

Cet ouvrage traite des circonstances dans lesquelles un massacre s'est produit dans un village non loin de Limoges en juillet 1944, alors occupé par un détachement d'une division de l'armée allemande en retraite. Il a été édité en 1997 par un éditeur d'Anvers.

LE MASSACRE d'ORADOUR

UN DEMI-SIECLE DE MISE EN SCENE

par un

Collectif de libres chercheurs

animé par Vincent Reynouard

VHO --- ANEC --- 1997

Partie 1

Nous dédions ce livre à toutes les victimes civiles de la seconde guerre mondiale.

En particulier aux femmes et aux enfants d'Oradour-sur-Glane, de Dresde et d'Hiroshima.

Nous dédions également ce livre aux vaincus que l'on a calomniés sans leur donner le droit de répondre.

00000000000000000000

"Les charlatans ne veulent pas qu'on découvre la vérité car elle ruinerait leurs artifices, empêcherait leur profit, étalerait leur honte."

Lanza del Vasto

"Un innocent est un innocent, quelle que soit l'atrocité du crime dont on l'accuse."

Maître Henri Leclerc

"Reconnaître qu'on a pu de bonne foi se méprendre, parce que l'on a été trompé, n'est un discrédit pour personne. La formule inscrite au pochoir sur les murs d'Italie: Il Duce ha sempre ragione n'est pas une manifestation de supériorité mais un aveu de secrète faiblesse. C'est l'aveu d'un complexe d'infériorité qui conduit à écarter toute contradiction, parce qu'on ne se sent pas en mesure de la soutenir."

Louis Rougier

TABLE DES MATIERES

Avertissement .

Introduction

PREMIERE PARTIE

ETUDE MATERIELLE DU DRAME DE L'EGLISE

I - Visite des ruines de l'église.

La thèse officielle de l'incendie

État actuel de l'église

État de l'église après la tragédie

Aspect extérieur -- Aspect intérieur

II - L'église endommagée par des explosions.

Le clocher ébranlé par une détonation

La préservation de la croix faîtière. -- Autres éléments appuyant la thèse de l'explosion.

Les toitures soufflées par une explosion?

Moralité

DEUXIEME PARTIE

LE DRAME DE L'EGLISE A TRAVERS LES TEMOIGNAGES

I - Le témoin n°1: Marguerite Rouffanche.

Marguerite Rouffanche: témoin providentiel

Marguerite Rouffanche: témoin suborné
Marguerite Rouffanche: témoin fragile et embrouillé
Une mystérieuse caisse -- La détonation, ses effets -- de nouvelles invraisemblances
Un détail capital: l'explosion dans la sacristie

II - Les explosions dans l'église: confirmation par les témoignages.

Déclarations de SS
Déclarations de rescapés
L'effondrement partiel de la voûte du clocher
Les thèses françaises -- Mme Rouffanche réduit à néant les thèses françaises
Déclarations de civils venus sur les lieux après la tragédie
Deux déclarations capitales
Moralité

III - Réfutation définitive de la thèse officielle de l'incendie.

Déclarations entendues au procès de Bordeaux
Un incendie peu ordinaire -- Personne ne croit en la thèse de la paille et des fagots
Les différentes thèses françaises
Grenades et balles incendiaires -- Le phosphore -- Des lance-flammes --
Un " commando d'extermination "
Le livre de Pascal Maysounave
La thèse de Pascal Maysounave -- Absence de références -- Mensonges, silences et inventions
Moralité

TROISIEME PARTIE

LES CAUSES PREMIERES DU DRAME D'ORADOUR

I - Les hypothèses françaises.

Une expédition décidée le 10 juin 1944 au matin
Quelques thèses françaises
Attaque d'une voiture allemande, rixe avec des soldats de la Wehrmacht. --
L'attentat du viaduc de Saint-Junien. -- Un retard cause du massacre. --
Une confusion entre Oradour-sur-Glane et Oradour-sur-Vayres.
La thèse officielle française

II - Les causes d'Oradour selon les sources allemandes.

L'enlèvement de Kämpfe
Les circonstances de l'enlèvement -- Une thèse ancienne

Renseignements concernant Oradour-sur-Glane

L'affaire des deux délateurs français -- Renseignements transmis par le SD et les services français

L'épopée du lieutenant Gerlach

Les autorités françaises réfutent le témoignage de Gerlach -- Le récit de Marie-Thérèse Palan --

Fragilité des arguments fondant la réfutation française

La mission de Diekmann à Oradour

Diekmann veut délivrer Kämpfe --

Les autorités françaises réfutent la version allemande tirée de l'enlèvement de Kämpfe --

Des SS évoquent l'enlèvement de Kämpfe

Moralité

Q U A T R I E M E P A R T I E

ORADOUR-SUR-GLANE, VILLAGE TRANQUILLE?

I - Les SS craignent une intervention extérieure du maquis.

Les déclarations des gradés SS en route pour Oradour

L'arrivée des SS dans le village

Les SS prennent des mesures de sécurité

II - Les SS n'avaient pas ordre de massacrer la population d'Oradour

Les femmes et les enfants mis en sécurité dans l'église

Des personnes relâchées par les SS

III - Oradour: base arrière du maquis

Découverte de cadavres de soldats allemands

L'entretien entre Diekmann et le maire d'Oradour -- Les effets allemands découverts à Oradour --

Les restes humains dans la boulangerie Bouchoule -- Les cadavres jetés dans le puits Picat --

Le maire se désigne lui-même avec ses quatre fils comme otages

Les hommes dans les granges

Découverte de dépôts d'armes

Le prétendu pillage du village -- Des SS réfutent la thèse du pillage --

Les SS trouvent des dépôts d'armes -- Les révélations issues des photographies

L'inquiétude de la population

Les auteurs actuels occultent l'inquiétude de la population -- Une population inquiète

IV - Des maquisards dans Oradour

Le cas des réfugiés politiques et raciaux à Oradour

Le 643 e GTE à Oradour-sur-Glane. -- Des Espagnols dans le maquis.

Des autochtones dans la Résistance

Oradour-sur-Glane n'était pas un village tranquille

Un témoignage capital

V - La vérité sur le meurtre des hommes dans les granges.

L'heure des fusillades dans les granges

15 h30 selon certains -- 16h en réalité

L' " ordre " dumassacre

Contradiction entre les témoins -- Une détonation... -- ... venue de la place de l'église --

Les SS reçurent l'ordre de tirer après l'explosion du clocher

Les falsifications découvertes et expliquées

VI - Qui provoqua l'explosion de l'église?

Nos hypothèses

Éléments en faveur de nos hypothèses

Les parties de l'église détruites -- Les SS se ruent à l'église --

L'affaire des douilles allemandes retrouvées dans l'église -- Des maquisards fuient par les vitraux

VII - L'église maquillée, les témoins muets.

L'église " arrangée " quelques heures après la tragédie

Des femmes et des enfants rescapés

Récapitulation

CINQUIEME PARTIE

APRES LE DRAME

I - Prétendus efforts allemands pour masquer leur "crime"

Les allégations françaises et leur incohérence

L'affaire des sentinelles

L'affaire des " nettoyeurs "

Une patrouille revenue sur les lieux le dimanche matin

Moralité

II - Les réactions officielles allemandes et françaises.

Les réactions allemandes

Ignorance, regrets, promesses de sanction -- Diekmann passe devant le Conseil de guerre --

Un général suspect

Les carences révélatrices de Vichy

Le maréchal Pétain proteste auprès de Hitler... -- ... mais ne prend aucune initiative concrète --

Pétain a-t-il entrevu la vérité ?

" Un prélat très réservé "

La dérobade de 1953

Moralité

SIXIEME PARTIE

LE PROCES DE 1953

I - Justice sereine ou raison d'Etat?

Les officiers curieusement absents du banc des accusés

Les lacunes de l'instruction

La déclaration préliminaire du président

Digressions inutiles

Développements sur la vie des accusés -- Exposés dilatoires sur la vie en Alsace-Lorraine occupée

-- Évocation d'autres "crimes" commis par la division Das Reich

Refus d'étudier la matérialité du crime

II - Un procès truqué.

Rumeurs accusant le tribunal de "noyer le poisson"

Les juges acceptent les témoignages les plus délirants

Les inculpés et leurs avocats jouent le jeu de l'accusation

A.Lohner et le vieillard -- L.Hoehlinger perd la mémoire -- La citation tronquée d'A.Lohner --

Travestissement des faits

Acceptation de la version officielle, minimisation des rôles personnels

Tractations préliminaires entre les autorités et les accusés

Le verdict, son application -- Une grâce occulte

L'absence des gradés à Bordeaux

Raison expliquant l'absence des gradés -- Stadler ne fut jamais interrogé sur le drame --

La justice française refuse d'entendre Lammerding --

Des gradés SS relâchés avant le procès de Bordeaux

Promesse de silence et d'acceptation du jugement

Acceptation du jugement par l'ancienne RFA -- Promesse de silence faite par les condamnés

III - Incohérences, invraisemblances et contradictions non relevées.

Le cas Roger Godfrin

De flagrantes contradictions et invraisemblances non relevées

Les erreurs de P.Graff -- Boos a-t-il commandé le feu au garage Desourteaux? -

-

Boos a-t-il exécuté deux femmes sur la place de l'église? -- L'affaire du tramway d'essai

IV - De graves questions laissées sans réponse.

L'affaire du convoi n-9644

Les conclusions d'une enquête allemande -- Réfutation des autorités françaises -

-

Un convoi porté officiellement disparu près de Bellac

Le silence observé par les autorités françaises

Les SS ont-ils été victimes d'une embuscade à l'entrée d'Oradour?

Les premiers coups de feu à Oradour --

Origine des premiers coups de feu selon les autorités françaises --

Origine des premiers coups de feu selon la version allemande --

E tude critique de la réfutation française --

Des témoignages troublants -- Une déclaration primordiale

Les SS ont-ils découvert des maquisards cachés?

La thèse française -- Deux faits troublants -- Les résultats d'une enquête française

Récapitulation.

S EPTIEME PARTIE

LA PAILLE ET LA POUTRE

Oradour-sur-Glane, centre de propagande antiallemande.

Oradour et la germanophobie

Combien d'Oradour dans les territoires germaniques?

Les femmes crucifiées à Nemmersdorf -- Massacre à Streigau -- Des Oradour par centaines --

Vision de "fin du monde" à Neubrandenburg

Les "bombardements de terreur" alliés sur l'Allemagne et le Japon

Tornade de feu sur le Reich -- 400 Oradours en quelques heures --
Tornade de feu sur le Japon -- Tokyo: 400 Oradours -- Autres villes rasées
Les tentatives de justification des alliés
Justification des atrocités soviétiques -- Critique de la thèse justificative -
Justification des " bombardements de terreur " sur le Reich - Critique de la
thèse justificative -
Justification des bombardements sur le Japon - critique de la thèse justificative -
L'atomisation du Japon
Les atrocités alliées dont on ne parle pas.

CONCLUSION

Pétition pour la vérité sur le drame d'Oradour-sur-Glane.

Bibliographie.

Table des illustrations.

Table des Annexes

Index des noms cités, des lieux et des thèmes.

Remerciements

Dossier ajouté à la 1ère édition.

- Présentation
- Réponse à J-J. Fouché.
- Commentaires.

Errata.

000000000000000000000000000000

REMARQUE SUR LES ILLUSTRATIONS ET SUR LES DOCUMENTS ANNEXES

Certains des clichés illustrant le présent ouvrage sont extraits de publications éditées après le drame d'Oradour-sur-Glane et citées en référence bibliographique. Ils peuvent comporter des annotations manuscrites de Vincent Reynouard, rédigées au cours de son enquête, à un moment où il ignorait qu'il serait conduit à les remettre à la disposition du public.

Il en est de même pour les fac-similés des pièces annexées à l'ouvrage.

[NOTE DE L'AAARGH: Les illustrations sont affichées ultérieurement]

REMARQUE SUR L'UTILISATION DU SIGLE SS

La division *Das Reich*, dont faisait partie le régiment *Der Führer*, appartenait à la *Waffen SS*, branche combattante issue de l'*Allgemeine SS*, avec laquelle elle ne doit pas être confondue.

La nécessité de combattre sur plusieurs fronts et de compenser des pertes de plus en plus importantes conduisit la *Waffen SS* à s'ouvrir progressivement à tous les peuples d'Europe, et même extra-européens, constituant ainsi une légion étrangère du III^e Reich.

Dans cet ouvrage, cependant, l'appellation *Waffen SS* a été couramment simplifiée en *SS* afin de ne pas alourdir le texte.

ORTHOGRAPHE DES NOMS PROPRES

L'orthographe allemande a été conservée pour les noms d'origine germanique.

0000000000000000000000000000

Avertissement

Le grand public reste persuadé qu'à Oradour-sur-Glane les SS ont massacré plusieurs centaines de femmes et d'enfants. Il s'imagine que ceux-ci ont été brûlés vifs dans une église volontairement incendiée.

Pourtant, la simple étude des ruines du sanctuaire suscite de nombreux doutes. Comment se fait-il que, là où des dizaines de corps ont été réduits en cendres, des draperies et des objets en bois léger aient pu être préservés? Comment se fait-il que des corps aient été déchiquetés, coupés en morceaux, comme à la suite d'un bombardement aérien ?

Certains répondront que, face à une tragédie humaine aussi impressionnante, de telles interrogations purement techniques sont insupportables.

Je n'en disconviens pas. La mort d'êtres humains, quelles qu'en soient les circonstances, reste un drame. Le 10 juin 1944, dans la commune d'Oradour-sur-Glane, plusieurs centaines de civils sans distinction d'âge ou de sexe ont péri dans des conditions terribles. D'autres ont survécu, mais ayant perdu leurs parents, leurs enfants et parfois plus d'une dizaine de membres de leur famille. Aujourd'hui, le passant qui visite le " village martyr " a le devoir de s'incliner devant la mémoire des victimes et la souffrance des survivants.

Toutefois, la renommée d'Oradour-sur-Glane vient de ce que ses habitants ne sont pas *morts* dans une catastrophe naturelle, mais ont été *assassinés*. Depuis 1944, en outre, les coupables sont clairement désignés: il s'agit des SS de la division *Das Reich*, parmi lesquels un certain nombre de " Malgré-nous " alsaciens. Or, dans un contexte aussi violent que celui de la débâcle allemande et de la déliquescence des autorités issues de la défaite, les passions exacerbées et la haine accumulée ne permettaient pas de juger sereinement ni de mener une enquête impartiale, puisque le coupable était tout désigné et que le risque eût été grand, à l'époque, d'émettre un doute. C'est sur ce terreau que lève le mensonge, par action et par omission, comme le montre suffisamment l'évolution et parfois la contradiction interne des versions françaises du drame. De plus, ces versions successives se heurtent à la thèse défendue par des spécialistes allemands.

Voilà pourquoi le devoir de mémoire et de respect face aux souffrances endurées ne doit paralyser ni l'envie de connaître la vérité, ni la capacité de réflexion pour y parvenir.

L'équipe qui a rédigé ce livre a effectué, sous ma direction, une enquête approfondie sur la tragédie d'Oradour. Elle a choisi logiquement de commencer par l'examen du lieu du crime qui est aussi la pièce à conviction principale du drame: l'église. Comment, au soir du 10 juin 1944, se présentait l'édifice ? Peut-on en déduire la nature des phénomènes qui ont entraîné sa destruction ? Elle s'est également rendue sur les lieux afin de visiter les ruines telles qu'on peut les voir aujourd'hui, afin de les inspecter, de les photographier et de prendre des mesures. Elle a interrogé des pompiers, des artificiers, des fondeurs de cloches. Elle a visité un carillon...

C'est seulement ensuite qu'elle s'est intéressée aux témoignages des rescapés, des SS et des sauveteurs qui vinrent sur les lieux après la tragédie.

Sept ans après le début de notre enquête, nous publions nos conclusions. Celles-ci sont en désaccord avec l'histoire officielle, ce qui vaudra à cet ouvrage d'être attaqué. Si des fautes, même minimes, peuvent être trouvées çà et là, elles seront lourdement exploitées pour déconsidérer l'ensemble de notre travail. Mais nous savons par expérience que l'assaut principal viendra d'ailleurs. On nous prêterait des motivations douteuses, on nous accusera de vouloir réhabiliter les SS, le national-socialisme et, pour tout dire, d'être au service de l'internationale brune.

Dès aujourd'hui, nos détracteurs doivent savoir que nous méprisons de telles attaques. En effet, les polémiques *ad hominem* n'ont qu'un seul objectif: détourner l'attention du public et l'empêcher de se concentrer sur le travail *en lui-même*. Lorsque je lis un ouvrage, quel qu'il soit, je me moque de l'identité de son auteur. S'il traite du Saint Suaire de Turin, peu m'importe qu'il soit écrit par

un prêtre, un agnostique ou un athée. Seuls comptent les arguments développés par l'auteur. Car, en parlant de cette relique, un prêtre peut commettre de grosses erreurs et un athée peut faire preuve d'une parfaite objectivité.

Celui qui s'occupe d'Histoire a le devoir d'étouffer, au moins pour un temps, ses passions afin de s'ouvrir à la contradiction. Il doit se concentrer davantage sur la thèse que sur l'auteur. Les faits décrits dans le travail ont-ils une matérialité démontrée? L'auteur a-t-il utilisé toutes les sources à sa disposition? S'il en a rejeté certaines, en avait-il le droit? A-t-il cité les textes fidèlement? A-t-il respecté le contexte? Son interprétation des faits est-elle acceptable, obéit-elle à la logique? Si toutes ces questions reçoivent une réponse affirmative, alors la thèse défendue par l'auteur doit être, jusqu'à preuve du contraire, acceptée. En revanche, si une réponse se révèle négative, son travail doit être, soit amendé, soit rejeté. C'est alors seulement qu'on peut s'intéresser à la personnalité de l'auteur afin de rechercher si son intention était bien de tromper sciemment son lecteur.

Si, demain, certains détracteurs nous convient à un débat honnête, nous nous empresserons de répondre favorablement. Dans le cas contraire, nous imiterons Jésus face à Pilate : nous garderons le silence.

Vincent REYNOUARD

[Partie 2]

INTRODUCTION

Oradour-sur-Glane est un petit village de Haute-Vienne (France). Depuis 1944, son nom reste le principal symbole de la "barbarie nazie" en France occupée. Le 10 juin 1944, des SS de la division *Das Reich* auraient, pour des raisons obscures, détruit le village, fusillant 200 hommes (environ) et brûlant vifs, dans l'église, plus de 440 femmes et enfants.

En janvier 1945, le gouvernement français, "*soucieux de faire du village martyr un lieu de pèlerinage national*" (1), décida de classer les ruines d'Oradour-sur-Glane parmi les sites historiques. Aujourd'hui encore, ces ruines, minutieusement conservées, font office de musée à ciel ouvert.

Chaque année, "plusieurs centaines de milliers de personnes" visitent ce lieu tragique (2) . A l'entrée, une pancarte leur demande d'être décemment vêtues et

de garder le silence. Puis, échelonnées le long du parcours, des plaques indiquent les différents "lieux de supplice" (endroits où furent abattus les hommes par groupes de 20 à 60) et demandent aux passants un instant de recueillement. Dans toutes les bâtisses partiellement écroulées, des objets domestiques abîmés sont encore visibles (louches, casseroles rouillées, restes de lits, de machines à tricoter...) ainsi que des épaves d'automobiles, de vélos et de matériel professionnel (scies, bouteilles pour chalumeau, balances...). Très souvent, ces objets ont été placés là après le drame. Il faut en effet savoir qu'un volumineux stock d'épaves rouillées (Figure 1) se trouve à proximité de l'église, dans un endroit inaccessible aux visiteurs. C'est là que les équipes chargées de la conservation viennent chercher les reliques qu'elles disséminent ensuite dans les ruines. Il en résulte parfois d'évidentes mises en scène comme le montrent les clichés 2 à 4.

Des guides se relayent dans les ruines et plus particulièrement dans l'église où, plusieurs fois par jour en été, ils racontent aux groupes de visiteurs la tragédie du 10 juin 1944.

Plongé dans cette ambiance quasi religieuse, le touriste se contente de regarder et d'écouter, passivement, sans se poser la moindre question. Au sortir du musée, il pourra, s'il le désire, acheter une brochure souvenir parmi les différentes proposées. Celles-ci ont en commun de présenter les SS comme les assassins indiscutables des civils d'Oradour. Pourtant...

Pourtant, celui qui aura la curiosité de consulter les divers ouvrages parus sur le sujet, celui qui examinera les ruines de l'église et qui étudiera le procès que les autorités françaises intentèrent, en 1953, à 65 soldats présents, le 10 juin 1944 à Oradour (3), celui qui, enfin, aura la chance de pouvoir parler à différents rescapés du massacre, celui-là découvrira une quantité impressionnante de zones d'ombre et de contradictions dans la version officielle du drame.

Peu après le 10 juin 1944, un juge militaire allemand, Detlev Okrent, fut chargé d'enquêter sur la tragédie d'Oradour. Le 4 janvier 1945, il rendit son rapport qui n'a jamais été rendu public. En 1983, à Berlin-Est, il fut utilisé lors du procès d'un ancien SS d'Oradour, Heinz Barth. Bien plus, il n'en est pratiquement jamais question dans les livres ou articles "officiels" traitant du drame d'Oradour. En France, un dossier "Oradour" dort dans les archives de la Gendarmerie, au Blanc (Indre) mais, lorsque vous en demandez communication, on vous répond qu'il ne sera pas consultable avant l'année 2053. On comprend aussitôt que seules des consciences tourmentées ont des raisons de craindre l'ouverture des archives.

En 1974, la revue *Elsa*, éditée par le Mouvement régionaliste d'Alsace-Lorraine, publia un article du docteur Marcel Iffrig. S'appuyant sur les écrits d'un ancien commandant de la division *Das Reich*, Otto Weidinger, l'auteur affirmait qu'"Oradour-sur-Glane [était] un exemple typique de falsification historique" et livrait à ses lecteurs ce qu'il déclarait être "l'authentique version des faits"(4). Un scandale s'ensuivit au cours duquel le député communiste de la Haute-Vienne, Marcel Rigout, écrivit au Garde des Sceaux afin de stigmatiser ce qu'il considérait être:une falsification grossière des faits et une véritable apologie de ce crime, tendant à justifier et à réhabiliter les bourreaux (5).

Quelques années plus tard parut la traduction française de la brochure d'Otto Weidinger intitulée: *Tulle et Oradour, une tragédie franco-allemande* (6). Dans un exposé infiniment plus détaillé que celui du docteur Iffrig, l'auteur expliquait les causes du drame et dégageait la responsabilité des SS dans la tragédie de l'église. En 1991, la diffusion et la vente de cet opuscule furent interdites par le ministère de l'Intérieur (7).

O. Weidinger n'est cependant pas le seul "révisionniste" à s'être intéressé au bourg tragique. En 1981, un publiciste allemand, Herbert Taege, publia un livre (non traduit en français) qui remettait fondamentalement en cause la version officielle du drame (8). D'après *Le Figaro*, cet écrit aurait "semé le doute, jusque dans les rangs des historiens" (9). En Belgique, également, un pharmacien, Pierre Moreau, a publié une brochure de vingt pages intitulée: *En écoutant crier les pierres*. A l'aide d'arguments relevant de la pyrotechnie et après avoir étudié les ruines de l'église, l'auteur tentait de démontrer que le sanctuaire n'avait pas été incendié mais avait explosé, l'origine de l'explosion ayant été le sommet du clocher, "là où jamais un soldat allemand ne pénétra" (p.13). Il y a deux ans, P. Moreau fut violemment attaqué par Bernard Fischbach, auteur d'un livre paru à l'occasion du cinquantenaire du drame et intitulé: *Oradour l'extermination* (10).

Toutes ces publications prouvent que, pour beaucoup, la version officielle du drame d'Oradour-sur-Glane n'est pas conforme à la vérité. Il est d'ailleurs à noter qu'en 1985, après avoir "passé au crible les dépositions de témoins et des tonnes de matériel d'archives allemandes", le rédacteur en chef de la très officielle revue allemande *Weltbild* avait estimé que "la lumière" sur cette tragédie "n'[était] pas encore faite" (11). En compagnie de l'historien Andreas Hillgruber (spécialiste de l'Allemagne nationale-socialiste), il avait demandé: que les archives françaises soient ouvertes à une commission mixte d'historiens français et allemands [*Id.*].

Cette requête n'eut aucune suite. Plus de quarante ans après les faits, ainsi, le drame d'Oradour restait entouré d'un épais brouillard que certains ne semblaient pas pressés de dissiper. Il y a sept ans, l'équipe de l'ANEC entreprit une enquête

sur cette affaire. Longtemps interrompue pour des raisons diverses, celle-ci fut reprise à l'occasion du cinquantenaire de la tragédie. Le texte que nous publions ci-après constitue nos conclusions après toutes ces années de recherche.

[29]

Première partie

Etude matérielle du drame de l'église

I - Visite des ruines de l'église

Des deux drames humains qui survinrent à Oradour le 10 juin 1944 (la mort des hommes fusillés par les SS dans les lieux où ils avaient été parqués et de celle de plusieurs centaines de femmes et d'enfants dans l'église), seul le second, celui des femmes, est aujourd'hui unanimement retenu. Si, par exemple, nous consultons le dictionnaire *Petit Robert*, nous lisons, sous le nom "Oradour-sur-Glane":

Le 10 juin 1944, les Allemands, par mesure de représailles, massacrèrent 643 personnes, dont 500 femmes et enfants, qui périrent enfermés dans l'église volontairement incendiée. (1)

La mort des hommes d'Oradour est donc tombée dans un oubli relatif, à la fois choquant et compréhensible: choquant parce que la majorité d'entre eux, à l'instar de milliers d'otages en pays occupés, ont été fusillés alors qu'ils n'étaient pas personnellement engagés dans la lutte clandestine; mais compréhensible parce que cette violence s'inscrit dans le cycle attentats-répression de la logique révolutionnaire. En revanche, le meurtre de plusieurs centaines de femmes et d'enfants enfermés dans une église apparaît, en France au moins, comme un crime spécifique qui occulte le précédent.

Dans le cadre de notre enquête, nous avons donc choisi de porter préalablement notre attention sur la tragédie de l'église.

La thèse officielle de l'incendie

"L' église a été le théâtre d'un violent incendie". Telle est la conclusion que, dès 1945, MM. Guy Pauchou (ancien sous-préfet de Rochechouart, près d'Oradour) et Pierre Masfrand (ancien conservateur des ruines d'Oradour) exposèrent dans un livre qui, aujourd'hui encore, reste l'"ouvrage officiel du Comité du Souvenir et de l'Association des Familles des Martyrs d'Oradour-sur-Glane". (2)

Les auteurs se fondaient notamment sur le témoignage d'une femme, Marguerite Rouffanche, qui est officiellement considérée comme l'unique rescapée de l'église (3) . Nous reviendrons plus tard sur sa déposition.

Depuis, jamais, officiellement, cette version n'a été remise en cause. En 1953, par exemple, au procès des SS de la division *Das Reich*, les 65 accusés furent jugés pour:

[l]incendie volontaire d'une église appartenant à une collectivité française, lequel a[vait] causé la mort de plusieurs personnes qui se trouvaient dans le lieu incendié . (4)

Lors des audiences, plusieurs témoins à charge déclarèrent avoir vu l'église brûler. Parmi eux, citons Pierre Joyeux, qui, le 10 juin 1944, se trouvait dans un hameau proche d'Oradour. A l'audience du 26 janvier 1953, il lança :

« *Nous ne savions pas ce qui se passait [mais] bientôt, nous vîmes l'église en flammes* ». (5)

En 1990, un autre témoin du drame, Maurice Beaubreuil, qui était interrogé par Vincent Reynouard, prétendit avoir vu le clocher de l'église s'effondrer sous l'effet des flammes.

Certains accusés eux-mêmes confirmèrent la thèse de l'incendie. Paul Graff, par exemple (un "Malgré-nous " alsacien (6)), déclara avoir vu le clocher s'effondrer sous l'effet du feu. (7) Auparavant, il avait, selon ses propres déclarations, reçu l'ordre de porter des fagots dans l'église (*Ibid.*, p. 18).

Cette abondance de témoignages pourra satisfaire le lecteur peu curieux. Toutefois, deux faits surprendront le chercheur impartial :

— l'idée d'incendier une église en granit paraît saugrenue. Les auteurs d'un article paru en langue anglaise ont souligné qu'à Oradour le sanctuaire chrétien était un bâtiment en pierre ("*a stone structure*" (8)); or, un tel édifice ne s'enflamme pas facilement. De plus, notons que, selon les aveux unanimes des inculpés, les SS venus à Oradour ne possédaient aucun matériel incendiaire susceptible de les aider dans une telle tâche. Au procès de Bordeaux, les auteurs

de l'acte d'accusation prétendirent que les SS avaient apporté dans le village martyr des "bombes incendiaires" et une "poudre" qui permettait au feu de se répandre facilement. (9) Mais ces allégations n'avaient aucun fondement. Nous reviendrons plus loin sur l'armement des SS venus dans le village martyr; toutefois, citons dès à présent Louis Hoehlinger, un "Malgré-nous" qui, en décembre 1944, avait déclaré qu'à sa connaissance ils n'avaient ni emporté de matériel incendiaire à Oradour, ni confectionné un tel armement sur place. (10) Ces propos furent confirmés par un autre inculpé, Jean-Pierre Elsaesser. Le 24 septembre 1945, celui-ci déclara qu'il n'avait pas eu l'occasion de constater qu'il ait été fait usage de munitions incendiaires pour mettre le feu aux immeubles à Oradour . (11)

Par conséquent, les enquêteurs auraient dû s'interroger pour savoir par **quel moyen** les SS avaient mis le feu à l'église. Or, et c'est ici le deuxième fait troublant :

— depuis 1944, aucun rapport d'expertise portant sur l'église n'a été publié. Pourtant, lorsqu'une bâtisse est détruite par un incendie supposé d'origine criminelle, des experts sont nommés afin de mener une enquête minutieuse. Pierre Grapin écrit :

« l'enquête débutera par une inspection extérieure du bâtiment brûlé, notant, d'après les destructions, l'étendue et l'intensité du feu. Dans la mesure du possible, l'inspection de l'intérieur qui suivra s'attachera à déterminer le sens de la propagation du feu, avec pour but essentiel la découverte du point initial de l'ignition qui sera dans la plupart des cas le "point le plus bas", en raison de la propension des flammes à monter. Mais l'étude des cendres et résidus doit permettre de déceler la possibilité d'un embrasement venant du haut et dû à la chute de matériaux incandescents.

Des "détecteurs de vapeur" ou d'hydrocarbures sont utilisés et les traces d'"accélérateurs" sont recherchées ainsi que d'éventuels moyens de mise à feu chimique [note : du type "pyrophore de Gay-Lussac" ou "pyrophore de Homberg", etc.]. Parfois le boutefeux utilisé brûle finalement moins bien que les matériaux qu'il sert à enflammer, tels certains chiffons mal imbibés de liquide inflammable. La découverte de plusieurs foyers initiaux décèle presque à coup sûr une intention criminelle.

L'examen des métaux, notamment du cuivre, dont on connaît la température de fusion (1093·C) renseignera sur l'intensité du feu en différents points.

Des échantillons au sol, dans lesquels un liquide inflammable peut s'être infiltré, seront prélevés assez profondément pour atteindre une couche non brûlée.

D'autres examens de laboratoire porteront sur des fragments de bois, de métal, de tissus, de cordeau bickford, etc. [...].

[33] Les corps des victimes sont naturellement l'objet d'un examen médico-légal attentif tendant à savoir les conditions de la mort: asphyxie, intoxication, brûlure proprement dite, ou cause antérieure à l'incendie.

Les témoins éventuels du sinistre seront systématiquement interrogés, avec toutes les réserves nécessaires ; il leur sera demandé notamment :

- - à quel endroit ils ont commencé à voir les flammes ou la fumée ;
- - où ils se trouvaient à ce moment ;
- - quelle a été la couleur de la fumée, si elle était seule ou accompagnée de flammes, et si elle a changé de couleur au cours du sinistre ;
- - quelle fut la rapidité du développement de l'incendie ;
- - s'ils ont entendu un bruit ou vu une éruption brusque de matières incandescentes laissant supposer une explosion, etc. (12)

Certes, un paragraphe intitulé : "*Constatations faites dans l'église*" existe dans l'ouvrage de MM. Pauchou et Masfrand (pp. 59-67), ainsi que dans un rapport des Renseignements généraux rendu le 4 juillet 1944. (13) Mais **aucun de ces textes** n'a été rédigé par un véritable expert. Pour rédiger leur livre, MM. Pauchou et Masfrand se sont servi de deux rapports: le premier émane de l'évêché, le second du docteur Bapt, directeur de la Santé en 1944. A chaque fois, la description des ruines de l'église est trop succincte pour être exploitée ; et s'il y est souvent question de cendres, d'ossements humains, de charniers, d'impacts de balles sur les murs, on y chercherait en vain des explications concernant l'incendie en lui-même (foyers initiaux, mode de propagation, chaleur maximale atteinte...). De même, aucun résultat d'analyse des cendres ou de pierres n'y figure. Quant à des rapports d'autopsies pratiquées sur des cadavres de femmes et d'enfants, il n'en est jamais question.

Les mêmes constatations peuvent être effectuées lorsqu'on étudie le dossier de l'instruction du procès de Bordeaux (1953). Malgré l'abondance de pièces, seules quelques lignes sont consacrées à l'état de l'église après la tragédie. Il s'agit le plus souvent de rapides descriptions émanant de visiteurs qui ne sont nullement des experts. (13a) Enfin, notons que, ni en 1944, ni en 1953 (au procès de Bordeaux) les témoins du drame n'ont été interrogés de la manière préconisée par P. Grapin.

Faut-il en conclure qu'aucune expertise de l'église n'a été réalisée depuis 1944? Certes, non. Un dossier concernant Oradour existe bel et bien mais il dort aujourd'hui dans des archives installées au Blanc, dans l'Indre. Il ne sera consultable qu'en 2053... Renferme-t-il l'expertise que nous cherchons? C'est possible, et nous reviendrons plus tard sur la question des archives cachées au public.

Devant ce vide, notre collectif a décidé de mener lui-même sa propre enquête. Or, celle-ci devait nécessairement débiter par un examen minutieux des lieux du crime.

Etat actuel de l'église

Aujourd'hui, le touriste qui se rend à Oradour croit sincèrement contempler l'église telle qu'elle était au soir du 10 juin 1944. (14) C'est une erreur. Certes, en 1945, le gouvernement français décida de conserver l'église "dans l'état où elle se trouvait après l'incendie". (15) Mais, en réalité, de multiples transformations y ont été apportées depuis, transformations qu'aucun panneau ne mentionne. Citons-en deux, les plus importantes.

Les voûtes de la nef ont aujourd'hui disparu ; elles se sont écroulées, découvrant le ciel. Or, ces dernières avaient résisté au sinistre du 10 juin 1944, bien qu'ayant été fortement ébranlées; elles ne se sont effondrées que plus tard, en octobre 1944, (16) et l'édifice est resté en l'état.

La voûte du clocher, en revanche, s'est en grande partie effondrée lors du sinistre. Plusieurs sources l'attestent. En premier lieu, citons le rapport émanant des Mouvements unis de Résistance et rédigé par un "envoyé spécial qui a[vait] pu s'introduire [34] clandestinement sur les lieux du crime". Publié tout d'abord dans une revue du Mouvement de libération nationale puis intégré dans le dossier de l'instruction du procès de Bordeaux, son auteur racontait avoir : vu une église à l'entrée effondrée. (17)

Mentionnons également l'ouvrage de P. Poitevin où il est question du bronze de la cloche fondue qui s'est "encastré dans les pierres tombées de la voûte". (18) En 1953, au procès de Bordeaux, un témoin, Hubert Desourteaux, déclara être allé à l'église le matin du dimanche, 11 juin 1944. Là, il vit "un monceau [...] de pierres". (19) Les voûtes de la nef et les murs ayant résisté, ces pierres ne pouvaient provenir que du clocher. Quarante et un ans plus tard, enfin, Aimé Renaud, autre rescapé du drame interrogé par V. Reynouard, a déclaré que, le dimanche matin 11 juin 1944, il avait vu la voûte du clocher effondrée. (20) Par

conséquent, cet effondrement ne nous paraît pas susceptible d'être remis en question.

Or, le visiteur qui, aujourd'hui, pénètre dans l'église peut voir la voûte du clocher intacte. Celle-ci a été minutieusement reconstruite (figure 5) et, faute de panneau informatif, seul un oeil averti peut le discerner. Après le choc subit par l'édifice, on comprend facilement la nécessité d'une consolidation des ruines qui, cependant, n'imposait pas cette restauration. Nous verrons que le procédé n'est pas innocent.

D'autres modifications moins importantes ont également été apportées, sur lesquelles nous ne nous attarderons pas (statues déplacées, grille d'évacuation des eaux ajoutée, pente du sol modifiée, porte intérieure de la sacristie refaite, chapes de béton construites au-dessus des voûtes encore intactes...).

Dès lors, une première conclusion s'impose: une étude sérieuse de l'église telle qu'elle était au soir du 10 juin 1944 ne peut plus être réalisée sur le site même. Seuls restent, au chercheur, les clichés pris peu après la tragédie.

Naturellement, nous connaissons les limites d'une recherche menée à partir de clichés. En effet, une photographie n'est pas une image objective contrairement à l'idée admise. L'angle que le photographe choisit pour sa prise de vue lui permet de grossir certains détails et d'en cacher d'autres. De plus, un cliché peut avoir été pris "peu après" la tragédie mais suffisamment après pour que les lieux aient déjà subi quelques transformations. Dès lors, il conviendra d'être prudent au moment de conclure.

Etat de l'église après la tragédie

Aspect extérieur

L'église d'Oradour avait six toitures: celle du clocher, celle du choeur, celle de la nef, celle de la sacristie et celles des deux chapelles latérales. Toutes ces toitures avaient disparu après la tragédie du [35] 10 juin. Il n'en restait rien, pas même une poutre. (21)

Au sommet du clocher se trouvait une sphère en laiton creuse (figures 6 et 7) surmontée d'une croix en acier. Le visiteur peut la voir aujourd'hui à l'intérieur de l'église ou elle est exposée. Certes, il voit bien un objet détérioré (la partie supérieure de la sphère est entièrement déformée, par endroits déchirée, et la croix est tordue), mais il remarque surtout que la sphère n'a pas fondu, (22) malgré sa faible épaisseur de quelques millimètres seulement.

Outre les toitures, tous les vitraux et tous les carreaux des fenêtres visibles sur les clichés avaient disparu. (23)

Certaines photographies de P. Poitevin montrent d'importantes traces de suie sur les murs nord et est (24) (figure 8 : photo du mur est). Nous avons douté longtemps de leur authenticité. Pourtant, en juin 1996, dans une exposition sise à Oradour, la reproduction d'un cliché détenu par l'Imperial War Museum, a définitivement confirmé l'existence des traces de suie sur le mur nord du sanctuaire. (24a)

Une autre traînée de suie est également visible sur la façade sud du clocher.(25) Elle résulte très probablement de l'incendie qui ravagea une dépendance du presbytère.

Tous les autres clichés publiés ne montrent aucune trace de suie, que ce soit au niveau de la porte d'entrée principale (26) ou des ouvertures pratiquées dans les murs du clocher, (27) au niveau des ouvertures des chapelles sud (28) ou des fenêtres percées dans le mur sud de la nef (29). Également lorsqu'on examine les parties des murs où les toitures disparues prenaient appui, on ne perçoit aucune trace de suie, excepté sur le mur nord du transept. (30)

[36] Pénétrons maintenant à l'intérieur de l'église.

Aspect intérieur

Nous savons que la voûte du clocher s'effondra quasiment en totalité, le 10 juin 1944. On s'attendrait donc à découvrir un sol couvert de gravats sur les photographies postérieures à cette date. Or, les clichés publiés ne montrent rien de tel. Tous présentent un sol net, déjà déblayé, sur lequel ne reposent plus que des fragments des six cordons de l'oculus. (31) Ce fait est à rapprocher de la reconstruction minutieuse de la voûte du clocher : visiblement, les autorités locales désirent cacher son effondrement aux touristes.

Quoi qu'il en soit, examinons les clichés dont nous disposons. Sous le clocher, dans le coin droit, au-dessus d'un grand vase en granit, des traces d'impacts ainsi qu'une traînée de suie sont visibles. Un incendie de faible intensité a dû s'y développer. Le reste du mur où le revêtement a disparu jusqu'à une hauteur de 1m 50 environ ne montre toutefois aucune trace de suie. Dix traces de poutres disparues sont visibles à environ 2m 50 du sol. Ces poutres devaient soutenir une tribune à laquelle on accédait par un escalier. Ce dernier a, lui aussi, disparu mais des traces sont encore visibles sur les murs est et ouest (32) (figure 9).

Deux cloches, installées en 1884, se trouvaient dans l'église d'Oradour. (33)

[37] Elles ont, nous dit-on, fondu lors de l'incendie. D'après des mesures effectuées en 1994, le diamètre de base de la première cloche était égal à 1m 30 environ (soit une masse de 700 kg) et celui de la seconde à 80 cm environ (soit une masse de 300 kg). (34) De la première, il ne reste qu'une masse informe de métal (bronze) dans laquelle on distingue tout de même un fragment de la base qui n'a pas fondu. Des inscriptions et des motifs décoratifs sont encore visibles sur ce morceau préservé (figure 10).

Le battant de cette cloche, pièce en acier qui n'a pas fondu, est prisonnier, par sa base uniquement, de la masse de métal. De la seconde cloche, il ne reste rien, excepté un fragment de base qui a été préservé et sur lequel on distingue encore nettement le relief de la décoration.

Etrangement, seul le fragment de la seconde cloche est visible sur les photographies publiées après le 10 juin 1944. [35] Certes, dans son ouvrage, P. Poitevin publie un cliché sous lequel on peut lire : "Le bronze de la [sic] cloche fondue et amalgamée dans les pierres de la voûte du clocher effondré". (36) Mais si cette photographie montre des pièces métalliques qui semblent effectivement provenir du clocher (notamment des éléments de liaison des poutres du beffroi), on cherche en vain la masse de bronze et le battant de la cloche principale tels qu'ils sont visibles aujourd'hui.

Portons maintenant notre attention sur la première chapelle située au sud: la chapelle Saint-Joseph. P. Poitevin, qui visita l'église peu après la tragédie, écrit que cette partie du sanctuaire "a été épargnée par le feu". (37) Les photographies d'époque donnent raison à l'auteur. L'autel en bois présent dans la chapelle est intact; (38) aujourd'hui encore, on peut le voir, seules les dorures sont écaillées (figure 11). Dans cette partie du sanctuaire, les murs sont propres, sans trace de suie. (39) Le revêtement est tout de même décollé par endroits. (40) En outre, une grosse poutre en bois, ne portant aucune trace de brûlé, est visible, au sol, devant l'autel. (40a) Malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir sa provenance.

La seconde chapelle sud, en revanche, n'a pas été épargnée. Contrairement à la chapelle Saint-Joseph, l'autel qui s'y trouvait était en brique, recouvert de panneaux en marbre gris-blanc. Au soir du 10 juin 1944, les panneaux avant manquaient, découvrant les briques intérieures. (41) Depuis cinquante ans, l'aspect de cet autel n'a guère changé; des briques ont cependant disparu et des morceaux de marbre, issus vraisemblablement des panneaux avant, sont posés dessus. Mais la façon rectiligne dont le marbre est brisé suggère une découpe artificielle du matériau.

D'après un cliché d'époque, le mur est de la chapelle paraît propre, sans trace de suie. (42) Toutefois, ce même cliché montre qu'un incendie de faible intensité s'est probablement développé au niveau du sol dans le coin formé par les murs est et sud. En effet, une tache blanche caractéristique apparaît sur la paroi sud. Cette tache est surmontée par une traînée de suie. Au-dessus, le plâtre a disparu, découvrant les pierres du mur. De façon surprenante, ni la voûte (que l'on distingue), ni le tour du vitrail ne portent de traces de suie. Voilà pourquoi l'incendie qui s'est développé là nous paraît avoir été de faible intensité.

[38] Enfin, remarquons que la porte de cette chapelle a été préservée et qu'elle est encore visible aujourd'hui (figure 12).

Après la tragédie, une épaisse couche de cendre recouvrait, dit-on, les dalles de cette chapelle. Sous la photographie publiée par P. Poitevin, on lit la légende suivante : "La chapelle Sainte-Anne, dont le sol est recouvert de vingt centimètres d'ossements et de cendres". La mauvaise qualité du cliché ne nous a pas permis de connaître avec certitude la nature de ces cendres. Cependant, remarquons qu'aucun os (ou fragment d'os) n'est visible. Par conséquent, si l'on en croit P. Poitevin, il faut admettre que les humérus, les radius, les cubitus ainsi que les fémurs, les tibias, les péronés, les bassins et les crânes des victimes auraient été pulvérisés. Or, aucun incendie ne peut occasionner d'aussi gros dégâts sur des squelettes humains.

Les cendres retrouvées dans la chapelle Sainte-Anne furent l'objet de bien des rumeurs. En 1953, un journaliste du *Monde* n'hésita pas à écrire que les secouristes en avaient retiré "un mètre" et qu'il s'agissait "de cendres humaines". (43)

Venons-en maintenant au choeur de l'église. Là se trouvait le maître-autel qui, au soir du 10 juin 1944, était partiellement détruit, sa partie supérieure gauche ayant disparu (figure 13). Si, aujourd'hui, on examine la partie inférieure gauche on constate que les dessins sculptés ont presque entièrement disparu; ils offrent l'apparence de motifs érodés ou passés au papier de verre. Lorsqu'on passe les doigts sur cette partie, on constate qu'elle tombe en poussière. Au soir de la tragédie, pourtant, cette partie était intacte et les dessins parfaitement visibles. (44) Par conséquent, on en déduit que ces dégradations eurent lieu après le drame. Ce fait paraît confirmé par P. Poitevin qui, après avoir parlé du "bas-relief intact des disciples d'Emmaüs", raconte que lors d'une visite suivante il vit le maître-autel s'effriter, "ses pierres tomb[ant] en poussière". (44a)

Autre remarque: aujourd'hui encore, le maître-autel est surélevé d'une cinquantaine de centimètres. Ce détail est compréhensible lorsqu'on sait qu'au

début de la messe catholique, dite de saint Pie V, le prêtre *monte* à l'autel. (45) Par conséquent, des marches existaient qui permettaient notamment d'accéder au tabernacle. A Oradour, elles étaient [39] probablement de même nature que celles que l'on peut encore voir devant l'autel de la Vierge et celui de Saint-Joseph, c'est-à-dire en bois. Une géométrie particulière permettait leur encastrement dans l'autel. Un cliché d'époque montre que ces marches avaient disparu après le drame. (46)

Enfin, notons qu'à l'endroit où se trouvaient ces degrés, le sol dallé cesse subitement pour laisser place à un sol en terre battue (figure 14). Au milieu de cet îlot de terre apparaît une pierre blanche (qui n'est donc pas en granit comme les dalles) de forme approximativement ovale. De façon curieuse, la surface supérieure de cette pierre est totalement lisse et se situe au niveau exact des dalles. Ces constatations laissent penser qu'un passage menant vers des sous-sols a dû exister en cet endroit. En temps normal, celui-ci était masqué par les marches en bois. La pierre blanche faisait partie d'un système qui permettait de les retirer facilement afin d'accéder à cette entrée.

On ne manquera pas de qualifier cette hypothèse d'audacieuse. Pourtant, deux faits semblent attester l'existence de ces sous-sols:

— le sol dallé de l'église présente par endroits des dépressions sensibles. On peut supposer que la surface du dallage a épousé les affaissements survenus dans les caves;

— en consultant le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, au tome LXXII, une description de l'église d'Oradour-sur-Glane publiée suite à une "excursion archéologique", nous apprend que:

Par suite d'une forte différence de niveau, le chevet [partie de l'église qui se trouve derrière le chœur] est surélevé sur des caves qui servent de resserres. (47) (figure 15).

C'est clair : des caves se trouvent sous l'édifice religieux. Notons en outre l'indicatif présent utilisé par les auteurs de la description: "de caves qui servent". Celui-ci indique qu'à cette époque (1920-1930), les sous-sols de l'église étaient encore utilisés et, donc, qu'on pouvait y accéder. En 1994, V. Reynouard avait supposé que leur entrée se trouvait dans la sacristie, masquée par un tas de tuiles. Il fondait sa conviction [40] notamment sur les allégations de P. Poitevin qui, dans son livre publié en 1944, avait parlé de souterrains auxquels on accédait par le sous-sol de la sacristie. (48) Toutefois, des recherches complémentaires organisées sur les lieux infirment cette hypothèse.

La possibilité de l'entrée devant l'autel est d'autant plus plausible que le chœur est la partie la plus ancienne de l'édifice. Elle date du XII^e siècle, alors que les autres parties datent du XV^e siècle, la sacristie étant, pour sa part, d'époque "moderne". (49) En outre, il semble que l'église d'Oradour a été construite à l'emplacement d'un ancien lieu de culte païen et, par conséquent, qu'une crypte avait préalablement existé. Celle-ci aurait plus tard été transformée en cave, (50) puis comblée à une date inconnue.

Quoi qu'il en soit, la présence de ces sous-sols n'est pratiquement jamais révélée à Oradour. En effet, si l'on excepte l'ouvrage de P. Poitevin et certains livres révisionnistes, (51) jamais, depuis 1945, leur existence n'a été mentionnée. Dans son ouvrage, F. Delage ne dit rien sur les caves. Or, cet auteur avait participé à l'"excursion archéologique" au cours de laquelle l'église d'Oradour avait été visitée; (52) il ne pouvait donc ignorer leur existence. A. Hyvernaud, quant à lui, cite l'extrait du *BSAHL* que nous avons donné plus haut, mais il prend soin de supprimer l'indicatif présent et d'ajouter le mot "autrefois".

Le passage devient alors :

Par suite d'une forte différence de niveau, le chevet est surélevé sur des caves qui servaient autrefois de resserres. (53)

Poursuivons cependant.

Aucune trace de suie n'est visible sur le mur est, dans lequel ont été percés quatre emplacements de vitraux. (54) Sur ce mur, le crépi est intact. En revanche, le revêtement du mur nord, dans lequel se découpe la porte permettant d'accéder à la sacristie, a presque entièrement disparu. (55) Là non plus, aucune trace de suie n'est visible. Les mêmes constatations peuvent être faites sur le mur orienté au sud (56) ainsi que sur la voûte. (57)

Au soir du 10 juin 1944, de nombreux morceaux de pierre jonchaient le sol du chœur (58) (figure 16). Ceux-ci semblent être responsables des dégâts causés au maître-autel. D'où pouvaient-ils provenir? Ni des voûtes de la nef ni de la voûte du chœur, qui ne se sont pas effondrées durant le sinistre. De la voûte du clocher? Cette hypothèse est à retenir, surtout lorsqu'on examine les restes de la statue du curé d'Ars.

Avant le jour tragique, cette statue était accrochée, par sa base, au mur nord de la nef, tout près du chœur, à 2 m environ du sol. Le 10 juin 1944 au soir, toute la partie située au-dessus du bassin avait disparu, pulvérisée par une pierre qui avait laissé un impact dans le mur (59) (figure 16 bis).

Cette statue était creuse, faite en plâtre renforcé par des poils de chèvre ou de cheval. (60) Si le projectile qui a écrasé la partie supérieure était [41] tombé du plafond, il n'aurait pas laissé de trace sur le mur. Par conséquent, le projectile provenait du clocher (seule partie de l'église détruite). De plus, il possédait une vitesse suffisante pour briser la moitié haute de la statue sans renverser la moitié basse pourtant simplement posée sur une plaque horizontale fixée dans le mur par deux barres métalliques. (61)

Poursuivons cette étude en portant notre attention sur la chapelle latérale nord, la chapelle de la Vierge.

De façon certaine cette partie du sanctuaire a été préservée. Le 10 juin au soir, les dalles du sol étaient encore nettement visibles, (62) contrairement au chœur, à la nef et à la chapelle Sainte-Anne où la poussière, les cendres et les gravats recouvraient tout, donnant l'illusion d'un sol en terre battue. (63)

Un cliché publié dans l'ouvrage *Ville Martyre*. montre nettement, adossé au mur est de cette chapelle, l'autel en bois dédié à la Vierge: il est intact (64) (fig.17). Les fleurs en tissu posées dessus ont également été préservées (65) (figure 18). De même, on constate que le mur est, avec tous les ex-voto, n'a subi aucun dommage et ne porte aucune trace de suie.

En face de l'autel, adossé au mur nord, se trouve le confessionnal. Construit en bois léger (6 mm d'épaisseur), il était également intact au soir de la tragédie. (66) Aujourd'hui encore, le visiteur peut le voir et même s'y asseoir (figure 19). L'étonnante préservation d'une pièce aussi légère dans une église qui aurait été ravagée par le feu gêne les tenants de la thèse officielle. Dans leur ouvrage, MM. Pauchou et Masfrand publient une photographie montrant le confessionnal avec, au premier plan, une voiture d'enfant fortement endommagée (métal oxydé et tordu). Point n'est besoin d'être spécialiste du feu pour comprendre que cette voiture a été apportée à cet endroit intentionnellement. En effet, le contraste entre le métal qui a été soumis à une forte chaleur et le confessionnal intact est saisissant. Si vraiment, la voiture s'était trouvée là le 10 juin 1944, le [42] confessionnal n'aurait pas résisté; il aurait brûlé, au moins en partie. Cette tromperie a été imaginée afin d'émouvoir le visiteur (l'horreur de l'enfant qui a dû mourir carbonisé dans la voiture) et d'inhiber ses facultés de raisonnement. Remarquons, d'ailleurs, que cette voiture n'est plus visible sur le cliché du confessionnal publié par P. Poitevin et qu'elle réapparaît sur une photographie montrant, cette fois, plusieurs voitures d'enfant endommagées. (67)

Rappelons, enfin, que le confessionnal ne porte aucune trace de sang, d'éclat ou de balle.

Terminons cet examen de l'église par la sacristie.

A notre connaissance, aucun cliché montrant l'intérieur de cette pièce après la tragédie n'existe ou n'a été publié. Cet "oubli" renforce notre méfiance.

Aujourd'hui, le visiteur peut pénétrer dans les ruines de la sacristie par une porte extérieure. Une fois dans le local, il aperçoit, sur le mur opposé, à environ 3 m du sol, une large ouverture obstruée par un panneau de bois. Il s'agit de la porte qui, avant le 10 juin 1944, donnait sur le chœur; par mesure de sécurité, les autorités d'Oradour l'ont condamnée pour éviter que, de l'église, des touristes trop curieux ne se penchent et ne chutent. Sur les murs nord, sud et est, toujours à 3 m du sol, des trous régulièrement espacés sont encore visibles: traces de poutres qui ont aujourd'hui disparu.

Ce local comportait deux (peut-être trois) niveaux (fig.20). Du chœur, le prêtre franchissait la porte aujourd'hui condamnée et se retrouvait, sur un plancher, dans une pièce qui lui servait de sacristie. Un escalier lui permettait sans doute de descendre au niveau inférieur qui servait de "débaras, avec la chaudière du chauffage" (68), d'après P. Zind.

Depuis la tragédie, deux tas de tuiles plates ont été entreposés dans ce qui fut le débarras. Le plus important recouvre une partie du mur sud. De même peut-on voir dans un coin un tas de ferraille. On y remarque des éléments qui servaient à accrocher entre elles les poutres du beffroi (figures 21 et 22).

Ces dernières remarques achèvent notre étude de l'église après la tragédie. En guise de conclusion provisoire, nous pouvons affirmer que :

- si quelques incendies de faible intensité se sont développés ici ou là au sein du sanctuaire, aucun embrasement général ne s'est développé (absence de traces de suie) qui pourrait expliquer les dégâts visibles après le 10 juin 1944;
- des phénomènes extrêmement violents se sont produits au moins dans le clocher et peut-être, aussi, sous les toits. Ceux-ci provoquèrent l'effondrement de la voûte d'entrée.

Quelle fut la nature de ces phénomènes? Telle est la question à laquelle nous allons maintenant tenter de répondre.

Fig.22a : ci-contre.

Beffroi avec sa cloche, avant son installation dans un clocher d'église (celui de N.D. de Grâce à Honfleur).

On distingue nettement les éléments métalliques servant à lier entre elles les poutres du beffroi.

NOTES DE L'INTRODUCTION

1) Voy. *Ville Martyre...*, p.111: "Note d'information officielle publiée par la presse le 5 janvier 1945".

2) Voy. *Le drame...*, p.36.

3) Nous reviendrons plus tard sur ce procès. Toutefois, notons que seuls 21 anciens SS étaient présents; les 44 autres furent jugés par contumace (voy. l'acte d'accusation rédigé le 1er décembre 1952).

4) Voy. *Elsa*, deuxième trimestre 1974, p.4, article intitulé: "Oradour-sur-Glane".

5) Voy. *La Montagne*, 26décembre 1975, pp.1 et 7.

6) Auto-éditée, Aalen, sans date, 62 p.

7) Voy. le *Journal officiel* du 13 janvier 1991. En 1994, après que cette brochure eut fait sa réapparition, le ministère français de l'Intérieur tint à réaffirmer qu'il était "interdit de faire circuler, de distribuer et de vendre cet opuscule " (voy. *La Charente libre*, 12 mars 1994).

8) Son titre est: *Wo ist Kain? Enthüllungen und Dokumente zum Komplex Tulle + Oradour* (Où est Cain? Révélation et documents sur l'affaire de Tulle+Oradour) Editions Askania, 1981. Une recension de cet ouvrage a été publiée par Pierre Zind dans le journal alsacien: *Nouvelle Voix / Neue Stimme* (No 62 et suivants, 1983).

9) Voy. *Le Figaro*, 6 janvier 1985, p. 4, article de Jean-Paul Picaper intitulé: "RFA: le drame d'Oradour refait surface".

10) Editions Ronald Hirlé, 1994. Voy. pp. 209-211.

11) Voy. *Le Figaro*, 6 janvier 1985, p. 4, article déjà mentionné .

=====

NOTES DE LA PREMIERE PARTIE, I

1) *Petit Robert*, édition de 1989, vol. II (noms propres), p. 1333.

2) *Voy. Vision d'épouvante...*, p. 59.

3) Madame Rouffanche est morte en 1989. Sa tombe se trouve dans le cimetière d'Oradour.

4) *Voy. l'acte d'accusation au procès de Bordeaux*, pp. 3, 4 et 5.

5) *Voy. Ouest-France*, 27 janvier 1953, p. 3, col. A.

6) Sur la vie de P. Graff, *voy. Le Monde*, 20 janvier 1953, p. 7, col. A.

7) "LE PRESIDENT. -- Est-ce que vous n'avez pas assisté, sur le pont de la Glane, à l'effondrement du clocher ?

GRAFF. -- C'est cela.

LE PRESIDENT. -- Vous avez vu l'effondrement; et dans quelles circonstances s'est effondré le clocher?

GRAFF. -- Par le feu." (*voy. les sténotypies du procès, audience du 16 janvier 1953, p. 21*). Nous pourrions de même citer le SS Hoehlinger qui, lors de l'instruction, déclara être passé devant l'église qui brûlait (*voy. dossier de l'instruction du procès, liasse III, interrogatoire de Hoehlinger en date du 27 juillet 1946, 4 p., p. 3*).

8) Article dont une copie a été trouvée par les auteurs dans les archives de Robert Faurisson. Aucune référence ne l'accompagnait.

9) "les SS, dans la rage de destruction, incendiaient le village d'Oradour à l'aide de bombes incendiaires" (*acte d'accusation, p. 6*); "ils jettent une poudre qui doit être lancée au moyen d'un vaporisateur [...]. Le feu se répand facilement" (*Ibid.*, p. 7).

10) "Je n'ai pas connaissance qu'au départ de St-Junien notre compagnie ait été munie de matériel incendiaire. Je n'ai jamais vu confectionner des charges garnies de produits incendiaires" (*voy. dossier de l'instruction, liasse I, interrogatoire de L. Hoehlinger en date du 14 décembre 1944, p. 3*).

11) *Voy. le dossier de l'instruction, liasse VII, interrogatoire d'Elsaesser en date du 24 septembre 1945, p.7*.

12) Voy. P. Grapin, *Les Incendies* (P.U.F., collection Que sais-je ?, 1979, 128 p.), pp. 90-92.

13) Voy. *La mémoire d'Oradour...*, pp. 102-103.

13a) Par exemple Marc Freund-Valade, préfet de Limoges qui s'était rendu à Oradour le 13 juin 1944. Dans son rapport du 15 juin 1944, celui-ci écrit : "Dans l'église, en partie en ruines, se trouvaient encore des débris humains, calcinés, provenant de cadavres d'enfants (tels qu'un pied d'enfant dans une pantoufle), des ossements étant mêlés aux cendres des boiseries. Le sol était jonché de douilles portant la marque de fabrication STKAM et les murs de l'église portaient de nombreuses traces de balles à hauteur d'homme. Il est à noter que si la toiture de l'église est effondrée, le plafond qui est fait de maçonnerie est à peu près intact ainsi que les murs. Le feu n'a donc pu prendre à l'intérieur de l'église que s'il y a été mis intentionnellement" (pp. 1-2).

14) Dans son allocution prononcée le 10 juin 1994, F. Mitterrand a déclaré que "les ruines du village étaient maintenues dans l'état où elles avaient été laissées après le massacre" (Transcription de Henri Lewkowicz, p. 4).

15) Voy. *Ville Martyre...*, p. 111.

16) "La voûte avait résisté en apparence ; pourtant des crevasses s'apercevaient, donnant à redouter un prochain écrasement ; et, en effet, dans les derniers jours d'octobre, l'écroulement est survenu, créant dans le haut de la nef une immense ouverture" (voy. *Ville Martyre...*, p. 48). Ce texte est confirmé par un document que l'on peut consulter aux archives départementales de Haute-Vienne sous la cote 14 F 42. Il s'agit d'une lettre sur papier à l'en-tête du "Syndicat d'initiative de Cieux" (village non loin d'Oradour) en date du 25 août 1944. L'auteur, qui s'adressait à F. Delage, l'informait que "les voûtes paraiss[ai]ent n'avoir aucun mal". Preuve que l'effondrement fut postérieur à l'été 1944. Sur ce sujet, voy. aussi *Oradour-sur-Glane*, p. 51; *Dans l'Enfer...*, p. 59. Les auteurs de ces deux derniers ouvrages n'indiquent pas la date à laquelle les voûtes se sont effondrées.

17) Voy. *Les Huns...*, dernière page; texte intitulé : "Un éditorial que Philippe Henriot ne fera pas. Les Huns sont passés par là". Voy. aussi le dossier de l'instruction du procès de Bordeaux, liasse I, rapport intitulé : "Le crime d'Oradour-sur-Glane. Les Huns sont passés par là".

18) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 74. Voy. aussi *L'Autre Histoire...*, p. 16.

19) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 16.

20) Depuis, un membre des équipes de secours qui vint sur les lieux du drame à partir du 13 juin 1944 a confirmé ce fait: il s'agit d'Henriette Massaloux-Dumay (Lettre de H. Massaloux-Dumay à Vincent Reynouard en date du 25 mars 1996. Un autre membre des équipes de secours, l'abbé Philippe Schneider, a écrit le 18 mars 1996 : "la voûte du clocher était, **je crois**, effondrée.").

21) Pour la toiture des chapelles sud, voy. *Oradour-sur-Glane*, photographie p. 6. Pour les autres toitures, voy. *Dans l'Enfer...*, sixième photographie entre les pages 48 et 49 ; voy. aussi *Ville Martyre...*, Pl. II entre les pages 16 et 17. Le rapport rédigé par M. Freund-Valade et daté du 15 juin 1944 semble confirmer ces constatations ; l'auteur écrit : "la toiture de l'église est effondrée" (voy. le dossier de l'instruction du procès de Bordeaux). De même peut-on lire, dans la lettre à F. Delage sur papier à l'en-tête du "Syndicat d'initiative de Cieux" : "la couverture [de l'église] est entièrement détruite".

22) La flèche n'est pas visible sur les photographies de l'église antérieures à la tragédie qui ont été publiées par P. Poitevin et F. Delage. En effet, le clocher est, à chaque fois, coupé. Toutefois, on la distingue nettement sur une photographie qui a été publiée dans la brochure intitulée : *Le drame...* (voy. p. 7).

23) Le vitrail du mur ouest et celui de la chapelle Saint-Joseph ne sont pas visibles. De même, les deux fenêtres percées dans le mur est de la sacristie n'apparaissent sur aucun cliché postérieur au 10 juin. Aujourd'hui, tous ces vitraux et tous ces carreaux ont disparu. Peut-être étaient-ils déjà pulvérisés le soir du 10 juin.

24) Voy. *Dans l'Enfer...*, sixième et huitième photographie, entre les pages 48 et 49.

24a) Exposition intitulée : "La mémoire d'Oradour" (28 juin-8 septembre 1996).

25) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, photographie p. 62.

26) Voy. *Dans l'Enfer...*, sixième photographie entre les pages 48 et 49.

27) Pour les façades sud et est, voy. *Oradour-sur-Glane...*, photographie p. 6; pour la façade nord, voy. *Dans l'Enfer...*, sixième photographie entre les pages 48 et 49. Aucun cliché n'est publié qui montrerait le vitrail de la façade ouest.

28) Il y a deux chapelles sud. L'une possède un petit vitrail et, au ras du toit, une petite meurtrière qui devait servir à éclairer les combles, au-dessus des voûtes. Il n'existe aucun cliché montrant le petit vitrail après l'incendie. En revanche, la

petite meurtrière est parfaitement visible à l'extrême droite de la photographie parue dans *Oradour-sur-Glane...*, p. 62. On ne distingue aucune trace de suie. L'autre chapelle possédait un grand vitrail (d'architecture gothique, le seul dans l'église, qui est romane) dont on voit la partie supérieure dans l'ouvrage *Oradour-sur-Glane* (photographie p. 6) et la partie inférieure dans le livre *Ville Martyre* (Pl. IV, entre les pages 16 et 17). Aucune trace de suie n'est visible. Cette chapelle possédait également une porte visible dans le livre susmentionné (Pl. IV, entre les pages 16 et 17). Là encore aucune trace de suie ne se détache.

29) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, photographie p. 6.

30) Voy. notamment le cliché publié dans *Oradour-sur-Glane...*, p. 6. On y aperçoit nettement la trace du toit de la nef sur le mur est du clocher. Aucune trace de suie n'est décelable. Il en est de même sur le haut du mur des chapelles sud, là où reposait la toiture (voy. même cliché) ainsi qu'à l'extrémité supérieure des murs du choeur (tour carrée) qui supportaient également une toiture (voy. *Ville Martyre...*, Pl. II, entre les pages 16 et 17 ; *Dans l'Enfer...*, huitième photographie, entre les pages 48 et 49 ; *Oradour-sur-Glane*, photographie p. 6).

31) Voy., notamment, *Oradour-sur-Glane...*, photographie p. 54. Ce cliché est également reproduit dans *Le drame...*, p. 32, ainsi que dans la brochure *Souviens-toi...*, p. 14.

32) Pour toutes ces constatations, voy. *Le drame...*, p. 32 et *Souviens-toi...*, p. 14.

33) Voy. Chanoine Lecler, *Etude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges* (publié en 1902), p. 166.

34) Pour les détails des calculs qui nous ont permis de parvenir à ces estimations, voy. annexe 1.

35) Voy. notamment *Oradour-sur-Glane...*, photographie p. 54.

36) Voy. *Dans l'Enfer...*, troisième photographie, entre les pages 64 et 65.

37) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 74.

38) Voy. *Ville Martyre...*, Pl. VII, entre les pages 16 et 17.

39) Pour le mur sud, voy. *Oradour-sur-Glane*, photographie p. 48; pour le mur est, voy. *Ville Martyre...*, Pl. VII, entre les pages 16 et 17; pour le mur ouest, voy. *Vision d'épouvante...*, photographie p. 63.

- 40) Voy. *Oradour-sur-Glance...*, photographie p. 48.
- 40a) Voy. *Ville Martyre...*, Pl. VII, entre les pages 16 et 17.
- 41) Voy. *Dans l'Enfer...*, quatrième photographie, entre les pages 64 et 65.
- 42) Voy. *Oradour-sur-Glance*, photographie p. 48.
- 43) Voy. *Le Monde*, 3 février 1953, p. 4, col. B.
- 44) Voy. notamment *La mémoire d'Oradour...*, cliché p. 32.
- 44a) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 75.
- 45) Voy. première partie de la messe, cinquième paragraphe : "Le prêtre monte à l'autel".
- 46) Voy. *Ville Martyre...*, Pl. VI, entre les pages 16 et 17, cliché du haut.
- 47) Voy. *BSAHL*, t. LXXII, p. 579.
- 48) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 49 : "[Les femmes réfugiées dans la sacristie] s'efforcent de descendre un escalier branlant pour se réfugier dans un débarras, afin d'essayer de gagner ensuite l'extérieur ou les souterrains".
- 49) Voy. *Petite Histoire...*, p. 14 : "[L'église] qui fut incendiée par les nazis en 1944 fut-elle la première [construite à Oradour]? On n'en sait rien non plus; mais la partie la plus ancienne de l'église, le chœur, est manifestement du XIIe siècle. Ce n'est que beaucoup plus tard, vers la fin du XVe siècle, après la Guerre de Cent Ans, que la nef et les chapelles latérales seront construites, donnant à l'église la forme qu'elle garde encore". Voy. également *BSAHL*, *op. cit.*, le plan de l'église où l'époque des différentes parties est notée, la sacristie étant qualifiée de "moderne".
- 50) Voy. *Petite Histoire...*, p. 14 : "En Limousin, nombre de localités portent le nom d'Oradour. L'Ouradou, en langue limousine, c'est l'endroit où l'on prie. Pour certains auteurs, les oradours -- oratoires -- auraient pris la place de monuments païens qui se trouvaient presque toujours au point de jonction des voies romaines et auraient joué un rôle funéraire".
- 51) Voy. notamment la recension de P. Zind. Il y est question de "*souterrains, actuellement murés*" (*Nouvelle Voix...*, No 66, p. 5, col. A).

52) Dans le tome du *BSAHL* déjà cité, le nom de Franck Delage est cité dans la liste des participants à l'excursion.

53) Voy. *Petite Histoire...*, p. 15. Naturellement, l'auteur est en droit de rédiger une telle phrase. Mais il aurait été plus honnête de citer la référence du *BSAHL* et de recopier l'extrait tel quel, en le faisant suivre au besoin d'explications.

54) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, photographie p. 53.

55) Pour le mur sud, voy. *Oradour, Tulle...*, p. 1829.

56) Voy. *Ville Martyre...*, Pl. VI, entre les pages 16 et 17. Seule une petite partie du mur est visible, ce qui empêche son étude exhaustive.

57) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, photographie p. 53.

58) Voy. *Souviens-toi...*, p. 14. Rappelons également la déposition de Jean-Hubert Desourteaux au procès de Bordeaux. Celui-ci avait pénétré dans l'église le lendemain du drame, vers onze heures. Il déclara avoir vu "un monceau [...] de pierres" (sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 16).

59) Voy. *Souviens-toi...*, p. 14.

60) Constatations faites par V. Reynouard qui a examiné les restes de la statue aujourd'hui posés sur l'autel de la Vierge, dans la chapelle latérale nord de l'église.

61) On voit nettement cette plaque horizontale sur le cliché paru dans *Oradour, Tulle...*, p. 1829. D'après les constatations faites par V. Reynouard, la statue était simplement posée dessus.

62) Voy. *Ville Martyre...*, Pl. VI, entre les pages 16 et 17.

63) Voy. notamment *Dans l'Enfer...*, p. 74. L'auteur écrit : "*La grande nef est vidée de ses chaises et de ses bancs, mais la terre battue est couverte de débris de toutes sortes*".

64) Voy. *Ville Martyre...*, Pl. VI, entre les pages 16 et 17.

65) On peut aujourd'hui les voir dans le Mémorial d'Oradour, dans une petite salle à gauche en entrant. Un petit écriteau porte la mention suivante : "*Fleurs qui étaient sur l'autel de la Vierge de l'église d'Oradour le 10 juin 44*".

66) Voy. *Dans l'Enfer...*, deuxième photographie, entre les pages 64 et 65.

67) Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 66 ; *Oradour-sur-Glane...*, p. 56. Une troisième photographie montrant cette voiture d'enfant est publiée dans *Oradour et Tulle...*, p. 1829.

68) Voy. *Nouvelle Voix...*, No 66, p. 5, col. A. Aujourd'hui encore, on peut voir, dans le coin gauche du local, un conduit de cheminée qui monte jusqu'au sommet des murs. En outre, les photographies de l'église prises avant et après le 10 juin 1944 montrent, sur le toit de la sacristie, une petite cheminée (voy., par exemple, *Dans l'Enfer...*, cinquième photographie, entre les pages 48 et 49). Tous ces faits confirment l'installation, dans le sous-sol de la sacristie, d'un matériel de chauffage.

[Partie 3]

II - L' église endommagée par des explosions

[49]

Le clocher ébranlé par une détonation ?

La préservation de la croix faîtière

D'après la thèse officielle, un gigantesque incendie détruisit le clocher et fit fondre les cloches. Or, si tel avait été le cas, la croix faîtière serait tombée au milieu des flammes et la sphère en laiton, très fine, aurait fondu. Or, nous avons vu qu'il n'en était rien. Par conséquent, l'hypothèse du feu doit être rejetée et remplacée par celle d'une détonation qui se serait produite dans le clocher. Celle-ci engendra une forte poussée verticale qui, vers le bas, fit s'effondrer la voûte et la tribune (1) et, vers le haut, contribua à l'éjection du toit et de la croix faîtière (figure 23). Projetée au loin, celle-ci ne subit pas les effets secondaires de l'explosion qui endommagèrent les cloches restées sur place du fait de leur masse.

On objectera qu'une telle explosion aurait détruit les murs du clocher. Ce n'est pas certain. Le croquis ci-contre montre effectivement un type d'explosion dont les effets sont omnidirectionnels. Mais on peut aussi disposer des explosifs pour différencier les effets selon les directions de l'espace .

Par exemple, disposés circulairement, au moment de la détonation "l'axe central du dispositif sera le lieu d'une élévation extraordinaire de température et de pression". (2) D'où une gigantesque poussée qui se développera principalement selon l'axe vertical (figure 24). C'est le principe de la "charge creuse".

Or, dans le clocher de l'église, la disposition des lieux incitait naturellement au stockage des explosifs le long des murs. Dans ce cas, quand elle survient, l'explosion provoque un effet comparable à celui de la "charge creuse", selon l'axe vertical qui est, de surcroît, l'axe de moindre résistance du bâtiment: plancher et voûte vers le bas et toiture vers le haut, au lieu de murs épais latéralement. Ce qui explique l'absence de dégâts sur les murs.

[50]

Autres éléments appuyant la thèse de l'explosion

Outre la préservation de la croix faîtière, d'autres éléments appuient la thèse de l'explosion.

Citons, tout d'abord, l'absence de suie sur les murs du clocher. Si un incendie avait ravagé le clocher, un temps assez long se serait écoulé avant que la toiture ne s'effondre. Dans cet intervalle, la fumée se serait échappée par les seules ouvertures disponibles : les meurtrières, la baie donnant sous les combles du toit central et, sans doute aussi, les vitraux dont le métal de liaison est le premier à fondre (figure 25). Dès lors, de la suie aurait dû se déposer sur les murs extérieurs. Or, on ne constate rien de tel sur aucune des photographies prises après la tragédie.

A ce sujet, nous renvoyons le lecteur au livre de David Irving: *La Destruction des villes allemandes*. (3) On y voit une photographie montrant, dans les années soixante, une ville allemande totalement reconstruite. Seule, au bout de l'avenue, une cathédrale est antérieure à 1945. Celle-ci porte encore les marques des bombardements. Son clocher, construit en pierre, a subi un incendie. Toutefois, seul le haut de la flèche a été détruit. La fumée s'est donc échappée par les ouvertures, noircissant la totalité du clocher. Quinze ans plus tard, cette suie était encore visible. (4)

Citons ensuite la fusion *partielle* de la cloche. En 1994, un fondeur interrogé par V. Reynouard, raconta qu'un jour il s'était rendu dans une église dont le clocher venait d'être dévasté par le feu. A l'emplacement des cloches ne subsistaient plus que des galettes de bronze sur le sol. Ce récit ne saurait surprendre. Lorsqu'un incendie fait fondre une cloche, le phénomène est très lent car aucun foyer ne peut dégager instantanément assez de chaleur pour porter une masse de bronze à

750.C. (5) Par conséquent, la température interne de la cloche s'élève graduellement. Les alliages étant de bons conducteurs de la chaleur, des phénomènes de diffusion interviennent, permettant à la chaleur de se répartir dans toute la cloche. Dès lors, les différences de température dans le bronze seront relativement faibles et c'est [51] ainsi que la fusion, si elle intervient, sera totale, transformant la cloche en une flaque de métal liquéfié.

Or, à Oradour, la façon dont a été détruite la grande cloche infirme cette thèse. Nous avons vu qu'une partie de sa base était intacte mais prisonnière dans une masse informe de métal. Les parties de la cloche ont donc été portées à des températures *très* différentes. Les unes ont fondu, les autres ont été préservées, avec les motifs qui y étaient moulés. Par conséquent, le phénomène d'échauffement a été très violent, très rapide et très bref, ce qui concorde parfaitement avec la thèse de l'explosion. Lors d'une détonation, en effet, le volume de gaz produit est de 12.000 à 15.000 fois le volume de l'explosif à l'état solide (6) : en quelques microsecondes, donc, la pression dans le clocher s'est élevée, entraînant une très forte augmentation de température. (7) Une partie de la chaleur produite au moment de la détonation s'est instantanément communiquée à la cloche ou, plus exactement, aux parties de la cloche qui se trouvaient dans les régions de l'espace touchées par l'explosion. Ces parties ont fondu (ou se sont ramollies) sans que la chaleur emmagasinée ait eu le temps de se diffuser dans les autres parties de l'alliage.

Enfin, quatre autres constatations faites dans l'église renforcent la thèse de l'explosion. Il s'agit :

— des gravats visibles sur les photographies prises immédiatement après le 10 juin dans la nef centrale ;

— des dégâts occasionnés au maître-autel ;

— des larges surfaces de crépi disparues sur différents murs ;

— de la relative préservation des chapelles latérales dédiées, l'une, à saint Joseph, l'autre, à la sainte Vierge (les dégâts observés dans la chapelle Sainte-Anne ayant manifestement une autre cause).

Pour expliquer ces faits, il suffit de rappeler qu'une partie de l'énergie fournie par l'explosion a été communiquée aux pierres détachées de la voûte du clocher. Ces dernières furent alors projetées, à grande vitesse, dans l'église et plus particulièrement, pour des raisons de géométrie, dans la nef et dans le choeur. L'une d'entre elles a percuté la statue du curé d'Ars, pulvérisant sa partie supérieure ; il en fut de même pour la partie supérieure gauche du maître-autel,

totallement détruite. Remarquons, d'ailleurs, que dans son rapport l'évêché de Limoges a parlé du maître-autel " *brisé en certains endroits par les balles et les marteaux* " . (8) Or, comment croire que, le 10 juin (ou postérieurement), les SS aient perdu leur temps à taper sur cet objet avec de tels outils? De façon très probable, les dégâts observés par les séminaristes et consignés dans le rapport de l'évêché ont été causés par des pierres venues frapper cet autel. D'autres projectiles en provenance du clocher, enfin, ont percuté les murs, entraînant la dégradation du crépi.

On comprend maintenant pourquoi les autorités d'Oradour cachent au public la destruction de la voûte du clocher. Cette tromperie en appelle d'ailleurs d'autres. Aujourd'hui, le visiteur peut encore voir, en quelques endroits de l'église, des impacts profonds dans les murs. (9) Gravement, les guides lui expliquent qu'il s'agit des impacts de balles tirées par les SS depuis la porte principale. Or, on doit noter que bon nombre de ces dégradations se trouvent " *sur certains murs inaccessibles de l'entrée* " . (10) On en conclut qu'au moins une partie de ces impacts n'est pas explicable par des tirs à balles, alors qu'elle le serait par l'action des pierres de la voûte lancées avec violence par le souffle de l'explosion.

[52]

Des toitures soufflées par une explosion ?

Nous avons vu qu'après la tragédie toutes les toitures de l'église, et même les poutres, avaient disparu. Or, en général, lorsqu'un incendie ravage une maison, les poutres du toit ne se consomment que partiellement et, par conséquent, restent en place. (11) Cette résistance est due à la mauvaise conductivité thermique du bois. P. Grapin écrit :

le bois, tout en brûlant bien, est stable au feu et mauvais conducteur de la chaleur. A partir d'une certaine épaisseur, la carbonisation extérieure, relativement lente, crée une sorte d'écran protecteur . (12)

Naturellement, il est possible de consumer une poutre entièrement si, pendant longtemps, on alimente le feu avec des matières combustibles. Cependant, rappelons qu'à Oradour les voûtes des chapelles latérales, du chœur et de la nef ont résisté. Par conséquent, aucune matière combustible (à moins de supposer les combles remplis de fagots et de bois de chauffage) n'aurait pu alimenter le feu qui se serait déclaré sous les toitures.

Portons maintenant notre attention sur une photographie publiée notamment par MM. Pauchou et Masfrand. On y voit la nef remplie de débris et de gravats suite à l'effondrement des voûtes, (13) en octobre 1944. A supposer que, le 10 juin,

les poutres de la toiture soient tombées, après combustion partielle, sur les voûtes, on devrait les apercevoir nettement, sur le cliché, au sommet des tas de pierres. Or, nous n'en voyons qu'une, et qui est intacte, sans trace d'ignition.

De plus, précisons :

— qu'aucune trace de suie n'est visible sur la façade est du clocher, ce qui n'est pas compatible avec un incendie qui se serait propagé à la toiture de la nef (figure 26) ;

— qu'aucune trace de suie n'est visible sur le mur sud de la nef.

Or, si le toit des chapelles sud avait brûlé, ce mur aurait été noirci (figure 27).

Enfin, rappelons que, le soir du 10 juin, les voûtes de la nef étaient crevassées . (14) Or, aucun incendie de toiture n'aurait pu occasionner de tels dégâts. De façon plus que probable, ces voûtes ont été ébranlées par l'explosion qui provoqua le décollement de larges surfaces de crépi du plafond.

[53] Par conséquent, les poutres des toitures surmontant les chapelles sud et la nef n'ont pas pu brûler. Comme il n'en reste rien, on en conclut qu'elles ont été soufflées par une explosion. (15) Remarquons aussi que le sommet du mur sud de la nef est fracturé avec de nombreuses brèches (16) (figures 28 et 29). Ce fait confirme la thèse de l'explosion et nous indique que le point central a dû se trouver dans les combles de la nef, plutôt vers le mur sud.

Reste le cas des toitures de la chapelle nord et du chœur.

Pour la première, rappelons qu'un cliché publié par P. Poitevin montre de la suie sur le mur nord du transept. Dès lors, la thèse de l'incendie semble, ici, s'imposer. Par la suite, le feu s'est très certainement propagé à la toiture de la chapelle dédiée à la sainte Vierge, d'où les traînées de suie que l'on observe tout au long du mur nord du transept.

On pourra objecter que l'absence des poutres au niveau de ces toits infirme cette supposition. Ce n'est pas l'avis d'un pompier interrogé par nous, qui a confirmé que les traces de suie sur le mur rendaient certaine l'hypothèse de l'incendie.

Quant à l'absence des poutres, il répliqua sans hésitation : " Elles ont été démontées après le sinistre, c'est la seule explication " . Or, nous verrons qu'effectivement, dans la nuit du samedi au dimanche, des inconnus — qui n'étaient pas des Allemands — vinrent à l'église pour "nettoyer" les lieux (nous reviendrons plus en détail sur cet épisode). On peut penser qu'ils ont enlevé les

poutres partiellement consumées de la chapelle nord et de la sacristie. De même ont-ils fait disparaître la toiture du chœur...

Avec le recul du temps, on pourra trouver rocambolesque cette incursion d'inconnus venus en catimini voler de vieilles poutres et détruire une toiture. Mais au lendemain du drame, il était de première urgence d'effacer les preuves de responsabilité mettant en péril la version de l'incendie sans explosion, qu'on devait imposer comme version officielle. Si l'église avait été laissée en l'état, même le plus obtus des visiteurs n'aurait pas manqué de s'étonner de l'étrange spectacle, du contraste entre les poutres partiellement consumées des toitures de la sacristie et de la chapelle nord avec la toiture intacte du chœur et le vide observable au-dessus de la nef et des chapelles sud. Il en aurait conclu que l'église avait été le théâtre de phénomènes très différents suivant la localisation sous la toiture. L'explosion de charges sous les toits du chœur et des chapelles sud n'aurait fait aucun doute.

Ce serait donc dans le but d'offrir un panorama uniforme des diverses toitures que les visiteurs nocturnes, ne pouvant envisager la restauration, auraient décidé la suppression des vestiges trop significatifs.

Moralité

La conclusion de cette étude matérielle est simple: l'église semble avoir été le siège de *plusieurs explosions*. Celles-ci se sont notamment produites dans le clocher ainsi que sous les toitures de la nef et des chapelles sud. Dans les heures qui suivirent la tragédie, des inconnus ont très probablement fait disparaître les poutres subsistant au-dessus de la sacristie et de la chapelle nord; ils ont également enlevé la toiture du chœur. Leur objectif, en maquillant les lieux, était d'empêcher la contestation de la version des faits qui allait devenir la thèse officielle de l'incendie sans explosion.

A présent, étudions les récits des témoins directs de la tragédie pour savoir s'ils confirmeraient nos premières déductions.

Deuxième partie

Le drame de l'Eglise à travers les témoignages

I - Le témoin N° 1: Marguerite Rouffanche

[59]

Marguerite Rouffanche : témoin providentiel

D'après la thèse officielle, une seule femme aurait survécu au drame de l'église. Il s'agit de Marguerite Rouffanche, née Thurleaux le 19 décembre 1897, morte en 1989. Cinq jours seulement après la tragédie, le préfet de Limoges Marc Freund-Valade déclara:

Sur ce qui s'est passé à l'intérieur de l'église, nous avons le témoignage de la seule [femme] qui ait pu échapper à la mort et qui est actuellement en traitement à l'hôpital de Limoges. (1)

Quelques mois plus tard, MM. Pauchou et Masfrand écrivirent:

Son témoignage constitue tout ce qu'il est possible de savoir du drame. [...] nous devons nous en tenir strictement à son récit. Tous les détails donnés en dehors de celui-ci ne sauraient être que du roman. (2)

Ces deux citations démontrent que, suite à la tragédie, les autorités s'empressèrent de déclarer Mme Rouffanche unique rescapée de l'église et seul témoin officiel. Celle-ci, d'ailleurs, accepta parfaitement son rôle puisqu'en 1953, devant les juges de Bordeaux, elle lança :

[...] je suis le vrai témoin de l'église, je suis sortie du four crématoire, le témoin sacré de l'église. (3)

Or, il faut savoir que l'on ne connaîtra jamais le nombre exact de personnes qui étaient présentes dans le bourg lorsque, vers 14 heures ce 10 juin, les SS arrivèrent. F. Delage, par exemple, affirme qu'avant le jour tragique " la commune comptait, dans son ensemble, 1630 habitants " mais qu'il fallait y ajouter une " population flottante [...] assez importante à cause des circonstances de la guerre " . (4) De leur côté, MM. Pauchou et Masfrand écrivent :

Il y avait eu bien rarement autant de monde à Oradour-sur-Glane que ce samedi 10 juin 1944. En dehors des habitants trop occupés par les travaux des champs

pour pouvoir s'absenter, et des réfugiés habituels parmi lesquels des enfants évacués du Midi [...], on constatait un important concours d'affluence.

[60] Une visite médicale avait groupé à la maison de l'école le maximum des enfants; de plus, il devait y avoir au bourg une distribution de tabac, et les amateurs, pour la plupart des cultivateurs des environs, ne manquaient pas. Si l'on ajoute que certains promeneurs étaient venus y passer leur " week-end " dans le but de s'y reposer ou de s'y ravitailler, on se rendra compte que ce jour-là il régnait une certaine animation dans la petite cité. (5)

Cette affluence fut la cause des rumeurs contradictoires qui, plusieurs semaines après le 10 juin, circulaient encore concernant le nombre des morts mais aussi celui des survivants d'Oradour. Le tableau ci-après résume ce qui peut être trouvé dans les principaux documents:

Source	Nombre de victimes	Nombre de rescapés (6)
Rapport de M. Freund-Valade	800 à 1000	Une dizaine au maximum
Rapport de la Mission d'Information du Gouvernement provisoire de la République française 15 juin 1944	750 à 800	7 ou 8
Rapport de la Gendarmerie nationale 18 septembre 1944	800 environ	20
Ouvrage de F. Delage environ 650 (7)	19	
Ouvrage de MM. Pauchou et Masfrand environ (9)	Environ un millier (8)	Une trentaine

Ajoutons à cela qu'en 1953, au moment du procès des SS, de nouveaux rescapés, jusqu'alors inconnus, signalèrent leur existence. (10)

Ces différents rappels prouvent que peu après la tragédie aucune liste exhaustive et sûre des rescapés ne pouvait être établie. Par conséquent, nous paraît très suspect l'empressement des autorités à déclarer Mme Rouffanche unique survivante de l'église. En effet, seuls ceux qui désirent travestir les faits et qui trouvent une personne acceptant d'être manipulée peuvent craindre l'arrivée ultérieure de témoins.

Conscients de la gravité d'un tel propos, nous allons en démontrer le bien-fondé.

Marguerite Rouffanche : témoin suborné

La déposition "officielle" de Mme Rouffanche — celle qui reste le plus souvent citée notamment par l'Association Nationale des Familles des Martyrs d'Oradour-sur-Glane — est classée au dossier d'Oradour sous la cote 2.

Recueillie par... MM. Pauchou et Masfrand, elle porte une signature légalisée le 30 novembre 1944 (11) . L' "unique" rescapée décrit la tragédie de l'église comme suit:

Vers 14 h, le 10 juin 1944, après avoir fait irruption dans ma demeure, des soldats allemands me sommèrent de rejoindre le Champ de Foire en compagnie de mon mari, mon fils et mes deux filles.

Déjà de nombreux habitants d'Oradour y étaient rassemblés, cependant que de tous côtés affluaient encore des hommes, des femmes, puis les enfants des écoles qui arrivèrent en groupe. Les Allemands nous divisèrent en deux : d'un côté les femmes et les enfants, de l'autre les hommes. Le premier groupe, dont je faisais partie, fut conduit par les soldats [67] armés jusqu'à l'église. Il comprenait toutes les femmes de la ville, en particulier les mamans, qui entrèrent dans le lieu saint en portant leurs bébés dans les bras ou en les poussant dans leurs petites voitures. Il y avait là également tous les enfants des écoles. Le nombre des personnes présentes peut être évalué à plusieurs centaines.

Entassés dans le lieu saint, nous attendîmes, de plus en plus inquiets, la fin des préparatifs auxquels nous assistions.

Vers 16 heures, des soldats âgés d'une vingtaine d'années placèrent dans la nef, près du choeur, une sorte de caisse assez volumineuse de laquelle dépassaient des cordons qu'ils laissèrent traîner sur le sol.

Ces cordons ayant été allumés, le feu fut communiqué à l'engin dans lequel une forte explosion se produisit et d'où une épaisse fumée noire et suffocante se dégagea. Les femmes et les enfants à demi asphyxiés et hurlant d'épouvante affluèrent vers les parties de l'église où l'air était encore respirable. C'est ainsi que la porte de la sacristie fut enfoncée sous la poussée irrésistible d'un groupe épouvanté. J'y pénétrai à la suite, et, résignée, je m'assis sur une marche d'escalier. Ma fille vint m'y rejoindre. Les Allemands s'étant aperçus que cette pièce était envahie, abattirent sauvagement ceux qui venaient y chercher refuge. Ma fille fut tuée près de moi d'un coup de feu tiré de l'extérieur. Je dus la vie à l'idée de fermer les yeux et de simuler la mort.

Une fusillade éclata dans l'église. Puis de la paille, des fagots, des chaises furent jetés pêle-mêle sur les corps qui gisaient sur les dalles.

Ayant échappé à la tuerie et n'ayant reçu aucune blessure, je profitai d'un nuage de fumée pour me glisser derrière le maître-autel.

Il existe dans cette partie de l'église trois fenêtres. Je me dirigeai vers la plus grande qui est celle du milieu et, à l'aide d'un escabeau qui servait à allumer les cierges, je tentai de l'atteindre. Je ne sais alors comment j'ai fait, mais mes forces étaient décuplées. Je me suis hissée jusqu'à elle, comme j'ai pu. Le vitrail était brisé, je me suis précipitée par l'ouverture qui s'offrait à moi. J'ai fait un saut de plus de trois mètres, puis je me suis enfuie jusqu'au jardin du presbytère.

Ayant levé les yeux, je me suis aperçue que j'avais été suivie dans mon escalade par une femme qui, du haut de la fenêtre, me tendait son bébé. Elle se laissa choir près de moi. Les Allemands alertés par les cris de l'enfant nous mitraillèrent. Ma compagne et le poupon furent tués. Je fus, moi-même, blessée en gagnant un jardin voisin. Dissimulée parmi les rangs de petits pois, j'attendis avec angoisse qu'on vienne à mon secours. Je ne fus délivrée que le lendemain vers 17 heures. (12)

En vérité, Mme Rouffanche n'avait pas attendu novembre 1944 pour témoigner; rappelons que, dès le 15 juin, le préfet de Limoges avait écrit :

Sur ce qui s'est passé à l'intérieur de l'église, nous avons le témoignage de la seule [femme] qui ait pu échapper à la mort et qui est actuellement en traitement à l'hôpital de Limoges . (13)

Preuve que, moins d'une semaine après la tragédie, Mme Rouffanche avait déjà parlé. Pour découvrir ce que celle-ci avait alors déclaré, reportons-nous aux documents de l'époque.

Dans son rapport, M. Freund-Valade résuma ainsi ses propos :

Les femmes et les enfants ont été enfermés dans l'église à 14 heures de l'après-midi. Jusqu'à 17 heures, elles vécurent dans l'angoisse en entendant les échos des premiers incendies et des fusillades.

Vers 17 heures des soldats allemands pénétrèrent à l'intérieur de l'église et déposèrent sur la table de communion un engin constitué par une sorte de caisse d'où s'échappaient des mèches enflammées qui, au bout d'un instant, rendirent l'atmosphère irrespirable. Une des femmes parvint à forcer la porte de la sacristie, ce qui permit de ranimer les femmes et les enfants déjà touchés par l'asphyxie.

Les soldats allemands se mirent alors à tirer par les vitraux de l'église puis ils pénétrèrent pour achever par les tirs de leurs mitraillettes les derniers survivants et, en même temps, répandaient sur le sol une matière inflammable.

Au moment où le témoin parvenait à se hisser jusqu'au vitrail, les cris d'une mère qui voulait lui confier son enfant attirèrent l'attention d'une sentinelle placée au dehors qui fit [62] feu sur la fugitive et la blessa grièvement. Elle ne dut la vie qu'en simulant la mort [*Ibid.*, pp. 2-3].

Le même jour, Jean d'Albis, industriel mandaté par la Croix-Rouge internationale et résidant à Limoges, écrivit au ministre suisse W. Stucki :

[Après avoir tué les hommes,] vers 17 h, les Allemands sont entrés dans l'église et ont déposé sur l'autel un engin enflammé qui dégageait une fumée suffocante. Une femme ayant essayé d'ouvrir la porte de la sacristie a été immédiatement abattue. Au bout d'un certain temps, des soldats ont pénétré dans l'église et ont répandu sur le sol une matière enflammée et se sont immédiatement retirés en fermant la porte. Une femme a réussi à briser un vitrail et à se sauver dans la campagne, poursuivie à coups de fusil ; elle a pu néanmoins s'échapper malgré plusieurs blessures [...] . (14)

Nous n'insisterons pas sur les divergences de détail et en viendrons directement à la remarque principale: dans les documents rédigés en juin 1944, la " caisse " ne fait que rendre l'atmosphère irrespirable ; à aucun moment il n'est question d'une détonation qui l'aurait préalablement secouée. Or, quelques mois plus tard, Mme Rouffanche affirma que ce mystérieux objet avait été le siège d' " une forte explosion " .

Comment expliquer une telle différence ?

Certains nous répondront que, dans les premiers jours, Mme Rouffanche, probablement choquée, avait omis plusieurs détails dont l'explosion survenue dans la caisse. Cette objection n'est cependant pas recevable, car sur cette question nous possédons un texte parfaitement clair. Il s'agit du livre de P. Poitevin. Celui-ci écrit :

C'est à l'hôpital de Limoges, salle Sainte-Elisabeth, quelques jours seulement après la tragédie d'Oradour et dès que l'état de la blessée le permit, qu'une soeur dévouée et miséricordieuse, soeur Jeanne-d'Arc, voulut bien m'introduire auprès de [Mme Rouffanche].

Dans la petite chambre de quatre malades, Mme Rouffanche reçut non l'étranger, non le journaliste — elle ignorait ma profession — mais l'ami, le parent.

A vrai dire, je ne pris pas d'interview, me gardant bien de l'interroger, préférant sans l'interrompre écouter ses paroles prononcées d'une voix faible et douloureuse . (15)

Or, voici comment elle décrit la caisse que " des SS " auraient apportée dans l'église:

C'était une caisse du volume et de la hauteur de ma table de nuit. Personne ne voulut s'en approcher, **mais elle n'explosa pas** [souligné par nous] . (16)

Aucun doute n'est désormais permis: en juin 1944, Mme Rouffanche déclarait qu'aucune détonation n'avait secoué la caisse apportée par les SS. Cinq mois plus tard, cependant, " l'unique témoin " opérait un virage à 180 degrés.

Tout cela conforte notre thèse selon laquelle Mme Rouffanche fut un témoin en service commandé, un témoin qui ne fit que répéter ce qu'on lui imposait de dire.

L'ouvrage de P. Poitevin, d'ailleurs, confirme qu'à l'hôpital la rescapée ne décrit pas ce qu'elle avait vu, mais **appris**, sous la direction de l'auteur, un récit certainement destiné à devenir son témoignage définitif. En effet, P. Poitevin prétend qu'il préféra " sans l'interrompre, écouter [les] paroles prononcées " par Mme Rouffanche. Or, voici ce que nous pouvons lire, dix lignes plus bas:

Elle raconte ce qu'elle a vécu, calmement, posément, sans jamais varier ses déclarations. Si elle omet un détail et qu'on le lui rappelle, elle répond simplement : " Oui, j'oubliais de le dire ". (17)

[63] L'auteur peut affirmer que Mme Rouffanche ne variait jamais dans ses déclarations; c'est donc qu'il l'a écoutée plusieurs fois. Pourquoi? Par plaisir? Ce serait absurde. Parce qu'il n'avait pas eu le temps de tout noter? Il se flatte d'avoir vingt ans d'expérience professionnelle en tant que journaliste . (18) En outre, P. Poitevin ne se contenta pas d'écouter la rescapée, il l'interrompit parfois pour lui dire: " Vous oubliez ceci... " .

Tout cela démontre qu'à l'hôpital Mme Rouffanche, qui avait certainement été choisie pour être "l'unique rescapée de l'église", appris, sous la direction de P. Poitevin, (19) un témoignage . (20)

Bien sûr, on trouvera étrange qu'un simple journaliste qui ignorait tout de l'affaire le 11 juin 1944 au matin ait été chargé ou ait pris l'initiative de suborner un témoin. En réalité, P. Poitevin n'était pas un simple civil. Dans son ouvrage, il se décrit comme :

Adhérent au groupement Libération, puis membre, dès leur fondation, des MUR (Mouvements Unis de Résistance), sous le pseudonyme de Jean Guiton, envoyant des " papiers " à la presse clandestine, fournissant des renseignements politiques et militaires sur plusieurs départements [...]. (21)

P. Poitevin était un résistant important. Il se trouvait donc parfaitement désigné pour participer à la subornation du témoin.

Ensuite, on se demandera pourquoi Mme Rouffanche (ou ceux qui la manipulaient) adopta subitement la thèse de l'explosion survenue dans la caisse. A vrai dire, ce changement obéissait, au moins, à deux impératifs.

Tout d'abord, il faut savoir que, peu après la tragédie, certains témoins, interrogés par les Renseignements généraux, parlèrent d'une "forte détonation" qu'auraient immédiatement suivie "des cris provenant de la direction de l'église". (22) Il devenait donc urgent d'expliquer ce mystérieux phénomène.

Mais il y a plus. Dans les jours qui suivirent le drame, la délégation du Gouvernement provisoire de la République française publia un compte rendu des événements d'Oradour daté du 15 juin 1944. Son auteur, non identifié, affirmait que:

la caisse déposée dans l'église [avait fait] explosion. (23)

Donc, un document officiel de la République mentionnait la détonation survenue dans le mystérieux engin confectionné par les SS. Une mise à jour de la première version des faits se révélait urgente pour les manipulateurs de Mme Rouffanche. Telle est la raison pour laquelle, durant l'été 1944, l'unique rescapée de l'église adopta définitivement la thèse de l'explosion.

A ceux qui, malgré nos arguments, conserveraient encore quelques doutes, nous rappellerons qu'un tel récit, forgé dans l'affolement général, laissera fatalement transparaître le mensonge. En effet :

— il ne tient pas compte de certaines réalités matérielles indélébiles inscrites sur les lieux du drame (ici l'église) ;

— ceux qui le racontent tombent, tôt ou tard, dans le piège de la contradiction en voulant y apporter des précisions.

Afin, donc, de lever les derniers doutes qui pourraient subsister quant à la valeur du récit de Mme Rouffanche, analysons de près ses différentes déclarations.

[64]

Marguerite Rouffanche : témoin fragile et embrouillé

Une mystérieuse caisse

Vers 16 h, nous dit-on, des SS apportèrent une "caisse" dans l'église. Où la placèrent-ils? Déjà, les versions divergent. D'après le rapport de M. Freund-Valade, celle-ci fut déposée " sur la table de communion " (rapport du 15 juin 1944 déjà cité). D'après J. d'Albis, les SS choisirent l'autel (rapport du 15 juin déjà cité). Quelques mois plus tard, en novembre, Mme Rouffanche affirma que l'engin avait été déposé "dans la nef, près du choeur" . Au procès de 1953, enfin, le " *témoin sacré* " précisa : la caisse avait été placée " sur deux chaises devant la sainte table ". (24)

Quelles sont ses dimensions? L'unique rescapée ne répondit jamais clairement à cette question. En 1944, elle parla d'une " sorte de caisse assez volumineuse " et neuf ans plus tard, à Bordeaux, aucun détail supplémentaire ne fut apporté. Les seules précisions auraient été données à P. Poitevin. La caisse, lui dit-elle, était " du volume et de la hauteur de [s]a table de nuit ", (25) ce que l'auteur traduit par " énorme caisse [...] haut[e] d'au moins un mètre ". (26)

Quant à son contenu, le mystère le plus complet demeure. La quasi-totalité des documents que nous avons eus entre les mains sont muets à ce sujet. Parmi les auteurs d'ouvrages ou d'articles, Jacques Delarue écrit :

On devait savoir plus tard que la caisse était pleine de grenades spéciales appelées " Panzervernebelungsgranaten " . Ces grenades de verre sont emplies d'un liquide fumigène asphyxiant et servent à déloger les équipages de chars . (27)

L'auteur ne cite aucune source. Peut-être s'est-il inspiré d'un rapport de gendarmerie, le " rapport Bord " , où il était affirmé que:

les boches avaient déposé dans le milieu de l'église une bombe lacrymogène [...] . (28)

Notons toutefois qu'aucune expertise d'un quelconque débris d'engin ne fut jamais entreprise afin de confirmer cette allégation. En réalité, l'adjutant chef Bord ne faisait ici que reprendre, en extrapolant certainement, les propos de Mme Rouffanche.

Quant aux SS qui furent jugés plus tard, seul, parmi eux, l'Alsacien Jean-Pierre Elsaesser déclara :

Je n'ai pas bien vu comment la charge d'explosifs [mise dans l'église] avait été confectionnée, car je me trouvais assez loin des lieux. Le chef de Bataillon Diekmann nous avait fait mettre au garde-à-vous sur la route durant cette opération. Je suppose néanmoins qu'on avait utilisé des grenades à manche pour confectionner l'engin explosif. [...] ce procédé nous avait été enseigné pour combattre éventuellement les chars d'assaut . (29)

Une telle déposition, émanant d'un homme qui se trouvait " assez loin des lieux " et qui en est réduit à des suppositions, a peu de valeur. Remarquons d'ailleurs que l'engin décrit par J.-P. Elsaesser est très différent d'une bombe lacrymogène destinée à asphyxier.

Quoi qu'il en soit, le silence entretenu au sujet du contenu de cette mystérieuse boîte nous paraît révélateur du mensonge ambiant.

Les seuls détails précis que livra Mme Rouffanche à propos de cette caisse concernent:

— les cordons qui en seraient sortis ;

— la mise à feu de son contenu.

[65] Mais il convient alors de remarquer le flou et, plus grave, les contradictions qui furent celles du témoin.

A propos des mèches, Mme Rouffanche parla tout d'abord de " ficelles " qui auraient entouré la caisse . (30) En novembre 1944, les termes utilisés furent plus clairs ; d'après l'unique rescapée, " *des cordons* " sortaient de la boîte, qui furent " allumés " , provoquant une " forte explosion " . Neuf ans plus tard, à Bordeaux, Mme Rouffanche s'embrouilla. Elle déclara tout d'abord qu' " un cordon blanc " (seulement) sortait de l'engin infernal . (31) Puis elle se ravisa et parla " des cordons blancs " (*Id.*). Quant à savoir si les SS les allumèrent, les termes de sa déposition furent très vagues : " Je ne peux connaître l'engin que c'était " , déclara-t-elle, " au bout d'un laps de temps, la caisse a éclaté " (*Id.*). " Cette caisse est partie d'elle-même. Evidemment, il devait y avoir un certain temps pour donner la détonation [sic], il fallait bien que ces messieurs se retirent [...] " (*Ibid.*, p. 4). A aucun moment Mme Rouffanche ne précisa si les cordons avaient été mis à feu. Ce silence sembla gêner le président du tribunal. Celui-ci, en effet, après avoir habilement profité d'une question de détail pour rappeler au témoin que les SS avaient allumé les mèches , (32) lui demanda franchement : "

Ils ont allumé les mèches blanches qui pendaient de la boîte? " (*Ibid.*, p. 4).
Question à laquelle il fut finalement répondu par l'affirmative. On compte environ deux pages de transcription entre le moment où Mme Rouffanche parla pour la première fois de la caisse et le moment où, sur interpellation du tribunal, elle déclara enfin que les mèches avaient été mises à feu.

Mais le plus grave survient lorsqu'on étudie les déclarations relatives à la mise à feu du contenu de la caisse. En 1944, l'unique témoin de l'église déclara que :

le feu fut communiqué à l'engin dans lequel une forte explosion se produisit et d'où une épaisse fumée noire et suffocante se dégagea.

Or, trois ans plus tard, devant la commission d'instruction de Bordeaux, cette même personne déclara :

La caisse [...] a dégagé une fumée épaisse et asphyxiante, sans dégager aucune flamme . (33)

On ne saurait être plus clair : " *sans dégager aucune flamme* " ; par conséquent, la caisse n'avait pas pris feu. Mme Rouffanche, en voulant apporter des détails à ses premières déclarations, s'est tout simplement contredite.

Venons-en maintenant à la détonation . (34)

La détonation, ses effets

Après avoir déclaré, en juin 1944 comme nous l'avons vu plus haut, que la caisse "n'explosa pas" , Mme Rouffanche déclara en novembre 1944, que " l'engin " fut le siège d' "une forte explosion". Trois ans plus tard, devant la commission d'instruction de Bordeaux, elle parla d'un " *bruit sourd* ". (35) Le 31 janvier 1953, enfin, elle lança : "La caisse a éclaté d'un bruit très sourd . (36) On remarquera qu'au fil des années les termes utilisés devinrent moins forts. Toutefois, ils sont suffisamment explicites pour en déduire qu'il n'y aurait pas eu déflagration mais détonation. Ces deux termes, en effet, ne sont pas synonymes. La déflagration, qui concerne des substances explosives à vitesse de décomposition lente, n'engendre ni phénomène mécanique (onde de choc) ni bruit notable . (37) En revanche, une détonation engendre non seulement un " claquement aigu" mais aussi une "très forte élévation de pression" qui sera responsable d'une onde de choc dévastatrice . (38)

D'après le bruit qu'a entendu Mme Rouffanche, seule une explosion aurait pu se produire. Cependant, quels en furent les effets mécaniques destructeurs? Le témoin n'en mentionne aucun. En novembre 1944, elle parla d'une "fumée noire

et suffocante" qui [66] se serait dégagée de la caisse, puis des " femmes et des enfants à demi asphyxiés " .

Neuf ans plus tard, devant le tribunal, elle se contenta de dire : " une fumée noire nous a entourés, on étouffait, et on ne se voyait plus dans l'église ". (39) P. Poitevin, pour sa part, écrit : " La fumée pique et rougit les yeux, assèche les muqueuses, devient suffocante ". (40)

Etrange explosion qui n'engendre aucune onde de choc et ne produit qu'une fumée noire! Depuis cinquante ans, d'ailleurs, cette histoire de fumée suffocante sert à fonder l'accusation selon laquelle les SS avaient tenté d'asphyxier les femmes et les enfants. En 1953, ainsi, les anciens SS jugés à Bordeaux furent accusés d'avoir confectionné une caisse d'où se seraient échappés " des gaz asphyxiants ". (41) Mais, pour expliquer l'échec de cette tentative, les auteurs et les guides sont contraints d'invoquer... l'onde de choc qui aurait brisé les vitraux, permettant au gaz de s'échapper . (42) Il faudrait donc en conclure que les SS étaient parvenus à synthétiser des substances explosives intelligentes, capables de produire une onde de choc qui aurait épargné les humains pour se diriger vers les vitres. C'est se moquer du monde.

Poursuivons.

Epouvantés par l'explosion, les femmes et les enfants auraient afflué " vers les parties de l'église où l'air était encore respirable ". (43) Malgré l'obscurité qui régnait (" on ne se voyait plus dans l'église "), un " groupe épouvanté " parvint à atteindre, dans le chœur, la porte de la sacristie. Sous la " poussée irrésistible " , la porte " fut enfoncée " , permettant aux victimes, parmi lesquelles les filles de Mme Rouffanche avec leur mère, de pénétrer dans le local.

Notons qu'en 1953, devant les juges de Bordeaux, Mme Rouffanche ne parla plus de porte enfoncée. Elle déclara simplement :

Nous nous sommes réfugiées avec les filles dans la sacristie, cette pièce nous a donné de l'air, ça nous a permis de respirer . (44)

Nous reviendrons plus tard sur les raisons supposées de ce silence.

De nouvelles invraisemblances

Que s'est-il passé ensuite ? En novembre 1944, Mme Rouffanche déclara :

[...] résignée, je m'assis sur une marche d'escalier. Ma fille vint m'y rejoindre. Les Allemands, s'étant aperçus que [la sacristie] était envahie, abattirent

sauvagement ceux qui y venaient chercher refuge. Ma fille fut tuée près de moi d'un coup de feu tiré de l'extérieur. Je ne dus la vie qu'à l'idée que j'eus de fermer les yeux et de simuler la mort.

Une fusillade éclata dans l'église. Puis de la paille, des fagots, des chaises furent jetés pêle-mêle sur les corps qui gisaient sur les dalles.

Ayant échappé à la tuerie et n'ayant reçu aucune blessure, je profitai d'un nuage de fumée pour me glisser derrière le maître-autel . (45)

Remarquons tout d'abord une première invraisemblance. Les femmes qui pénétrèrent dans la sacristie fuyaient une mort certaine. Or, en de tels moments, l'instinct de conservation s'empare des individus et les dirige vers la première issue. C'est ainsi que, dans des incendies d'immeubles, on a vu des personnes en proie à la panique sauter du quinzième étage dans une chute, à coup sûr, mortelle. Dès lors, il paraît étrange que Mme Rouffanche ait interrompu sa fuite éperdue pour s'asseoir, *résignée* », sur une marche d'escalier. C'est psychologiquement inconcevable. Et quand bien même on prétendrait qu'elle ait soudain retrouvé son sang-froid, comment croire qu'elle n'ait pas été piétinée par la foule qui se ruait dans l'escalier pour gagner la sortie du sous-sol ?

[67] Mais il y a plus encore.

Le récit de 1944 ne permet pas de connaître les événements qui survinrent dans la sacristie entre le moment où le témoin prétend avoir fait la morte et l'instant où elle aurait choisi de se relever pour fuir par le vitrail. Si l'on analyse son récit, on en déduit qu'après avoir mitraillé les femmes dans la sacristie les SS ont mis en place un bûcher avant de l'allumer. Le feu aurait alors commencé à se propager et c'est le moment qu'aurait choisi Mme Rouffanche pour fuir, cachée par la fumée.

Pourtant, voici les propos de la rescapée, tels qu'ils furent rapportés par les Renseignements généraux dans leur rapport du 4 juillet :

Je m'assis sur les marches de l'escalier [de la sacristie], et ma fille qui était également assise à mes côtés fut tuée par une balle provenant de l'extérieur et qui l'atteignit à la gorge.

J'entendis, à plusieurs reprises, des bruits de mitraille dans l'église.

Je vis ensuite les Allemands jeter des chaises et des fagots sur les corps qui jonchaient le sol dans la nef droite [...] et y mettre le feu.

Quelques instants après, les Allemands se dirigèrent vers la sacristie et nous mitraillèrent à bout portant.

Je fermai les yeux, je ne fis aucun mouvement et je ne fus pas atteinte par les balles.

Dès que les soldats furent partis, je gagnai le chœur de l'église [...] . (46)

Bien que les deux récits décrivent les mêmes événements, on constate des divergences d'ordre chronologique, d'autant plus graves que six mois, tout au plus, séparaient les deux dépositions. C'est suffisant pour nous convaincre que nous suivons la bonne piste, car nous devons en inférer que Mme Rouffanche n'a pas dit la vérité sur le drame de la sacristie. Cette hypothèse se confirme à l'étude des comptes rendus d'audiences du tribunal militaire de Bordeaux.

Au procès de 1953, Mme Rouffanche fit des révélations très intéressantes. Voici ce que l'on peut lire dans les sténotypies qui nous sont parvenues :

M. LE PRESIDENT. — Vous êtes donc allée vous réfugier dans la sacristie, d'autres personnes vous ont suivie. A ce moment-là, les SS sont venus vous mitrailler dans la sacristie, ils vous ont mitraillés en venant de l'extérieur ou de l'intérieur ?

Mme ROUFFANCHE. — De l'intérieur.

M. LE PR E SIDENT. — Par conséquent, ils sont donc entrés dans l'église et ont tiré sur vous de cette porte ?

Mme ROUFFANCHE. — C'est exact.

M. LE PRESIDENT. — Est-ce qu'à un moment donné le plancher de la sacristie ne s'est pas effondré ?

Mme ROUFFANCHE. — C'est ce que je voulais vous dire.

M. LE PR E SIDENT. — Dans quelles conditions s'est-il effondré ?

Mme ROUFFANCHE : — C'est une flamme qui est arrivée et qui l'a fait s'effondrer.

[...]

M. LE PRESIDENT. — Ce qui nous intéresse, c'est qu'au cours du tir le plancher a pris feu ?

Mme ROUFFANCHE. — Oui.

M. LE PR E SIDENT. — Est-ce qu'il y a eu une explosion au moment de l'effondrement ?

Mme ROUFFANCHE : — Oui, il y a eu une explosion. Les gens qui étaient dans la sacristie sont passés sous le plancher. Ma fille aînée et d'autres voisines ont brûlé vivantes. Il ne faut pas oublier que plus de la moitié des personnes ont brûlé vives .

[...]

M. LE PRESIDENT. — Est-ce que vous avez assisté au moment où des SS sont entrés dans l'église pour porter de la paille et des fagots pour mettre le feu ? et je dis bien vous étiez derrière le maître autel ?

Mme ROUFFANCHE. — J'étais assise au fond d'un escalier dans la sacristie, j'ai fait la morte [...].

M. LE PRESIDENT. — Et cet escalier, pouvez-vous le situer sur le plan ?

Mme ROUFFANCHE. — Il était dans la sacristie, du côté gauche juste en entrant.

M. LE PRESIDENT. — Et c'est de cet escalier que vous avez pu voir ce qui se passait dans l'église ? [68]

Mme ROUFFANCHE. — Et je suis entrée au moment où la flamme entrait dans l'église.

M. LE PRESIDENT. — Alors ils avaient tiré ? Nous supposons qu'il y avait un certain nombre de femmes et d'enfants blessés ou tués ? Alors qu'avez-vous vu ?

Mme ROUFFANCHE. — A ce moment, j'ai vu Mme Dupic qui rendait le dernier soupir et moi je suis partie me cacher et alors c'est là que je suis sortie.

M. LE PRESIDENT. — Alors les avez-vous vus entrer avec des fagots et de la paille ? E taient-ils nombreux ?

Mme ROUFFANCHE. — Ils étaient deux.

M. LE PRESIDENT. — Vous en avez vu deux porter de la paille et des fagots et vous avez vu mettre ces matières sur les cadavres qui étaient dans la nef ?

Mme ROUFFANCHE. — Pas à ce moment-là, Monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. — Et où les avez-vous vus mettre ces fagots ?

Mme ROUFFANCHE. — Je dis bien à l'entrée de la sacristie .

[...]

M. LE PRESIDENT. — Qu'avez-vous fait ensuite ?

Mme ROUFFANCHE. — Je suis montée par l'escabeau et je me suis lancée par la fenêtre . (47)

Au cours de ce dialogue, Mme Rouffanche a donné une multitude de détails qui, jusqu'alors, n'avaient pas été révélés.

Son témoignage de novembre 1944, par exemple, ne donnait aucun renseignement sur l'endroit d'où les SS auraient mitraillé ceux qui s'étaient réfugiés dans la sacristie. Cette pièce, en effet, comportait deux accès : on pouvait y pénétrer, soit en venant du chœur de l'église (accès No 1 sur le schéma ci-contre), soit en venant du sous-sol, grâce à un escalier sur lequel nous reviendrons (accès No 2 sur le schéma). Par conséquent, les SS auraient pu tirer en venant soit de l'extérieur, soit de l'intérieur de l'église (figure 31).

Peu après la tragédie, un rapport de l'évêché semblait accréditer la première hypothèse et rejeter la seconde. En effet, les séminaristes qui procédèrent au déblaiement de l'église déclarèrent que : "des centaines de douilles jonchaient le sol jusqu'au premier tiers de l'église". (48) Or, seul un homme parvenu à la porte de la sacristie, c'est-à-dire bien après " le premier tiers " du sanctuaire, aurait pu tirer à l'intérieur. Il fallait en déduire que les SS avaient pénétré à l'intérieur de la sacristie en venant du sous-sol.

Cette hypothèse fut d'ailleurs reprise par P. Poitevin qui prétendit que :

les bourreaux allemands [étaient] entrés par une porte d'un débarras [le sous-sol de la sacristie] donnant de plain pied place de l'église . (49)

Mais tout changea à Bordeaux lorsque Mme Rouffanche elle-même avoua que des SS, après être " entrés dans l'église " , avaient tiré " de l'intérieur " . Bien que

ces propos ne soient nullement contradictoires avec ceux de P. Poitevin, il fallait en conclure que des soldats étaient également arrivés à la sacristie après avoir traversé l'église.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, un tel détail est très important. En effet, rappelons que, selon la thèse officielle, les SS auraient déposé une caisse dont se seraient échappés des gaz asphyxiants. Par conséquent, et même à supposer que les [69] vitraux se soient brisés lors de l'explosion, l'église aurait dû, pendant un laps de temps relativement long, être saturée de vapeurs nocives. Sachant que jamais il ne fut question de masque à gaz chez les SS, comment croire que ces derniers aient pu pénétrer dans le sanctuaire jusqu'au fond et tirer sans être eux-mêmes incommodés?

Certes, en 1953, Mme Rouffanche prit soin de préciser que les soldats avaient passé le seuil de la porte " après cette fumée dispersée ". (50) Toutefois, cette simple phrase ne suffit pas à nous convaincre. Ni sa déposition de 1944, ni celle de 1953 ne laissent supposer qu'une longue attente s'est déroulée entre le moment où les femmes auraient pénétré dans la sacristie et celui où les SS auraient tiré. Bien au contraire, on y apprend que l'unique témoin aurait juste eu le temps de s'asseoir sur une marche et d'être rejointe par sa fille aînée. Pour que le récit de Mme Rouffanche puisse être considéré comme véridique, il faudrait que les lois physico-chimiques aient été suspendues en attendant d'une aération miraculeuse de l'église.

Mais ce n'est pas tout. Même à supposer que, par miracle, les vapeurs nocives se soient rapidement dispersées, comment croire que des SS aient entrepris de mitrailler les survivants en pénétrant jusqu'au fond de l'église ? De façon évidente, une telle entreprise eût été folle considérant la géométrie des lieux et le matériau de construction (granit du Limousin); les balles tirées auraient en effet ricoché en tous sens, faisant courir aux tueurs un risque mortel.

Parvenus à ce stade de notre étude, aucun doute ne saurait désormais subsister:

Mme Rouffanche fut un témoin commandé qui apprit un récit globalement inexact, destiné à maquiller les faits et à masquer la vérité. Mais, comme l'immense majorité des faux témoins, celle-ci s'est démasquée en voulant plus tard donner de nouveaux détails, des détails qui devaient se révéler invraisemblables ou contradictoires.

Un détail capital : l'explosion dans la sacristie

A présent, intéressons-nous aux déclarations entendues au procès de Bordeaux. En 1953, l' "unique témoin" de l'église fit une révélation capitale. Elle parla de

l'explosion dans la sacristie, une explosion qui entraîna l'effondrement du plancher et la mort de certaines femmes.

A notre connaissance, jamais le tribunal n'a tenté de découvrir ce qui avait provoqué cette détonation. Rappelons, en effet, que le plancher de la sacristie était soutenu par de grosses poutres dont les traces sont encore visibles dans les murs. Or, des poutres de cette section ne peuvent se briser que sous l'effet d'une poussée très intense. Des grenades jetées dans le sous-sol étaient incapables de générer une onde de choc aussi puissante et, donc, d'occasionner de tels dégâts . (51)

Mme Rouffanche déclare avoir vu une "*flamme*" lors de l'explosion, preuve que le phénomène fut extrêmement violent. Le gaz peut-il, ici, être à l'origine du sinistre ? Il faudrait alors admettre qu'une ou plusieurs bouteilles de gaz étaient entreposées dans le sous-sol de la sacristie, ce qui, d'après les déclarations mêmes du témoin, est inexact . (52)

En revanche, l'hypothèse fondée sur la mise à feu d'explosifs, au sous-sol -- en quantité insuffisante pour souffler les murs et le toit mais suffisante pour provoquer l'effondrement du plancher -- , nous semble, ici, davantage plausible. L'explosion aurait été suivie d'un incendie causé par la combustion du plancher tombé au sol et du bois de chauffage stocké en cet endroit. La porte donnant sur la place de l'église aurait permis le tirage nécessaire pour activer la combustion. Ainsi pourraient s'expliquer:

— les traces de suie visibles sur le mur nord de la sacristie et notamment sur la fenêtre rectangulaire;

— l'absence de traînée noire au-dessus de la porte du sous-sol (c'est par là que s'effectuait le tirage);

— la destruction, par le feu, du toit nord.

[70] Reste une question majeure : les explosifs ont-ils été apportés puis mis à feu par les SS ? Beaucoup seront tentés de répondre par l'affirmative. On peut opposer une grave objection. A supposer que les Allemands aient volontairement provoqué la destruction du plancher, ce méfait n'aurait pas attendu neuf ans avant d'être dévoilé au public. Bien au contraire, les officiels auraient clamé haut et fort cette preuve que les SS possédaient bien des explosifs. Or, à propos du drame de la sacristie, c'est un silence coupable qu'observent depuis plus de cinquante ans les autorités françaises. En effet, rappelons les anomalies suivantes:

— aucune photographie montrant l'état de la sacristie après le 10 juin 1944 n'existe ni n'a été publiée ;

— dans son témoignage recueilli en 1944, Mme Rouffanche est restée très évasive au sujet des événements survenus dans ce local et elle n'a nullement évoqué l'explosion qui s'y était produite ;

— P. Poitevin excepté, aucun tenant de la thèse officielle n'a, avant P. Maysounave en 1996, tenté d'expliquer ce qui s'était passé dans la sacristie ;

— pour tenter d'expliquer la destruction du local, P. Poitevin a été contraint d'inventer un récit selon lequel les SS auraient établi "sous la sacristie un foyer dont la porte extérieure de la cave [aurait servi] de tirage pour activer la combustion"; (53)

— encore aujourd'hui, les guides d'Oradour passent sous silence l'explosion qui détruisit l'intérieur du local. Cette discrétion se comprend, car l'existence d'un dépôt de munitions dans l'église anéantirait définitivement la thèse officielle qui présente Oradour comme un village paisible.

Ainsi, aujourd'hui, nous pouvons affirmer que, le 10 juin 1944, la sacristie de l'église d'Oradour a été le siège d'une détonation qui détruisit son plancher et qui ne fut certainement pas le fait des SS.

Pour terminer, notons que cette explosion infirme le récit de Mme Rouffanche qui prétend être restée sur l'escalier de la sacristie jusqu'au moment où les SS auraient apporté des fagots dans l'église . (54) En effet, si vraiment le témoin s'était trouvé là où il le prétend, il n'aurait pas survécu aux terribles effets de la détonation : le souffle et la flamme.

Suspendons pour l'instant l'étude du témoignage de Mme Rouffanche et considérons les dépositions des autres témoins ou accusés lors du procès de 1953. Nous découvrirons que certaines d'entre elles confirment la thèse des explosions survenues dans l'église.

NOTES DE LA PREMIERE PARTIE, II

1) Il est possible que la voûte ait entraîné la tribune dans sa chute.

2) Voy. *En écoutant crier les pierres*, pp. 13-14. Nous renvoyons le lecteur intéressé à cette brochure.

3) Editions France-Empire, 1965, 315 p.

4) Voy. la quatorzième photographie, entre les pages 160 et 161. Le fait que l'on voie la suie quinze ans après s'explique quand on sait que l'incendie en question était de type B (provoqué par des bombes incendiaires).

5) Température pour laquelle un bronze de cloche (22 à 24% d'étain, 76 à 78% de cuivre) va fondre.

6) Voy. *Encyclopédie pratique de la Construction et du Bâtiment*, publiée sous la direction de Bernard Dubuisson (Librairie Aristide Quillet, Paris, 1959), tome II, p. 1288.

7) En effet, la température d'un gaz (parfait) est reliée à la pression selon la formule : $PV = nRT$ où P désigne la pression (en Pascals), V le volume (en m³), n le nombre de moles de gaz, R une constante et T la température (en Kelvins). Par conséquent, si, à volume égal et à quantité de matière égale, P augmente, T augmente proportionnellement. Cette équation s'applique aux gaz " parfaits ". Or, l'air, mélange de gaz, ne peut être supposé parfait. Cependant, cette équation permet d'obtenir des ordres de grandeur, car le phénomène physique (température liée à la pression) reste valable même pour les mélanges de gaz réels.

8) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 51.

9) Une photographie de ces impacts est publiée dans *Ville Martyre...* (voy. Pl. VII, entre les pages 16 et 17).

10) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 51 : il y est question de " *traces de balles, encore visibles sur certains murs inaccessibles de l'entrée* " .

11) Voy. *Courage et dévouement / Les sapeurs-pompiers au cours des siècles* (ouvrage collectif, éditions Larrieu-Bonnel, Paris, 1970, 408 p.). De nombreux dessins et de nombreuses photographies montrent des bâtisses ravagées par le feu mais dont les poutres ont résisté (pp. 199, 200, 241, 258, 263). En revanche, aucune poutre ne résiste à un bombardement massif (voy. D. Irving, *La Destruction...*, *op. cit.*, sixième cliché, entre les pages 160 et 161).

12) Voy. Pierre Grapin, *Les Incendies* (Presses Universitaires de France, collection " Que sais-je ? " , 1979, 128 p.), p. 100.

13) Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 58.

14) Voy. *Ville Martyre...*, p. 48 : " *La voûte avait résisté en apparence; pourtant des crevasses s'apercevaient, donnant à redouter un prochain écrasement* " .

15) Toutefois, cette thèse appelle une question : où sont passées les poutres et les tuiles éjectées lors de l'explosion? En effet, les photographies extérieures de l'église après la tragédie ne laissent rien apercevoir. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

16) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, photographies pp. 6 et 62.

NOTES de la deuxième partie, I

1) Voy. le rapport de M. Freund-Valade à Monsieur le Chef du Gouvernement, 15 juin 1944, p. 2.

2) Voy. *Vision d'épouvante...*, pp. 55 et 59.

3) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 31 janvier 1953, p. 2.

4) Voy. *Ville Martyre...*, p. 43.

5) Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 25.

6) Ces chiffres ne tiennent pas compte des habitants d'Oradour qui étaient absents le jour du drame.

7) Voy. *Ville Martyre...*, p. 43.

8) " *M. Moreau, l'actif maire délégué d'Oradour, jusqu'à présent, a pu relever les noms de 636 victimes. Mais on estime généralement que le chiffre des personnes massacrées n'est pas très éloigné du millier* " (p. 110).

9) MM. Pauchou et Masfrand n'ont donné aucun chiffre. Nous avons donc recueilli les noms cités au fil des pages et sommes ainsi parvenus à une trentaine de rescapés environ.

10) Voy. *Le Monde*, 31 janvier 1953, p. 5, col B : " *Chaque jour, on apprend qu'une lettre parvient au tribunal signalant l'existence d'un nouveau rescapé ignoré jusqu'à maintenant* " .

11) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 9.

12) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, pp. 49-50. Ce témoignage est notamment cité, avec quelques différences, dans *Vision d'épouvante...* (pp. 57 et 59) et dans *Le drame...* (pp. 24-25).

13) Voy. le rapport de M. Freund-Valade à Monsieur le Chef du Gouvernement, 15 juin 1944, p. 2.

14) Voy. Rapport de Jean d'Albis à Walter Stucki en date du 15 juin 1944 (consultable aux Archives départementales de Haute-Vienne sous la cote 24 J 5, " Fonds d'Albis ").

15) Voy. *Dans l'Enfer...*, pp. 87-88.

16) *Ibid.*, p. 88.

17) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 88.

18) *Ibid.*, p. 15 : P. Poitevin parle de son " expérience de vingt ans de journalisme et d'enquêtes " .

19) Dans son ouvrage, P. Poitevin nous apprend qu'il fut : " Adhérent au groupement de Libération, puis membre, dès leur fondation, des M.U.R. (Mouvements Unis de Résistance) " (voy. *Dans l'Enfer...*, p. 13).

20) Pierre Moreau parvient aux mêmes conclusions. Voy. *En écoutant crier les pierres*, p. 3.

21) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 13.

22) Voy. le rapport des Renseignements généraux en date du 4 juillet 1944, in *La mémoire d'Oradour...*, p. 98, col. A, témoignage de MM. Jacques Garraud et Robert Besson : " Vers 16 heures, nous perçûmes des cris provenant de la direction de l'église, qui furent suivis immédiatement après d'une forte détonation [...] " .

23) Voy. le " Compte rendu des événements qui se sont déroulés le samedi 10 juin 1944 à Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne) " (consultable à la BDIC, cote : F pièce 3543 Res). Ce document a été reproduit dans :

- - *Le Courrier Français du Témoignage Chrétien*, No 12, sans date, pp. 1-2, " Chronique du terrorisme hitlérien en France. Oradour-sur-Glane " .

- - *Ville Martyre...*, pp. 94 et suivantes.

- - *La mémoire d'Oradour...*, pp. 63-66.

- - *Le Martyre d'Oradour-sur-Glane* (Edition Pierre Fanlac, Périgueux, sans date, 14 p.)

24) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 31 janvier 1953, déposition de Mme Rouffanche, p. 2. Voy. Doc 1.1.

25) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 88.

26) *Ibid.*, pp. 44 et 46.

27) Voy. *Trafics et crimes...*, p. 426. En 1996, P. Maysounave, qui a lu J. Delarue, reprend cette thèse en écrivant : " On a su après la guerre, par deux SS qui ont recueilli le témoignage de membres de la compagnie d'Oradour, que cette caisse comprenait vingt-cinq grenades fumigènes antichars en verre, destinées initialement à aveugler ou asphyxier les équipages de chars ennemis au combat " (voy. *Plus près de la vérité...*, p. 285, n. 10).

28) Voy. le rapport de gendarmerie du 28 septembre 1944 présent dans le dossier du procès de 1953, 4 p., p. 3.

29) Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de J.-P. Elsaesser (présent dans le dossier d'instruction du procès de Bordeaux), 24 septembre 1945, 8 p., p. 5.

30) Voy. le rapport des Renseignements généraux en date du 4 juillet 1944, in *La mémoire d'Oradour...*, p. 98, col. B : " Ensuite, deux jeunes soldats, âgés de 20 à 25 ans, pénétrèrent dans l'église et déposèrent en son centre une grande caisse entourée de ficelles ; ils y mirent le feu et aussitôt une épaisse fumée se répandit " .

31) Voy. les sténotypies du procès, audience du 31 janvier 1953, p. 2.

32) " Est-ce que vous pouvez nous dire si vous étiez encore dans le centre de l'église quand les SS ont apporté cette caisse de laquelle pendaient des mèches auxquelles ils ont mis le feu ? " (*Ibid.*, p. 3).

33) Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, liasse VI, interrogatoire de Mme Rouffanche en date du 7 juillet 1946, une page.

34) Nous n'étudierons pas la thèse de P. Poitevin puisque celle-ci, excluant la détonation, a été définitivement abandonnée dès 1944.

35) Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, liasse VI, une page, interrogatoire de Mme Rouffanche en date du 7 juillet 1946.

36) Voy. les sténotypies du procès, audience du 31 janvier 1953, p. 2. Voy. Doc 1.2.2.

37) Voy. Paul Tavernier, *Poudres et explosifs* (Presses Universitaires de France, collection " Que sais-je ? " , Paris, 1969, 128 p.), p. 18.

38) *Ibid.*, pp. 19-20.

39) Voy. les sténotypies du procès, audience du 31 janvier, p. 2.

40) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 48.

41) Voy. l'acte d'accusation dressé à l'occasion du procès de Bordeaux, p. 6. On notera qu'il n'était pas ici question de grenades fumigènes. D'ailleurs, de telles grenades n'ont jamais dégagé de fumée noire.

42) Voy., par exemple, Albert Hyvernaud, *Petite histoire d'Oradour-sur-Glane, de la préhistoire à nos jours* (auto-édité, septième édition, 1989, 78 p). L'auteur écrit : " L'explosion avait fait éclater les vitraux, sinon, tout le monde aurait péri asphyxié " (p. 47). Cette thèse est également adoptée par M. Lamaud, guide d'Oradour.

43) Témoignage de Mme Rouffanche. Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 49.

44) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 31 janvier 1953, déposition de Mme Rouffanche, p. 2.

45) Voy. *Oradour-sur-Glane*, p. 50.

46) Voy. le rapport du 4 juillet 1944, in *La mémoire d'Oradour...*

47) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 31 janvier 1953, pp. 4-7.

48) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 51.

49) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 89. En 1996, P. Maysounave adopte également cette thèse. Dans son ouvrage, il écrit : " La plus jeune fille de Mme Rouffanche a la carotide tranchée dans la sacristie, au-dessous de laquelle les Allemands ont pénétré par une porte qui donne sur la place de l'église. Ils tirent à travers le plancher " . (p. 226).

50) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 31 janvier 1953, p. 4.

51) Cela nous a été confirmé par des artificiers de la ville de Caen.

52) " au-dessous du plancher de la sacristie, il y avait du bois " (voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 31 janvier 1953, p. 5, déposition de Mme Rouffanche). Gageons que, si une bouteille de gaz s'y était également trouvée, Mme Rouffanche n'aurait pas hésité à la mentionner.

53) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 52. Nous verrons plus loin qu'en 1996 P. Maysounave a globalement repris la thèse de P. Poitevin.

54 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 31 janvier 1953, p. 6. On lit: "M; LE PRESIDENT -- Est-ce que vous avez assisté au moment où des SS sont entrés dans l'église pour porter de la paille et des fagots pour mettre le feu? et je dis bien vous étiez derrière le maître autel?

[Mme ROUFFANCHE]. -- *J'étais assise au fond d'un escalier dans la sacristie, j'ai fait la morte [...]* " .

+++++

[Partie 4]

[Deuxième section]

II - Les explosions dans l'église: confirmation par d'autres témoignages

[75]

Déclarations de SS

L'officier SS Diekmann , commandant le 1er bataillon de la division *Das Reich*, supervisa les opérations d'Oradour-sur-Glane. (1) Le 10 juin au soir, dans son rapport à son chef de corps, il déclara que l'église avait " brûlé [...], explosant violemment " (*Ibid.*, p. 30). Dans son journal de bord, le général allemand von Brodowsky écrivit :

14.6.44 : Une communication téléphonique en provenance d'Oradour[-sur-Glane] [...] signale ce qui suit: [...] L'église prit feu. Des explosifs avaient été entreposés dans l'église. Toutes les femmes et les enfants trépassèrent. (2)

Pour ces Allemands, donc, l'explosion dans l'église était incontestable.

Naturellement, les autorités françaises crièrent immédiatement au scandale. (3)

Plus tard, d'autres SS qui avaient opéré à Oradour confirmèrent que l'église avait sauté. Citons par exemple Fernand Giedinger qui, dans une lettre à son avocat, écrivit :

Nous étions à une distance d'environ 200 mètres de l'église, car l'église se trouvait, à vrai dire, en dehors [" à la lisière " *serait plus exact*] du bourg.

Nous avons entendu tirer à une distance d'environ 400 mètres et cela ne nous a pas particulièrement émus, parce que nous avons déjà fait des exercices de Panzer et des exercices de tirs réels [...]. Nous pensâmes qu'il s'agissait d'exercices de tir.

Nous n'avons changé d'avis qu'au moment où l'explosion s'est produite dans l'église [...] . (4)

Devant la commission d'instruction de Bordeaux, un autre SS, Henri Weber, déclara :

Nous avons entendu une rafale de mitraillette puis une détonation et des cris de femmes et d'enfants que nous entendions malgré la distance . (5)

[...] nous avons entendu [...] le bruit d'une forte explosion, suivi de cris de douleur poussés par des femmes et des enfants . (6)

Déclarations de rescapés

Par principe, certains penseront qu'en tenant de tels propos les anciens membres de la *Das Reich* mentaient afin de dégager leur responsabilité dans la mort des femmes et des enfants. Pourtant, dès 1944, certains survivants du drame déclarèrent avoir entendu de très violentes détonations dans l'église, détonations que l'on ne peut attribuer à la mystérieuse " caisse " de Mme Rouffanche. Madame Lang, par exemple, qui, le jour de la tragédie, s'était cachée à quelques dizaines de mètres du sanctuaire, a déclaré :

[76]

Un bruit épouvantable éclate dans la direction de l'église qui était à quelques dizaines de mètres de nous. Détonations sur détonations se succèdent, suivies d'une immense clameur et de cris effrayants . (7)

Ne peut-on pas imputer ces détonations successives à des caisses de munitions qui auraient explosé en chaîne ? Remarquons, d'ailleurs, que ce témoignage ne sera jamais repris dans les autres documents officiels sur Oradour...

Plus tard, au procès de 1953, bien des témoins à charge confirmèrent que de terribles explosions avaient pu être entendues près de l'église. Citons, tout d'abord, Jean-Hubert Desourteaux. A l'arrivée des SS, il se cacha dans son garage, non loin de l'église. Voici ce que l'on peut lire dans les sténotypies du procès :

[J.-H. DESOURTEAUX]. - - [...] j'ai entendu une rumeur dans l'église, à 150 mètres de moi [...]. Je ne pouvais discerner ce qui se passait ; ça mitraillait sans arrêt ; il y avait même les mortiers qui tiraient [...].

M. LE PRESIDENT. - - Vous venez de parler de " mortiers " . Avez-vous entendu un mortier ? Vous avez été militaire et vous savez ce qu'est un mortier en batterie... Cela vous a paru être un bruit de mortier?

[J.-H. D.]. - - Absolument... un bruit de mortier ou de canon; c'était distinct . (8)

J.-H. Desourteaux ne fut pas le seul à percevoir distinctement des détonations en provenance de l'église. Citons également Mme Renaud, qui, le 10 juin tragique, s'était cachée avec son mari non loin du sanctuaire. Elle raconte:

J'ai entendu des fusillades, j'ai entendu des cris, j'ai entendu des détonations [...].

Il y a eu une grande détonation dans l'église ; une fumée épaisse sortait des vitraux ; on entendait des cris, des plaintes que vous ne pouvez imaginer.
(9)

Son mari, M. Renaud, fut encore plus net. Voici ce que l'on peut lire dans les sténotypies du procès :

[M. RENAUD]. — La seule plainte que j'aie entendue c'est quand l'église a sauté. J'étais à 40 mètres de la place de l'église à ce moment-là....

M. LE PRESIDENT. — Qu'avez-vous entendu? une explosion, dites-vous?

[M.R.]. - - Une grosse explosion, une fumée se dégageant de l'église, un cri d'ensemble à ce moment de toutes les femmes et enfants qui étaient dedans [...].

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Est-ce que vous avez entendu au moment où il y avait le feu à l'église, ou avant qu'on mette le feu à l'église, une explosion ressemblant à un coup de mortier?

[M.R.]. — Oui, certainement. Mais il y a eu tellement d'explosions...

M. LE PRESIDENT. — Vous dites quelque chose d'intéressant. Vous dites qu'il y a eu beaucoup d'explosions.

[M. R.] - Oui, plusieurs explosions.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. - Le témoin précédent [J.-H. Desourteaux] a parlé, lui aussi, de plusieurs explosions. (10)

Les termes utilisés sont clairs. Les témoins se déclarèrent certains d'avoir entendu plusieurs détonations en provenance de l'église, dont une très forte. Surpris, le président du tribunal se tourna vers les accusés pour leur demander

s'ils avaient tiré au mortier ou s'il y avait eu une explosion qui ait pu ressembler à un coup de mortier :

M. LE PRESIDENT. — [...] est-ce qu'on a tiré un coup de mortier..., y a-t-il eu une explosion pouvant ressembler à un coup de mortier ?

M. L'INTERPRÈTE. — Personne n'en a connaissance, Monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. — Qu'est-ce qui a pu ressembler à un coup de mortier ?... Personne n'en sait rien ?... La masse de grenades dont nous a parlé Boos [un accusé SS]..., vous savez, cet engin. [77]

BOOS. — Je ne sais pas.

M. LE PRESIDENT. — Cet engin devait faire beaucoup de bruit, si vous mettiez six, sept grenades liées ?

BOOS. — Moi, je ne l'ai jamais fait ; on l'a appris à l'instruction, mais on ne l'a jamais fait.

M. LE PRESIDENT. — Mais quand on le faisait, cela devait faire beaucoup de bruit ?

BOOS. — Pas beaucoup . (11)

De façon évidente, la mystérieuse caisse de Mme Rouffanche, même à supposer qu'elle ait été remplie de grenades, ne pouvait expliquer les multiples détonations entendues par les témoins. A ce moment du procès, l'histoire officielle d'Oradour fut en grand péril. Le président du tribunal, d'ailleurs, dut en être conscient. Aussi, soucieux de mettre coûte que coûte ces explosions sur le compte des SS, revint-il plus tard à la charge en demandant aux accusés s'ils avaient utilisé des " *canons d'accompagnement avec des mortiers* " (*Ibid.*, p. 27). Mais, une fois encore, le fiasco fut total. Seul Graff lui répondit que, s'ils avaient utilisé des mines pendant l'instruction, il ne se rappelait pas en avoir utilisé à partir du mois de mai 1944 . (12)

Les déclarations et les silences des accusés ne sauraient surprendre. Les SS qui vinrent à Oradour avaient uniquement apporté, en guise d'armement lourd, des mitrailleuses de modèle 42 ; ils ne possédaient ni canon ni mortier (13) . Le président préféra donc ne pas insister et l'origine des explosions entendues par les témoins resta inconnue.

L'effondrement partiel de la voûte du clocher

Mais un autre fait, aussi troublant, restait encore à expliquer. Il s'agissait de l'effondrement partiel de la voûte du clocher. Sachant qu'on ne pourrait le passer sous silence, les autorités tentèrent de l'expliquer.

Les thèses françaises

Dans leur rapport rendu le 4 juillet 1944, les Renseignements généraux parlèrent d'un boucher qui, à Oradour:

s'étant approché du bourg vers 16 h 30 [le 10 juin] a vu jeter un engin incendiaire sur le clocher; ce qui explique que seule cette partie de la voûte se soit effondrée . (14)

En 1996, V. Reynouard interrogea un pompier pour savoir si un incendie dans le clocher aurait pu faire écrouler la voûte. La réponse fut négative. Remarquons d'ailleurs que, par la suite, aucun des rescapés, boucher ou non, ne réitéra de tels propos. Par conséquent, ce témoignage doit être rejeté.

Le 15 janvier 1953, le correspondant du *Monde* au procès de Bordeaux écrit:

On apprend [à la lecture de l'acte d'accusation] qu'il y eut une tentative pour faire sauter l'église à la dynamite. Le clocher s'effondra et des pierres, en tombant, blessèrent même un SS qui, paraît-il, en est devenu fou . (15)

Aujourd'hui encore, la même thèse circule. Elle est notamment reprise par Albert Hyvernaud, auteur du livre intitulé : *Petite histoire d'Oradour-sur-Glane*. Celui-ci affirme qu'avant d'apporter la caisse dans l'église les SS auraient tout d'abord voulu dynamiter le sanctuaire afin de tuer d'un coup ceux qui y avaient été enfermés; il écrit:

[78]

On peut imaginer quels sentiments agitaient ces femmes séquestrées dans cette église avec leurs enfants et qui avaient laissé leur mari, leurs fils, leur père ou leur frère aux mains des SS sur le Champ de Foire. Elles entendirent avec terreur crépiter les mitrailleuses, mais ne comprirent pas ce qui se passait, pas plus qu'elles ne se doutèrent que le sinistre Kahn [qui commandait, avec le major Diekmann, les opérations] envisagea d'abord de faire sauter l'église pour les tuer d'un seul coup. Mais la tentative fit plus de bruit que de dégâts et, seul, un adjudant SS fut grièvement blessé en prêtant

la main à cet acte sacrilège, comme on l'apprendra plus tard, au cours du procès.

Enfin, vers 16 heures, deux SS entrèrent dans l'église, portant une lourde caisse [...] . (16)

A Oradour, l'inanité d'une telle thèse éclate au grand jour. En effet, l'église du village était une vieille bâtisse fortifiée, qui avait été construite pour servir de refuge lors des guerres de religion. Ses murs épais de 75 cm à plus d'un mètre et ses deux échauguettes en haut du clocher rappellent cette époque passée. F. Delage, ancien président de la société archéologique du Limousin, écrit :

L'édifice le plus solide [du village] était naturellement l'église, faite de blocs et de moellons de granit, comme toutes les églises limousines, parfaitement appareillés et unis par un ciment presque indestructible . (17)

Vouloir détruire un tel édifice à la dynamite, pour y tuer les personnes enfermées là, serait une idée parfaitement saugrenue et même, proche de la démente. Si, vraiment, les SS avaient voulu massacrer les femmes et les enfants, il aurait suffi de les mitrailler, par groupes, comme les hommes ou de les enfermer dans les caves des maisons et de dynamiter celles-ci.

Afin, certainement, de donner plus de crédit à la thèse qu'il défend, A. Hyvernaud se réfère, sans plus de précision, au procès de 1953. C'est là, dit-il, qu'on aurait appris la tentative de destruction du sanctuaire, ce qui est exact; mais l'analyse des pièces du procès démontre que cette prétendue tentative n'est qu'une fiction imaginée pour sauver l'Histoire officielle.

Première constatation: l' " exposé des faits " que l'on peut lire dans l'acte d'accusation rédigé le 1^{er} décembre 1952 ne mentionne nullement le dynamitage de l'église (voy. l'acte d'accusation, p. 6). Il faut attendre la page 16 et le résumé des déclarations de l'accusé Joseph Busch pour lire:

A la suite de l'explosion d'un engin, il y a eu deux blessés dont l'adjudant qui avait voulu faire sauter l'église.

Deux pages plus loin, on apprend qu'un autre accusé, Auguste Lohner, avait reconnu " *avoir assisté à la tentative de faire sauter l'église à la dynamite* " (*Ibid.*, p. 18). Page 24, enfin, dans le chapitre relatif au " *rôle des inculpés en fuite* " , l'acte d'accusation citait un certain Gnug, adjudant au groupe de commandement, qui:

D'après l'ensemble des inculpés, [avait] procédé à la tentative de destruction de l'église au moyen d'un engin explosif [et avait] été blessé au cours de cette opération.

Par conséquent, cinq lignes seulement, sur une pièce de 46 pages, étaient consacrées à cet épisode de première importance. Le chercheur objectif en retire le sentiment très net de se trouver en face d'une volonté d'occultation. La suite le confirme.

[79]

Mme Rouffanche réduit à néant les thèses françaises

Dans son texte, Albert Hyvernaud a été clair: la tentative de destruction de l'église aurait précédé le moment où deux SS seraient venus déposer la mystérieuse caisse au milieu des femmes; de plus, elle aurait fait du bruit. Par conséquent, les victimes enfermées dans l'église auraient dû, pendant leur attente angoissée, entendre un bruit d'explosion très proche. Or, en 1947, Mme Rouffanche elle-même déclara:

Pendant le temps que je suis restée dans l'église, je n'ai vu ni entendu aucune explosion . (18)

Si donc l'on veut encore croire que les SS ont tenté de dynamiter l'église, il faut admettre qu' A. Hyvernaud s'est trompé et que cette tentative a été réalisée à l'aide de la caisse apportée, "vers 16 heures" , par les deux SS. Mais cette nouvelle hypothèse se heurte à des contradictions :

1) D'après l'histoire officielle (entérinée au procès de 1953), la mystérieuse caisse devait laisser échapper un gaz destiné à asphyxier les femmes et les enfants; il n'était donc pas question de détruire quoi que ce fût;

2) L'histoire officielle nous informe que les SS auraient déposé leur mystérieuse caisse non loin de l'autel, c'est-à-dire à l'opposé du clocher. Dès lors, comment croire que l'explosion qui n'occasionna que quelques dégâts au maître-autel et préserva les voûtes de la nef, ait pu détruire la voûte du clocher située beaucoup plus loin? De façon évidente, la prétendue tentative des SS pour détruire l'église n'a jamais existé.

Aujourd'hui, par conséquent, nous pouvons affirmer que toutes les versions des faits proposées par les tenants de la thèse officielle afin de justifier l'effondrement du clocher et l'origine des fortes détonations entendues par les témoins se heurtent à des contradictions insurmontables. Les différents

événements survenus à Oradour pendant le drame ne s'expliquent ni par la caisse de Mme Rouffanche ni par la prétendue tentative de détruire l'église.

En réalité, les dépositions des témoins Lang, Renaud et Desourteaux semblent confirmer nos conclusions émises après l'étude des ruines de l'église, à savoir :

— que celle-ci a été le siège de plusieurs explosions ; l'une d'entre elles s'étant produite dans la sacristie, faisant s'effondrer le plancher ; une autre, certainement beaucoup plus forte, ayant ébranlé le clocher, entraînant la destruction partielle de la voûte et de la tribune ;

— que, par conséquent, des munitions étaient cachées dans l'église, plus précisément dans le sous-sol de la sacristie, dans le clocher et sous le toit central, au-dessus des voûtes de la nef.

Déclarations de civils venus sur les lieux après la tragédie

A ceux qui, parvenus à ce stade de notre étude, douteraient encore du bien-fondé de nos conclusions, nous livrerons d'autres témoignages, émanant de personnes qui ont pénétré dans l'église immédiatement après la tragédie. Ceux-ci furent recueillis en 1944 ou entendus en 1953. Tous confirment la thèse de l'explosion. En voici les extraits les plus significatifs:

[Dans l'église] des têtes se sont détachées des troncs, des bras et des jambes gisent çà et là, épars . (19)

[80]

Nous pénétrons dans l'église [...] çà et là des morceaux de crânes, de jambes, de bras, de thorax, un pied dans un soulier. (20)

C'était une horreur gigantesque. Il n'y avait pas un corps intact. Certains étaient coupés en deux . (21)

Ici, de pitoyables petites mains d'enfants gisent éparses sur les dalles. Là, on découvre les pieds de pauvres gosses qui n'ont pas été entièrement consumés . (22)

Dans ce qui fut l'église, on peut voir des restes humains calcinés et des cadavres d'enfants agrippés, debout, à des débris de ce qui avait dû être le confessionnal , (23) la moitié inférieure du corps seule rongée par le feu, le haut paraissant presque intact . (24)

Derrière l'église, il y avait un charnier où ont été retrouvés des corps, une jambe d'un côté, de l'autre la tête... Ils ont été découpés en morceaux [...] . (25)

Lorsque les équipes secouristes composées d'ouvriers et de séminaristes vinrent accomplir la sublime corvée de déblaiement de cet horrible charnier, ils découvraient des corps à demi calcinés, décapités, hachés, des membres épars, des ossements informes . (26)

Les photographies des cadavres prises après le drame confirment ce constat. On y distingue nettement des corps déchiquetés et des morceaux de membres épars. Par exemple, MM. Pauchou et Masfrand publient un cliché montrant la moitié inférieure du corps d'un enfant (bassin et jambes). Toute la partie supérieure du corps (tronc, bras et tête) a disparu (figure 32) . (27) Une autre photographie saisissante se trouve dans l'ouvrage collectif intitulé : *Oradour-sur-Glane*. On y voit le cadavre d'un bébé, nu, dont les deux pieds et la tête ont disparu, broyés . (28) Enfin, appelons l'attention du lecteur sur une dernière photo très caractéristique ; on y voit la tête d'une femme décapitée ainsi qu'un bras et divers restes humains (figure 33) . (29)

A propos des personnes partiellement brûlées, il nous faut citer particulièrement un cliché publié par MM. Pauchou et Masfrand. On y distingue nettement un enfant (tête quasiment arrachée) dont le bas des jambes à partir de la mi-cuisse est carbonisé. Or, le haut des cuisses ainsi que le short de la victime sont intacts . (30) L'auteur d'une brochure non publiée a effectué les mêmes remarques:

Officiellement, on n'a recueilli dans les ruines [de l'église] aucun engin incendiaire. Pourtant, l'église a brûlé. On observe que les malheureux n'ont pas été calcinés comme, par exemple, le cadavre du Dr Desourteaux et celui d'autres hommes fusillés. Non, les corps des femmes et des enfants ont été déchiquetés, des chaussures paraissent intactes, des vêtements n'ont pas subi de lente combustion qui les aurait réduits en cendres . (31)

[81] Enfin, notons qu'en 1994 V. Reynouard a rencontré M. Doure, qui avait retrouvé l'enfant à la tête et aux pieds broyés. Il lui a certifié que les mains du nouveau-né avaient disparu, et que son corps était légèrement roussi comme s'il avait été passé à la flamme.

Seuls les effets d'une violente explosion permettent d'expliquer l'état des cadavres de l'église. Jamais le feu n'a déchiqueté et broyé des corps . (32) Pour le chercheur impartial, rien, excepté les pierres que l'on retrouve partout dans la nef et dans le chœur, n'a pu occasionner les terribles mutilations visibles sur les victimes. Ces pierres appartenaient à la voûte du clocher et seule une explosion

dans le clocher a pu communiquer à ces projectiles une énergie cinétique suffisante pour provoquer autant de dégâts, tant matériels qu'humains. C'est ainsi que des bras, des crânes, des jambes furent arrachés et emportés.

F. Delage avait parfaitement compris le danger mais, soucieux de préserver la thèse officielle, il tenta une autre explication des mutilations constatées sur les victimes. Il écrit :

On a vu des corps coupés en plusieurs tronçons ; les rafales de balles [tirées par les SS] avaient brisé les ligatures, les muscles, les tendons, si bien que le feu avait aisément séparé les membres : ici une tête sans corps, là un buste sans jambes, ailleurs des jambes isolées, des bras séparés, des têtes écrasées . (33)

F. Delage omet simplement de nous préciser comment les tirs ont pu entraîner les membres aussi loin les uns des autres, de sorte qu'ils furent trouvés *isolés*. De même omet-il de nous préciser comment l'écrasement des crânes a été possible. Enfin, le nombre de corps disloqués est tel (voy. les photographies) qu'il faudrait imaginer une arme insolite à " tête chercheuse " , programmée pour briser les muscles, les ligatures et les tendons, de façon sélective...

Quant aux corps partiellement brûlés, il suffit, pour expliquer ce phénomène, de se rappeler qu'une explosion produit une grande flamme. Celle-ci résulte de la combustion, au contact de l'oxygène de l'air, et grâce à la chaleur produite, des gaz émis lors de la décomposition des matières explosives. A Oradour, cette flamme est non seulement partie vers le haut (d'où la " *flamme de chalumeau* " aperçue par le témoin [82] qu'évoque M. Hébras) mais aussi vers le bas. Elle s'est alors propagée, en une fraction de seconde, le long de la nef et du chœur, brûlant ceux qui s'y tenaient (figure 34).

Les victimes partiellement concernées par son passage furent partiellement brûlées. Voilà, par exemple, pourquoi un petit garçon a eu le bas des jambes brûlé alors que son short restait intact. A supposer qu'un feu ait été à l'origine de ses brûlures, le phénomène aurait duré assez longtemps pour que, par rayonnement calorifique, ses habits soient abîmés. En revanche, la flamme due à l'explosion n'existe qu'une fraction de seconde. Par conséquent, le phénomène de propagation ne peut exister et les dégâts occasionnés sont très localisés.

Deux déclarations capitales

Mais il y a plus: deux témoins ont apporté, consciemment ou non, la preuve définitive qu'une explosion avait été à l'origine de la mort d'un grand nombre de femmes et d'enfants dans l'église.

Dans son rapport, le commandant G. Briand qui était, sur place, le responsable des équipes d'urgence de la Croix-Rouge, déclara avoir vu, dans l'église, " *les restes des femmes et des enfants surpris par la mort et brûlés sur place* " . (34) Briand ne fut pas l'unique témoin à constater ce fait. Le dimanche 11 juin, un ingénieur de la Société Nationale des Chemins de Fer Français pénétra dans le village. Là, il vit non seulement les cadavres des hommes fusillés dans les granges mais aussi les corps des victimes de l'église. Dans un compte rendu, il note:

Il ne semble pas que les femmes et les enfants aient subi le même sort [que les hommes] puisque l'on a retrouvé dans l'église des corps que la mort a surpris dans une attitude normale . (35)

Or, un incendie, dont la propagation reste relativement lente, (36) ne surprend pas ses victimes "dans une attitude normale". Pour qu'il en ait été ainsi, il faut que le sinistre soit survenu d'un coup et qu'il se soit propagé dans l'église en une fraction de seconde. Cela confirme totalement la thèse de l'explosion et de la flamme qui traversa l'église en un temps très bref. (37)

Moralité

Parvenus à ce stade de notre étude, nous pensons avoir apporté les preuves que plusieurs explosions terribles se sont produites dans l'église d'Oradour, plus exactement dans le clocher, sous les combles et dans la sacristie.

[83] Ces explosions ont causé la mort d'un grand nombre de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans le sanctuaire. Ceux-ci furent déchiquetés par les pierres de la voûte du clocher projetées dans les airs. Certains furent partiellement brûlés par la gigantesque flamme issue de l'explosion. Le phénomène fut si rapide que certaines victimes furent surprises par la mort "dans une attitude normale" et que leurs brûlures restèrent, en l'absence de toute propagation, très localisées.

Dans la sacristie, la détonation a provoqué l'effondrement du plancher. Les personnes qui se trouvaient dans cette pièce sont donc tombées dans le sous-sol, au milieu des flammes.

La géométrie des lieux fit que certaines chapelles ne furent pas touchées par la flamme ayant résulté de l'explosion. C'est ainsi que le confessionnal (en bois léger) et les fleurs en tissu posées sur l'autel de la Vierge furent préservés.

De même, la croix faîtière, située au haut du clocher, fut projetée au loin et subit relativement peu de dommages.

Ces précisions effectuées, examinons la fin du témoignage de Mme Rouffanche ainsi que d'autres écrits parus après le drame. Nous allons démontrer que ceux-ci réduisent définitivement à néant la thèse de l'incendie destructeur du sanctuaire.

III - REFUTATION DEFINITIVE DE LA THESE OFFICIELLE DE L'INCENDIE

[87]

Revenons au témoignage de Mme Rouffanche. L'unique rescapée désire accréditer la thèse du sanctuaire détruit par un incendie violent. Pour cela, elle prétend qu'après l'explosion de la " caisse " et alors qu'elle " *faisait la morte* " dans la sacristie :

Une fusillade éclata dans l'église. Puis de la paille, des fagots, des chaises, furent jetés pêle-mêle sur les corps qui gisaient sur les dalles.

Ayant échappé à la tuerie et n'ayant reçu aucune blessure, je profitai d'un nuage de fumée pour me glisser derrière le maître-autel . (1)

Déclarations entendues au procès de Bordeaux

Au procès de 1953, il fut souvent question de fagots que les SS auraient portés dans l'église . (2) Toutefois, la thèse officielle invoquant l'explosion d'une caisse, puis une fusillade, le tout suivi d'un embrasement généralisé est infirmée par les témoins qui virent des victimes surprises par la mort "dans une attitude normale" .

Un incendie peu ordinaire

En outre, on ne peut croire que de la paille, des fagots et quelques bancs incendiés aient suffi pour occasionner tous les dégâts constatés dans l'église. D'ailleurs, lors des audiences du procès de Bordeaux, Mme Rouffanche resta très évasive sur la façon dont le sanctuaire aurait brûlé. Elle affirma qu'ayant été "tournée en sens inverse" elle n'avait "pas vu comment ça se passait dans l'église" . Les seuls détails qu'elle donna furent les suivants : la destruction du sanctuaire avait débuté avec "de petites flammes" et "ce n'étaient pas des incendies comme on voit quelquefois". (3)

Personne ne croit en la thèse de la paille et des fagots

De son côté, le commissaire Petit, lors du même procès, lança:

Je ne pense pas que tout cela ait pu se faire avec un feu de bois, si violent qu'il ait pu être. Il fallait, j'en suis à peu près persuadé, qu'on employât des plaques incendiaires, des engins au phosphore ou je ne sais quoi de semblable. (4)

[88] Et pour convaincre les juges qu'une grande chaleur avait été produite durant le sinistre, M.Petit termina en disant:

Restée dans le clocher, la cloche de l'église a fondu goutte à goutte sous l'effet d'une chaleur intense [*Ibid.*, col. D].

Le lendemain, des voitures d'enfant qui avaient été retrouvées dans l'église furent apportées dans la salle d'audience. A la vue de ces objets, le président dit aux accusés:

"Ce n'est pas avec de la paille, ni avec des chaises que ces objets ont été fondus". (5) Puis, se tournant vers l'interprète chargé de traduire pour les accusés allemands:

Dites aux accusés que la cloche fondit goutte à goutte sous une action extrêmement violente et qu'ils ont dû employer des moyens incendiaires particulièrement efficaces.

Toutes ces déclarations prouvent que personne, au procès de Bordeaux, ne croyait en la thèse selon laquelle un feu alimenté avec du bois aurait pu occasionner tous les dégâts constatés dans l'église. Cependant, personne ne désirait non plus remettre en cause l'histoire officielle d'Oradour. Par conséquent, il fallut de toute urgence découvrir la nature du matériel incendiaire que les SS auraient utilisé.

Aujourd'hui, plusieurs thèses existent.

Les différentes thèses françaises

Grenades et balles incendiaires

Pour certains (MM. Renaud et D., deux rescapés d'Oradour interrogés par V. Reynouard), les SS possédaient des grenades incendiaires. D'autres optent pour des balles incendiaires. (6) Nous savons que la 3 e compagnie qui opéra dans

Oradour ne possédait que des balles incendiaires à raison d'une sur cinq dans les chargeurs des armes automatiques et que, d'après l'ancien " Malgré nous " J-P. Elsaesser, celles-ci ne furent pas utilisées " *pour mettre le feu aux immeubles* " . En 1953, d'ailleurs, tous les accusés furent d'accord pour déclarer qu'ils n'avaient pas employé de telles munitions à Oradour. (7)

Peut-être mentaient-ils? Toutefois, il faut savoir qu'une grenade incendiaire ne produit pas, seule, un immense brasier. Elle est uniquement chargée de produire, pendant un temps très court, des flammes qui pourront incendier un matériau combustible situé à proximité. En l'absence d'un tel matériau, le feu s'éteindra rapidement (en quelques secondes, nous a déclaré un artificier) sans faire de dégât. Par conséquent, on ne saurait prétendre que des balles ou des grenades incendiaires auraient permis de brûler les corps et de faire fondre les cloches. C'est rigoureusement impossible. (8)

Le phosphore

Pour d'autres, les SS auraient disposé de phosphore qu'ils auraient utilisé dans l'église. Cette thèse est notamment défendue par le rescapé R. Hébras. (9) Dès 1944, l'inspecteur des Renseignements généraux chargé de l'enquête sur ledrame avait écrit:

Il semble, étant donné les puissants effets de l'incendie qui ont calciné les ossements et détruit en certains endroits des parties de maçonnerie, que des engins incendiaires, tels que plaques de phosphore, aient été employés. (10)

En 1953, à Bordeaux, il fut très souvent question de cette substance chimique. A l'audience du 26 janvier, par exemple, M. Boissou prétendit avoir, peu après le 10 juin 1944, aperçu "sur la route des sacs de phosphore vides". (11) Trois jours plus tard, un autre témoin, Alphonse Lé vignac, prétendit avoir vu, sur le sol de l'église, "une poudre" . Le président demanda : " Ça sentait le phosphore?" ; "Je crois bien, M. le président" , répondit le témoin. (12) Or, le phosphore est un élément chimique qui a la redoutable propriété de s'enflammer spontanément au contact de l'air. Par conséquent, on ne peut ni le stocker dans des sacs (mais uniquement dans des boîtes hermétiquement closes), ni en retrouver au sol, sous forme de poudre. Le tribunal aurait normalement dû rejeter ces deux témoignages fantaisistes, étant rigoureusement exclu que les SS d'Oradour aient possédé, à l'état brut, un produit aussi dangereux que le phosphore. Malgré ces évidences, le tribunal interrogea les accusés à propos des sacs de phosphore vides. Naturellement, les anciens SS répondirent qu'ils ne savaient rien. (13)

Des lance-flammes

Mais venons-en à des considérations plus sérieuses. A l'audience du 30 janvier 1953, le président du tribunal lança aux accusés :

Vous aviez des lance-flammes, des tubes de rechange pour lance-flammes, ne vous êtes-vous pas servi de ces tubes pour arroser vos victimes? (14)

La thèse des lance-flammes est celle qui frappe le plus les esprits. En 1975, d'ailleurs, le cinéaste Robert Enrico réalisa un film que lui avait inspiré, dit-il, l'histoire d'Oradour. Son titre était : *Le Vieux Fusil*. On y voit un SS qui, avec un lance-flammes, tue une femme en la carbonisant.

A Oradour, toutefois, les SS disposèrent-ils de tels engins? En 1953, les accusés ont répondu par la négative. (15) Leur parole ne saurait être remise en doute. En effet, un lance-flammes ne se manipule pas comme une boîte d'allumettes. C'est un engin très destructeur (il peut lancer des flammes longues de plusieurs dizaines de mètres), donc très dangereux. Pour l'utiliser, il faut avoir reçu un entraînement spécial. Or, les SS de la compagnie présente à Oradour (la troisième) n'avaient pas reçu une telle formation et donc, ne pouvaient posséder de tels engins.

Un " commando d'extermination "

Face à ces évidences, le Tribunal de Bordeaux échafauda une nouvelle thèse: à Oradour, un " commando d'extermination " muni d'engins incendiaires serait venu prêter main forte aux SS de la troisième compagnie. Ses membres auraient appartenu à la quatrième compagnie. A ce sujet, le correspondant du *Monde* écrit:

On a appris en effet à plusieurs reprises au cours des débats que des véhicules de la quatrième compagnie étaient effectivement à Oradour-sur-Glane. On a même la quasi-certitude que ces voitures transportaient des lance-flammes, des grenades incendiaires et, peut-être, des engins au phosphore. On en arrive alors à se demander si une compagnie pouvait prêter son matériel sans prêter en même temps les hommes habilités et spécialement entraînés à s'en servir. (16)

Cette thèse fut naturellement soutenue par la défense dont l'objectif était d'obtenir la relaxe de ses clients. A l'audience du 31 janvier 1953, ainsi, un avocat des accusés déclara :

[90]

L'instruction a indiqué qu'il y avait un groupe spécial mais aussi elle a relevé des officiers et sous-officiers spécialistes qui n'appartenaient pas à la

3ème compagnie, ce qui expliquerait beaucoup de choses et surtout l'ignorance que manifestent les accusés présents lorsque vous posez des questions, à savoir comment cela s'est-il passé? J'ai l'impression que le commandant Diekmann a choisi le capitaine Kahn renommé pour sa férocité, mais également choisi d'autres hommes d[ans] le bataillon tout entier destiné à créer ce qu'il faut appeler, M. le président, un commando d'extermination et ceux-ci [les inculpés présents] n'étaient certainement pas au courant, j'en suis persuadé. (17)

Le lecteur remarquera dans ces textes l'abondance de tournures conditionnelles. Rien, ici, n'est démontré. En outre, comment croire qu'à Oradour un "commando d'extermination" ait pu agir à l'insu des SS de la troisième compagnie? Remarquons d'ailleurs qu'un inculpé, Graff, déclara qu'à l'église il n'avait vu que des SS ayant appartenu à sa compagnie. (18) Par conséquent, l'histoire du commando extérieur venu avec des engins incendiaires s'effondre.

Cependant, acceptons la thèse du tribunal. Oui, supposons que des SS à Oradour aient utilisé du matériel incendiaire lourd et destructeur, capable d'occasionner tous les dégâts constatés dans le sanctuaire. Dès lors, pourquoi auraient-ils perdu leur temps, et leur énergie, à transporter des fagots et de la paille? De plus, admettons qu'un gigantesque bûcher, capable de faire fondre la cloche et de réduire certains corps en poussière, ait été allumé dans l'église : on devrait en retrouver des traces au sol. En effet, lorsqu'un feu s'est déclaré dans un endroit quelconque, environ 10% de la chaleur dégagée est absorbée par le sol. C'est le phénomène de conduction thermique. (19) Si, comme dans l'église d'Oradour, le sol est recouvert de dalles, la chaleur va occasionner des dégâts en surface: les roches vont s'effriter légèrement. Il en résultera une trace qui restera tant que les dalles n'auront pas été changées. Or, lorsqu'on examine le sol dans le sanctuaire d'Oradour, on ne constate rien de semblable : les pierres sont, partout, nettes et lisses, sauf une dalle creusée à droite du choeur. (20)

Par conséquent, on ne peut que rejeter la thèse officielle selon laquelle un incendie généralisé d'une grande violence aurait ravagé l'église.

[91]

Le livre de Pascal Maysounave

Notons d'ailleurs qu'un livre, récemment paru, vient confirmer nos conclusions. Il s'agit de l'ouvrage de Pascal Maysounave intitulé : *Oradour, plus près de la vérité*. L'auteur connaît l'argumentation des révisionnistes. Il a notamment lu la brochure de Pierre Moreau dont il cite un long extrait (pp. 82-83). Il sait que la thèse officielle de la destruction du sanctuaire ne permet pas d'expliquer:

— l'état des victimes après le drame (membres éparés);

— la fusion partielle de la cloche;

les dégâts visibles dans la chapelle Sainte-Anne;

— l'effondrement de la voûte du clocher;

— l'absence de dégâts dans la chapelle de la Vierge (confessionnal intact, draperies sur l'autel préservées).

Dans son livre, P. Maysounave va donc exposer une version des faits qui, tout en présentant les SS comme les responsables du massacre prémédité, sera susceptible d'expliquer les cinq anomalies ci-dessus.

La thèse de Pascal Maysounave

D'après cet auteur, la destruction de l'église (accompagnée du meurtre de ceux qui s'y trouvaient) s'est déroulée en quatre temps: les SS auraient tout d'abord apporté une caisse (remplie de grenades fumigènes) destinée à asphyxier les femmes et les enfants. Cette tentative ayant échoué, les assassins auraient "dû improviser" (p. 228). Ils auraient alors mitraillé les femmes et les enfants, lancé sur eux des grenades, puis allumé un premier bûcher sur les corps. Ensuite, et seulement ensuite, quelques SS seraient montés dans le clocher, puis sous le toit central, afin de poser des charges explosives. Celles-ci n'ayant provoqué qu'un "effondrement partiel" (p. 231), les meurtriers auraient alors eu recours à des "engins incendiaires" (p. 232). Ils les auraient déposés au sol dans la partie est de l'église, dans le clocher, sous le toit central (au niveau de la nef) et dans le sous-sol de la sacristie.

P. Maysounave accompagne son texte de plans et de coupes de l'église où sont notés les emplacements des charges incendiaires et explosives, les entrées d'air, les foyers intenses et les effets de cheminée. Tout, ici, donne l'impression de sérieux, d'objectivité et d'un caractère scientifique certain.

Pourtant, examinons de plus près cet exposé.

Absence de références

Dans un premier temps, nous noterons que, en treize pages de textes et de schémas, l'auteur ne donne qu'une seule référence précise. Celle-ci concerne la voûte de l'église qui, au soir du drame, était encore intacte. L'auteur renvoie au

témoignage de Mgr Rastouil qui, le 13 juin 1944, avait visité le sanctuaire (voy. *Oradour, plus près de la vérité...*, p. 235, n. 13). Si l'on excepte ce renvoi, aucune référence n'est donnée qui permettrait au lecteur de vérifier les assertions contenues dans l'ouvrage.

Ce fait ne saurait surprendre. Pour échafauder sa thèse, P. Maysounave n'a pas hésité, non seulement à déformer la vérité, mais aussi à inventer des faits.

Mensonges, silences et inventions

Afin d'expliquer l'effondrement de la voûte du clocher, l'auteur affirme qu'après avoir mitraillé les femmes et allumé les bûchers les SS voulurent détruire l'église en la [92] dynamitant. D'après lui, cette entreprise n'avait pas "pour objet d'achever les survivants" , mais de "faire s'effondrer le clocher afin d'interdire l'entrée ultérieure de l'édifice". (21)

La puérité d'une telle explication surprend dans un livre qui se veut sérieux. En effet, même à supposer que les trois entrées du sanctuaire aient pu être totalement obstruées, il aurait encore été possible d'y pénétrer à l'aide d'une échelle par les vitraux du mur est.

P. Maysounave poursuit:

Pénétrant dans l'église avec leurs charges de démolition, [les SS] prennent l'escalier donnant dans la première chapelle, à droite, débouchant sur la voûte de ladite chapelle, puis, à gauche, sur la voûte centrale. Là, tournant encore sur leur gauche, ils gagnent la porte unique d'accès au clocher, qui donne sur l'oculus, au pied du beffroi en bois soutenant les cloches. Ils posent la charge, l'assurent, l'amorcent. Immédiatement avant ou après cette opération, ils posent au moins une seconde charge plus avant, vers le chœur, sur l'arc de pierre, à la hauteur du transept [*Ibid.*, pp. 231-232].

Ce texte constitue une "réponse" à P. Moreau qui, dans sa brochure, avait affirmé que l'explosion survenue dans le clocher n'avait pas pu être le fait des SS, puisque aucun d'entre eux n'était monté dans cette partie de l'église . (22)

Le malheur est que le livre de P. Maysounave s'apparente davantage à une oeuvre romanesque qu'à un essai historique soucieux de cerner la réalité des faits. Certes, l'auteur s'est très probablement appuyé sur le récit de J.-P. Elsaesser, un ancien SS alsacien, qui a déclaré :

Laubert nous a conduits sur la place de l'église [...]. Le chef de bataillon Diekmann se tenait sur la place de l'église au moment de notre arrivée. Il

était debout les bras croisés. Quant à Kahn [...], il dirigeait les opérations, sur cette même place. De l'intérieur de l'édifice, on percevait des cris et des hurlements de femmes et d'enfants. Des SS s'affairaient à porter des fagots et de la paille dans l'édifice et, durant cette opération, j'ai vu deux Unterscharführer, Maurer et Boos, entrer à l'intérieur de l'église où ils ont tiré ensuite des rafales de mitraillette, tandis que d'autres SS ont lancé des grenades à main à l'intérieur du même édifice, sans doute pour achever la population [...]. En dernier, on a été rassemblé dans la rue, face à l'église pour assister à la destruction de cette église. J'ai vu venir le sous-officier Boos remettre au capitaine Kahn une charge d'explosifs. Kahn, accompagné de quelques SS armés, est entré dans l'église. Aussitôt une explosion s'est produite et, en quelques instants, tout l'intérieur de l'édifice était en flammes, la fumée s'échappant par les vitraux. (23)

Mais, outre que J.-P. Elsaesser a été le seul à donner une telle version des faits (les autres inculpés ayant affirmé que le dynamitage de l'église avait eu lieu *avant* le port des fagots dans celle-ci...), deux faits permettent d'en déceler la fausseté.

P. Maysounave affirme que l'explosion dans le clocher "retentit dans le bourg comme un coup de mortier, assourdi par le clocher et les combles" [p. 232] .

Nous reconnaissons ici les termes utilisés par MM. Desourteaux et Renaud au procès de 1953. Or:

— M. Renaud, notamment, a déclaré que le coup de mortier retentit "peu de temps après la fusillade [des granges]" , celle-ci ayant débuté "vers trois heures et demie, quatre heures moins le quart" de l'après-midi. (24) Sachant que la fusillade dans l'église survint après 16 heures, on en déduit que l'explosion que P. Maysounave situe après la tuerie des femmes lui est, en vérité, **antérieure**;

— les deux témoins ont clairement affirmé avoir entendu, au moment de l'explosion, "une rumeur" , "un cri d'ensemble [...] de toutes les femmes et les enfants". (25) Ce fait confirme que la détonation a eu lieu alors que les personnes entassées dans l'église étaient encore vivantes. Or, P. Maysounave prétend que les victimes étaient pour la plupart mortes lorsque les SS auraient décidé de dynamiter le sanctuaire.

[93] En réalité, l'auteur a tout simplement utilisé les dépositions de MM. Renaud et Desourteaux, mais en reculant sensiblement les faits dans le temps afin de bâtir une chronologie qui s'accorde avec sa propre version des faits.

Poursuivons cependant. P. Maysounave affirme que les effets de l'explosion furent légers:

L'oculus, soufflé, s'effondre au sol avec la plus grande partie des six cordons de pierre qui le soutiennent et qui se décollent de la voûte sans entraîner celle-ci. Seuls quelques morceaux s'en détachent [...]. Les remplissages de la voûte et la voûte elle-même restent en place. Au-dessus de la table de communion, l'arc de la voûte résiste, quoique fortement ébranlé par la deuxième charge [p. 232].

Dans ces conditions, l'explosion du clocher ne peut plus être considérée comme la cause des blessures constatées sur de nombreuses victimes: corps sectionnés, membres arrachés. Pourtant, P. Maysounave admet que, dans l'église, des fragments de corps furent retrouvés. (26) Comment l'expliquer? L'auteur reste muet. Sept pages auparavant, il avait quand même écrit:

Après la mitraille et l'allumage du bûcher [dans l'église], les SS, dont le sous-officier Boos, lancent des grenades à manche, au moins une cinquantaine, dont certaines renforcées (un seul détonateur mais sept têtes explosives cerclées de fil de fer) à l'intérieur de l'édifice [p. 228].

Ces précisions, si elles étaient exactes, permettraient d'expliquer la présence de cadavres déchiétés dans le sanctuaire. (27) Une nouvelle fois, pourtant, P. Maysounave semble avoir bâti un roman. Il parle de grenades "renforcées", en a-t-il le droit? Pendant l'instruction du procès d'Oradour, l'ancien SS J.-P. Elsaesser a certes parlé d'un engin formé par sept grenades liées entre elles. Mais l'inculpé répondait à une question portant sur **la charge explosive** qui aurait permis la destruction de l'église:

Je n'ai pas bien vu [dit-il] comment la charge d'explosifs avait été confectionnée [...]. Habituellement, il avait été procédé de la manière suivante : pour faire un explosif, on se servait de plusieurs grenades à main dont on dévissait le manche à l'exception d'une seule qui servait à manier l'engin et autour de laquelle on liait les autres grenades à l'aide d'un fil de fer. (28)

Rappelons en outre qu'au procès de Bordeaux Boos affirma qu' "on" n'avait jamais confectionné ce genre d'engin explosif, ni à Oradour, ni ailleurs. (29) Par conséquent, rien ne paraît appuyer les allégations de P. Maysounave concernant l'utilisation, dans l'église d'Oradour, de grenades "renforcées" .

Plus grave. A notre connaissance, nul document ne permet d'affirmer qu' "une cinquantaine" de grenades ont été lancées dans le sanctuaire. Si certains SS

(Elsaesser, Boos...) ont effectivement parlé d'engins jetés dans l'église, seul Lohner a fourni une donnée chiffrée, précisant qu'il y en avait eu "au moins une demi-douzaine". (30) Nous sommes loin de la cinquantaine... Certains répondront qu'un inculpé déclara : "J'ai vu des sous-officiers" lancer des grenades. Or, diront-ils encore, cinq hommes suffisent pour en lancer une cinquantaine en très peu de temps. Admettons. Mais il est alors nécessaire de reconnaître que 50 grenades ne peuvent exploser dans une église sans laisser de traces, notamment dans les meubles. A Oradour, pourtant, aucune trace d'éclat ne peut être relevée, ni à gauche de l'entrée principale sur le confessionnal et l'autel de la Vierge, ni à droite sur l'autel Saint-Joseph. Ce constat suffit à anéantir la thèse de P. Maysounave.

L'auteur poursuit en affirmant que, dans les instants qui suivirent l'explosion:

[94] et afin d'interdire malgré tout l'accès à l'église pour les semaines qui viennent, les Allemands [eurent] recours aux moyens incendiaires. Il ne s'agi[ssait] pas ici de paille ou de meubles, comme cela [avait] été le cas pour le bûcher des corps entassés au centre de la nef. Après avoir déposé ces engins sur les corps entassés dans la moitié sud-est de l'église et de la sacristie, les SS grimpent de nouveau sur les voûtes, mettant en place ce qu'il faut pour incendier le toit, espérant ainsi venir à bout de la voûte centrale ébranlée, puis regagnent le clocher, où le beffroi est escaladé jusqu'aux jousgs des cloches, immédiatement sous la charpente qui supporte la flèche. les engins incendiaires sont fixés aux jousgs. La mise à feu est opérée [p. 232-234].

Ce récit permet à l'auteur d'expliquer tout d'abord l'absence de dégâts dans la chapelle Saint-Joseph ainsi que dans celle de la Vierge. Nous savons, en effet, que l'étonnante préservation du confessionnal, notamment, gêne les tenants de la thèse officielle. P. Maysounave, lui, n'est nullement embarrassé. A l'aide d'un plan où sont notées les " entrées d'air " et sachant que les SS ont provoqué des incendies uniquement dans la partie sud-est de l'église, il prétend justifier la préservation desdites chapelles (p. 234).

Pourtant, tous ces développements n'expliquent pas l'absence de dégâts visibles sur le sol de la chapelle Sainte-Anne et de la nef, là où, selon les termes mêmes de l'auteur, les "engins ont provoqué des foyers d'une extrême intensité"(Id.). P. Maysounave est d'ailleurs obligé de constater ce fait , (31) mais il tente de s'en sortir en déclarant que "le bon état du sol [fait] penser qu'il n'y a pas eu d'emploi de liquide incendiaire à même le sol". [p. 230]

Or, nous savons que le phénomène de conduction thermique existe, quelle que soit la nature de l'incendie. Par conséquent, des "foyers d'une extrême intensité"

, même s'ils avaient été provoqués sans "liquide incendiaire" , auraient dû laisser des traces. Le fait qu'on n'en distingue aucune rend bien chancelante la thèse de l'auteur.

Cette thèse des SS apportant des engins incendiaires sous les toits permet également à P. Maysounave d'expliquer la disparition des toitures. Celui-ci écrit:

Sur la voûte centrale, la charpente s'embrase. Sous la flèche, jous, entablement de bois de la toiture, beffroi, tout flambe simultanément. Les ardoises coiffent un bref instant le feu et la fumée qui s'échappe en filets à l'extérieur [*Id.*].

L'auteur, toutefois, n'explique pas pourquoi cet incendie général du clocher et de la toiture n'aurait laissé aucune trace de suie sur les murs. Il déclare que les ardoises ne purent coiffer qu' "un bref instant le feu et la fumée" . Ce raisonnement est inacceptable. Un toit soumis au feu ne s'effondre pas en "un bref instant" . De plus, même à supposer qu'il en ait été ainsi, la combustion de la toiture centrale aurait dû laisser des marques sur le mur est du clocher. Or, nous avons vu qu'il n'en était rien.

Quant à la fusion *partielle* des cloches, P. Maysounave la justifie ainsi :

A l'intérieur [du clocher], sous l'effet de l'extrême chaleur très localisée [chaleur due aux engins incendiaires fixés aux jous des cloches], les cloches ont fondu par le cerveau, une dégoulinade de bronze tombe par l'orifice élargi qui a succédé à l'oculus [*Id.*].

Cette explication permet de comprendre pourquoi l'auteur affirme que les SS ont escaladé le beffroi jusqu'en haut afin d'y déposer leurs engins incendiaires. En effet, à supposer que les Allemands aient voulu détruire le clocher par le feu, il aurait été beaucoup plus logique, connaissant la propension des flammes à monter, d'allumer des feux à la **base** du beffroi. Mais, dans ce cas, les cloches, situées en haut, se seraient trouvées en plein coeur de l'incendie; elles auraient donc fondu **en totalité**. Sachant cela, P. Maysounave a opté pour la thèse des SS qui, contre toute logique, ont placé leurs charges incendiaires au haut du beffroi, tout près des cloches.

[95] Allons plus loin et supposons que l'auteur produise des documents prouvant que les Allemands ont bien agi ainsi. Sa thèse expliquant la fusion partielle des cloches n'en sera pas sauvée pour autant. P. Maysounave invoque "l'extrême chaleur très localisée" . Le terme "très localisée" nous paraît impropre dans la situation qu'il décrit. La chaleur dégagée par un incendie n'est nullement

localisée; le rayonnement la transporte très loin. N'importe quel pompier le confirmera. Dans une encyclopédie déjà citée, on lit:

L'éloignement de 10 m souvent prescrit par les compagnies d'assurances pour que l'indépendance de deux risques [d'incendie] soit admise est notoirement insuffisant pour empêcher la transmission de l'incendie d'un bâtiment à l'autre, ne serait-ce que par rayonnement de la chaleur. Dans un grand incendie survenu à Marseille, on a vu des immeubles placés en face du bâtiment incendié commencer à s'enflammer sous l'influence du rayonnement quoiqu'ils fussent séparés du sinistre par toute la largeur de la Canebière. (32)

La chaleur dégagée par un incendie est le premier obstacle rencontré par ceux qui désirent le combattre. Elle est parfois telle que toute aide aux victimes devient impossible. Par conséquent, on ne peut que rejeter l'argument de P. Maysounave. Si, vraiment, les SS avaient provoqué l'embrasement général du clocher à l'aide d'engins incendiaires, les cloches, sous l'effet du rayonnement, auraient fondu en totalité. Rappelons que, en 1994, un fabricant de cloches interrogé par V. Reynouard a déclaré qu'un jour il avait visité une église dont le clocher venait d'être ravagé par le feu: les cloches y étaient réduites à l'état de galettes de bronze sur le sol.

A Oradour, enfin, on constate qu'une partie importante de la base de chaque cloche a disparu, fondue. Si l'on accepte la thèse de P. Maysounave, il faudrait donc croire que la chaleur " localisée " de l'incendie s'est, par endroits, " délocalisée " afin d'entraîner la fusion d'une portion de la base.

Venons-en maintenant à la sphère de la croix faîtière. Les photographies montrent sa partie supérieure tordue, déchirée même, par endroits, mais nullement fondue. Ce fait, avons-nous dit, démontre qu'il y a eu explosion et que la croix faîtière fut projetée au loin, échappant ainsi aux effets de l'incendie.

Lorsque nous eûmes l'ouvrage de P. Maysounave entre les mains, notre premier soin fut de rechercher l'explication que l'auteur donnerait aux dégâts visibles sur la boule. Page 235, celui-ci affirme que le clocher s'est effondré " verticalement dans la tour ", " sans pencher ". Puis il écrit:

Avant la chute [du clocher], sous la vieille croix en fer forgé, une moitié de la boule de laiton étamé s'est déformée sous l'effet de la chaleur [*Id.*].

P. Maysounave ne nous dit pas où la croix faîtière est tombée. Si l'on admet que la partie supérieure du clocher s'est effondrée verticalement, on en déduit que celle-ci s'est retrouvée en plein cœ ur du brasier, sur les pierres effondrées de

l'oculus. Dès lors, comment croire que la fine sphère ait été uniquement "déformée sous l'effet de la chaleur" , comment croire qu'elle n'ait pas fondu en totalité? Nous aurions aimé que l'auteur s'explique davantage sur ce mystère.

Terminons avec la destruction de la sacristie. L'explosion qui survint à l'intérieur a été qualifiée, par nous, de "détail capital" , parce qu'il anéantit la thèse officielle en prouvant que des explosifs y étaient cachés. Or, il est évident que P. Maysounave a eu connaissance de la révélation par Mme Rouffanche des causes de l'effondrement du plancher de la sacristie par les sténotypies du procès de Bordeaux. Dès lors, il était intéressant de découvrir la façon dont l'auteur allait présenter cet épisode.

La simple lecture du chapitre V (" Le massacre : sept phases rationnelles ") permet de répondre à notre interrogation. De même que tous les autres auteurs avant lui, P. Maysounave a délibérément choisi de passer sous silence l'explosion survenue [96] dans la sacristie. Ainsi, page 227, il affirme que Mme Rouffanche s'était trouvée "cvouchée sur le plancher de la sacristie", (33) après la fusillade dans l'église.

Or, on se souvient que, durant son interrogatoire par le président du tribunal, la rescapée avait confirmé:

— que le plancher de la sacristie s'était effondré "au cours du tir" entrepris par les SS et suite à "une explosion";

— qu'après la fusillade elle s'était trouvée "au fond d'un escalier de la sacristie". (34)

Par conséquent, le propos de P. Maysounave se révèle inexact. Page 233, celui-ci publie une coupe de l'église montrant les endroits du sanctuaire dans lesquels les SS auraient posé leurs engins incendiaires. Parmi eux se trouve le sous-sol de la sacristie. A la page suivante, enfin, un autre schéma fait état d'un " *foyer intense* " en ce lieu. L'auteur a donc repris la thèse de P. Poitevin, selon laquelle les soldats avaient établi :

"sous la sacristie un foyer dont la porte extérieure [avait servi] de tirage pour activer la combustion [...] ". (35)

Ce travestissement des faits permet de juger le travail de P. Maysounave qui n'est pas celui d'un auteur objectif.

Seul élément nouveau intéressant, l'auteur a fait procéder à une expertise au microscope électronique d'un fragment de la cloche. (36) C'est ainsi que

plusieurs éléments inattendus furent décelés: du phosphore et du cadmium notamment. (37) P. Maysounave explique que ces éléments ne peuvent provenir que des balles tirées par les SS dans l'église ainsi que des engins incendiaires utilisés par la suite (pp. 259-260). De notre côté, nous y trouvons la confirmation que des munitions étaient entreposées sous les combles et que celles-ci, en explosant, ont laissé des traces dans le bronze fondu de la cloche.

Moralité

Au terme de ces développements, nous pouvons considérer que, même avec un titre trompeur, l'ouvrage intitulé : *Oradour, plus près de la vérité*, n'est pas dénué d'intérêt. Il démontre en effet que la version officielle de l'incendie généralisé était devenue si peu crédible qu'il devenait impératif de lui en substituer une nouvelle, plus apte à expliquer certains détails troublants. Mais l'échec de sa tentative est patent. Ainsi, aujourd'hui, une conclusion s'impose: l'église d'Oradour n'a pas été ravagée par un violent incendie. Elle a été le siège de plusieurs explosions: dans le clocher, sous les combles et dans la sacristie. Tout le confirme: l'étude des clichés pris après le 10 juin tragique, l'inspection des ruines telles qu'on les voit aujourd'hui et l'étude des différents documents relatifs au drame. La thèse officielle de la tragédie se révèle donc fausse.

Plus de cinquante ans après les faits, certains ne ménagent pas leur ingéniosité pour dissimuler la vérité. La chose n'est pas surprenante car l'enjeu est de taille. En effet, si l'église n'a pas été incendiée par les Allemands, si des explosions ont eu lieu là où jamais les SS ne pénétrèrent, il faut en conclure que les responsables du drame sont à chercher ailleurs.

Mme Rouffanche, que l'on présente comme l'unique rescapée de l'église, parle d'une fusillade qui aurait éclaté à l'intérieur du sanctuaire. Les autorités l'expliquent en affirmant que les SS ont fusillé les civils enfermés dans ce lieu. Nous avons cependant démontré que cette version n'était pas recevable. Faut-il en déduire que des gens armés (autres que des SS) se sont trouvés dans l'église ; qu'ils voulurent fuir et qu'ils se sont heurtés aux SS, provoquant une bataille? Telles sont les questions auxquelles nous allons, maintenant, tenter de répondre.

+++++

NOTES de la deuxième partie, II

1) Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 17.

2) Cité notamment dans *Oradour-sur-Glane...*, p. 109. Depuis le 12 avril 1944, von Brodowsky était le chef de l'état-major principal de liaison 588 à Clermont-Ferrand, lui-même rattaché au LXVI e corps de réserve.

3) Voy., par exemple, *Vision d'épouvante...*, p. 121. Les auteurs qualifient le journal de bord du général von Brodowsky de "tissu d'inexactitudes grossières" .

4) Une copie de cette lettre, tapée à la machine à écrire, est détenue par l'équipe de l'ANEC.

5) Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de H. Weber, 6 février 1948, une page.

6) Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de H. Weber, 19 avril 1948, p. 2.

7) Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 67.

8) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 13. Voy. Annexes Doc 2.1.3.

9) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 29. Voy. Annexes Doc 2.2.2.

10) *Ibid.*, pp. 25-27. Voy. Annexes Doc 2.3.7 et Doc 2.3.8.

11) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 19. Voy. Annexes Doc 2.1.9.

12) " M. LE PRESIDENT. - - [...] Eh bien, Graff, vous avez utilisé des mines à l'instruction. GRAFF. - - Oui, des mines antichars. M. LE PRESIDENT. - - Seulement, vous ne pouvez pas dire si vous en aviez encore à l'expédition d'Oradour. Pouvez-vous dire si vous en aviez lorsque vous avez été faire les opérations de mai 1944 ? GRAFF. - - Non, Monsieur le président " .

13) " Le jour d'Oradour, chaque groupe disposait de deux mitrailleuses légères. Le quatrième groupe devait disposer de deux mitrailleuses lourdes [...]. Le reste de nos munitions, se composant de grenades à main, de "Hohlhaftladung" munition anti-char, se trouvait rangé dans nos camions. Il n'y a pas eu de canon lors du massacre d'Oradour-sur-Glane. Notre compagnie n'avait du reste pas de canon " (voy. la déposition de Jean-Pierre Elsaesser devant la commission d'instruction de Bordeaux [liasse VII], 24 septembre 1945, 8 p., p. 7). Un mois plus tard, un autre accusé, Auguste Lohner, confirma ces déclarations (voy. la déposition d'Auguste Lohner devant la commission d'instruction de Bordeaux [liasse VII], 22 novembre 1945, 14 p., p. 3).

- 14) Voy. *La mémoire d'Oradour...*, p. 102, col. B.
- 15) Voy. *Le Monde*, 16 janvier 1953, p. 4, col. E.
- 16) Voy. *Petite histoire ...*, pp. 46-47.
- 17) Voy. *Ville Martyre...*, p. 46.
- 18) Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de Mme Rouffanche en date du 7 juillet 1947, une page (liasse VI dans le dossier de l'instruction).
- 19) Témoignage de P. Poitevin (voy. *Dans l'Enfer...*, p. 59).
- 20) Déclaration de Monseigneur Rastouil, évêque de Limoges, qui vint à Oradour le mardi 13 juin 1944. Cité par P. Poitevin (*Ibid.*, p. 127).
- 21) Témoignage de M. Petit devant le tribunal de Bordeaux. Voy. *Le Monde*, 30 janvier 1953, p. 5, col. C.
- 22 Rapport du docteur Masfrand, cité notamment dans *Oradour-sur-Glane...*, p. 83.
- 23) Nous avons vu que le confessionnal était intact au soir du 10 juin. Cette précision n'est donc pas exacte.
- 24) Voy. " *Compte rendu des événements...* ", p. 2.
- 25) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1996, p. 26, déposition de M. Renaud.
- 26) Voy. l'acte d'accusation au procès de Bordeaux, p. 9.
- 27) Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 70.
- 28) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 61. Nous reviendrons plus loin sur le cas de ce bébé.
- 29) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 80.
- 30) Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 83.

31) Voy. *Au clocher de leur coeur*, de Jean-Roger Naux (brochure non publiée dont une copie a été envoyée par l'auteur à l'équipe de l'ANEC), p. 6.

32) "L'analyse des décombres, et des mutilations subies par les victimes, semble indiquer qu'il y a eu vraisemblablement explosion" (André Figuéras, *Dictionnaire analytique et critique de la Résistance*, p. 171).

33) Voy. *Ville Martyre...*, p. 41.

34) Cité par P. Poitevin. Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 194.

35) Voy. *Compte rendu des événements...* p. IV. Ce rapport est également cité, avec quelques différences, par F. Delage dans la rubrique " Témoignages de la résistance " (voy. *Ville Martyre...*, pp. 100-103) et par P. Poitevin (voy. *Dans l'Enfer...*, pp. 199-206). Ce dernier supprime le passage que nous avons cité.

36) Sauf, naturellement, à considérer des incendies d'origine chimique, c'est-à-dire les incendies dus à des hydrocarbures ou à d'autres produits inflammables. Mais si l'on veut adopter cette thèse pour le cas d'Oradour, il faudrait croire que les SS auraient déversé des matières inflammables sur les femmes et les enfants et que ces derniers n'auraient pas bougé, attendant sagement que leurs assassins puis les flammes fassent leur oeuvre.

37) D'autres récits confirment ceux de MM. Briand et Pallier. Citons, par exemple, M. Tarnaud qui déclare : "Des mamans serraient encore leurs bébés dans leurs bras" (Voy. *Ouest-France*, 27 janvier 1953, p. 3).

NOTES de la deuxième partie, III

1) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 50.

2) Voy. les dépositions de Elsaesser (*Ouest-France*, 19 janvier 1953, p. 2, col. C), de Graff (*Le Monde*, 20 janvier 1953, p. 7, col. C), de Daul (*Ibid.*, col. D et *Ouest-France*, 19 janvier 1953, p. 2, col. B), de Lohner (*Ouest-France*, 20 janvier 1953, p. 1, col. B)...

3) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 31 janvier 1953, p. 11.

4) Voy. *Le Monde*, 30 janvier 1953, p. 5, col. C-D.

5) Voy. *Ouest-France*, 30 janvier 1953, p. 3, col. B.

6) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 67 : "L'incendie [du village] commença vers 17 heures dans la partie haute du bourg; grenades, plaquettes et balles incendiaires étendirent rapidement le brasier ".

7) Voy. *Ouest-France*, 23 janvier, p. 3, col. C : "A des questions du président les accusés répondent qu'ils n'ont pas employé des grenades incendiaires".

8) Il en aurait été de même avec les "plaquettes incendiaires" dont il est souvent question (voy., notamment, *Oradour-sur-Glane...*, p. 109 ; *Dans l'Enfer...*, p. 52).

9) M. Hébras l'a notamment défendue devant V. Reynouard en 1990.

10) Voy. le compte rendu du 4 juillet 1944 in *La mémoire d'Oradour...*, p. 103, col. A.

11) Voy. *Ouest-France*, 27 janvier 1953, p. 3, col. A.

12) *Ibid.*, 30 janvier 1953, p. 3.

13) *Ibid.*, 27 janvier 1953, p. 3, col. B : "Interrogés sur les sacs de phosphore trouvés sur la route, les accusés ne peuvent donner d'indications".

14) *Ibid.*, 30 janvier 1953, p. 3, col. B.

15) Voy., par exemple, la déposition de Graff au procès de 1953 : " M. LE PRESIDENT. - - Et on a utilisé du matériel incendiaire avec cette paille [apportée dans l'église] ? GRAFF. - - Non. M. LE PRESIDENT. - - On a parlé de tubes lance-flammes, vous n'en avez pas vu ? GRAFF. - - Je n'en ai pas vu (voy. les sténotypies du procès, audience du 31 janvier 1953, p. 10).

16) Voy. *Le Monde*, 3 février 1953, p. 4, col. C.

17) Voy. les sténotypies du procès, audience du 31 janvier 1953, p. 9.

18) "M. LE PRESIDENT. - - [...] Est-ce que sur la place de l'église vous n'avez vu que des hommes de la Compagnie ? GRAFF. - - Je ne m'en souviens pas. M. LE PRESIDENT. - - Qui a porté des fagots, c'est bien des hommes de la Compagnie ? GRAFF. - - En principe oui. M. LE PRESIDENT. - - Vous n'avez vu que des hommes de la Compagnie ? GRAFF. - - Oui " (voy. les sténotypies du procès de 1953, audience du 31 janvier 1953, p. 10).

19) Voy. *La détection de l'incendie*. Cours édités par le Centre National d'Instruction (Paris), p. 7.

20) Un large trou peut effectivement être vu dans une dalle, sur la droite du chœur. Mais il est trop profond pour résulter d'un incendie, si violent fût-il. Dans un récent ouvrage, Pascal Maysounave affirme qu'un " effet incendiaire de très grande puissance " a causé ce trou (voy. *Plus près de la vérité...*, p. 230). Toutefois, un pompier questionné par V. Reynouard a catégoriquement réfuté cette allégation.

21) " *Il est peu vraisemblable que cette charge [explosive] ait eu pour objet d'achever les survivants (quoique les SS entendissent encore crier à ce moment), mais semble avoir été destinée à faire s'effondrer le clocher afin d'interdire l'entrée ultérieure de l'édifice "* (*Oradour, plus près de la vérité...*, p. 229).

22) Voy. *En écoutant crier les pierres*, p. 13 : " *ce fut une explosion qui ravagea l'église d'Oradour, dont l'épicentre se trouvait dans le clocher, là où jamais un soldat allemand ne pénétra "* .

23) Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de J.-P. Elsaesser en date du 24 septembre 1945. pp. 4-5.

24) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, pp. 24 et 25. Plus loin, nous démontrerons que, très certainement, l'explosion mentionnée par le témoin eut lieu non pas peu après la fusillade dans les granges, mais peu **avant**.

25) *Ibid.*, p. 13, déposition de H. Desourteaux : "du côté de l'église, il y avait une rumeur [...] ; il y avait même les mortiers qui tiraient" ; p. 25, déposition de A. Renaud : "un cri d'ensemble à ce moment de toutes les femmes et les enfants" .

26) "ici et là, une main reste accrochée à des ornements de fer, grille de communion ou accessoire de l'autel" (*Plus près de la vérité...*, p. 235).

27) Nous employons ici le conditionnel car un militaire interrogé nous a déclaré que les grenades offensives notamment ne produisaient que peu d'éclats. Elles font en revanche beaucoup de bruit afin de faire éclater les tympans.

28) Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de J.-P. Elsaesser en date du 24 septembre 1945, p. 5.

29) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 19 : " M. LE PRESIDENT. - - Cet engin devait faire beaucoup de bruit, si vous mettiez six, sept grenades liées? BOOS. - - Moi, je ne l'ai jamais fait; on l'a appris à l'instruction, mais on ne l'a jamais fait".

30) Voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'Auguste Lohner, en date du 22 novembre 1945, p. 7 :

"J'ai vu des sous-officiers, notamment le nommé Boos, jeter au moins une demi-douzaine de grenades à manche à l'intérieur de l'édifice".

31) " A l'intérieur, le sol en pierre demeure très peu brûlé dans l'ensemble, sauf en un endroit: la dalle-marche, sous la table de communion [...]" ; toujours à la même page, l'auteur parle du " bon état du sol" (p. 230).

32) Voy. *Encyclopédie Pratique de la Construction et du Bâtiment*, op.cit., p. 1272, col. A.

33) " Mme Rouffanche, couchée sur le plancher de la sacristie, second lieu à l'abri des tirs directs, constate, après que les rafales se sont tues, que les Allemands entassent à l'intérieur de l'église tout ce qu'ils trouvent de combustible [...]" .

34) Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 31 janvier 1953, pp. 5-6.

35) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 52.

36) Notons qu'en 1994 un révisionniste avait déjà fait procéder, par un laboratoire, à une expertise d'un morceau de la cloche, mais celle-ci n'avait pas été effectuée à l'aide d'un microscope électronique.

37) Voy. *Plus près de la vérité...*, annexe I, p. 259.

[Partie 5]

Troisième partie

Les causes premières du drame d'Oradour

I - Les hypothèses françaises

Dès 1944, les autorités françaises, afin de paraître impartiales, prétendirent rechercher objectivement les raisons pour lesquelles les SS avaient organisé une expédition à Oradour. Dans son ouvrage, P. Poitevin écrit:

[Mon] récit serait incomplet si je n'examinais pas en toute impartialité la cause qui a pu, non pas justifier, mais servir de prétexte, en admettant qu'il y en ait un, au déclenchement d'un tel massacre de vies humaines.

Le Français, épris de justice et d'équité, plus peut-être que tout autre peuple libre, cherche toujours à connaître la vérité, quelque cruelle qu'elle soit, pour juger ensuite les coupables sur la gravité de leurs actes. (1)

Or, nous démontrerons que, malgré ces belles envolées, les auteurs français, dans leur majorité, n'eurent qu'un objectif: perdre le lecteur sous un flot d'informations contradictoires, cela afin d'occulter l'unique raison pour laquelle les Allemands s'étaient rendus à Oradour.

Une expédition décidée le 10 juin au matin

Dans les mois qui suivirent le drame, certains prétendirent qu'Oradour avait été un acte de représailles immédiates. Les partisans de cette thèse se fondaient sur le témoignage d'un SS déserteur dont le nom ne fut pas révélé. Celui-ci avait déclaré:

Le commandant D... [Diekmann] décida alors que le premier village qui serait traversé subirait des représailles.

A environ 15 kilomètres d'Oradour-sur-Glane, nous avons été attaqués par des maquisards. Ils avaient placé des barrages et des mines sur la route, ce qui fit quatre blessés dans les rangs des SS. Ils nous tirèrent également dessus avec leur F.M.

Le premier village fut Oradour-sur-Glane. (2)

Cet "aveu" paraissait confirmer le rapport qu'un juge de paix avait rédigé le 23 juin 1944 à propos d'Oradour, rapport selon lequel la population du village n'avait commis aucun crime qui eût pu justifier un tel carnage. (3)

Pourtant, l'étude du dossier d'instruction permet de découvrir la vérité. Le SS déserteur dont le témoignage fut utilisé s'appelait Paul Lutz. Versé dans la SS le 2 janvier 1944, il aurait, selon ses dires, déserté le 14 juillet de la même année. Entendu le 10 et le 31 janvier 1945 par des inspecteurs de la Brigade de Surveillance du Territoire puis des gendarmes, les procès-verbaux de ses dépositions peuvent être consultés dans le dossier d'instruction, liasse IV. Leur simple lecture permet de découvrir la fraude.

Tout d'abord, notons que Lutz s'est lui-même contredit. Après avoir déclaré que l'attaque du maquis avait fait "quatre blessés dans les rangs des SS" (interrogatoire du 10 janvier, p. 3), il prétendit que leurs "pertes [avaient] été sensibles, un mort et quelques blessés" (interrogatoire du 31 janvier 1945, p. 1). Ensuite, P. Lutz a cité les noms des "chefs" qui auraient participé au "massacre" d'Oradour: le commandant Diekmann, les lieutenants Meihoffer et Burgardt, les adjudants Bauer et Gunder, les sergents Schleining, L[?]mbrecht, Recht, Richter, Gelech et Schramb (voy. l'interrogatoire du 10 janvier, p. 3). Or, si l'on excepte Diekmann, aucun des soldats nommés ne fut cité par les autres SS venus à Oradour et aucun d'entre eux ne figura, plus tard, sur la liste des prévenus. (4) Preuve qu'il s'agissait de militaires qui, s'ils avaient réellement existé, n'étaient jamais venus à Oradour. Enfin, P. Lutz prétendit que l'expédition dans le village avait duré deux heures environ. (5) Or, nous savons que vers 19 h 30, non loin d'Oradour, les SS arrêtaient un tramway qui transportait des passagers venant de Limoges. (6) Par conséquent, l'expédition dura largement plus de quatre heures.

Tous ces éléments démontrent que le témoignage de P. Lutz n'était pas fiable. Dès le 11 juin 1945, d'ailleurs, dans un article publié par *La Marseillaise du Centre*, P. Poitevin écrivait que la version du SS déserteur était:

non confirmée et paraissa[it] même controuvée par les déclarations du général Gleiniger, commandant la place de Limoges. (7)

Huit ans plus tard, enfin, cette version des faits fut officiellement abandonnée. Au procès de Bordeaux, en effet, le commissaire Arnet vint déposer. Celui-ci avait enquêté sur l'affaire d'Oradour dès septembre 1944. Il révéla que, le 10 juin 1944 au matin, dans la localité de Saint-Junien, à environ 12 kilomètres d'Oradour :

Il y eut [...] à l'hôtel de la Gare, entre [la Gestapo de Limoges et quatre miliciens], un véritable conseil de guerre présidé par le major Diekmann. (8)

C'est là, dit-il, que l'expédition d'Oradour fut décidée. Ce témoignage confirmait que, contrairement aux allégations de P. Lutz, Oradour ne pouvait être qualifié d'acte de représailles précipité mené par des SS en furie.

Dès lors, une question se pose : quelles furent les raisons qui, le 10 juin 1944, poussèrent les Allemands à organiser une expédition à Oradour? Pour y répondre, il est important d'opérer une distinction entre les documents français et les documents allemands.

Quelques thèses françaises

Attaque d'une voiture allemande, rixe avec des soldats de la Wehrmacht

Selon P. Poitevin:

dès le lendemain de la destruction de cette paisible bourgade limousine, les versions les plus diverses ont [...] été émises sur les mobiles qui ont pu pousser l'état-major allemand ou seulement un officier de la division Panzer *Das Reich* à commander et à commettre de semblables atrocités. (9)

Quelles furent ces versions ?

Certains parlèrent de l'attaque, "les jours précédents", non loin d'Oradour, d'une "voiture allemande de tourisme". Cette escarmouche aurait fait deux morts, deux officiers qui occupaient le véhicule. (10) D'autres évoquèrent "une rixe [qui] aurait éclaté", dans le village, "entre Allemands et réfractaires", rixe au cours de laquelle "deux Allemands auraient été tués". (11)

D'autres hypothèses furent également émises.

L'attentat du viaduc de Saint-Junien

Certains évoquèrent le meurtre, peu avant le 10 juin 1944, d'un ou plusieurs soldats allemands à Saint-Junien. Dès 1944, P. Poitevin mentionne ce fait. Dans son ouvrage, il écrit:

[...] un soldat allemand a été tué par un Espagnol du maquis, le vendredi [9 juin], à Saint-Junien, au cours du transbordement des voyageurs du train de la ligne Limoges- Angoulême. (12)

Dans leur rapport du 4 juillet 1944, les Renseignements généraux firent un récit semblable, affirmant que le 8 juin, vers 19 heures:

un soldat allemand [avait été] tué et un autre blessé à Saint-Junien par des maquisards au cours d'un transbordement de voyageurs revenant par un train d'Angoulême et se dirigeant vers Limoges. (13)

Neuf ans plus tard, au procès de Bordeaux, le commissaire Massiéra, qui enquêta sur le drame avant la "Libération", déclara:

A mon avis, ce massacre d'Oradour-sur-Glane a certainement été provoqué par l'assassinat des deux soldats allemands au viaduc de Saint-Junien. Les SS ont voulu faire ici un exemple, et s'ils ont choisi Oradour c'est parce qu'évidemment ils n'avaient pas la possibilité de détruire une ville comme Saint-Junien, qui compte 6 000 habitants. (14)

Cette affaire est-elle véridique? Devant les juges, le commissaire Arnet en parla au conditionnel ("Des soldats allemands auraient été attaqués. Il y aurait eu un mort et un blessé") et déclara qu'il n'avait "pu l'établir". (15) Toutefois, deux autres personnes l'ont confirmée. Mentionnons tout d'abord le gendarme Lagorce, qui, le 8 juin 1944, gardait la caserne de Saint-Junien. Au procès de Bordeaux, celui-ci vint témoigner et confirma le fait. (16) Ensuite, citons Maurice-Yvan Sicard, *alias* Saint-Paulien, ancien secrétaire de J. Doriot, auteur d'un livre intitulé *Histoire de la Collaboration*. (17) Peu après le drame d'Oradour, celui-ci envoya le journaliste J.-A. Faucher, marié à une jeune fille du village, enquêter dans la région. J.-A. Faucher rendit un rapport selon lequel:

le 8 juin, un commando venu de la Charente et dont le chef était un certain "colonel Bernard", typographe de *l'Humanité*, avait bloqué en gare de Saint-Junien un train en provenance de Roumazières. Quatre soldats allemands avaient été abattus sur place, un cinquième avait pu prendre la fuite et rallier Limoges. Gleiniger fut alerté. Il envoya immédiatement un autorail à Saint-Junien où, dans le clocher de l'église, eut lieu une conférence qui réunit des officiers allemands, le maire, le curé et le commissaire de police de la ville. On réussit à convaincre les Allemands que les citoyens de Saint-Junien n'étaient en rien responsables de la tuerie de la Gare. La ville échappa aux représailles. (18)

En 1992, enfin, dans sa brochure destinée au grand public, Robert Hébras, ancien président de l'Association nationale des familles des martyrs d'Oradour-sur-Glane, présenta l'attentat du viaduc comme un fait établi. Il écrit:

Deux événements se produisirent. Deux jours [avant le drame], la Résistance fit sauter un pont de chemin de fer à Saint-Junien dans le but de retarder les troupes allemandes qui convergeaient vers le front de Normandie [...]. Durant l'opération, deux soldats allemands furent tués. (19)

Et l'auteur de conclure que ce double meurtre, auquel il faut ajouter l'enlèvement d'un gradé allemand dont nous reparlerons plus loin, incita "sans doute les SS à faire une action d'intimidation à l'égard de la Résistance" (*Id.*). De son côté, M. Y. Sicard écrit:

Dans la plupart des relations concernant le massacre d'Oradour, l'affaire de la gare de Saint-Junien fut passée sous silence ; cependant, elle semble expliquer la présence d'une compagnie de la division *Das Reich* près d'Oradour. Ce détachement, qui se dirigeait sur Saint-Junien, fut stoppé, sans doute par radio, au lieu-dit La Barre de Vayrac, près d'Oradour-sur-Glane, et devait attendre des ordres [*Histoire...*, p. 449].

Ces thèses se heurtent toutefois à plusieurs incohérences. Tout d'abord, notons que l'état-major allemand aurait fait preuve d'une grande naïveté s'il avait cru que l'invocation d'aussi pauvres prétextes aurait pu justifier le drame d'Oradour.

Ensuite, rappelons que, de l'aveu même d'auteurs favorables à la cause alliée, les Allemands se sont toujours efforcés, suite à des attentats, d'organiser des représailles mesurées. F. Delage, par exemple, écrit:

Dans les localités où l'on s'est battu, où les Allemands ont trouvé une résistance qui, à armes inégales, leur a infligé des pertes et parfois des échecs, ils se sont bornés à des représailles partielles, brûlant des maisons, fusillant ou pendant des prisonniers, des otages, des habitants supposés complices de la Résistance. (20)

Il faut savoir que les consignes allemandes de combat contre les partisans, dénommées "Order Sperrle" (en vigueur depuis le 3 janvier 1944), étaient très strictes. Certes, le dernier paragraphe prévoyait qu'un chef prenant des "mesures sévères" pour répondre aux maquisards n'encourait aucun risque de punition. Toutefois, le second paragraphe, notamment, stipulait :

[...] Si une troupe est attaquée, sous quelque forme que ce soit [...], le chef a le devoir de prendre sur-le-champ, de sa propre autorité, les mesures de répression autonomes.

a) Réponse immédiate par l'ouverture du feu. Si des innocents sont touchés, ce sera regrettable, mais entièrement imputable aux terroristes.

b) Bouclage immédiat des environs de l'agression et arrestation de tous les civils se trouvant à proximité, sans distinction de condition ou d'individu.

c) Incendie immédiat des maisons d'où les coups de feu sont partis. (21)

Il n'y était donc pas question d'incendier un village et de massacrer une population entière pour le meurtre d'un ou même de plusieurs soldats allemands. Dès lors, l'hypothèse de la vengeance, quarante huit heures après l'attentat dit "de Saint-Junien", semble pouvoir être rejetée.

Notons même que, parfois, l'occupant s'abstint de toutes représailles. Ainsi en fut-il à Tigy, non loin d'Orléans, où, le 20 août 1944, un groupe de FFI attaqua des soldats allemands. Une bataille s'ensuivit, au cours de laquelle dix personnes trouvèrent la mort: six habitants de la localité, trois maquisards et un soldat allemand. Aussitôt, le commandant de la place ordonna le rassemblement, chez le maire, d'une cinquantaine d'hommes et menaça d'en exécuter quinze. "*Grâce à l'intervention de l'abbé Vallée qui se porta garant pour les habitants, les otages furent libérés et Tigy épargné*". (22)

Un retard cause du massacre

En 1971, Gaston Hyllaire, présenté comme un ancien "chef des Mouvements Unis de Résistance" ("il s'appelait "Léoni" dans la clandestinité") et comme "le premier résistant à entrer dans Oradour-sur-Glane après le massacre", (23) émit une nouvelle hypothèse explicative. Au journaliste qui l'interrogeait, il déclara:

Mais une question reste posée: Pourquoi ce massacre d'Oradour-sur-Glane?

J'ai mon idée là-dessus.

C'est le 8 juin, au soir, qu'Hitler appela ses divisions blindées et leur ordonna de se rendre en Normandie.

Mais la division "Das Reich" du général Lammerding prit un retard considérable. Elle fut bloquée à Limoges par le manque d'essence: le train

de ravitaillement, en provenance de Bordeaux, n'arriva que dans la nuit du 10 au 11 juin.

Il fallait que le général de la division "Das Reich" trouve une excuse à son retard. Il fallait qu'il trouve une explication pour Hitler...

Alors, le général Lammerding a décidé que cette excuse serait la Résistance...

Il décida d'inventer un dur combat contre les maquisards.

Oradour-sur-Glane était un bon endroit pour un tel combat: le village était facilement accessible. En outre, si l'on regarde la carte, on s'aperçoit qu'à proximité de Limoges c'est la seule localité qui, grâce à sa route nationale et aux départementales qui la desservent, permet un bouclage parfait.

Je suis donc persuadé que, non seulement Lammerding a voulu frapper un grand coup pour impressionner la Résistance, mais aussi qu'il a cherché une excuse au retard de sa division.

Cette excuse a coûté plus de six cents morts, c'est cher, mais Lammerding n'en était pas à son coup d'essai [*Ibid.*, col. E-F].

Nous ne nous attarderons pas sur cette explication d'une puérité déconcertante. En vérité, la division *Das Reich* progressa normalement le 8 juin jusque dans l'après-midi. (24) Les premiers éléments arrivèrent à Limoges le 9 juin à deux heures du matin (*Ibid.*, p. 13), c'est-à-dire avec quelques heures seulement de retard sur l'horaire prévu. Puis le 11 juin "*tomba l'ordre de progresser par Tours et Poitiers, vers la région sud du Mans pour mise à la disposition de la 7ème armée*" (*Ibid.*, p. 34). Il ne saurait donc être question de "retard considérable". Et même en admettant qu'un tel retard eût été à déplorer, jamais une opération de nettoyage effectuée dans un petit bourg de province n'aurait pu servir à l'excuser auprès du haut commandement allemand.

Par conséquent, on ne peut que rejeter l'hypothèse puérole du sieur Hyllaire.

Une confusion entre Oradour-sur-Glane et Oradour-sur-Vayres

Une autre hypothèse, relativement connue, invoque la confusion, chez les SS chargés de perpétrer le "massacre", entre Oradour-sur-Glane et Oradour-sur-Vayres, un autre village de la région qui aurait été initialement choisi pour être détruit. Dès le 15 juin 1944, Jean d'Albis, dans son rapport à W. Stucki, écrivait en effet:

Le censeur allemand interrogé a dit qu'il s'agissait d'une regrettable erreur et que l'expédition punitive était destinée à un autre hameau appelé Oradour-sur-Vayres. (25)

Cinq ans plus tard, André Pasquet, ancien chef de groupe de la Résistance de Haute-Vienne, abondait en ce sens. Interrogé par la police judiciaire sur commission rogatoire du juge d'instruction de Bordeaux, il déclarait:

Quelques jours avant la destruction [d'Oradour-sur-Glane], j'étais chef de groupe de la Résistance dans la Vienne. Notre boîte aux lettres se trouvait dans une petite maisonnette à Pouzac, commune de Roche-Prémarie (Vienne). Certaines lettres de mission ont été volées dans cette boîte et remises aux Allemands [...]. Parmi les lettres volées et mises entre les mains des Allemands, plusieurs mentionnaient qu'un groupe de Résistants, dont je faisais partie, était cantonné à Oradour-sur-Vayres. A mon avis, les Allemands se sont trompés de localité lorsqu'ils ont détruit Oradour-sur-Glane, alors qu'il s'agissait d'Oradour-sur-Vayres où était le groupe de Résistants. (26)

En 1953, devant les juges de Bordeaux, André Pasquet répéta son histoire. (27)

Qu'en pensent les auteurs qui ont écrit sur Oradour? Dès 1944, P. Poitevin affirma que l'on pouvait "retenir" la thèse de "l'affreuse méprise". (28) A la même époque, toutefois, certains auteurs la rejetèrent catégoriquement. F. Delage, par exemple, écrivit:

Nous ne pouvons pas croire que les chefs des SS aient commis une confusion si inintelligente. (29)

En mai 1988, enfin, une association d'anciens résistants d'obédience communiste, l'ANACR, donna le coup de grâce à cette thèse en déclarant:

Le général Lammerding, chef de la division *Das Reich*, et son Etat-Major, savaient lire une carte [...].

Enfin, quand l'attention des nazis fut attirée, le 18 juillet 1944, en direction d'Oradour-sur-Vayres, par des combats qui eurent lieu dans cette localité, c'était 5 semaines après le 10 juin et la division *Das Reich*, ou ce qu'il en restait, était sur le front de Normandie. (30)

On nous répondra que, depuis, un nouveau témoignage a été fourni qui contredit le texte de l'ANACR. Ce témoignage a été publié par A. Figuéras dans son

Dictionnaire critique et analytique de la Résistance. Il émane d'une certaine Madame de Coatparquet qui l'a fait parvenir à l'auteur dans une lettre datée du 23 juin 1994. Celle-ci écrit:

"La veille (des événements d'Oradour), une amie, qui obtenait de loin en loin l'autorisation d'accompagner son mari faire sa tournée auprès des mairies pour le cadastre, vers seize heures sonne chez moi. Je la vois verte, au bord de la syncope. Je la fais asseoir. Elle répétait comme un disque: c'est affreux, que va-t-il nous arriver? Mon Dieu c'est affreux.

Calmée, elle a raconté: en revenant avec son mari par un raccourci, ils ont vu au bord de la route, près d'Oradour-sur-Vayres, quatre corps nus et suppliciés pendus à un arbre. Quatre uniformes, dont trois d'officier, par terre, et dans le fossé une voiture qui finissait de brûler. Ils ont fui, comme poussés par les Furies.

Nous l'avons réconfortée de notre mieux et persuadée de rentrer chez elle, d'agir comme d'habitude, et de se taire.

Mais que va-t-il nous arriver? — Je ne sais pas, des otages, des fusillés, un encerclement de villes et de villages, des fouilles partout, sûrement des choses terribles, mais nous ne pouvons rien, que prier

Le lendemain [...] le préfet régional de Limoges, Freund-Valade, était en conférence avec le colonel de La Condamine et Henri Yrissou, lorsque entre dans le bureau le général Gleiniger, commandant l'état-major d'occupation. Il est décomposé, et il s'écrie: J'apprends une chose horrible, monstrueuse, je vous jure que mes hommes n'y sont pour rien, mais nous sommes déshonorés. Du moins, je voudrais demander pardon à la France au nom de l'Allemagne". Et A. Figuéras de poursuivre

Lorsque Mme de Coatparquet fit confiance au colonel de La Condamine de ce qu'elle avait appris, celui-ci s'exclama:

"Je comprends: c'est pour faire payer la mort atroce de ces quatre hommes que les SS ont fait cela. Pour eux, ce sont des représailles, épouvantables, certes, mais explicables" [*Ibid.*, pp. 173-175].

Se fondant sur ce témoignage, l'auteur du *Dictionnaire critique...* affirme :

qu'il est certain que les SS, dans l'aveuglement de leur fureur, se sont trompés d'Oradour. C'est Oradour-sur-Vayres qu'ils voulaient châtier [*Ibid.*, p. 170].

Pourtant, même à supposer ce témoignage véridique, rien, ici, ne prouve que les SS aient préalablement choisi d'opérer des représailles en détruisant Oradour-sur-Vayres. Bien que le meurtre décrit ait eu lieu près de ce village, les SS ont très bien pu choisir de frapper ailleurs. La conclusion d'A. Figuéras est pour le moins hâtive.

De plus, bien des éléments démontrent que ce témoignage n'est pas fiable. Mme de Coatparquet prétend que le général Gleiniger aurait rencontré le préfet de Limoges le 10 juin, (31) que le colonel de La Condamine assistait à l'entretien et que le général allemand aurait appris à ses interlocuteurs le drame d'Oradour. Or, ces trois allégations sont contredites par le préfet lui-même, qui affirme:

— que, suite aux événements d'Oradour, la première rencontre entre les deux hommes eut lieu non le 10 mais le dimanche 11 juin au soir; (31)

qu'à cette occasion ce n'est pas Gleiniger qui vint voir le préfet dans son bureau mais le préfet qui se rendit dans les bureaux du général; (32)

— qu'aucun colonel du nom de "La Condamine" n'assistait à l'entretien. Le 21 juin 1945, M. Freund-Valade fut interrogé par la police judiciaire. Invité à donner les noms de toutes les personnes qui avaient assisté à l'entretien, celui-ci déclara:

J'étais moi-même accompagné de MM. Yrissou, intendant des affaires économiques, Mecheri, préfet délégué, et du commandant Delestrée. (33)

— que ce n'est pas Gleiniger qui informa le préfet du drame d'Oradour, mais le préfet qui en informa Gleiniger. Devant la police judiciaire, en effet, M. Freund-Valade a déclaré:

J'ai saisi cette occasion [l'entrevue du dimanche 11 juin 1944 au soir] pour manifester au général Gleiniger mon inquiétude au sujet des bruits qui circulaient sur Oradour. Il n'était au courant de rien et interrogea en ma présence le colonel von Luppich [...]. Le général, mécontent, lui reprocha de l'avoir laissé dans l'ignorance [...] [*Id.*].

Par conséquent, on ne peut que rejeter le témoignage tardif de Mme de Coatparquet et, avec lui, la thèse reposant sur une confusion entre Oradour-sur-Glane et Oradour-sur-Vayres.

D'autres auteurs ont, pour leur part, adopté une thèse médiane. Selon eux, Oradour-sur-Glane avait été initialement choisi pour être détruit. Immédiatement

après le drame, cependant, le général allemand von Brodowsky aurait commis une erreur en notant, dans son journal de bord, les coordonnées géographiques d'Oradour-sur-Vayres. (34) Par la suite, la propagande allemande "aux abois" se serait emparée de "cette erreur réelle" afin de la "transporter aux origines du drame et bâtir là-dessus toute une théorie susceptible de réhabiliter plus ou moins le commandement allemand [*Id.*]".

Pure affabulation car, en vérité, les Allemands n'ont jamais invoqué cette excuse. Dans sa brochure, d'ailleurs, l'ancien SS Otto Weidinger rejette la thèse de l'erreur de nom, thèse qu'il attribue, au contraire, aux maquisards. (35)

La thèse officielle française

Une autre hypothèse, enfin, reste très souvent évoquée. Selon elle, Oradour permit aux SS de "faire un exemple" afin de terroriser les populations françaises et convaincre les maquisards de ne plus harceler les colonnes allemandes. Afin de l'étayer, P. Masfrand cite un rapport allemand datant du 13 juin 1944 et dans lequel on peut lire:

Une action passagère de la SS Panzerdivision *Das Reich* à Limoges et dans les environs a fait une impression visible sur la population. (36)

De son côté, Jean Sénamaud, auteur de l'article déjà cité paru dans *Le Résistant Limousin*, rappelle l'existence de ce rapport puis écrit:

Quelques jours après le débarquement du 6 juin 1944 en Normandie, l'issue des combats était très incertaine comme chacun sait ; une chose était capitale pour les Allemands : leurs renforts devaient pouvoir arriver rapidement pour endiguer la poussée des Alliés [...]. Il fallait donc terroriser les populations se trouvant sur leurs routes, afin qu'elles n'apportent aucun soutien aux maquisards, beaucoup moins nombreux d'ailleurs et moins bien armés que les Allemands ne le croyaient. Et il fallait aussi paralyser l'action de ces maquisards, en leur faisant craindre de terribles représailles contre les populations civiles, représailles dont ils porteraient la responsabilité.

C'est dans ce but bien précis qu'Oradour fut détruite, pour l'exemple, par une troupe peu nombreuse, mais surarmée [...]. (37)

Afin de donner plus de poids à ces affirmations, J. Sénamaud cite Heinz Barth, un ancien SS d'Oradour jugé en 1983 à Berlin-Est. Lors de son procès, celui-ci aurait notamment déclaré :

Il s'agissait de dissuader les Français d'entrer dans la Résistance; c'est pourquoi nous avons eu l'ordre d'exterminer tous les habitants d'Oradour. (38)

Toujours d'après cette hypothèse, Oradour fut préféré à tout autre village parce que cette localité n'aurait abrité aucun maquis susceptible de gêner les SS dans leur action. En 1953, ainsi, déposant devant les juges de Bordeaux, l'ancien conservateur des ruines d'Oradour déclara:

Les SS ne pouvaient guère trouver mieux pour un incendie et un pillage en règle! Ils savaient que le butin serait avantageux et qu'ils pourraient faire tout ce qu'ils voudraient sans craindre la moindre intervention du maquis, car il n'y avait pas de maquis à Oradour, et les SS sont venus justement parce qu'il n'y avait pas de maquis!

Cette absence de maquis, c'est la raison même du massacre! (39)

Nous reviendrons plus tard sur la question du maquis à Oradour. Pour l'instant, bornons-nous à étudier la thèse selon laquelle les SS désiraient "faire un exemple".

Les incohérences heurtant la thèse officielle française

Supposons que les SS aient effectivement mené une opération destinée à semer la terreur parmi la population. Lorsqu'une armée conduit une semblable opération, elle ne cherche pas, par la suite, à se justifier en invoquant des prétextes, aussi valables soient-ils. Pour que le succès soit total, il faut, une fois l'opération achevée, lui assurer une large publicité et clamer à la population: "Oui, nous avons détruit et massacré des innocents pour nous venger des pertes subies par nos divisions. Oui, nous voulons semer la terreur. Oui, nous recommencerons dès que nous l'estimerons nécessaire". En Russie, les bolchevistes extrémistes ont toujours agi ainsi. Le 28 août 1918, par exemple, le socialiste Kaplan attenta à la vie de Lénine. Peu après, la Tchéka (commission extraordinaire, organisation policière à la solde des bolcheviques) de Nijni-Novgorod écrivait:

L'attentat criminel contre la vie de notre chef spirituel, le camarade Lénine, nous incite à renoncer à la sentimentalité et à instaurer avec une poigne de fer la dictature du prolétariat. (40)

En foi de quoi, la Tchéka fit fusiller 41 personnes: "des officiers, des prêtres, des fonctionnaires, un garde-forestier, un rédacteur de journal, un gardien de nuit,

etc., etc." (*Id.*). De son côté, la Tchéka de Morschansk publia le bulletin spécial suivant:

Camarades, on nous donne un soufflet sur une joue, mais nous rendons au centuple et frappons le visage entier. Nous avons recours à une vaccination anticontagieuse, savoir, la terreur rouge. Cette vaccination a été appliquée sur tout le territoire russe et en particulier à Morschansk, où il a été répondu par l'exécution de... (ici suivent les noms de 4 personnes) à l'assassinat d'Ouritki [commissaire du Peuple de la commune du Nord] et à l'attentat contre Lénine ... S'il se produit encore un attentat contre les chefs de notre révolution, ou, en général, contre des ouvriers-communistes occupant des postes de commandement, la cruauté prendra des formes encore plus dures ... Il faut répondre à un coup par un coup dix fois plus fort [*Ibid.*, p. 21].

Or, dans l'affaire d'Oradour, non seulement les Allemands ne firent aucune déclaration mais, en outre, les supérieurs manifestèrent leur désapprobation et leurs regrets. (41) Dès lors, la conclusion s'impose: Oradour ne fut pas un massacre décidé en haut lieu afin de semer la terreur.

Les différentes thèses françaises n'ayant pas résisté à l'examen, tentons maintenant de découvrir la vérité à l'aide des sources allemandes.

II - LES CAUSES D'ORADOUR SELON LES SOURCES ALLEMANDES

Selon certaines sources françaises qui parurent peu après le drame, les Allemands n'eurent, au sujet d'Oradour, "aucun prétexte sérieux à invoquer, car leurs déclarations officielles sont vagues et se contredisent" (1) D'autres ont écrit:

Pourquoi ce massacre? Les Allemands ont donné des prétextes, leur abondance même est une preuve de leur inexactitude. (2)

Ces affirmations sont inexactes. En réalité, les autorités occupantes ont toujours affirmé que l'expédition avait eu pour objectif la libération d'un officier SS, le Sturmbannführer Helmut Kämpfe, kidnappé par les maquisards le 9 juin 1944. Ce dernier, spécialiste des automitrailleuses, commandait le troisième bataillon du quatrième régiment *Der Führer* de la division *Das Reich*. (3) Notons d'ailleurs qu'en 1989 un auteur français parla de "la thèse officielle de

l'enlèvement de Kämpfe", (4) reconnaissant ainsi que les Allemands n'avaient pas invoqué mille et un prétextes contradictoires.

L'enlèvement de Kämpfe

Afin de comprendre les circonstances dans lesquelles fut enlevé H. Kämpfe, opérons un léger retour dans le passé.

Le débarquement allié en Normandie eut lieu le 6 juin. A cette date, la division *Das Reich* cantonnait dans le sud de la France. Le 7 juin, elle reçut l'ordre de se rassembler "avant le soir du 8 juin, dans la région Tulle-Limoges". (5) Elle devait y rejoindre le LXVe Corps d'armée et remonter vers la Normandie. Le 8 au matin, ordre fut donné pour le départ (*Ibid.*, p. 10). La division arriva à Limoges à l'aube du 9 (*Ibid.*, p. 13). Le troisième bataillon blindé, que commandait H. Kämpfe, fut cantonné à St-Léonard-de-Noblat, ville située à 18 km à l'est de Limoges.

Les circonstances de l'enlèvement

Dans la journée du 9, ordre fut donné au troisième bataillon blindé de se rendre à Guéret (à environ 50 km au nord-est de St-Léonard) afin "d'y délivrer la garnison allemande qui était encerclée" par les maquisards (*Ibid.*, p. 21). O. Weidinger écrit :

Le bataillon [partit] vers midi et se heurta dans le courant de l'après-midi, bien avant d'atteindre la ville, en pleine forêt et dans une suite de virages, à deux camions, avec des Français armés juchés sur les cabines. Le chef de la première automitrailleuse fut gravement blessé d'une balle dans la tête. Les premiers véhicules du IIIe bataillon crachèrent le feu aussitôt, de tous leurs tubes. Par la suite, il s'avéra tragiquement que les occupants du camion étaient des Allemands, des auxiliaires féminines d'Etat-Major, des officiers de la Wehrmacht, des employés et quelques soldats qui, manifestement, devaient être acheminés vers l'ouest, à partir de la ville entre-temps libérée. Deux ou trois Allemands furent tués; une Française, employée dans les services allemands, fut blessée au ventre. Certains autres avaient des blessures légères, plusieurs étaient indemnes.

Quand les premiers éléments du bataillon arrivèrent aux abords de Guéret, la ville était déjà aux mains des troupes allemandes. Au crépuscule, le bataillon était rassemblé dans une localité devant Guéret. La Française gravement blessée fut déposée à l'hôpital de l'endroit [Bourganeuf]. Le commandant Kämpfe donna au lieutenant Müller [un médecin] la mission d'emmener les blessés au cantonnement.

Quand ce dernier partit avec son AM [automitrailleuse], il fut dépassé, vers 20 heures, par le commandant Kämpfe, seul au volant de sa rapide Talbot, qui le salua en passant et disparut dans un grondement de moteur.

Il était parti devant la colonne, pour remercier le maire d'une localité située sur l'axe de marche du bataillon d'avoir bien voulu faire remettre en état un pont détruit [sans doute celui de Sauviat].

Quelques minutes plus tard (entre-temps le crépuscule était tombé), le médecin-lieutenant Müller tomba sur l'auto de son chef de bataillon arrêtée, moteur tournant, portes ouvertes, sur la route, au bord de la forêt. Un chargeur de mitraillette sous la voiture. Aucune trace de combat ou de sang.

L'avant-garde du bataillon arriva dix minutes plus tard et le lieutenant Weyrauch, commandant l'élément de tête, ordonna, malgré l'obscurité tombante, un ratissage du bois, renvoyant le médecin-lieutenant rendre compte au régiment à Limoges. Aucune liaison radio possible [car le paysage était trop vallonné]. Toutes les recherches furent vaines. (6)

Dans la nuit du 9 au 10, Müller arriva au poste de commandement de Limoges et annonça la nouvelle de l'enlèvement de Kämpfe (*Ibid.*, p. 21).

O. Weidinger poursuit

La nouvelle de l'enlèvement du remarquable et très estimé commandant sema la colère et l'amertume dans tout le régiment. Sa disparition était, humainement et militairement, une lourde perte pour le régiment et pour la division, car c'était un spécialiste de l'automitrailleuse et le chef unique de l'escadron d'AM de la division [p. 23].

Une thèse ancienne

Contrairement à ce que pourront penser certains, cette version des faits n'est pas nouvelle. En 1949, O. Weidinger avait déjà eu l'occasion de l'exposer. Interrogé, à l'époque, par un juge d'instruction militaire français, l'ancien gradé SS avait déclaré :

Je dois vous dire que, dans la soirée du 9 juin, le médecin du 3ème bataillon était venu à l'état-major du régiment pour rendre compte des faits suivants: Le 3ème bataillon, commandé par le commandant Kämpfe, avait eu mission de prendre position à l'est de Limoges. Au cours du mouvement, Kämpfe s'était trouvé à la tête de la colonne et s'était trouvé isolé en avant.

Lorsque le gros du bataillon était parvenu à l'endroit où se trouvait sa voiture, Kämpfe avait disparu. Le moteur tournait encore et, près de la voiture, se trouvait un chargeur de pistolet automatique.

Des recherches entreprises aussitôt par le bataillon restèrent vaines. Cette nouvelle produisit une fâcheuse impression sur le colonel Stadler qui commandait alors le régiment ; il donna l'ordre à toutes les unités du régiment d'entreprendre à leur tour, des recherches. Toutes ces recherches restèrent sans succès. (7)

O. Weidinger ne fut d'ailleurs pas le seul à exposer ces faits. Deux ans avant lui, un ancien capitaine SS, adjoint du chef de corps dans le régiment *Der Führer*, Heinz Werner, avait déclaré à l'inspecteur de la police judiciaire qui l'interrogeait:

Une colonne du maquis, essayant de sortir de [Guéret] en direction du sud-ouest, se heurte aux éléments en tête du 3ème bataillon. Cette colonne, composée de véhicules automobiles, emmenait avec elle des prisonniers de guerre allemands ainsi que des auxiliaires féminines de l'armée allemande. Il y eut combat, au cours duquel des pertes furent signalées, des deux côtés. Nos pertes: un mort et quelques blessés. Pertes de l'ennemi: 15 morts. Au cours du trajet de retour vers le cantonnement Nord Saint-Léonard, le chef de bataillon, le Sturmbannführer Kämpfe, précéda la colonne pour rendre compte au régiment du résultat de l'expédition. Sa voiture PKW fut retrouvée, moteur marchant, au bord de la route, vide. Depuis, nous avons perdu toute trace de Kämpfe. (8)

Mise en cause d'Oradour-sur-Glane

L'affaire des deux délateurs français

Pour les Allemands, il était nécessaire de tout mettre en oeuvre afin de retrouver l'officier disparu. Or, le 10 juin, dans la matinée, le chef du premier bataillon *Der Führer*, Diekmann, arriva au poste de commandement de Limoges. Là, il rapporta que:

Des Français s'étaient présentés à son cantonnement et lui avaient indiqué qu'un officier supérieur allemand était détenu par les maquisards à Oradour où se trouvait un état-major du maquis et où Kämpfe devait être exécuté dans la soirée au cours d'une réunion publique, et ensuite brûlé.

La population civile, d'après ces indications, faisait cause commune avec les maquisards. (9)

Beaucoup penseront que cette version des faits fut certainement inventée après-coup afin de justifier l'expédition à Oradour. Quatre faits nous persuadent du contraire :

- Dans son témoignage rédigé quelques semaines après le drame, un rescapé, M. Borie, raconte que le 10 juin, vers treize heures, une habitante d'Oradour lui déclara: "On va bien rigoler ce soir. (9a) Or, nous verrons plus loin non seulement que M. Borie était un résistant, mais aussi que cette habitante était la tante de Mme Mercier qui, chez elle, cachait deux autres résistants liés à M. Borie. Par conséquent, les propos rapportés par le témoin deviennent terriblement accusateurs. Ils semblent démontrer que, le 10 juin à Oradour, une exécution publique se préparait et qu'une grande majorité de la population en avait connaissance. (9b) Dès lors, la version invoquant deux délateurs partis prévenir les Allemands ne peut être rejetée.

— En 1947, devant la police judiciaire, H. Werner confirma que devant son supérieur Diekmann rendit compte "qu'il avait entendu dire par des civils qu'un P.C. du maquis se trouvait à Oradour" (procès verbal d'interrogatoire déjà cité, p. 2);

— Le 19 juin 1944, dans une allocution aux représentants de la censure française ainsi qu'aux directeurs de journaux, le docteur Sahm, journaliste et officier allemand, affirma que "la troupe allemande n'[était] pas allée [à Oradour] au hasard". (10) Quarante ans plus tard, un habitant d'Oradour confirma ce propos: devant V. Reynouard qui l'interrogeait, il déclara: "*Tout le monde [ici] sait pourquoi ils [les Allemands] sont venus à Oradour, mais personne ne veut le dire*";

— Le jour même du drame, aux hommes d'Oradour qui avaient été rassemblés sur la place du village, les Allemands déclarèrent que "des dépôts d'armes [avaient] été signalés" et qu'ils allaient perquisitionner afin de les retrouver. (11) Or, nous verrons plus loin que des munitions furent effectivement retrouvées dans les habitations. Les SS n'étant pas des voyants extralucides, on peut admettre qu'ils agissaient sur renseignements. Dans son rapport du 15 juin 1944, d'ailleurs, M. Freund-Valade écrivit que les SS avaient invoqué une "dénonciation" pour affirmer que des explosifs étaient cachés dans le village (p. 2). De même, F. Delage ne rejette-t-il pas a priori la thèse de la délation. Il écrit:

Si les commandants SS n'ont pas forgé eux-mêmes un prétexte faux, on peut supposer qu'ils ont agi sur une indication erronée [pourquoi "erronée" ?], qui a pu leur venir d'un agent de la Gestapo, qui était lui-même

renseigné faussement [?], ou animé de sentiments malveillants [?], sinon haineux [?] [...]. (12)

Quant aux autorités françaises, elles prirent suffisamment cette thèse en considération pour demander à l'ancien SS Louis Hoehlinger si, à l'origine du drame, "il y avait [eu] des indicateurs français ou à la solde des Allemands".

(13) En 1953, enfin, à Bordeaux, les autorités françaises admirent que Diekmann avait "appris que le major Kämpfe avait été transféré dans la région d'Oradour" (Acte d'accusation, p. 11).

Voilà pourquoi l'affirmation selon laquelle les Allemands auraient été avertis par deux délateurs nous paraît plausible.

Renseignements transmis par le SD et les services français

Revenons au récit d'O. Weidinger. On pourrait trouver étrange que l'occupant se soit fié aux dénonciations d'informateurs français au point d'organiser immédiatement une expédition sur Oradour. L'explication est simple.

Tout d'abord, rappelons que, le 10 juin 1944 à midi, l'occupant ignorait totalement l'endroit où avait pu être emmené H. Kämpfe. Dès lors, chaque indice, même s'il émanait d'un simple délateur, devait être pris en compte. En outre, les SS devaient agir d'autant plus vite qu'ils connaissaient le comportement des maquisards à l'égard des prisonniers allemands. La veille, en effet, la section blindée d'éclairage de la division *Das Reich* avait reçu l'ordre de se rendre à Tulle afin de dégager un bataillon allemand encerclé, dans la ville, par un fort contingent de résistants. Après de durs combats, la cité avait été reprise et les maquisards mis en déroute. Les SS découvrirent alors les corps d'une soixantaine de soldats allemands atrocement mutilés. Otto Weidinger écrit

Certains portaient encore le masque à gaz, apparemment pour se protéger de la fumée dégagée par l'incendie de l'école [où ils s'étaient réfugiés et à laquelle les maquisards mirent le feu pour les en déloger]. Des habitants de Tulle rapportèrent que les maquisards, parmi lesquels il y avait aussi des Polonais, des Espagnols rouges et même quatre Russes en uniforme, avaient écrasé les blessés qui vivaient encore avec leurs camions. Certains cadavres étaient mutilés au point de n'être pas identifiables. Un mort avait les talons troués et une corde passée derrière les tendons. Visiblement, il avait été traîné vivant par un camion, d'où les terribles blessures qu'il portait au visage. Les morts portaient des traces de plusieurs coups de feu, la plupart dans le dos et la nuque.

D'après des témoins oculaires, les femmes maquisards avaient souillé les cadavres avec des excréments [...]. Certains morts avaient été castrés et les testicules placés dans la bouche [Voy. *Tulle et Oradour...*, pp.18-19]

En 1996, un ancien SS de la division *Das Reich* dont l'unité s'était trouvée à Tulle le 9 juin 1944 confirma, auprès de V. Reynouard, les détails de ce récit. Il lui indiqua en plus qu'aujourd'hui encore plusieurs dizaines de corps de soldats allemands reposaient dans une forêt non loin de la ville, réunis dans un charnier que personne n'avait ouvert.

Ces faits permettent d'expliquer la précipitation des SS. Le 10 juin au matin, H. Kämpfe était en danger de mort et il fallait tout tenter pour le délivrer au plus vite. Et cela, d'autant plus que déjà, à deux reprises depuis le 9 juin, le nom d'Oradour-sur-Glane avait été cité dans des affaires impliquant le maquis. Le 9 au soir:

le bureau de renseignement du SD de Limoges [avait fait] part au régiment d'indications fournies par les services de liaison français selon lesquels un poste de commandement des maquis se trouvait à Oradour-sur-Glane. (14)

Quelques heures plus tard, le nom du village apparaissait de nouveau, cette fois-ci dans le cadre de l'affaire Gerlach.

L'épopée du lieutenant Gerlach

Aux premières heures de la matinée du 10 juin, les SS cantonnés à Limoges virent arriver, "complètement épuisé, en sous-vêtements" (*Tulle et Oradour...*, p. 14), le lieutenant SS Gerlach. Celui-ci commandait la deuxième section des canons d'assaut de la *Das Reich*..

Que lui était-il arrivé? Tout avait commencé la veille, quand, à peine arrivé à Limoges, Gerlach avait reçu, du colonel Stadler, l'ordre de cantonner à Nieul. Il raconte:

Je partis donc avec six hommes et trois voitures de liaison vers Nieul pour préparer notre cantonnement. Comme la localité ne suffisait pas, nous roulâmes, cartes en mains, dans les environs. Mon véhicule roulant plus vite que les deux autres, je dus m'arrêter et faire demi-tour pour les retrouver.

Peu de temps après, je fus arrêté, en pleine route, par un camion rempli d'hommes en uniforme. A première vue, je crus reconnaître des amis, car

on nous avait dit que des Français, en uniforme de miliciens, combattaient à nos côtés.

Avant que je puisse approfondir la chose, encore bien moins me servir de ma mitraillette, 7 ou 8 hommes avaient sauté du camion, nous avaient mis en joue et, aux cris de "mains en l'air", avaient encerclé mon véhicule.

Ils me tirèrent de la voiture, ainsi que mon conducteur, nous arrachèrent nos uniformes et, nous frappant au visage, gesticulèrent [de façon incompréhensible], disant : "SS sofort kaputt" [SS immédiatement morts].

Nous n'avions plus que nos sous-vêtements; dans cet accoutrement, ils nous poussèrent dans les broussailles. J'étais persuadé qu'ils allaient nous fusiller sur-le-champ; aussi essayai-je de discuter et de m'expliquer avec eux, d'abord avec le chef, un grand maigre, la trentaine, en uniforme de milicien. Mais celui-ci, comme il ne semblait pas me comprendre, ne répondait que: "Nix SS ! SS kaputt !".

Aussi m'adressai-je à un garçon plus jeune qui parlait un allemand convenable, sans doute un Alsacien, qui semblait ressentir pour nous une certaine compassion. Mais cela ne servit à rien. Je lui expliquai que j'étais officier-adjoint à la Division et que je pouvais donner des renseignements importants si on me conduisait devant le chef du maquis. Ceci sembla faire impression sur l'Alsacien; il traduisit à son supérieur. Celui-ci me regarda et me dit quelque chose que je ne compris pas.

On ramena mon conducteur et moi au véhicule de liaison ; nous dûmes monter et rouler sous escorte. Je vis, en passant, quelques panneaux routiers, et pus ainsi m'orienter. Puis, je vis un panneau à l'entrée d'un village: Oradour-sur-Glane. Nous nous arrê tâmes dans la grande rue. Nous dûmes descendre et fûmes entourés de nombreux maquisards et de curieux; il y avait beaucoup d'uniformes, et aussi des femmes en veste de cuir jaune et casquées. La population adoptait une attitude de plus en plus menaçante ; un homme en uniforme nous fit donc remonter en véhicule.

Je vis qu'on sortait d'une grange, près d'une boulangerie, dans la grand'rue, des cordes. On nous fit descendre du camion, mon chauffeur et moi, et on nous ligota les bras derrière le dos, les noeuds des liens consolidés avec du fil de fer. Nous restâmes ainsi environ 3/4 d'heure.

Puis, des civils français arrivèrent en tandem et parlèrent à la population. Nous dûmes remonter dans le véhicule.

Les hommes qui nous avaient faits prisonniers montèrent avec nous et nous surveillèrent.

Nous sortîmes d'Oradour, le tandem roulant devant en guise de sécurité et nous guidant constamment par gestes, à 100 mètres devant nous. Nous nous arrêtâmes une première fois devant une maison, sur la façade de laquelle il y avait un panneau téléphonique. De là, les civils du tandem passèrent un coup de fil, puis ils revinrent au camion et donnèrent à l'escorte des explications en français que je ne pus comprendre.

Nous quittâmes la grand-route sur la gauche et entrâmes dans une zone non construite. Au bout de trois ou quatre kilomètres, un poste de garde nous arrêta, nous fit descendre, nous libéra de nos liens et nous donna un peu à manger.

Pendant ce temps le camion était reparti avec son escorte. Il revint au bout de deux ou trois heures et, après avoir été à nouveau ligotés, nous dûmes rembarquer.

Nous roulâmes huit ou dix kilomètres jusqu'à une allée forestière, au coin de laquelle je remarquai une borne : Bellac 6 km 5. Nous tournâmes dans l'allée forestière et rencontrâmes, 300 mètres plus loin, un camion français peint aux trois couleurs.

On nous arracha à nouveau de notre véhicule, on nous brutalisa violemment et on nous traîna jusque devant un jeune maquisard, probablement le chef du poste. Il portait un uniforme bleu. Il ne nous écoutapas, se contentant de crier: "SS nix verhör, sofort kaputt!". Le jeune Alsacien voulut faire des objections, mais il fut grossièrement rabroué par son chef. Celui-ci appela quelques Français également en uniforme bleu, et leur donna l'ordre, autant que je pus comprendre leurs signes et leurs gestes, de nous mener dans le bois et de nous abattre.

Mon conducteur se rendit clairement compte de la situation ; il se raidit et se mit à se débattre pour ne pas avancer. Les Français, fous de colère, se jetèrent sur lui et le mirent à terre. Je choisis cette seconde pour me projeter à toute vitesse dans les broussailles et m'enfuir [vers (?)] la forêt toute proche.

Je courus aussi vite que je pus; il s'agissait de ma vie. J'entendis des coups de feu et, me retournant, je vis mon conducteur tomber. Je me précipitai, me protégeant derrière les arbres et les haies. Ils me suivirent en criant;

quelques balles sifflèrent au-dessus de ma tête. Grâce à des changements de direction répétés et au crépuscule tombant, je réussis à m'enfuir.

J'avais bien étudié la carte avant de quitter Limoges, et je savais que je devais rejoindre la ligne de chemin de fer Bellac-Limoges. Je réussis à la retrouver et, le lendemain matin 10 juin, j'arrivai au poste de commandement de la Division. (15).

Ce témoignage, s'il est avéré:

— donnerait le coup de grâce à la légende qui présente Oradour-sur-Glane comme un paisible village sans maquisards;

— expliquerait la raison de la venue des SS à Oradour.

Les autorités françaises réfutent le témoignage de Gerlach

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les autorités françaises, dans leur grande majorité, le réfutent en bloc. Dès 1945, ainsi, F. Delage affirma:

[qu'] aucun assassinat d'officier ou de soldat allemand n'a été commis sur le territoire d'Oradour, et même que, dans la période dont il s'agit [début juin 1944], aucun attentat grave n'a eu lieu dans la Haute-Vienne où se situe Oradour. (16)

Au procès de Bordeaux, l'acte d'accusation évoqua l'épopée de Gerlach d'après la déposition d'O. Weidinger. (17) Les auteurs concluaient en affirmant que le renseignement fourni par Gerlach à propos d'un maquis actif à Oradour-sur-Glane s'il a[vait] été vraiment donné, était en tout cas entièrement erroné [*Id.*].

A. Hyvernaud, enfin, après avoir résumé les propos de Gerlach, écrit:

C'est du moins ce que l'on peut lire dans sa déposition devant un juge de Hambourg en 1951, sur commission rogatoire du tribunal de Bordeaux, déposition qui dut être classée comme ne contenant aucune trace de vérité puisqu'il n'en fut pas question au procès [de 1953]. (18)

Cet auteur, ici, traite le témoignage de Gerlach avec une grande légèreté. Gerlach fut effectivement interrogé à Hambourg par un juge allemand, M. Meierdres, en présence de deux capitaines (l'un français, l'autre anglais) et d'un avocat allemand, Maître Walters. L'interrogatoire terminé, le juge demanda à Gerlach s'il était prêt à venir témoigner à Bordeaux. Celui-ci accepta dans la mesure où sa déposition pouvait plaider en faveur de ses camarades. C'est alors

que Maître Walters intervint et lui déclara que, même muni d'un sauf-conduit, il ne pourrait venir témoigner. Une vive discussion s'ensuivit au cours de laquelle le capitaine français, après avoir protesté contre les allégations de l'avocat, dut faire face au capitaine britannique. Finalement, Me Walters convainquit Gerlach de ne jamais révéler à quiconque le contenu de sa déposition. (19) La position de l'avocat allemand était compréhensible: il était chargé de défendre l'ancien SS Fritz Pfeuffer au procès de Bordeaux. Or, à l'époque, personne, ou presque, ne songeait à remettre en question l'Histoire officielle. Par conséquent, une condamnation minime ne pouvait être obtenue qu'en jouant le jeu de l'accusation, c'est-à-dire en reconnaissant la thèse officielle du drame d'Oradour et en invoquant des circonstances atténuantes pour son client. Il fallait donc à tout prix empêcher qu'un témoin soucieux de rétablir la vérité (incroyable pour l'immense majorité) ne vienne déposer devant le Tribunal de Bordeaux. Un tel comportement pourra surprendre le néophyte en matière d'histoire judiciaire; mais il faut savoir qu'il n'a rien d'exceptionnel. Dans son interview à *Storia Illustrata*, Robert Faurisson déclarait:

Une vieille recette des avocats, une recette nécessitée parfois par les besoins de la défense, est de plaider le vraisemblable plutôt que le vrai. Le vrai est parfois trop difficile à faire passer dans les esprits des juges. On se contentera du vraisemblable. Un exemple l'illustre bien. Il est raconté par Me Albert Naud, avocat de Lucien Léger que toute la presse présentait comme l'auteur certain d'un crime abominable. Lucien Léger proteste de son innocence. Il choisit pour avocat Me Naud. Ce dernier va le trouver dans sa prison. Il lui dit : "Léger, soyons sérieux ! Si vous me voulez comme avocat, nous allons plaider coupable". Marché conclu. Léger sauve sa tête. Quelques années plus tard, Me Naud acquiert la conviction que Léger est innocent. Il s'en veut terriblement d'avoir contraint Léger à plaider coupable. Il se bat de toutes ses forces pour obtenir une révision du procès. Trop tard. Il meurt. Et Léger, s'il est innocent, paiera sans doute jusqu'à la fin de ses jours l'attitude abominable de la presse et l'aveuglement de son avocat. (20)

Revenons au cas Gerlach.

En 1985, un journaliste du *Figaro* mentionna, sans la réfuter, l'affaire du lieutenant allemand capturé. Mais il sembla rejeter la thèse selon laquelle le militaire serait passé dans Oradour. (21)

Le récit de Marie-Thérèse Palan

Trois ans plus tard, une ancienne résistante, Marie-Thérèse Palan, ex-Mme Pradaud, prétendit s'être trouvée parmi ceux qui avaient capturé Gerlach.

D'après ses propos, l'affaire s'était déroulée à Peyrilhac et jamais le SS n'avait été emmené à Oradour-sur-Glane. Voici ce que l'on peut lire dans le bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de Haute-Vienne:

Il se trouve que, le 9 juin 1944, j'avais été chargée d'une mission pour emmener un groupe de GMR (qui avait été recruté au Mas-Jambost, près de Limoges), en direction du maquis de la région de Blond.

Nous avons pris la route en début d'après-midi, avec un seul véhicule (Juvaquatre) pour 9 personnes. C'est la raison pour laquelle je décidais de réquisitionner un deuxième véhicule en arrivant à Peyrilhac. Je me suis présentée chez un tailleur (collaborateur notoire) accompagnée par 2 GMR afin de prendre possession de sa traction AV — tout en prenant soin de laisser en faction les 6 autres GMR dans la rue principale du village.

Or, au moment où nous ressortions de l'immeuble du tailleur, un véhicule allemand arrivait. A l'intérieur se trouvaient: le chauffeur et un officier SS. Ces derniers étant surpris par la présence des GMR en uniforme, ils n'ont pu s'opposer à notre intervention.

Parmi les GMR se trouvait un Alsacien qui parlait couramment l'allemand. Je lui demandais d'interroger brièvement nos prisonniers pour savoir s'ils étaient seuls, mais ayant des doutes je donnais l'ordre de partir le plus rapidement possible.

Leur véhicule a été remis à un groupe de résistants qui arrivaient à ce moment-là. Les deux hommes ont été séparés, l'un mis dans la Juvaquatre, l'autre dans la traction AV.

Par la suite, j'ai appris qu'au moment où nous sortions du village des SS rentraient de l'autre côté. Ils ont demandé aux habitants s'ils avaient vu une voiture occupée par 2 Allemands, mais ils ont répondu par la négative.

Or, l'officier allemand et son chauffeur étaient chargés de réquisitionner les écoles de Peyrilhac [...].

Le lendemain, j'apprenais que l'officier allemand avait réussi à fausser compagnie aux résistants qui le détenaient et à prendre le train en direction de Limoges.

D'autre part, je suis certaine que la camionnette qui a servi au transport des 2 SS n'est jamais passée par le bourg d'Oradour, ce n'était pas le chemin pour se rendre dans les maquis du secteur. (22)

En 1990, V. Reynouard s'entretint avec un habitant d'Oradour-sur-Glane, M. Desourteaux; s'appuyant visiblement sur le témoignage de M.-T. Palan, celui-ci affirma que Gerlach s'était trompé, qu'il avait simplement vu un panneau indicateur portant la mention "Oradour-sur-Glane" et que le village dans lequel il avait dû passer, si l'on en jugeait d'après l'évocation des "femmes en veste de cuir jaune et casquées", ne pouvait être que Peyrilhac, à environ 8 km de là.

Les déclarations de M.-T. Palan et Desourteaux sont très intéressantes, car elles démontrent que, pour certains partisans de la thèse officielle, le récit de Gerlach est tout à fait crédible. D'après ces personnes toutefois, l'Allemand aurait confondu Peyrilhac et Oradour...

Fragilité des arguments fondant la réfutation française

Que penser de cette thèse? Tout d'abord, remarquons que, dans sa déposition, Gerlach parla tout d'abord de "panneaux routiers" qui lui auraient permis de s'orienter puis d'un "panneau à l'entrée d'un village". Par conséquent, l'affirmation selon laquelle l'officier allemand aurait confondu un panneau indicateur avec le panneau signalant l'entrée du village nous paraît controuvée.

Quant au témoignage de M.-T. Palan, son caractère apocryphe nous paraît évident. Tout d'abord, notons qu'il est apparu dans la littérature trente-sept ans après la déposition de Gerlach à Hambourg. Or, comment croire que les autorités françaises aient attendu toutes ces années afin de fournir le témoignage qui, enfin, devait réduire à néant les allégations — fort gênantes pour la thèse officielle — de l'ancien SS? Comment croire que les juges d'instruction n'aient pas pu retrouver M.-T. Palan avant le procès de Bordeaux — ce qui les avait contraints à observer un silence coupable sur le récit de Gerlach — alors que plusieurs autres résistants liés au drame d'Oradour (A. Pasquet, Jean Canou) avaient, eux, été retrouvés?

Ensuite, il est nécessaire de remarquer les différences sensibles qui existent entre la version du SS et celle de l'ancienne résistante. Celle-ci affirme que l'enlèvement eut lieu dans l'après-midi ("Nous avons pris la route en début d'après-midi") alors que, selon Gerlach, il était parti pour Nieul et sa région "le 9 [juin] au matin". M.-T. Palan prétend que son groupe possédait une Juvaquatre, alors que l'ancien SS vit "un camion" rempli de maquisards. L'ancienne résistante allègue que l'enlèvement eut lieu dans le bourg de Peyrilhac, "dans la rue principale du village", alors que Gerlach prétend avoir été arrêté "en pleine route" puis poussé "dans les broussailles", preuve que l'action se déroulait en pleine campagne. M.-T. Palan raconte que les "deux hommes ont été séparés, l'un mis dans la Juvaquatre, l'autre dans la traction AV" alors qu'à Hambourg l'Allemand déclara : "On ramena mon conducteur et moi dans le véhicule de

liaison". Enfin, l'ancienne résistante prétend que Gerlach était chargé "de réquisitionner les écoles de Peyrilhac" alors que, dans sa déclaration, celui-ci n'a jamais prononcé le nom de ce village, affirmant tout simplement que, la ville de Nieul n'ayant pas suffi pour cantonner toute la section de canons d'assaut, ils avaient roulé, "carte en mains, dans les environs".

Naturellement, on pourra soutenir que M.-T. Palan dit la vérité et que les différences constatées sont imputables aux mensonges de l'ancien SS. Cette objection n'est cependant pas recevable. En 1994, en effet, V. Reynouard se rendit à Peyrilhac. Là, il put effectivement voir une boulangerie dans la rue principale. Interrogée, la boulangère confirma l'existence de cette boutique en 1944. Toutefois, une grande mairie, située dans un parc, se trouve tout près du magasin. Il paraît déjà surprenant que Gerlach, soucieux du détail, ne l'ait pas mentionnée.

Mais il y a plus. Une petite enquête permit à V. Reynouard de retrouver deux personnes qui, en 1944, habitaient Peyrilhac, dans la grande rue, non loin de la boulangerie. Or, ces dernières (une femme et un homme) déclarèrent n'avoir jamais entendu parler d'une histoire ressemblant à celle de Gerlach. L'homme raconta qu'un jour un soldat allemand capturé avait été emmené près de la mairie par des maquisards (dont un nègre) qui avaient voulu le fusiller sur place. Un habitant de la commune était alors intervenu et, invoquant les représailles qui seraient immanquablement organisées plus tard par l'occupant, avait convaincu les excités de ne pas commettre un tel crime. Après enquête, nous découvrîmes qu'un chef résistant de la région, Pierre Dintras, alias "capitaine Lenoir", de la 2407^e compagnie FTPF, mort le 7 août 1944, avait effectivement eu un adjoint de race noire. (23)

Dès lors, la thèse invoquant une confusion entre Peyrilhac et Oradour semble pouvoir être écartée, ce qui implique le rejet du témoignage de M.-T. Palan.

Deux autres éléments, d'ailleurs, renforcent notre conviction : le premier se résume à un article paru en 1983 dans *Le Populaire du Centre*. Après avoir relaté l'enlèvement de Gerlach, l'auteur écrit:

Interrogé quelques années plus tard, en 1951 [...], Gerlach racontera son enlèvement et déclarera: "A l'entrée d'un village, je vis une plaque sur laquelle était écrit "Oradour-sur-Glane"..."

Cette plaque Oradour-sur-Glane, il en parlera certainement au soir du 9 juin 1944 à Lammerding, et c'est peut-être à partir de là que les SS, qui avaient, de toute façon, prévu une opération dans le secteur de Saint-Junien (on parlera de Saillat ou de Chaillac), décidèrent d'exercer leurs représailles sur ce petit village,

traversé par le maquis **alors qu'il détenait un prisonnier allemand** [souligné par nous]. (24)

En 1983, donc, un article paru dans un journal à grand tirage admettait que Gerlach était bien passé dans Oradour.

Le deuxième élément repose sur les omissions et les falsifications dont se rendent coupables les auteurs français lorsqu'ils évoquent (ou occultent) l'affaire Gerlach.

C'est ainsi que, dans son ouvrage, A. Hyvernaud ne mentionne que la déposition du lieutenant devant les juges de Hambourg en 1951. Par conséquent, il laisse croire que son cas aurait été évoqué pour la première fois sept ans après les faits. Or, il suffit de lire les documents français pour s'apercevoir que ce n'est pas le cas.

Dès le 14 juin 1944, en effet, le général von Brodowsky nota dans son journal de bord :

14-6-44. -- Une communication téléphonique en provenance d'Oradour (30 km S-O de Limoges) signale ce qui suit : 600 personnes furent tuées. **Un Untersturmführer de la SS Pz. Div. Das Reich avait été fait prisonnier. Il put s'enfuir** [souligné par nous]. L'on retrouva des lettres d'un Oberzahlmeister [trésorier] et des traces de mauvais traitements. Toute la population mâle d'Oradour fut fusillée. (25)

De même, le préfet régional de Limoges écrivit, dans un rapport daté du 15 juin 1944:

Selon la version allemande, qui m'a été exposée par un représentant du SD venu recueillir le témoignage de ma visite à Oradour, un attentat aurait été commis aux abords du village. Un officier allemand et son chauffeur auraient été capturés par des éléments du maquis, puis molestés à travers le village, notamment par des femmes, qui leur auraient lié les poignets avec des fils d'acier. Conduits ensuite sur le lieu de l'exécution, l'officier allemand se serait enfui, tandis que le chauffeur aurait été tué. (26)

Ces textes, notons-le en passant, gênent les tenants de la thèse officielle car ces derniers n'hésitent pas à les occulter ou, pire, à les tronquer lorsqu'ils les citent. A l'automne 1944, ainsi, eut lieu la capture du général von Brodowsky; voici ce que l'on put lire alors dans l' *Echo du Centre* :

On a trouvé ces lignes écrites sur le carnet de von Brodowsky: "Au cours d'une action répressive contre Oradour la population mâle du village, 600 personnes, a été fusillée. Les femmes et les enfants s'étaient réfugiés dans l'église. Celle-ci a pris feu, tous ont péri". Voici comment les monstres, les chefs de la division sinistre des SS rapportent, sans aucune émotion, avec une mauvaise foi odieuse, le massacre d'hommes sans armes, de femmes et d'enfants [...]. (27)

La presse ne fut cependant pas seule à tronquer le journal de bord du général allemand. Dans leur ouvrage, P. Masfrand et G. Pauchou firent de même afin de ne pas évoquer l'aventure de Gerlach; voici, en effet, ce que l'on peut lire page 120 de leur ouvrage:

14 juin 1944. -- Une communication téléphonique en provenance d'Oradour me signale ce qui suit. 600 personnes ont été tuées. Toute la population mâle d'Oradour a été fusillée... (28)

De même ne citent-ils pas le rapport du préfet régional et se contentent-ils d'écrire, au détour d'un chapitre

Les nazis n'en sont d'ailleurs pas à une fable près. Ils se sont surpassés en ce qui concerne les raisons qu'ils ont inventées pour justifier leur crime du 10 juin. Ils ont prétexté l'existence d'une attaque à main armée contre des soldats allemands, puis contre des gradés. Selon certains, l'affaire se serait produite dans les environs d'Oradour, selon d'autres dans le bourg lui-même [*Ibid.*, p. 121].

Rappelons que P. Masfrand était le conservateur des ruines d'Oradour-sur-Glane. Par conséquent, il devait connaître la vérité sur le drame du 10 juin 1944. Dès lors, ses silences concernant l'affaire du lieutenant SS sont révélateurs.

Notons également que le général von Brodowsky mourut "en des circonstances encore mal éclaircies". (29) Emprisonné à la citadelle de Besançon, il aurait, selon les autorités, été abattu par un tirailleur sénégalais lors d'une tentative d'évasion. (30) Or, à quoi aurait servi une telle évasion en novembre 1944? A cette époque, la France était aux mains des Alliés. Pour parvenir à rejoindre ses lignes, le général aurait dû tout d'abord voyager (sans aide et handicapé par son accent) dans un territoire ennemi où il aurait été activement recherché, pour ensuite traverser la ligne de front alliée. De façon évidente, la version officielle de la mort du général n'est pas crédible. En vérité, von Brodowsky, son journal le confirme, savait beaucoup de choses, sur les causes d'Oradour notamment. Témoin encombrant, les autorités françaises auront probablement décidé de le faire taire à jamais.

Tous ces faits nous persuadent que Gerlach n'a ni menti, ni commis une erreur en prétendant être passé dans Oradour-sur-Glane.

La mission de Diekmann à Oradour

Diekmann veut délivrer Kämpfe

Revenons au poste de commandement de Limoges, le 10 juin 1944.

Persuadé que l'officier prisonnier mentionné par les deux civils français ne pouvait être que Kämpfe, Diekmann, d'après O. Weidinger:

paraissait surexcité et demandait au colonel [Stadler] l'autorisation de se rendre à Oradour avec une compagnie de son bataillon pour délivrer, coûte que coûte, Kämpfe. (31)

Après réflexion, et selon le récit de H. Werner:

Le chef de corps l'y autorisa et lui donna la mission suivante :

- 1 - anéantir le PC du maquis ;
- 2 - fouiller le village et rechercher Kämpfe ;
- 3 - il importait au régiment de faire un maximum de prisonniers afin de pouvoir échanger, le cas échéant, Kämpfe contre ceux-ci. (32)

Dans sa brochure, O. Weidinger confirma ce récit en écrivant:

Stadler donn[a] son assentiment à cette opération, mais avec l'ordre complémentaire d'essayer par tous les moyens de négocier la libération de Kämpfe et, en cas d'insuccès, d'occuper la localité et de le libérer. Si on ne trouvait pas Kämpfe, faire de nombreux prisonniers, si possible des chefs de maquis, et en avoir assez pour permettre une nouvelle possibilité d'échange. (33)

Voilà donc, d'après les Allemands, l'origine directe de l'expédition à Oradour: il s'agissait non pas de brûler le village et de massacrer la population en représailles mais de tenter, par la négociation ou par la force, de libérer un officier supérieur probablement emprisonné là.

Les autorités françaises réfutent la version allemande tirée de l'enlèvement de Kämpfe

Une nouvelle fois, les autorités françaises rejettent avec force cette version des faits. Mais il est intéressant de noter que leur position a varié dans le temps.

Dans les premières années qui suivirent la tragédie, le cas de Kämpfe fut, en France, tout simplement occulté. On cherchera en vain ce nom (ou le poste qu'il occupait dans la *Waffen SS*) dans tous les ouvrages antérieurs à 1953. Or, dès 1944, un ancien SS d'Oradour, Louis Hoehlinger, avait évoqué son cas devant l'inspecteur de police judiciaire qui l'interrogeait. (34) Par conséquent, on ne saurait prétexter l'ignorance des autorités françaises.

La situation, toutefois, changea au fur et à mesure que l'instruction du procès de Bordeaux progressait. L'origine de cette évolution réside certainement dans les dépositions concordantes de MM. Hoehlinger, Werner et Weidinger. Celles-ci convainquirent les autorités qu'il serait désormais impossible de passer l'affaire sous silence. Donc, peu après l'audition d'O. Weidinger, celui qui avait enlevé le major Kämpfe fut retrouvé et interrogé. Jean Canou (c'était son nom) déclara:

Le 9 juin 1944, je revenais de Royères en mission avec une voiture et quelques hommes lorsque sur la route nationale 141, à hauteur du village de La Bussière, nous avons été en présence d'une voiture allemande venant de la direction de Guéret. J'ai fait stopper cette voiture et nous nous sommes trouvés en présence d'un commandant SS [...]. Nous avons arrêté ce commandant et, comme je n'avais pas d'autre chauffeur, j'ai abandonné son véhicule.

Cet officier allemand parlait assez bien le français et je l'ai interrogé sommairement. Il m'a dit qu'il venait de Guéret où il avait combattu et que son ordonnance avait été tué. Il a ajouté que quarante camions le suivaient.

Je l'ai conduit au PC du groupe et j'ignore ce qu'il est devenu par la suite [...].

Je me souviens qu'il appartenait au régiment *Der Führer* mais je ne sais pas à quel bataillon et je ne me souviens pas non plus de son nom. (35)

Cette déclaration confirmait dans les moindres détails les récits de source allemande. Dès lors, il devenait impossible de nier que Kämpfe ait bien été enlevé la veille du drame d'Oradour. Soucieuses, cependant, de sauver l'Histoire officielle, les autorités françaises prétendirent qu'aucun lien ne pouvait exister entre le kidnapping et le drame du 10 juin. A l'appui de cette affirmation, elles

rappelèrent que La Bussière était une commune qui se trouvait loin d'Oradour-sur-Glane

En 1953, ainsi, le commissaire Hugomaud vint déposer devant les juges de Bordeaux. Le correspondant du journal *Le Monde* écrit:

On a découvert que tout s'était passé en réalité le 9 juin au soir, dans la région de Saint-Léonard, à l'est de Limoges et à plus de 50 km d'Oradour. C'est un résistant, M. Jean Canou, revenant d'une mission avec un groupe de maquisards, qui avait rencontré sur la route nationale 141 une voiture conduite par un officier allemand seul et roulant en direction de Limoges. Aussitôt, il alerta ses hommes qui braquèrent leurs armes, arrêtaient le véhicule et capturèrent l'officier. Ils l'emmenèrent aussitôt, plus loin vers l'est, c'est-à-dire encore plus loin d'Oradour, au village de Cheissoux. Bien entendu, ils ignoraient à ce moment qu'ils venaient de faire prisonnier le commandant de la 3ème compagnie. Celui-ci, en effet, était parti en éclaireur. Mais lorsque sa colonne arriva et qu'elle trouva la voiture de son chef abandonnée sur la route, on commença à s'inquiéter. Le major Diekmann fut aussitôt prévenu par radio. On chercha partout jusqu'à la nuit dans les bois et, pour se venger, pour faire un exemple, suivant la formule, on se rabattit sur une ferme située non loin de là, où l'on prit deux hommes qui furent fusillés sur-le-champ [...].

Quant au sort de Kämpfe, on sait qu'il s'évada du lieu où les maquisards l'avaient enfermé et qu'il devait finalement être tué quelque part dans la région. (36)

Ce texte est truffé d'erreurs. Tout d'abord, remarquons que Saint-Léonard ne se trouve pas à "plus de 50 km d'Oradour" mais à environ 37 km (à vol d'oiseau). Le témoin (ou le journaliste) a confondu le lieu où Kämpfe cantonnait avec le lieu où il fut kidnappé, c'est-à-dire non loin de Guéret, à environ 60 km d'Oradour. Le village de Cheissoux, quant à lui, se trouve à environ 50 km du village martyr. (37) Par conséquent, on ne peut pas écrire qu'après son enlèvement l'officier supérieur allemand fut emmené "encore plus loin d'Oradour". Cet exemple illustre parfaitement la volonté d'empêcher qu'un quelconque lien ne soit établi entre le drame d'Oradour et l'enlèvement de Kämpfe.

Notons également que, d'après le texte cité plus haut, "le major Diekmann fut aussitôt prévenu par radio". Nouvelle impossibilité. En effet, nous savons que les Allemands ne pouvaient utiliser leurs radios dans cette région de France qui est extrêmement vallonnée. O. Weidinger écrit:

En raison du terrain compartimenté, [vallonné] et boisé et de leur grand éloignement, aucune liaison radio ne relie les bataillons, si bien que ceux-ci sont dans l'obligation de remplir leur mission en totale autonomie. Comme les liaisons par motocyclistes et autres véhicules isolés ne peuvent être utilisées par crainte d'embuscades des maquisards, ces liaisons ne peuvent être maintenues qu'au moyen d'officiers armés, sur automitrailleuse, ou par escorte de plusieurs véhicules. Le régiment n'est donc que difficilement renseigné. (38)

Par conséquent, Diekmann n'a jamais pu être aussitôt renseigné par radio.

Quant aux deux hommes qui ont été fusillés par les SS, il s'agissait, selon P. Zind, de "deux paysans, Just et Malaguise, liés au maquis du communiste Guingouin". (39)

Toujours à propos du témoignage de M. Hugomaud devant les juges de Bordeaux, le correspondant de *Ouest-France* écrivit:

Dans sa déposition, le témoin indique que le colonel Weidinger, qui prit le commandement du régiment *Der Führer* après que le colonel Stadler fut promu général, prétendait que le major Kämpfe avait été enlevé du côté d'Oradour et que des sévices avaient été exercés sur lui sur la place de ce bourg.

Le témoin relate comment il apprit de la bouche d'un maquisard, M. Canou, les conditions d'arrestation du major Kämpfe. Celui-ci était en voiture lorsqu'il fut arrêté. M. Canou et ses hommes avaient dû abandonner la voiture allemande qui fut retrouvée par des soldats SS peu après. L'enquête des Allemands commença aussitôt. Quant au commandant Kämpfe, il fut emmené à Cheissoux, puis, le lendemain, à l'état-major du groupe FFI. Il devait être exécuté par la suite. (40)

Une nouvelle fois, on prend une grande liberté avec la vérité: jamais O. Weidinger n'a prétendu que "le major Kämpfe avait été enlevé du côté d'Oradour". En 1949, l'ancien officier SS prit soin de citer les propos du médecin SS selon lequel Kämpfe avait été capturé au cours d'une mission qui consistait à "prendre position à l'est de Limoges". Or, Oradour se trouve à l'ouest de cette ville. Plus tard, dans sa brochure, O. Weidinger spécifia que la disparition de l'officier allemand eut lieu non loin de Guéret, à environ 60 km d'Oradour (voy. *Tulle et Oradour...*, pp. 22-23).

En 1988, J. Sénamaud prétendit, lui aussi, réfuter la version allemande tirée du cas de Kämpfe. Dans un article déjà cité, on lit:

Autre mobile supposé du crime:

La capture, le 9 juin, du commandant Kämpfe, l'un des chefs les plus sanguinaires de la Division *Das Reich*... par un petit groupe de FTP.

Or, cela s'est passé près de Moissanes, à 55 km d'Oradour, à l'opposé par rapport à Limoges, à 9 heures du soir, alors que le massacre était déjà programmé depuis le matin, au moins, et que, le 10, les SS ignoraient encore ce qu'était devenu Kämpfe, à qui les maquisards n'ont jamais fait traverser Oradour [...]. (41)

La vérité historique ne semble pas le souci majeur de J. Sénamaud :

— "l'un des chefs les plus sanguinaires de la Division": nous n'avons retrouvé aucun document qui permette d'affirmer que Kämpfe aurait été un "sanguinaire" et nous mettons au défi l'auteur d'en produire un seul; (42)

— "alors que le massacre était déjà programmé depuis le [9 juin au] matin, au moins": nous savons que l'expédition d'Oradour fut décidée le 10 juin vers midi;

— "le 10, les SS ignoraient encore ce qu'était devenu Kämpfe": vrai, mais l'auteur oublie de préciser qu'à cette date les SS possédaient de multiples indices.

Il y a quelques mois, enfin, Pascal Maysounave, auteur du livre intitulé: *Oradour, plus près de la vérité*, a, lui aussi, voulu prouver que l'enlèvement de Kämpfe n'avait pas été la cause du drame d'Oradour. L'auteur s'est notamment appuyé sur les erreurs commises par O. Weidinger lorsqu'il fit sa déposition en 1949, puis lorsqu'il rédigea sa brochure aujourd'hui interdite. Dans celle-ci, en effet, l'ancien SS s'appuie sur les **premières** conclusions de H. Taege pour prétendre que la sépulture de Kämpfe fut retrouvée au cimetière militaire de Berneuil, après que celui-ci eut d'abord été enterré à Breuilaufa, "au bord de la montagne de Blond", non loin d'Oradour-sur-Glane. (43) Dans son ouvrage, P. Maysounave démontre que les cinq soldats allemands enterrés à Breuilaufa avaient été tués le 8 juin 1944 et que, par conséquent, aucun d'eux n'avait pu être Kämpfe (voy. *Plus près de la vérité...*, pp. 169-170). L'auteur relève également l'erreur qui fit dire à O. Weidinger que le P.C. du maquis Guingouin se trouvait à Blond, dans le Bois-du-Roi, également à proximité d'Oradour-sur-Glane.

Jusqu'ici, on ne peut qu'approuver P. Maysounave. Mais celui-ci affirme ensuite que ces erreurs ont permis à l'ancien SS de substituer des noms de lieux et, ainsi,

de "transporter" l'affaire Kämpfe à l'ouest de Limoges, près d'Oradour, alors que celle-ci aurait eu lieu loin de ce village, à l'est de Limoges⁴⁴. L'auteur écrit notamment :

Pourquoi [Kämpfe], alors que des colonnes de la *Das Reich* sillonnent les alentours de Limoges en tout sens, aurait-il été transféré [de son lieu de capture, loin d'Oradour] à Oradour-sur-Glane puis au Bois-du-Roi, comme le soutient Weidinger [*Ibid.*, p. 168]?

Or, jamais, dans sa brochure, l'ancien SS n'a soutenu une telle thèse. O. Weidinger rappelle simplement que, suite aux déclarations de Diekmann (selon lesquelles deux civils français l'auraient averti qu'un "officier supérieur allemand" était détenu à Oradour-sur-Glane), l'état-major avait conclu qu'il s'agissait de Kämpfe car "aucun compte rendu de capture d'un autre officier" n'était parvenu au régiment (voy. *Tulle et Oradour...*, p. 26). L'auteur prend d'ailleurs soin d'utiliser le conditionnel ("deux civils français **seraient** venus le trouver [Diekmann], et l'**auraient** averti") ; il rappelle également qu'à son retour d'Oradour Diekmann déclara ne pas avoir retrouvé Kämpfe (p. 30 : "L'occupation de la localité ne fait pas découvrir Kämpfe"). Par conséquent, seule la mauvaise foi permet d'affirmer que, selon Weidinger, Kämpfe aurait été transporté à Oradour-sur-Glane.

De même, jamais l'ancien SS n'a prétendu que, le 9 ou le 10 juin, les maquisards avaient transporté leur prisonnier au Bois-du-Roi. Dans sa brochure, on lit :

Il est en effet certain que le lieu de l'exécution [de Kämpfe], Cheissoux [...], porte encore les traces de ce meurtre; le chef des maquisards de Cheissoux était l'assassin public Guingouin, avec le titre de colonel, et il se trouvait, le 10 juin 1944, le jour de la mort de Kämpfe, dans le Bois-du-Roi, à Blond, là où le squelette de Kämpfe fut officiellement exhumé et reconnu en 1963 [*Ibid.*, p. 34].

Ce texte ne laisse aucun doute: O. Weidinger prétend que, le 10 juin 1944, Guingouin se trouvait dans les monts de Blond, tout près de Breuilaufa, là où Kämpfe aurait été enterré avant d'être identifié en 1963. (45) Nulle part il n'est dit que l'officier SS a été transporté là le 9 ou le 10 juin 1944. Dans son opuscule, d'ailleurs, O. Weidinger précise que, très probablement, Kämpfe a été transféré au cimetière de Breuilaufa en 1945 et que son premier lieu de sépulture était ailleurs. (46) De plus, on remarque que, dans le texte cité ci-dessus, l'ancien SS précise que l'officier kidnappé fut exécuté à Cheissoux. Or, cette ville se trouve bien au sud-est de Limoges, preuve que jamais O. Weidinger n'a voulu "transporter de sud-est en nord-ouest l'affaire Kämpfe".

P. Maysounave aurait dû davantage étudier la documentation publiée par les révisionnistes; il aurait alors compris que, depuis dix ans, ils savent que la sépulture de Kämpfe n'a jamais été retrouvée. Dans son deuxième ouvrage paru en 1985 et intitulé : *Wo Ist Abel ?* (Où est Abel ?), H. Taege cite deux documents qui émanent d'une instance officielle allemande s'occupant des soldats tombés durant la guerre. Dans le premier, les auteurs affirment que la thèse selon laquelle l'officier aurait été enterré au cimetière de Breuilaufa leur paraît "invraisemblable". (47) Dans le second, les auteurs laissent entendre que, par égard pour la famille, une sépulture avait été désignée comme étant celle de Kämpfe (*Id.*).

Mais il est vrai que la documentation de P. Maysounave paraît, en quelques occurrences, lacunaire. Ainsi, dans son ouvrage, l'auteur ne cite, pour l'affaire Kämpfe, que trois documents: un rapport de M. Freund-Valade datant du 15 juin 1944, le procès-verbal d'interrogatoire et la brochure d'O. Weidinger. L'auteur affirme qu'en 1949 le récit d'O. Weidinger fut "une surprise complète" pour les autorités françaises. (48) Or, nous savons que, deux ans auparavant, en 1947, l'ancien SS H. Werner avait relaté l'enlèvement de Kämpfe devant la police judiciaire française. (49) Par conséquent, on ne saurait parler de "surprise".

Notons, d'ailleurs, que les propos de H. Werner mettent à mal la thèse de P. Maysounave. Celui-ci, en effet, laisse croire que O. Weidinger aurait échafaudé, alors qu'il était détenu en France, une thèse mensongère destinée à justifier le drame d'Oradour. Pourtant, H. Werner, lorsqu'il fut interrogé deux ans avant, se trouvait loin de son ancien camarade de combat, qu'il n'avait certainement pas revu depuis la capitulation allemande. Il était alors en liberté et résidait en Allemagne, à Naumburg/Saale (voy. le procès-verbal de son interrogatoire). Pour croire la thèse de P. Maysounave, il faudrait donc admettre:

— soit qu'après la guerre Weidinger, alors en prison, avait pu correspondre avec Werner et, ainsi, échafauder avec lui une thèse mensongère;

— soit que durant les durs combats de juin 1944-mai 1945 les deux hommes s'étaient concertés et, prévoyant que des comptes leur seraient demandés plus tard pour Oradour, avaient construit, ensemble, un récit fondé sur l'enlèvement de Kämpfe.

De façon évidente, ces deux allégations sont irrecevables. Aussi n'hésitons-nous pas à rejeter la thèse soutenue par P. Maysounave. En vérité, le seul fait que les deux anciens SS aient, à des kilomètres et à deux années de distance, raconté à peu de chose près la même histoire confirme la véracité de la thèse allemande.

On peut alors se demander si P. Maysounave n'a pas intentionnellement caché à ses lecteurs l'existence du procès-verbal d'interrogatoire de H. Werner. En effet, l'auteur n'hésite pas à déformer les faits lorsqu'il souhaite défendre sa thèse. Il écrit, par exemple, que, dans sa brochure, O. Weidinger "tend à placer la capture de Gerlach dans Oradour, ainsi que l'auteur, alors prisonnier des Français, l'avait affirmé à Bordeaux en 1949." (50)

Or, s'il est incontestable qu'en 1949 O. Weidinger a bien commis une erreur en prétendant que Gerlach avait été capturé dans Oradour, dans sa brochure l'ancien SS a pris soin de citer textuellement le rapport rédigé par Gerlach en 1951, rapport où l'auteur raconte sa capture "en pleine route", non loin de Nieul.

P. Maysounave termine sur ces mots:

Le cas Kämpfe montre à quelles extrémités Weidinger et d'autres anciens SS [H. Werner?] ont pu pousser la déformation historique [*Ibid.*, p. 171].

En réalité, il semble bien que le travestissement de la vérité soit plutôt à rechercher de son côté.

Parvenus à ce stade de notre exposé, nous pouvons affirmer que tout, dans l'affaire Kämpfe (mutisme, d'abord, puis approximations, erreurs et mensonges chez les Français, concordance chez les Allemands), paraît confirmer la thèse allemande sur l'origine du drame d'Oradour.

Aujourd'hui, d'ailleurs, bien d'autres éléments viennent la renforcer.

Les SS demandent des otages

Tout d'abord, rappelons que, selon O. Weidinger, Diekmann devait, s'il ne retrouvait pas l'officier enlevé, "faire de nombreux prisonniers, si possible des chefs de maquis, et en avoir assez pour permettre une nouvelle possibilité d'échange". Or, c'est exactement ce que firent les Allemands à Oradour: une fois toute la population réunie sur le Champ de Foire, ils exigèrent que le maire désigne des otages. (51)

Aujourd'hui, les autorités prétendent que la décision du massacre de toute la population (52) était prise avant de pénétrer dans le village. Mais alors, pourquoi ne pas avoir immédiatement séparé la population en groupes afin de la conduire sur les lieux d'exécution? Pourquoi avoir perdu son temps en de vaines demandes d'otages? Certains prétendent sommairement que ces manoeuvres "faisai[en]t partie de la mise en scène". (53) Cette supposée intention théâtrale cadre trop mal avec le contexte pour qu'il soit nécessaire de s'y attarder.

Des SS évoquent l'enlèvement de Kämpfe

Ensuite, notons qu'après le drame les anciens SS qui avaient participé à l'action du 10 juin établirent, parfois timidement, parfois franchement, un lien entre l'enlèvement de Kämpfe et l'expédition d'Oradour. Le 16 juillet 1946, ainsi, Albert Daul dit à l'officier de police judiciaire qui l'interrogeait:

J'ai appris au retour de cette expédition [celle d'Oradour], par mon camarade Hoehlinger, qui était dans la même compagnie que moi [...], que des maquisards auraient enlevé un chef de bataillon, mais j'ignore les circonstances de cet enlèvement et si cela est véridique. (54)

Un an plus tard, le 7 août 1947, l'inculpé Fritz Pfeufer déclara au juge d'instruction :

En cours de route [vers Oradour], on nous avait dit que le lieutenant-colonel Kämpfe avait été fait prisonnier dans ce village, sans nous donner aucune précision autre.

Le matin [du 10 juin 1944] on nous avait simplement dit que Kämpfe avait été fait prisonnier, sans nous dire ce que nous allions faire [à Oradour]. (55)

En 1953, toutefois, au procès de Bordeaux, l'inculpé se rétracta publiquement. Face au président qui lui rappelait sa déclaration de 1947, F. Pfeufer nia qu'on leur ait dit que Kämpfe était retenu à Oradour; " *Ce doit être une erreur* », répondit-il évasivement. (56) En vérité, cette rétractation compte peu lorsqu'on sait combien le procès de Bordeaux fut truqué.

D'autres prévenus, quant à eux, persistèrent dans leurs déclarations. Blaeschke, par exemple, confirma

qu'à son départ de Saint-Junien on ne lui avait rien dit sur le but de l'expédition, mais que le bruit circulait de l'enlèvement du commandant Kämpfe. (57)

Certains furent plus catégoriques encore et parlèrent d'une mission qui consistait à délivrer l'officier prisonnier. Ainsi, dès le 14 décembre 1944, Louis Hoehlinger avait dit à l'officier de police judiciaire qui l'interrogeait:

Ledit samedi [10 juin 1944] après-midi, nous avons été mis en route, toute la compagnie, sans savoir la direction que nous prendrions. Mais il avait été répété qu'il fallait rechercher le chef du 3ème Bataillon enlevé dans des

circonstances que j'ignore. C'est en arrivant près d'une commune que j'ai relevé l'inscription de "Oradour-sur-Glane". (58)

Quelques mois plus tard, Jean-Pierre Elsaesser confirma ces propos en déclarant :

Etant en cantonnement à Saint-Junien en Haute-Vienne, le 10 juin 1944, mon chef de groupe Lauber (Unterscharführer) nous a cherchés et nous a dit que les maquisards avaient enlevé un chef de bataillon (Standartenführer), et que nous devions le libérer. (59)

De même Prestel affirma-t-il qu'à son départ de Saint-Junien on lui avait dit "qu'un commandant avait disparu et qu'il fallait aller le chercher". (60) De son côté, Boos, l'accusé principal en 1953, (61) déclara:

On nous avait dit que le but de cette mission était d'aller chercher le commandant Kämpfe que des maquisards avaient capturé. On nous avait prévenus que nous devions nous attendre à des combats acharnés. (62)

Face à une telle unanimité, les autorités françaises furent contraintes de reconnaître que "presque tous les accusés" avaient opéré un lien entre le "massacre d'Oradour" et "l'enlèvement du major Kämpfe". (63) Toutefois, elles s'empressèrent de contester l'existence d'un tel lien en déclarant que

Diekmann, en s'adressant à la population rassemblée à Oradour sur le Champ de Foire, n'a[vait] fait aucune allusion à l'enlèvement du major Kämpfe et qu'il a[vait] seulement signalé qu'Oradour abritait des réfractaires et détenait des dépôts d'armes [*Ibid.*, p. 10].

Cette réflexion nous paraît téméraire. Trois témoignages, en effet, paraissent démontrer qu'à Oradour les SS évoquèrent le cas de l'officier disparu. Le premier émane de l'inculpé Busch. Lors de l'instruction, ce dernier prétendit qu'à Oradour l'interprète des SS avait demandé à la population si "un officier était caché" dans le village. (64) Les propos de Busch furent confirmés par un autre inculpé, G. Boos. En 1947, celui-ci affirma:

Quand les habitants [d'Oradour] étaient rassemblés, Kahn me donna l'ordre de les garder, pendant que lui-même et Diekmann passaient dans les rangs des habitants afin de découvrir les personnes qui avaient pu avoir des rapports avec la disparition du Sturmbannführer Kämpfe. (65)

Naturellement, certains rétorqueront que la parole d'anciens SS (dont l'un, de plus, s'est rétracté par la suite) n'a aucune valeur. Admettons. Mais un troisième

témoignage subsiste, qui émane d'un homme dont une partie de la famille mourut dans l'église d'Oradour. Dans un rapport rédigé quelques jours après la tragédie, celui-ci évoqua "un rescapé" dont les paroles lui avaient été "rapportées par une personne digne de foi". Ce rescapé aurait déclaré:

Un interprète [...] a alors avisé [les habitants du village] qu'un commandant allemand portant beaucoup de décorations avait été tué à quelques kms de là [...]. (66)

Certes, il est question d'un commandant "tué". Toutefois, les concordances avec le récit de Busch nous persuadent qu'il s'agit d'une erreur, soit commise par le témoin, soit par la personne qui en a rapporté les propos, soit par le rédacteur du rapport lui-même et qu'il s'agissait bien ici de Kämpfe.

Ces trois témoignages appuient la thèse selon laquelle, à Oradour, les SS ont évoqué, devant la population, le cas de l'officier kidnappé. Ce fait sembla d'ailleurs gêner P. Poitevin qui, dans son livre, tronqua le rapport susmentionné afin que le lecteur ignore tout du "commandant allemand portant beaucoup de décorations" (voy. *Dans l'Enfer...*, p. 206).

Mais il y a plus.

Supposons, avec les autorités françaises, que la destruction d'Oradour ait été programmée dès le 10 juin au matin et qu'aucun lien n'ait existé entre celle-ci et l'enlèvement de Kämpfe; il faudrait croire que les gradés SS n'aient pas osé révéler à leurs hommes le but réel de leur mission; c'est-à-dire le massacre, "pour l'exemple", de la population d'un village français. Aussi leur auraient-ils menti en déclarant qu'il s'agissait uniquement de délivrer un officier enlevé (nous retrouvons ici la thèse du "prétexte" reprise par L. Hoehlinger). Depuis 1945, pourtant, on nous présente les SS comme une horde de sauvages dressés pour tuer. Philippe Masson écrit que ces soldats affichaient "un mépris total pour toutes les valeurs chrétiennes et libérales de la civilisation occidentale". (67) Dans sa brochure sur Oradour, R. Hébras termine en rappelant "les noms d'autres villages qui ont subi la sauvagerie des nazis": Lidice (476 victimes), Marzabotto (1836 victimes), Dismoton (239 victimes) et Maillé (126 victimes). (68) J. Delarue écrit que le "régiment "Der Führer" avait une longue pratique de la terreur et du massacre". (69) De leur côté, les auteurs de l'ouvrage intitulé : *Oradour-sur-Glane...* prétendent que:

Venant au terme d'une longue série de massacres et d'assassinats de moindre envergure, Oradour apparaît comme le couronnement d'une politique et d'une méthode de domination. La division *Das Reich* était particulièrement attachée à ce genre d'exploit [...]. (70)

Afin d'étayer leurs propos, ils citent le témoignage d'un SS déserteur qui décrit ses anciens camarades fouillant et massacrant les habitants de plusieurs petits villages, déshabillant, frappant puis pendant à un arbre une femme qui n'a pas été capable de leur révéler la provenance d'un camion arrêté sur la route. Ce même déserteur décrit ses supérieurs "viol[a]nt les plus jeunes femmes" dans les villages traversés, "s'empar[a]nt des bijoux" préalablement volés par leurs subordonnés, massacrant un couple de vieillards qui rentrait chez lui... (*Ibid.*, p. 113).

Si l'on accorde un quelconque crédit à ces clichés de basse littérature, comment croire que, le 10 juin, les gradés SS, comme honteux ou saisis par un scrupule insolite, aient hésité à annoncer à leurs hommes le programme du massacre? Comment croire qu'ils se soient donné la peine d'inventer un faux prétexte? A quoi rimerait une telle tardive délicatesse? Il semble bien plutôt que les autorités françaises méprisent leurs mandants, une nouvelle fois.

En vérité, les dépositions des accusés en 1953, les paroles de l'interprète sur la place du village et la demande d'otages adressée au maire confirment les assertions de MM. Werner et Weidinger; les SS s'étaient rendus à Oradour non pour exterminer la population, mais pour délivrer Kämpfe.

Moralité

Depuis 1944, les pouvoirs publics prétendent qu'Oradour-sur-Glane, paisible village du Limousin, fut, pour des raisons obscures, choisi par le commandement allemand en vue de "faire un exemple" et de terroriser les populations. C'est évidemment une pure invention.

Malgré toutes les dénégations françaises, nous pouvons affirmer que, le samedi 10 juin 1944, les SS étaient à la recherche d'un officier de la division *Das Reich*, H. Kämpfe. Celui-ci avait été enlevé la veille par les maquisards de Jean Canou. Plusieurs renseignements concordants, parmi eux le récit du SS Gerlach, les persuadèrent de se rendre à Oradour-sur-Glane où, pensaient-ils, H. Kämpfe était retenu dans un PC du maquis.

Devant les hommes regroupés, les gradés SS évoquèrent le cas du gradé allemand enlevé. Puis, conformément aux ordres reçus, ils demandèrent des otages. Leur objectif était d'échanger Kämpfe contre des maquisards.

Naturellement, certains répondront qu'aucun maquis n'existait à Oradour-sur-Glane et que, par conséquent, jamais les SS n'ont pu obtenir ces prétendus

renseignements. Cette objection ne pouvant être a priori rejetée, nous allons aborder la question de la présence résistante à Oradour.

+++++

NOTES de la troisième partie, I

1) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 98. Au procès de Nuremberg, l'accusation française utilisa largement le drame d'Oradour afin de réclamer le châtime exemplaire des accusés. La destruction du village fut qualifiée de "couronnement de ces atrocités allemandes" (voy. *TMI*, VI, p. 424, audience du 31 janvier 1946).

2) Ce témoignage porte la cote 44 dans le dossier d'Oradour. Il a été recueilli le 10 janvier 1945 par la Brigade de Surveillance du territoire de Bordeaux. Le nom du déserteur n'est pas mentionné; il est uniquement question du déserteur "Y" (voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 16). Au sujet du texte reproduit, voy. *Ibid.*, p. 111.

3) "Des renseignements que j'ai recueillis, il résulte que rien ne paraît justifier les actes criminels qui ont été commis dans la journée du 10 juin 1944. Des actes isolés auraient-ils été commis par la population contre l'armée occupante? Aurait-on tiré sur un officier allemand? Le fait s'avère inexact, car chacun sait qu'à Oradour la population était disciplinée et la plupart des habitants étaient collaborationnistes" (voy. le dossier de l'instruction du procès de 1953, "Rapport sur les événements d'Oradour-sur-Glane" fait à Saint-Junien le 23 juin 1944, 2 p., pp. 1-2).

4) Voy. notamment l'acte d'accusation rédigé pour le procès de Bordeaux, pp. 1-3.

5) "Nous sommes repartis d'Oradour environ deux heures après notre arrivée" (voy. l'interrogatoire du 10 janvier 1945, p. 3).

6) Voy., par exemple, *Le drame...*, p. 27.

7) Voy. *La Marseillaise du Centre*, édition du 11 juin 1945, pp. 1-2, article intitulé : "Oradour, le plus grand crime de la guerre". L'extrait cité se trouve p. 2, col. C.

8) Voy. *Le Monde*, 25-26 janvier 1953, p. 4, col. C.

9) *Dans l'Enfer...*, pp. 98-99. Voy. aussi : "Compte rendu des événements qui se sont déroulés le samedi 10 juin 1944 à Oradour-sur-Glane (Hte-Vienne)" (rédigé par la Mission d'Information du Gouvernement gaulliste de Londres) dans lequel on lit : "Sur le motif de cette hallucinante tragédie, des bruits contradictoires circulent" (p. 3). Ce compte rendu est reproduit dans l'ouvrage : *Ville Martyre...* (voy. p. 100).

10) Voy. *Souviens-toi/Remember...*, p. 22. Voy. aussi *Dans l'Enfer...*, p. 103. Notons que P. Poitevin réfute cette hypothèse (voy. *Dans l'Enfer...*, p. 103).

11) Voy. *Souviens-toi/Remember...*, p. 22.

12) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 104.

13) Voy. le rapport du 4 juillet 1944 in *La mémoire d'Oradour...*, p. 104, col. B.

14) Voy. *Le Monde*, 25-26 janvier 1953, p. 4, col. D. Voy. aussi *Ouest-France*, 24 janvier 1953, p. 3, col. B. M. Massiéra précisa que ce meurtre survint non le 9 juin comme l'affirme P. Poitevin mais le 8 juin.

15) Voy. *Ouest-France*, 24 janvier 1953, p. 1, col. B.

16) *Ibid.*, p. 3, col. B.

17) Ce livre, publié en 1964, a été interdit vers 1968.

18) Voy. *Histoire de la Collaboration...*, p. 449.

19) Voy. *Le drame...*, p. 12.

20) Voy. *Ville Martyre...*, p. 55.

21) Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 27 : "Ne sera puni sévèrement que le chef de troupe mou et indécis, parce qu'il met en péril, ce faisant, et la troupe sous ses ordres, et le respect dû à l'armée allemande. La prise de mesures sévères ne peut, compte tenu de la situation présente, donner aucunement lieu à punition".

22) Voy. *Le Journal de Gien*, août 1994, p. 13.

23) Voy. *Spéciale Dernière*, 6 février 1971, p. 8, col. A.

24) "Jusque dans l'après-midi, le plan de progression est respecté" (voy. Otto Weidinger, *Tulle et Oradour...*, p. 10).

25) Voy. rapport de Jean d'Albis à W. Stucki en date du 15 juin 1944 (cote 24 J 5 aux archives de Haute-Vienne).

26) Voy. le procès-verbal de l'interrogatoire d'A. Pasquet, dans le dossier de l'instruction du procès de Bordeaux, (liasse VI), 2 p., pp. 1-2.

27) Voy. *Ouest-France*, 24 janvier 1953, p. 3 col. C.

28) Voy. *Dans l'Enfer...*, pp. 100-101 : "La Kommandantur de Limoges [...] a-t-elle pris la décision de faire, à titre de représailles, un exemple en Haute-Vienne [...] et avait-elle choisi Oradour-sur-Vayres ? C'est une supposition qu'on peut également retenir".

29) Voy. *Ville Martyre...*, p. 56.

30) Voy. *Le Résistant Limousin*, n° 74, mai 1988, p. 6, col. A, article intitulé: "Oradour-sur-Glane: Silence aux imposteurs et aux falsificateurs de l'histoire".

31) Dans son témoignage, en effet, on lit: "Le lendemain [...] le préfet régional de Limoges [...] était en conférence [...] lorsque entre dans le bureau le général Gleiniger". Or, son témoignage débute par: "La veille[des événements d'Oradour]", soit le 9 juin. Le "lendemain" était donc le 10 juin.

32) Voy. le rapport de M. Freund-Valade à Monsieur le Chef du Gouvernement en date du 15 juin 1944: "En raison du verrouillage total de la ville de Limoges, j'ai demandé un laissez-passer pour me permettre de circuler librement dans ma région. Cette demande présentée personnellement par moi, dimanche soir, au général Gleiniger [...] m'a été refusée ainsi qu'au préfet délégué" (p. 1).

33) Voy. le "Procès-verbal d'audition de témoins", brigade de La Roche Chalais, signé de l'officier de police judiciaire Gustave Lhommede, en date du 21 juin 1945, 5 p., p. 2.

34) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 110.

35) Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 26: "L'affirmation des maquisards, comme quoi il y a eu confusion entre Oradour-sur-Glane et un autre Oradour, est ainsi réfutée de manière convaincante".

36) Voy. *Vision d'épouvante...*, pp. 133-134.

37) Voy. *Le Résistant Limousin*, No déjà cité, p. 7, col. A.

38) *Id.* Nous reviendrons plus loin sur les déclarations de H. Barth, et notamment sur ce prétendu ordre d'exterminer toute la population d'Oradour.

39) *Voy. Le Monde*, 31 janvier 1953, p. 5, col. E.

40) *Voy. La Terreur Rouge en Russie (1918-1924)* de S.P. Melgounov (Payot, Paris, 1927, 282 p.), p. 20.

NOTES de la troisième partie, II

1) *Voy. Oradour-sur-Glane...*, p. 109.

2) *Voy. Souviens-toi/Remember...*, p. 22.

3) *Voy. Nouvelle Voix...*, n° 62, p. 4.

4) *Voy. Petite histoire ...*, p. 58.

5) *Voy. Tulle et Oradour...*, p. 5.

6) *Ibid.*, pp. 22-23.

7) *Voy.* le dossier de l'instruction du procès de Bordeaux, liasse VI, l'interrogatoire d'O. Weidinger par le capitaine Lesieur en date du 4 mai 1949, 3 p., p. 1. *voy. Annexes Doc. 3.1.1.*

8) *Voy.* le procès-verbal d'interrogatoire de H. Werner par le commissaire Jean Cabanne en date du 20 novembre 1947 (réf. No 9/58), 3 p., p. 1. *Voy. Annexes Doc. 3.2.1.*

9) *Voy.* le procès-verbal d'interrogatoire d'O. Weidinger en date du 4 mai 1949, déjà cité, p. 2. O. Weidinger décrit la même scène dans *Tulle et Oradour...* (pp. 25-26) : "Deux civils français seraient venus le trouver [Diekmann], et l'auraient averti qu'à Oradour-sur-Glane un officier supérieur allemand serait prisonnier des maquisards. Cet officier devrait être, le soir même, dans le cadre de festivités, fusillé puis brûlé. La population entière d'Oradour-sur-Glane travaillerait avec le maquis. Un important état-major du maquis se trouverait dans la localité".

9a) Voy. *Paris Match*, M 2533, 23 juin 1994, le témoignage inédit de Mathieu Borie, p.59, col. B.

9b) Dans une émission de FR3 Limoges-Conseil Général Haute-Vienne, au cours d'une entrevue avec Roger Godfrin, le jeune Lorrain échappé de l'école d'Oradour-sur-Glane, un journaliste lui pose la question : "Vous vous souvenez des discussions qu'avaient vos parents?" Il répond: "Non, non, ce que peu avant, je peux pas vous dire le jour, mais ils sentaient certainement quelque chose, Ils nous avaient dit que si les Allemands arrivaient dans le village, qu'on se retrouve dans le bois qui était derrière le cimetière, et c'est d'ailleurs ce que je me suis souvenu quand je me suis "taillé" de l'école".

Voilà donc un village tranquille, sans problème, sans actes de résistance, où, peu avant le 10 juin 1944, des parents mettent en garde leurs enfants contre une incursion allemande dans le village! "mais ils sentaient certainement quelque chose", laissant entendre que la tournure des événements rendait ce dénouement plausible.

Que pouvait craindre ce "village paisible et innocent"?. Apparemment, le pire.

10) Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 113.

11) Voy. *Petite histoire d'Oradour...*, p. 45. D'après J. Darthout, un rescapé, les Allemands auraient déclaré : "Il y a ici des dépôts d'armes et de munitions faits par des "terroristes". Nous allons opérer des perquisitions" (voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 32). Selon R. Hébras, les SS auraient clamé : "A Oradour, nous savons qu'il y a un dépôt d'armes; nous allons perquisitionner [...]" (voy. *Le drame...*, p. 17). Il y a donc accord, sur ce point, entre les témoins.

12) Voy. *Ville Martyre...*, pp. 55-56.

13) Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de L. Hoehlinger en date du 14 décembre 1944, 4 p., p. 4; consultable dans le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, liasse I.

14) Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 23. Un récit semblable avait déjà été fait en 1947 par H. Werner (voy. le procès-verbal d'interrogatoire de H. Werner, déjà cité, p. 2: "Au cours de la journée du 9 juin, des miliciens et des hommes du SD signalèrent que dans une localité du nom d'Oradour se trouvait un P.C. du maquis").

15) Voy. *Tulle et Oradour...*, pp. 14-17. Dès 1949, O. Weidinger avait mentionné l'affaire Gerlach, en commettant toutefois des erreurs (voy. le procès-

verbal de son interrogatoire, déjà cité, p. 2 ; O. Weidinger prétendait notamment que Gerlach avait été enlevé dans Oradour-sur-Glane). En 1947, H. Werner avait déjà mentionné l'aventure de Gerlach avec quelques différences toutefois : "Une patrouille de la *Sturmgeschutzabteilung* de la Division (Chasseurs de chars) sous la conduite de l'Obersturmführer Gerlach, fut emprisonnée par le maquis, aux environs de Nieul. Gerlach et deux hommes furent ligotés, conduits dans une forêt où on tira sur eux avec des pistolets mitrailleurs. Alors que ses deux compagnons furent tués, Gerlach put se sauver à travers la forêt. Il atteignit, après plusieurs heures, le PC du régiment des ouvriers français l'ayant déligoté. Gerlach rendit compte de cet incident au Régiment et désigna Oradour comme endroit de sa capture et de sa détention".

16) Voy. *Ville Martyre...*, p. 53.

17) "Weidinger signale qu'un officier du groupe antichar s'était rendu le 9 juin à Oradour-sur-Glane, avait eu sa voiture cernée par des civils armés, qu'il avait pu s'échapper, mais qu'il avait remarqué que le maquis déployait une vive activité à Oradour-sur-Glane" (voy. l'acte d'accusation au procès de Bordeaux, p. 10).

18) Voy. *Petite histoire ...*, p. 56.

19) Cet épisode m'a été révélé par H. Taege dans une lettre en date du 27 juillet 1995. L'auteur terminait ainsi: "Encore lorsque je l'ai moi-même interrogé, Gerlach se sentait toujours lié à cette promesse de silence. J'ai dû tout d'abord lui ôter ses scrupules".

20) Voy. *L'affaire Faurisson*. "Interview de Robert Faurisson à *Storia Illustrata*", août 1979, No 261, réalisée par Antonio Pitamitz (En version française par S. Thion, *Vérité historique...*, La Vieille Taupe, Paris 1981, 352 p., p. 171 et tiré à part, même éditeur, sans date, 24 p., p. 13).

21) "Un lieutenant SS, Gerlach, avait échappé au maquis et prétendait avoir été conduit dans [Oradour-sur-Glane] par ses ravisseurs" (voy. *Le Figaro*, 6 janvier 1985, p. 4 col. C).

22) Voy. le *Bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de Haute-Vienne*, No 1, 1er trimestre 1988, sans pagination, "Déclaration de Marie-Thérèse Palan, ex-Madame Pradaud".

23) Une stèle commémorative a été érigée au village de Belleix, près de Chamboret, où P. Dintras tomba. Le fait que celui-ci ait eu un adjoint noir nous a été révélé par G. D.

- 24) Voy. *Le Populaire du Centre*, 30 mai 1983, article de Pierre Blois intitulé: "L'enlèvement manqué d'un SS à l'origine du massacre d'Oradour", col. C-D. Une photocopie de cet article a été publiée par H. Taege dans son livre déjà cité (chapitre 10: "Der Fall Gerlach"), p. 104.
- 25) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 109.
- 26) Voy. le rapport déjà cité, p. 3. Voy également *Oradour-sur-Glane...*, p. 110. Notons que le préfet conclut en écrivant : "Aucun témoignage n'a pu établir la véracité de ces faits; et même s'ils étaient exacts, ils ne pourraient en aucune façon justifier un aussi abominable carnage".
- 27) Voy. *L'Echo du Centre*, 27 octobre 1944. Consultable dans les papiers Delage aux Archives départementales de Haute-Vienne (cote 14 F 42). La même citation du journal de von Brodowsky a paru dans *La Marseillaise* (édition de Limoges) du 28 octobre 1944 (même référence).
- 28) Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 123.
- 29) Voy. Saint Paulien, *Histoire de la Collaboration...*, déjà cité, p. 446.
- 30) *Id.* Voy. aussi *Le Populaire*, 17 novembre 1944, qui confirme que le général a été "tué par une sentinelle lors d'une tentative d'évasion".
- 31) Voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'O. Weidinger, déjà cité, p. 2.
- 32) Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de H. Werner, déjà cité, p. 2. H. Werner affirme que cet ordre fut donné "verbalement" et qu'il assista "en partie à la conversation".
- 33) Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 26. En 1949, O. Weidinger avait déjà donné une même version des faits.
- 34) Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, liasse VII, procès-verbal d'interrogatoire de Louis Hoehlinger en date du 14 décembre 1944, 4 p., p. 2 : "il avait été répété [lors du départ pour Oradour] qu'il fallait rechercher le chef du 3ème bataillon enlevé dans des circonstances que j'ignore".
- 35) Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de Jean Canou par le commissaire Hugomaud en date du 25 août 1949 (consultable dans le dossier de l'instruction du procès de Bordeaux), 2 p., pp. 1-2. Voy. Annexes Doc. 3.3.1 et 3.3.2.
- 36) Voy. *Le Monde*, 25-26 janvier 1953, p. 4, col. E.

37) En 1953, le président du Tribunal de Bordeaux a déclaré : "Kämpfe a été capturé à Bussières, près de Saint-Léonard, et incarcéré à Cheissoux, à plus de 50 kilomètres d'Oradour" (voy. *Le Monde*, 17 janvier 1953, p. 5, col. D).

38) Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 21.

39) Voy. *Nouvelle Voix*, No 63, p. 4, col. A.

40) Voy. *Ouest-France*, 24 janvier 1953, p. 3, col. C.

41) Voy. *Le Résistant Limousin*, No 74 déjà cité, p. 6, col. A.

42) Dans son livre, P. Maysounave prétend que H. Kämpfe avait fait exécuter vingt-neuf jeunes qui rejoignaient le maquis de la Creuse et qu'il aurait ordonné d' "achever les blessés, en faisant rouler sur eux des autochenilles" (voy. *Plus près de la vérité...*, pp. 166-167). Naturellement, aucun document ne vient appuyer cette allégation. D'ailleurs, comment un commandant d'une compagnie de canons d'assaut (Sturmgeschütze: sorte de char à tourelle fixe utilisé en appui d'artillerie de l'infanterie) peut-il être sanguinaire? Un des sommets de la propagande communiste.

43) Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 33: "Herbert Taege [note de l'auteur : "Auteur du livre : *Où est Cain ?(...)*"] a déclaré à ce sujet: "La pierre tombale de Kämpfe fut découverte par des camarades de combat, au cimetière militaire de Berneuil, à environ 100 km au nord de Bordeaux [...]". L'Association allemande pour l'Entretien des Tombes de Guerre confirma [...] l'exhumation de Kämpfe du cimetière communal de Breuil [erreur : Breuilaufa]. Ce village se trouve à 13 km au nord-est d'Oradour-sur-Glane". Voy. également *Plus près de la vérité...*, p. 165.

44) Voy. *Plus près de la vérité...*, notamment p. 170, la carte dont la légende porte: "Le travail de Weidinger a consisté à transposer de sud-est en nord-ouest l'affaire Kämpfe".

45) Rappelons que ces deux dernières affirmations sont erronées.

46) Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 33: "[Breuilaufa] ne serait pas cependant la première sépulture, mais un transfert à ce cimetière communal, effectué en même temps que celui de quatre inconnus, en 1945".

47) Voy. *Wo Ist Abel ?*, p. 125: "Il nous paraît invraisemblable qu'il [Kämpfe] ait été enterré à Breuilaufa..." (erscheint es uns unwahrscheinlich, da er in Breuilaufa bestattet wurde...).

48) Voy. *Plus près de la vérité...*, p. 147 : "En dépit de la surprise complète que constituait cette relation de Weidinger [...]" .

49) Voy. le procès-verbal d'interrogatoire No 9/58 dressé par le Gouvernement militaire de la Zone française d'occupation, Direction de la Sûreté, Direction des Services de la police judiciaire. Consultable dans le dossier d'instruction du procès de Bordeaux.

50) Voy. *Plus près de la vérité...*, p. 171.

51) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 32. Témoignage de J. Darthout d'après lequel les Allemands auraient demandé "trente otages". Selon d'autres, Diekmann en aurait demandé cinq (voy. *Dans l'Enfer...*, p. 29). Les auteurs modernes préfèrent rester dans le flou; ils prétendent que les Allemands auraient demandé "des otages" sans précision de quantité (voy. *Petite histoire ...*, p. 43; *Le drame...*, p. 17).

52) "Puis avant le massacre en représailles, un ordre ferme avait été donné aux officiers: il ne devait y avoir aucun survivant dans le bourg d'Oradour, donc pas de témoins susceptibles de parler plus tard" (voy. *Le Résistant Limousin*, No 74, déjà cité, p. 7, col. A). "[...] les dépositions de l'ancien chef de compagnie Kahn à Dortmund, en 1962, et du chef de section Heinz Barth à Berlin-Est, en 1983, permettent d'établir que [...] l'ordre de brûler le village et d'exterminer sa population avait été donné d'avance par le lieutenant-colonel SS Diekmann" (voy. *Le Figaro*, 6 janvier 1985, p. 4, article déjà cité).

53) Voy. *Souviens-toi...*, p. 11 : "L'Allemand n'insiste pas sur cette question d'otages : cela faisait partie de la mise en scène, et voilà tout".

54) Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, liasse VII, procès verbal d'interrogatoire d'A. Daul, 5 p., p. 4.

55) Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, liasse VII, procès-verbal d'interrogatoire de Fritz Pfeufer en date du 7 août 1947, 4 p., pp. 2 et 3.

56) Voy. *Le Monde*, 18-19 janvier 1953. Voici le dialogue qui s'instaura entre le président et l'accusé : Le Président: "On ne vous a pas dit que c'était cet enlèvement qui motivait votre expédition ?" Pfeufer : "Non." Le Président : "Pourtant, au cours de l'instruction, vous avez dit que l'on prétendait que

Kämpfe était détenu dans ce village vers lequel on vous conduisait". Pfeufer: "Ce doit être une erreur".

57) Voy. *Ouest-France*, 22 janvier 1953, p. 3, col. B.

58) Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, liasse VII, procès-verbal d'interrogatoire de Louis Hoehlinger, déjà cité, p. 2. Plus loin, l'inculpé affirma qu'il "ignorait si le fait [était] exact et s'il ne s'agissait pas plutôt d'un prétexte qu'autre chose" (p. 3). Or, nous savons que le témoin a subi des pressions. En effet, interrogé à nouveau en 1946 et invité à répondre à la question : "Que savez-vous des causes du massacre?", celui-ci répondit en totale contradiction avec ce qu'il avait précédemment déclaré: "Rien. Monsieur Arnet [...] m'avait dit qu'il existait deux Oradour, que dans l'autre Oradour, un officier allemand avait été enlevé et que c'était par mesure de représailles qu'Oradour avait été massacré" (voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, liasse III, procès-verbal d'interrogatoire de L. Hoehlinger en date du 27 juillet 1946, 4 p., p. 4). Par conséquent, nous ne pouvons que rejeter toutes les tentatives de réfutation du cas Kämpfe exposées par l'inculpé après son premier interrogatoire de 1944.

59) Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, liasse VII, procès-verbal d'interrogatoire de J.-P. Elsaesser en date du 16 juillet 1946, 4 p., p. 97. J.-P. Elsaesser confirma ses déclarations au procès de 1953 (voy. *Le Monde*, 20 janvier 1953, p. 7, col. D).

60) Voy. *Ouest-France*, 22 janvier 1953, p. 1 col. B et 3 col. A.

61) Il avait été volontaire dans la SS, contrairement aux autres Alsaciens qui se qualifiaient d' "engagés de force" ou de "Malgré-nous"; et c'était le plus haut gradé des 21 anciens SS présents à Bordeaux.

62) Voy. *Le Monde*, 22 janvier 1953, p. 5, col. A.

63) "Presque tous les accusés indiquent qu'ils ont appris que le massacre d'Oradour avait été perpétré à cause de l'enlèvement du major Kämpfe" (voy. l'acte d'accusation au procès de Bordeaux, p. 11). En vérité, peu d'accusés ont parlé de "représailles"; c'est là une version inventée par le vainqueur. Les dépositions de MM. Werner, Weidinger, Elsaesser, Boos etc. démontrent que les SS vinrent à Oradour non pour exterminer la population, mais pour tenter de délivrer Kämpfe.

64) Voy. *Ouest-France*, 21 janvier 1953, p. 1, col. B. Au procès de Bordeaux, cependant, l'accusé déclara que, tout bien réfléchi, ce samedi 10 juin 1944, il

"étai[t] derrière" et qu'il "n'entendai[t] pas ce que disait le capitaine Kahn" à l'interprète. Tout comme pour L. Hoehlinger, cette rétractation de dernière minute paraît suspecte. Nous verrons d'ailleurs plus loin que, très probablement, les accusés reçurent une promesse de liberté en échange de leur collaboration avec l'accusation.

65) Voy. la "Déposition volontaire du prisonnier de guerre G. Boos" (Report N·VCIU/LDC/1566, liasse VI dans le dossier d'instruction du procès de Bordeaux), p. 1. Voy. Annexes Doc. 3.4.

66) Voy. le "Compte rendu des événements...", déjà cité., p. V.

67) Voy. *Oradour, Tulle...*, p. 1841.

68) Voy. *Le drame...*, p. 36.

69) Voy. *Oradour, Tulle...*, p. 1827, légende accompagnant un cliché.

70) Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 112.

[Partie 6]

Quatrième partie

Oradour-sur-Glane, village tranquille ?

I - LES SS CRAIGNENT UNE INTERVENTION DU MAQUIS

Depuis 1944, les autorités françaises répètent qu'Oradour-sur-Glane était un village tranquille. Dans son rapport du 15 juin 1944, M. Freund-Valade prétendit que "le village d'Oradour était une des communes les plus tranquilles du département et sa population laborieuse et paisible connue par sa modération [p. 4]".

En décembre de la même année, Jean Darthout, un rescapé, parla d'un "village qui était parfaitement tranquille et où chacun s'occupait uniquement de son petit commerce ou de la culture de ses terres". (1)

Neuf ans plus tard, au procès de Bordeaux, les rédacteurs de l'acte d'accusation écrivirent : "[...] il est un fait absolument certain, c'est qu'Oradour n'avait jamais eu d'élément de maquis et qu'il n'avait pas détenu de dépôts d'armes ou munitions d'aucune sorte [p. 10]".

En 1989, A. Hyvernaud écrivit: "la population d'Oradour a le droit de penser que la guerre va s'achever sans lui porter de coups cruels. Pas de déportés politiques ; pas de "maquisards", donc pas d'escarmouche..."(2).

Trois ans plus tard, R. Hébras, qui vécut à Oradour avant et pendant la guerre, qualifia le village de "havre de paix" au sein d'une Europe embrasée. (3) Dans son ouvrage, P. Maysounave dresse une carte de la Haute-Vienne où sont notées les différentes zones d'implantation des maquis limousins (Plus près de la vérité..., p. 150). Oradour-sur-Glane se trouve au sommet d'une "zone exempte de maquis".

Aujourd'hui encore, cette version est sans cesse répétée par les guides d'Oradour. C'est pourquoi nous la qualifions de thèse officielle.

Pourtant, nous allons démontrer que le village martyr n'était pas, avant le 10 juin, cette paisible localité que l'on présente aujourd'hui.

Les déclarations des gradés SS en route pour Oradour

En 1953, à Bordeaux, le commissaire Arnet affirma qu'au départ de Saint-Junien :

le sous-lieutenant [SS] Klar aurait déclaré : "Il va y avoir une effusion de sang". (4)

A l'audience du 23 janvier, un accusé, L. Hoehlinger, déclara que le 10 juin, avant 14 h., un Allemand lui avait dit : "Ça va barder" (5). La veille, un autre prévenu, Graff, s'était souvenu que, "en vue d'Oradour", le sous-lieutenant Barth avait déclaré à ses hommes : "Vous allez voir couler le sang" (6).

Pour les autorités françaises, ces déclarations prouvent que les gradés SS avaient projeté le massacre de la population d'Oradour. Ainsi, au procès de Bordeaux, après avoir entendu Graff, le président déclara : "Ceci est très important car cela établit la préméditation de Kahn et de Barth" (Id.). Quarante-six ans plus tard, A. Hyvernaud, s'appuyant sur les mêmes déclarations, parvint à la même conclusion (7).

L'historien digne de ce nom se gardera toutefois de conclure avec autant de précipitation. En effet, ces paroles peuvent simplement signifier que les gradés allemands craignaient un heurt, dans le village même ou à son approche, avec des maquisards en armes.

Aujourd'hui, d'ailleurs, bien des éléments militent en faveur de cette hypothèse

L'arrivée des SS dans le village

Tout d'abord, rappelons qu'en 1953 le sergent Boos déclara aux juges :

On nous avait prévenus que nous devions nous attendre à des combats acharnés (8).

Ensuite, notons qu'à leur arrivée dans le village les SS adoptèrent un dispositif de combat anti-guérilla. Jean-Roger Naux, par exemple, écrit :

Dans *Paris-Match* du 23 juin 1994, le témoin Mathieu Borie nous indique que sept blindés investissent le bourg. Il s'agit vraisemblablement de half-tracks "Schutzenpanzerwagen" de type SdKfz 251/9 à caisse ouverte, armé d'un canon de 75 mm. L'emploi de ce matériel de protection de troupe montre bien que les germano-alsaciens [...] sont convaincus de se trouver en zone insurgée [...]. (9)

En 1953, à Bordeaux, plusieurs rescapés révélèrent un fait très important, à savoir que les SS étaient arrivés dans le bourg les fusils pointés vers les portes et les fenêtres des maisons. Voici ce que l'on peut lire dans les sténotypies du procès (audience du 22 janvier 1953) :

[Déposition d'Aimé Renaud]

—[Le camion SS] s'arrête vers le haut du bourg. Arrivé au haut du bourg, il stationne. Et qu'est-ce que je vois? Des soldats qui descendaient en courant et prennent position de chaque côté de la route, dans les champs [...]. Le camion

fait demi-tour et retraverse le bourg. Il restait encore quelques soldats debout qui surveillaient les portes et les fenêtres des maisons [pp. 20-21].

[Déposition de Clément Broussaudier]

— [...] ce que je peux certifier, ce qui est sûr, c'est que tous [les SS] des camions, des chenillettes, tous, quand ils sont passés, avaient les mains sur la mitrailleuse ou sur le mousqueton ; et ils regardaient vers les fenêtres et partout [p. 30].

— Le plus important de tout, c'est quand ils sont entrés dans Oradour, de la manière dont ils y sont entrés. J'étais bien placé : j'étais en face de la grande route. De la manière qu'ils regardaient les fenêtres, les gens [...] [p. 36].

Allant plus loin, A. Renaud précisa que, lors des perquisitions, les SS avaient "le fusil prêt à tirer" (Ibid., p. 22).

Toutes ces citations démontrent que les membres de la *Das Reich* ne considéraient pas Oradour-sur-Glane comme une paisible bourgade habitée par une population inoffensive.

Les SS prennent des mesures de sécurité

Enfin, notons que, une fois le village d'Oradour investi, les SS prirent les mesures de sécurité qu'exigeait la situation.

Des années après le drame, un Alsacien témoin des événements d'Oradour écrivit :

Comme à Oradour, on craignait une attaque extérieure, une partie des troupes fut disposée en protection (10).

Ce propos confirme les déclarations que firent les différents inculpés dans les années 1944-1953. En 1947, ainsi, l'Alsacien G. Boos avait déclaré :

Le groupe de Genari, je crois, devait assurer la sécurité sur le côté gauche de la route, en regardant le village (11).

Citons également :

— L. Hoehlinger selon lequel son groupe était resté "en bordure de la localité" avec pour mission :

d'assurer la sécurité de la troupe opérant dans le bourg (12).

[...] nous avons comme consigne de veiller pour ne pas être attaqués par derrière (13).

— J.-P. Elsaesser qui affirma devant la commission d'instruction:

[A Oradour], nous avons reçu l'ordre de garder les lisières et les issues pour prévenir contre toute agression de la part des maquisards (14).

— L. Prestel qui, devant les juges de Bordeaux, déclara:

On a d'abord mis les mitrailleuses en batterie, en direction d'Oradour. Puis on les a changées de position pour les mettre en direction de Limoges. Il s'agissait de prévoir une réaction du maquis, nous a-t-on dit (15).

Prestel était en compagnie de Weber et de Niess. Ceux-ci confirmèrent sa déclaration (16).

Toujours à Bordeaux, le public apprit que Karl Lenz et J.-P. Elsaesser avaient passé une partie de l'après-midi dans un arbre "avec mission de surveiller d'hypothétiques mouvements du maquis" (17). Pendant ce temps, d'autres soldats, tels que Graff, Daul, Hoehlinger et Lohner patrouillaient autour du village (18).

Notons enfin que, selon certains, un maître de l'école des garçons :

aurait tenté de faire fuir ses élèves [à l'arrivée des SS]. Le chef du détachement serait intervenu, déclarant qu'on craignait une escarmouche dans le village et qu'il allait faire conduire les enfants à l'église pour "assurer leur sécurité". (19)

Tous ces faits démontrent qu'à Oradour les SS craignaient une action extérieure du maquis. Cette conclusion est très importante, car elle permet notamment de comprendre la vraie raison pour laquelle, ce 10 juin 1944, les SS parquèrent les femmes et les enfants dans l'église.

II - LES SS N'AVAIENT PAS L'ORDRE DE MASSACRER LA POPULATION D'ORADOUR

Les femmes et les enfants mis en sécurité dans l'église

Lorsque toute la population fut rassemblée sur le Champ de Foire, les femmes et les enfants furent séparés des hommes puis conduits à l'église (1). Aujourd'hui, le touriste qui écoute le guide d'Oradour voit dans cette séparation le deuxième acte (après la réunion de la population) du massacre qui se préparait. Les femmes et les enfants, se dit-il, étaient emmenés vers le lieu de leur supplice.

Or, il suffit de connaître l'histoire des SS pour savoir que ces derniers, lorsqu'ils désiraient exercer des représailles dans une ville où un attentat avait été commis, prenaient soin de séparer les hommes des femmes et des enfants. Le 21 août 1944, par exemple, à Chambord, la division *Das Reich* fut attaquée par des Francs-Tireurs-Partisans qui tuèrent plusieurs soldats. Aussitôt, les SS investirent le village, poussèrent la population dans la cour du château et séparèrent "les femmes, les enfants et les vieillards des hommes valides" (2). Quarante otages furent alors choisis parmi les hommes afin d'être fusillés. Ces derniers eurent la vie sauve grâce à l'intervention de l'abbé Gély, le prêtre du village (*Ibid.*, pp. 10-11).

Remarquons également que, le 9 juin, à Tulle, seuls les hommes furent arrêtés (dont une centaine devaient être pendus), suite à la torture et à l'assassinat de plusieurs dizaines de soldats allemands. Là encore, les femmes et les enfants ne furent pas inquiétés (3).

Revenons à Oradour. En parquant les femmes et les enfants dans l'église, les SS désiraient uniquement assurer leur sécurité. En effet, rappelons que les Allemands craignaient une attaque extérieure du maquis et un combat dans le village même. Dès lors, l'église, avec sa grande surface, ses murs épais et ses petites ouvertures situées en hauteur, se révélait l'endroit idéal pour mettre une foule à l'abri.

Allons plus loin et supposons que les Allemands aient vraiment voulu brûler les femmes et les enfants. Il aurait alors été plus judicieux de les entasser, par groupes, dans les caves des maisons, dans les écoles, à la mairie... puis d'y mettre le feu. Les SS se seraient ainsi épargné bien des efforts (fabrication d'une "caisse à gaz", transport des fagots...).

Dans son *Dictionnaire Analytique et Critique de la Résistance*, A. Figuéras parvient à des conclusions similaires. Il écrit :

Cependant [...] les SS n'agissent pas aveuglément [à Oradour]. Ils pourraient -- d'autant plus qu'ils sont pressés de rejoindre la Normandie --

procéder de la manière la plus expéditive : mettre le feu aux maisons, et abattre tout ce qui tenterait d'en sortir.

Point : ils procèdent avec une sorte d'ordre macabre ; les hommes d'un côté, qu'ils vont aligner pour les fusiller ; de l'autre, les femmes et les enfants, qu'ils enferment dans l'église. La version officielle dit : pour y mettre le feu.

Le bon sens demande : pourquoi ?

N'est-il pas plus logique de supposer que l'expédition punitive voulait s'en prendre aux hommes [...] et épargner les femmes et les enfants, tout en se débarrassant de leurs supplications et de leurs pleurs en les mettant sous clé [p. 170] ?

Des personnes relâchées par les SS

D'autres faits, d'ailleurs, confirment qu'à Oradour les SS ne voulaient pas exterminer toute la population.

En 1953, Madame Claverie (née Pinède) vint témoigner au Tribunal de Bordeaux. Le 10 juin 1944, sur ordre de son père, elle s'était cachée, en compagnie de sa soeur et de son jeune frère, d'abord dans un champ, puis sous l'escalier d'un hôtel et enfin, le soir, dans un petit jardin. Devant les juges, elle déclara :

Mon frère criait beaucoup. C'est à ce moment que nous nous sommes trouvés nez à nez avec un soldat allemand. J'ai voulu lui demander où nous devions aller. Il a réfléchi un peu et, brusquement, il a fait un grand geste de la main et m'a fait : "Raus !" (Filez !) (4).

Certains rétorqueront qu'il s'agit là d'un acte isolé, sans portée générale. Certes. Toutefois, remarquons que, d'après l' "ouvrage officiel du Comité du Souvenir et de l'Association Nationale des Familles des Martyrs d'Oradour-sur-Glane", les trois enfants seraient parvenus "à échapper au massacre en s'enfuyant sous le nez des Allemands"(5). Cette altération de la vérité prouve que l'histoire véridique des enfants Pinède gêne les tenants de la thèse officielle.

D'autre part, un autre habitant d'Oradour, M. Litaud, survécut à la tragédie. D'après les auteurs de l'ouvrage intitulé Oradour-sur-Glane..., l'homme serait parvenu à "se cacher"(6.) La vérité est tout autre. En 1994, un rescapé d'Oradour, qui désire garder l'anonymat, révéla à V. Reynouard que, le 10 juin 1944, les SS avaient laissé M. Litaud partir. Bien plus, ils l'avaient, auparavant, autorisé à sortir des affaires de chez lui afin qu'elles soient sauvées de l'incendie.

C'est ainsi que cet ancien combattant de la guerre 1914-1918 put sauver... un drapeau français.

Nous pourrions également citer le cas de Madame Taillandier, une Parisienne fraîchement installée à Oradour qui ne fut pas inquiétée par les SS (7); de Madame Hyvernaud, habitant les Bordes, relâchée deux fois par les Allemands et qui put s'éloigner des lieux du drame (8).

Enfin, remarquons que, le 10 juin après 18 heures, les Allemands laissèrent pénétrer dans le village en flammes un ingénieur de la SNCF qui leur avait déclaré rentrer "à Paris via Oradour" (9).

Un vieillard fut également surpris par les SS. En 1945, l'un d'entre eux déclara :

Un vieillard qui s'était attardé à Oradour a été interpellé par Len[z]. J'ai dû lui demander ce qu'il faisait là et comment il avait pu s'échapper. Il a expliqué qu'il s'était caché dans son jardin, que son fils travaillait à Limoges pour le compte des Allemands. Len[z] m'a ordonné de le reconduire hors d'Oradour en contournant le pays. Je lui ai donné un pain militaire que j'ai tiré d'un camion et lui ai conseillé de ne plus revenir dans la commune avant notre départ et celui de notre troupe de cette région. (10)

Tous ces faits ne concordent pas avec la thèse selon laquelle :

— "il ne devait y avoir aucun survivant dans le bourg d'Oradour, donc pas de témoins susceptibles de parler plus tard" (dixit J. Sénamaud) ;

— les SS seraient revenus le lundi matin pour tenter d'effacer les traces de leur (prétendu) crime (11). En effet, à quoi aurait-il servi d'enterrer les cadavres si des personnes susceptibles de témoigner avaient été laissées en vie ?

Voilà pourquoi nous sommes aujourd'hui persuadés que les SS n'avaient pas ordre de massacrer la population d'Oradour. Si les femmes et les enfants furent parqués dans l'église, c'était pour assurer leur sécurité.

Naturellement, une question capitale subsiste: la crainte des SS concernant une éventuelle action du maquis à Oradour-sur-Glane était-elle fondée? Les chapitres suivants vont apporter la réponse.

NOTES

Notes de 4, I Les SS craignent...

1 Voy. la déposition de J. Darthout recueillie par Guy Pauchou, sous-préfet de Rochechouart, en date du 2 décembre 1944. Voy aussi Oradour-sur-Glane..., p. 33.

2 Voy. *Petite histoire...*, p. 36.

3 Voy. *Le drame...*, p. 9.

4 Voy. *Ouest-France*, 24 janvier 1953, p. 2, col. A.

5 Voy. *Ouest-France*, 20 janvier 1953, p. 1, col. B.

6 Voy. *Ouest-France*, 19 janvier 1953, p. 2, col. A. En 1983, à son procès, H. Barth précisa "qu'il ne se souvenait pas en quels termes il s'était adressé à la troupe ce jour-là" (voy. *La Montagne*, 2 juin 1983, p. 10).

7 Voy. *Petite histoire...*, p. 57 : "Cette préméditation sera confirmée devant le Tribunal de Bordeaux par certains accusés déclarant qu'au départ de Saint-Junien on leur avait dit : "Ça va barder !" ; qu'en cours de route un lieutenant annonça à la cantonade : "Aujourd'hui, vous verrez le sang couler" [...]"

8 Voy. *Le Monde*, 22 janvier 1953, p. 5, col. A.

9 Voy. *Au clocher de leur coeur* (brochure non publiée déjà citée), p. 2.

10 Voy. *L'Autre Histoire...*, p. 16. Le témoin désire garder l'anonymat. Toutefois, nous n'hésitons pas à citer son témoignage car de nombreux éléments viennent le confirmer.

11 Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, procès-verbal d'interrogatoire de G. Boos en date du 8 août 1947, 4 p., p. 2.

12 Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, procès-verbal d'interrogatoire de L. Hoehlinger en date du 14 décembre 1944, p. 3.

13 Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, procès-verbal d'interrogatoire de L. Hoehlinger en date du 27 juillet 1946, pp. 2 et 4.

14 Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, en date du 16 juillet 1946, p. 2, procès-verbal d'interrogatoire de J.-P. Elsaesser.

15 Voy. *Ouest-France*, 22 janvier 1953, p. 3, col. A.

16 Voy. *Le Monde*, 23 janvier 1953, p. 4, col. B.

17 Voy. *Le Monde*, 20 janvier 1953, p. 7, col. E. Dès 1945, J.-P. Elsaesser avait déclaré : "C'est [...] Laubert qui m'avait fait monter dans l'arbre pour exercer une surveillance et signaler ce qui pouvait être suspect. Je suis resté un quart d'heure à ce poste d'observation sans rien remarquer de particulier" (voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, procès-verbal d'interrogatoire de J.-P. Elsaesser en date du 24 septembre 1945, p. 6). Lenz, pour sa part, déclara qu'il avait été envoyé dans un arbre en punition et qu'il "n'y faisai[t] rien" (voy. *Ouest-France*, 26 janvier 1953, p. 3, col. A).

18 Voy. *Le Monde*, 20 janvier 1953, col. B, déposition de Graff selon lequel ils ne devaient laisser entrer ou sortir personne du bourg, avec ordre de tirer s'il le fallait ; voy. aussi col. D, déposition de Daul selon lequel ils n'avaient pas ordre de tirer. Voy. *Le Monde*, 21 janvier 1953, p. 7, col. A, déposition de Hoehlinger qui déclara avoir passé trois heures en faction dans un champ ; col. D, déposition de Lohner qui affirme avoir repoussé une jeune fille qui arrivait alors qu'il était, au début de l'opération, en faction aux abords du village.

19 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 31 et *Vision d'épouvante...*, p. 31.

Notes de 4, II Les SS n'avaient pas l'ordre...

1 Voy., par exemple, *Oradour-sur-Glane...*, p. 32, témoignage de J. Darthout ; *Le drame...*, p. 17.

2 Voy. *Les Chemins de la Mémoire* (bimestriel édité par la Délégation à la Mémoire et à l'Information historique), livraison d'août 1994, p. 10.

3 Voy. *Tulle et Oradour...*, pp. 18-21. Certains nous répondront qu'en 1944, Maillé, petit village près de Tours, fut, suite à une action de la Résistance, rasé de la carte par les Allemands, cette opération ayant coûté la vie à 124 personnes sans distinction d'âge et de sexe. Avant, toutefois, de formuler des conclusions hâtives, il conviendrait d'étudier objectivement les causes et les circonstances de ce drame.

4 Voy. *Le Monde*, 27 janvier 1953, p. 5, col. C.

5 Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 80 et *Oradour-sur-Glane...*, p. 34.

6 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 34.

7 "Mme Taillandier, une Parisienne, était à Oradour depuis dix jours [...]. Les SS l'arrêtèrent, mais ils devaient la relâcher, on ne sait trop pourquoi. Elle-même n'en sait rien. Elle leur déclara simplement qu'elle était de Paris, et ce mot sembla laisser rêveur un officier" (voy. *Le Monde*, 28 janvier 1953, p. 4, col. E).

8 "J'ai été présentée [au] chef qui m'a demandé mes papiers. Je n'en avais pas et j'ai dit que j'étais des Bordes, un village situé à 2 kilomètres. Il m'a alors dit de partir vers la route nationale n° 141. Je suis partie, mais je suis revenue avec la famille Lamand jusqu'à Puy Gaillard. Là, l'Allemand en question m'a arrêtée et m'a dit de ne pas aller plus loin, mais de revenir vers la route nationale" (voy. la déposition d'Yvonne Hyvernaud en date du 24 août 1949, dossier d'instruction du procès de Bordeaux, liasse, VI, 2 p., p. 1).

9 Voy. "Compte rendu des événements...", déjà cité, p. II.

10 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'Auguste Lohner en date du 22 novembre 1945, 14 p., p. 9.

11 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 84. On lit : "arrivés le petit matin au petit jour, ils repartirent avant la fin de la matinée. Que firent-ils au juste ? Envoyés, de toute évidence, pour faire disparaître les vestiges les plus compromettants, ils enlevèrent les corps les plus apparents [...]". Voy. aussi *Dans l'Enfer...*, pp. 64-65. En 1953, à Bordeaux, M. Joyeux raconta que, le 12 juin, il était revenu à Oradour. Un ami lui aurait alors conseillé de se sauver car, dit-il : "Les Allemands recherchèrent tous les rescapés d'Oradour pour qu'il n'y ait pas de témoins" (voy. *Ouest-France*, 27 janvier 1953, p. 3, col. B).

[Partie 7]

III - ORADOUR : BASE ARRIÈRE DU MAQUIS

Découverte de cadavres de soldats allemands

L'entretien entre Diekmann et le maire d'Oradour

De nos jours, un épisode survenu le 10 juin 1944 à Oradour est, soit occulté, soit décrit comme un petit intermède sans importance : il s'agit de l'entretien qui eut

lieu, vers 15 heures, entre Diekmann et le maire du village, le docteur Paul Desourteaux. (1)

Se fondant sur les déclarations du rescapé J. Darthout, les auteurs du livre intitulé : *Oradour-sur-Glane* prétendent que l'entretien dura *quelques instants* ». (2) En 1992, un autre rescapé, R. Hébras, écrivit :

Leur absence [celle de P. Desourteaux et de Diekmann] fut très courte, à peine le temps d'un aller-retour du Champ de Foire à la mairie. Monsieur le maire regagna les rangs et se plaça près de moi. (3)

Ces deux témoignages tentent manifestement d'établir que les deux hommes avaient peu de chose à se dire ; il fallait donc écourter leur absence et c'est pourquoi l'entretien Diekmann-Desourteaux fut présenté comme un fait mineur.

Pourtant, si nous consultons l'ouvrage d'A. Hyvernaud, nous lisons :

[Le maire] fut alors conduit par l'officier à la mairie, mais il revint seul au bout d'une dizaine de minutes et reprit sa place sans un mot. (4)

Quant à P. Zind, il écrit :

L'entretien en tête-à-tête de Diekmann avec le docteur Desourteaux dura de 10 à 20 minutes. (5)

Par conséquent, deux thèses, ici, s'affrontent : la première selon laquelle l'entretien aurait duré un laps de temps très court ; la seconde selon laquelle il aurait duré au moins dix minutes.

Deux éléments nous persuadent d'opter pour la seconde thèse :

— Le contexte tout d'abord. Diekmann était venu rechercher un officier enlevé, officier qu'il pensait être retenu dans la localité. La veille, un lieutenant SS, lui aussi capturé, était passé par le village. En outre, des renseignements concordants faisaient état d'un PC du maquis au sein même du bourg. Par conséquent, le commandant SS exigea certainement des explications et le maire ne put les donner en *quelques instants* » ;

— L'étude chronologique des faits ensuite. Face aux deux thèses contradictoires, nous avons tenté d'établir une chronologie des faits à partir des témoignages de J. Darthout et de R. Hébras (le lecteur pourra se reporter à l'annexe p. 345).

Or, dans les deux cas, un « blanc » inexplicable de 15 minutes environ a pu être mis en évidence. Voilà pourquoi l'entretien Diekmann-Desourteaux nous paraît avoir duré plus longtemps que ne le prétendent les deux rescapés.

Quels furent les propos échangés au cours de ce long tête-à-tête ? Selon P. Zind :

Probablement le maire dut alors révéler à son interlocuteur que Kämpfe ne pouvait plus être rendu parce qu'il avait disparu et qu'il ne savait pas, ni où il pourrait se trouver, ni même s'il était encore en vie. (6)

Qu'on nous permette d'aller plus loin. Selon nous, Diekmann ne se contenta pas de parler avec le maire, car on peut se demander pourquoi le SS, s'il avait voulu s'entretenir avec P. Desourteaux uniquement, aurait pris la peine de l'emmener à la mairie (c'est-à-dire loin du Champ de Foire) alors qu'il suffisait de le faire sortir des rangs pour lui parler seul à seul. En vérité, l'officier dut l'emmener ailleurs afin de lui montrer les découvertes (dont certaines très macabres) que les SS venaient de faire à leur arrivée à Oradour.

Des effets allemands découverts à Oradour

Dans les jours qui suivirent le drame, les autorités françaises déclarèrent avoir retrouvé, dans le bourg d'Oradour et dans ses environs, plusieurs objets allemands. En 1945, P. Poitevin parla de :

certaines pièces à conviction telles que des cartouches de soufre [...], des cartes routières, des bidons, des poignards et des équipements allemands trouvés dans le village. (7)

Huit ans plus tard, un séminariste qui avait participé aux travaux de déblaiement du village affirma que, parmi les objets retrouvés, on comptait *une baïonnette* » et « *un calot allemand* ». (8)

G. Pauchou et P. Masfrand consacrent une partie entière de leur ouvrage à ces trouvailles (partie intitulée : « Les assassins »). Les allégations de P. Poitevin et du séminariste y sont confirmées. Les auteurs mettent l'accent principalement sur trois objets :

— une carte Michelin et une carte postale découvertes, nous dit-on, le 16 juin 1944 par Jean Villoutreix ;

— une enveloppe postée d'Allemagne et qui aurait été découverte le 15 juin « dans le chemin du village des Bordes, auprès de deux cadavres d'hommes ». (9)

Pendant plusieurs pages, MM. Pauchou et Masfrand tentent de démontrer que « ces documents ont été perdus le 10 juin par les assassins ».

Plusieurs remarques doivent cependant être formulées.

Tout d'abord, il convient de lire attentivement la déclaration rédigée par J. Villoutreix lorsqu'il apporta aux autorités françaises les objets qu'il avait découverts. Cette déclaration s'énonce comme suit :

Je certifie avoir découvert, le 16 juin 1944, dans le champ de blé de M. Bélivier, demeurant aux Brégères, d'Oradour-sur-Glane, une sacoche ayant appartenu à un soldat allemand qui a dû l'oublier ou la perdre le jour du drame d'Oradour-sur-Glane.

Je déclare sur l'honneur que cette sacoche en toile verte contenait :

1 -- Une toile imperméabilisée verte ;

2 -- Une carte routière Michelin sur laquelle étaient tracés au crayon divers itinéraires avec tous les noms des grandes villes et des mentions de date ;

3 -- Des cartes postales, au nombre de huit, dont une écrite à la main et destinée à être expédiée en Allemagne et dont une autre portait une date ;

4 -- Diverses lettres que j'ai brûlées [*Ibid.*, p. 122].

La dernière phrase doit tout particulièrement retenir notre attention : pourquoi M. Villoutreix a-t-il brûlé les lettres que contenait la sacoche? Cet acte est non seulement illégal (la loi interdit en effet de détruire un objet que l'on trouve) mais incompréhensible; ces lettres pouvaient contenir des indices (noms, adresses) capitaux pour l'enquête. De plus, M. Villoutreix affirme que cette sacoche avait appartenu à un « *soldat allemand* ». On en déduit que les lettres étaient rédigées dans la langue de ce militaire. C'est d'autant plus plausible que, nous le verrons ci-dessous, la carte postale « *destinée à être expédiée en Allemagne* » était écrite en allemand. Or, M. Villoutreix ne connaissait probablement pas cette langue. Dès lors, pourquoi avoir brûlé des documents dont il ignorait la teneur ?

Venons-en à la carte Michelin. G. Pauchou et P. Masfrand la reproduisent dans leur ouvrage (voy. la planche entre les pages 122 et 123). On y découvre que deux itinéraires y sont tracés avec précision. Certaines villes portent même des

indications de date. De façon évidente, il s'agit d'une carte sur laquelle a été porté l'itinéraire d'un convoi militaire. Dès lors, une première conclusion s'impose : la sacoche qui la contenait avait dû appartenir à un chauffeur ou à un gradé, mais certainement pas à un simple soldat. Analysons maintenant les itinéraires. On découvre, sur l'un d'entre eux, des villes telles que Caussade, Brive, Pierre-Buffière, Limoges (*Ibid.*, p. 125). Or, ces villes étaient situées sur l'axe de marche d'une partie de la division *Das Reich*, partie composée notamment du 3^e bataillon et des sections de canons d'assaut. (10) Ce fait est extrêmement important, car Kämpfe commandait le 3^e bataillon et Gerlach la 2^e section des canons d'assaut. Quand, en outre, on sait que Gerlach a été kidnappé avec son chauffeur et que, d'après J. Canou, la voiture de Kämpfe « *contenait des lots importants de cartes d'état-major* », on peut se demander si la sacoche « découverte » par M. Villoutreix n'avait pas été saisie dans le véhicule d'un de ces deux officiers SS.

Même à supposer que cette dernière conclusion soit erronée, nous maintenons que la sacoche ne pouvait appartenir à un simple soldat. Par conséquent, sa présence dans un champ non loin d'Oradour reste à expliquer...

Terminons avec la carte postale écrite mais non expédiée (figure 35) et avec l'enveloppe postée d'Allemagne. G. Pauchou et P. Masfrand ont reproduit la première et la seconde respectivement aux pages 130 et 127 de leur ouvrage. Vingt-trois lignes sont consacrées à la carte postale qui, rappelons-le, aurait été perdue le jour du drame par un soldat allemand. Or, les auteurs passent sous silence un indice extrêmement important, savoir : la date figurant sur cette carte. En effet, on peut lire :

« O.U. am 2.6.44 », qui peut se traduire par : E[n] C[ampagne], le 2 juin 1944 . Si cette carte avait été effectivement perdue le 10 juin, il faudrait admettre que son auteur attendait depuis huit jours l'instant de la donner au vaguemestre. Face à cette invraisemblance, nous restons incrédules. (11)

Bien sûr, il serait vain, cinquante ans après, alors que la plupart des protagonistes ont disparu, de prétendre retrouver l'origine réelle de cette carte postale. Toutefois, on ne peut valablement la présenter comme une pièce à conviction ; car elle fait naître plus de questions que de réponses.

Un fait, d'ailleurs, vient confirmer notre conclusion : MM. Pauchou et Masfrand prétendaient que la carte postale et l'enveloppe permettaient « *de préciser les noms de certains des assassins* » (*Ibid.*, p. 118). Sur la première, on pouvait lire en guise de signature : *SS Pz. Gr. Lzipke* » (ou *Lzupke* ») et sur la deuxième : *SS gre. Siegfried Kuschke* » (*Ibid.*, pp. 128 et 129). Par conséquent, deux des « assassins » étaient désormais connus des services français. Or, à partir de 1945,

et bien qu'aucune preuve de leur mort n'ait été apportée, ces deux noms disparurent. On les cherchera en vain parmi les soixante-cinq noms inscrits dans l'acte d'accusation du procès de Bordeaux. Bien plus, lorsqu'on étudie les pièces de l'instruction, on découvre que jamais les enquêteurs n'ont demandé aux inculpés s'ils connaissaient ces deux SS. Au procès de 1953, enfin, ni la carte postale ni l'enveloppe ne furent, à notre connaissance, produites et nulle part ces deux SS ne furent mentionnés. Il en fut de même pour la carte Michelin.

Il semble donc qu'en exhibant ces trois documents les autorités françaises aient agi avec précipitation. Plus tard, il apparut que leur présence à Oradour dans des chemins et dans des champs susciterait d'inévitables questions, très gênantes. Aussi furent-ils tout simplement écartés de la procédure judiciaire et recouverts du voile de l'oubli.

Quoi qu'il en soit, l'affaire des « objets perdus » à Oradour reste très intéressante, car si l'on recense les différents documents que les Français auraient découverts après le drame, on trouve : une carte routière, des cartes postales, des lettres, une enveloppe, des bidons, des poignards, un calot, une baïonnette. Or, on nous affirme que les SS avaient choisi Oradour pour opérer en toute tranquillité, loin des maquisards. Dès lors, comment expliquer qu'au cours d'une mission tranquille les SS, dont on connaît l'ordre et la discipline, aient pu perdre, dans les champs, dans les rues et dans les chemins, leurs cartes routières, leur courrier ainsi que de multiples autres équipements ?

En réalité, ces objets n'ont pas la provenance qu'on leur attribue officiellement. On peut penser qu'ils appartenaient à des militaires allemands assassinés à Oradour ou dans la région, bien avant le 10 juin. A l'indignation des derniers défenseurs de la version orthodoxe, nous rappellerons que, dans son journal de bord, le général von Brodowsky a mentionné « *des lettres d'un Oberzahlmeister (trésorier)* » qui auraient été retrouvées le 10 juin dans Oradour. (12) Notre hypothèse en sort confortée.

On observera que, si des soldats allemands avaient été tués dans le bourg avant le 10 juin, leurs cadavres auraient dû être retrouvés en même temps que leurs affaires. A juste titre. Aussi allons-nous maintenant suivre les indices de la découverte de corps d'Allemands, le 10 juin, dans le village martyr.

Les restes humains dans la boulangerie Bouchoule

Dans son récit, Gerlach avait donné un renseignement précis concernant Oradour; il parla d' « *une boulangerie dans la Grand'Rue* », boulangerie non loin de laquelle se trouvait une remise d'où les maquisards avaient sorti des cordes pour ligoter leurs prisonniers. Lorsqu'ils arrivèrent dans le village, les SS,

qui ne possédaient aucune autre information, durent certainement s'y rendre afin d'inspecter les lieux. Que trouvèrent-ils ? Afin d'apporter une réponse possible à cette question, étudions les documents publiés.

Selon un résistant qui, peu après le drame, parvint à « *s'introduire clandestinement* » à Oradour, on aurait retrouvé « *dans le four d'un boulanger, le cadavre de cinq personnes : le père, la mère et les trois enfants* ». (13)

En 1953, à Bordeaux, les rédacteurs de l'acte d'accusation reprirent ce fait :

Dans le four de la boulangerie Bouchoule, on trouve le cadavre de cinq personnes, le père, la mère et les trois enfants [voy. l'acte d'accusation, p. 9].

De même affirmèrent-ils qu' « *un étouffoir* » à braises avait été retrouvé qui contenait : « *des ossements humains dans un état de carbonisation avancé [Id.]* ».

Plus tard, lors des audiences, le président affirma qu'il s'agissait des « *restes d'un enfant* ». (14) « *A ces paroles* », écrit le correspondant du journal *Ouest-France*, « *le public manifeste violemment son émotion* » (*Id.*).

A notre connaissance, l'affaire des cinq personnes retrouvées dans le four n'a jamais été éclaircie. Le docteur Bapt, par exemple, (médecin inspecteur de la Santé qui participa aux travaux de secours à Oradour), recensa les lieux où furent retrouvés des cadavres. Il précisa le nombre de corps et leur identité chaque fois qu'elle avait pu être établie. Or, on cherchera en vain, dans son rapport, le cas de cinq personnes qui auraient été découvertes dans un four de boulangerie. A la rubrique « *Boulangerie Bouchoule* » on lit uniquement :

Cadavre de M. Milord enlevé par la famille Milord, de Dieulidou, le mercredi 14 [juin] dans l'après-midi. Cadavre de M. Bouchoule (tronc et tête calcinés). (15)

En 1996, V. Reynouard interrogea plusieurs anciens membres des équipes de secours venues à Oradour peu après le drame. L'abbé Philippe Schneider, l'un d'entre eux, lui affirma avoir « *vu au moins un cadavre dans le four à pain* », sans plus de précision toutefois. Mesdames Massaloux-Dumay et Vignerie, pour leur part, ne purent donner aucun renseignement à ce sujet. (16)

Notons, en outre, que plusieurs clichés de la boulangerie Bouchoule ont été publiés dans des ouvrages sur Oradour . (17) Or, aucun d'entre eux ne montre,

même de loin, les cadavres prétendument retrouvés dans le four. Bien plus, seule la légende rédigée par J. Delarue les mentionne explicitement. On lit :

La boulangerie [...]. Dans un four, on découvrira les restes calcinés de cinq personnes : le père, la mère et les trois enfants [...] (18)

Plus prudents, MM. Pauchou et Masfrand se contentent d'écrire : « *Le four tragique de la boulangerie Bouchoule* ». F. Delage note simplement : *Boulangerie Bouchoule* » ; P. Poitevin intitule le cliché : « *Aspect de la boulangerie Bouchoule* » ; quant à la légende publiée dans l'ouvrage intitulé *Oradour-sur-Glane*, elle porte : « *La Boulangerie Bouchoule (le four)* ».

Enfin, remarquons qu'en 1953, au Tribunal de Bordeaux, jamais cette affaire ne fut évoquée. S'adressant à l'ancien SS Georges Boos qui affirmait ne pas avoir été devant la boulangerie, le président du tribunal s'écria :

Vous savez bien ce qui vous gêne [...]. Vous savez que dans cette boulangerie il y avait un étouffoir et que dans cet étouffoir on a mis le cadavre d'un petit enfant ! Vous préférez aujourd'hui avoir été le plus loin possible de ce lieu. (19)

L'oubli dans lequel sombrèrent les restes découverts dans le four de la boulangerie nous paraît suspect. Si vraiment ceux-ci avaient appartenu à cinq membres d'une même famille massacrée par les SS, le président du tribunal n'aurait pas perdu cette occasion de le rappeler.

Venons-en maintenant à l'affaire de l'étouffoir.

Celle-ci fut exploitée dès 1944 par la propagande française. Dans son ouvrage, P. Poitevin évoqua : « *la vision tragique d'un corps carbonisé dans l'étouffoir d'un boulanger* ». (20)

Dans son rapport rédigé après la tragédie, Mademoiselle Lacoste (aujourd'hui Mme Vignerie), qui avait participé aux travaux de secours à Oradour, écrit :

Pendant huit jours, nous devons travailler avec ces volontaires, vivant au milieu des morts déjà en décomposition. Parmi tous ceux-ci, je me souviens [...] de vous surtout, petit mitron peut-être, que les SS, ô comble de cruauté, avaient fait brûler dans un étouffoir de braises . (21)

Plus sobre, le docteur Bapt se contenta d'écrire : « *Boulangerie Bouchoule [...]. Un cadavre dans l'étouffoir* ». (22)

Mais le témoignage le plus précis vint de MM. Masfrand et Pauchou qui déclarèrent avoir constaté:

à proximité du four de ce boulanger [M. Bouchoule] l'existence d'un étouffoir, encore à moitié rempli de charbon, dans lequel on a découvert des ossements humains (vertèbres lombaires) en état de carbonisation avancée. (23)

S'agissait-il vraiment des restes d'un enfant ? Le président du Tribunal de Bordeaux et Mme Vignerie-Lacoste n'en doutent pas. En 1996, toutefois, cette dernière déclara :

Ne peux que supposer [qu'il se soit agi] de restes humains car sur l'instant nous avons beaucoup à faire et l'émotion allait augmentant au fur et à mesure des macabres découvertes (24).

Par conséquent, la certitude affichée par Mme Vignerie-Lacoste en 1944 ne peut plus être considérée comme un indice probant.

De plus, il convient de noter les divergences dans l'identification des restes. Dans son ouvrage, F. Delage publie un cliché qu'il intitule : « *Étouffoir à braises où a été retrouvé un corps de femme carbonisé* ». (25) En 1953, enfin, à Bordeaux, le commissaire Petit déclara :

C'était quelque chose de rabougri, de méconnaissable, calciné. Femme ou enfant ? Je ne sais pas. (26)

Le lecteur notera ici l'incohérence du propos. En effet, si M. Petit qualifie les restes de « chose méconnaissable », comment peut-il rejeter a priori la possibilité qu'ils proviennent d'un homme ? De quel droit ?

Remarquons que l'affaire de l'étouffoir donne lieu à bien des tromperies. C'est ainsi que trois clichés de l'objet ont été publiés dans trois ouvrages différents : *Oradour-sur-Glane...* (pp. 65 et 121), *Dans l'Enfer...* (quatrième photographie, entre les pages 48 et 49) et *Ville Martyre...* (planche n° XII, entre les pages 44 et 45). Or, une étude rapide de ces photographies montre que l'étouffoir présenté dans le premier n'est pas identique à ceux visibles dans les deux derniers (voy. notamment la soudure inférieure et les poignées du couvercle). Dans les deux derniers, le corps de l'étouffoir semble être identique, mais le couvercle est différent (la poignée cassée dans l'un est intacte dans l'autre). Chacun semble donc avoir photographié un étouffoir différent (27) (figures 36, 37 et 38).

Ces falsifications, ces silences et ces incohérences sont significatifs. Si, vraiment, l'affaire des restes humains découverts dans la boulangerie avait été claire, gageons que les autorités françaises nous auraient montré ces restes comme elles nous montrent avec complaisance les « *ossements divers réunis au cours des travaux de déblaiement de l'église* » (voy. *Vision d'épouvante...*, cliché p. 81 ; ces ossements sont aujourd'hui exposés dans le cimetière d'Oradour, entreposés dans deux boîtes fermées par un couvercle transparent). Aujourd'hui, ainsi, on peut se demander si le magasin de M. Bouchoule ne recelait pas, en réalité, des corps de soldats allemands et des objets leur ayant appartenu. Dans son deuxième ouvrage, d'ailleurs, H. Taege écrit :

Depuis quatre décennies, la rumeur prétend que Kämpfe est mort à Oradour dans le four de la Boulangerie Bouchoule. Des indices parlent plus pour que contre. (28)

On pourra répondre que, le 10 juin 1944 au soir, Diekmann admit qu'il n'avait pas retrouvé l'officier disparu dans Oradour. C'est exact. La vérité sur cette affaire pourrait cependant être connue si, enfin, les autorités françaises et allemandes consentaient à ouvrir leurs archives et si les anciens protagonistes du drame rompaient la loi du silence.

Mais ce n'est pas tout.

Les cadavres jetés dans le puits Picat

Aujourd'hui, le touriste qui visite Oradour peut apercevoir, dans une cour de ferme (la ferme de Lauze), un puits comblé. Sur une plaque, on lit : « *Ici des habitants furent enfouis. Recueillez-vous* ». C'est le « *puits tragique* » (figure 40). D'après la version officielle, les SS y auraient jeté des habitants du village. P. Poitevin, par exemple, publie un cliché du puits sous lequel on peut lire :

Le puits de la ferme Picat où furent précipitées des victimes [...] (29) .

Selon les auteurs de l'ouvrage intitulé *Oradour-sur-Glane...* :

Il a été impossible de se rendre compte si les infortunées victimes avaient péri à la suite de la fusillade ou si elles avaient été précipitées (30) vivantes comme certains l'ont prétendu. Ce qui est certain, c'est qu'on n'a retrouvé à proximité aucune douille, ni aucune trace de balle. (31)

Depuis 1944, les autorités françaises prétendent qu'il fut impossible d'extraire les cadavres du puits. En guise d'explication, elles prétendent que les corps étaient

dans un état de décomposition trop avancé. MM. Pauchou et Masfrand, par exemple, écrivent :

[Les cadavres] étaient tellement décomposés qu'on n'a pu effectuer aucune identification et qu'on s'est vu dans l'obligation de les laisser sur place. (32)

En 1996, dans une lettre à V. Reynouard, Mme Massaloux-Dumay a déclaré :

On a essayé de les sortir mais [les cadavres étant] en putréfaction c'était impossible [...].

Cette raison n'est pas crédible. En effet, nous savons que les premiers secours arrivèrent à Oradour le 13 juin (33) et que dès le 14, soit quatre jours après la tragédie, les docteurs Bapt et Benech se rendirent sur les lieux « *accompagnés d'une vingtaine de secouristes appartenant à des équipes d'urgence de la Croix-Rouge* » (34) . Or, l'eau d'un puits est à environ 12 °C. Plongé dans un tel milieu, un cadavre pourrit beaucoup moins rapidement que s'il restait exposé à l'air libre au soleil de juin. Par conséquent, à supposer que les corps aient été ceux de civils massacrés le 10 juin, ceux-ci n'auraient nullement eu le temps, en 96 heures, de se décomposer au point de ne pouvoir être ni identifiés, ni même retirés.

En 1996, d'ailleurs, l'abbé P. Schneider a écrit :

Au puits Picat avec mon équipe nous avons essayé de remonter des corps, nous en avons remonté en partie au moins deux [...]. (35)

De son côté, Mme Vignerie-Lacoste a précisé :

J'ai vu les cadavres sortis du puits. (36)

Ces propos confirment le rapport de l'inspecteur chargé, en juin 1944, d'enquêter sur le drame, qui avait mentionné :

le cadavre d'une réfugiée [trouvé] dans un puits de la ferme Picat. (36a)

Les termes utilisés sont clairs : des cadavres ont pu être extraits du puits. Par conséquent, la thèse officielle répétée depuis cinquante ans se révèle fausse. De façon évidente, les autorités ont tout fait pour cacher ces corps. Dans son rapport, d'ailleurs, le docteur Bapt précise que :

une dizaine de seaux de chlorure de chaux (à défaut de chaux vive qui eût été préférable) ont été jetés dans le puits qui a été ensuite comblé . (37)

Cet empressement, très suspect, à brûler les corps et à combler le puits vient renforcer nos convictions, à savoir : que les cadavres ou certains d'entre eux n'étaient nullement ceux d'habitants d'Oradour-sur-Glane, mais ceux de soldats allemands ou de collaborateurs français qui, bien avant le 10 juin (d'où leur état de décomposition pour certains) (38) , avaient été tués par les maquisards de la région.

Dès lors, on comprend la gêne des autorités françaises. En effet, la présence de ces corps menaçait d'anéantir la thèse selon laquelle Oradour était un petit village tranquille. Il fallait donc les faire disparaître le plus vite possible, ce qui fut fait dès l'arrivée des secours.

Remarquons, d'ailleurs, que les SS ont toujours affirmé avoir retrouvé des cadavres de soldats allemands dans le bourg. Dès le 10 juin 1944 au soir, Diekmann, dans son rapport, déclara que :

l'occupation de la localité [n'avait pas fait] découvrir Kämpfe. Par contre, il [avait] trouv[é] plusieurs soldats allemands assassinés [...] . (39)

Six jours après, dans son *Journal*, le général Gleiniger écrit :

Lors d'une conversation le 12 juin 44, un bruit serait venu à la connaissance du préfet régional, selon lequel l'officier payeur Plewe [en réalité Plehwe], de l'hôpital de campagne de L'Isle-Jourdain, aurait été fusillé par des partisans [...] et transporté à Oradour. (40)

Citons également le général von Brodowsky. Dans son journal, celui-ci écrit qu'à Oradour ses soldats avaient découvert *des traces de mauvais traitements* ». (41)

Voilà pourquoi nous demeurons persuadés que Diekmann emmena le maire d'Oradour, le docteur P. Desourteaux, non à la mairie comme on le prétend, mais ailleurs (à la boulangerie Bouchoule et à la ferme de Lauze où se trouvait le puits), afin de le confronter aux pièces à conviction : restes humains et objets ayant appartenu à des militaires allemands découverts par les SS.

Notons d'ailleurs que, outre les arguments déjà exposés, la conduite du maire renforce notre conviction.

Le maire se désigne lui-même avec ses quatre fils comme otages

Aujourd'hui, nous savons qu'à Oradour les SS demandèrent des otages au maire qui refusa d'obtempérer.

En 1944, un rescapé, J. Darthout, raconta que cet événement s'était déroulé en trois temps. Tout d'abord, le maire fut sommé de « *désigner trente otages* ».

(42) Face à son refus, il fut conduit « *quelques instants* » à la mairie (d'après notre hypothèse, comprenez : dix minutes à la boulangerie Bouchoule et/ou à la ferme de Lauze). Puis, après être revenu sur le lieu du rassemblement, il se désigna lui-même, ajoutant que « *s'il en fa[llait] davantage, on n'a[vait] qu'à arrêter sa famille* » (*Id.*). (43)

Cette version fait naître une question : comment expliquer que le maire, qui avait d'abord refusé de désigner un seul otage, ait subitement accepté de s'offrir, en compagnie de ses quatre fils ? Pour qui admet nos conclusions, la réponse est immédiate : lorsqu'il vit le spectacle à la boulangerie Bouchoule et/ou à la ferme de Lauze, P. Desourteaux comprit que, désormais, les SS savaient. Dès lors, conscient de la gravité de la situation, il n'hésita pas à se sacrifier, ainsi que ses quatre fils, pour tenter de sauver la population dont il avait la responsabilité.

D'après la version officielle, le refus du maire de désigner quiconque, excepté lui et sa famille, aurait clos la question des otages, les SS ayant préféré ne pas insister. (44) En 1953, par exemple, C. Broussaudier déclara : « *Mais ce n'était point cela [= les otages] qu'on [= les SS] cherchait* » (45)

P. Poitevin renchérit en prétendant que : « *par sa noble et courageuse attitude, le maire avait déjoué la basse manoeuvre d'intimidation et de dénonciation.* » (46)

Ce n'est pas exact.

Selon J. Delarue, après que le maire se fut désigné en compagnie de sa famille :

Diekmann se mit à rire :

— Beaucoup de charges ! dit-il, beaucoup de charges ! (47)

P. Zind décrit un épisode semblable :

De retour sur le Champ de Foire et conscient de la gravité de la situation, le maire s'offrit généreusement comme otage ; si sa personne ne suffisait point, il offrait aussi ses quatre fils [...]. Diekmann lui ricana qu'il y avait trop de charges contre la commune pour que cinq otages fissent l'affaire. (48)

C'est clair : Diekmann refusa l'offre du maire au motif que, selon lui, cinq otages ne pouvaient suffire dans la situation présente. Cette réaction ne saurait nous surprendre.

En effet, nous avons vu que, avant le départ de la troupe pour Oradour, Stadler avait donné des ordres selon lesquels :

Si on ne trouvait pas Kämpfe, [il fallait] faire de *nombreux prisonniers* [souligné par nous], si possible des chefs de maquis, et en avoir assez pour permettre une nouvelle possibilité d'échange. (49)

Le spectacle de la boulangerie Bouchoule et de la ferme de Lauze avait très probablement convaincu Diekmann que Kämpfe, s'il avait été emmené à Oradour, ne pouvait plus être retrouvé vivant. Désormais, seul un espoir subsistait : le fait que l'officier ait pu être emmené ailleurs qu'à Oradour. Dans ce cas, il fallait se préparer à l'échanger contre des otages. Or, un maire (désigné par Vichy!) en compagnie de ses quatre fils ne pouvait nullement être considéré comme une monnaie d'échange.

Le fait que Diekmann n'ait pas lui-même choisi des otages ne saurait, non plus, nous surprendre. En effet, il fallait, pour que la négociation puisse s'engager, offrir non de simples civils, mais des chefs du maquis. Or, comment Diekmann aurait-il pu les distinguer parmi les deux cents hommes qui se tenaient face à lui ? Pour le gradé SS, il ne pouvait être question de ramener à son supérieur trente citoyens ordinaires...

Les hommes dans les granges

Face au refus du maire, Diekmann fit demander aux hommes s'ils connaissaient l'existence de dépôts d'armes clandestins dans le village. (50) N'ayant reçu aucune réponse, (51) il ordonna la séparation des prisonniers en six groupes et leur conduite vers six granges ou garages : les granges Bouchoule, Milord et Laudy, le garage Desourteaux, la remise Beaulieu et le chai Denis.

Chaque groupe était gardé par plusieurs soldats armés. Devant la grange Laudy, par exemple, les SS avaient disposé deux mitrailleuses derrière lesquelles deux d'entre eux s'étaient allongés, prêts à tirer, alors que deux autres se tenaient à côté, « *des bandes de balles autour du cou* ». (52) Ces quatre soldats étaient accompagnés d'un supérieur qui, selon Hébras, ne « *lâchait pas [les hommes] des yeux* » (*Id.*). Bien que nous n'ayons pas de témoignages concernant les autres granges, nous pouvons supposer que, là aussi, les prisonniers étaient semblablement gardés.

Découverte de dépôts d'armes

Le prétendu pillage du village

Pendant que ces hommes attendaient, des SS fouillaient les maisons.

Selon la version officielle de l'histoire, ces perquisitions furent organisées non pour retrouver Kämpfe (ou, à défaut, des dépôts de munitions), mais pour voler et emporter tout ce qui était possible. P. Poitevin écrit : « *en fait d'investigations domiciliaires, la soldatesque commençait à se livrer au pillage* ». (53)

Dans l'ouvrage intitulé *Oradour-sur-Glane...*, on lit :

Ces massacres collectifs n'étaient que le début d'une opération méthodique d'anéantis-sement : le pillage et l'incendie devaient achever cette oeuvre de destruction.

Le pillage semble avoir commencé pendant l'heure de battement qui s'écoula entre la fin du rassemblement et les exécutions en masse, alors que le groupe des hommes attendait sur le Champ de Foire. Les Allemands visitèrent soigneusement chaque maison, emportant tout ce qui pouvait s'emporter : argent, linge, provisions, objets précieux. Le village étant riche, les camions se remplirent. Après quoi, on brisait les meubles, en attendant d'y mettre le feu [...]. (54)

Les auteurs s'appuient notamment sur le témoignage de Martial Brissaud qui, âgé de dix-sept ans le jour du drame, était resté caché chez lui. Ce dernier aurait déclaré :

Chez moi, je perçus le bruit de meubles brisés. Des soldats fouillaient les pièces, éven-traient les armoires et les buffets. Quand ils sortirent, je les ai entrevus emportant des ballots confectionnés dans des draps et contenant, à n'en point douter, du linge, de l'argenterie, des bijoux et tout le butin qui avait pu les intéresser. (55)

En 1945, un ancien SS d'Oradour, A. Lohner, affirma :

Deux jours durant, nous avons cantonné à Nieul et vécu en somme des produits provenant d'Oradour [...]. Les produits se composaient de saucisses, lard, rôtis froids ; il y avait un peu de tout, raflé dans les habitations. Ceux qui ne possédaient rien ont été nourris par leurs camarades. J'ai même constaté que Binder, un SS de 2ème classe, avait son

portefeuille garni de billets de 1 000 francs. Il en a même donné à l'un de ses camarades. Je pense qu'il avait volé cet argent, car on n'avait le droit de posséder que 35 RM en tout et pour tout par mois [...].

Plus tard, je me suis rendu compte que beaucoup d'Allemands de notre compagnie possédaient de fortes sommes d'argent sur eux et ils se livraient à des dépenses et fêtaient après notre départ de Nieul. Beaucoup fumaient de grosses quantités de cigarettes Gauloises qui ne pouvaient provenir que des vols commis à Oradour. Cela m'a permis de conclure que, si ces Allemands avaient montré une telle ardeur pour pénétrer à l'intérieur des habitations, c'était pour voler surtout. (56)

Des SS réfutent la thèse du pillage

Pour le lecteur peu soucieux de vérification, ces paroles ne laissent subsister aucun doute : les SS brisaient et pillaient.

Trois faits, pourtant, doivent nous tenir en éveil. Tout d'abord, notons que, le soir du 10 juin, une grande partie des SS cantonnèrent à Nieul, non loin d'Oradour. Or, si les habitants de cette petite ville s'accordent pour affirmer que les soldats emmenaient avec eux des volailles et des bouteilles de vin probablement récupérées dans le village détruit, aucun témoignage n'évoque du linge, de l'argenterie et des bijoux. (57) Seul M. Michot déclara avoir vu *un SS [...] réparti[r] entre ses camarades [...] des billets de banque qu'il retirait de deux vastes cantines* » (*Ibid.*, p. 108). Remarquons, cependant, que le 10 juin était le jour de paie de la solde décadaire aux troupes (*Löhnungsappel*). (58) De leur côté, les autorités évoquent le coffre-fort de la maison Dupic qui fut retrouvé vide (*Ibid.*, p. 86). Tout cela est bien maigre pour étayer l'accusation de pillage de la part de l'armée occupante mais sans doute fallait-il désigner un coupable pour les nombreux vols et exactions commis dans la région, en cette période révolutionnaire.

Quant au témoignage d'A. Lohner, il est en contradiction avec celui d'un deuxième SS qui, lui aussi pourtant, parla de pillage. En 1947, ce dernier déclara :

tout le peloton du chef de la compagnie visitait les maisons et en sortait des ustensiles qui, comme je l'appris plus tard, étaient destinés aux officiers. Parmi ces ustensiles se trouvaient des objets de valeur, mais je voudrais faire remarquer que seuls les officiers profitaient de ce pillage et que les hommes n'en reçurent pas le moindre objet. (59)

Les termes utilisés sont clairs : les fruits du (prétendu) pillage devaient revenir aux officiers. Bien que l'accusation fût invraisemblable dans une armée réputée pour son ordre et sa discipline, il ne fallait pas se gêner puisque les officiers n'étaient pas cités à comparaître. Mais si, malgré tout, cette accusation était fondée, comment croire que ces derniers aient laissé de simples soldats enfreindre les ordres et se promener, leur portefeuille rempli de billets volés ?

En réalité, si l'on excepte MM. Lohner et Boos, aucun des SS interrogés (et dont nous avons pu consulter le procès-verbal d'interrogatoire), n'a parlé de pillage. Bien au contraire, le grande majorité d'entre eux déclara que les pillages avaient été interdits par les gradés et que cette directive fut respectée. En 1944, ainsi, L. Hoehlinger déclara :

Je n'ai pas eu connaissance qu'à l'occasion du massacre d'Oradour des vols aient été commis par les militaires. Un Allemand m'a affirmé, au cours d'une conversation, que des consignes leur avaient été données à ce sujet. Il était interdit de prendre quoi que ce soit sous la menace d'être fusillé. Je n'ai même pas connaissance que des voitures aient été enlevées à Oradour. A Nieul, je n'ai touché ni vu payer aucun argent. (60)

Citons également :

- Paul Graff :

Pendant le massacre d'Oradour, je n'ai pas constaté qu'il ait été commis de pillages. (61)

- Busch :

Pendant le massacre [...] je n'ai vu personne piller, le capitaine Kahn l'avait défendu. (62)

- J.-P. Elsaesser :

Je me rappelle que dans un des tiroirs du bureau [d'une maison visitée] il y avait des liasses de billets de banque que l'un des SS allemands a voulu dérober, mais [le supérieur] Laubert, survenu à ce moment, l'en a empêché. (63)

Des années plus tard, un ancien incorporé de force alsacien, C. B., qui n'était pas à Oradour le 10 juin 1944, mit également en doute la thèse du pillage. Dans une lettre à V. Reynouard en date du 15 décembre 1996, il écrit :

En ce qui concerne le pillage, nous avons dans notre livret militaire allemand des consignes formelles nous interdisant le pillage sous peine de sanctions devant un tribunal militaire. Cet acte était donc passible de graves sanctions. Alors je ne crois pas un mot des pillages d'Oradour-sur-Glane : linges etc. C'est un grossier mensonge. [...] d'autant plus que nous montions assez vite vers la Normandie. A quoi auraient pu nous servir des draps, du linge etc. ? [...] Non, le pillage à Oradour est absolument faux.

Remarquons d'ailleurs que, selon MM. Pauchou et Masfrand :

On a trouvé, tant dans l'église que dans les granges, une importante quantité de bijoux comprenant une série importante de bagues et d'alliances, dont la plupart sont en or [...]. L'inventaire que nous avons fait de ces tristes reliques comporte une assez grande quantité de pièces de monnaie parmi lesquelles une forte proportion de pièces en argent [*Ibid.*, p. 102].

Cette constatation rend bien fragile la thèse du pillage.

Si les SS ne pillaient pas, que cherchaient-ils ?

En 1994, M. Brissaud apporta, consciemment ou non, un début de réponse. Au cours d'une conversation avec V. Reynouard, il déclara que, le 10 juin 1944, une dizaine d'Allemands avaient pénétré chez lui, qu'ils « *criaient comme des fous* » et qu'ils brisèrent tout au rez-de-chaussée. Il ajouta enfin que « *même les cuisinières [avaient été] déplacées* ». V. Reynouard lui demanda alors pourquoi, selon lui, les SS s'étaient acharnés à déplacer de lourdes cuisinières. Son interlocuteur lui répondit : « *Peut-être cherchaient-ils quelque chose* ».

Nous remercions M. Brissaud de sa franchise. Toutefois, le « *peut-être* » nous semble superfétatoire. En effet, les cuisinières de l'époque étaient en fonte, volumineuses, très lourdes et difficiles à déplacer. C'était donc l'objet idéal pour masquer une cache. En 1990, d'ailleurs, un autre rescapé, Maurice Beaubreuil, confia à V. Reynouard que, le 10 juin 1944, il s'était dissimulé dans une cache à laquelle on accédait par une trappe qui était située sous une ancienne cuisinière à gaz.

Naturellement, certains pourront répondre qu'en déplaçant de tels objets les SS désiraient uniquement découvrir de l'argent caché. C'est possible, mais notons que M. Brissaud lui-même n'a pas évoqué cette éventualité devant V. Reynouard. Il a simplement déclaré « *Peut-être cherchaient-ils quelque chose* » ; preuve qu'il ne s'agissait pas, à coup sûr, d'argent. En outre, supposons que les caches aménagées sous les cuisinières aient uniquement servi à protéger des valeurs ; pourquoi, alors, occulter le fait que les SS aient déplacé ces objets

ménagers ? Pourquoi n'avoir jamais révélé ce que M. Brissaud a déclaré devant V. Reynouard ? Ces silences trahissent la mauvaise conscience de témoins sans doute liés par un lourd secret.

Selon nous, les SS, qui étaient habitués à la lutte contre le maquis, connaissaient les principales caches habituellement aménagées dans les maisons. Dès lors, le fait qu'ils aient déplacé les cuisinières laisse supposer qu'ils cherchaient non des objets précieux, mais des armes.

Remarquons d'ailleurs que, de l'aveu même de R. Hébras, les Allemands déclarèrent aux hommes d'Oradour :

A Oradour, nous savons qu'il y a un dépôt d'armes ; nous allons perquisitionner et les personnes non concernées seront aussitôt remises en liberté. (64)

Pour les tenants de la version officielle, cependant, la théorie des pillages est utile ; elle occulte le véritable but de la mission des SS et convainc le lecteur moyen que les Allemands se livraient à une opération à base de meurtre, de pillage et de destruction, telle qu'il était d'usage courant de mettre à leur actif.

Les SS trouvent des dépôts d'armes

Quel fut le résultat de ces perquisitions ? Selon les autorités françaises, aucun dépôt d'armes ne put être retrouvé puisque le village était parfaitement tranquille. Dès 1944, ainsi, un rapport de gendarmerie déclara : *Les habitations et immeubles divers du bourg furent visités et fouillés sans résultat [...]*. (65)

Dans son ouvrage, A. Hyvernaud évoque le procès qui se déroula en 1983, à Berlin-Est, contre l'ancien SS Heinz Barth. L'auteur écrit :

Devant le tribunal, Barth reconnut que l'on n'avait pas trouvé d'armes ou de munitions à Oradour, ni pendant ni après la perquisition [...]. (66)

L'aveu du condamné pourra impressionner le néophyte. Mais rappelons-lui le délai de quarante ans qui sépare les faits du procès à sensation mené en pays communiste. Cette procédure visait à répondre à H. Taege qui avait fait paraître son premier livre sur Oradour. H. Barth, vieillard invalide (il avait une jambe de bois), répéta docilement ce qu'on lui avait commandé de dire. La *National-Zeitung*, d'ailleurs, ne s'y trompa guère. Dans sa livraison du 17 juin 1983, on lit : « *Comment on brise les gens, les sbires de Honecker ne le savent que trop bien.* »

En 1995, un des témoins à charge à ce procès, R. Hébras, avoua que, lors des audiences, H. Barth « *pensait plus à sa famille qu'à nous* ». (67) Il serait intéressant de connaître les pressions qu'avait subies l'accusé.

Quoi qu'il en soit, le procès d'H. Barth ne fut nullement équitable. Depuis 1991, d'ailleurs (après la réunification allemande), l'ancien SS, qui s'est pourvu en cassation, réclame sa révision. (68) Voilà pourquoi ses « aveux » lors des audiences nous paraissent sans valeur.

Revenons aux perquisitions. La thèse française selon laquelle les fouilles n'eurent aucun résultat n'est pas acceptée par les Allemands. Dans son rapport du 10 juin 1944, Diekmann déclara que :

La fouille des maisons [avait] perm[is] la saisie de nombreuses armes et de munitions [...]. (69)

En janvier 1945, le juge militaire allemand D. Okrent affirma, après enquête, qu'« *une quantité d'armes considérable [avait été] saisie lors de la fouille des maisons* ». (70)

Huit ans plus tard, à Bordeaux, un témoin, Jean Courivaud, déclara que, le 10 juin au soir, il avait parlé à un SS qui lui avait répondu :

Un officier allemand a été tué, un dépôt d'armes a été découvert, les gens d'Oradour tous kaput. (71)

Lors de la même audience, Mademoiselle Senon affirma que, toujours le 10 juin au soir, un groupe de SS montra « *des grenades* » à des civils français qui désiraient se rendre à Oradour :

voulant [ainsi] leur faire comprendre qu'on en avait trouvé partout, dans chaque maison. (72)

Dans son ouvrage, P. Poitevin rapporte les propos de Louise Compain selon laquelle un SS aurait déclaré, quelques heures après la tragédie :

Nous trouver des armes et des munitions. Alors faire tout sauter, tout flamber. Écoutez les explosions !... (73)

Ces explosions, le juge D. Okrent en parla explicitement dans son rapport du 4 janvier 1945 où l'on peut lire :

[...] le feu fut mis au village. Il s'ensuivit dans presque toutes les maisons des détonations provenant des munitions détenues en secret. Les détonations furent si fortes que le commandant en chef dut retirer ses hommes pour leur sécurité.

Les révélations issues des photographies

On objectera qu'il s'agit ici de propos tenus par les SS pour justifier leur action. Cet argument n'est cependant pas recevable ; pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les photographies du village martyr prises après la tragédie. En 1994, V. Reynouard présenta à un pompier de la ville de Caen plusieurs de ces clichés. Celui-ci, ignorant de quel village il s'agissait, déclara (en substance): Ces photographies montrent un village qui a subi un bombardement. C'est un cas typique d'architecture après explosion ». Afin de justifier ses conclusions, l'homme s'appuya sur le fait suivant : aucune trace de suie n'est visible sur la plupart des cheminées des maisons dont le toit est détruit. Or, dit-il, un incendie de toiture laisse des marques très visibles sur les conduits extérieurs des cheminées.

Munie de cette nouvelle connaissance, l'équipe de l'ANEC choisit d'étudier à nouveau toutes les photographies du village prises peu après la tragédie. Elle découvrit que seuls deux clichés montrent, de façon indéniable, des traces de suie sur les conduits extérieurs des cheminées. Le premier représente la poste qui, si l'on en juge par le noir de fumée visible sur les murs, a brûlé. (74) Le second montre plusieurs maisons détruites sur le Champ de Foire. Quatre cheminées sont visibles sur lesquelles on distingue nettement de la suie. (75) L'incendie est ici manifeste car ces hautes cheminées se seraient effondrées en cas d'explosion. En revanche, tous les autres clichés ne laissent entrevoir aucune trace de suie. Le lecteur se reportera notamment à la page 8 de l'ouvrage intitulé : *Oradour-sur-Glane*. On y voit plusieurs maisons détruites dont les cheminées, quand elles sont visibles, se révèlent immaculées. Le lecteur notera que le mur de la maison centrale est éventré, conséquence sans doute d'une violente explosion. Bien d'autres photographies semblables ont été publiées dans divers documents. (76) En 1996, un pompier honfleurais interrogé par V. Reynouard confirma que certaines maisons à Oradour avaient été détruites non par le feu, mais par le souffle. Dans un article en langue anglaise, d'ailleurs, nous découvrons que, dès le début des années quatre-vingt, des auteurs avaient écrit :

L'étendue de la destruction (c.à d. les bâtiments en pierre réduits à l'état de décombres) a uniquement pu être causée par des munitions lourdes ou hautement explosives. La troisième compagnie *D[er] F[ührer]* n'en avait

pas ! Les partisans, toutefois, possédaient les explosifs appropriés dans les dépôts secrets à Oradour-sur-Glane. (77)

Dès lors, la conclusion s'impose : de nombreuses maisons à Oradour ont été détruites non par un incendie, mais par des explosions de très forte intensité. Par conséquent, nous avons la certitude que les SS découvrirent là des dépôts d'explosifs qu'ils firent sauter. Un incendie général s'ensuivit qui se propagea aux maisons où rien n'avait été découvert.

L'inquiétude de la population

Les auteurs actuels occultent l'inquiétude de la population

D'après la version officielle de l'histoire, Oradour était, répétons-le, un village tranquille peuplé d'habitants paisibles. C'est ainsi qu'aujourd'hui on prétend que, excepté quelques réfractaires au STO, prisonniers évadés ou juifs réfugiés, personne, dans le village, ne s'inquiéta lorsque les SS rabattirent les habitants sur le Champ de Foire.

Dans sa brochure parue en 1992, R. Hébras écrit :

[Sur le Champ de Foire] on parlait peu, bien que personne ne fût réellement inquiet. Les Allemands savaient nous répéter qu'il ne s'agissait que d'un simple contrôle [*Le drame...*, p. 14].

[...] les conversations allaient toujours leur train. Nous devions être au moins six cents sur le Champ de Foire [...]. C'est à ce moment-là que j'aperçus mes camarades de foot. Je me suis frayé un chemin parmi la foule pour les rejoindre et, sans attendre, nous avons entrepris une conversation sur le match que nous allions disputer le lendemain car l'équipe adverse risquait de nous donner du fil à retordre [p. 15].

Malgré ce déploiement de forces impressionnant, personne ne s'inquiétait [p. 16].

[Lorsque les femmes et les enfants furent séparés des hommes] Ma mère esquissa [à mon adresse] un semblant de sourire et, dans ses yeux que je n'oublierai jamais, j'ai lu de la pitié, de la révolte, de la peur [...].

[Chez les hommes] Les conversations allaient toujours bon train car rien dans leur attitude [celle des SS] ne laissait percevoir un danger quelconque pour nos vies [p. 17].

De son côté, A. Hyvernaud écrit :

les habitants, sachant que leur village ne recelait aucun maquis, n'avaient aucune conscience du danger qui les menaçait. (78)

Une population inquiète

Ces affirmations sont cependant contredites par plusieurs témoignages. Durant l'instruction du procès de Bordeaux, un ancien SS, A. Lohner, affirma que, revenu place du Champ de Foire, il vit les habitants rassemblés :« *ils avaient l'air inquiet* ». (79) En 1994, Paul Doutre déclara à V. Reynouard que, sur le Champ de Foire, il avait vu des hommes et des femmes pleurer. Quatre ans plus tôt, R. Hébras lui-même tint des propos semblables, affirmant que des femmes pleuraient sur le lieu de rassemblement. Mais le témoignage le plus catégorique émane de J. Darthout. En 1944, celui-ci déclara :

Tous les habitants d'Oradour furent bientôt rassemblés sur la grande place du village. Ce sont des femmes en pleurs, d'autres plus courageuses ou confiantes [...].

Quand toute la population eut été réunie, les Allemands la divisèrent en deux groupes, l'un composé des femmes et des enfants, l'autre des hommes.

Le premier [...] fut [...] conduit à l'église. Pendant qu'il partait, les Allemands nous ont ordonné de faire face au mur [...].

Je risque alors un coup d'oeil derrière moi, malgré l'ordre reçu, et je vois le groupe de nos mères et de nos compagnes qui s'éloigne lamentablement. Ce sont des femmes qui pleurent, d'autres qui s'évanouissent. Elles se soutiennent entre elles. J'aperçois... pour la dernière fois ma femme qui, en larmes, disparaît avec les autres au tournant de la rue. (80)

La description ne nécessite aucun commentaire : l'immense majorité des femmes d'Oradour affichait ouvertement son désespoir et on conçoit mal une telle réaction de la part de personnes sans reproche. Certaines femmes *savaient* que des crimes avaient été commis et que les SS n'étaient pas venus là uniquement pour contrôler les identités.

Rappelons d'ailleurs que, dans son récit, Gerlach avait parlé de « *femmes en veste de cuir jaune et casquées* ». Dans le groupe qui partait vers l'église, il y avait donc certainement des résistantes. Ces dernières, qui connaissaient les exactions des maquis aux alentours d'Oradour, avaient raison de prévoir le pire.

Il faut encore ajouter au dossier le témoignage d'un ancien Waffen-SS allemand présent à Oradour le 10 juin tragique, selon lequel, sur la place du Champ de Foire, certains habitants du village se seraient accusés mutuellement de crimes contre l'occupant. (81)

Naturellement, on nous répondra que, si certains éléments peuvent suggérer que des maquisards seraient passés à Oradour-sur-Glane, rien, dans ce que nous avons écrit, ne vient prouver formellement que des résistants habitaient dans le village. C'est exact. Aussi allons-nous maintenant prouver que des combattants de l'ombre vivaient bel et bien dans Oradour même.

NOTES

1 Voy. l'ouvrage de P. Poitevin et l'article de J. Delarue. On y chercherait vainement une mention relative à cet entretien.

2 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 32. : *On le conduit à la mairie où il reste quelques instants ; puis il revient vers le lieu du rassemblement [...] ».*

3 Voy. *Le drame...*, p. 17.

4 Voy. *Petite histoire ...*, pp. 43-45.

5 Voy. *Nouvelle Voix*, n° 64, p. 5, col. B.

6 Voy. *Nouvelle Voix*, n° 64, p. 5, col. B.

7 Voy. *La Marseillaise du Centre*, 11 juin 1945, déjà cité, p. 1.

8 Voy. *Le Monde*, 31 janvier 1953, p. 5, col. E.

9 Voy. *Vision d'épouvante...*, pp. 122 et suivantes.

10 Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 6 (Axe B : Caussade - Cahors - Brive - Limoges »), la carte p. 11 (la ville de Pierre-Buffière apparaît) ainsi que pp. 8 et 10 (on y découvre les éléments qui devaient emprunter l'Axe B).

11 Comme il est hors de question que ce SS se soit trouvé à Oradour le 2 juin, la logique nous porte à croire que cette carte fut dérobée sur un soldat mort, peu après la date qu'elle porte mais ailleurs qu'à Oradour.

12 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 109.

13 Voy. *Les Huns...*, p. 79, texte émanant des Mouvements Unis de Résistance - Combat, Franc-Tireur, Libération, CGT, Parti Socialiste, Armée Secrète et intitulé : Les Huns sont passés par là ». Voy. aussi *Oradour-sur-Glane...*, p. 59.

14 Voy. *Ouest-France*, 21 janvier 1953, p. 3, col. A. Voy. aussi *Le Monde*, 22 janvier 1953, p. 5, col. B.

15 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 67.

16 Le rapport rédigé à l'époque des faits par Suzanne Vignerie a été publié par P. Poitevin (voy. *Dans l'Enfer...*, pp. 178-180 ; Suzanne Vignerie s'appelait alors M^{lle} Lacoste).

17 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 65 ; *Dans l'Enfer...*, sixième photographie, entre les pages 32 et 33 ; *Ville Martyre...*, planche XII, entre les pages 44 et 45. *Vision d'épouvante...*, p. 73 ; *Oradour, Tulle...*, p. 1825.

18 Voy. *Oradour, Tulle...*, p. 1825.

19 Voy. *Le Monde*, 22 janvier 1953, p. 5, col. B.

20 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 79.

21 *Ibid.*, pp. 179-180.

22 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 67. Voy. aussi *Dans l'Enfer...*, p. 149.

23 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 59.

24 Lettre à Vincent Reynouard en date du 9 avril 1996.

25 Voy. *Ville Martyre...*, planche XII, entre les pages 44 et 45.

26 Voy. *Le Monde*, 30 janvier 1953, p. 5, col. D.

27 Aujourd'hui, le visiteur peut voir un étouffoir dans le Mémorial d'Oradour. Il s'agit vraisemblablement de celui montré dans l'ouvrage intitulé : *Oradour-sur-Glane...* (voy figure 39).

28 Voy. *Wo Ist Abel ?*, p. 111 : *Seit vier Jahrzehnten behauptet sich das Gerücht, daß Kämpfe im Backofen der Bäckerei Bouchoule in Oradour umgekommen sei. Indizien sprechen eher dafür als dagegen* ».

29 Voy. *Dans l'Enfer...*, huitième photographie, entre les pages 32 et 33.

30 MM. Pauchou et Masfrand utilisent le mot *enterrées* », ce qui est une erreur puisque, à l'arrivée des secours, le puits n'était pas comblé (voy. *Vision d'épouvante...*, p. 71).

31 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, pp. 58-59.

32 Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 69.

33 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 86.

34 Voy. *Dans l'Enfer...*, pp. 143-144.

35 Lettre à V. Reynouard en date du 18 mars 1996.

36 Lettre à V. Reynouard déjà citée. L'auteur poursuit : *J'avais des occupations sur d'autres lieux et ne peux vous informer davantage* ».

36a Voy. le rapport du 4 juillet 1944 in *La mémoire d'Oradour...*, p. 104, col. B.

37 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 154.

38 Voy., à ce sujet, le rapport de la Gendarmerie nationale en date du 28 septembre 1944 (présent dans le dossier de l'instruction du procès de Bordeaux). On y apprend que le puits Picat *contenait des débris humains* ».

39 Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 30.

40 *Dem Regional-Präfekten sei bei einem Gespräch am 12.6.44 ein Gerücht zur Kenntnis gekommen, wonach der Zahlmeister Plewe von Kriegslazarett Isle-Jourdain von Partisanen erschossen [...] und nach Oradour geschafft worden sein soll* » (extrait d'un document détenu par l'équipe de l'ANEC).

41 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 109.

42 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 32. Notons qu'en 1953, à Bordeaux, J. Darthout omit de mentionner cet épisode (voy. les sténotypies du procès, audience du 22 janvier 1953, pp. 49-53).

43 Un autre témoin, R. Hébras, affirme que le maire, après s'être désigné avec ses quatre fils, déclara : *Quant au reste, choisissez vous-même* » (voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 46).

44 Voy. *Le drame...*, p. 17 et *Oradour-sur-Glane...*, p. 32.

45 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 31.

46 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 29.

47 Voy. *Oradour, Tulle...*, p. 1825. Voy. également *Plus près de la vérité...*, pp. 217-218. P. Maysounave s'est visiblement inspiré des écrits de J. Delarue.

48 Voy. *Nouvelle Voix*, n° 64, p. 5, col. B.

49 Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 26.

50 *Puis vint un Allemand qui demanda s'il y avait un dépôt d'armes caché à Oradour-sur-Glane* » (voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 39, déposition d'Yvon Roby).

51 D'après certains, seul M. Lamaud sortit des rangs pour déclarer qu'il avait une *carabine de 6 mm de calibre* », arme autorisée par la préfecture. *Elle ne nous intéresse pas* », lui fut-il répondu (sur cette intervention, voy., par exemple, *Oradour-sur-Glane...*, p. 33). En 1953, MM. Broussaudier et Roby affirmèrent que plusieurs hommes firent une semblable déclaration (*Il y en a plusieurs (je crois quatre ou cinq parmi la population), qui ont dit : "J'ai une carabine de 6 mm"* » [voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 32] ; *Certains ont répondu qu'ils avaient des carabines de 4, 5 mm* » [*Ibid.*, p. 39]). Ces différences ne nous paraissent pas importantes.

52 Voy. *Le drame...*, p. 20.

53 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 31.

54 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 58.

55 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 32.

56 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'A. Lohner, en date du 22 novembre 1945, 14 p., p. 9.

57 Voy. *Vision d'épouvante...*, pp. 93, 104-108.

58 Renseignement que nous a aimablement fourni G.D. dans une lettre du 17 décembre 1994.

59 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de G. Boos, en date du 21 avril 1947, 3 p., p. 2.

60 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de L. H_hlinger, en date du 14 décembre 1944, 4 p., p. 4.

61 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de P. Graff, en date du 10 octobre 1946, 3 p., p. 2.

62 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de Busch, en date du 26 août 1947, 3 p., p. 3.

63 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de J.-P. Elsaesser, en date du 24 septembre 1945, 8 p., p. 4. L'inculpé déclara toutefois qu' *il est certain que des vols ont été commis par plusieurs d'entre nous* ». En guise d'exemple, il cite le cas de deux SS qui ont, l'un, emporté *un briquet* », l'autre, *une collection de pièces de monnaie* » (*Id.*).

64 Voy. *Le drame...*, p. 17. On rétorquera que les SS mentaient puisque tous les hommes furent massacrés. Nous verrons cependant plus loin l'explication de cette apparente contradiction.

65 Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, rapport du 28 septembre 1944 signé : Bord », p. 1.

66 Voy. *Petite histoire ...*, p. 76.

67 Voy. *Le Populaire du Centre*, 12 mai 1995, p. 2, col A de l'encadré.

68 Voy. la lettre de Peter Ehrlich à H. Taege en date du 5 juillet 1991 (*M. Barth attend la décision concernant sa demande de révision du procès* ») et la lettre de H. Barth à M. Genesch en date du 8 juin 1991 (*j'ai écrit à mon avocat [...] pour demander où en était mon pourvoi en cassation* »). Lettre dont une copie a été transmise à l'équipe de l'ANEC par H. Taege.

69 Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 30. Trois ans plus tard, devant la police judiciaire française, H. Werner confirma que, le soir du massacre, Diekmann avait dit : *Au*

cours des fouilles, il s'avéra que, dans toutes les maisons, des armes et des munitions étaient cachées » (voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'H. Werner, en date du 20 novembre 1947, p. 3).

70 Voy. le rapport Okrent » du 4 janvier 1945, p.2 : *Nach Brechung des Widerstandes wurde bei der Durchsuchung der Häuser eine erhebliche Anzahl von Waffen sichergestellt* ». Ce rapport est intégralement reproduit en fin d'ouvrage (voy. Annexes Doc 7.1.1 et Doc 7.1.2 et sa traduction Doc 7.2.1 et Doc 7.2.2).

71 Voy. *Ouest-France*, 28 janvier 1953, p. 3, col. A.

72 Voy. *Le Monde*, 29 janvier 1953, p. 4, col. E.

73 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 56.

74 Voy. *Dans l'Enfer...*, cliché entre les pages 48 et 49 ; *Oradour, Tulle...*, p. 1824.

75 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 26 ; *Dans l'Enfer...*, cliché entre les pages 96-97 ; *Vision d'épouvante...*, cliché p. 38.

76 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, pp. 5, 25 ; *Oradour, Tulle...*, p. 1824, cliché en haut à gauche ; *Dans l'Enfer...*, clichés entre les pages 16-17, 32-33, 96-97. En 1953, à Bordeaux, le témoin A. Renaud déclara : *l'incendie des maisons [...] a été fait par des grenades incendiaires, qui ont explosé* » (voy. les sténotypies du procès, audience du 22 janvier 1953, p. 24). Or, aucune grenade ne peut éventrer une maison. De façon évidente, les explosions entendues par le témoin étaient dues à des munitions lourdes... que les SS ne possédaient pas à Oradour.

77 Article paru en anglais (p. 8, col. C), sans référence, provenant des archives de R. Faurisson.

78 Voy. *Petite histoire ...*, p. 42.

79 Voy. procès-verbal d'interrogatoire d'A. Lohner en date du 22 novembre 1945, p. 6.

80 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, pp. 31-32.

81 Révélation faite à Vincent Reynouard par C. B. lors d'une conversation téléphonique début décembre 1996. L'ancien Waffen-SS allemand d'après lequel les habitants d'Oradour se sont accusés mutuellement de crimes contre

l'occupant s'appelait M. Meyer. C. B. a évoqué de nouveau son témoignage dans une lettre à V. Reynouard en date du 16 décembre 1996 .

[Partie 8]

IV - DES MAQUISARDS DANS ORADOUR

Le cas des réfugiés politiques et raciaux à Oradour

Pendant la guerre, Oradour avait accueilli de nombreux réfugiés. A ce sujet, P.Poitevin écrit:

Depuis 1940, la population [du village] avait augmenté d'un certain nombre de réfugiés, dont quelques Israélites, des Alsaciens et des petits Lorrains pour lesquels une école spéciale avait été ouverte. Ajoutons également des enfants de Sartrouville, près de Paris, de Nantes, de Montpellier et d'Avignon, évacués et placés dans des familles du bourg ou des hameaux.

Au total, 1680 cartes d'alimentation étaient distribuées chaque mois à la population . (1)

Plus précis, A.Hyvernaud déclare:

En septembre 1939, plusieurs secteurs du Bas-Rhin ont été évacués d'office. Oradour est désigné pour héberger 400 habitants de Schiltigheim, petite ville proche de Strasbourg; mais, après l'armistice de juin 1940, presque tous les évacués regagnent leur domicile. Ils ne tarderont pas à être remplacés par 63 expulsés lorrains [...]. Il y avait, en outre, plusieurs réfugiés non recensés car ils ne percevaient pas d'allocations. (2)

D'après ces textes, donc, Oradour abritait des réfugiés français, en majorité des enfants.

Toutefois, notons que, selon H.Taege:

des républicains et des communistes espagnols [...] avaient trouvé refuge à Oradour après la victoire de Franco. Ils étaient au nombre de 20 à 30 et habitaient des baraques offertes par le gouvernement français.(3)

Ce fait n'étant jamais mentionné dans les livres «officiels», V.Reynouard mena une petite enquête à Oradour même. Celle-ci fut fructueuse. En 1994, A.Renaud,

un rescapé, lui déclara qu'effectivement un camp pour soldats espagnols réfugiés avait existé près du village en 1940. Mais, s'empessa-t-il d'ajouter, ceux qui l'habitaient étaient tous partis en 1944. Tel n'est cependant pas l'avis de M. Lamaud, guide à Oradour, qui affirma qu'en 1944 des républicains espagnols vivaient encore dans le bourg.

Le 643 e GTE à Oradour-sur-Glane

La vérité sur cette question fut découverte par MM. Reynouard et Lewkowicz aux Archives départementales de la Haute-Vienne. Là, ils apprirent un fait qui, à notre connaissance, n'a jamais été dévoilé depuis 1944. Ils apprirent qu'à Oradour le 643e Groupement de Travailleurs Étrangers (643e GTE) avait été implanté par les autorités françaises. (4) Ces groupements rassemblaient des étrangers (le plus souvent des réfugiés) qui étaient employés en France dans diverses activités. Certains d'entre eux vivaient avec leur famille qui habitait le village où le père travaillait. A intervalle régulier, ces personnes devaient aller signaler leur présence auprès d'organismes qui tenaient des cahiers de contrôle. En ce qui concerne Oradour, quatre de ces cahiers sont consultables aux Archives de la Haute-Vienne, chacun d'entre eux couvrant une année. Il est ainsi possible de s'informer sur la présence de ces travailleurs pour la période allant de 1941 (premier cahier) à 1944 (dernier cahier). Pour l'année 1941, il existe en outre une liste nominative comprenant les noms des travailleurs, ainsi que l'adresse éventuelle de leur femme et de leur(s) enfant(s).

La présence d'étrangers à Oradour est également confirmée par les listes nominatives des victimes du drame survenu le 10 juin. (5) En effet, on y découvre vingt-cinq noms de personnes nées hors de France, la plupart (14 exactement) étant originaires... d'Espagne (voy. Liste des étrangers en annexe). Par conséquent, 4% des victimes du drame du 10 juin étaient des étrangers. Résultat très élevé pour un petit village du Limousin. De plus, une simple étude de cette liste démontre qu'il s'agissait de réfugiés politiques arrivés en France de fraîche date. Si, par exemple, nous prenons le cas des époux Tellez (originaires d'Espagne mais vivant à Oradour en 1944), nous découvrons qu'ils eurent trois enfants, les deux premiers nés en Espagne en 1926 et 1933, le troisième né en France en 1942. Par conséquent, cette famille dut fuir son pays natal entre 1933 et 1942. Or, Franco prit le pouvoir en 1939. Voilà pourquoi les Tellez nous semblent pouvoir être classés parmi les réfugiés républicains espagnols. Il en est de même pour les époux Miozzo, originaires d'Italie. Ceux-ci eurent sept enfants, le premier né en Italie en 1925, les autres nés en France entre 1929 et 1940. Or, c'est précisément en 1925 que Mussolini (président du Conseil depuis 1922) consolida définitivement son pouvoir, entraînant une première vague d'émigration. (6) Nous pourrions également citer le cas de la famille Serrano-Robles-Pardo, dont les parents naquirent en Espagne mais dont les trois enfants

naquirent en France entre 1941 et 1943; de la famille Gil-Espinoza, originaire d'Espagne, dont les deux enfants naquirent dans ce pays en 1929, mais qui vivait en France en 1944; de la famille Lorente-Pardo, dont les deux enfants naquirent également en Espagne en 1933 et 1935, mais qui vivait en France en 1944 (figures 41 et 42). (7)

Toutes ces personnes semblent donc avoir fui le régime de Franco ou de Mussolini. Aujourd'hui, ainsi, il nous paraît établi qu'à Oradour vivait un nombre important de réfugiés politiques étrangers, notamment des républicains espagnols.

Des Espagnols dans les maquis

Voilà déjà un résultat très intéressant, car nous savons que les réfugiés espagnols furent très actifs dans la Résistance. Lorsque le maquis des Glières fut anéanti, les miliciens découvrirent, parmi les cadavres, des FTP espagnols. Il en était de même parmi les prisonniers. (8) Le 19 juillet 1994, la chaîne française de télévision FR3 diffusa la quatrième partie d'une émission intitulée: «1944: la France libérée». Parmi les documents d'archives, on put voir un film d'époque montrant « un défilé de guérilleros espagnols dans Toulouse libérée ». (9) Quelques semaines plus tard, un autre documentaire, intitulé: « *L'espoir pour mémoire* », fut diffusé. On put y entendre des « *combattants célèbres ou anonymes de la terre d'Espagne, qui [avaient] pour la plupart rejoint par la suite les mouvements de Résistance* ». (10) L'équipe de l'ANEC possède en outre la copie d'une brochure rédigée par Degliame-Fouche (membre du CNR) à la gloire du maquis limousin. Sur une page est publié un dessin de A.Chem qui, de façon extrêmement suggestive, représente un maquisard espagnol. (11) Tous ces documents prouvent que les Espagnols qui avaient fui le régime de Franco jouèrent un rôle important dans la Résistance.

Naturellement, certains protesteront à juste titre que ces rappels ne permettent pas d'affirmer que les étrangers réfugiés à Oradour étaient des maquisards. Nous allons donc entreprendre l'analyse comparée des listes de morts et des registres de contrôle.

Sur ces derniers, tout d'abord, on découvre les noms de MM.Félix Chorques-Navalon, Gregorio Lahoz-Latorre et Manuel Tejedor-Della dont les familles (composées d'une femme et d'un enfant au minimum) habitaient à Oradour-sur-Glane en 1941. D'après les registres de contrôle, ces hommes ont travaillé au 643e GTE jusqu'au 10 octobre 1944, date à laquelle ils ont été libérés par arrêté préfectoral. Or, aucun Chorques-Navalon, Lahoz-Latorre ou Tejedor-Della ne figure sur les listes de morts. Où étaient donc ces familles le jour du drame? On nous répondra qu'elles étaient parties à Limoges ou ailleurs. Peut-être, mais il est

à noter que, dans leur ouvrage, MM. Pauchou et Masfrand consacrent un paragraphe entier aux « *rescapés* » qui « *ont eu la vie sauve parce qu'ils étaient absents d'Oradour au cours de cet après-midi-là* ». (12) Treize noms suivent parmi lesquels on cherchera en vain ceux de ces réfugiés. Par conséquent, et jusqu'à preuve du contraire, nous pouvons supposer qu'il s'agissait de familles dont le père était résistant et qui, avant l'arrivée des SS, eurent le temps de se cacher ou de fuir...

Mais il y a plus encore. Sur les listes des morts figurent les noms de SarahJakobowicz, (13) Emilia et Angéline Massachs, (14) Maria Tellez, (15) Philibert-Libertho, Armonia et Miquel Tellez, (16) Antonia Lorente (17) et Nuria Lorente-Pardo. (18) En 1994, nous avons, en vain, tenté de savoir où s'étaient trouvés, le 10 juin 1944:

— les parents de S. Jakobowicz, d'Emilia et Angelina Massachs;

— les maris de Mesdames Tellez et Lorente.

Il était possible d'affirmer que ceux-ci n'étaient jamais venus en France. Deux ans plus tard, cependant, V. Reynouard et H. Lewkowicz découvrirent la réponse. Les registres de contrôle comportent les noms suivants:

— Jankel Jakubowicz (juif russe);

— Juan Mazachs-Prat;

— Juan Telles-Dominguez;

— Francisco Lorente-Prior.

On y apprend en outre que la femme de M. Massachs (donc la mère d'Emilia et Angelina) habitait Oradour en 1941. Nous en déduisons:

— que toutes ces personnes étaient bien venues en France avec leur famille,

— qu'elles habitaient Oradour en juin 1944.

Or, leurs noms ne figurent ni sur les listes des morts, *ni sur les listes de rescapés*. Par conséquent, où étaient-elles ce 10 juin 1944? La réponse à cette question se trouve dans les différents registres de contrôle. On y découvre que -- excepté J.Tellez -- tous ces hommes:

— quittèrent leur poste de travail et furent portés déserteurs entre 1943 (F.Lorente-Prior) et mai 1944 (J.Jakobowicz);

— que tous furent repris sur les listes en octobre 1944. (19)

Où étaient-ils pendant cet intervalle de temps ? Pour répondre, il suffit de consulter le livre de P.Maysounave. On y apprend que, sur les 35 maquis officiellement recensés en Haute-Vienne, 28 (soit 80%) se constituèrent entre juin 1943 et juin 1944. (20) Par conséquent, ces réfugiés disparurent au temps où les rangs de la Résistance grossissaient chaque jour et ils réapparurent une fois le territoire «libéré» de l'occupant . Dès lors, aucun doute n'est permis: ces étrangers avaient, bien avant le 10 juin 1944, rejoint les rangs des maquis. Ils revinrent à la vie civile une fois les combats terminés. (21)

Les autorités françaises, d'ailleurs, le savent bien. Aussi préférèrent-elles cacher l'existence des réfugiés politiques à Oradour-sur-Glane. De même prennent-elles soin de ne pas citer les noms de certains rescapés considérés comme « gênants».

Quoi qu'il en soit, la présence, à Oradour, d'opposants au fascisme (Italiens, Espagnols, juif russe) qui, de façon certaine, rejoignirent les rangs de la Résistance, porte un très grave coup à la thèse du village martyr vivant en marge du combat clandestin.

Des autochtones dans la Résistance

Lorsque V.Reynouard enquêta à Oradour, certains rescapés lui firent des révélations très surprenantes.

Ainsi en fut-il de Maurice Beaubreuil. Réfractaire au Service du Travail Obligatoire, il avait rejoint son frère, un prisonnier qui n'était pas rentré de permission et qui s'était caché à Trinsolas (Haute-Vienne). Le 9 mai 1944, tous les deux s'étaient réfugiés chez leur tante, épicière à Oradour-sur-Glane. (22) Après la guerre, M. Beaubreuil déclara:

[...] pour mettre de notre côté toutes les chances, en cas de fouille intempestive, nous avons eu l'idée de chercher une cachette où nous pourrions nous glisser. C'est ainsi que nous avons aménagé cette trappe dont nous ne savions pas qu'un jour elle nous sauverait la vie... [*Id.*]

Notons en passant que cette déclaration contredit l'allégation de P. Maysounave selon laquelle la cache avait été:« *prévue en cas de fouille ou de perquisition de l'épicerie (car les contrôleurs du ravitaillement passaient régulièrement)* ». (23)

Interrogé par V.Reynouard le 8août 1990, M. Beaubreuil affirma que cette trappe avait été spécialement aménagée par son oncle et qu'elle était située sous une ancienne cuisinière à gaz. Les différentes descriptions du témoin sont claires: il ne s'agissait pas d'une cache de fortune, mais d'une cache soigneusement aménagée.

C'est étonnant. D'après l'histoire officielle, Oradour était un village paisible, un village situé à l'écart des grands itinéraires routiers et, donc, rarement traversé par les convois allemands. (24) Dès lors, l'aménagement d'une telle cache ne s'imposait nullement; bien des recoins pouvaient suffire pour se dissimuler au cas (improbable) où des Allemands auraient fait irruption dans le bourg. L'explication est donc ailleurs.

Nous avons sans doute approché la vérité quand M. Beaubreuil lui-même confia qu'il était membre d'un maquis. Bien sûr, il s'empressa d'ajouter que ce maquis était « non actif» et que sa mission personnelle se bornait à rester en relation avec Limoges.

Nous remercions le témoin pour sa révélation qui nous a permis de soulever un coin du voile. Un coin seulement. En effet, un maquis dont certains membres furent chargés d'établir des liaisons avec les villes des alentours ne saurait être qualifié de maquis « non actif». De tels maquis ont, certes, existé un peu partout en France. Mais ils étaient constitués notamment de jeunes réfractaires au STO qui se cachaient loin des villes. Leur unique souci était de ne pas être découverts et leur principale « mission» de se ravitailler chaque jour. Dénués de tout moyen, il ne pouvait être question pour eux d'établir des relations avec les villes avoisinantes.

En 1994, V. Reynouard apprit, par hasard, que la cache où se glissa M. Beaubreuil avait été en réalité aménagée par M. Borie. (25) Or, nous verrons plus loin que ce dernier faisait partie de la résistance communiste. Par conséquent, nous sommes aujourd'hui persuadés que M. Beaubreuil faisait partie de la Résistance *active* et que la cache aménagée chez sa tante servait aux maquisards, sans doute pour cacher des armes.

M. Beaubreuil n'est cependant pas le seul habitant d'Oradour à avoir eu des contacts avec la Résistance. Au cours de son enquête à Oradour, V. Reynouard apprit qu'en 1944:

— A. Renaud était le chauffeur d'un résistant juif de Lyon, un dénommé Schmidt. Lorsque ce dernier fut capturé, A. Renaud préféra revenir à Oradour, son village d'origine, muni d'une fausse carte d'agriculteur; (26)

— M. D... (autre rescapé) avait été placé, par des résistants, dans une ferme à Saint-Bonnet de Bellac (32 km d'Oradour). C'était un membre supplétif du maquis. Il n'avait aucune mission précise et devait uniquement se tenir prêt au cas où, dans le cadre d'une mission quelconque, la Résistance aurait eu besoin de lui. Un soir, en proie « au mal du pays », il était soudainement revenu chez lui, à Oradour. Toutefois, les maquisards, qui avaient été informés de son retour, pouvaient toujours le contacter; (27)

— Paul Doire (habitant d'Oradour) ravitaillait les maquis des environs en pain. (28)

Mieux encore:

— M. Dupic, un des notables d'Oradour, était membre de l'Armée Secrète et servait de boîte aux lettres. (29) Précisons que son cadavre fut retrouvé non dans une grange (avec ceux des autres hommes) mais dans le jardin de sa maison. (30) Or, nous savons que les SS fusillèrent tous les résistants qu'ils découvrirent cachés dans le village...

— M. Borie, un des cinq hommes rescapés des granges, était membre des Francs-Tireurs et Partisans Français (FTP). (31) D'après M. Renaud, il était uniquement chargé de la liaison entre les maquis de Chamboret et de Pelchevent, non loin d'Oradour.

Oradour-sur-Glane n'était pas un village tranquille

Ce qui surprend, c'est la continuelle affirmation selon laquelle les hommes d'Oradour étaient des maquisards « non actifs »; qu'ils se contentaient d'établir des liaisons, de faire circuler des lettres, de distribuer du pain, d'attendre d'hypothétiques ordres...

Aujourd'hui, on reconnaît que, tout autour du village, des « maquis actifs » s'étaient constitués (à Peyrilhac, à Cieux...) et que, là, des attentats et des meurtres étaient commis. Dans une lettre adressée à H. Taege le 11 septembre 1976, le professeur Robert Faurisson a écrit:

Même s'il n'y avait pas de maquisards à Oradour-sur-Glane, il faut reconnaître qu'Oradour-sur-Glane se trouvait à proximité de trois nids » de maquis:

a) les forêts des Monts de Blond ;

b) la forêt de Brigueuil (déjà ratissée à la fin de 1943 par 1200 Allemands) ;

c) la ville de Saint-Junien qu'on appelait alors et qu'on appelle encore aujourd'hui "la ville rouge".

Il faudrait donc croire qu'Oradour était une enclave transformant le village en « *havre de paix* » ; une enclave où non seulement le maquis cessait d'être structuré et armé pour devenir un groupement hétéroclite d'hommes isolés uniquement soucieux d'effectuer, chacun dans son coin, des tâches administratives (traitement du courrier, ravitaillement...), mais où nulle organisation résistante ne pouvait stocker ne fût-ce qu'une caisse de cartouches. Cette thèse est évidemment insoutenable et plusieurs documents viennent l'infirmer. Citons tout d'abord une petite brochure dans laquelle un ancien FTP a écrit :

[A en croire l'histoire officielle] Les FTPF, créés en septembre 1941, et donc opérationnels dès cette date, auraient délégué [M. Borie] à Oradour sans mission précise, comme cela, pour faire beau ! Le travail de M. Borie consistait très certainement à rechercher une planque pour les armes et surtout à organiser un groupe d'activistes prêts à intervenir, ce qu'ils n'hésitèrent pas à faire aux abords d'Oradour lorsqu'ils molestèrent un officier et son chauffeur avant de tuer ce dernier. (32)

Un document essentiel vient confirmer ces propos. Il s'agit du témoignage écrit que M. Borie lui-même a rédigé quelques semaines seulement après le drame. On y apprend que, le matin du 10 juin 1944, l'auteur prit un repas avec Aymé Renaud qu'il comptait alors parmi « ses *grands camarades* ». (32a) Plus loin, l'ancien résistant nous apprend que, chaque jour, il était invité à la table de Maurice Beaubreuil chez la tante de ce dernier. (32b) Bien que M. Borie ne cite que deux noms, on peut en déduire qu'à Oradour des rapports de camaraderie très forts liaient les résistants entre eux. Dès lors, comment croire qu'ils aient agi chacun pour soi, sans constituer un réseau structuré ?

On pourra soutenir que, dans le cadre du compartimentage inhérent à la lutte clandestine, tous ces jeunes pouvaient se dissimuler leurs activités. Une anecdote rapportée par M. Borie lui-même vient réduire à néant cette objection. Au début de son témoignage, l'auteur raconte que, le 10 juin au matin, au cours de son repas pris avec ses « *grands camarades* » A. Renaud et Fernand Laspas, ce dernier déclara : « *Si vous voulez, les gars, nous allons partir au maquis tous les trois ensemble ; nous allons partir avec toi, Mathis [=Mathieu Borie], toi qui es un maquisard* » (*Ibid.*, p.59, col.A). M. Borie aurait alors répondu : « *Il faut attendre quelques jours de plus, je vous avertirai, je n'ai pas encore reçu d'ordres* ». Preuve que, bien avant le jour tragique, l'ancien FTP ne cachait nullement ses activités à ses amis. Notons, en outre, que cette conversation eut

lieu chez une tierce personne (Mme Brandy), démontrant qu'à Oradour les maquisards ne craignaient guère les indiscrétions.

Ce document n'est cependant pas le seul qui vienne nous renforcer.

Citons maintenant les rapports mensuels que le sous-préfet G. Pauchou rédigeait à l'intention de son supérieur M. Freund-Valade. Dans son ouvrage rédigé avec P. Masfrand, G. Pauchou se garde bien d'en faire mention ; on le comprend, car ces rapports éclairent d'un jour nouveau le village retiré du monde et presque hors du temps, du « *village où rien ne se passait* ». (33) En voici quelques extraits:

— rapport du 23 septembre 1943: *26 août: M. Lamaud à Oradour-sur-Glane*» reçoit une lettre anonyme lui ordonnant de cesser ses battages. Une lettre semblable lui est de nouveau envoyée le 10 septembre (ces lettres émanaient très certainement des mouvements révolutionnaires qui, en freinant le travail des cultivateurs, voulaient instaurer un régime de pénurie entraînant la révolte de la population contre les autorités légales);

— rapport du 24 novembre 1943: *Nuit du 4 au 5 novembre. Vol dans le débit de tabac d'Oradour-sur-Glane. [Nuit du 12 au 13 novembre] Cambriolage du bureau de tabac à Oradour-sur-Glane* » ;

— rapport du 24 décembre 1943: « *Le 18 décembre: cambriolage d'un bureau de tabac à Oradour-sur-Glane* » ;

— rapport du 24 janvier 1944: « *27 décembre 1943: Des individus armés se font remettre 55l itres d'essence au garage Paroutaud [erreur: Poutaraud] à Oradour-sur-Glane* » ;

— rapport du 26 juin 1944: « *[5 juin] Vol par plusieurs individus armés du camion appartenant à M. Milord, marchand de bois à Oradour-sur-Glane* » ;

On nous répondra que de tels faits divers étaient monnaie courante dans les années 1943-1944. Peut-être. Mais pourquoi ces rapports n'ont-ils jamais été publiés? Bien évidemment, parce que leur auteur lui-même, G. Pauchou, n'aurait pu écrire dans son livre qu'Oradour était « *un village calme et tranquille*»? (34)

Le silence des autorités ne surprend pas. Ces rapports, répétons-le, infirment la thèse qui fait d'Oradour un village hors du temps où la vie s'écoulait paisiblement, sans anicroche. Ainsi, aujourd'hui, nous sommes persuadés qu'un réseau de résistants existait dans Oradour même, un maquis composé *d'activistes*», qui s'occupait de bien autre chose que de messagerie, notamment de détourner du matériel, de cacher des armes et de harceler l'occupant.

Deux témoignages capitaux

Les révélations d'un ancien pâtissier

Deux témoignages capitaux viennent confirmer nos conclusions. Le premier émane d'un pâtissier à la retraite, aujourd'hui âgé de quatre-vingts ans environ, Monsieur C... Pendant la guerre, ce dernier habitait Bergerac, à 120 km d'Oradour. Dans une lettre à l'une de nos correspondantes, un de ses amis écrit:

Pendant la guerre [...] [M. C...] était, bien entendu, pâtissier [à Bergerac], même si les restrictions réduisaient sans doute son activité. Il était déjà marié et son épouse [...] partage sans dissonance les souvenirs de son mari. [...] à Bergerac existe (et existait déjà depuis longtemps) une poudrerie/fabrique d'explosifs en tous genres. En 1944, elle était sous la direction du commandant (ou colonel) allemand Wiess. Il était client assidu de la pâtisserie C... et Madame C... [...] se souvient parfaitement de lui et elle le décrit comme étant un monsieur courtois et s'exprimant parfaitement en français [...]. C... était dans la Résistance», à ses moments perdus, évidemment, puisqu'il fabriquait ses gâteaux (il est vrai que, vers la fin de la guerre, les pâtisseries n'ouvraient pas tous les jours). Il m'a raconté qu'à deux ou trois reprises il avait participé, à bord d'un camion Citroën, au transport de caisses d'explosifs pour les livrer aux maquisards» d'Oradour-sur-Glane (il a été formel et précis) . (35)

Ce texte paraît confirmer la présence, à Oradour, d'un groupe de résistants, groupe qui, de surcroît, constituait des stocks clandestins de munitions. De là à conclure que le village abritait un réseau structuré de Résistance et que celui-ci entreposait des explosifs dans l'église, il n'y a qu'un pas. Ce pas, nous le franchirons d'autant plus facilement que nous possédons un deuxième témoignage capital pour l'Histoire.

Les révélations d'un ancien pilote de la RAF

Il y a quelques mois, un policier français, Robert Chataignier, lors d'un voyage en Australie, rencontra un vieil homme qui, dans son jardin de Canberra, avait reconstitué le village d'Oradour en miniature. Len Cotton (c'est son nom) lui raconta son histoire. Durant la guerre, il avait été pilote à la *Royal Air Force*. Le 25 novembre 1942, son bombardier fut touché par la DCA allemande alors qu'il effectuait une mission au-dessus de Bordeaux. L'appareil s'écrasa à Confolens, non loin d'Oradour. Les six membres de l'équipage, qui avaient survécu, furent

immédiatement pris en charge par les résistants de Confolens. D'après L. Cotton, lui et ses camarades furent emmenés à... Oradour-sur-Glane où ils restèrent cachés pendant trois jours. (36)

Revenu en France, R. Chataignier entreprit des démarches afin de retrouver, à Oradour, des personnes qui auraient pu se souvenir de ce pilote. Un article, en forme d'appel, parut dans le *Populaire du Centre*. L'histoire de L. Cotton y était résumée.

Soucieux de vérifier l'authenticité de ce récit, V. Reynouard, qui avait eu connaissance de l'article, mena une rapide enquête à Oradour. Là, un rescapé, Aymé Renaud, lui confirma le passage, « *vers le début de l'année 1943* », de pilotes qui, après avoir eu leur avion abattu, avaient été cachés par les résistants de Confolens dans le village martyr.

Malgré la divergence d'ordre chronologique (parfaitement explicable cinquante ans après), les propos d' A. Renaud démontraient que l'ancien aviateur n'avait pas menti.

Vivement intéressé, V. Reynouard écrivit alors à L. Cotton afin de lui demander des précisions. Quelques semaines plus tard, un fax en provenance d'Australie lui parvint (reproduit en annexe pp. 403-405). L'ancien pilote déclarait notamment que, une fois arrivés à Oradour, lui et ses camarades:

— avaient été présentés au... prêtre du village (un homme petit avec des sourcils épais) et que celui-ci les avait cachés dans... la sacristie de l'église (*Introduced Abbé in church [short man bushy eyebrows]. Stayed in sacristy*) ;

— durant les trois jours qu'ils étaient restés à Oradour, ils avaient été nourris par... la fille de Madame Rouffanche qui se faisait appeler: Danielle (*Fed by "Danielle" daughter Madame Rouffanche*).

Joint au téléphone par l'intermédiaire d'un ami, L. Cotton confirma:

— que la fille de Madame Rouffanche appartenait à la Résistance sous le pseudonyme de Danielle». Elle s'occupait plus particulièrement d'un réseau d'évasion appelé: Comet Escape Line ;

— que le prêtre d'Oradour, s'il n'appartenait pas à la Résistance, participait au réseau».

Ces révélations sont capitales car elles permettent tout d'abord de comprendre pourquoi les résistants d'Oradour ont pu constituer un important dépôt clandestin de munitions sous les combles de l'église: ils bénéficiaient de la bienveillance du prêtre.

Mais surtout, elles donnent un sens à la coopération de Marguerite Rouffanche avec les milieux résistancialistes d'après-guerre. A priori, cette collaboration pouvait paraître contre nature. L'unique rescapée» de l'église avait perdu, dans la tragédie, son mari, son fils, ses deux filles et son petit-fils (âgé de sept mois). (37) Dès lors, il semblait inexplicable qu'une personne dans sa situation ait accepté de couvrir les vrais responsables du drame. L'appartenance de sa fille à un réseau permet cependant de balayer l'objection. Très probablement, la famille Rouffanche faisait cause commune avec la Résistance dont il fallait préserver la réputation même au prix d'un faux témoignage.

Lorsqu'on mesure l'importance de ces révélations, on comprend pourquoi R. Chataignier, quand il prit contact avec les autorités officielles au sujet de son ami australien, reçut des réponses dilatoires. Devant V. Reynouard, il se déclara surpris de l'absence d'intérêt que suscitait cette affaire à Oradour; il déplora même que certaines personnes aient, à mi-mots, accusé L. Cotton d'affabulation. Pour qui connaît les dessous du drame d'Oradour, la réaction des autorités ne saurait surprendre. L'ancien pilote de la RAF leur apparaît en effet comme un témoin encombrant, un témoin qui, plus de cinquante ans après les faits, confirme que le village martyr n'était pas cette paisible bourgade que l'on présente aujourd'hui, mais une bourgade qui, dès 1942, abritait un réseau structuré et actif de Résistance. Aujourd'hui, d'ailleurs, L.Cotton se déclare surpris lorsque les historiens français affirment qu'Oradour n'abritait aucun maquisard. D'après lui, au contraire, il y avait, là-bas, une « *grande Résistance* ».

Bien que cette démonstration paraisse difficilement réfutable, notre travail serait incomplet si nous omettions de répondre à certaines questions très importantes au regard de l'Histoire.

1 Voy. *Dans l'Enfer...*, p.18.

2 Voy. *Petite histoire ...*, p. 36.

3 Voy. *Nouvelle Voix*, n-64, p.4, col.B.

4 Voy. la liasse n-1081W-238: Contrôle nominatif de T.E. [Travailleurs Étrangers]; Groupe 643. Oradour-sur-Glane». Plus d'une centaine de noms y figurent.

5 Il en existe deux, publiées dans les différentes éditions du livre de MM.Pauchou et Masfrand. La première s'intitule: Liste des personnes dont les corps ont été identifiés et pour lesquelles un acte de décès a été dressé» ; et la seconde: Liste nominative des victimes du massacre d'Oradour-sur-Glane du 10juin 1944 portées officiellement disparues».

6 Voy. PaulGuichonnet, *Mussolini et le Fascisme* (Presses Universitaires de France, collection Que sais-je?», 1981, 127p.), p.47.

7 Notons que la famille Lorente-Pardo donne lieu à une erreur qui révèle le peu de souci de la vérité historique dont certains font preuve lorsqu'il s'agit de ternir l'honneur allemand. Dans le cimetière d'Oradour, parmi toutes les stèles commémoratives apposées depuis cinquante ans, on en trouve une que la *Junta espagnole de Libération*» a dédiée *A [se]s Martyrs d'Oradour. Massacrés par les barbares nazis le 10juin 1944*». Vingt noms y sont inscrits dont celui de FrançoisLorente, né le 10janvier 1933. Or, la sépulture de ce garçon se trouve à quelques mètres de là. Sur la pierre tombale, on apprend que celui-ci est mort non le 10juin 1944, mais plus d'un an auparavant, le 21avril 1943. Par conséquent, il ne s'agit nullement d'un *martyr*» massacré par les *barbares nazis*». Figure 42.

8 Voy. *Je Suis Partout*, 7avril 1944, article intitulé: La fin du maquis des Glières», p.3, col.D.

9 A ce sujet, voy. *Télérama*, 13juillet 1994, p.93.

10 Voy. *Télérama*, 24août 1994, p.113.

11 Voy. *R5. Au coeur de la France, un champ de bataille secret où tombèrent dix mille Allemands* (Édition COSAC, juillet 1945, 82p.), p.22.

12 Voy. *Vision d'épouvante...*, p.82.

13 Née en 1929, n.44 de la première liste.

14 Nées en 1933 et 1936, n.370 et 371 sur la deuxième liste.

15 Née Dominguez en 1913, n.186 de la deuxième liste.

16 Nés en 1942, 1936 et 1933, n.546 à 548 sur la deuxième liste.

17 Née Pardo en 1915, n.425 de la deuxième liste.

18 Née en 1935, n.353 de la seconde liste.

19 J.Jakobowicz fut *porté dés[erteur] et rayé des contrôles*» à compter du 1^{er} juin 1944. Il fut *repris sur les contrôles le 21.10.44*» et libéré par arrêté préfectoral le 25 novembre 1944. F.Lorente-Prior disparut des registres en 1943 et fut repris sur les contrôles le 7 octobre 1944 avant d'être libéré le 20 du même mois. J.Massachs-Prat fut rayé des contrôles le 1^{er} juin 1943 et repris le 16 octobre 1944 avant d'être libéré le 14 novembre. Juan Tellez-Dominguez fut, pour sa part, porté déserteur à compter du 22 juin 1944.

20 Voy. *Plus près de la vérité...*, p.151.

21 En avril 1996, V.Reynouard évoqua, devant le gendre du docteur Bapt, le cas des Espagnols ayant quitté leur poste. Lorsqu'il l'interrogea sur leur activité après cette désertion, son interlocuteur lui répondit immédiatement (en substance): Il y avait de très nombreux maquis dans la région à ce moment-là».

22 Voy. l'article extrait de *l'Écho du Centre*, consultable aux Archives départementales dans le fonds Delage, cote 14F42.

23 Voy. *Plus près de la vérité...*, p.225.

24 Voy. *Dans l'Enfer...*, p.19: *Oradour ne se trouvant pas situé sur un grand itinéraire, les convois de troupes d'opération n'y passaient pas et il était rare de voir l'agglomération traversée par des voitures allemandes*».

25 Révélation faite par la soeur de M.Borie.

26 Révélation faite au cours d'un entretien avec V.Reynouard.

27 Révélation faite, en 1994, au cours d'un entretien avec V.Reynouard.

28 Révélation faite, en 1994, par M.D... à V.Reynouard.

29 Révélation faite par M.Beaubreuil et M.D... à Vincent Reynouard à quatre ans d'intervalle.

30 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, pp.58 et 67.

31 Voy. *Ville Martyre...*, p.107. L'auteur de l'ouvrage cite le témoignage de M. Borie tel qu'il parut dans le journal *Travailleur du Centre*. En guise de signature, on lit: *Borie Mathieu, Compagnie 2409, FTPF*».

32 Voy. *L'Autre Histoire...*, p.14.

32a Voy. *Paris-Match*, M2533, 23juin 1994, le témoignage inédit de Mathieu Borie, p.59, col.A: *J'arrive à Oradour [...]. On ne perd pas de temps, je casse la croûte chez Madame Brandy avec mes grands camarades Aymé Renaud et Fernand Laspas*».

32b *Ibid.*, p.61, voy le fac-similé du témoignage de M.Borie, cliché en haut à droite: *on était tous à la même table tous les jours*».

33 Ces rapports sont consultables aux Archives départementales de Haute-Vienne sous la cote 185 W 1/58 (à noter qu'un bon nombre est perdu).

34 Voy. *Vision d'épouvante...*, p.122.

35 Lettre à notre correspondante reproduite en annexe.

36 Voy. *The Canberra Times*, 11 janvier 1996, p. 3, article de Graham Cooke intitulé : *RAF man discovers link to a hasardous past* ».

37 Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 51

[Partie 9]

V - LA VÉRITÉ SUR LE MEURTRE DES HOMMES DANS LES GRANGES

Une version incohérente

A Oradour-sur-Glane, nous avons vu que la population mâle avait été parquée, par petits groupes, dans six lieux différents (granges, garages et chai) et que celle-ci avait assisté au début des perquisitions domiciliaires.

Or, si les gradés SS étaient venus dans le village avec l'ordre de massacrer la population, ils auraient très certainement agi différemment. Tout d'abord, ils auraient procédé à l'exécution des hommes avant même que ne commence la fouille des maisons. Ainsi auraient-ils évité :

— une possible révolte des prisonniers durant cette fouille ;
— l'immobilisation temporaire d'une trentaine de soldats (cinq par groupe d'hommes environ) qui auraient alors pu perquisitionner avec les autres, permettant un gain de temps appréciable.

Ensuite, il aurait été plus cohérent de procéder comme toutes les armées au monde, c'est-à-dire d'aligner les hommes le long d'un mur et de les tuer à l'aide de deux ou trois mitrailleuses lourdes.

C'est d'ailleurs ainsi que les Américains procédèrent à Dachau lorsque, le 29 avril 1945, ils investirent le camp de concentration. Bouleversé par ce qu'il découvrit, leur chef, le lieutenant Jack Bushyhead, commit un crime de guerre en donnant l'ordre d'abattre sans jugement plus de 300 soldats allemands faits prisonniers dans les environs de Dachau. Ceux-ci n'étaient pas à proprement parler des gardiens du camp mais des hommes appartenant à une unité allemande venue relever les gardiens d'origine. D'après un témoin américain présent sur les lieux du crime, les Allemands furent alignés contre le mur et assassinés à l'aide de deux mitrailleuses lourdes. L'exécution ne dura guère plus de quelques secondes et les blessés furent achevés au pistolet.

A Oradour-sur-Glane, la même procédure expéditive (logique d'un point de vue strictement militaire) aurait évité des pertes de temps notables (séparation des hommes en six groupes, conduites dans les granges...).

Le fait que les SS n'aient pas immédiatement fusillé les hommes mais qu'ils aient pris le temps de les séparer en petits groupes puis de les conduire dans des lieux préala-blement répertoriés, démontre assez qu'à l'origine l'exécution de la population mâle n'entraînait pas dans les plans de l'occupant.

Dès lors, de graves questions se posent. Pourquoi, soudainement, alors que les perquisitions suivaient leur cours, les SS ont-ils ouvert le feu. Pourquoi ont-ils simultanément tiré dans toutes les granges ? Sur quel signal ?

Pour répondre à ces interrogations, une étude serrée des témoignages s'impose.

L'heure de la fusillade dans les granges

15 h 30 selon certains

Selon une version du drame qui circula dès 1944, le "massacre" des hommes dans les granges aurait débuté simultanément dans les six endroits vers 15 h 30.

P. Poitevin, par exemple, écrit :

Ce fut sur un ordre précis du commandant du détachement SS le signal général du massacre. Il était environ 15 h 30.

Des rafales de balles crépitèrent de toutes parts, dans les rues, dans les maisons, dans les granges, dans les étables, dans les champs et, plus tard, dans l'église. (1)

De même peut-on lire, sur l'acte d'accusation rédigé pour le procès de 1953 :

Il est 15 heures 30 — Personne n'avait encore, semble-t-il, réalisé l'atroce décision des Allemands, malgré que les mitrailleuses étaient braquées ; mais soudain, à un signal donné [...] par le capitaine Kahn [...], les armes crachaient la mort sur les malheureux habitants écrasés les uns contre les autres [p. 6].

Aujourd'hui encore, certains auteurs adoptent cette thèse. A. Hyvernaud (2) en fait partie.

16 h en réalité

Pourtant, cette version peut être remise en cause. En effet, selon J. Darthout, dont le témoignage n'a jamais été contesté, les femmes et les enfants furent conduits à l'église vers 15 heures. (3) Puis eut lieu l'entretien entre Diekmann et le maire d'Oradour, qui dura 15 minutes environ. Lorsque ce dernier revint sur le Champ de Foire, quelques minutes s'écoulèrent encore durant lesquelles les SS questionnèrent les hommes à propos d'un dépôt d'armes caché dans le village. Aucune réponse satisfaisante n'ayant été formulée, les Allemands séparèrent les hommes en six groupes et les menèrent dans les granges. Tous ces événements ayant vraisemblablement duré un total de trente minutes, nous en concluons qu'il devait être environ 15 h 30 lorsque la population mâle se retrouva devant les lieux choisis pour être sa prison d'un moment.

Dès lors, pour croire que la fusillade aurait éclaté vers 15 h 30, il faudrait admettre que les otages pénétrèrent immédiatement dans les granges et que "*l'ordre précis du commandant du détachement SS*" fut donné quelques instants plus tard. Or, les témoignages des cinq hommes rescapés (MM. Hébras, Borie, Broussaudier, Darthout et Roby) nous assurent du contraire.

Ces cinq personnes avaient été enfermées dans la grange Laudy. Après le drame, toutes déclarèrent que, avant d'entrer dans la remise, quelques hommes avaient été désignés afin de dégager le local des charrettes et des bottes de foin qui y

étaient entreposées. (4) Cette besogne terminée, les hommes avaient dû pénétrer dans le local pendant que les SS mettaient en batterie deux fusils mitrailleurs. Un face à face s'ensuivit durant lequel les SS étaient restés derrière leurs armes, l'un d'entre eux en profitant pour avaler "*de temps en temps un morceau de sucre*" alors que leur supérieur ne "*lâchait pas [les prisonniers] des yeux*". (5)

D'après Y. Roby, ce face à face ne dura que "*cinq minutes*" (6) puis la fusillade débuta. A supposer que le trajet jusqu'à la grange ait duré deux minutes, que la grange ait été débarrassée en cinq minutes, la fusillade aurait donc éclaté vers 15 h 40 : (15 h 30 + 2 min + 5 min + 5 min = 15 h 42).

Toutefois, Y. Roby est le seul à donner un laps de temps aussi court. En 1953, J. Darthout déclara :

L'attente a duré dix minutes, un quart d'heure. (7)

M. Borie, pour sa part, parla « *d'un quart d'heure d'attente angoissée* ». (8).

D'après son témoignage, la fusillade aurait éclaté vers : (15 h 30 + 2 min + 5 min + 15 min = 15 h 52) soit environ 15 h 50.

En 1990, enfin, R. Hébras déclara à V. Reynouard que l'attente s'était prolongée 20 à 30 minutes à partir de 15 h 30 environ. Dès lors, on peut en conclure que la fusillade débuta vers 16 h. Dans sa brochure parue en 1992, R. Hébras écrit :

16 heures. Soudain, j'entendis une explosion, probablement celle d'une grenade.

A ce signal, les soldats allongés derrière les mitrailleuses ajustèrent leur position et tirèrent. (9)

De même, le touriste qui pénètre dans le "village-martyr" peut lire, gravé sur une plaque (figure 43)

15 HEURES 30

PRÈS DE 500 FEMMES ET ENFANTS

SONT ENFERMÉS DANS L'ÉGLISE

LES HOMMES DANS LES GRANGES

16 HEURES

UNE DÉTONATION,

LE MASSACRE COMMENCE.

Actuellement il semble donc admis que la tuerie dans les granges débuta non à 15 h 30, comme l'ont prétendu certains auteurs, mais bien vers 16 h.

Certains pourront s'interroger sur l'importance d'un décalage de trente minutes dans une aussi terrible tragédie. En fait, comme nous le verrons bientôt, il s'agit d'un point capital.

L'"ordre" du massacre

Contradictions entre les témoins

D'après les témoignages cités plus haut, un ordre aurait été donné aux SS pour qu'ils exécutent simultanément les hommes d'Oradour. En 1953, à Bordeaux, cet ordre fut très souvent évoqué. A l'audience du 19 janvier, l'accusé Daab précisa "*qu'au signal donné par Kahn, tous les pelotons [d'exécution avaient] tiré en même temps*". (10)

Le lendemain, un autre accusé, G. Boos, confirma cette déposition. Il raconta que "*Kahn, ayant réuni les sous-officiers, [avait] ordonn[é] qu'à son signal chaque peloton devrait fusiller les hommes entassés dans les granges*". (11)

Il semble donc acquis que l'ordre du massacre fut donné par le capitaine Kahn. Or, nous allons voir qu'il n'en est rien.

D'après certains, le signal du tir fut donné par Kahn qui tira une rafale de mitrailleuse. En 1944, M. Borie déclara :

Au bout d'un quart d'heure d'attente angoissée, du garage de M. Jacques Desourteaux part un coup de mitraille terrible. C'est le signal. (12)

A. Hyvernaud, pour sa part, écrit :

[...] il est 15 h 30. Presque aussitôt, un long coup de feu retentit : c'est l'adjoint du chef du détachement, le capitaine Kahn, qui, dans la rue principale, vient de tirer une rafale de son pistolet-mitrailleur. Alors, obéissant à ce signal, la mitrailleuse en batterie devant le groupe se met aussitôt à cracher [...]. (13)

Cette version des faits fut adoptée par plusieurs inculpés. Par exemple, en 1947, G. Boos affirma :

[...] je reçus l'ordre d'assister à une autre conférence [de sous-officiers] où Kahn me commanda d'exécuter les Français [enfermés dans les granges] sur un signe qui consisterait dans un coup de feu de sa mitrailleuse. (14)

Deux ans plus tard, l'inculpé allemand Herbert Daab déclara :

[...] on nous avait dit que nous devrions tirer sur [les hommes] lorsque le capitaine Kahn donnerait le signal en tirant un coup de mitrailleuse. (15)

Entre-temps, F. Pfeufer avait dit :

Le capitaine Kahn nous a placés devant cette grange ouverte dans laquelle il y avait 15 à 20 hommes. A un moment donné on a tiré un coup de mitrailleuse en l'air [...]. [Kahn] avait dit que ce serait le signal pour tirer . (16)

Cette version n'est cependant pas la seule ; d'autres prétendent que l'ordre fut donné par un simple coup de feu. Fin 1945, A. Lohner déclara :

Nous attendions ainsi, prêts à faire feu, lorsque le Hauptsturmführer (capitaine) Kahn est arrivé pour nous dire : "Quand j'aurai tiré un coup de feu avec mon pistolet, en l'air, ce sera votre signal. Vous ouvrirez aussitôt le feu", puis il est reparti.

Très peu de temps après, nous avons entendu le départ du coup de feu annoncé par Kahn [...]. (17)

Trois ans plus tard, un autre inculpé raconta à peu près la même histoire :

Nous avons dû braquer nos mitrailleuses sur les hommes destinés à être fusillés et, en présence du capitaine Kahn, qui a donné le signal en tirant un coup de pistolet en l'air, nous avons fusillé ces hommes. (18)

En 1953, enfin, dans son réquisitoire, le procureur général de Bordeaux évoqua "*le geste de Kahn tirant le coup de feu qui devait être le signal de la tuerie générale*". (19)

Aujourd'hui, la version du simple coup de feu est reprise par J. Delarue (20) et par M. Lamaud, guide à Oradour.

On nous dira qu'une aussi faible divergence entre les témoignages ne saurait invalider ceux-ci. Admettons. Mais nous allons maintenant découvrir que d'autres divergences, autrement plus graves, rendent bien fragile la thèse invoquant un tir du capitaine Kahn.

G. Boos et J. Busch faisaient partie du groupe qui fusilla une vingtaine d'hommes parqués dans "*une grange*". En 1947, le premier déclara :

Je suis alors retourné à mon groupe et j'ai transmis l'ordre [donné par le capitaine Kahn de fusiller les hommes lorsqu'il aurait fait feu avec sa mitrailleuse]. Kahn était à cinq mètres de moi. Kahn a donné le signal et nous avons ouvert le feu. Personnellement, je n'ai pas tiré. (21)

Or, voici comment J. Busch a raconté le même épisode :

[Kahn] a donné ce signal et alors Boos nous a donné l'ordre de tirer. J'ai tiré, j'étais armé d'un fusil [...].

A ce moment-là, le capitaine Kahn n'était pas visible de l'endroit où nous étions, je ne sais pas où il était . (22)

C'est clair : d'après G. Boos, Kahn était à 5 mètres du groupe au moment du tir. Et pourtant, J. Busch prétend qu'il n'était pas là. Poursuivons.

F. Pfeufer et H. Frenzel faisaient partie d'un autre "peloton d'exécution", commandé par un certain Baier. En 1947, le premier raconta :

Le capitaine Kahn nous a emmenés devant une grange située dans la rue principale, à gauche en descendant. Cette grange était vers le milieu du village et n'était pas au coin d'une rue.

Le capitaine Kahn nous a placés devant cette grange ouverte dans laquelle il y avait 15 à 20 hommes. A un moment donné, on a tiré un coup de mitrailleuse en l'air, il était à quelques pas derrière nous. Il avait dit que ce serait le signal pour tirer . (23)

Avant d'aller plus loin, remarquons qu'il n'existe aucune grange (où auraient été fusillés les hommes) qui soit située "*dans la rue principale, à gauche en descendant*" et ailleurs qu' "*au coin d'une rue*".

Si l'on en croit le récit de F. Pfeufer, Kahn (qui était présent sur les lieux) n'aurait pas lui-même donné le signal de l'exécution en tirant une rafale de mitrailleuse. Or, voici en quels termes H. Frenzel a raconté le même épisode :

Nous avons dû braquer nos mitrailleuses sur les hommes destinés à être fusillés et, en présence du capitaine Kahn, qui a donné le signal en tirant un coup de pistolet en l'air, nous avons fusillé ces hommes. (24)

La contradiction, ici, est double. H. Frenzel prétend non seulement que Kahn donna lui-même l'ordre d'exécution, mais aussi que ce signal consista en un coup de pistolet. Remarquons en outre que Kahn ne pouvait en même temps accompagner le groupe commandé par Boos et celui commandé par Baier.

Plus curieux encore. En 1948, l'inculpé Wilhelm Blaeschke affirma :

Au moment où le feu [sur les hommes] s'est déclenché, Kahn se trouvait à un mètre de moi, je n'ai pas remarqué s'il a tiré en l'air [...].

De l'endroit où je me trouvais et d'où je voyais Kahn, je ne voyais aucun peloton d'exécution, il n'y en avait pas à proximité . (25)

Si l'on accorde un quelconque crédit à ces déclarations, il faudrait croire que Kahn possédait un singulier don d'ubiquité qui lui aurait permis de se trouver simultanément en trois lieux différents. De façon évidente, les inculpés menaient la justice en bateau. D'ailleurs, aujourd'hui, la thèse du signal qui aurait consisté en un coup de pistolet ou en une rafale de mitraillette est officiellement abandonnée. Rappelons, en effet, qu'aux portes du village martyr a été apposée une stèle où l'on peut lire :

16 HEURES

UNE DÉTONATION,

LE MASSACRE COMMENCE.

Une détonation...

Cette version n'est pas nouvelle. Dès 1944, deux rescapés de la grange Laudy, MM. Roby et Hébras, avaient respectivement déclaré :

Soudain, cinq minutes après notre entrée dans la grange, paraissant obéir à un signal donné par une forte détonation que j'ai déterminée comme provenant du Champ de Foire, [les SS] poussèrent de grands cris et ouvrirent lâchement le feu sur nous. (26)

J'entendis alors une violente détonation venant du bourg. On eût dit l'explosion d'une bombe. Les SS ouvrirent alors le feu sur nous avec toutes leurs armes [...]. (27)

Plus tard, R. Hébras se ravisera et prétendra que cette détonation avait résulté non de l'explosion d'une bombe, mais de l'explosion d'une grenade. (28) Nous verrons que ce changement n'est pas innocent.

Toujours en 1944, l'inspecteur des Renseignements généraux chargé de l'enquête sur Oradour, écrivit :

le commencement des mitraillades massives fut ordonné par une détonation servant de signal . (29)

En 1953, enfin, devant les juges du Tribunal de Bordeaux, les cinq rescapés de la grange Laudy furent unanimes : la fusillade dans les granges avait été immédiatement précédée d'une détonation. Voici ce que l'on peut lire dans les sténotypies du procès (audience du 22 janvier 1953) :

— déposition de J. Darthout :

On a entendu un grand bruit à l'extérieur : soit l'éclatement d'une grenade, soit un autre bruit par une arme, mais autre qu'un fusil [p. 52].

— déposition de R. Hébras :

[...] on discutait [dans la grange] avec des camarades quand il y a eu une forte détonation dans le bourg [p. 46].

— déposition de M. Borie :

[Les SS] nous ont gardés un moment. Puis il y a eu une détonation dehors [p. 43].

— déposition d'Y. Roby :

[...] tout à coup, l'on entendit une grande détonation. Elle semblait venir du centre du bourg... [p. 39].

— déposition de C. Broussaudier :

Il y avait un moment qu'on était [dans les granges], on a entendu une grosse détonation. Je ne puis dire ce que c'était [p. 33].

Au cours des audiences, l'inculpé K. Lenz affirma également avoir entendu une détonation. Le président du tribunal s'était en effet étonné des divergences observées entre les récits des rescapés et ceux des prévenus. Soucieux d'y trouver une explication, il s'était alors tourné vers ces derniers en disant :

[Les inculpés] sont tous d'accord pour déclarer que les fusillades ont été déclenchées par une rafale de pistolet mitrailleur de Kahn. Or, jusqu'à présent, les témoins nous ont parlé d'une explosion et non pas d'une rafale. D'après les témoins, ce serait une explosion qui aurait déchaîné les fusillades. Alors, est-ce qu'ils peuvent nous dire quelque chose [*Ibid.*, pp. 41-42] ?

Question à laquelle K. Lenz répondit :

M. le président, j'avais seulement entendu une détonation [*Ibid.*, p. 42].

M. Nussy-de-Saint-Saëns n'insista pas et changea immédiatement de sujet.

En vérité, ces multiples témoignages convergents, provenant de personnes dont les intérêts étaient opposés, confirment la thèse (aujourd'hui admise officiellement) de la détonation qui aurait immédiatement précédé le mitraillage des hommes parqués dans les granges. Celle-ci est d'ailleurs reprise par P. Maysounave. (30)

... venue de la place de l'église

Une question capitale, cependant, subsiste : d'où vint cette explosion ? Cinq témoignages nous permettent d'apporter la réponse. Le premier émane de l'ancien SS Boos. Le 20 janvier 1953, à Bordeaux, ce dernier déclara au tribunal :

A un croisement de rues l'adjudant Topfer m'a dit qu'il fallait se mettre à l'abri avec les hommes car on allait faire sauter l'église. (31)

J'ai seulement entendu l'explosion et la fusillade [dans l'église] a commencé aussitôt . (32)

Selon Boos, l'événement qu'il décrit aurait eu lieu bien après le massacre des hommes dans les granges. Cette version des faits se heurte toutefois à une contradiction. En effet, nous avons vu que, d'après la version officielle établie à

Bordeaux même, les SS auraient tout d'abord tenté de dynamiter l'église, puis ils auraient apporté une caisse à gaz et, enfin, ils auraient mitraillé le groupe réuni dans l'église. Par conséquent, "*la fusillade*" dont parle Boos comme étant celle de l'église n'aurait pas pu se produire "*aussitôt*" après l'explosion de la dynamite.

Or, de façon surprenante, jamais le président du tribunal ne demanda à Boos de s'expliquer sur cette contradiction flagrante. Cette absence de curiosité est révélatrice : elle prouve que la version officielle bâtie à Bordeaux était mensongère et qu'elle se heurtait aux faits bruts lorsque ceux-ci étaient décrits par les témoins du drame.

En vérité, "*la fusillade*" que Boos évoque semble être celle qui éclata non dans l'église, mais dans les granges. Dès lors, il faudrait en conclure que jamais les SS ne tirèrent sur ordre de Kahn, mais qu'ils tirèrent lorsque, soudainement, une explosion inattendue se produisit *dans l'église*.

Notre interprétation pourrait sembler aventureuse, si quatre témoignages ne venaient la confirmer. Citons, tout d'abord, celui de Madame Lang :

Un bruit épouvantable éclate dans la direction de l'église qui était à quelques dizaines de mètres de nous. Détonations sur détonations se succèdent, suivies d'une immense clameur et de cris effrayants. Les mitrailleuses crépitent. (33)

C'est clair : le témoin entendit des rafales *en même temps* que des explosions se produisaient. Pour prétendre qu'il se soit agi des tirs de SS sur les femmes et les enfants, il faudrait admettre que l'église fut le siège de deux séries d'événements concomitants:

d'une part, les détonations qui secouent l'édifice et, d'autre part, les tirs des assassins qui s'y introduisent pour perpétrer leur oeuvre de mort. Point n'est besoin d'être artificier pour comprendre l'inanité de cette version. De façon évidente, la fusillade entendue par Madame Lang s'est produite ailleurs que dans l'église. De là à conclure qu'elle se produisit dans les granges, il n'y a qu'un pas que nous n'hésiterons pas à franchir.

Nous hésiterons d'autant moins qu'en 1990 M. Beaubreuil fit un aveu de taille à V. Reynouard. Il révéla qu'une "*très forte explosion venant de la place de l'église*" avait déclenché *toutes* les fusillades dans le village, notamment celles des granges. (34)

M. Beaubreuil ne fut cependant pas le seul à tenir de tels propos. Citons également le témoignage de Henri Weber, un inculpé. Le 19 avril 1945, celui-ci déclara à l'inspecteur qui l'interrogeait :

Lorsque nous étions en position de combat, derrière l'église, dans les champs, nous avons entendu, une heure plus tard, environ, le bruit d'une forte explosion, suivie de cris de douleur poussés par des femmes et enfants. Puis [...] les mitrailleuses légères ont tiré des rafales saccadées dans le village. (35)

De façon évidente, l'explosion eut lieu dans l'église (d'où les "*cris de douleur poussés par des femmes et enfants*") et les tirs que l'inculpé a entendus provenaient des granges ("*dans le village*").

En outre, en 1947, Mme Rouffanche elle-même fit, devant la commission d'instruction de Bordeaux, une déclaration essentielle. A notre connaissance, celle-ci n'a jamais été publiée; en voici les termes :

Durant le temps que je suis restée dans l'église, je n'ai vu ni entendu aucune explosion. (36)

Cette précision est capitale. En effet, selon l'histoire officielle, le "massacre" de l'église aurait eu lieu *après* celui des granges. Par conséquent, Mme Rouffanche aurait dû, pendant son attente, tout entendre, notamment la "*détonation*" qui donna aux SS le signal du tir. Le fait qu'elle n'ait rien entendu (ni détonation, ni rafales) (37) confirme :

— que l'explosion mentionnée par les rescapés des granges eut lieu dans l'église ;

— que les SS tirèrent sur les hommes dans les granges suite à cette explosion.

Certains auteurs, d'ailleurs, savent que les dénégations de Mme Rouffanche à propos de la détonation et des fusillades consécutives dans les granges trahissent, à elles seules, tous les mensonges colportés depuis cinquante ans. Aussi n'hésitent-ils pas à prétendre que les femmes et les enfants ont tout entendu durant leur attente dans le sanctuaire. Dès 1944, P. Poitevin avait écrit :

[A l'église] Les bébés, dans leurs landaus et dans leurs poussettes, sont placés dans la chapelle de Sainte-Anne, sous sa sauvegarde.

Et cette foule, ignorante, sur laquelle plane une sombre anxiété, garde néanmoins une confiance ferme et inébranlable.

Des prières ferventes s'élèvent, grandissent, s'amplifient, demandant miséricorde, implorant l'aide divine pour tous les êtres chers qui, là-bas, sur la place, en rangs serrés, escortés par des guerriers redoutables, marchent maintenant vers leur destinée.

Le soleil filtre à travers les vitraux, projetant dans ses rayons d'or la lumière de l'espoir.

Cet espoir qui, malgré la crainte, s'accroche à tous les coeurs, ne peut abandonner ni ici, ni là-bas, ces femmes et ces hommes séparés mais unis dans le puissant instinct de vie.

Tout à coup, des bruits secs crépitent et déchirent l'air. Que se passe-t-il ? On tire dans le bourg, on tue des hommes, sans doute des otages ! Les femmes se regardent ; leurs traits se contractent. Certaines deviennent livides. Leurs yeux se comprennent. Les larmes coulent, les aveuglent. Mon Dieu ! Mon Dieu ! Les enfants, inquiets, veulent savoir. Déjà, ils tremblent. -- Dis, maman, maman, ils n'ont pas tué, au moins, mon papa ? -- Dis, maman, c'est pour nous faire peur ? Ils ne veulent pas nous faire de mal ? (38)

Mentionnons également P. Maysounave qui, dans son livre, écrit :

Entre 16 et 17 heures, les femmes et les enfants, dont certains s'étaient endormis, entendent le mitraillage des hommes, après que la détonation fatidique a retenti dans tout le bourg . (39)

Ces deux auteurs ne sont cependant pas les seuls. Dans sa brochure parue en 1992, un rescapé, R. Hébras, cite le témoignage de Marguerite Rouffanche en date du 30 novembre 1944. Soudainement, l'auteur intercale une phrase que jamais la rescapée de l'église n'a prononcée. Voici ce que l'on peut lire, à la page 25 de son opuscule (l'interpolation est en italique):

Vers 16 heures, des soldats, âgés d'une vingtaine d'années, placèrent dans la nef, près du choeur, une sorte de caisse assez volumineuse de laquelle dépassaient des cordons qu'ils laissèrent traîner sur le sol.

Entre 16 et 17 heures, ces êtres ont dû vivre un calvaire effroyable car le vacarme intense des tirs, des explosions, de l'incendie leur parvenait sans aucun doute. Qu'ont-ils pu penser ?

Ces cordons ayant été allumés, le feu fut communiqué à l'engin dans lequel une forte explosion soudaine se produisit [...].

L'ajout de R. Hébras sert uniquement à tromper le lecteur en supprimant le lien de cause à effet entre l'explosion dans l'église et la fusillade dans les granges.

Cette altération est symptomatique ; elle prouve que les officiels connaissent la vérité et cherchent à l'occulter par tous les moyens.

Remarquons d'ailleurs que R. Hébras n'en est pas à son coup d'essai. Dans sa brochure, il évoque le cas du tramway qui, le 10 juin vers 19 heures, arriva aux abords d'Oradour, bondé de voyageurs. Les Allemands l'interceptèrent et firent descendre tous les habitants du bourg. Ces derniers attendirent deux heures environ, ignorant le destin qui leur serait réservé. Finalement les SS les relâchèrent. R. Hébras écrit :

[...] on leur annonça qu'ils étaient libres.

Un soldat [SS] leur cria alors :

- On vous laisse partir ! Vous pouvez dire que vous avez de la chance car [dans le village] nous les avons tous massacrés . (40)

Pour le lecteur non averti, cet aveu émanant d'un SS clot le débat.

Mais le témoignage que cite l'auteur émane de Mademoiselle Maria Gauthier. Celle-ci était dans le tramway intercepté par les Allemands. Or, voici ce que la demoiselle a réellement déclaré :

[...] on nous annonce que nous sommes libres.

Un autre voyageur qui faisait partie de ce même convoi a précisé qu'un interprète, à ce moment-là, s'est écrié : "On vous laisse partir ! Vous pouvez dire que vous avez de la chance !" . (41)

R. Hébras a donc tout simplement ajouté un morceau de phrase afin de rendre les propos du SS accusateurs. Qui sont les véritables "falsificateurs de l'histoire" ?

Les SS reçurent l'ordre de tirer après l'explosion du clocher

Revenons aux granges où le véritable signal de l'exécution fut donné par l'explosion de l'église. Certains pourront s'étonner du manque de sang-froid des

SS ; cependant, un simple rappel du contexte de l'époque permet de l'expliquer : à Oradour, les soldats évoluaient dans une région truffée de maquisards. Depuis des mois, des attentats étaient régulièrement commis notamment contre l'occupant, au point que les forces allemandes stationnées dans le secteur se terraient dans leurs garnisons et qu'aux carrefours des villes des blockhaus avaient été édifiés. (41a) La veille, un commandant allemand avait été enlevé et, à Tulle, plusieurs dizaines de soldats allemands tombés aux mains des maquisards avaient été retrouvés bestialement massacrés.

Ces simples rappels suffisent pour imaginer la tension qui devait régner dans le village, notamment devant les granges où la population mâle était entassée. Les SS craignaient une intervention du maquis. De façon probable, les gradés avaient décidé de fusiller les hommes au moindre signe suspect. Rappelons que, depuis le 3 janvier 1944, les gradés allemands avaient reçu des consignes très strictes de lutte contre les partisans, dénommées : "ordres Sperrle". Celles-ci avaient été édictées après que l'occupant eut été victime d'attentats perpétrés par des bandes armées insaisissables. L'article premier stipulait :

Nous ne sommes pas en pays occupé pour laisser nos troupes se faire abattre ou enlever impunément par des saboteurs. Les contre-mesures prises jusqu'à présent, malgré certains résultats indiscutables, ne changeront pas l'essentiel de la situation si, dans des cas d'agression et de révoltes, on n'a pas recours à la légitime défense . (41b)

Ces consignes imposaient aux gradés de prendre des mesures immédiates en cas d'attaque des maquisards. Elles se terminaient par le message suivant :

Pour apprécier le dynamisme des jeunes chefs de troupe, la détermination et la rapidité de décision sont à placer, en toutes circonstances, en première ligne. Ne sera puni sévèrement que le chef de troupe mou et indécis, parce qu'il met en péril, ce faisant, et la troupe sous ses ordres, et le respect dû à l'armée allemande.

La prise de mesures sévères ne peut, compte tenu de la situation présente, donner aucunement lieu à punition [*Id.*].

Or, l'explosion soudaine et inattendue de l'église fut sans doute assimilée à une attaque du maquis. Pour ceux qui dirigeaient l'opération, il ne pouvait être question de tergiverser ; les "ordres Sperrle" étaient clairs ; la vie de leurs hommes en dépendait ; sans réfléchir davantage, ils ordonnèrent le tir.

Remarquons d'ailleurs qu'à Bordeaux un rescapé, J. Darthout, déclara :

On a entendu un grand bruit à l'extérieur : soit l'éclatement d'une grenade, soit un autre bruit produit par une arme, mais autre qu'un fusil. Et après, un cri... peut-être un ordre (je n'ai pas compris). Puis ils se sont mis à nous fusiller . (42)

Ce cri entendu par le témoin ne fut-il pas, comme lui-même le suppose, cet ordre qui suivit l'explosion ?

Les falsifications découvertes et expliquées

Tous ces faits expliquent pourquoi certains auteurs ont prétendu que les tirs dans les granges avaient retenti vers 15 h 30. En effet, Mme Rouffanche affirme que l'explosion de la "caisse" dans l'église eut lieu "*vers 16 heures*". (43) Or, c'est précisément l'heure à laquelle les tirs dans les granges ont débuté. Dès lors, certains estimèrent plus prudent d'avancer, dans le temps, la tuerie des hommes, afin que personne ne puisse établir un lien entre celle-ci et l'explosion de l'église.

De même est-il possible d'expliquer les divergences constatées à propos du prétendu ordre qu'aurait lancé Kahn pour commander l'exécution des hommes. Certains ont allégué que les SS avaient ouvert le feu à la suite d'un coup de pistolet ou d'une rafale de mitraillette. Ce mensonge n'était pas innocent : il permettait d'occulter l'explosion qui précéda la tuerie des granges, ceci afin de ne pas éveiller l'attention du lecteur. Pourtant, il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste militaire pour savoir que choisir ce genre de signal serait une vraie folie en zone d'opération où n'importe qui peut le déclencher.

Peu à peu toutefois, face à la convergence des témoignages très tôt publiés, la vérité s'est imposée. Aujourd'hui, les autorités d'Oradour admettent que le "*massacre*" débuta à *16 heures*, suite à une "*détonation*" mais... à condition que cette détonation ne puisse être identifiée comme ayant été celle qui secoua le clocher. Voilà donc pourquoi :

— la voûte du clocher a été minutieusement reconstruite afin que personne ne puisse soupçonner qu'une explosion l'avait partiellement détruite ;

— R. Hébras, qui avait d'abord parlé de l'explosion d'une bombe, s'est ensuite ravisé et a parlé d'un bruit occasionné par une grenade.

Maintenant, une grave question se pose : qui, dans l'église, mit le feu aux poudres ?

Le dossier sur Oradour étant mis sous scellés jusqu'en 2053, seules des hypothèses pourront, sur ce point, être émises. Tel est l'objet du prochain chapitre.

NOTES

1 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 93. Voy. aussi *Ville Martyre...*, p. 18.

2 Voy. *Petite histoire ...*, p. 45 : "*La cloche de l'église sonne : il est 15 h 30. Presque aussitôt [...] la mitrailleuse en batterie devant le groupe se met [...] à cracher, fauchant les hommes [...]*".

3 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 32 : "*Quand toute la population eut été réunie, les Allemands la divisèrent en deux groupes, l'un composé des femmes et des enfants, l'autre des hommes. Le premier, encadré par huit à dix SS [...], fut, vers 15 heures, conduit à l'église*".

4 Voy. *Le drame...*, p. 20 (témoignage de R. Hébras) ; *Ville Martyre...*, p. 104 (déclaration de Mathieu Borie) ; *Le Monde*, 24 janvier 1953, p. 4, col. C (témoignage de Clément Broussaudier) ; *Oradour-sur-Glane...*, p. 35 (déposition de Yvon Roby).

5 Voy. *Le drame...*, p. 20. Voy. aussi. *Le Monde*, 24 janvier 1953, p. 4, col. C, déposition de C. Broussaudier.

6 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 35 : "*Soudain, cinq minutes après notre entrée dans les granges [...] [les SS] poussèrent un grand cri et ouvrirent lâchement le feu sur nous*".

7 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 51.

8 Voy. *Ville Martyre...*, p. 104 : "*Au bout d'un quart d'heure d'attente angoissée [...]. Les armes claquent contre nous*".

9 Voy. *Le drame...*, p. 21.

10 Voy. *Ouest-France*, 20 janvier 1953, p. 2, col. A.

11 Voy. *Le Monde*, 22 janvier 1953, p. 5, col. C. Voy. aussi *Le Monde*, 28 janvier 1953, p. 4, col. B.

12 Voy. *Ville Martyre...*, p. 104.

13 Voy. *Petite histoire ...*, p. 45.

14 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de G. Boos en date du 21 avril 1947, p. 2.

15 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de H. Daab en date du 27 juillet 1949, p. 4.

16 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de F. Pfeufer en date du 7 août 1947, p. 3.

17 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'A. Lohner en date du 22 novembre 1945, p. 6.

18 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation de Frenzel en date du 19 mai 1948, p.3. 19. Voy. *Le Monde*, 5 février 1953, p. 5, col. C.

20 Voy. *Oradour, Tulle...*, p. 1826, col. A et B : "[...] il était 15 h 30. Sur la place, le Hauptsturmführer Kahn leva son pistolet et tira en l'air".

21 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de G. Boos en date du 8 août 1947, p. 3.

22 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de J. Busch en date du 26 août 1947, p. 3.

23 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de F. Pfeufer en date du 7 août 1947, p. 3.

24 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'H. Frenzel en date du 19 mai 1948, p. 3.

25 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de W. Blaeschke en date du 30 juin 1948, p. 2.

26 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 35 (extrait du témoignage d'Yvon Roby).

27 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 197 (déclaration de R. Hébras à P. Poitevin).

28 Voy. sa déposition auprès de MM. Bois et Pignol, attachés aux Archives départementales (reproduite dans *Ville Martyre...*, pp. 108-110). Voy. aussi *Le drame...*, p. 21.

29 Voy. le rapport du 4 juillet 1944 in *La mémoire d'Oradour...*, p. 103, col. B. La détonation dont parle l'auteur est celle qu'ont entendue MM. Besson et Garraud. Or, ces deux témoins précisèrent qu'elle rententit "*vers 16 heures*", confirmant ainsi que les mitrillades ne débutèrent pas à 15 h 30 (*Ibid.*, p. 98, col. A).

30 Voy. *Plus près de la vérité...* page 221, l'auteur écrit : "Au signal convenu, une détonation ou une rafale, les SS se mettent à tirer". Page 223, toutefois, P. Maysounave ne parle plus que de "la détonation" ("A la détonation, et entendant le crépitement des mitrailleuses des autres groupes, Steger commande : "Laden ! Feüer !" ("Armez ! Feu !") au peloton placé à sa gauche"). Il en est de même p. 224, où il est écrit que : "Entre 16 et 17 heures, les femmes et les enfants [...] entendent le mitraillage des hommes, après la détonation fatidique qui a retenti dans tout le bourg".

31 Le lecteur se souviendra que nous avons déjà démontré l'ineptie de cette thèse.

32 Voy. *Le Monde*, 22 janvier 1953, p. 5, col. C.

33 Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 67.

34 Dans son ouvrage déjà cité, P. Maysounave parle également d'une "détonation opérée par les SS sur la place de l'église" (voy. p. 284, n. 6). L'auteur ne nous indique pas sa source, mais nous savons qu'il a rencontré Maurice Beaubreuil (voy. p. 285, n. 9 : "M. Maurice Beaubreuil, lors d'une rencontre avec l'auteur [...]").

35 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de Henri Weber en date du 19 avril 1948, p. 2. Dans le passage omis, H. Weber déclare que "quelques minutes après" l'explosion, il entendit "un coup de feu" à la suite duquel les mitrailleuses entrèrent en action. Le laps de temps donné par l'inculpé paraît long, mais il est vrai que, dans de tels moments, la perception des durées se trouve faussée. Voilà d'ailleurs pourquoi nous n'accusons pas M. Borie de mensonge lorsqu'il prétend que l'attente dans les granges a duré cinq minutes, alors qu'en vérité elle semble avoir duré vingt à trente minutes. Quant au "coup de feu", il n'est pas possible d'en découvrir la provenance, car nous verrons qu'une bataille eut vraisemblablement lieu dans l'église après l'explosion du clocher.

36 Voy. le procès-verbal de la déposition faite par Mme Rouffanche en date du 7 juillet 1947, 1 p.

37 A supposer, en effet, qu'elle ait entendu des rafales venues de plusieurs points du village, Mme Rouffanche en aurait certainement parlé dans l'un de ses témoignages. Or, on cherchera en vain, dans ses différentes dépositions, une quelconque mention relative à ces tirs...

38 Voy. *Dans l'Enfer...*, pp. 42-43.

39 Voy. *Plus près de la vérité...*, p. 224.

40 Voy. *Le drame...*, p. 27.

41 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 69. Voy. aussi *Ville Martyre...*, p. 29.

41a Voy. J.-R. Naux, *Au clocher de leur coeur*, p. 3 : "*Cinquante années après, il est bien difficile d'imaginer l'ampleur et l'intensité du harcèlement [...] dont est victime, dans le sud-ouest, l'armée germano-slave. Les forces du maintien de l'ordre fidèles au gouvernement de Vichy sont la cible favorite des maquis FTP, c'est-à-dire communistes. Dès avril 1944, la crainte des maquisards est telle que les Allemands et les Miliciens se terrent dans leur garnison. Aux carrefours des villes; des blockhaus ont même été édifiés*".

41b Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 27.

42 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 52.

43 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 49.

[Partie 10]

VI - QUI PROVOQUA L'EXPLOSION DE L'ÉGLISE ?

L'établissement des responsabilités est capital au regard de l'Histoire. En attendant l'ouverture des archives officielles, nous devons nous contenter d'émettre quelques hypothèses plausibles puis de considérer dans quelle mesure elles rendent compte des éléments matériels, des documents et des témoignages à notre disposition.

Aujourd'hui, nous savons qu'Oradour-sur-Glane était un fief du maquis et les indices sont nombreux que les SS y trouvèrent des cadavres de soldats allemands et de nombreux dépôts d'armes.

Dès le début des opérations, il est logique de penser que le seul lieu stratégique du village, c'est-à-dire l'église, fut occupé par les maquisards qui y disposaient déjà d'une certaine logistique et notamment d'importants stocks de munitions sous les toits, dans le clocher et, peut-être, dans les caves. Par les ouvertures, ils purent suivre le déroulement des événements dans le village. Ils comprirent que les SS étaient déterminés non seulement à retrouver Kämpfe, mais aussi à éradiquer la Résistance présente dans la localité (en fusillant ses membres et en détruisant ou en saisissant ses dépôts).

Premières hypothèses

Les SS connaissaient les caches habituelles des maquisards. Il faut, en effet, savoir que les résistants utilisèrent très souvent les églises pour y cacher des munitions. Il y a quelques années, par exemple, les éditions Pierre Fanlac publièrent un livre de Guy Penaud intitulé : *Histoire de la Résistance en Périgord*. Nous y apprenons, page 222, qu'à Siorac-en-Périgord les maquisards commandés par Charles Brouillet, dit le Bolchevique, avaient caché *le gros des armes sous le toit de l'église*. (1)

Le cas de Siorac-en-Périgord n'est pas unique. En décembre 1995, un petit mensuel régional, *Mon Pays/ Richesse et Protection du Patrimoine (cantons d'Airvault et de Saint-Loup)*, consacra un article aux clochers visibles dans différents villages. Page 3, un cliché montre celui que l'on peut encore voir dans la bourgade de Louin. La légende porte :

C'est le seul témoin qui subsiste de l'église ancienne détruite par un incendie en 1875 et reconstruite par la suite. Ce clocher a servi de cachette d'armes, en 1944, à la Résistance.

Cependant, les faits sont là, les soldats y enfermèrent les femmes et les enfants sans investigation préalable. C'est là une première interrogation. Que ce soit par respect du lieu saint ou par suite d'une négligence, cette faute du commandement donnait ainsi autant d'otages au maquis ; on pourra y voir l'origine des anomalies constatées dans la conduite du commandant Diekmann à son retour d'opération.

Dans ces circonstances, il est raisonnable d'imaginer que les résistants n'eurent plus qu'une pensée : sauver leur vie, c'est-à-dire fuir et, dans le même temps, empêcher que le dépôt de munitions (dont une partie était peut-être d'origine allemande) ne tombe aux mains des SS. Or, l'église offrait trois issues par lesquelles une fuite était réalisable :

— la porte du sous-sol de la sacristie qui donnait sur la sortie du bourg;

- les vitraux du mur est qui donnaient également sur la sortie du village;
- la porte de la chapelle Sainte-Anne qui donnait sur des jardins.

Toutefois, les maquisards devaient surmonter deux obstacles.

Pour atteindre l'une quelconque de ces issues, les hommes cachés dans le clocher devaient traverser la nef dans laquelle s'entassaient femmes et enfants. Dès lors, il fallait prévoir, à leur passage, l'éventualité d'un mouvement de foule incontrôlable appelant l'attention des SS.

Par la suite, même à supposer que les issues soient atteintes, encore fallait-il pouvoir fuir sans être abattu par les SS. Certains d'entre eux, en effet, gardaient les abords de l'église. Les maquisards ont-ils décidé de provoquer un désordre tel que les SS de garde, surpris, ne puissent réagir assez vite pour les stopper dans leur fuite ? Par exemple, en faisant sauter le dépôt de munitions installé sous les combles du sanctuaire, avec l'avantage supplémentaire de le soustraire aux assaillants. Il leur suffisait d'allumer des mèches de longueur calculée pour laisser le temps de rejoindre les issues. La seule inconnue résidait alors dans la réaction de la foule en proie à la panique. Mise au courant ou ayant compris l'imminence de la catastrophe, la foule rendue furieuse les a-t-elle agressés en désespoir de cause, freinant leur progression vers les sorties ? Ont-ils sous-estimé la longueur de la mèche ? Le résultat est là : un très petit nombre de rescapés.

On opposera sans doute que la mise à feu intentionnelle des munitions faisait bon marché de la vie des femmes et des enfants et, donc, qu'il n'aurait pas été pensable d'envisager une diversion aussi criminelle. Ce n'est pas certain. En effet, il est probable que les assiégés ne purent prévoir les dégâts qu'allait entraîner la détonation. Sans doute crurent-ils que les voûtes résisteraient et que seuls les toits seraient soufflés. C'est d'ailleurs ce qui arriva au niveau de la nef dont les voûtes, rappelons-le, résistèrent au sinistre. En vérité, le drame eut pour origine l'explosion du clocher qui provoqua la destruction partielle de la voûte et la propagation d'une gigantesque flamme. Si le clocher avait résisté, gageons qu'il y aurait eu, parmi les femmes et les enfants, beaucoup moins de victimes, parce que la panique consécutive à l'effondrement qui interdisait l'issue principale dut compter pour beaucoup dans l'ampleur de la catastrophe.

Malgré tout, nous rejetons l'hypothèse selon laquelle les résistants auraient fait sauter l'église *pour en faire une sorte de fanal appelant au soulèvement populaire contre la puissance d'occupation allemande*, ou *pour attiser la haine contre les Allemands*. (2) Le 10 juin 1944, vers 16 heures, les maquisards songeaient davantage à sauver leur vie qu'à faire de la propagande. Peut-être,

d'ailleurs, n'allumèrent-ils que les munitions qui se trouvaient au-dessus des voûtes, croyant que l'explosion en chaîne ne s'étendrait pas au clocher.

Une objection, toutefois, vient heurter cette première hypothèse. L'explosion des munitions stockées dans l'église allait fatalement appeler l'attention des SS présents dans le bourg. Dès lors, on ne peut croire que les maquisards aient voulu opérer une diversion qui, en réalité, produisait l'effet inverse. De plus, mettre à feu des explosifs entreposés dans un bâtiment dont on n'est pas sûr de pouvoir s'extraire rapidement paraît insensé.

Cette objection n'est pas insurmontable, tant échappe à la logique le comportement d'êtres humains placés en situation critique, et, nous le répétons, ils ont pu croire que la confusion générale couvrirait leur départ de l'église.

On pourrait aussi supposer que, après plusieurs tentatives de fuite avortée, les maquisards se sont résolus à transformer l'église en camp retranché, prenant en quelque sorte les femmes et les enfants en otages. Le cas échéant, pour empêcher l'investissement de ce nouveau Fort-Chabrol, auraient-ils provoqué volontairement l'obstruction des issues principales, sans très bien en mesurer les conséquences ? Quoi qu'il en soit de la solidité de cette hypothèse, nous devons constater qu'elle rend compte des destructions matérielles qui affectent particulièrement les locaux comportant les issues.

Une seule certitude, les faits déjouèrent les prévisions. Les maquisards se heurtèrent aux SS qui se trouvaient à l'extérieur. Une bataille s'ensuivit. Les événements se précipitèrent alors : les munitions explosèrent ; dans l'église, beaucoup périrent ; la panique s'empara des survivants qui se précipitèrent vers les sorties, notamment la sacristie. Là eut lieu une autre détonation, résultant certainement de la bataille. Le plancher s'effondra. Des femmes et des enfants tombèrent dans les flammes...

Autre hypothèse

Parmi les femmes qui se trouvaient dans l'église, beaucoup devaient savoir que des maquisards étaient cachés sous les combles, près de leur dépôt de munitions. En outre, nous verrons plus loin que, ce samedi 10 juin 1944, le prêtre lorrain se trouvait très probablement au milieu des femmes et des enfants. Il ne pouvait ignorer le danger mortel, accumulé au-dessus des voûtes avec sa permission.

Or, rappelons qu'au même moment, dans les granges, les otages étaient gardés en respect. Beaucoup d'entre eux, certes, n'étaient pas des résistants. Mais ils risquaient, en cas de dénouement tragique, de payer pour les coupables. Dès lors, pour tenter de sauver ces hommes qui étaient leur mari, leur père ou leurs

parents, il est possible que, dans l'église, un fort mouvement de femmes se soit résolu à dénoncer les vrais responsables des exactions commises à Oradour. Le prêtre a-t-il intercédé en faveur des innocents et fait appel à un sursaut de conscience des maquisards ? On doit se souvenir que les républicains espagnols, fortement impliqués dans la Résistance, traînaient derrière eux un lourd passé de tueries d'ecclésiastiques par centaines, de profanations de cimetières et de destructions d'édifices religieux.

Que s'est-il alors passé ? On peut raisonnablement imaginer que, parmi les maquisards, certains aient choisi d'exercer un odieux chantage et menacé de faire sauter l'église, en cas de dénonciation. Le ton serait vite monté, appelant l'attention des SS. S'estimant découverts, peut-être divisés en deux camps ennemis, certains maquisards auraient alors perdu leur sang-froid et mis leur menace à exécution avant de tenter une impossible fuite...

Éléments en faveur de nos hypothèses

Certains reprocheront à ces différentes versions leur caractère de gratuité. Bien que nous ne le contestions pas, nous invoquerons, à l'appui de celles-ci, plusieurs constatations dans les ruines, bien tangibles, elles, ainsi que plusieurs témoignages.

Des bruits avant la détonation

Certains témoins ont fait état de bruits divers perçus avant qu'une grande détonation ne secoue l'église. Rappelons, par exemple, que, devant la commission d'instruction de Bordeaux, l'ancien SS Henri Weber déclara :

Nous avons entendu une rafale de mitraillette puis une détonation et des cris de femmes et d'enfants que nous entendions malgré la distance. (3)

Cette rafale a-t-elle été la conséquence d'une violente escarmouche qui se serait déroulée, au sein de l'église, entre les maquisards qui désiraient mettre leur terrible menace à exécution et ceux (femmes, prêtre, certains maquisards ou, même, des SS arrivés sur les lieux, attirés par les cris) qui tentaient d'empêcher l'irréparable ?

Les parties de l'église détruites

Notons que, excepté le clocher, les parties de l'église les plus gravement atteintes furent la chapelle Saint-Anne et la sacristie (sous-sol effondré et autel en pierre détruit). Or, comment ne pas remarquer que là se trouvaient précisément les portes qui offraient les meilleures chances de réussite dans la fuite ? La chapelle

Saint-Joseph et les deux parties de la chapelle de la Vierge ne comprenaient, pour leur part, nulle issue. Or, elles ne furent que très peu touchées puisque l'autel en bois dans la première, le confessionnal et les draperies dans la seconde résistèrent au sinistre.

Cette première constatation renforce la thèse d'une violente bataille qui se serait déroulée dans la sacristie et dans la chapelle Sainte-Anne, pour la maîtrise des issues.

Elle explique aussi pourquoi les femmes et les enfants qui avaient survécu à l'explosion et n'étaient pas immobilisés n'ont pu fuir l'église : les issues étaient alors soit obstruées (porte principale sous le clocher) soit occupées par les maquisards aux prises avec les SS.

Les SS se ruent à l'église

A l'appui de nos versions, citons également plusieurs témoignages et tout d'abord la déposition que fit Marguerite Rouffanche en 1953. D'après celle-ci, des balles avaient été tirées de l'intérieur de l'église. (4) Or, nous avons démontré qu'il n'avait pu s'agir de balles SS. Mentionnons ensuite A. Renaud. A Bordeaux, ce dernier déclara :

[...] il y a un officier qui a annoncé : Vers l'église. Des coups de feu ont été tirés et ça était la mitrailleuse aussitôt qui est entrée en action. (4a)

Cet épisode se situe exactement au moment où les fusillades dans les granges débutèrent, c'est-à-dire immédiatement après l'explosion du clocher. Le fait qu'un officier SS ait alors commandé à ses hommes de se rendre à l'église démontre qu'il y avait un besoin urgent de renfort dans ce lieu.

Quarante et un ans plus tard, enfin, A. Renaud apprit à V. Reynouard que des tirs avaient pu être entendus dans le sanctuaire pendant plus d'une heure. (5) Cette révélation nous paraît capitale. En effet, si l'on confronte la version officielle avec les propos de M. Renaud, il faudrait admettre que les SS, soldats d'élite, mitraillèrent pendant 60 minutes environ afin de tuer 500 femmes et enfants sans défense. N'importe quel être humain d'intelligence normale rejettera cette opinion absurde ! En vérité, les propos d'A. Renaud renforcent l'hypothèse d'après laquelle une bataille se livra à l'église, bataille qui dura bien plus que quelques minutes. Les guides d'Oradour, d'ailleurs, le savent parfaitement. Aussi préfèrent-ils ne jamais évoquer cette fusillade prolongée.

L'affaire des douilles allemandes dans l'église

Toutefois, et afin, sans doute, d'impressionner le touriste, il est très souvent question de centaines de douilles qui auraient été retrouvées dans l'église après la tragédie. (6) Déjà, dans son rapport du 24 juillet 1944, le général Bridoux, chargé des relations avec le commandement allemand, avait affirmé que *Le sol [de l'église] était jonché de douilles portant la marque de fabrication STKAM7*, qui est une marque allemande. Pour beaucoup, ce texte apporte la preuve que les SS, *et eux seuls*, ont tiré dans l'église. Méfions-nous cependant. En effet, rien ne prouve que ces quantités de douilles n'ont pas été apportées là après la tragédie. Il est possible aussi que des résistants aient disposé de stocks de munitions préalablement volés aux Allemands (rappelons que des munitions sortaient de la poudrerie de Bergerac pour être livrées aux maquisards). De plus, remarquons que, dans leur ouvrage, Masfrand et Pauchou ne parlent que d'une seule douille *portant l'inscription suivante : KAM St 42-5*, les autres portant des inscriptions différentes (WRA 9mm, hrn St 39-43, hrn St 40-43, hrn St 41-43, aso Stf 8-44) ou rendues illisibles *par le feu et l'oxydation*. . (8)

Notons que la marque W.R.A. 9M-M est d'origine américaine (8a) et qu'à l'époque ces douilles n'étaient utilisées, sur le territoire français, que par le maquis, notamment dans les mitraillettes STEN! On comprend pourquoi :

— ces prétendues dizaines de douilles portant l'inscription STKAM ne sont exposées nulle part, à Oradour ;

— dans l'ouvrage très officiel édité avec l'aide du Service de recherche des crimes de guerre ennemis (*Oradour-sur-Glane...*), tout développement concernant les inscriptions sur les douilles a disparu.

Par conséquent, non seulement rien ne prouve que seuls les SS aient tiré aux alentours et à l'intérieur de l'église mais, au contraire, nous tenons une preuve qu'il y a eu combat entre les soldats et les résistants.

Des maquisards fuient à travers les vitraux

Venons-en maintenant aux vitraux du mur est. D'après l'histoire officielle, le plus grand d'entre eux, le vitrail central, aurait livré passage à Mme Rouffanche. Elle aurait été suivie par une jeune mère qui lui aurait tendu son bébé. Alerté par les cris de celui-ci, un SS en faction aurait fait usage de son arme, tuant la jeune mère et son poupon et blessant Mme Rouffanche.

La façon dont le grillage du vitrail central est tordu semble confirmer qu'une ou plusieurs personnes ont tenté de fuir par cette issue. S'agit-il de Mme

Rouffanche? L'étude des lieux nous persuade de répondre par la négative. En effet, la pente herbue située au bas dudit vitrail rend la réception difficile ; de plus, elle se termine par un abrupt de 2,50 m sur la route principale (figures 44 et 45). On le voit nettement sur le cliché publié par P. Poitevin à la page 49 de son ouvrage. De plus, on remarque que, tout comme aujourd'hui, aucune végétation (ronces, haie...) n'existait sur ce talus. Un homme en bonne condition physique spécialement entraîné pourrait peut-être sauter par l'emplacement du vitrail et parvenir à arrêter sa chute au prix d'un effort intense. Mais il paraît impossible que Mme Rouffanche (qui avait quarante-sept ans au moment du drame) et Mme Joyeux (qui portait vraisemblablement son bébé dans les bras) aient pu franchir sans dommages corporels ce dénivelé de presque dix mètres qui sépare le vitrail de la route. Par ailleurs, il faut remarquer que, dans sa déposition, Mme Rouffanche parle de son *saut de plus de trois mètres*, mais n'explique jamais la méthode utilisée pour interrompre sa roulade intermédiaire.

Certains objecteront que le danger donne des ailes. Nous les renvoyons à un ouvrage vieux de quarante ans, écrit par un auteur, très officiel celui-là, qui s'est interrogé sur la façon dont notre héroïne avait arrêté sa chute. Cet auteur s'appelle Camille Mayran, et son livre *Larmes et Lumière à Oradour* . On lit, page 223 :

Comment, tombant de la fenêtre sur l'étroite corniche sans parapet qui contourne l'abside, n'était-elle pas tombée encore de cette corniche jusqu'à la route ? On s'en rend compte en examinant l'endroit : elle devait tomber sur la route d'une chute mortelle, qui l'eût livrée en tout cas au revolver d'un SS; (9)

Preuve que le récit de l'unique rescapée n'apparaît pas à tout le monde comme parfaitement limpide.

C. Mayran n'a toutefois pas eu le courage d'aller jusqu'au bout de son raisonnement. C'est bien dommage pour l'Histoire.

Pour nous qui n'avons pas les mêmes motifs d'esquiver le débat, notre conviction sort renforcée par le fait que les différents documents rendus publics se révèlent vagues et contradictoires. Ainsi, le 15 juin 1944, se fondant sur les dires de la rescapée, M. Freund-Valade écrivit dans son rapport :

Au moment où le témoin parvenait à se hisser jusqu'au vitrail, les cris d'une mère qui voulait lui confier son enfant attirèrent l'attention d'une sentinelle placée au dehors qui fit feu sur la fugitive et la blessa grièvement. Elle ne dut la vie qu'en simulant la mort [p. 3].

Dans son livre, P. Poitevin, qui écouta Mme Rouffanche quelques jours seulement après la tragédie, rendit compte de son récit dans les termes suivants :

Le vitrail se brise et, à travers les barreaux, le grillage se soulève, une tête [...] apparaît [...].

Un moment d'hésitation, puis un corps s'accroupit et s'élance dans le vide.

D'une chute de trois mètres, il tombe lourdement sur un remblai, entre les soubassements de l'édifice.

Déjà, à ces appels suppliants, deux bras se sont tendus. Dans un geste de désespoir, une maman jette par la fenêtre un bébé de quelques mois.

Hélas ! le chérubin gît maintenant, masse inerte, sur les pierres [Trente-neuf pages plus loin, P. Poitevin écrit : Mme Rouffanche *se lamente de n'avoir pu [...] saisir dans ses bras l'enfant de Mme Joyeux*]. La mère saute à son tour. Elle reprend et étreint sa précieuse progéniture [...] et les deux femmes, malgré leurs contusions, leurs meurtrissures, longent la cure donnant sur un jardin surplombant la route.

[...] les Allemands veillent et épient leurs mouvements. Ils épaulent leurs armes, visent ces cibles mouvantes et font feu.

Une salve de détonation claque dans leur direction.

Après avoir escaladé une murette, [Mme Rouffanche,] atteinte de plusieurs balles, s'affale dans un potager, au milieu de rames de petits pois, dont la voûte de verdure recouvre son corps.

A une vingtaine de mètres derrière elle, la jeune mère a voulu se réfugier dans les cabinets du jardin du presbytère. Elle s'effondre à son tour, frappée à mort. Son sang éclabousse le crépît de l'intérieur des latrines, rougit son corsage et, près d'elle, son ange chéri meurt, étendu, la tête fracassée . (10)

Voici maintenant comment, au mois de novembre 1944, Mme Rouffanche elle-même raconta sa fuite :

Le vitrail étant brisé, je me suis précipitée vers l'ouverture qui s'offrait à moi. J'ai fait un saut de plus de trois mètres.

Ayant levé les yeux, je me suis aperçue que j'avais été suivie dans mon escalade par une femme qui, du haut de la fenêtre, me tendait son bébé. Elle se laissa choir près de moi. Les Allemands, alertés par les cris de l'enfant, nous mitraillèrent. Ma compagne et le poupon furent tués. Je fus moi-même blessée en gagnant un jardin voisin. Dissimulée parmi des rangs de petits pois, j'attendis dans l'angoisse qu'on vienne à mon secours . (11)

En 1953, enfin, l'unique rescapée déclara devant les juges :

C'est pendant l'escalade [vers le vitrail] que j'ai été suivie et blessée. Mme Hyvernaud m'a suivie avec son bébé, mais elle a été tuée en sautant par le vitrail avec son bébé. C'est en fuyant que j'ai été blessée dans un carré de petits pois.

J'étais blessée de cinq balles et on ne m'a retrouvée que le dimanche soir .
(12)

On notera les différences sensibles qui existent entre les différentes versions ci-dessus ainsi que les bizarreries qu'elles contiennent :

— L'unique rescapée prétend avoir fui, blessée, dans un jardin voisin. Comment expliquer qu'elle soit parvenue à échapper aux SS avec cinq balles dans le corps? Comment expliquer que les SS qui, nous dit-on, avaient l'ordre de supprimer tous les témoins, n'aient pas pris l'initiative d'aller vérifier si cette femme, qui avait tout vu, avait bien expiré? A ce sujet, citons une nouvelle fois C. Mayran qui, dans le même livre, exprime son incompréhension :

Comment avait-elle pu, de la corniche, se relever, courir sous les balles, disparaître aux yeux de ceux qui, la visant, l'avaient touchée cinq fois ? La pauvre Marguerite ne le sait pas. (13)

— Henriette Joyeux (née Hyvernaud) a-t-elle lancé son enfant à Mme Rouffanche ou a-t-elle sauté, elle aussi, d'une hauteur de trois mètres en le tenant dans ses bras ? En 1944, Mme Rouffanche parla d'une mère qui lui tendit son poupon — un poupon qu'elle n'aurait pu attraper — et, neuf ans plus tard, tout changea lorsqu'on put entendre que Mme Joyeux avait sauté *avec son bébé* ;

— De plus, la jeune mère a-t-elle été tuée *en sautant par le vitrail* ainsi que l'a affirmé Mme Rouffanche en 1953 ou est-elle parvenue au sol (*elle se laissa choir près de moi*) avant d'être, par la suite, tuée alors qu'elle tentait de fuir (version de 1944) ?

— A supposer que H. Joyeux ait été tuée alors qu'elle fuyait, a-t-elle été tuée non loin de l'endroit où elle avait touché le sol (ainsi que le laissent croire les dépositions de Mme Rouffanche en novembre 1944 et janvier 1953) ou a-t-elle été tuée dans les toilettes du presbytère (ainsi qu'on l'apprend dans le livre de P. Poitevin)?

Le mystère s'épaissit encore lorsqu'on observe, dans le livre édité par le Service de recherche des crimes de guerre ennemis, deux clichés montrant, dit-on, le corps du nourrisson. (14) Son aspect ne s'accorde pas avec la description qu'en a donnée M. Machefer. Celui-ci a parlé d'un bébé au *crâne largement ouvert* alors que, sur le cliché, on s'aperçoit que la tête entière manquait, ainsi que l'extrémité des membres inférieurs.

Notons enfin qu'en 1946 l'inculpé Graff a déclaré qu'à Oradour le SS Pakowski lui avait dit :

qu'il venait de tuer à coups de crosse une jeune femme et son bébé qu'il avait découverts dans les cabinets d'aisance situés près de l'église. (15)

Si ce témoignage est exact, celui de Mme Rouffanche s'effondre car il n'est nullement question ici d'une fuyarde tuée à coups de fusil, mais d'une femme qui, s'étant cachée, a été tuée à coups de crosse. De plus, à supposer que le SS ait effectivement tué le jeune Hyvernaud et sa mère, on ne comprend pas pourquoi, si l'on en croit M. Machefer, seul le corps de la maman aurait été ramené dans le jardin du presbytère pour y être enterré.

Toutes ces ambiguïtés, ces incohérences et ces contradictions jettent le doute sur la thèse officielle qui concerne la fuite de Mme Rouffanche, l'assassinat de H. Joyeux et de son bébé. Nous sommes persuadés que ni Mme Rouffanche, ni H. Joyeux n'ont sauté par le vitrail central du mur est. On pourra objecter:

— qu'au soir du drame une traînée de sang apparaissait au-dessous du vitrail central du mur est, prouvant qu'une personne avait bien été blessée en sautant par cette ouverture;

— que le cadavre de H. Joyeux fut retrouvé hors de l'église, dans le jardin du presbytère, près du mur est de l'église.

Nous ne contestons pas ces faits qui ne contredisent nullement notre thèse.

Que H. Joyeux ait été retrouvée hors de l'église près du presbytère ne prouve pas qu'elle se soit échappée par le vitrail. Le rapport du docteur Bapt mentionne dix cadavres, huit d'enfants et deux de femmes, qui ont été retrouvés dans un

apprentis sous le presbytère (Dans l'Enfer..., p. 149). Or, personne ne prétend que ces dix personnes se soient échappées de l'église.

Quant à la traînée de sang, elle est mentionnée dans la brochure *Souviens-toi/Remember*, où un cliché, page 19, porte la légende suivante :

La fenêtre de l'église par où s'échappa Mme Rouffanche. On voit la traînée claire du chlo-rure de chaux que les secouristes répandirent sur les traces de sang de la pauvre jeune mère qui fut blessée en suivant Mme Rouffanche et achevée plus loin.

Or, rien ne prouve que ce sang ait effectivement appartenu à H. Joyeux. Nous sommes même persuadés qu'il appartenait à des maquisards qui furent mitraillés par les SS alors qu'ils tentaient de fuir par ce vitrail.

Remarquons, en effet, que, d'après le rapport des Renseignements généraux en date du 4 juillet 1944

De nombreux points d'impact entourent également extérieurement la fenêtre de la sacristie. (16)

La fenêtre dont il est ici question est certainement celle du mur est (il en existe en effet deux autres sur le mur nord mais les clichés pris après la tragédie semblent ne montrer aucun impact. Nous ne possédons en revanche aucune photographie d'époque montrant la fenêtre du mur est). D'après l'histoire officielle, ces impacts auraient résulté des tirs effectués de l'extérieur par les SS afin de tuer les femmes qui s'étaient réfugiées dans la sacristie. Or, il faut savoir que non seulement cette fenêtre est très étroite, mais qu'elle est située à 3 m environ du sol extérieur. Si, vraiment, les SS avaient voulu tuer les femmes et les enfants réfugiés dans ce local, il aurait été beaucoup plus simple d'y pénétrer par la porte et de mitrailler à travers le plancher.

En réalité, de tels impacts sont parfaitement explicables si l'on considère que cette fenêtre était l'endroit idéal pour, de l'intérieur, tirer sur des sentinelles qui se seraient trouvées à l'extérieur de l'église. Il est dès lors possible d'imaginer qu'un maquisard s'était posté à cet endroit afin de couvrir ses camarades qui s'échappaient par les vitraux du mur est. Par la suite, les SS auraient voulu empêcher cette couverture en tirant sur cette fenêtre.

Un témoignage capital, d'ailleurs, confirme notre hypothèse. Il émane d'un inculpé alsacien qui, en 1945, déclara :

J'avais moi-même été commandé de me poster face à l'église, en contre-bas, sur la route, pour veiller à ce que personne ne s'échappe, et cela au moment même où les hommes avaient tenté de s'échapper par les vitraux. (17)

Les termes utilisés ici sont clairs : des *hommes* tentèrent de s'échapper par les vitraux de l'église ! Des hommes qui, selon l'Histoire officielle, ne s'y trouvaient pas! Témoignage incongru! Il est d'ailleurs à noter que plus jamais A. Lohner ne raconta cet épisode. Au procès de Bordeaux, les rédacteurs de l'acte d'accusation se contentèrent d'écrire :

Lohner reconnaît avoir fait le guet autour de l'église pour que personne ne s'échappe par les vitraux [...] [p. 18; voy. en annexe, Doc. 4.2.].

Voilà pourquoi aujourd'hui nous restons convaincus qu'une bataille opposa les SS aux maquisards qui, s'étant cachés dans l'église, tentèrent de fuir par la porte de la chapelle Sainte-Anne, par celle de la sacristie ainsi que par les vitraux du mur est.

On pourra objecter : supposons qu'une bataille se soit déroulée dans le sanctuaire entre soldats et maquisards ; dans ce cas, des femmes et des enfants — notamment ceux qui s'étaient réfugiés dans les parties préservées — auraient dû survivre au drame et des cadavres de résistants morts sous les balles allemandes ou carbonisés dans le sinistre auraient dû être retrouvés dans l'église.

C'est exact et rien ne prouve qu'il n'en a pas été ainsi, comme nous allons maintenant le démontrer...

VII - L'ÉGLISE MAQUILLÉE, LES TÉMOINS MUETS

L'église arrangée quelques heures après la tragédie

Au sujet des maquisards éventuellement morts au milieu des femmes et des enfants, nous savons aujourd'hui que, quelques heures seulement après la tragédie, l'église fut arrangée par des Français. Nous possédons sur cette question les déclarations d'une femme qui avait huit ans à l'époque et qui se souvient que, le dimanche 11 juin 1944 au petit matin, des inconnus étaient venus chercher Monsieur Bouby (du village du Repaire) pour qu'il aide à l'arrangement du lieu saint. (1) Gageons que ces terrassiers d'un jour ont sorti du

sanctuaire les cadavres qui, pour élaborer la version officielle, ne devaient pas s'y trouver.

D'après notre informatrice, le drame d'Oradour devint tabou dans la famille Bouby et celui qu'on était venu chercher ne livra jamais — même à ses proches — les détails de cette aube du 11 juin 1944.

Ces mêmes terrassiers auront également fait disparaître :

— les poutres des toits qui, projetées lors de la détonation, devaient se trouver sur le sol autour de l'église ;

— les restes des poutres au niveau des toitures sud.

Ainsi fut effacée une preuve flagrante de l'explosion sous les combles.

Des femmes et des enfants rescapés

Quant aux femmes rescapées, rappelons tout d'abord l'étrange précipitation des autorités à déclarer qu'il n'y en avait qu'une et qu'elle s'appelait Marguerite Rouffanche. Un document, d'ailleurs, démontre que, sur cette question, la certitude affichée officiellement paraît téméraire. Il s'agit d'un texte de Marc Bernard qui fut d'abord publié par le *Centre Libre* du 24 août 1944 avant de paraître sous forme d'une brochure éditée par le Front national de Lutte pour la Liberté et l'Indépendance de la France.

L'auteur, qui vint sur les lieux une semaine après la tragédie, écrit :

Une femme au moins, plusieurs peut-être — mais il ne semblerait pas que leur nombre dépasse trois ou quatre, parmi les quatre ou cinq cents personnes rassemblées [à l'église] — parvinrent à briser le vitrail d'une fenêtre et à s'enfuir. (2)

Mais il y a plus. Le dossier Oradour contient la déclaration sous serment d'un Allemand, Eberhard Matthes. Ce dernier, alors officier de la Bundeswehr, visita Oradour-sur-Glane en uniforme de l'armée allemande, en décembre 1963. Un an plus tard, il revint sur les lieux, en privé cette fois. Sous la foi du serment, il déclara :

Sitôt après mon arrivée [en 1963], ma jeep fut entourée d'une nuée d'enfants mais aussi de gens, pour la plupart âgés, qui me saluèrent amicalement.

Quand les plus âgés — en 1963, ils devaient avoir 50 à 60 ans — me virent lire une des brochures [racontant la version officielle du drame], quelques-uns me suggérèrent de ne pas prendre ces récits à la lettre. Beaucoup de choses s'étaient passées tant soit peu autrement que la brochure ne les décrivait. Très surpris, je répondis aussitôt que c'était déjà assez grave si des soldats allemands avaient tiré sur des femmes et des enfants enfermés dans une église, par eux mise en flammes, ou sur ces mêmes femmes et enfants fuyant la fournaise.

La réponse sonna, claire et catégorique : *L'église n'a jamais été mise à feu par les Allemands. Au contraire, les Allemands, des Waffen SS, ont, certains au péril de leur vie, sauvé plusieurs femmes et enfants de la fournaise. Deux femmes, parmi le groupe qui m'entourait, me confirmèrent même qu'elles avaient été sauvées par des soldats allemands, faute de quoi elles ne seraient pas là aujourd'hui [...].* (3)

Certains qualifieront E. Matthes de menteur ou de mythomane ; ils déclareront que si, vraiment, d'autres personnes que Mme Rouffanche avaient réchappé au drame de l'église, celles-ci se seraient manifestées depuis bien longtemps.

Ce n'est pas certain. Dans sa déclaration, l'ancien officier poursuit:

Je trouvai, au cours de ma deuxième visite, privée cette fois, à Oradour, durant l'été 64, une nouvelle corroboration de ma description antérieure, quand un tenancier de buvette, auprès duquel nous avons consommé quelques boissons, à une de nos questions sur les brochures répondit : Il existe encore une quantité de gens qui savent exactement ce qui s'est passé en 1944. Ces gens ne furent, ou bien pas entendus du tout pendant le procès [de Bordeaux en 1953], ou bien cantonnés dans des témoignages sans importance [...] [*Ibid.*, pp. 40-41].

En 1990, V. Reynouard rencontra une de ces personnes. Celle-ci refusa catégoriquement d'être enregistrée et de voir son identité divulguée. Au cours de son entretien, elle révéla que, peu avant le procès de Bordeaux où elle avait été convoquée en tant que témoin, des habitants d'Oradour l'avaient menacée de mort au cas où elle parlerait. *Si tu parles*, lui avaient-ils dit, *on te jettera dans la Garonne*. Aussi s'était-elle cantonnée dans un témoignage sans importance. Lorsque V. Reynouard lui parla de la déclaration rédigée par E. Matthes, ce témoin contraint de garder le silence ne fut aucunement surpris ; il déclara même que le tenancier de buvette mentionné par l'Allemand s'appelait Jean Bardet.

Cinquante ans après les faits, une atmosphère d'angoisse plane toujours sur le Limousin et notamment sur Oradour. En 1996, V. Reynouard rencontra un

homme qui enquête sur les crimes commis à la Libération dans la région du Dorat (non loin du village martyr). Celui-ci affirma que sa tâche était rendue très difficile car, aujourd'hui encore, les haines nées en 1944-1945 subsistaient et la peur fermait bien des bouches. Il en est de même à Oradour-sur-Glane. Dans le nouveau village et dans les environs, beaucoup de gens refusent de parler, certains pour ne pas rouvrir des cicatrices, mais beaucoup d'autres par peur. Ainsi que l'a affirmé Henri Lewkowicz: l'attitude des gens d'Oradour ressemble davantage à celle d'un coupable qu'à celle d'une victime, d'un coupable qui craint la découverte d'indices compromettants. A Oradour, celui qui sort du flot des touristes pour regarder de plus près les ruines, observer un détail, le photographe, prendre des mesures, celui-là est immédiatement repéré (nous en avons fait plusieurs fois l'expérience). Le guide s'approche de lui : que cherchez-vous ? Désirez-vous écrire un livre ? De quelle région êtes-vous ?

Dès lors, on ne peut s'étonner que, dans cette affaire, les *témoins gênants*, et notamment les éventuels rescapés de l'église, préfèrent se taire. Le mensonge commande leur silence et les risques encourus en cas de désobéissance sont trop grands.

RÉCAPITULATION

Contrairement à ce que l'on prétend depuis maintenant plus de cinquante ans, Oradour-sur-Glane n'était pas une paisible bourgade située dans une zone exempte de maquis. Le village abritait un ou plusieurs réseaux de Résistance organisés. Ces réseaux étaient composés non seulement d'autochtones, mais également de réfugiés politiques en majorité espagnols. Ils avaient notamment aménagé des caches d'armes dans de nombreuses habitations. Certaines des munitions provenaient de la poudrerie de Bergerac.

Les SS, d'ailleurs, savaient que leur mission à Oradour comportait certains dangers. Aussi prirent-ils de multiples précautions non seulement en pénétrant dans le village (armes pointées vers les portes et les fenêtres) mais aussi tout au long de l'après-midi du 10 juin 1944 (patrouilles chargées de prévenir une éventuelle attaque du maquis).

Lorsqu'ils fouillèrent le village, ils découvrirent des cadavres de soldats allemands, dont certains pourrissaient là depuis plusieurs jours. Ils trouvèrent également des objets ayant appartenu à des militaires allemands (lettres, cartes...). Après la guerre, ces objets furent présentés comme ayant été perdus par les SS venus le 10 juin 1944. ..

Soucieux de remplir leur mission le plus rapidement possible, les SS procédèrent avec méthode. Considérant que seule la population adulte mâle d'Oradour était concernée, les Allemands envoyèrent les femmes et les enfants dans l'église afin d'assurer leur sécurité. Puis, n'ayant pas obtenu des hommes les renseignements qu'ils désiraient — l'endroit où était séquestré Kämpfe et la localisation des caches d'armes — , ils les séparèrent en six groupes qu'ils parquèrent dans des lieux différents.

Une fouille de chaque maison débuta, il était environ 15 h 30. Vers 16 heures, l'église fut soudainement ébranlée par plusieurs détonations. De façon très probable, des maquisards cachés dans le clocher avaient mis le feu aux poudres afin d'opérer une diversion qui leur permettrait de fuir. Croyant en une attaque du maquis, les SS qui gardaient les hommes firent feu sur leurs prisonniers. D'autres se ruèrent vers l'église où une bataille s'engagea entre eux et les maquisards qui tentaient de fuir, certains par le vitrail central du mur est.

Bien que l'immense majorité des femmes et des enfants soient morts dans cette tragédie, certains survécurent. Des années après le drame, un officier allemand venu à Oradour en 1963 déclara sous serment que, dans le village, deux femmes s'étaient présentées à lui comme ayant été sauvées par des Waffen SS.

Plus tard, une femme révéla que, le dimanche 11 juin 1944 à l'aube, des inconnus étaient venus chercher M. Bouby pour déblayer l'église d'Oradour. Ces nettoyeurs ont également fait disparaître tout ce qui, dans l'église, aurait permis à des enquêteurs impartiaux de découvrir la vérité : cadavres de maquisards, munitions... En 1990, un rescapé déclara à V. Reynouard que, dans le village, tout le monde savait pourquoi les SS étaient venus le 10 juin 1944 mais que, par peur, personne n'osait le clamer tout haut. Lui-même aurait été menacé de mort au cas où il aurait parlé.

Tous ces faits démontrent que la version officielle du drame d'Oradour — que ce soit au sujet des causes premières ou des circonstances de la mort des hommes, des femmes et des enfants — n'est pas conforme à la vérité.

Heureusement pour l'histoire, certains documents permettent non de découvrir entièrement la vérité, mais — dans un premier temps — de démasquer les menteurs, puis de reconstituer certaines parties du puzzle.

Toutefois, notre travail serait incomplet si nous omettions d'étudier les événements qui suivirent le drame.

NOTES, partie 4, VI

1 - Ah ! ah ! mon cher Jean-Pierre, s'exclamera gaiement Brouillet, Siorac compte deux mille habitants et sur ces deux mille habitants il y a deux mille résistants !

Il lui confia sur sa lancée que le gros des armes était caché dans le toit de l'église.

— A l'église, tu vois, c'est sous la protection du Bon Dieu !

2 Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 47.

3 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de H. Weber, 6 février 1948, une page.

4 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 31 janvier 1953, p. 4 : M. LE PRÉSIDENT. -- [Au moment où vous êtes arrivée dans la sacristie] les SS sont venus vous mitrailler dans la sacristie, ils vous ont mitraillées en venant de l'extérieur ou de l'intérieur ? -- De l'intérieur.

4a Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, déposition de A. Renaud.

5 En 1994, Martial Brissaud, autre rescapé, déclara à V. Reynouard que, le 10 juin 1944, il avait entendu des tirs venant de tous les côtés pendant plus d'une demi-heure.

6 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 51 : Le rapport de l'évêché [...] précise que des centaines de douilles jonchaient le sol jusqu'au premier tiers de l'église.

7 Voy. *TMI*, XXXVII, p. 340, document F-673.

8 Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 104.

8a Marque W.R.A. 9M-M, (1931-1944) de la fabrique d'armes Winchester Repeating Arms Co, Western Cartridge Co, New Haven, CT (USA).

9 Voy. Camille Mayran, *Larmes et Lumière à Oradour* (Éditions Plon, 1952, 252 p.).

10 Voy. *Dans l'Enfer...*, pp. 50-51.

11 Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 59

12 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 31 janvier 1953, p. 2.

13 Voy. Camille Mayran, *Larmes et Lumière à Oradour*, p . 223-224.

14 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 61.

15 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de Graff en date du 10 octobre 1946, p. 2. En 1953, Graff raconta la même histoire. Voici ce que l'on peut lire dans les sténotypies du procès : GRAFF. -- [Pakowski] est descendu derrière l'église et m'a dit qu'il venait de tuer une femme et un enfant. M. le PRÉSIDENT . -- Où avait-il trouvé cette femme ? GRAFF. -- Dans les WC et les fosses d'aisance du presbytère. M. le PRÉSIDENT. -- Est-ce que vous pouvez nous dire comment Pakowski les avait exterminés ? GRAFF - - A coups de crosse de fusil (audience du 16 janvier 1953, p. 20).

16 Voy. *La mémoire d'Oradour...*, p. 103, col. A.

17 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'A. Lohner en date du 22 novembre 1945, p. 7. Voy. Annexes Doc. 4.1.

NOTES section 4, VII

1 Renseignement communiqué par G. D.

2 Voy. *Oradour-sur-Glane le village exterminé* (Éditions Pierre Fanlac, sans date, 7 p.), p. 4. Sur sa venue une semaine après la tragédie, voy. pp. 1-2 : Je suis allé visiter cette nécropole une semaine après le passage des hordes [...].

3 Déclaration sous serment parue, en version française, dans *Tulle et Oradour...*, p. 39.

[Partie 11]

Cinquième partie

Après le drame

I - Prétendus efforts allemands pour masquer leur "crime"

Les allégations françaises, leur incohérence

Les autorités françaises prétendent que, le soir du drame, un groupe de SS resta dans le village et passa la nuit dans une maison qui avait été épargnée par l'incendie : la maison de M. Dupic. D'après les auteurs du livre intitulé *Oradour-sur-Glane* :

Il est hors de doute que cette maison [a] été, au cours de la nuit, le théâtre d'une véritable orgie. Dans les ruines, M. Moreau, maire-délégué d'Oradour, a pu retrouver les restes de 20 à 25 bouteilles de champagne ; et certains indices, malheureusement insuffisants pour constituer des preuves, suggèrent l'idée que d'autres scènes, facilement imaginables, durent accompagner cette beuverie. Il est regrettable qu'aucun des rescapés ne se soit trouvé assez près de la maison Dupic pour entendre les chants et les cris qui durent, à certain moment, y retentir. Certains bruits avaient couru, que les témoins n'ont pas confirmés (1).

On remarquera la faiblesse des indications permettant aux auteurs de décrire les SS comme des brutes qui auraient organisé une orgie sur les lieux mêmes de la tuerie. Ils évoquent, sans les révéler, "certains indices", "les cris qui durent [...] retentir", "d'autres scènes, facilement imaginables". Tout, ici, fait appel à l'imagination. Seul élément concret : "les restes de 20 à 25 bouteilles de champagne". Or, cet indice, d'une faiblesse extrême, ne permet pas de conclure à l'"orgie". Frank Delage, d'ailleurs, devait en être conscient ; c'est ainsi que, dans son livre, ces 20 à 25 bouteilles vides sont devenues : "plusieurs centaines de bouteilles de vins vieux et de champagne récemment vidées (2)".

Plus prudent, mais également soucieux de grossir les faits, Robert Hébras parle d'un "nombre impressionnant de bouteilles vides retrouvées dans les ruines (3)".

Ces exagérations démontrent que les découvertes dans la maison Dupic sont, en réalité, insignifiantes.

D'après MM. Pauchou et Masfrand, les SS restés sur place avaient eu pour mission de "détruire certains témoignages trop accablants du forfait" (4). "Il est

à présumer, poursuivent-ils, qu'ils se sont employés à faire disparaître des cadavres imparfaitement consumés et à brûler ce qui ne l'avait pas été " (Id.).

La thèse des Allemands soucieux d'effacer les traces de leur crime est, prétend-on, confirmée par le fait que, le lundi 12 juin au matin, certains d'entre eux revinrent à Oradour afin d'y creuser des fosses et y enfouir des victimes. Dans un rapport français déjà cité, on lit :

Le lundi 12, de nouvelles troupes chargées de faire disparaître les corps sont arrivées à Oradour dans la matinée. Ces troupes se sont employées à creuser une fosse assez conséquente à proximité de l'église dans laquelle ont été déposés à la pelle tous les corps ou restes qui se trouvaient dans l'église et une autre dans le jardin Denis, à proximité de son garage, où ont été découverts 40 cadavres dont celui du maire. Dans les autres granges et garages, les corps n'avaient pas été enlevés (5).

L'existence des deux fosses est confirmée par le rapport du docteur Bapt, le médecin inspecteur de la Santé qui, à partir du 14 juin, supervisa les opérations de secours. On y apprend que, dès le premier jour, " un charnier près de l'église " (6) fut découvert. Ce dernier contenait " 10 cadavres et des débris humains correspondant à 15 personnes " (*Ibid.*, p. 149). Par la suite, deux fosses isolées, qui contenaient deux cadavres, furent découvertes dans le jardin du presbytère, ainsi qu'un nouveau charnier, contenant environ 25 corps d'hommes (et non 40 comme il est écrit dans le rapport de Gendarmerie), dans le jardin du chai Denis (*Id.*).

Selon MM. Pauchou et Masfrand, ces fosses auraient permis aux SS d'inhumer " les restes trop compromettants de leurs victimes " (7). P. Poitevin ajoute qu'ils aplanirent " la terre de telle sorte qu'on puisse difficilement retrouver les endroits où [avaient] été enterrés tous ces débris humains " (8). R. Hébras, quant à lui, parle d'un " camouflage grossier " (9). Pour les auteurs français, donc, aucun doute ne saurait subsister : le retour des SS après le drame avait pour objectif l'effacement des traces du crime.

De qui se moque-t-on ? A supposer que les SS aient réellement brûlé puis mitraillé les femmes dans l'église, tout homme d'intelligence moyenne comprendra que l'enfouissement d'une quinzaine de cadavres (sur plusieurs centaines !) n'aurait pas suffi à effacer les traces du massacre. Un tel forfait ne peut être caché en quelques heures ; il aurait fallu des semaines d'un travail minutieux afin de maquiller les lieux.

On prétend que les SS voulaient faire disparaître les cadavres les plus compromettants. Mais alors, pourquoi avoir commis l'imprudence de les enfouir

sur les lieux du crime ? Pourquoi ne pas les avoir chargés sur des camions pour les transporter, durant la nuit, à quelques kilomètres, et finalement les enterrer dans une forêt limousine ? Les SS auraient fait preuve d'une grande naïveté s'ils avaient cru que des cadavres, hâtivement enterrés, ne seraient jamais retrouvés.

Rappelons en effet qu'une soixantaine de corps, seulement, furent enterrés. Les hommes tués dans les granges Bouchoule, Milord, Laudy, dans le garage Desourteaux et dans la remise Beaulieu furent laissés sur place. Ces faits sont en total désaccord avec la thèse de la dissimulation, car il aurait alors fallu faire disparaître **tous** les macchabés.

Remarquons d'ailleurs que, depuis 1996, une nouvelle thèse existe. D'après celle-ci, les SS auraient creusé des fosses :

Non pour éliminer les traces de leur crime mais pour " effacer " les morts eux-mêmes et renforcer la frayeur des vivants. Empêchant l'identification et la reconnaissance des morts, ils entendaient contrarier le travail de deuil.

Le deuil est un processus complexe qui s'organise à partir d'un événement collectif (une cérémonie) au cours duquel le constat est un élément fondateur. En l'absence de ce constat, les morts ne sont pas reconnus par le groupe familial ou la collectivité ; et cette absence de reconnaissance freine ou parfois " interdit " le processus individuel de séparation. Que sont devenus les absents, ne les chercha-t-on pas durant plusieurs jours (10)?

Ainsi, cinquante-deux ans après le drame, des auteurs français rejettent la thèse fondée sur une volonté SS d'effacer les traces du (prétendu) crime. Quant à la nouvelle explication proposée, invoquant un désir d' " effacer " les morts " pour " renforcer la frayeur des vivants ", elle s'effondre lorsqu'on a compris que la mission de Diekmann n'avait pas pour objectif de terroriser les populations.

A supposer que des SS soient effectivement revenus à Oradour afin d'enfouir des corps, une simple minute de réflexion suffit pour comprendre qu'il s'agissait, pour eux, d'appliquer les premières mesures prophylactiques. Rappelons que le drame d'Oradour survint en juin, c'est-à-dire en été. Or, des cadavres abandonnés en cette saison pourrissent rapidement et deviennent des foyers possibles d'épidémie. Il fallait donc les enterrer au plus vite, en attendant qu'une sépulture décente leur soit donnée. Notons, d'ailleurs, que, le mercredi 14 juin, l'état-major allemand accepta " d'établir [...] un Ausweiss, valable dix jours seulement, autorisant les Français à prendre les mesures prophylactiques dont la nécessité s'impos[ait] (11)".

Preuve que l'occupant était conscient des mesures urgentes à prendre.

Quoi qu'il en soit, une question subsiste : à Oradour, y a-t-il eu présence de sentinelles SS dans la nuit du 10 au 11 juin puis venue de " nettoyeurs " le lundi suivant ? La certitude affichée par la plupart des auteurs français nous paraît téméraire.

L'affaire des sentinelles

L'affaire des sentinelles dans la maison Dupic semble trouver sa source dans le témoignage d'Armand Senon. Son premier récit est consigné dans un rapport du 4 juillet 1944 rédigé par les Renseignements généraux. Le jour du drame, A. Senon s'était caché dans un jardin ; il raconte :

Vers 19 heures, une sentinelle prit sa faction à quelques mètres de moi sans m'apercevoir et resta jusqu'à 5 heures du matin ; elle ne fut pas relevée par la suite. De temps en temps, elle échangeait au cours de la nuit, avec une lampe de poche, des signaux avec une sentinelle voisine (12).

Interrogé plus tard par MM. Pauchou et Masfrand, le témoin déclara :

Dans le milieu de la nuit [du 10 au 11 juin, à Oradour], j'ai vu un point lumineux à côté de moi. C'était un Allemand resté en sentinelle qui paraissait faire des signaux avec une torche électrique. Le dimanche matin [...], j'ai vu l'incendie reprendre du côté de la gare des trams. J'ai su par la suite qu'il s'agissait de la maison Dupic (13).

On notera tout d'abord les différences sensibles qui existent entre les deux versions. Dans la première, A. Senon parle d'un SS qui " échange " des signaux avec l'un de ses camarades. On en déduit que le destinataire effectuait également des signaux en réponse. Dans la deuxième, cependant, la " sentinelle voisine " a disparu ; le SS s'adresse à un inconnu qui, de surcroît, ne semble pas lui répondre.

Dans la première version, A. Senon affirme que les signaux se sont répétés au cours de la nuit (" De temps en temps "). Dans la deuxième, le témoin ne parle plus que d'un point lumineux qu'il aurait aperçu " dans le milieu de la nuit " .

Déjà ces différences éveillent notre suspicion. Mais il y a plus.

La présence d'un SS, esseulé, en pleine nuit, dans le village en flammes, effectuant des signaux à un destinataire inconnu, ne manque pas de surprendre. Dans le Limousin, les Allemands savaient qu'ils évoluaient au sein d'une région truffée de maquisards ; des maquisards qui, à Tulle, venaient de massacrer

sauvagement plusieurs dizaines de soldats et qui, un peu partout, assassinaient les militaires isolés. Dès lors, comment croire qu'à Oradour l'occupant ait choisi de laisser, la nuit venue, une poignée d'hommes dans les ruines du village ? Ceux-ci auraient été à la merci des maquisards. Et même à supposer que les SS aient commis cette folle imprudence, comment croire que ces sentinelles se soient promenées, seules, parmi les bâtiments brûlés, effectuant, sans raison apparente, des signaux visibles de très loin ? De façon évidente, la thèse fondée sur la déposition d'A. Senon ne peut être retenue.

Faut-il en déduire que le témoin a tout inventé ? Certes, non. Des années après, un ancien maquisard du Limousin révéla que, le 10 juin 1944 au soir, lui et ses camarades s'étaient cachés non loin d'Oradour et qu'ils avaient vu les SS repartir (14). Ces propos démontrent que, dès le samedi soir, des résistants s'étaient trouvés tout près du village martyr. De plus, nous avons vu que, le dimanche à l'aube, des inconnus s'étaient activés dans l'église afin, certainement, de maquiller les lieux.

Par conséquent, la présence de maquisards à Oradour dans la nuit du samedi au dimanche nous paraît certaine. A. Senon a-t-il vu l'un d'entre eux (envoyé en éclaireur) effectuer des signaux lumineux à ses camarades ? L'a-t-il, par la suite, rebaptisé SS ? C'est possible (15).

Quant à la maison Dupic, qui aurait servi de P.C. aux prétendues sentinelles allemandes, les témoins et les auteurs affirment qu'elle a été mise à feu le dimanche seulement. Trois faits, toutefois, nous rendent méfiants. Nous savons que son propriétaire était un résistant, membre de l'A.S.; que son cadavre fut retrouvé non dans une grange avec les autres hommes, mais dans son jardin et qu'il était " si superficiellement enterré que sa main n'était même pas recouverte (16). Qu'est-il donc arrivé à M. Dupic ? Pourquoi sa demeure ne fut-elle détruite que le dimanche, et qui donna l'ordre de l'incendier ? Autant de questions qui, aujourd'hui encore, n'ont pas reçu de vraies réponses.

L'affaire des " nettoyeurs "

Venons-en maintenant à l'arrivée présumée de " nettoyeurs " le lundi 12 juin. En 1953, à Bordeaux, le témoin J.H. Desourteaux fut interrogé par le président. Voici ce que l'on put alors entendre :

[M. DESOURTEAUX.] - Le dimanche soir [11 juin], je suis allé retrouver mes amis Renaud, et je suis revenu le lundi matin après le départ des Allemands. Parce que les Allemands étaient revenus, avaient mis des sentinelles autour d'Oradour. Ils sont venus le dimanche soir et le lundi matin.

M. LE PRÉSIDENT. - Quelle était la mission de ces sentinelles ?

[M. DESOURTEAUX]. - Je ne sais pas, mais j'ai été surpris, le lendemain, en revenant dans l'église, de ne plus trouver de corps. Le monceau de cadavres qui était là n'y était plus : il y avait des cendres, mais plus de cadavres.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, par conséquent, le monceau de cadavres était encore dans l'église le dimanche matin vers onze heures, et il avait été enlevé le lundi matin ? Donc, nous avons là une correspondance avec ce que nous a dit Boos : l'équipe d'enterrement est venue à Oradour le lundi matin de bonne heure, vers 4 heures du matin : elle a creusé une fosse autour de l'église et l'inhumation a été faite le lundi matin (17).

Les conclusions du président ne laissent pas de surprendre si l'on sait que G. Boos avait déclaré, le 21 avril 1947 :

Il faisait déjà presque nuit. Tout le village flambait. Puis la compagnie fut transportée par camion dans un autre village quelque 20 km plus loin, où on cantonna cette nuit. Le lendemain, je fus envoyé à Oradour avec Toepfer et toute la deuxième section et le peloton du chef de la section pour enterrer les cadavres qui étaient carbonisés dans l'intervalle. J'ai personnellement déblayé l'église sur l'ordre de Toepfer. Je portais des gants pour cette besogne. Je prenais des cadavres et les restes, les sortais de l'église et les mettais dans un tombeau creusé à cet effet. Pendant ce travail, une ligne de sentinelles était en position et, d'après ce que m'ont raconté mes camarades, tiraient sur les civils qui s'approchaient de la lisière de la forêt. Lorsque le travail fut terminé, nous partîmes (18).

Dans ce texte, " Le lendemain " signifie : le jour qui suivit le drame, c'est-à-dire le dimanche 11 juin 1944. Par conséquent, le président du tribunal n'avait nullement le droit de prétendre que, selon G. Boos, l'équipe chargée de l'inhumation des cadavres était venue le lundi à l'aube.

Certains répondront qu'à Bordeaux J.H. Desourteaux affirma que les Allemands étaient revenus à Oradour " le dimanche soir ". Cette précision, diront-ils, explique pourquoi G. Boos parla d'un retour " le lendemain " : il s'agissait du lendemain dimanche dans la soirée. Les " nettoyeurs " seraient donc arrivés le 11 au soir, ils auraient travaillé dans la nuit du 11 au 12 avant de repartir le lundi à l'aube.

Cette thèse, si elle était fondée, permettrait de justifier les propos tenus par le président du tribunal. Mais en réalité, elle heurte à la fois le bon sens et les déclarations de J. Busch. En 1946, celui-ci avait déclaré :

Nous sommes partis [d'Oradour] le même soir [10 juin], en camion, dans un village voisin, pour y passer la nuit dans une école. Le lendemain matin, plusieurs groupes, dont le mien, sont revenus à Oradour. Mon groupe était chargé d'enterrer les morts qui se trouvaient à l'église, et cela dans une fosse commune près dudit bâtiment (19).

C'est clair : J. Busch déclare que les SS sont revenus " le lendemain matin", et non le soir. Par conséquent, la version des faits exposée plus haut se trouve fragilisée. De plus, comment croire que les " nettoyeurs " aient travaillé entre le dimanche soir et le lundi matin. Il leur aurait fallu oeuvrer dans l'obscurité de la nuit (l'incendie ayant eu le temps de s'apaiser), dans un village qu'ils ne connaissaient guère ; rechercher les cadavres, creuser des fosses, faire de multiples va-et-vient à la simple lueur de lampes torches et à la merci des maquisards, ceux-ci pouvant aisément s'approcher et les abattre, dissimulés dans le noir.

De façon évidente, la thèse invoquant le retour des SS dans la nuit du dimanche au lundi n'est pas crédible.

En vérité, le président aurait pu invoquer les propos d'un autre inculpé, A. Lohner. Durant l'instruction, celui-ci avait en effet affirmé :

[...] le lundi matin 12 juin, nous sommes retournés à Oradour vers 4 heures [du matin] également, cette fois pour nettoyer l'église [...]. A environ 9 heures, nous sommes repartis [...] (20).

Pourquoi Nussy Saint-Saëns n'a-t-il pas invoqué cette déclaration? Pourquoi lui a-t-il préféré celle de G. Boos qui, pourtant, ne confirmait nullement ses allégations? La lecture attentive de l'interrogatoire d'A. Lohner permet de répondre à cette question. On découvre que, d'après l'inculpé alsacien, les SS seraient revenus une première fois le dimanche matin afin d'enterrer les hommes tombés à Oradour.

Le dimanche 11 juin, lendemain du massacre, vers 4 heures, alors qu'il faisait encore nuit, le deuxième groupe de la deuxième section de la compagnie a reçu l'ordre de retourner à Oradour pour enterrer les morts, je dis les hommes tués dans les granges, hangars et garages [...]. Nous avons enterré dans cette matinée tous les hommes tués dans Oradour [...]. Moi-même j'ai fait partie d'un petit groupe ayant enterré des corps d'un local situé au milieu d'Oradour, situé entre l'église et la place du Champ de Foire, sur le côté gauche de la rue principale en partant de l'église. Nous avons jeté les cadavres dans une fosse faite dans le

jardin derrière ledit immeuble. Vers onze heures, Len[z] a rassemblé les hommes et nous avons quitté Oradour [...] [*Ibid.*, pp. 9-10].

Trois faits démontrent le caractère mensonger de cette déclaration. Tout d'abord, rappelons que seuls les hommes tombés dans le chai Denis furent enterrés. Par conséquent, Lohner ne dit pas la vérité lorsqu'il prétend que les SS revinrent pour enfouir " les hommes tués dans les granges, hangars et garages ". Ensuite, notons que, d'après les indications fournies, l'inculpé aurait enterré les hommes exécutés soit dans la grange Milord, soit dans le garage Desourteaux. Nouvelle impossibilité puisque ceux-ci, répétons-le, furent laissés sur place. Enfin, signalons que deux témoins vinrent à Oradour le dimanche matin. Il s'agit de J.H. Desourteaux et de l'ingénieur de la SNCF auteur du rapport déjà mentionné. En 1953, le premier déclara être arrivé sur les lieux à onze heures (21). Or, nulle part le témoin ne mentionne la présence de SS, même sur le point de quitter le bourg. Quant à l'ingénieur, il affirme, dans son rapport, s'être dirigé vers Oradour le dimanche " au petit jour ", soit vers 7 heures environ en été (22). A cette occasion il traversa " l'agglomération principale " " dans sa plus grande longueur ". Par conséquent, ce témoin aurait dû voir les " nettoyeurs " à l'oeuvre. Pourtant, on en cherchera en vain une quelconque mention dans son rapport.

Dès lors, la conclusion s'impose, nette : les déclarations d'A. Lohner sont mensongères. On comprend donc pourquoi, en 1953, le président leur préféra les allégations de G. Boos (plus crédibles) bien qu'elles infirmassent sa doctrine.

Une patrouille revenue sur les lieux le dimanche matin

Il est possible qu'une patrouille SS soit bien revenue sur les lieux le dimanche matin. En 1948, un ancien SS, W. Boehme, dit avoir accompagné Diekmann à Oradour " le lendemain du massacre " afin d'y " effectuer une reconnaissance (23). De son côté, l'ingénieur de la SNCF écrit que, le dimanche matin dans le bourg, il se heurta :

à une patrouille allemande dans laquelle [il a] reconnu quelques soldats de l'unité qui [les] avait, la veille, arrêtés à 4 km d'Oradour [Rapport déjà cité, pp. III-IV].

Les termes utilisés sont clairs ; il s'agissait d'une patrouille et non de fossoyeurs en action.

Moralité

Ainsi, nous pouvons affirmer que jamais, dans les heures qui suivirent le drame, les SS n'ont tenté d'effacer les traces de leur "crime". L'auraient-ils voulu qu'ils

n'auraient pas eu le temps nécessaire à la mise en oeuvre. Le contexte de l'époque rend très improbable que les Allemands se soient décidés à enterrer eux-mêmes les morts. La confrontation des différents témoignages semble démontrer au contraire que, si l'on excepte une patrouille le dimanche matin, aucun SS ne resta ou ne vint sur les lieux après la tragédie. La disparition des cadavres, constatée le mardi matin, paraît mettre en cause non des Allemands mais, plus sûrement, des maquisards venus maquiller les lieux. Leur travail dans les ruines et notamment dans l'église devait effacer les indices qui auraient pu disculper l'occupant, principalement la trace de l'explosion des dépôts de munitions et les cadavres de résistants, incongrus dans une bourgade réputée paisible. On peut supposer que les maquisards morts et calcinés dans l'église furent déposés dans une fosse commune près du chai Denis, puisqu'il est avéré que seuls le sanctuaire et le local de M. Denis reçurent la visite de fossoyeurs²⁴ dont la motivation était tout autre que prophylactique.

II - LES REACTIONS OFFICIELLES ALLEMANDES ET FRANÇAISES

Venons-en maintenant à l'étude des réactions officielles allemandes et françaises après le drame. Nous allons voir que ces dernières infirment la thèse selon laquelle le massacre d'Oradour aurait été prémédité par les SS.

Les réactions allemandes

Ignorance, regrets et promesse de sanctions

Quatre services allemands s'étaient installés à Limoges pendant la guerre : la Kommandantur régionale, la censure, la Gestapo et le STO. Quelle fut leur réaction aux événements du 10 juin 1944 ? P. Poitevin écrit :

Tous, à l'exception de la Gestapo, paraissaient " gênés " de cette " regrettable affaire " (1).

A la Gestapo, des :

agents de la police française, chargés de la garde de l'immeuble et de ses occupants, répondaient invariablement [aux familles venues prendre des nouvelles] : " On ne peut rien dire. On ne sait qu'une chose, tout le monde a péri " [Ibid., p. 12].

Le 12 juin, le général Gleiniger, alors commandant des forces d'occupation à Limoges, reçut en privé le préfet régional. Au cours de leur entretien, le haut gradé allemand " exprima sa réprobation " au sujet des événements d'Oradour (2). Cinq jours plus tard, le commandant Delestrée, au nom du général Gleiniger, rendit visite à Monseigneur Rastouil (évêque de Limoges), afin de lui "exprimer ses regrets et de [lui] dire combien il réprouvait avec [lui] le massacre d'Oradour (3)". De même, au sujet du responsable, avait-il promis au préfet qu'il "n'aurai[t] point de cesse qu'[il] n'aurai[t] réussi à lui faire appliquer, selon la loi des hommes, le châtiment le plus sévère (4)".

Il fallut attendre le 19 juin pour que M. Sahn, responsable, à Limoges, du service de censure, prenne officiellement la parole. Devant les directeurs de journaux et les représentants de la censure française, ce dernier déclara :

[...] nous n'excusons pas ce qui s'est passé [à Oradour], et le ou les officiers de ce régiment seront punis, s'ils ne l'ont pas déjà été.

En ce qui concerne ce qui s'est passé à l'église, où les femmes et les enfants avaient été envoyés pour y être mis en sécurité, nous ne comprenons pas ce qui est arrivé, nous essayons de savoir [Ibid., p. 112].

Les termes employés étaient clairs ; l'autorité occupante :

— déclarait ignorer l'origine du drame de l'église ;

— présentait ses excuses pour la mort des femmes et des enfants ;

— informait les populations que des mesures seraient prises contre le gradé SS qui avait commandé les opérations à Oradour.

Est-ce là le comportement d'une puissance occupante qui organise une répression sauvage ? Certes, non. Plus haut, d'ailleurs, nous avons rappelé qu'une autorité qui, par le biais de son armée, désirait semer la terreur dans une contrée, revendiquait haut et fort ses opérations violentes. Or, l'exposé ci-dessus permet de conclure que jamais l'occupant ne tenta de justifier la mort des femmes et des enfants dans l'église (5). Son comportement après le 10 juin 1944 (gêne, excuses, aveu d'ignorance, promesse de sanctions) prouve que le martyre du village n'entraîne pas dans ses plans.

Diekmann passe devant le Conseil de guerre

Naturellement, certains pourront répondre que les excuses provenaient des services allemands et non de la SS. C'est exact. Toutefois, un fait démontre que

les hauts commandants de la SS réprochèrent également la mort d'innocents à Oradour. Dès le 10 juin au soir, le colonel Stadler demanda l'ouverture d'une enquête sur les circonstances de la tragédie. Après que Diekmann eut rendu compte des résultats de l'opération :

Le chef de corps [Stadler] lui fit des remontrances sur sa conduite et parce qu'il n'avait pas exécuté les ordres donnés (faire des prisonniers) et parce qu'il s'était permis de procéder à des exécutions. Il lui dit qu'il se voyait dans l'obligation de signaler cet incident à la division. Diekmann devait se rendre compte qu'il portait, lui seul, la responsabilité de ses actions (6).

Stadler exposa les événements d'Oradour au général SS Lammerding qui lui promit une enquête " sitôt que la situation le permettra[it] " (*Id.*).

O. Weidinger écrit :

L'enquête [allemande] sur les événements d'Oradour commença aussitôt l'arrivée en Normandie. Diekmann, le commandant de compagnie Kahn, le capitaine Werner et plusieurs sous-officiers furent entendus devant le Conseil de guerre de la division [...].

L'enquête juridique ne put être terminée en Normandie, compte tenu du fait que Diekmann fut tué dès les premiers combats et que son bataillon subit des pertes s'élevant à 70-80 % de tués, blessés et disparus. En outre, le capitaine Kahn, grièvement blessé (amputation du bras), n'était plus là pour la continuation de l'enquête.

La procédure fut clôturée et remise en l'état à l'Administration centrale. Les minutes des investigations du tribunal divisionnaire ont été perdues pendant les combats ; des grosses ont été délivrées par le commandant de la division, l'officier-opérations de la division et l'officier de justice militaire (7).

Ces propos sont en totale conformité avec ceux que tint D. Okrent devant un notaire de Cologne, le 27 novembre 1952. Parlant sous la foi du serment, l'ancien juge militaire déclara :

Le soir [du 10 juin 1944], je fus appelé auprès du commandant de la division -- alors le Brigadeführer Lammerding — qui, en sa qualité de chef judiciaire de la division, me donna l'ordre d'ouvrir une procédure judiciaire contre le Sturmbannführer Diekmann [...]. Le commandant de la division me déclara à ce sujet qu'il venait de recevoir un rapport, d'après lequel [...] Diekmann [...] avait fait fusiller un certain nombre de résistants français, bien qu'il ait été au courant de l'ordre de la division, selon lequel les résistants devaient être

seulement faits prisonniers, mais ne devaient pas être fusillés ; Diekmann aurait donc volontairement transgressé un ordre qu'il connaissait.

Je me souviens que le chef du régiment "Der Führer" — alors le Standartenführer Stadler — a rapporté ce rapport sur Oradour au commandant de la division, et qu'il a énergiquement demandé l'ouverture d'une procédure contre Diekmann. Ce soir-là, on ne disposait pas de détails précis sur les événements d'Oradour-sur-Glane.

Je ne pus commencer immédiatement l'enquête contre Diekmann [...].

Je n'arrivai [...] qu'après un certain temps sur le front de Normandie. J'appris là que Diekmann était tombé dès les premiers jours de l'engagement de son bataillon [...].

Diekmann étant mort, j'essayai d'abord de procéder à l'interrogatoire du chef de la 3ème compagnie "DF", le Hauptsturmführer Kahn. Je ne pus le faire qu'après plusieurs jours [...].

Les tentatives que j'entrepris d'interroger d'autres membres de la 3ème compagnie restèrent sans résultat, parce que la compagnie avait été entretemps jetée dans les plus rudes combats et presque totalement anéantie ; même les hommes du train étaient morts, blessés ou en captivité. A l'époque où je procédai à l'interrogatoire de Kahn, il ne restait plus à la 3ème compagnie un seul des hommes ayant participé à l'opération d'Oradour. Peu de temps après l'interrogatoire de Kahn, j'appris que ce dernier avait été très grièvement blessé et qu'il avait quitté l'unité. Je n'ai jamais su ensuite ce qu'il est devenu.

Peu de temps après [...] le camion sur lequel se trouvaient les dossiers d'instruction de l'affaire d'Oradour, ainsi que d'autres dossiers judiciaires, fut touché et incendié ; tous mes actes furent brûlés. [An. Doc 7.3.2]

Si, vraiment, les SS avaient voulu semer la terreur parmi les populations françaises, Diekmann aurait été félicité pour son action. En réalité, l'enquête décidée contre lui confirme que nul ordre d'exterminer la population n'avait été donné aux SS à leur départ de St-Junien.

Un général suspect

Depuis 1944, cependant, les tenants de la thèse officielle tentent de prouver le contraire. Ils s'appuient pour cela sur les réactions du général Gleiniger. Rappelons, en effet, que ce dernier réprouva les faits survenus à Oradour et

présenta même des excuses auprès de l'autorité religieuse. Les auteurs français écrivent :

Les excuses présentées par le général Gleiniger à Mgr Rastouil, la " désapprobation " exprimée au préfet régional, suffiraient d'ailleurs à prouver que le massacre n'avait eu aucune raison valable (8).

Pourtant, certains faits ne peuvent manquer de surprendre. Les déclarations de M. Freund-Valade prouvent que très longtemps Gleiniger ne sut quasiment rien du drame d'Oradour. Retraçant l'entrevue qu'il eut le 11 juin 1944 avec le général allemand, le préfet affirma:

J'ai saisi cette occasion pour manifester au général Gleiniger mon inquiétude au sujet des bruits qui circulaient sur Oradour. Il n'était au courant de rien et interrogea, en ma présence, le colonel von Luppich. Celui-ci répondit : " Il paraît que..., puis, faisant de la main un geste niveleur, il prononça ces mots: "**Dem Erdboden gleichgemacht** " ("complètement rasé") et ajouta qu'il avait demandé des renseignements complémentaires. Le général mécontent lui reprocha de l'avoir laissé dans l'ignorance [...] (9).

Le lendemain, Gleiniger déclara au préfet qu'"il ne possédait sur l'affaire d'Oradour qu'un très bref rapport émanant d'une unité de passage [...]" [*Ibid.*, p. 3].

Le 15 juin, enfin, le général fut reçu par M. Freund-Valade. Un an plus tard, celui-ci déclara :

En présence du capitaine Schmitt, de son état-major, [Gleiniger] me dépeignit son état d'âme d'homme bouleversé aussi bien par mes démarches que par les résultats définitifs de mon enquête personnelle dont je l'avais tenu informé par l'intermédiaire du commandant Delestrée [*Id.*].

C'est clair : jusqu'au 12, le commandant de la place de Limoges n'avait presque rien su du drame d'Oradour. Par la suite, il fut informé uniquement par des sources françaises.

Dès lors, ne paraît-il pas étrange qu'un militaire aussi haut placé ait officiellement exprimé sa " réprobation " pour des événements dont il ne connaissait presque rien? Cette initiative nous paraît d'autant plus intempestive que, dès le 12 juin, Gleiniger avait appris la découverte, dans le village, du cadavre du major Plewhe. Par conséquent, il ne pouvait ignorer que l'affaire d'Oradour avait des dessous non encore dévoilés.

Quatre jours plus tard, enfin, Gleiniger surenchérit en déclarant que " la mort de centaines de femmes et d'enfants était imputable à une unité de la Waffen-SS " puis en affirmant que le " massacre " d'Oradour était :

déjà entré dans l'histoire comme le meurtre de Katyn et [qu'il avait] porté un préjudice irréparable à la cause allemande (10).

Or, à cette date (16 juin), l'enquête allemande sur la catastrophe de l'église n'avait pas même débuté. Les bruits les plus contradictoires circulaient. De plus, rappelons que, le 19 juin, M. Sahm évoqua le sort des civils qui, dit-il, après avoir été amenés dans l'église " pour y être mis en sécurité ", étaient morts dans des circonstances inconnues. Par conséquent, comment, dès le 16, se permettre d'accuser les Waffen-SS de meurtre ?

En vérité, ces citations démontrent que le général voulut immédiatement imputer le carnage aux membres de la compagnie *Der Führer*. Or, qui, dès le 10 juin, s'était fixé cet objectif ? La Résistance et plus particulièrement les FTP communistes. Voilà pourquoi aujourd'hui nous restons persuadés que Gleiniger fit partie de ces antinazis allemands qui, avec la défaite de plus en plus probable du Reich, s'entendirent avec la Résistance, allant même parfois jusqu'à servir sa cause.

Autre fait à charge contre lui: dans son rapport du 16 juin, Gleiniger imputa à ses compatriotes le massacre de Katyn. Or qui, depuis 1943, ne cessait d'accuser les Allemands de ce forfait ? Les Soviétiques et leurs alliés pro-communistes. En reprenant à son compte la propagande mensongère de l'URSS, ce général servit, de facto, la cause adverse.

C'est aujourd'hui une certitude, nous savons que Gleiniger passa un accord avec les résistants du Limousin, et plus particulièrement avec leur chef : Guingouin. Ce marché prévoyait la reddition des Allemands en échange de laquelle les officiers prisonniers, autorisés à conserver leurs armes, seraient emmenés dans un camp spécialement aménagé pour les recevoir (*Wo ist Kain...*, p. 333).

Quand on connaît la haine que les FTP vouaient à l'occupant, un accord d'une aussi haute bienveillance demeure incompréhensible mais renforce la thèse selon laquelle le commandant des forces d'occupation de Limoges s'entendait parfaitement avec les résistants des alentours.

Le général fut-il assez naïf pour croire que les FTP communistes respecteraient leurs promesses ? Il semble que non puisqu'il préféra se rendre au major britannique G.M. Staunton et au capitaine américain Charles E. Brown (11). Toutefois :

Dans la nuit du 20 au 21 [août], des troupes allemandes, ayant refusé cette reddition, réussi[rent] à prouver au général qu'il avait été grossièrement trompé sur l'importance de ces forces [celles des maquisards qui " encerclaient " la ville] [*Id.*].

D'après certains, Gleiniger fut enlevé puis " suicidé " par les SS (12). Selon d'autres, il se serait suicidé sans y avoir été contraint, à Saint-Léonard-de-Noblat (13). Quoi qu'il en soit, le comportement de ce général fut assez trouble (silence entretenu autour de la découverte du major Plewhe, entente avec les FTP, réprobation précipitée pour un drame dont il ne connaissait rien) pour que ces " excuses " ne soient pas considérées comme un élément à charge contre les SS.

Au terme de ces développements, nous pouvons affirmer que tout, dans le comportement des Allemands (excuses, promesse de sanctions, Diekmann convoqué devant le Conseil de guerre, réprobation trop rapide d'un général allié au maquis communiste...) infirme la thèse selon laquelle le massacre d'Oradour aurait été voulu par la puissance occupante.

Les carences révélatrices de Vichy

Le maréchal Pétain proteste auprès de Hitler...

Lorsqu'il fut informé du drame d'Oradour, le maréchal Pétain convoqua von Renthe-Fink (délégué allemand) et lui déclara :

Vous brûlez les villages, vous massacrez les enfants, vous souillez les églises, vous couvrez notre pays de honte. Vous êtes une nation de sauvages (14).

Le délégué allemand protesta et répondit qu'à Oradour le feu n'avait pas été mis à l'église par les Allemands (15).

L'entretien terminé, le Maréchal dit à J. Tracou : " Je veux aller à Oradour dès demain. Préparez ce voyage " (*Ibid.*, p. 310). Toutefois, ce projet avorta, suite au refus allemand d'autoriser " tout déplacement en dehors de la ligne Vichy-Lonzat " (*Id.*). J. Tracou poursuit :

Nous ne [pûmes] même pas envoyer le colonel de Longueau porter un message de sympathie aux survivants du village martyr. Toutes les routes [étaient] coupées et il est certain qu'il ne [serait] pas [parvenu] à destination [*Id.*].

Finalement, le chef de l'Etat français rédigea une protestation officielle qu'il adressa au Führer. Renthe-Fink ne l'ayant pas acceptée, celle-ci fut transmise au général von Neubronn qui, d'après J. Tracou, la donna au général von Kluge, ce dernier devant la faire parvenir à Hitler (16). Nous ignorons si cette protestation parvint à son destinataire. Quoi qu'il en soit, jamais le Maréchal ne reçut de réponse.

De son côté, la commission française d'armistice (sise à Wiesbaden) protesta également. Le 6 juillet 1944, le général d'armée Bérard envoya une lettre au général allemand Vogl. L'annexe II de cette lettre mentionnait la tragédie d'Oradour, affirmant que 500 personnes y avaient trouvé la mort (16a). Une nouvelle protestation fut envoyée le 8 août 1944 avec, parmi les pièces jointes, une copie du rapport rédigé par le général Bridoux (17).

Ce bref rappel démontre que le gouvernement de Vichy réagit lorsqu'il apprit la nouvelle. Le 21 juin 1944, au cimetière d'Oradour, le préfet régional de Limoges, Freund-Valade, prononça un discours dans lequel il déclara :

Quelles que soient les raisons invoquées, rien ne peut justifier le caractère effroyable de ce drame, contraire à la convention de La Haye, contraire aux lois françaises et allemandes.

Le sac d'Oradour-sur-Glane et le massacre de ses habitants révoltent la conscience qui demeure saisie d'épouvante.

La langue française ne connaît pas de mots assez forts pour qualifier cet acte ; mais celui qui s'y est livré a commis un crime, même contre sa propre patrie (17a).

Pourtant, et malgré ces protestations solennelles, plusieurs faits ne peuvent manquer de surprendre.

... mais ne prend aucune initiative concrète

Tout d'abord, notons qu'il fallut attendre l'arrivée de la division *Das Reich* sur le front de Normandie pour que le préfet régional porte plainte au sujet des événements d'Oradour (18). Dans son ouvrage, d'ailleurs, P. Poitevin regrette "l'absence et la carence totales de la justice du gouvernement de Vichy, qui n'ouvrit une enquête que plusieurs jours après [le drame] (19)".

Selon Maître Moser, le parquet de Limoges ouvrit " une première enquête " le 15 septembre 1945 seulement(20).

Ensuite, rappelons que, dès sa première conversation avec le Maréchal sur Oradour, Renthe-Fink clama l'innocence des SS dans la tragédie de l'église. Le 19 juin, en outre, dans une déclaration officielle, M. Sahn affirma que les femmes et les enfants avaient été conduits dans le sanctuaire " pour y être mis en sécurité " ; c'était, une nouvelle fois, clamer l'innocence des membres de la division Das Reich. Par conséquent, les autorités de Vichy ne pouvaient ignorer que deux théories s'affronteraient dans cette affaire : la théorie française et la théorie allemande. Dès lors, n'était-il pas prudent de convoquer une commission de neutres, chargés d'établir impartialement les responsabilités dans la tragédie ? Or, jamais les autorités de Vichy ne tentèrent la moindre démarche afin de réunir une commission internationale (21).

Enfin, remarquons que l'Etat français s'abstint d'envoyer le service de l'identité judiciaire photographier des cadavres retrouvés à Oradour (22).

On nous dira que les autorités de Vichy n'étaient pas libres, qu'elles étaient prisonnières d'un occupant soucieux d'étouffer l'affaire. Cependant :

— Lorsque, plus tard, le préfet de Limoges porta plainte, les Allemands occupaient encore le sol national. Si, donc, ces derniers avaient refusé toute enquête, Freund-Valade aurait dû attendre la libération du territoire pour, enfin, avoir la liberté d'entreprendre une démarche judiciaire. Le fait qu'il ait pu porter plainte et que cette dernière ait été transmise au commandement supérieur allemand en France (23) manifeste que l'occupant n'avait pas l'intention d'étouffer l'affaire ;

— Du 10 juin au 20 août, le Maréchal vit de nombreuses fois, en privé, les ambassadeurs de Suisse et du Vatican. Par conséquent, rien ne l'aurait empêché de réclamer la constitution d'une commission internationale ;

— L'envoi du service de l'identité judiciaire sur les lieux d'une tragédie est une initiative normale qu'il aurait été difficile de frapper d'interdiction.

Ainsi, aujourd'hui, les carences du gouvernement de Vichy surprennent et paraissent condamnables.

Pétain a-t-il entrevu la vérité ?

Une attitude aussi ambiguë pourrait s'expliquer en admettant que le Maréchal ait rapidement entrevu la vérité sur le drame. Aurait-il choisi, par souci de l'unité nationale, de ménager la Résistance alors susceptible de rassembler une majorité de Français

Il faut en effet savoir qu'à l'automne 1944 le général De Gaulle ordonna, par décret, la mise sous scellés des rapports d'enquêtes menées, au sujet d'Oradour, par les services de Joseph Darnand (24). L'initiative gaulliste démontre non seulement que Vichy enquêta sur le drame, mais aussi que les résultats de l'enquête furent considérés comme gênants pour la coalition au pouvoir. Voilà pourquoi, aujourd'hui, nous soupçonnons le Maréchal d'avoir entrevu la vérité sur cette affaire.

Examinons les objections suivantes :

— Ph. Pétain ne désirait nullement " ménager la Résistance " ;

— si, à Vichy, la vérité avait été connue, Philippe Henriot, dont les éditoriaux stigmatisaient très souvent les maquisards, n'aurait pas perdu cette occasion de clamer publiquement la responsabilité des résistants FTP dans la mort des femmes et des enfants ;

— en 1945, après la condamnation du Maréchal, ses avocats (qui avaient dû recevoir ses confidences) auraient révélé la vérité. En effet, il faut savoir que, selon l'arrêt de la Haute Cour de justice qui vota la condamnation à mort de Pétain :

des populations entières de villes et de villages [avaient été] massacrées sans qu'aucune réaction publique se produisît de la part du gouvernement de Vichy (25).

Dès lors, nous dira-t-on, si vraiment Pétain avait connu la vérité, il l'aurait confiée à ses avocats qui, dans leur requête en révision, l'auraient révélée, permettant ainsi de faire tomber une très grave accusation portée contre leur client.

Pour répondre à ces trois arguments, il convient de préciser la position de Vichy à l'égard de la Résistance, parfaitement résumée par le Maréchal lorsque, s'adressant aux personnes chargées d'instruire son procès, il déclara :

Je n'ai jamais combattu la Résistance, j'ai toujours combattu le terrorisme (26).

Devant la Haute Cour, d'ailleurs, un de ses proches collaborateurs, M. Lavagne, déclara qu'en zone libre et jusqu'à son invasion en 1942 tous les " gaullistes " condamnés pour faits de Résistance virent leurs peines commuées:

Non seulement il n'y a jamais eu un seul condamné à mort, mais pour les autres condamnations voici quelle technique était habituellement suivie. Une condamnation était prononcée pour le principe, contre un gaulliste, à vingt ans de travaux forcés. Très peu de temps après, on commuait cette peine en dix années d'emprisonnement et, quand il avait fait six mois, on lui faisait remise du restant de sa peine (27).

Après l'envahissement de la zone libre, le Maréchal poursuivit ses efforts pour sauver les résistants condamnés à la peine capitale. C'est ainsi qu'en 1944, et sur son intervention, 231 condamnés à mort du camp de Natzweiler (dont le prince Xavier de Bourbon-Parme, condamné pour Résistance), virent leur peine commuée en déportation (28). Déjà, en 1943, le chef de l'Etat était parvenu à sauver 13 résistants alsaciens (dont le chef de la Résistance dans cette région) condamnés à être exécutés (29).

On pourra objecter que, si le Maréchal défendit les gaullistes, jamais il n'aurait accepté d'agir pour les communistes qu'il haïssait. Là encore, cependant, une rectification s'impose. Un soir, le préfet de la Seine conversait avec le chef de l'Etat, en présence de Charles Trochu, sur la mort de Gabriel Péri, communiste exécuté par l'occupant. Le préfet ayant vivement critiqué les communistes, le Maréchal tapant sa main sur la table déclara: "Les communistes, ce sont des Français, et les balles qui les tuent sont des balles allemandes " (30).

Ces quelques rappels prouvent que le chef de l'Etat français soutint la Résistance (lorsque celle-ci n'était pas du terrorisme masqué), même celle conduite par les communistes. Ce soutien en surprendra plus d'un. Cependant, il est parfaitement explicable. En effet, rappelons que Ph. Pétain fut élevé dans le culte de la Patrie. Or, en France, dans les années 1870-1920, ce culte était inséparable d'un sentiment de haine à l'égard de l'"ennemi héréditaire " de l'époque, c'est-à-dire l'Allemagne. On était, avant tout, "anti-boche ". A ce sujet, J. Tracou révèle une petite anecdote significative : un jour qu'un Allemand lui exposait la situation des combats en Normandie, un moucheron vint se poser sur la carte explicative. Le Maréchal l'écrasa alors en disant : " Tiens !... Un boche. Je le tue " (31). Pour Pétain, donc, tout ce qui était anti-allemand (et notamment la Résistance, communiste ou non) ne pouvait que recevoir un bon accueil.

Venons-en maintenant au cas de Ph. Henriot. Tout d'abord, rappelons que sa nomination au secrétariat à l'Information et à la Propagande fut imposée par les Allemands. Durant l'automne 1943, ceux-ci avaient exigé l'entrée au gouvernement de Philippe Henriot, Joseph Darnand et Marcel Déat, trois hommes qu'ils pensaient susceptibles de servir leurs intérêts. D'accord avec Laval, le Maréchal s'était opposé à la nomination du dernier, qu'il estimait

dangereux ; toutefois, et afin de ne pas heurter l'occupant, il avait cédé pour les deux premiers qu'il pensait pouvoir brider en les surveillant(32).

Dès lors, il paraît possible que, malgré ses bons rapports avec Ph. Henriot (33), le Maréchal n'ait pas voulu révéler la vérité à un homme qu'il n'avait pas lui-même choisi et qui, en la clamant dans ses éditoriaux, aurait servi les intérêts de l'occupant. Il faut en effet savoir que le Maréchal était très secret. C'est ainsi qu'il put, durant l'automne 1940 et par le biais de Louis Rougier, négociateur avec l'Angleterre, à l'insu de Pierre Laval, alors second personnage de l'Etat (34).

Maintenant, supposons que Pétain (ou ses avocats) ait choisi de révéler cette vérité après la guerre. Un simple rappel du contexte politique suffit pour imaginer les conséquences possibles d'une telle initiative. A l'époque, les communistes, qui étaient à l'apogée de leur puissance, oeuvraient pour imposer leur idéologie. De Gaulle, au pouvoir mal assuré, gouvernait aux côtés de Thorez. A supposer que Pétain ait révélé la responsabilité des FTP dans le drame d'Oradour, sans doute l'affaire eût-elle été vite étouffée car, en admettant que des langues se fussent déliées, qu'une enquête administrative eût été ouverte, que des documents aujourd'hui cachés dans les archives militaires eussent été dévoilés, quelle aurait été la réaction des communistes? A l'époque, ils étaient en mesure de déclencher une véritable guerre civile sur le sol national. Or, Pétain, en patriote inconditionnel, a toujours voulu l'entente entre les Français. Il l'a souvent rappelé dans ses différentes allocutions et notamment dans la dernière, qu'il rédigea à la veille d'être enlevé par les Allemands. Sachant que sa mission était finie, le Maréchal laissa le message suivant :

Ceux qui m'ont obéi ont bien servi la France. Qu'ils s'unissent autour du chef le plus capable de les unir [...] ; je les confie à la sollicitude fraternelle de ceux qui me succèdent au pouvoir. De ceux-là qui furent mes officiers ou mes soldats, j'absous la désobéissance non pour le succès qui l'a couronnée mais pour le sentiment qui l'inspira. Je leur pardonne au nom de l'unité nationale, comme je l'ai condamnée jadis pour tenter de garder cette unité [...]. Qu'ils m'oublient s'il leur plaît ; mais au terme d'une période tragique, qu'ils se souviennent de l'exemple du roi Henri. Restaurateur de la paix intérieure, le héros de tant de combats voulut n'être, après les troubles, que le souverain de la concorde. Comme lui, soyez avare de notre beau sang. Comme lui, appelez tous les Français à refaire la FRANCE [...].

Je vais partir, ma tâche est finie. Recevez d'un coeur filial ma dernière adjuration paternelle. A tous les hommes de bonne volonté, donnez la paix sur la terre de France. Pour être douce à ceux qui vont rentrer, et que j'avais souhaité d'accueillir, elle n'a plus besoin de moi.

Elle a besoin de votre sagesse, elle a besoin de tous ses fils (35).

Cinq ans après la fin de la guerre, un aumônier raconta qu'en juin 1945 Pétain, qui venait d'apprendre la dégénérescence du pouvoir gaulliste, lui déclara :

Je ne puis me réjouir de cette nouvelle, car si De Gaulle ne réussit pas, que va devenir la France ? (36)

Ces différentes citations démontrent que le Maréchal s'est toujours soucié de l'union nationale. Par conséquent, même s'il connut la vérité sur Oradour, il préféra certainement la taire avant et après 1945, cela afin de ne pas commettre l'irréparable.

Aujourd'hui, nous restons persuadés que les carences de l'Etat français peuvent s'expliquer si l'on considère que, suite aux investigations menées par les services de J. Darnand, Pétain entrevit la vérité sur Oradour. Toutefois, ce dernier préféra la taire afin de préserver la France d'un plus grand malheur.

Poursuivons maintenant avec l'étude du comportement de Monseigneur Rastouil, évêque de Limoges (à 22 km seulement d'Oradour).

"Un prélat très réservé" (37)

Selon l'histoire officielle, les SS à Oradour ne se sont pas contentés de massacrer plusieurs centaines de femmes et d'enfants dans l'église. Dans un rapport de l'évêché, on apprend que "le tabernacle [a été] enfoncé devant et derrière " (38). Dès 1944, les SS furent rendus responsables de ce sacrilège. On les accusa de s'être emparés du ciboire et des hosties qu'il contenait (39).

Mais il y a plus.

Le 10 juin 1944, trois ecclésiastiques étaient présents à Oradour : l'abbé Jean-Baptiste Chapelle, âgé de soixante et onze ans qui desservait la paroisse depuis trente trois ans ; l'abbé Lorich, d'origine lorraine (qui remplaçait le vieux curé invalide), et un jeune séminariste, Emile François-Xavier Heumeyer (40). Or, d'après les auteurs de l'ouvrage intitulé *Oradour-sur-Glane*, "tous trois ont disparu sans laisser aucune trace " (p. 58). Selon P. Poitevin, les trois ecclésiastiques auraient été contraints de rester avec les hommes (41). En 1945, un ancien SS, A. Lohner, déclara que parmi les civils sous sa garde " se trouvait un vieux curé " (42). Il fallait en déduire que les ecclésiastiques avaient subi le sort des hommes dans les granges.

Or, malgré ces témoignages accablants, jamais l'évêque de Limoges ne protesta auprès des Allemands pour voies de fait sur la personne de clercs revêtus de l'habit ecclésiastique. Le 14 juin, il écrivit une lettre de protestation au général Gleiniger, lettre dans laquelle il s'indignait du fait que :

l'église d'Oradour-sur-Glane a[it] été souillée par l'exécution, dans ses murs, de centaines de femmes, de jeunes filles et d'enfants et profanée par la destruction du tabernacle et du ciboire consacré (43).

Nulle part il n'était question des trois ecclésiastiques ; Monseigneur Rastouil semblait avoir " oublié " leur assassinat !

Pourtant, l'évêque de Limoges avait le souci des personnes qui officiaient sous son autorité. Durant l'Occupation, il n'avait pas hésité à protester auprès de Gleiniger contre l'enlèvement d'un religieux dans l'exercice de ses fonctions (44). Par la suite, jamais l'évêque de Limoges ne tenta de découvrir ce qu'étaient devenus ces ecclésiastiques. Ce manque de curiosité est d'autant plus étrange que, dès juin 1944, deux documents avaient mentionné la présence d'un ou deux prêtres dans l'église. Dans son rapport du 15 juin 1944, J. d'Albis écrivit :

Dans l'église, on n'a pu identifier que 15 victimes dont les deux curés du village au pied de l'autel (45).

De son côté, un résistant qui avait visité Oradour le surlendemain de la tragédie affirma avoir vu, " sur l'autel, le curé [qui] sembl[ait] être plié en quatre (46)".

S'était-il trompé ? Cette question pouvait facilement être résolue ; dans le tract qu'il rédigea, le FFI mentionna également le corps de " l'institutrice [...] presque entièrement carbonisée [que] son fiancé devait [...] reconnaître le lendemain ". Or, il est dit que l'auteur du tract visita l'église le lundi 12 après-midi (47) et que les équipes de secours chargées de relever les cadavres n'arrivèrent que le mercredi 14 juin dans l'après-midi (48). Par conséquent, aucun cadavre — encore présent dans l'église après le passage des terrassiers le dimanche à l'aube — ne fut déplacé entre le lundi et le mardi soir et c'est ainsi que le fiancé de l'institutrice n'aurait pas pu ne point voir le corps du prêtre s'il avait effectivement reposé là. Dès lors, il suffisait de l'interroger pour savoir si, oui ou non, l'auteur du tract s'était trompé en mentionnant la présence d'un curé dans l'église. Or, à notre connaissance, jamais ce dernier ne fut entendu. Une telle lacune, sur un point aussi important, trahit, une nouvelle fois, l'embarras des officiels.

Mais il y a plus. Dans un rapport qu'il rédigea après sa visite de l'église, P. Masfrand évoqua, lui aussi, la vision " d'une jeune institutrice [...] identifiée le

lendemain par son fiancé " (49). Or, dans l'ouvrage rédigé en collaboration avec G. Pauchou, P. Masfrand cite son rapport page 100 mais prend soin de supprimer la phrase concernant l'identification de l'institutrice, le lendemain, par son fiancé. Par cette omission, l'auteur, qui connaissait certainement le tract émanant des Mouvements unis de Résistance, ne souhaitait-il pas éviter que certains esprits curieux n'aient l'idée de retrouver ce fiancé compromettant (50) ?

Quoi qu'il en soit, Monseigneur Rastouil ne put ignorer ces deux documents. Par conséquent, il aurait dû demander une enquête afin de découvrir les circonstances exactes de la mort des prêtres. Le fait qu'il s'en soit abstenu démontre qu'à Oradour un consensus général oeuvra pour la disparition des éléments gênant la thèse officielle.

Remarquons d'ailleurs que le silence de ce prélat fut certainement facile à obtenir. Monseigneur Rastouil, en effet, était du côté de ceux qui, moins d'un an plus tard, allaient sortir vainqueurs du conflit. Il le prouva lorsque, quelques semaines après le 10 juin 1944, il refusa l'organisation d'une célébration pour le repos de l'âme de Philippe Henriot, assassiné le 28 juin par la Résistance (50a).

La dérobade de 1953

Mais, en acceptant d'entrer dans le jeu officiel, l'évêque de Limoges cautionnait de facto un mensonge historique.

Le prélat dut en être conscient ; c'est certainement la raison pour laquelle, convoqué comme témoin au procès de Bordeaux en 1953, il refusa de venir déposer. En guise de justification, il invoqua " les nécessités de la charité chrétienne " (51). Qu'on nous permette cependant une autre explication : la théologie catholique interdit le mensonge, qu'il soit par action ou par omission. Mais, pour des raisons de politique intérieure, en 1953 (tout comme aujourd'hui), l'heure était davantage à la diplomatie qu'à la vérité : Mgr l'avait très bien compris. Un grand courage lui eût été nécessaire pour venir livrer au Tribunal les conclusions de son enquête épiscopale. Ne se sentant certainement pas capable d'affronter le consensus politico-judiciaire, Monseigneur Rastouil préféra se dérober pour ne pas risquer de commettre un faux témoignage sous la foi du serment (52).

Aujourd'hui, nous estimons que tout, dans le comportement de l'évêque au lendemain du drame (sa passivité, ses explications douteuses afin de la justifier, sa dérobade de 1953), renforce la conviction que la thèse officielle du drame d'Oradour repose sur une série de mensonges.

Moralité

Au terme de ces premiers développements, la conclusion s'impose : que ce soit du côté de la SS (enquête décidée contre Diekmann), des services allemands installés à Limoges (gêne, promesses de sanctions...), de Vichy (carences, refus de convoquer une commission de neutres), de l'Eglise (passivité et dérobade finale de l'évêque), tout démontre :

— que le massacre de la population d'Oradour ne fut pas prémédité par l'occupant ;

— qu'après le drame une conjuration se forma pour masquer la vérité.

+++++

NOTES, partie 5, I Prétendus efforts allemands...

1 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 77. Voy aussi *Vision d'épouvante...*, p. 91.

2 Voy. *Ville Martyre...*, p. 29.

3 Voy. *Le drame...*, p. 28.

4 Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 90.

5 Voy. le " Rapport Bord " du 28 septembre 1944, p. 3.

6 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 145.

7 Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 93.

8 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 65.

9 Voy. *Le drame...*, p. 28.

10 Voy. *La mémoire d'Oradour...*, p. 17.

11 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 68. Dans son rapport, le docteur Bapt consacre un chapitre entier (ch. VIII) aux " Mesures de salubrité et de prophylaxie " (voy. *Dans l'Enfer...*, pp. 153-154 ; *Vision d'épouvante...*, p. 117).

12 Voy. *La mémoire d'Oradour...*, fac-similé du rapport du 4 juillet 1944 reproduit p. 98, col. A.

13 Voy. le témoignage d'Armand Senon recueilli le 28 novembre 1944 par MM. Pauchou et Masfrand, p. 2 (document extrait du dossier d'instruction du procès de Bordeaux, reproduit également dans *Vision d'épouvante...*, pp. 91-93).

14 Confiance faite par L. J. à G. D. qui nous l'a répétée. Nous sommes désolés de ne pouvoir fournir au lecteur que des initiales. Mais nous soulignons à nouveau que la peur plane aujourd'hui encore sur le Limousin, fermant bien des bouches ou contraignant ceux qui osent parler en privé à vouloir garder l'anonymat.

15 Certains nous répondront que, le dimanche matin, Jean-Hubert Desourteaux vit des SS revenir d'Oradour en camion (voy. *Vision d'épouvante...*, p. 93 ; voy également les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 15). C'est vrai, mais rien ne prouve qu'il se soit agi de SS et non de maquisards rebaptisés ensuite SS pour les besoins de la cause.

16 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 58.

17 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 17.

18 Voy. la " Déposition volontaire du prisonnier de guerre Georg Boos" en date du 21 avril 1947 (Report N° VCIU/LDC/1566, liasse VI dans le dossier d'instruction du procès de Bordeaux), p. 2.

19 Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, liasse VII, procès-verbal d'interrogatoire de J. Busch en date du 2 août 1946, p. 3.

20 Voy. le dossier d'instruction du procès de Bordeaux, liasse VII, procès-verbal d'interrogatoire d'A. Lohner en date du 22 novembre 1945, p. 10.

21 Voy. les sténotypies du procès, audience du 22 janvier 1953, p. 15 : "M. LE PRESIDENT. - Vous êtes allé sur les lieux du massacre... A quelle heure... [J.-H. DESOURTEAUX]- Onze heures environ".

22 Voy. " Compte rendu des événements... ", p. III : " Le lendemain [du 10 juin], dès le petit jour, 5 ou 6 hommes dont j'étais se dirigèrent vers le bourg [...]"

23 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de W. Boehme devant la commission d'instruction du Tribunal de Bordeaux (liasse VII), 22 juin 1948, p. 2: "J'ai accompagné le commandant Diekmann à Oradour, il y effectuait une

reconnaissance " ; " je me souviens que nous avons traversé la localité [...], c'était le lendemain du massacre ".

24 On remarquera également que des ossements de femmes furent retrouvés dans le chai Denis (voy. le rapport du docteur Bapt in *Dans l'Enfer...*, p. 150 : " Chai de M. Denis : Ossements et débris calcinés de femmes et d'hommes "). D'où venaient ces cadavres féminins ? Mystère.

NOTES de la cinquième section, II Les réactions officielles...

1 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 107.

2 Voy. le rapport de M. Freund-Valade au Gouvernement de Vichy en date du 15 juin 1944, p. 3 : "Le lundi [12 juin], j'avais tenu à me rendre, à nouveau personnellement, auprès du général Gleiniger [...] [qui] en ma présence [...] m'exprima sa réprobation ".

3 Voy. *Ville Martyre...*, p. 74. Voy. aussi *Dans l'Enfer...*, p. 130 ; *Oradour-sur-Glane...*, p. 109.

4 Voy. le procès-verbal d'audition de M.Freund-Valade en date 21 juin 1945, p. 3.

5 M. Freund-Valade a d'ailleurs déclaré : " Le général Gleiniger n'a, à aucun moment, essayé de justifier le massacre d'Oradour " (Ibid., p. 4).

6 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de H. Werner en date du 20 novembre 1947, p. 3. O. Weidinger confirme cet épisode. D'après lui, Stadler aurait déclaré : " Diekmann, cela va vous coûter très cher " (voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'O. Weidinger en date du 4 mai 1949, p. 2). Voy aussi *Tulle et Oradour...*, p. 31 où on lit que Stadler aurait dit à Diekmann : " Cela peut vous coûter cher. Je vais faire sur-le-champ un exposé des faits à la juridiction de la division, ce qui entraînera une enquête du Conseil de guerre. Je ne puis conserver ces faits au niveau du régiment ". O. Weidinger précise que, dans son premier rapport, Diekmann " tut [...] la mort des femmes et des enfants ". Par conséquent, les premières mesures prises contre le gradé n'étaient nullement dues au drame de l'église. Toutefois, la réaction de Stadler confirme qu'à Oradour les SS avaient pour mission de prendre des otages et non de massacrer des civils.

7 *Ibid.*, pp. 35-36. Le passage de Diekmann devant le Conseil de guerre est confirmé par R. Hébras (voy. *Le drame...*, p. 33 : " Après le massacre, il

[Diekmann] fut traduit devant un conseil de guerre [...] "). A Nuremberg, le général Jodl déclara qu'une enquête sur l'affaire d'Oradour avait été ordonnée par le maréchal von Rundstedt lui-même (voy. les sténotypies du procès, t. XV, p. 434, audience du 3 juin 1946 : " ACCUSE JODL. - Ce n'est que bien des semaines plus tard que j'ai appris que le maréchal von Rundstedt avait ordonné une enquête [...] ").

8 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 111.

9 Voy. le procès-verbal d'audition de M. Freund-Valade en date 21 juin 1945, p. 2.

10 Voy. *L'Humanité*, 8 juillet 1994, p. 11, col. C.

11 Voy. Saint Paulien, *Histoire de la Collaboration*, *op. cit.*, p. 446.

12 Voy. *L'Humanité*, 8 juillet 1994, p. 10, col A-B : "Quelques heures plus tard, ce chef de la Wehrmacht devait disparaître, "suicidé" d'une balle dans la tête. "Nous venions de signer la capitulation, se souvient Jean d'Albis, [...] nous sommes allés au siège de la garnison allemande pour vérifier la mise en oeuvre de la capitulation. Le départ des Allemands était presque terminé. Sur place, un capitaine allemand nous informa que le général Gleiniger et son chef d'état-major,[...], avaient été enlevés par les SS" ".

13 Voy. Saint Paulien, *op. cit.* : "Contrairement à ce que l'on a écrit, Gleiniger ne fut pas exécuté par les SS. Il se suicida dans une villa proche de la gare de Saint-Léonard-de-Noblat " (p. 446).

14 Voy. Jean Tracou, *Le Maréchal aux Liens* (Editions André Bonne, 1949, 451 p.), p. 309.

15 Selon Tracou, Renthe-Fink répondit au Maréchal : " Je ne puis vous laisser continuer, M. le Maréchal [...]. A Oradour, nous n'avons pas mis le feu à l'église, mais au village et le feu a atteint l'église à cause du vent". Nous ignorons si cette explication puérile a effectivement été donnée par le délégué allemand. Nous ne connaissons pas le destin de Renthe-Fink après la capitulation allemande. Sauf erreur, cependant, jamais il n'a été entendu lors des procès d'après-guerre. Pourtant, il serait intéressant de connaître les sources d'information qui lui permirent de dégager la responsabilité des SS dans le drame de l'église.

Notons en outre que Marc Ferro, dans son ouvrage intitulé *Pétain* (Editions Fayard, 1987, 789 p.), cite J. Tracou à propos de l'altercation entre le Maréchal et le délégué allemand (voy. pp. 564-565). Toutefois, il passe prudemment sous

silence la réponse que fit ce dernier. Il se contente d'écrire: "Renthe-Fink prétendit simplement que les maquisards torturaient les Allemands dans la région et qu'il s'agissait de représailles " (p. 565). Cette phrase laisse accroire que les Allemands auraient tenté de justifier la mort des femmes et des enfants dans l'église. Or, nous savons qu'il n'en fut rien. En la rédigeant, M. Ferro a donc, sciemment ou non, trompé son lecteur.

16 Voy. J. Tracou, *op. cit.*, p. 310. Selon M. Ferro, " On ne sait " si le général von Neubronn transmet effectivement la lettre au général von Kluge et si cette dernière parvint au Führer (p. 565). L'auteur ne cite cependant pas les sources qui lui permettent de formuler ces doutes.

16a Une copie de cette lettre est conservée aux Archives nationales (cote AJ41 880, document No· 48 114).

17 Une copie de ce document est conservée aux Archives nationales (cote AJ41 880, document No· 48 328).

17a Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 179.

18 Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 31 : " Ce n'est que bien plus tard, pendant les durs combats défensifs en Normandie, qu'une plainte du préfet de Limoges, transmise par le commandement supérieur en France, arriva à la division, au sujet des incidents d'Oradour ".

19 Voy. *Dans l'Enfer...*, pp. 117-118.

20 Voy. André Moser, *De la Ferme au Prétoire...*, p. 94. Maître Moser défendit les Alsaciens à Bordeaux.

21 Dans son ouvrage, P. Poitevin regrette qu'une telle commission n'ait pas été réunie (voy. p. 67). L'auteur rappelle à ce propos " l'orchestration de la propagande allemande faite autour de la découverte des charniers de Katyn ".

22 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 118, note.

23 Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 31.

24 Voy. *Wo ist Kain...*, p. 325.

25 Voy. Les sténotypies du procès Pétain, 20e fascicule, p. 386, col. A.

26 Voy. les sténotypies du procès Pétain, 17e fascicule, p. 318, col. C, déposition du général de Lannurien.

27 Voy. les sténotypies du procès Pétain, 17e fascicule, p. 306, col. A

28 Voy. les sténotypies du procès Pétain, 13e fascicule, p. 227, col. A, déposition du prince Xavier de Bourbon. " J'ai été moi-même condamné à mort au début de 1944, sous trois inculpations : Premièrement comme résistant [...]. Ensuite comme communiste [...]. Enfin, sous le soupçon d'être un agent de l'Angleterre [...]. Je voulais vous parler, Monsieur le premier président, de ce qui était arrivé dans les camps, notamment dans le camp de Natzweiler, où j'ai été transporté en premier lieu, où il y a tout de même eu 231 cas de personnes dont la condamnation à mort a été transformée en déportation. Et ceci sur l'intervention du Maréchal ".

29 Voy. les sténotypies du procès Pétain, 17e fascicule, p. 311, col. B-C, déposition de M. Bareiss: "Nous avons été condamnés -- treize camarades -- le 10 mars 1943. Immédiatement, nos amis se sont portés à Vichy et sont intervenus auprès du Maréchal Pétain qui a immédiatement entrepris des démarches, et qui est arrivé, en faisant jouer toute son autorité personnelle, à obtenir, par l'intermédiaire de Ribbentrop et du chef d'état-major de l'armée allemande, le maréchal Keitel, le sursis à notre exécution, et je peux affirmer que seule l'intervention personnelle du Maréchal a pu nous sauver la vie [...]" .

30 Voy. les sténotypies du procès Pétain, p. 178, col. C, déposition de C. Trochu.

31 Voy. les sténotypies du procès Pétain, 16e fascicule, p. 296, col. B.

32 Voy. J. Tracou, *op. cit.*, pp. 26 à 33. Voy. aussi la déposition de celui-ci au procès du Maréchal (p. 296, col. A).

33 Voy. la déposition de M. de Brinon au procès du Maréchal (sténotypies du procès, p. 288, col. C). De Brinon déclara que les rapports entre les deux hommes étaient " bons ", " même excellents ".

34 Voy. Louis Rougier, *Mission Secrète à Londres* (A l'Enseigne du Cheval Ailé, 1946, 352 p.) et *Les Accords Secrets franco-britanniques (Histoire et imposture)* (Editions Grasset, 1954, 244 p.). En vérité, P. Laval glana certaines informations concernant Rougier. C'est ainsi que, le 19 janvier 1941, il déclara que Pétain était "en liaison avec l'agent anglais Rougier " (Voy. *Pétain et les Allemands* [Mémoire d'Abetz sur les rapports franco-allemands], Editions

Gaucher, 1948, 203 p., p. 72). Toutefois, il ne semble pas que Laval ait connu l'ampleur de la mission Rougier.

35 Voy. Marc Ferro, *op. cit.*, pp. 595-596.

36 Voy. Rémy, *La Justice et l'Opprobre (suivie d'une note sur l'intolérance)* (Editions du Rocher, Monaco, 82 p.), p. 52.

37 Nous empruntons ce titre à Pierre Moreau (voy. *En écoutant crier les pierres*, p. 9).

38 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 51.

39 P. Poitevin, par exemple, prétend que, suite au massacre des femmes et des enfants et avant que l'église ne soit incendiée: "des mains sacrilèges fractur[èr]ent le tabernacle et s'empar[èr]ent du calice et du saint ciboire en or " (voy. *Dans l'Enfer...*, p. 52 ; voy. aussi le " Compte rendu des événements qui se sont déroulés le samedi 10 juin 1944 à Oradour-sur-Glane [Haute-Vienne] ", émanant du Gouvernement provisoire gaulliste [15 juin 1944]. Page 1, on lit : " [Les SS] profanèrent l'autel, forcèrent la porte du tabernacle et s'emparèrent des Saintes Espèces "). D'après le chanoine Duron, toutefois, ce vol eut lieu non pas le samedi 10 juin, mais quarante-huit heures plus tard, le lundi 12. Dans son rapport, en effet, on lit : " Je suis entré dans l'église pour recueillir la Sainte réserve. Le matin même, le tabernacle qui la contenait, épargné par l'incendie, avait été brisé et le ciboire emporté. Je n'ai pu savoir ce qu'étaient devenues les hosties qu'il renfermait " (voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 85).

40 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, pp. 57-58 et *Dans l'Enfer...*, p. 26.

41 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 26 : " Le vieux curé, M. Chapelle, qui exerce son sacerdoce depuis trente-trois ans dans la paroisse, l'abbé Lorich, prêtre lorrain, et un séminariste spiritain également lorrain, ne pourront pas offrir les secours de la religion à ces femmes et à ces enfants. On les oblige, en effet, à rester avec les autres hommes ". Voy. également *Ville Martyre...*, p. 108 (déposition de M. Hébras) : " Les deux curés, un limousin et un lorrain, subirent le sort des hommes".

42 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'A. Lohner en date du 22 novembre 1945, p. 6.

43 Voy. *Ville Martyre...*, p. 73.

44 Voy. *Le Combat des Patriotes*, 28 octobre 1944. Interrogé par un journaliste, Mgr Rastouil avait déclaré : " Oui, j'avais déjà vu ce général [Gleiniger] pour protester contre l'enlèvement d'un vicaire en plein exercice de ses fonctions " (p. 2, col. B).

45 Rapport consultable aux Archives départementales de Haute-Vienne sous la cote 24 J 15 (Fonds d'Albis).

46 Voy. " Les Huns sont passés par là ", tract émanant des Mouvements Unis de Résistance et publié dans *Les Huns...*, p. 79.

47 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 86 et p. 83 : " Toutes les constatations officielles sont postérieures [au] second passage des Allemands ; arrivés le lundi matin au petit jour, ils repartirent avant la fin de la matinée ".

48 Voy. *Dans l'Enfer...*, pp. 142-143, rapport du docteur Bapt: " Nous nous rendîmes, le commandant de Praingy, le docteur Benech et moi, le 14 juin, dans l'après-midi, à Oradour-sur-Glane, accompagnés d'une vingtaine de secouristes appartenant à des équipes d'urgence de la Croix-Rouge ". En vérité, M. Bapt était venu une première fois sur les lieux le 13 juin, mais il s'agissait alors de faire le point de la situation. Aucun enlèvement de corps n'eut lieu ce jour-là (témoignage écrit de l'Abbé Schneider à V. Reynouard en date du 18 mars 1996. L'abbé Schneider accompagnait M. Bapt à Oradour).

49 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 83.

50 Aujourd'hui, d'ailleurs, nous sommes persuadés que P. Masfrand, lorsqu'il visita l'église, vit le corps du prêtre, mais qu'il s'abstint de le mentionner.

50a Voy. François-René Nans, *Philippe Henriot* (Editions Godefroy de Bouillon, 1996, 472 p.), p. 397: "Seuls, quelques évêques prudents ou déjà gauchisants restent à l'écart, en particulier Monseigneur Rastouil de Limoges qui refuse une célébration (ce qui lui vaudra quelques heures d'incarcération)".

51 Voy. *Ouest-France*, 31 janvier 1953, p. 3, col. A : " LE PRESIDENT.- [...] Nous avons d'ailleurs renoncé, sur sa demande, au témoignage d'un prélat éminent, Mgr Rastouil, évêque de Limoges, qui a invoqué les nécessités de la charité chrétienne, comprenant très bien ce drame [celui des familles d'Oradour et celui de l'Alsace] auquel nous faisons allusion ".

52 Cette conclusion est aussi celle de P. Moreau. Voy. *En écoutant...*, p. 10 : " Monseigneur connaissait sa théologie morale et il préféra fuir la tentation de commettre un faux témoignage sous la foi du serment. Reste l'omission, nous

dira-t-on. C'est bien vrai, mais le parjure formel eut été le comble de l'abomination pour un évêque " .

[Partie 12]

Sixième partie

Le Procès de 1953

I - Justice sereine ou raison d'Etat?

Après la guerre, certains SS ayant appartenu au régiment *Der Führer* furent retrouvés. Leur procès débuta le 12 janvier 1953, soit près de neuf ans après les faits. Il dura un mois. A cette époque, le drame d'Oradour demeurait fort enténébré. Dès lors, on était en droit d'espérer que la lumière jaillirait des audiences. Bien au contraire, nous allons montrer que tout, dans le procès, de l'instruction au verdict, trahit une volonté d'occulter la vérité.

Les officiers curieusement absents du banc des accusés

Soixante-cinq anciens SS furent jugés. Toutefois, quarante-quatre d'entre eux, alors "en fuite", le furent par contumace (1). Parmi les vingt et un autres figuraient quatorze Alsaciens.

Quels avaient été les grades des accusés présents physiquement au procès ? L'un d'entre eux, un Allemand, avait été adjudant ; deux autres (un Allemand et un Alsacien), sergents et un quatrième (Allemand) caporal (2). Parmi les dix-sept restants, on ne comptait que de simples soldats. Par conséquent, aucun officier ne comparut devant les juges de Bordeaux; fait d'autant plus surprenant que, en 1953, le général Lammerding, le capitaine Kahn, le colonel Stadler et le lieutenant Barth, tous qualifiés de responsables, étaient encore en vie.

Aujourd'hui, les tenants de la thèse officielle refusent de considérer cette absence comme le résultat d'une machination ourdie par les organisateurs du procès pour étouffer la vérité. En guise de preuve, ils rappellent que, durant les audiences, accusateurs, accusés et défenseurs ne cessèrent de réclamer la comparution des gradés. Le 31 janvier 1953, ainsi, après avoir entendu la déposition de Mme Rouffanche, un prévenu, F. Pfeufer, lança :

[...] quand j'ai appris plus tard ce qui est arrivé aux femmes et aux enfants, j'en ai été indigné et troublé et j'ai compris que ces officiers avaient dépassé vulgairement l'autorité qu'ils avaient.

J'en ai honte pour eux et surtout du fait qu'ils n'ont pas le courage d'être ici pour en rendre compte aujourd'hui (3).

Quatre jours plus tard, l'avocat général, le lieutenant-colonel Gardon, reprocha au capitaine Kahn de ne pas s'être livré à la justice.

Je m'adresse [dit-il] à la presse qui a la noble mission d'informer l'opinion et la convie à démasquer et à faire connaître ce monstre. S'il se trouve un seul homme au monde et un seul gouvernement pour lui donner asile, il est à craindre que tous les efforts faits depuis 1945 pour faire régner la primauté du Droit l'aient été en vain (4).

Le 11 février, enfin, alors que le procès s'achevait, le président du tribunal, M. Nussy Saint-Saëns, déclara :

J'ai fait le nécessaire pour que l'on recherche tous les officiers responsables du massacre et pour les déférer devant la justice (5).

C'est là, disent les tenants de la thèse officielle, une preuve incontestable d'honnêteté. Peut-être mais bien tardive.

Nous allons démontrer que la crédibilité du procès n'en est pas sauvée pour autant.

Les lacunes de l'instruction

Le procès de Bordeaux ayant débuté neuf ans après les faits, les officiers instructeurs avaient disposé d'environ cent mois pour instruire l'affaire. Or, malgré ce délai extrêmement long, leur travail fut lacunaire. A l'audience du 29 janvier 1953, par exemple, le docteur Bapt, qui avait dirigé les opérations de sauvetage à Oradour, déclara n'avoir jamais été entendu avant ce jour (6). Le lendemain, la presse révéla que, "chaque jour", "une lettre parv[enait] au tribunal signalant l'existence d'un nouveau rescapé ignoré jusqu'à maintenant (7)".

On apprit également que le dossier de l'accusé Boos avait "partiellement disparu" (8).

Dans son compte rendu d'audience paru le 31 janvier, le correspondant du *Monde* parla des "incroyables lacunes d'une instruction de huit ans" (*Id.*). Ce dernier avait sans doute été frappé par les propos de Nussy Saint-Saëns qui, trois jours seulement après l'ouverture du procès, s'était écrié :

Si le code de justice militaire m'avait donné le pouvoir que le code d'instruction criminelle donne à un président de cour d'assises, j'aurais considéré comme un devoir de refaire toute l'information depuis A jusqu'à Z. Et c'est moi qui l'aurais faite ! Nous nous emploierons cependant très probablement à faire la lumière au cours de cette audience. Nous saurons toute la vérité, l'intégrale vérité, sans rien cacher sur l'affaire d'Oradour-sur-Glane (9).

Ces paroles trop lénifiantes suffiraient déjà à éveiller nos soupçons. En effet, on ne peut admettre qu'en neuf ans de recherches (qui auraient pu donner lieu à de multiples confrontations, reconstitutions et analyses d'experts) les instructeurs n'aient pas réussi à éclairer le drame d'Oradour. Il faut croire qu'en haut lieu des ordres avaient été donnés pour qu'aucune découverte compromettante ne soit réalisée.

Revenons au président du tribunal. Celui-ci promet la vérité au pays. Était-il sincère ou désirait-il uniquement jeter de la poudre aux yeux ? Pour trancher la question, examinons les comptes rendus d'audience.

La déclaration préliminaire du président

Avant même que la première audience n'ait été déclarée ouverte, M. Nussy Saint-Saëns affirma :

Le véritable procès que nous jugeons ici est et demeure celui de l'hitlérisme (10).

Or, en 1953, il y avait sept ans que, par le biais des condamnations à mort prononcées à Nuremberg contre les principaux dignitaires du III^e Reich, le national-socialisme avait été condamné. De plus, comment prétendre porter un jugement objectif sur une idéologie qui embrassa des domaines aussi divers que la science, l'économie, l'éducation, la géopolitique ou l'art, en ne s'intéressant qu'à l'action d'une compagnie dans un espace et un temps limités ? A-t-on jamais condamné le communisme sur ses massacres (Katyn, Hongrie, Cambodge...) ? ou la démocratie américaine sur ses exactions (Oradour vietnamien de My Lai, génocide irakien...) ?

En vérité, les propos du président démontraient le caractère politique du procès qui allait s'ouvrir. Or, point n'est besoin d'être grand juriste pour savoir que jamais vérité ne ressortit de telles instances (11). A Bordeaux, celle-ci fut étouffée de différentes manières : on évita de s'intéresser aux détails techniques; on ne releva guère les contradictions dans les dépositions et, à la place, on parla d'autre chose.

Digressions superfétatoires

Nussy-Saint-Saëns disposait d'un mois pour réaliser un travail que les enquêteurs n'avaient pas mené à bien en cent mois. Par conséquent, toutes les audiences auraient dû être consacrées à l'étude des faits survenus les 9 et 10 juin à Oradour. Or, il n'en fut rien.

Développements sur la vie des accusés

Dès les premières audiences, la vie de certains accusés fut longuement exposée. Le 16 janvier, ainsi, le public put tout apprendre sur l'itinéraire de l'accusé Lenz : né en 1914, très tôt orphelin de mère, quitte l'école à quatorze ans, devient jardinier, puis chômeur. Entre chez les Casques d'acier en 1933, incorporé en 1935, s'engage dans l'aviation, participe aux opérations dans les Sudètes en 1938. Engagé sur le front russe en 1942, il est recruté en 1943 par la Waffen-SS qui manque d'hommes (12). Autant de détails qui, si intéressants soient-ils pour l'historien, ne contribuaient guère à l'établissement de la vérité sur Oradour.

Dans les jours qui suivirent, la vie des autres accusés fut également disséquée, plus ou moins longuement suivant les personnes. Dans la majorité des cas, cette dissection n'avait qu'un objectif : démontrer que les accusés s'étaient retrouvés dans la Waffen-SS non par idéal, mais sous la pression des événements ou pour de basses raisons matérielles. L'Alsacien Paul Graff, par exemple, aurait été incorporé de force car sa taille, ses yeux et ses). Son compatriote Albert Daul, qui était "perméable aux propagandes", aurait subi l'influence d'un camarade (*Ibid.*, col. C). Louis Hoehlinger s'était retrouvé bloqué à Strasbourg suite à l'annexion, en 1940, de l'Alsace. Contraint d'entrer dans la SS, il aurait tenté de désertre le 26 juin et, après avoir été repris, y serait parvenu quatre jours plus tard (14). Busch aurait été poussé par son père à entrer dans les Jeunesses hitlériennes. Ce dernier était lui-même entré dans les SA pour toucher des allocations familiales. Il avait contraint son fils "pour ne pas avoir d'histoires avec l'occupant qui était le plus fort". C'est ainsi que Busch devait, plus tard, devenir SS, avant de désertre le 1er juillet 1944 (*Ibid.*, rubrique "Dernières nouvelles"). Quant aux Allemands, deux exemples suffiront: Blaeschke déclara être devenu SS "avec espoir d'entrer dans la police" (15). Boehme, quant à lui,

prétendit n'avoir jamais été volontaire ; des recruteurs seraient venus le chercher dans le camp où il travaillait (*Ibid.*, col. D).

Aujourd'hui, on reste stupéfait en pensant que de tels hommes auraient contribué à former une armée tant redoutée sur tous les fronts. En vérité, les juges de Bordeaux semblent avoir reçu l'ordre de forger une image négative de la Waffen-SS. Une telle manoeuvre de propagande servait l'intérêt des vainqueurs de 1945 mais pas du tout celui de la vérité.

Longs exposés sur la vie en Alsace-Lorraine occupée

Outre la vie des accusés, le destin de l'Alsace-Lorraine annexée fut largement évoqué durant les audiences. C'est ainsi que toute la journée du 31 janvier fut occupée à l'audition de MM. Georges Clément, Emile Cremer, Joseph Ray, Richard et Albert Martin. Tous racontèrent ce que le journaliste appela "le martyr de l'Alsace" (16). G. Clément dressa un historique des initiatives du Gauleiter Wagner : 1941, décret du STO ; 1942, recrutement (sans grand succès) de SA alsaciens ; août 1942, instauration de la conscription militaire pour les classes 1920-1924. Il évoqua la répression menée contre ceux qui se rebellaient (exécution capitale, internement...). Albert Martin se présenta comme un ancien incorporé de force dans la SS. Il expliqua qu'à l'époque "fuir était pratiquement impossible" (*Ibid.*, col. D). Pour ne pas devenir SS, une seule solution se présentait : se porter volontaire pour entrer dans la Luftwaffe ou dans la marine. Mais ses professeurs, invoquant l'effet qu'une telle initiative aurait après la guerre, l'en avaient dissuadé. C'est ainsi qu'il était devenu SS.

Dans les jours qui suivirent, d'autres témoins évoquèrent les années d'annexion. Un député du Haut-Rhin, ancien incorporé de force, évoqua les menaces qui pesaient sur la famille de celui qui désobéissait (17). L'ancien préfet du Bas-Rhin en 1945 déclara : "Ceux qui fuyaient signaient l'arrêt de mort de leurs parents"(18). Le 4 février, une Alsacienne, qui avait perdu un frère et une soeur dans la tragédie d'Oradour, évoqua de nouveau le drame des incorporés de force ; l'internement au camp de Schirmeck des fuyards qui étaient repris et des parents de ceux qui réussissaient leur tentative.

Lorsque j'ai appris [dit-elle] qu'il y avait eu à Oradour des incorporés de force, j'en ai été profondément peinée, mais ma plus profonde réaction a été de les plaindre. Ils sont eux aussi des victimes du régime hitlérien, et je ne peux les considérer comme des responsables du crime (19).

Evocation d'autres "crimes" commis par la division Das Reich

Mais Oradour ne fut pas l'unique "crime" abordé lors des audiences. Le 16 janvier, Nussy-Saint-Saëns déclara que le trajet emprunté par la troisième compagnie du régiment *Der Führer* pour rejoindre le front de Normandie "se tradui[sait] par une traînée de sang" (20). Un journaliste écrit :

"Nous avons des meurtres à Gourdon", précise le président qui indique ensuite qu'une bicyclette volée dans cette ville sera retrouvée à Nieul, où la compagnie a cantonné. Il y a des exécutions sommaires de maquisards. En Dordogne, à Carlux et à Peyrilhac, notamment, des meurtres ont été commis et des incendies allumés [*Id.*].

Le lendemain, l'accusé Pfeufer affirma (21) que "de temps en temps, une colonne partait vers le Lot ou le Lot-et-Garonne pour mettre à feu et à sang quelques localités".

C'est ainsi que furent évoqués les événements de Frayssinet-le-Gélat (Lot) où, le 21 mai 1944 selon l'histoire officielle, un coup de feu aurait été tiré sur les SS de la troisième compagnie qui passaient dans le village, tuant un grenadier. En guise de représailles, ces derniers auraient pendu trois femmes et fusillé deux hommes (22). Dès le 15 janvier, Lenz fut questionné sur cette affaire (23). Puis ce fut au tour d'A. Daul (le 19 janvier) (24), d'A. Spaeth (le 20 janvier) (25), de L. Prestel et de W. Boehme (le 21 janvier) (26). Les réponses que firent les accusés à ces occasions n'apportèrent rien de nouveau. Mais, pendant que l'on glosait sur la mort — certes regrettable — de ces cinq civils français, le "massacre" d'Oradour n'était toujours pas abordé.

Ce bref exposé démontre qu'à Bordeaux, et dès le début du procès, le drame d'Oradour ne fut pas l'unique objet des débats.

Aujourd'hui, comment nier que toutes ces digressions eurent pour objectifs:

— de ternir une nouvelle fois le blason du national-socialisme (présentation de la Waffen-SS comme un assemblage hétéroclite d'hommes contraints de s'engager, d'Allemands opportunistes et de sadiques (les volontaires et les gradés) ; description complaisante du "martyre" de l'Alsace-Lorraine annexée, offrant par là un exemple sensible de la réduction en esclavage des nations vaincues par l'Allemagne nationale-socialiste ;

— de perdre du temps afin de pouvoir ensuite éluder les questions gênantes sur les événements d'Oradour ;

— de mettre l'accent sur les (prétendus) crimes antérieurs de la division Das Reich afin que le public, persuadé qu'Oradour s'inscrivait dans une suite logique de massacres, admette sans discussion la version officielle des faits (27).

Certes, on objectera que toutes ces considérations sur la vie des inculpés (enfance, conditions d'entrée dans la SS, tentatives de désertion...) étaient importantes d'un point de vue juridique parce qu'elles constituaient autant de circonstances atténuantes qui pèsent sur le verdict final. Peut-être, mais, auparavant, une question devait impérativement recevoir une réponse : y avait-il réellement eu crime ? Et c'est seulement en cas de réponse positive que le problème des circonstances atténuantes aurait dû être abordé.

Refus d'étudier la matérialité du crime

Or, jamais, à Bordeaux, la matérialité du crime ne fut sérieusement étudiée. Un fait, d'ailleurs, reste, à ce sujet, extrêmement révélateur: M. Brouillaud, alors président de l'Association nationale des victimes d'Oradour, assura Nussy Saint-Saëns que "si un transport de justice se faisait à Oradour-sur-Glane, il n'y aurait à craindre aucune manifestation..." (28) (audience du 17 janvier 1953).

C'était affirmer qu'une reconstitution du crime était possible. Celle-ci aurait été nécessaire afin, notamment, de contrôler les allégations de Mme Rouffanche concernant sa fuite par le vitrail. Or, le tribunal n'en profita pas. Pourtant, une telle reconstitution aurait été facilitée par l'état du bourg qui, dit-on, n'avait subi aucune modification depuis le soir du 10 juin 1944.

En réalité, le fait que les juges de Bordeaux n'aient pas commencé par le commencement, c'est-à-dire par l'étude matérielle du crime, et que les accusés n'aient pas protesté, démontre que le procès d'Oradour était truqué, dès le départ. Plusieurs éléments, d'ailleurs, viennent le confirmer. Ils font l'objet du prochain chapitre.

II - Un procès truqué

Rumeurs accusant le tribunal de "noyer le poisson"

Dès la première semaine d'audience, des bruits circulèrent selon lesquels le tribunal prolongeait inutilement les débats "pour "noyer le poisson"" et obéir à une "mystérieuse consigne" (1). Ces rumeurs démontrent que, malgré le conditionnement du public, tous n'étaient pas dupes.

Les juges acceptent les témoignages les plus délirants

D'après l'histoire officielle, seul un écolier d'Oradour survécut au drame. Il s'agit d'un réfugié lorrain, appelé Roger Godfrin. Celui-ci fréquentait l'école aménagée spécialement pour les enfants dont les parents étaient venus à Oradour du fait de la guerre. En 1944, P. Poitevin écrivit :

Dès qu'il entendit à l'entrée de la classe un Allemand demander que les enfants soient amenés sur la place, le petit Roger Godfrin, âgé de huit ans, disparut derrière ses camarades. Se faufilant dans la classe enfantine, il sortit seul par une porte dérobée et personne ne remarqua sa fuite.

Une fois dehors, il se cacha dans un carré de salades et, dès qu'il voyait une sentinelle s'éloigner, il rampait de quelques mètres, cherchant, sans bruit, à fuir le plus loin possible.

A un certain moment, croyant avoir été aperçu, il fit longtemps "le mort" pour reprendre aussitôt sa marche à cache-cache.

Arrivé à la Glane, il n'hésita pas à se jeter dans la rivière, peu profonde à cet endroit, et à la traverser.

Sur l'autre rive, il aborda un pré dont l'herbe n'était pas coupée. Il put ainsi se dissimuler plus facilement et gagner les bois voisins. Il était sauvé !

"Ah ! non, en Lorraine on les connaît trop, ces sales boches, pour se fier à eux", nous dira ce courageux petit gars (2).

Plus évasifs, MM. Pauchou et Masfrand écrivirent :

un jeune élève d'origine lorraine, Roger Godfrin, qui, avisant un de ses petits camarades, lui dit : "Ce sont les Allemands, je les connais, ils vont nous faire du mal, je vais tenter de me sauver". Il s'échappa effectivement par le jardin situé derrière l'école, se dissimula parmi les massifs de verdure et disparut dans les bois (3).

En 1953, R. Godfrin vint témoigner à Bordeaux. Devant les juges, il raconta sa fuite hors du village. Mais, en quelques années, celle-ci s'était transformée en une odyssée rocambolesque. Voici ce qu'on peut lire dans les sténotypies du procès :

Nous [les élèves] sommes allés dans la cour de récréation de l'école. Il y avait un chemin. Dans ma course, je perdis un soulier. Je n'ai pas retourné : il y avait tant d'Allemands, et des brutes pareilles n'auraient pas hésité à tirer sur moi. J'ai fait cent mètres à peu près [...].

Je suis venu ensuite près de la route des Bordes. Je me penchai sur la palissade qui bordait la route, et je vis un Allemand. L'Allemand a tiré sur moi. Par un hasard..., je ne comprends pas..., je me suis laissé tomber. L'Allemand est venu aussitôt près de moi... je faisais le mort [...].

Il m'a donné des coups de pied dans les reins... j'ai juré de dire la vérité, n'est-ce pas ? Bon... [...]. J'attendis que l'Allemand soit parti. Je me suis relevé, j'ai pris le chemin qui conduisait au cimetière. Je me suis rappelé la parole de ma mère : "Si tu vois le Boche, va te cacher dans le bois qui est derrière le cimetière".

Alors, je suis arrivé à 25 mètres de la porte du cimetière. Je courais pour aller me mettre derrière le cimetière. J'entends siffler. Je me suis subitement arrêté, et j'ai vu deux Allemands qui étaient derrière les deux colonnes de la porte. Ils se sont rejoints au milieu et m'ont fait signe de repartir. Ils n'ont pas tiré sur moi, mais, en outre, ils se sont revanchés sur M. Poutaraud qui passait sur le même chemin.

Alors, en vitesse, j'ai rebroussé chemin et j'ai trouvé M. Thomas, qui était le patron de mon père et boulanger de sa profession. Je suis allé me cacher derrière une haie. Il y avait Mme Octavie, sa nièce et moi [...]. Il doit s'en souvenir, n'est-ce pas, M. Graff? [Graff, d'après l'histoire officielle, aurait fait partie du groupe de trois SS qui tuèrent M. Thomas ainsi que les deux femmes]. Graff aurait bien tiré sur moi, mais ma petite taille ne lui permettait pas beaucoup [...].

Alors, je suis parti. J'étais tellement effrayé que je courais n'importe où. Je suis arrivé à proximité de la route des Bordes. Là, il y avait un petit jardin et, au fond de ce jardin, il y avait une cabane (vous savez, où les jardiniers mettent leurs outils), et j'ai vu une chenillette qui s'avançait vers moi. La chenillette s'est arrêtée ; un Allemand est venu, a ouvert la porte, n'a vu personne. Il a contourné la petite baraque, j'ai contourné avec, mais heureusement, ceux qui étaient sur la route des Bordes ne m'ont pas aperçu, autrement, encore une fois, c'était la mort.

Ensuite, quand l'Allemand est remonté dans la chenillette et que la chenillette est partie, je suis parti moi aussi.

C'était au mois de juin ; au mois de juin il y a du blé, il y a des [mot illisible] ; je me suis caché dans un champ de [mot illisible], et je pensais que mes parents rassemblés sur le Champ de Foire devaient s'inquiéter de moi, devaient m'appeler ; comme ils voyaient que je n'étais pas là, ils pleuraient en silence, comme beaucoup le faisaient.

Alors, à Oradour, naturellement, les Allemands comme les Alsaciens, se faisaient des signaux. C'est alors que j'ai vu une espèce de balle enflammée qui montait en l'air [...]. C'étaient des signaux. Alors, effrayé par cette balle, je me suis enfui.

C'est alors la fameuse course qui s'est produite : six Allemands, deux par deux (ils étaient toujours deux par deux)... J'étais dans des herbes plus hautes que moi ; ils tiraient sur moi, ils ne m'ont pas eu, heureusement. Alors, un petit chien, qui était effrayé lui aussi, courait en direction de la Glane. Je ne savais pas que c'était la Glane : je courais, éperdu : j'étais tellement effrayé !... Les Allemands tiraient toujours sur moi. Je suis arrivé devant la Glane. Si j'hésitais à sauter dans la Glane, les autres m'attrapaient, n'est-ce pas ? Alors, je suis plongé dans la Glane, et le petit chien est resté de l'autre côté. Moi, je suis monté, il y avait un grand chêne, je me suis planqué derrière ; et par la rage que les Alsaciens avaient eue au coeur de ne pas m'avoir eu, ils ont tué le petit chien (4).

Nous ne nous attarderons pas à démontrer le caractère extravagant de ce récit. R. Godfrin avait huit ans le 10 juin 1944 et on peut admettre sans peine, chez cet adolescent de dix-sept ans au moment du procès, une tendance naturelle à la fabulation. La réaction du président du tribunal, après cette déposition, n'est pas moins étonnante et révélatrice : il félicita le jeune homme en disant :

Tu vas pouvoir te retirer, et je te dis au nom de tous mes assesseurs, qui sont des officiers, et ils ont tous des décorations qui montrent qu'ils ont bien fait leur devoir ; eh bien, quand on a fait preuve de telles qualités et de tant de courage, on se doit d'être un bon soldat pour la France et pour son pays [Ibid., p. 8].

Cette initiative, très surprenante, semblerait prouver qu'à Bordeaux les magistrats avaient ordre de tout accepter des témoins à charge, même les récits les plus délirants. Mais il y a plus grave.

Les prévenus -- et leurs avocats -- jouent le jeu de l'accusation

Si l'on excepte les premières questions de droit qu'il fallut résoudre, le procès de Bordeaux débuta par l'interrogatoire des prévenus. Dans ses différents comptes

rendus d'audience, le correspondant du *Monde* fit des remarques très intéressantes. Le 18 janvier 1953, alors que l'audition des anciens SS venait à peine de commencer, il écrivit :

M. Nussy-Saint-Saëns [...] n'obtient [des inculpés] que des réponses de ton égal. Les attitudes restent désespérément les mêmes. Déférentes, dociles, passives. On sent qu'un mur s'est formé, un mur d'inertie bien bâti sur une défense apprise par coeur (5).

Le surlendemain, après avoir remarqué que Daul avait raconté sa version des faits "comme un potache [aurait] ânonn[é] une page d'histoire" (6), ce même journaliste poursuivit :

L'affaire d'Oradour ne paraît plus être à leurs yeux que le texte d'une leçon plus ou moins bien apprise [Id.].

A. Lohner et le vieillard

Ces affirmations (qui ne furent jamais démenties malgré leur sévérité) semblent démontrer qu'à Bordeaux les prévenus ne disaient pas la vérité mais récitaient une leçon. Naturellement, les autorités prétendirent que les anciens SS s'étaient rencontrés avant les débats pour échafauder, ensemble, une version des faits qui atténua leur responsabilité (7). Cette accusation, bien qu'elle ait été rejetée par les prévenus (8), renferme probablement une certaine part de vérité. Rappelons, en effet, le cas d'A. Lohner qui, au cours de l'instruction, modifia sensiblement ses déclarations afin de présenter une version des faits qui lui fût favorable. En 1945, il avait déclaré :

[Après le drame] Un vieillard qui s'était attardé à Oradour a été interpellé par Len[z]. J'ai dû lui demander ce qu'il faisait là et comment il avait pu s'échapper. Il a expliqué qu'il s'était caché dans son jardin, que son fils travaillait à Limoges pour le compte des Allemands. Len[z] m'a ordonné de le reconduire hors d'Oradour en contournant le pays. Je lui ai donné un pain militaire que j'ai tiré d'un camion et lui ai conseillé de ne plus revenir dans la commune avant notre départ et celui de notre troupe de cette région (9).

Deux ans plus tard, voici comment A. Lohner raconta cette même anecdote (voy. le procès-verbal d'interrogatoire du 26 août 1947) :

[...] notre troupe a rencontré un vieillard de 65 à 70 ans, que Lenz a interpellé. Sur l'ordre de Lenz, j'ai demandé à ce vieillard d'où il venait et ce qu'il faisait là. Ce vieillard a déclaré qu'il s'était caché dans son jardin et il a expliqué que son fils travaillait à Limoges dans une usine, pour le compte

des Allemands. Je suppose qu'il a dit ceci parce qu'il avait peur. Le Rottenführer Goerke voulait le tuer, mais j'ai insisté pour qu'on laisse la vie sauve à ce vieillard et Lenz a accepté. Il m'a donné l'ordre de le conduire hors du village et de le renvoyer à travers les prés.

Dans sa version de 1947, ainsi, A. Lohner prétendait avoir sauvé la vie du vieillard qu'un SS (nullement cité en 1945) voulait tuer. Nous trouvons là un cas typique d'inculpé qui cherche à diminuer sa culpabilité en revendiquant une bonne action.

On aurait tort, toutefois, de croire que ces variations eurent simplement comme objectif une dilution des responsabilités. En réalité, l'étude des différents procès-verbaux d'interrogatoires démontre que les prévenus modifièrent leurs déclarations dans le sens, notamment, d'une meilleure concordance avec la version officielle des événements. A l'appui de cette affirmation, nous citerons trois exemples.

L. Hoehlinger perd la mémoire

Le 14 décembre 1944, L. Hoehlinger fut entendu par le commissaire Arnet (de la police judiciaire française). Par trois fois, il mentionna le cas du commandant Kämpfe :

Dans le courant de la matinée du samedi 10 juin, le bruit a[vait] couru parmi les camarades de compagnie que le chef du 3ème bataillon avait été enlevé et que "ça allait barder" (10).

Ledit samedi après-midi, nous avons été mis en route, toute la compagnie, sans savoir la direction que nous prendrions. Mais il avait été répété qu'il fallait rechercher le chef du 3ème bataillon enlevé dans des circonstances que j'ignore [*Ibid.*, p. 2].

Au départ de Saint-Junien pour aller à Oradour, on nous a fait croire que dans cette dernière localité le commandant du 3ème bataillon [...] avait été enlevé par le maquis, mais j'ignore si ce fait est exact, et s'il ne s'agissait pas plutôt d'un prétexte qu'autre chose [*Ibid.*, p. 3].

Bien que le doute transparaisse dans la dernière mention du cas Kämpfe, le propos était clair : au départ de Saint-Junien, les SS avaient été informés que leur mission consisterait à délivrer un commandant allemand fait prisonnier.

Or, le 27 juillet 1946, L. Hoehlinger fut entendu sur ordre de la commission d'instruction de Bordeaux. A la question : "Que savez-vous des causes du massacre ?", il répondit :

Rien. Monsieur Arnet [...] m'avait dit qu'il existait deux Oradour, que dans l'autre Oradour un officier allemand avait été enlevé et que c'était par mesure de représailles qu'Oradour avait été massacré (11).

Le mensonge est net: l'inculpé prétendait n'avoir rien su des causes du drame avant que M. Arnet ne lui relate le cas d'un officier allemand qui aurait été fait prisonnier à Oradour-sur-Vayres. Pourtant, la simple lecture du procès-verbal rédigé deux ans plus tôt démontre que, dès le 10 juin 1944, L. Hoehlinger avait appris qu'un commandant SS était retenu à Oradour-sur-Glane. Il semble que l'inculpé fut invité à "oublier" ce qui s'était dit, ce 10 juin 1944, au départ de Saint-Junien, afin de fournir un récit concordant avec la version française (version d'après laquelle aucun lien n'existait entre l'enlèvement de Kämpfe et la venue des SS à Oradour).

La citation tronquée de A. Lohner

Autre exemple : nous avons vu qu'en 1945 l'inculpé A. Lohner avait déclaré s'être trouvé, à Oradour-sur-Glane, posté :

face à l'église, en contrebas, sur la route, pour veiller à ce que personne ne s'échappe, cela même au moment où les hommes avaient tenté de s'échapper par les vitraux (12).

Ces propos, avons-nous écrit, confirmaient que des résistants s'étaient bel et bien trouvés dans l'église et avaient tenté de fuir par les issues de la façade est. Or, plus jamais l'inculpé ne mentionna cet épisode. Lorsque l'acte d'inculpation fut lu au début du procès de Bordeaux, A. Lohner put entendre qu'il avait reconnu :

avoir fait le guet autour de l'église pour que personne ne s'échappe pas [sic] par les vitraux [...] [p. 18].

Cette phrase était terriblement accusatrice, car elle présentait Lohner comme un monstre qui se serait rendu complice d'un abominable crime en empêchant les femmes et les enfants de fuir la fournaise. Or, ni lui, ni son défenseur ne précisèrent que, dans le procès-verbal d'interrogatoire, il s'agissait d'hommes.

Travestissement des faits

Rappelons enfin qu'au procès de Bordeaux les prévenus (excepté K. Lenz) furent unanimes pour affirmer que l'ordre de fusiller les hommes avait été donné par le tir d'une arme (pistolet ou arme automatique). Or, cette version -- qui servait l'accusation puisqu'elle permettait d'occulter l'explosion énigmatique ayant précédé les fusillades dans les granges -- cette version, disions-nous, est aujourd'hui abandonnée. Les autorités officielles admettent que le massacre débuta par une "détonation". Le fait que tous les anciens SS aient raconté le même récit mensonger, un récit qui, de plus, servait l'Histoire officielle, prouve que ceux-ci — et leurs avocats — choisirent de jouer le jeu de l'accusation.

Contrairement à ce qu'on peut croire, cette tactique n'était pas nouvelle. Depuis 1945, elle avait été adoptée par tous les inculpés traduits en justice pour crime de guerre ou crime contre l'humanité. Le professeur R. Faurisson affirme que les chambres à gaz homicides dans les camps nationaux-socialistes n'ont pas existé et que jamais Hitler n'a voulu exterminer le peuple juif. Dans un article de synthèse paru en 1990, il a écrit :

[...] depuis 1945 et jusqu'en 1987 avec le procès Barbie, je note que pas un seul avocat n'a osé [dans une affaire de crime contre l'humanité] prendre le taureau par les cornes. Pas un n'a exigé de l'accusation qu'elle prouve la réalité du génocide et des chambres à gaz. Tous les avocats ont adopté des méthodes dilatoires. Généralement, ils ont plaidé que leur client n'avait pas été personnellement impliqué dans un tel crime : leur client, disaient-ils, n'était pas sur les lieux du crime ou bien il en était trop éloigné pour en avoir eu une connaissance claire, ou bien il en avait tout ignoré. Même Jacques Vergès a plaidé que Klaus Barbie, selon la formule consacrée, "ne pouvait pas savoir". Cette formule alambiquée signifie que, pour Me Vergès, l'extermination des juifs a eu lieu à Auschwitz ou ailleurs en Pologne mais que le lieutenant Barbie, résidant à Lyon (France), ne pouvait pas savoir.

Wilhelm Stäglich, dans son livre sur *Le Mythe d'Auschwitz*, a décrit de façon convaincante comment au procès de Francfort (1963-1965) les avocats ont ainsi renforcé l'accusation ; ils ont cautionné le mythe de l'extermination. Les motifs de ce comportement peuvent être, soit l'intime conviction chez ces avocats, comme chez certains des accusés, que ce crime abominable avait vraiment existé, soit la peur de susciter le scandale par de simples demandes d'éclaircissement sur la réalité du crime. Pour la quasi-totalité des gens, il serait blasphématoire de réclamer dans le procès d'un "nazi" le respect des règles traditionnelles ; il doit être entendu qu'un "nazi" n'est pas un homme "comme un autre" et qu'en conséquence il n'y a pas lieu de le juger "comme un autre"

(13)

Acceptation de la version officielle, minimisation des rôles personnels

Les constatations effectuées par R. Faurisson s'appliquent parfaitement au procès de 1953. A Bordeaux, avocats et accusés furent paralysés, soit par leur conviction personnelle, soit par la peur de susciter le scandale en demandant des éclaircissements. Aucun d'entre eux ne remit en cause la version officielle du drame véhiculée depuis 1944 par les milieux résistancialistes. Tous se contentèrent de minimiser les rôles personnels.

D'après les déclarations entendues :

— Dagenhardt ne serait jamais allé à Oradour. Le 6 juin, en effet, il avait été muté au service de réparation des voitures. Il aurait été "versé de nouveau dans une unité combattante" plus tard, "sur le front de Normandie" (14) ;

— Boehme ne serait passé dans Oradour que le soir, alors que la nuit était déjà tombée. Il convoyait le major Diekmann. Lors de son passage dans le bourg, il n'aurait vu aucun cadavre ; juste "l'incendie qui commençait à s'apaiser" (15) ;

— Ochs, qui avait été blessé lors du rassemblement des villageois (voy. plus bas), serait resté tout l'après-midi dans les camions. Il aurait simplement vu "les incendies embraser le crépuscule" (*Ibid.*, col. B) ;

— L'infirmier qui le soigna, Blaeschke, aurait juste aperçu des groupes d'hommes s'éloigner du Champ de Foire, encadrés par des SS. Par la suite, seules des salves de mitrailleuses lui seraient parvenues aux oreilles alors qu'il soignait Ochs. Vers 17 heures, enfin, il aurait soigné l'adjudant Gnug "qui gisait près de l'église assommé par une pierre tombée du clocher rongé par le feu et ébranlé par l'explosion" (16) ;

— Giedinger et Spaeth n'auraient pas pénétré dans le village. Tout l'après-midi, celui-ci serait resté aux alentours et aurait vu, outre l'incendie d'une ferme, le meurtre d'une jeune fille (17) ;

— Weber, Prestel et Niess seraient, eux aussi, restés à l'extérieur du bourg, avec l'ordre de ne laisser entrer ou sortir personne (18). Tout comme Ochs, ils auraient vu, dans la soirée, l'incendie des maisons ;

— Hoehlinger serait tout d'abord resté dans un champ, "attendant trois heures qu'on lui dise ce que l'on v[oulait] de lui" (19). Soudain, ordre lui aurait été donné de pénétrer dans le bourg (qui brûlait) et d'aider à évacuer les vaches d'une étable en feu. Par la suite, il se serait retrouvé non loin de l'église. Là, il vit, outre "des soldats qui couraient en tous sens", "une fumée épaisse sortir du

portail" (Id.). N'ayant pas voulu s' "attarder à ce spectacle", l'inculpé serait finalement "retourné vers les camions" (Id.) ;

— Lenz serait, dans un premier temps, resté à la sortie nord d'Oradour. Par la suite, il aurait vu, de loin, des SS alignés en position de tir devant une grange. Lorsqu'il se serait enfin approché, tout était terminé : "J'ai vu des cadavres, j'ignorais ce qui s'était passé et j'ai été fortement ému" (20). Peu après, il aurait rencontré le capitaine Kahn qui, lui ayant reproché sa tenue négligée, aurait décidé de le punir en lui ordonnant de... grimper dans un arbre (21) ;

— Grienenberger aurait participé à deux "pelotons d'exécution" (22) ;

— Daab aurait tout d'abord été affecté à la surveillance "des abords de la Glane". Puis, il aurait assisté, en tant que "servant de la mitrailleuse" (il tenait la bande de balles), à l'exécution d'hommes qui avaient été parqués dans le garage Desourteaux (23) ;

— Pfeufer et Frenzel auraient eu, comme première mission, de monter la garde à la sortie nord du village. Par la suite, ordre leur aurait été donné de pénétrer dans le bourg et de former un "peloton d'exécution" devant le garage de M. Poutaraud. "J'étais tireur, au premier rang, derrière une mitrailleuse", déclara Pfeufer (24). Kahn ayant donné l'ordre de feu, ils auraient tiré vraisemblablement "à la poitrine" (Id.). Après la fusillade, les hommes du peloton seraient revenus à la sortie nord du village (Id.) ;

— Graff aurait patrouillé, avec deux camarades (un Allemand et un Russe), autour du village. Arrivés dans un champ, ils auraient tué deux femmes et un homme qui se cachaient derrière une haie (25). Puis, Graff serait revenu, seul, dans le village. Là, ordre lui aurait été donné de porter des fagots dans l'église. "Il y avait déjà un gros tas, dans un coin, au fond, sur la gauche [...]. [J'ai entendu] des gémissements de femmes. Cela venait de sous les fagots" (Id.). Après être ressorti, l'inculpé aurait marché jusqu'à la Glane. C'est alors que le clocher se serait effondré "dans un bruit de pierres écroulées" (Id.) (26) ;

— Daul et Elsaesser auraient monté la garde à la sortie ouest du village (le "chemin creux") avant de revenir dans le bourg et assister à la fusillade des hommes parqués dans la remise Beaulieu. "Ils essayaient tous de sortir [dit Elsaesser]. On les voyait brandir leur carte d'identité. Mais Kahn les a repoussés de la main et a commandé le feu. La mitrailleuse s'est mise à tirer. Ils sont tombés pêle-mêle" (Ibid., col. D) (27). Peu après, Elsaesser aurait reçu l'ordre de transporter des fagots sur les cadavres puis d'incendier, avec quelques autres, une maison (Ibid., col. D-E). Par la suite, tous les deux se seraient retrouvés place de l'église. Là, ils virent des SS qui "allaient et venaient, portant de la

paille" (Ibid., col. C). Daul ayant reçu l'ordre de ne pas abandonner sa mitrailleuse, les deux prévenus n'auraient pas participé à cette besogne (Id.). Puis, prétend Elsaesser : "[Boos] remit à Kahn une charge d'explosifs et Kahn retourna seul dans la nef. On le vit ressortir en courant, et soudain l'église d'Oradour-sur-Glane commença à brûler" (Ibid., col. D) (28). Elsaesser aurait terminé sa journée juché dans un arbre afin de surveiller d'hypothétiques mouvements du maquis" (Id.) ;

— Lohner, après avoir servi d'interprète sur la place du village, aurait fait partie du "peloton d'exécution" qui tua les hommes regroupés dans le chai Denis (29). Après avoir porté de la paille et des fagots sur les cadavres, il serait arrivé place de l'église. Là, ordre lui aurait été donné de transporter à nouveau de la paille et des fagots à l'intérieur du sanctuaire. "A deux reprises, j'ai donc dû me rendre, pour prendre de la paille, dans une grange qui se trouvait sur la place. Lorsque j'allais pénétrer pour la troisième fois, j'ai aperçu deux femmes qui s'étaient cachées là. Une minute de plus et j'aurais eu le temps de les avertir, de leur dire de disparaître ; mais c'était trop tard. Boos est arrivé, m'a dépassé et, sur le seuil de la grange, a exécuté les deux femmes à bout portant" (Ibid., col. D) (30). Par la suite, plusieurs sous-officiers (dont Boos et Steger) auraient lancé des grenades incendiaires dans l'église. Lohner, quant à lui, aurait terminé sa journée en enterrant des cadavres "du côté du chemin des Bordes" (Id.) ;

— Busch, après avoir aidé au rassemblement des villageois sur le Champ de Foire, aurait participé à l'exécution des hommes qui avaient été parqués dans le garage Desourteaux ("Kahn avait ordonné de tirer simultanément à son coup de pistolet") (31). Puis, une fois achevé le recouvrement des corps avec des fagots, il serait descendu vers l'église où il aurait été "mis en faction" (Ibid., p. 3, col. A). "Nous avons vu deux femmes qui venaient chercher leurs enfants. Nous leur avons dit de rebrousser chemin ; sans cela, elles seraient fusillées. A ce moment, le sergent Boos est arrivé sur les lieux. Il était accompagné par un autre Allemand. Ils ont amené les deux femmes dans une grange, presque aussitôt après ils en sont ressortis seuls. A ce moment, on tirait partout, notamment dans l'église" (Id. ; rappelons que jamais Busch n'a cité ce fait au cours de l'instruction) ;

Si l'on résume toutes ces données, on obtient les résultats suivants :

Nombre total de prévenus -----	20 (32)----	100 %
N'auraient pas pénétré dans le village----	7----	35 %
Auraient pénétré dans le village mais n'auraient tué personne----	3----	15 %

Auraient été membres de "pelotons d'exécution"-----6----	30 %
Auraient apporté des fagots dans l'église-----	2---- 10 %
Auraient vu le feu mis à l'église-----	4---- 20 %
Auraient entendu la fusillade dans l'église-----	1---- 5 %
Auraient participé à la fusillade dans l'église-----	0---- 0 %

Afin de mieux apprécier ces chiffres, rappelons que, selon l'histoire officielle admise à Bordeaux, les SS auraient tué les femmes et les enfants en les mitraillant puis en les brûlant au point d'en réduire une majorité en cendres. Sachant que 600 kg de bois, environ, sont nécessaires pour brûler un corps et que l'incendie aurait détruit l'église du sous-sol jusqu'au toit, point n'est besoin d'être physicien pour imaginer le volume de combustible qui aurait été nécessaire à cette opération gigantesque et les efforts qu'il aurait fallu déployer pour l'allumer (33). Par conséquent, la quasi-totalité de la compagnie aurait dû être réquisitionnée non seulement pour transporter les fagots dans le lieu saint mais aussi pour le mettre à feu. Notons d'ailleurs que, dans son réquisitoire, l'avocat général déclara

En ce qui concerne le drame de l'église, j'ai la conviction que, à l'exception de quelques sentinelles, toute la compagnie y a pris une part active. Les uns en y apportant les fagots, les autres en tirant par les ouvertures et en allumant l'incendie (34).

Le procureur se fondait probablement sur les déclarations de Graff d'après lesquelles, au moment où des fagots étaient amenés dans le sanctuaire, "presque toute la compagnie se trouvait près de l'église (35)".

Or, si nous étudions le tableau ci-dessus, nous découvrons que seuls 20% des inculpés présents à Bordeaux auraient vu le feu mis à l'église. Bien plus, 10%, seulement, auraient participé au transport du bois. Quant à la fusillade, nul autre que Busch ne l'aurait entendue ; pas même Daul qui, pourtant, gardait sa mitrailleuse non loin.

Face à l'incohérence de ces chiffres, le tribunal aurait dû accuser les prévenus de mensonge et demander de nouvelles confrontations. Or, de façon extrêmement révéla-trice, les juges n'en firent rien. Certes, de temps à autre, Nussy-Saint-Saëns s'offusqua des divergences trop criantes qu'il remarquait dans les

déclarations des prévenus (36). Mais aucune confrontation systématique des témoignages ne fut entreprise.

On peut objecter que, face à des accusés aussi peu bavards, toute prolongation des débats eût été inutile. Pourtant, la vérité semble être ailleurs : aujourd'hui, nous restons persuadés qu'avant même l'ouverture du procès défense et accusation s'étaient mises d'accord pour ne pas remettre en cause la version officielle du drame par une étude trop scrupuleuse des faits.

Tractations préliminaires entre les prévenus et les autorités

Dès lors, le marché suivant fut très probablement conclu entre les deux parties : les accusés ne contesteraient pas la version officielle des faits. Ils se contenteraient de minimiser leur responsabilité notamment dans le drame de l'église. Pour sauvegarder la crédibilité de leurs déclarations, quelques-uns avoueraient avoir porté des fagots dans l'église ou tiré sur des hommes. En outre, les accusés absents, à commencer par les gradés, seraient chargés de tous les crimes.

Bien que l'orchestration de l'affaire ait dû être minutieusement préparée, quelques imprévus survinrent. Par exemple, les prévenus minimisèrent si bien leur responsabilité que, le 4 février 1953, le correspondant du *Monde* écrivit avec ironie :

De l'affaire, on connaît tous les aspects, tous les détails [...]. On sait tout...
Sauf le rôle joué par chacun des accusés (37).

Il était donc publiquement reconnu que les "aveux" des accusés concernant leur participation aux meurtres des hommes ou à l'incendie de l'église n'étaient pas pris au sérieux.

Quoi qu'il en soit, les accusés jouèrent parfaitement leur rôle et le procès se termina sans incident notable.

Le verdict, son application

Le verdict fut rendu le 13 février. Les accusés furent condamnés aux peines suivantes (38) :

— Accusés allemands :

Tous les contumax (sauf Nobbe)-----La mort

Lenz-----La mort
Pfeufer-----10 ans de travaux forcés
Frenzel-----10 ans de prison
Blaeschke-----12 ans de travaux forcés
Boehme-----10 ans de travaux forcés
Daab-----12 ans de travaux forcés
Dagenhardt-----Acquitté

— Accusés français

Boos -----La mort
Graaf-----8 ans de prison
Daul-----8 ans de travaux forcés
Elsaesser-----6 ans de prison
Hoehlinger-----6 ans de prison
Ochs-----5 ans de travaux forcés
Busch-----8 ans de travaux forcés
Lohner-----7 ans de travaux forcés
Giedinger-----8 ans de travaux forcés
Spaeth-----5 ans de travaux forcés
Prestel-----6 ans de travaux forcés
Weber-----6 ans de prison
Niess-----5 ans de travaux forcés

On remarquera que, comme un fait exprès, la quasi-totalité des condamnations à mort avait été votée contre les absents. Peut-être le tribunal voulait-il compenser la mansuétude dont il avait fait preuve à l'égard des autres accusés...

Mais il y a plus. Ce verdict, que certains trouvèrent trop clément, ne fut pas exécuté. Albert Hyvernaud écrit:

[...] dès la rentrée parlementaire, le 17 février [1953], le gouvernement, saisi d'une demande d'amnistie [en faveur des Français incorporés de force dans les formations militaires ennemies] déposée par des résistants, en accepta l'urgence, pensant que c'était la seule issue au drame que vivait le pays [...].

La discussion fut menée avec une célérité exceptionnelle. Le jeudi 19 février, à 2 heures du matin, l'Assemblée votait l'amnistie par 324 voix contre 216 et une cinquantaine d'abstentions. Le Conseil de la République, revenant sur la décision de sa commission de justice qui s'était prononcée contre le projet, la votait à son tour par 114 voix contre 79 (socialistes et communistes) [...] (39).

C'est ainsi que, le 21 février, tous les Alsaciens (excepté Boos) quittèrent "discrètement la prison en voiture en direction de l'Alsace" (*Ibid.*, p. 72).

Quant aux six Allemands condamnés à dix ou douze ans de détention, ils bénéficièrent de "plusieurs réductions de peine [et] furent relâchés quelques mois plus tard" (40).

Au mois de septembre 1954, les deux peines capitales furent commuées en réclusion à perpétuité. Cinq ans plus tard (1959), enfin, les deux condamnés à mort retrouvèrent la liberté (41).

Une grâce occulte

Seul le néophyte pourra être surpris de la disproportion entre l'horreur du "crime" reproché aux SS et la manière dont furent traités les condamnés. Pour qui connaît les dessous de l'affaire, l'explication s'impose: en récompense de leur coopération dans l'occultation de la vérité, les accusés bénéficièrent d'une grâce analogue à la grâce régaliennne du chef de l'État. C'est ainsi que le verdict ne fut pas exécuté et que tous les anciens SS furent libérés le plus rapidement possible.

Dans un article publié en 1992, d'ailleurs, Carl-Georg Witte affirma que cette "grâce occulte" avait été promise avant même le début du procès:

Il était convenu [entre la France et la RFA] qu'aucun des jugements rendus dans le procès à grand spectacle ne pouvait être exécuté [...] (42).

Trois ans plus tard, un autre auteur allemand alléguait, lui aussi, l'existence de cet accord:

Entre la France et l'Allemagne, il fut convenu que les jugements rendus dans le procès [...] ne seraient pas exécutés et tous les condamnés [...] seraient bientôt libérés (43).

Un fait majeur corrobore l'existence de cet accord. C'est l'absence des officiers au procès de Bordeaux.

L'absence des officiers au procès de Bordeaux

Raisons expliquant cette absence

Nous avons vu qu'en 1953 plusieurs d'entre eux (et non des moindres) étaient encore en vie. Comment, dès lors, expliquer leur non-comparution ? La réponse à cette question est simple: le "massacre" d'Oradour ayant été qualifié de "plus monstrueux crime de la guerre" (44), tout officier ou sous-officier assis sur le banc des accusés ne pouvait échapper à une condamnation à mort ; en outre, cette condamnation aurait dû être exécutée sous peine de provoquer un tollé général et de révéler l'imposture. Par conséquent, la grâce occulte dont bénéficièrent les subalternes n'aurait pu être consentie au commandement. Or, les autorités n'étaient pas naïves au point de croire qu'un officier ou qu'un sous-officier aurait accepté d'être condamné à mort dans un vrai procès puis exécuté sans avoir, auparavant, clamé haut et fort la vérité. A ce sujet, rappelons le cas de Kaltenbrunner (ancien chef de l'Office supérieur pour la sécurité du Reich [RSHA]) qui, à Nuremberg, déclara:

Le colonel responsable de la prison londonienne dans laquelle je me trouvais m'a dit qu'on allait me pendre de toute façon, quelle que soit l'issue. Comme j'en ai pleinement conscience, tout ce que je veux, c'est éclaircir des choses fondamentales qui ne vont pas ici (45).

Dès lors, une seule solution s'offrait: oeuvrer pour qu'aucun haut gradé ne soit jugé.

Naturellement, certains nous rappelleront que, le 11 février 1953, Nussy-Saint-Saëns déclara: "J'ai fait le nécessaire pour que l'on recherche tous les officiers responsables du massacre et pour les déférer devant la justice" (46). C'est là,

nous diront-ils, une preuve de la bonne foi des juges et, par conséquent, la réfutation de toutes nos thèses.

Pourtant, plusieurs faits démontrent que, malgré cette déclaration tapageuse, les autorités françaises ne désiraient pas faire comparaître les gradés.

Tout d'abord, notons que l'ordre lancé pour la recherche des officiers se révélait bien tardif. Il intervenait à la veille de la clôture des débats. Pourquoi ne pas l'avoir solennellement lancé un mois plus tôt ? Mais ce n'est pas tout.

Stadler ne fut jamais interrogé sur le drame

Le 12 février 1945, Me Schreckenber, le bâtonnier de Strasbourg qui défendait trois des accusés, produisit une lettre par laquelle il avait été informé que Stadler exerçait la profession d'électricien en Autriche, à Fohnsdorf (47). Ce document prouvait que l'ancien colonel ne se cachait point. Or, apprit-on le même jour, les autorités françaises en Autriche ne l'avaient "même pas interrogé une seule fois" (*Ibid.*, col. C). Comment expliquer une telle lacune ? Et comment expliquer que, dans les années qui suivirent, cet homme n'ait jamais été interrogé ?

La justice française refuse d'entendre Lammerding

Dans le même registre, le cas de Lammerding reste très intéressant. Dès le début, cet ancien général SS, qui, après 1945, vécut en Allemagne, fut considéré comme le principal responsable de la tragédie d'Oradour. Le 30 janvier 1953, la France formula une (bien tardive) demande d'extradition. Toutefois, nous explique-t-on, ce dernier vivait à Düsseldorf, en secteur anglais, c'est-à-dire sur un territoire où les autorités refusaient d'inscrire toute demande d'extradition de criminels de guerre (48). Après d'interminables discussions et rebondissements, le président du Conseil de l'époque promit d'évoquer cette affaire devant les ministres britanniques (49). Mais cette promesse venait le... 12 février, alors que les juges de Bordeaux délibéraient. Finalement, jamais Lammerding ne fut extradé. Ce dernier mourut paisiblement, en 1971 (50).

Aujourd'hui, les tenants de la thèse officielle se fondent sur ces péripéties juridiques pour accuser l'Angleterre d'avoir entravé l'action des juges français. Ce motif n'est cependant pas acceptable. Le 30 janvier 1953, le Foreign Office rappela que, "à sa connaissance, l'extradition du commandant de la division *Das Reich* n'a[vait] jamais été demandée, même avant 1950 (51)".

Certes, les autorités anglaises admettaient qu'"une requête française, normalement adressée à la haute commission britannique en Allemagne, aurait

pu être ignorée à Londres si, comme on a des raisons de le croire, l'affaire n'a[vait] jamais été portée au niveau gouvernemental [Id.]".

Toutefois, comment croire que la France ait pu laisser se perdre, sans insister davantage, une demande d'extradition adressée contre le général responsable du "plus monstrueux crime de la guerre" ? En vérité, il semble que les autorités françaises aient rechigné à entendre les explications de Lammerding sur Oradour. Plusieurs faits, d'ailleurs, le confirment. Le 31 janvier, René Plevin révéla que l'ancien général figurait "sur les listes des criminels de guerre, non au titre d'Oradour, mais des massacres de Tulle" (52). Comment expliquer cette surprenante lacune ?

Surtout, il faut savoir que Lammerding n'a jamais refusé de s'expliquer sur cette affaire. O. Weidinger, par exemple, rappelle que, d'après :

des pièces (documents et bandes sonores) laissées par le général de division Lammerding, mort entre-temps, [...] ce dernier s'était mis personnellement à la disposition du Gouvernement allemand pour le procès de Bordeaux en 1953. Le Gouvernement, représenté par le Service de Protection juridique auprès du ministère des Affaires étrangères, déclina l'offre, cette fois, et à nouveau par la suite (53).

Ces propos sont confirmés par l'ex-général lui-même qui, dans son "testament", écrivit :

Diekmann est mort. Il me revenait, à moi son supérieur, de répondre des morts d'Oradour. J'étais d'ailleurs disposé à le faire. C'était mon devoir de soldat. J'étais disposé à le faire, mais pas en France. Dans ce pays, en effet, les procès de ce genre se sont déroulés dans un climat passionnel et je pense que la justice doit, au contraire, se dérouler dans une atmosphère d'objectivité.

Il est impossible que la justice soit rendue par des personnes qui sont à la fois juge et partie. C'est ce qui s'est trop souvent passé dans beaucoup de procès relatifs aux crimes de guerre.

Me demander de me rendre devant un tribunal, c'était me demander de marcher à une mort certaine. Je serais même tenté de dire : à mon propre assassinat [...].

J'ai plusieurs fois proposé qu'un tribunal soit constitué en Suisse ou dans un pays neutre. J'étais prêt à me rendre devant ce tribunal. J'étais prêt à y être condamné si ma culpabilité avait été démontrée par une véritable enquête.

J'ai souvent déclaré qu'à ces conditions j'accepterais de paraître devant un tribunal. Mais la presse n'a jamais publié ma déclaration (54).

Les termes étaient clairs. Lammerding n'acceptait certes pas de venir comme accusé à Bordeaux, mais il acceptait de s'expliquer. Dès lors, pourquoi les juges français, qui prétendaient rechercher la vérité, n'ont-ils pas œuvré pour obtenir sa déposition? Si, comme le prétendent certains, l'ancien général avait lui-même ordonné le massacre des femmes et des enfants (55), l'occasion de le confondre (56) et, par conséquent, de convaincre les autorités anglaises de l'extrader, aurait été excellente.

Mais il y a plus encore.

Des gradés SS relâchés avant le procès de Bordeaux

Selon Marcel Luthringer, secrétaire de l'ADEIF (section de Soultz), quarante et un officiers ayant appartenu au régiment *Der Führer* furent acquittés le 19 juin 1951 par la justice française puis libérés selon l'article 93 du code de justice (57). Combien d'entre eux avaient été présents à Oradour? Nous l'ignorons, mais une réponse des autorités françaises serait fort intéressante. Parmi eux, d'ailleurs, se trouvait l'ancien lieutenant-colonel O. Weidinger. Deux ans plus tard, celui-ci demanda à être entendu par le Tribunal de Bordeaux, qui refusa. Ce refus est d'autant plus incompréhensible que, lors des audiences, les thèses d'O. Weidinger sur les causes du drame furent évoquées puis qualifiées de mensongères. Dès lors, pourquoi avoir refusé à l'ancien lieutenant-colonel le droit de répondre et de s'expliquer?

Cette volonté de ne pas juger les gradés (ce qui, avec l'obligation de les condamner à mort et l'impossibilité de réduire leur peine, aurait compromis toute la machinerie mise en place pour occulter la vérité) démontre que le procès de Bordeaux fut un procès truqué, un procès uniquement destiné à entériner une version controuvée du drame d'Oradour.

Promesse de silence et d'acceptation du jugement

Deux autres faits, enfin, confirment les tricheries de Bordeaux.

Acceptation du jugement par l'ancienne RFA

Selon l'auteur d'un article paru en 1994 dans le journal allemand *Der Freiwillige*, des informations laissent penser qu'en 1953 "le gouvernement d'alors en RFA se serait engagé à ne jamais remettre les jugements [de

Bordeaux] en question" (58). Deux ans auparavant, déjà, un autre auteur, Carl-Georg Witte, avait écrit :

Il était convenu qu'aucun des jugements rendus dans le procès à grand spectacle ne pouvait être exécuté, tandis que la République fédérale d'Allemagne s'engageait à ne jamais remettre en question les constatations établies dans le jugement et à tenir secrets les documents s'y rapportant (59).

Ces informations sont capitales, car les autorités qui rendent un jugement juste et conforme à la vérité ne craignent pas qu'il soit, un jour, remis en cause.

Promesse de silence faite par les condamnés

En 1994, V. Reynouard demanda à Me Mingès l'autorisation de rencontrer les condamnés alsaciens. Ce dernier refusa ; en guise d'explication, il déclara qu'à Bordeaux les autorités avaient obtenu des anciens SS la promesse "de se faire oublier, de se retirer dans un petit coin de France et de ne jamais parler d'Oradour". L'existence d'une telle promesse de silence a été révélée par C.-G. Witte ainsi que par la *Deutsche National Zeitung* (60).

De fait, jamais, depuis 1953, les condamnés ne furent entendus lors d'une émission ou lors d'un reportage sur le drame d'Oradour. Or, si, vraiment, les SS avaient été coupables, cette promesse de silence aurait été inutile. En vérité, les autorités ont vraisemblablement craint qu'un jour l'un des condamnés ne soit contacté par des curieux qui, à force de questions, le poussent à révéler la vérité. Dès lors, la prudence exigeait d'obtenir d'eux une promesse de silence éternel.

Ainsi, aujourd'hui, le mutisme observé par les anciens membres du bataillon *Der Führer* constitue une preuve supplémentaire du mensonge régnant.

NOTES de la partie 6, I, Justice sereine ou...

1 Voy. l'acte d'accusation, pp. 1-2, liste nominale commençant par Otto Kahn et se terminant par Woltmann.

2 L'adjudant s'appelait Karl Lenz, les sergents s'appelaient Wilhelm Blaeschke et Georges-René Boos, le caporal s'appelait Wilhelm Boehme.

3 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 31 janvier 1953, p. 8.

4 Voy. *Ouest-France*, 5 février 1953, p. 2, col. B.

5 Voy. *Ouest-France*, 12 janvier 1953, p. 1, col. A.

6 Voy. *Le Monde*, 30 janvier 1953, p. 5, col. D : "[...] en dépit d'une instruction qui a duré huit ans, des hommes comme M. Bapt n'ont jamais été entendus au cours de l'information".

7 Voy. *Le Monde*, 31 janvier 1953, p. 5, col. B.

8 Voy. Jens Kruuse, *Oradour sur Glane*, p. 160.

9 Voy. *Le Monde*, 15 janvier 1953, rubrique "Dernières nouvelles".

10 Voy. *Le Monde*, 13 janvier 1953, p. 12.

11 Voy., par exemple, le procès Pétain. En 1948, l'historien américain William L. Langer écrit : "J'ai lu chaque mot de ce compte rendu [celui du procès Pétain] et j'ai peine à croire que quiconque, faisant de même, n'ait pas l'impression que la condamnation du Maréchal fut, au fond, un jugement politique" (voy. W. L. Langer, *Le Jeu Américain à Vichy*, Editions Plon, 1948, p. 400). Dans une excellente brochure récapitulative, le général Héring a rappelé que l'accusation s'était appuyée sur de multiples allégations reconnues fausses ou non fondées, allégations qui furent reprises dans l'arrêt final de la Cour (voy. Général Héring, *La Grande Iniquité*, Les Editions Nouvelles, 1948, 31 p.).

12 Voy. *Le Monde*, 17 janvier 1953, p. 5, col. A.

13 Voy. *Le Monde*, 20 janvier 1953, p. 7, col. A.

14 Voy. *Le Monde*, 21 janvier 1953, p. 7, col. A.

15 Voy. *Le Monde*, 23 janvier 1953, p. 4, col. B.

16 Voy. *Le Monde*, 1er-2 février 1953, p. 4.

17 Voy. *Le Monde*, 3 février 1953, p. 4, col. C-D.

18 Voy. *Le Monde*, 4 février 1953, p. 4, col. A.

19 Voy. *Le Monde*, 5 février 1953, p. 4, col. A-B.

20 Voy. *Ouest-France*, 17-18 janvier 1953, p. 3, col. B.

21 Voy. *Le Monde*, 18-19 janvier 1953, p. 4, col. C.

22 Voy. *Le Monde*, 23 janvier 1953, p. 4, col. D-E. Voy. aussi *Vision d'épouvante...*, p. 126. Se fondant sur les déclarations de Radio-Limoges en date du 18 septembre 1944, les auteurs prétendent que les SS auraient fusillé "une douzaine d'otages et brûlé un certain nombre d'habitations". Le massacre général n'aurait cependant pas eu lieu car "un contre-ordre [était] intervenu au dernier moment". Le fait que ces détails n'aient pas été repris à Bordeaux doit nous faire douter de leur véracité.

23 Voy. *Ouest-France*, 16 janvier 1953, p. 3, col. D.

24 Voy. *Le Monde*, 20 janvier 1953, p. 7, col. C.

25 Voy. *Ouest-France*, 21 janvier 1953, p. 3, col. C.

26 Voy. *Ouest-France*, 22 janvier, p. 1 col A-B et p. 3, col. B.

27 Dans leurs ouvrages, les auteurs modernes appellent également l'attention du lecteur sur les autres "massacres" commis (ou prétendument commis) par les Allemands (voy. P. Maysounave, *Plus près de la vérité...*, ch. II : "Oradour, crime unique ?" pp. 41-103 ; S. Farmer, *Arrêt sur Mémoire...*, ch. I : "Le massacre et son contexte", pp. 29-68).

28 Voy. *Le Monde*, 18-19 janvier 1953, p. 4, col. E.

NOTES de la section 6, II, Un procès truqué

1 Voy. *Le Monde*, 20 janvier 1953, p. 7, col. A : "Au début de la sixième audience, samedi, le président Nussy-Saint-Saëns s'est élevé contre les bruits qui circulaient au sujet de l'affaire d'Oradour-sur-Glane. [...] on parlait d'une prolongation inutile des débats pour "noyer le poisson" et obéir à on ne sait quelle mystérieuse consigne".

2 Voy. *Dans l'Enfer...*, pp. 24-25.

3 Voy. *Vision d'épouvante...*, pp. 31-33.

4 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 28 janvier 1953, pp. 6-8. Voy. Annexes Doc. 5.3, 5.4 et 5.5.

5 Voy. *Le Monde*, 18-19 janvier 1953, p. 4, col. A.

6 Voy. *Le Monde*, 20 janvier 1953, p. 7, col. D.

7 Voy. *Le Monde*, 18-19 février 1953, p. 4, col. C : le journaliste raconte l'épisode où le président du tribunal, s'adressant à l'Alsacien Lohner qui variait dans ses déclarations, lança : "Je me vois dans l'obligation de vous rappeler une scène extrêmement pénible qui s'est déroulée au commissariat de Strasbourg, où vous aviez été convoqué pour être entendu dans la présente affaire. Vous étiez là, avant de passer devant le cabinet de l'officier de police, avec plusieurs de vos co-accusés alsaciens, et tous ensemble vous avez décidé au cours d'une réunion de tromper la justice. Cela, nous le savons et nous en reparlerons". Dès le lendemain, en effet, le président revint sur cette affaire et accusa l'Alsacien Daul d'avoir "proposé à tous les autres de s'entendre pour dire d'une même voix qu'aucun d'entre eux n'avait tiré à Oradour-sur-Glane" (voy. *Le Monde*, 20 janvier 1953, p. 7, col. D ; voy. aussi *Le Monde*, 25-26 janvier 1953, p. 4, col. B).

8 A. Daul contesta les faits en affirmant : "J'ai dit seulement que je ne pouvais déclarer avoir tiré si c'était faux" (*Le Monde*, 20 janvier 1953, p. 7, col. D). Dès 1948, H. Weber avait également déclaré : "Je n'ai pas entendu qu'un de mes camarades ait dit, lors d'une confrontation à la police judiciaire, le 26 août dernier, qu'il ne fallait pas avouer qu'on avait tiré à Oradour. Mais je me souviens parfaitement que Grienenberger a reproché, ce jour-là, à Giedinger Fernand, de l'avoir dénoncé à notre ex-chef de compagnie Kahn, lorsqu'il était sur le point de désertier" (voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'H. Weber, p. 2).

9 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'Auguste Lohner en date du 22 novembre 1945, 14 p., p. 9.

10 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de L. Hoehlinger en date du 14 décembre 1944, p. 1.

11 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de L. Hoehlinger en date du 26 juillet 1946, p. 4.

12 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'A. Lohner en date du 22 novembre 1945, p. 7.

13 Voy. les *Annales d'Histoire Révisionniste*, n° 8, p. 24, article de R. Faurisson intitulé : "Mon expérience du révisionnisme (septembre 1983-septembre 1987)".

14 Voy. *Le Monde*, 23 janvier 1953, p. 4, col. E. Voy. aussi le procès-verbal de son interrogatoire en date du 1er décembre 1948 : "Je dois vous dire qu'à ce

moment-là [10 juin], je n'appartenais pas à la 3ème compagnie du régiment *Der Führer*, mais à la compagnie de réparation du bataillon [...]. J'avais subi cette mutation le 6 juin 1944, auparavant, j'étais à la 3ème compagnie" (p. 2). Lors de cet interrogatoire, l'inculpé avait toutefois reconnu être allé à Oradour, mais il y serait arrivé "tard dans la nuit, y ayant accompagné le commandant Diekmann. A ce moment-là, tout était terminé" (Ibid., p. 1). En vérité, Dagenhardt fut un témoin embrouillé dont on ne peut connaître le rôle exact qu'il joua à Oradour (voy. le procès-verbal de son interrogatoire en date du 24 mai 1949).

15 Voy. *Le Monde*, 23 janvier 1953, p. 4, col. E. Voy. aussi le procès-verbal de son interrogatoire en date du 22 juin 1948 : "Je me souviens d'une localité où il y a eu un massacre total de la population suivi d'un incendie, je suis passé dans cette localité, tout était déjà détruit. Cependant, l'incendie durait encore, car il y avait de la fumée. J'ai accompagné le commandant Diekmann à Oradour, il y effectuait une reconnaissance" (pp. 1-2).

16 Voy. *Le Monde*, 23 janvier 1953, p. 4, col. C. Voy. également le procès-verbal de son interrogatoire en date du 30 juin 1948 : "Bien que vous me présentiez un plan sur lequel sont marqués les emplacements des exécutions, je persiste à dire que je n'ai rien vu [...]. J'ai chargé Knug [Gnug] sur un brancard et je l'ai transporté un peu plus avant dans la même rue [celle de l'église] près d'un mur [...]. Je nie formellement m'être rendu dans une grange d'Oradour pour examiner des cadavres, je n'ai vu aucun cadavre à Oradour. J'ai constaté que le village était en flammes, mais j'ignore qui a mis le feu" (p. 1).

17 Pour Giedinger, voy. *Ouest-France*, 21 janvier 1953, p. 3, col. C. Pour Spaeth, voy. *Le Monde*, 22 janvier 1953, p. 5, col. E.

18 Voy. *Le Monde*, 23 janvier 1953, p. 4, col. B. Voy. également le procès-verbal d'interrogatoire d'H. Weber en date du 1er septembre 1946 : "Une partie du régiment a été chargée d'encercler la localité, tandis que les autres sont restés dans la commune. Mon groupe a été placé dans les champs non loin de l'église. Nous avons pour mission de ne laisser sortir personne du village. Niess Jean se trouvait à mes côtés" (p. 2).

19 Voy. *Le Monde*, 21 janvier 1953, p. 7, col. A. Voy. également son procès-verbal d'interrogatoire en date du 27 juillet 1946. Tout y est expliqué dans le détail. L'inculpé affirme que sa participation au drame d'Oradour a été une "participation passive" (p. 2).

20 Voy. *Le Monde*, 18-19 janvier 1953, p. 4, col. B.

21 Voy. *Ouest-France*, 26 janvier 1953, p. 3, col. A-B et *Le Monde*, 18-19 janvier 1953, p. 4, col. B.

22 Voy. *Ouest-France*, 10 février 1953, p. 3, col. A.

23 Voy. *Le Monde*, 21 janvier 1953, p. 7, col. A. Voy. également son procès-verbal d'interrogatoire en date du 27 juillet 1949 : "nous avons la mission de contourner la localité vers la gauche, c'est-à-dire vers le sud, et d'établir un barrage destiné à empêcher qui que ce soit d'entrer ou de sortir" (p. 3) ; "j'ai fait partie d'un peloton d'exécution" (p. 4).

24 Voy. *Le Monde*, 18-19 janvier 1953, p. 4 col. B. Voy. aussi le procès-verbal d'interrogatoire de Frenzel en date du 19 mai 1948 : "Nous avons dû braquer nos mitrailleuses sur les hommes destinés à être fusillés" (p. 3).

25 Voy. *Le Monde*, 20 janvier 1953, p. 7, col. C. Voy. également le procès-verbal de son interrogatoire en date du 1er octobre 1946 : "[Dans un pré] le Russe [de son groupe] aperçut un homme couché à plat ventre. Il a tiré sur cet homme qui n'a pas bougé. Le Russe s'est avancé et nous a fait signe de venir le rejoindre. A ce moment, j'ai vu qu'il y avait deux femmes, également couchées à plat-ventre auprès de l'homme, l'une devant, l'autre derrière. Le Russe et l'Allemand ont immédiatement fait feu sur elles. L'une d'elles s'est levée et s'est mise à crier en tenant ses bras sur la poitrine. En voyant ce spectacle, j'ai été tellement affolé que j'ai à mon tour tiré un coup de fusil dans sa direction [...]. Je n'ai tiré qu'une seule fois" (p. 3).

26 Voy. également son procès-verbal d'interrogatoire en date du 10 octobre 1946 : "Le major Diekmann et le capitaine Kahn nous ont donné l'ordre de prendre des fagots qui se trouvaient à proximité de l'église et de les déposer à l'intérieur de cet édifice sur un tas de bancs. Derrière ces bancs, on percevait des plaintes et des gémissements [...]. Ensuite, je suis parti avec cinq Alsaciens et un Allemand sur le pont de la Glane, car nous voulions quitter ces lieux. Vingt minutes après environ, nous avons vu tomber l'église. Nous sommes restés là jusqu'à ce que le toit de l'église s'effondre, c'est-à-dire à peu près une demi-heure" (pp. 1-2).

27 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de J.-P. Elsaesser en date du 24 septembre 1945 : "Les civils tendaient à s'expliquer en brandissant des papiers d'identité qu'ils voulaient à tout prix montrer à Kahn, vers lequel ils se ruaient en l'implorant de ne pas faire feu sur eux. Kahn paraissait intransigeant et il les repoussait vers l'intérieur du garage pour finalement s'écarter brusquement et commander le feu" (p. 3). Voy. également le procès-verbal d'interrogatoire d'A. Daul en date du 16 juillet 1946 : "Nous sommes, notre groupe, restés à cet emplacement jusqu'à 19 heures environ, [heure] où un agent de liaison a apporté

l'ordre de rejoindre la compagnie à la sortie de la route de Limoges. En passant devant un garage devant lequel deux mitrailleuses étaient en batterie, j'ai vu un groupe de civils, une vingtaine environ, qui ont été conduits sous forte escorte de SS dans ce lieu indiqué. Le capitaine Kahn [...] repoussait dans le garage ces civils et a fait tirer les deux mitrailleuses placées devant les civils [...]" (pp. 2-3). On remarquera que Daul situe cet événement... cinq heures trop tard dans le temps.

28 Voy. également le procès-verbal de son interrogatoire en date du 24 septembre 1945 : "J'ai vu venir le sous-officier Boos remettre au capitaine Kahn une charge d'explosifs. Kahn, accompagné de quelques SS armés, est entré dans l'église. Aussitôt une explosion s'est produite et en quelques instants tout l'intérieur de l'édifice était en flammes, la fumée s'échappant par les vitraux" (p. 5).

29 Voy. *Le Monde*, 21 janvier 1953, p. 7, col. C. Voy. également le procès-verbal de son interrogatoire en date du 22 novembre 1945. L'inculpé prétend avoir "tiré trois coups de feu à cette occasion, mais tous trois dans le fond du chai sur un tas de bois" (p. 6).

30 Voy. également le procès-verbal de son interrogatoire en date du 22 novembre 1945 : "j'ai remarqué le Unterscharführer Boos qui s'est précipité sur deux femmes [...] qui sortaient d'une maison située en face de l'église [...]. Boos a refoulé les deux personnes en question vers la grange et a ouvert le feu sur elles, les abattant et les tuant net avec sa mitraillette" (p. 7).

31 Voy. *Ouest-France*, 21 janvier 1953, p. 1, col. A-C. Voy. également le procès-verbal de son interrogatoire en date du 2 août 1946 : "Moi, j'étais armé d'un fusil. J'ai tiré environ 4 cartouches, mais je ne sais pas si j'ai blessé quelqu'un car j'avais tellement peur de voir cela que je voyais tout trouble devant mes yeux" (p. 2).

32 Nous reviendrons plus tard sur le cas du 21ème inculpé : G. Boos.

33 Ces efforts durent être d'autant plus pénibles que, nous le verrons plus loin, les accès à l'église étaient devenus difficilement praticables.

34 Voy. *Ouest-France*, 5 février 1953, p. 2, col. A.

35 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de P. Graff en date du 10 octobre 1946, p. 2. Voy. également *Le Monde*, 20 janvier 1953, p. 7, col. C.

36 Voy., par exemple, *Le Monde*, 18-19 janvier 1953, p. 4, paragraphe intitulé : "Les variantes de Lohner".

37 Voy. *Le Monde*, 5 février 1953, p. 4, col. A.

38 Voy. *Ouest-France*, 14-15 février 1953, p. 3, col. A-B.

39 Voy. *Petite histoire...*, pp. 71-72.

40 Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 48.

41 Voy. *Petite histoire...*, p. 72 : "quelques mois plus tard, en septembre 1954, les deux condamnés à mort verront leur peine commuée en travaux forcés" ; *Tulle et Oradour...*, p. 48 : "Les deux condamnations à mort furent, peu après, commuées en réclusion à perpétuité, puis privation de liberté. Ils furent enfin libérés en 1959".

42 Voy. *Studiensammlung für Zeitgeschichte und Jugendforschung*, Juli 1992, article intitulé : "Les cas de Malmédy et Oradour".

43 Voy. *Deutsche National Zeitung*, 8 septembre 1995, p. 1 : "Comment sont inventés des crimes de guerre".

44 Voy. la couverture de l'ouvrage de P. Poitevin.

45 Voy. *Nouvelle Vision* n° 27, p. 34, article de Mark Weber intitulé : "Les procès de Nuremberg et l'Holocauste".

46 Voy. *Ouest-France*, 12 janvier 1953, p. 1, col. A.

47 Voy. *Le Monde*, 13 février 1953, p. 4, col. B : "[Me Schreckenber] a produit alors une lettre par laquelle il a été informé dernièrement qu'un nommé Stadler (c'est en effet le nom du colonel SS qui était à la tête du fameux régiment "Der Führer" au moment du massacre) habite actuellement en Autriche, où il exerce la profession d'électricien [...]. Ce Stadler, de nationalité autrichienne, a été SS. On sait à quelle date il l'est devenu. C'était à Munich, en 1934. On connaît également complètement ses états de service, ses campagnes, la façon dont il a conquis ses galons successifs. Mais on ne s'en est jamais inquiété. Les dirigeants français en Autriche ne l'ont même pas interrogé une seule fois".

48 Voy. *Le Monde*, 31 janvier 1953, p. 5, col. C : "Intervenant au Conseil de la République dans la discussion sur la responsabilité collective, M. René Pleven [...] a rappelé que, dès août 1945, un accord était signé à Londres sur la

recherche et la livraison des criminels de guerre : "J'ai dit à l'Assemblée nationale que depuis 1950 les autorités anglaises refusaient d'inscrire toutes les demandes d'extradition de criminels de guerre. Un loyal communiqué du Foreign Office l'a confirmé cet après-midi". De son côté, Me Moser parle d'anciens SS qui se sont réfugiés "dans les zones d'occupation américaine et anglaise qui se refusent de les rechercher et de les extradier" (voy. De la Ferme au Prétoire..., p. 95).

49 Voy. *Le Monde*, 13 février 1953, p. 4, col. C : "Le président du Conseil évoquera au cours des conversations qu'il aura aujourd'hui et demain vendredi avec les ministres britanniques le cas du général SS Lammerding".

50 Voy., par exemple, *Le drame...*, p. 33.

51 Voy. *Le Monde*, 31 janvier 1953, p. 1, col. A.

52 Voy. *Le Monde*, 31 janvier 1953, p. 5, col. C., encart au bas de la page.

53 Voy. *Tulle et Oradour...*, p. 36.

54 Voy. "Le testament de Lammerding", document de 1972 détenu par l'ANEC.

55 Au sujet des personnes qui accusent l'ancien général d'avoir lui-même ordonné le massacre d'Oradour, voy. *Le drame...*, p. 33 : "L'ordre du massacre d'Oradour fut certainement donné par lui". Peu après la mort du général, en 1971, un ancien résistant déclara : "[...] il est impossible de croire que le major Diekmann, simple officier, ait pris seul la responsabilité du massacre. Connaissant le sens de la hiérarchie et de la discipline des armées d'élite allemandes, je dis que jamais un simple commandant n'aurait pris sur lui de tuer plus de six cents civils. Lammerding était à l'Hôtel Central, à Limoges. C'est là, j'en suis certain, que le plan des représailles a été établi" (voy. *Spécial Dernière*, 6 février 1971, p. 8).

56 Les exemples de témoins devenant accusés ne manquent pas dans l'histoire. Voy., par exemple, le cas de Marcel Peyrouthon au procès Pétain. Le témoin fut attaqué si violemment par les jurés (et notamment par M. Jean Pierre-Bloch) qu'il s'écria : "Est-ce que c'est mon procès, ou est-ce que je suis ici comme témoin ?" (voy. les sténotypies du procès Pétain, 14e fascicule, p. 244, col. B). Plus tard, il déclara : "C'est mon propre procès, monsieur le président" (*Ibid.*, p. 245, col. B).

57 Selon un document photocopié donné à l'ANEC par Maître Mingès.

58 Voy. *Der Freiwillige*, juillet-août 1994, p. 6.

59 Voy. *Studiensammlung für Zeitgeschichte und Jugendforschung*, n° 19, Juli 1992.

60 Voy. *Studiensammlung für Zeitgeschichte und Jugendforschung*, n° 19, Juli 1992 : "tous les condamnés ont été graciés par la partie française tandis que le côté allemand tient encore aujourd'hui sa promesse de garder le silence" ; voy. *Deutsche National Zeitung*, 8 septembre 1995, p. 1 : "Entre la France et l'Allemagne, il fut convenu que [...] tous les condamnés, après la promesse de garder un silence absolu, seraient bientôt libérés".

[Partie 13]

III - Incohérences, invraisemblances et contradictions non relevées

Le procès de Bordeaux ayant été truqué, on ne s'étonnera pas que les juges (et les avocats de la défense), soucieux de ne pas remettre en cause la version officielle des faits, n'aient pas relevé les incohérences, les invraisemblances et les contradictions des dépositions.

Le cas Roger Godfrin

Dans sa déclaration, R. Godfrin, on s'en souvient, avait clairement attaqué l'inculpé Graff. D'après les allégations du jeune garçon, l'ancien SS aurait voulu le tuer alors qu'il se trouvait dans un champ, en compagnie de M. Thomas, de Mme Octavie et d'une jeune femme (1).

La défense aurait dû en profiter pour relever certains éléments troublants. Le 1er octobre 1946, en effet, Graff avait reconnu sa présence dans le groupe de SS auteur du meurtre de M. Thomas et des deux femmes cachées avec ce dernier. Devant la commission d'instruction, il avait déclaré :

[Dans un pré non loin du cimetière], le Russe [un SS] aperçut un homme couché à plat ventre. Il a tiré sur cet homme qui n'a pas bougé. Le Russe s'est avancé et nous a fait signe de venir le rejoindre. A ce moment, j'ai vu qu'il y avait deux femmes, également couchées à plat ventre auprès de l'homme, l'une devant, l'autre derrière. Le Russe et l'Allemand ont immédiatement fait feu sur elles.

L'une d'elles s'est levée et s'est mise à crier en tenant ses bras sur sa poitrine. En voyant ce spectacle, j'ai été tellement affolé que j'ai à mon tour tiré un coup de fusil dans sa direction (2).

La suite de ce récit contenait trois précisions importantes :

— au moment où Graff avait tiré, il s'était trouvé "à trois ou quatre mètres" de la femme ;

— une fois les trois civils tués, il s'était suffisamment approché des cadavres pour voir que la plus jeune des femmes "avait un filet de sang qui lui coulait de l'oreille" ;

— "Aussitôt après" le triple meurtre, les SS avaient reçu l'ordre de jeter les cadavres dans le feu : "A ce moment-là", précise Graff, "le village brûlait déjà" (*Ibid.*, p. 3).

Dès lors, comment expliquer que R. Godfrin, qui prétendait s'être trouvé avec les victimes, et donc à moins de quatre mètres des SS, ait pu être ni aperçu, ni même abattu alors qu'il s'enfuyait? De plus, sachant que les SS mirent le feu au village vers 16 heures, il faudrait croire que la fuite du jeune homme (qui avait débuté vers 14 h 30) avait duré plus d'une heure trente.

Face à de telles invraisemblances, la défense aurait dû exiger la reconstitution de la fuite du petit Lorrain. Le fait qu'elle s'en soit abstenue démontre qu'à Bordeaux l'établissement de la vérité n'était pas le mobile principal du procès.

De flagrantes contradictions et invraisemblances non relevées

Le 23 janvier 1953, un rescapé d'Oradour, Jean-Hubert Desourteaux, raconta que, dans sa fuite hors du village, il avait entendu "des balles siffl[er] à ses oreilles"³. "Elles venaient de la Glane" précisa-t-il (Id.). Dans son compte rendu journalier, le correspondant du *Monde* écrit :

Quand on sait que les accusés qui se trouvaient dans ce secteur ont juré n'avoir tiré à aucun moment, on s'étonne qu'aucune précision, aucune explication, ne leur ait été demandée [Id.].

Mais il est bien d'autres contradictions ou invraisemblances, beaucoup plus graves, que ni le journaliste ni le tribunal ne relevèrent.

Les erreurs de P. Graff

Quatre jours avant l'audition de M. Desourteaux, P. Graff prétendit avoir vu, dans l'église, Genari (l'un des accusés contumax) détruire "les confessionnaux" à "coups de pied" (4).

Or, non seulement l'église d'Oradour ne comprenait qu'un confessionnal, mais en outre, ce dernier, qui résista à l'incendie, reste, aujourd'hui encore, exposé en parfait état dans une des chapelles latérales. Notons d'ailleurs qu'une photographie le représentant fut publiée dès 1945 dans l'ouvrage officiel du Comité du Souvenir et de l'Association Nationale des Familles des Martyrs d'Oradour-sur-Glane (5). Par conséquent, les juges ne pouvaient ignorer que, sur ce point précis, P. Graff se trompait. Dès lors, pourquoi ne pas lui avoir demandé des éclaircissements ?

L'ordre de tir dans les granges

Tout d'abord, rappelons que, d'après l'histoire officielle, les SS venus à Oradour le 10 juin 1944 fusillèrent les hommes sur l'ordre du capitaine Kahn qui, pour donner le signal, aurait tiré en l'air avec son pistolet. En 1953, à Bordeaux, la grande majorité des accusés prétendit confirmer cette version en apportant des témoignages concordants.

Or, il y a là une absurdité majeure qu'aucun tribunal digne de ce nom ne pouvait accepter. Qu'un officier ait choisi de faire dépendre la vie de centaines d'êtres humains d'un simple coup de pistolet, sur un théâtre d'opérations où des coups de feu risquent de se faire entendre à tout moment, dépasserait l'entendement. C'est pourquoi toutes les armées du monde possèdent un appareillage spécialisé servant à déclencher l'exécution d'un ordre. C'est, en général, une batterie de fusées éclairantes de couleurs différentes.

A Bordeaux, les juges, qui étaient tous des militaires, auraient dû sursauter lorsque les inculpés évoquèrent le prétendu signal donné par Kahn. Pourtant, tous ont écouté sans réagir...

Boos a-t-il commandé le feu au garage Desourteaux ?

En 1953, Busch accusa Boos d'avoir commandé le feu sur les hommes qui avaient été parqués dans le garage Desourteaux (6). Le 20 janvier 1953, cependant, ce dernier contesta les faits ; en guise d'alibi, il déclara que son peloton, qui avait pris en charge le dernier groupe des hommes, n'était pas allé au garage Desourteaux (7).

Qui, dans cette affaire, avait raison ? L'étude des différents procès-verbaux d'interrogatoire ainsi que du témoignage de R. Hébras (un rescapé de la grange Laudy) permet de répondre à cette question.

Au cours de l'instruction, G. Boos parla sans cesse d'une "grange" qui se serait située "dans la rue principale" (8). De son côté, J. Busch avait déclaré :

Cette grange se trouvait dans la rue principale au-dessous du Champ de Foire et sur le côté droit de la route en descendant vers l'église (9).

Si l'on consulte le plan d'Oradour où sont mentionnés les "lieux de supplice", on constate que dans la rue principale, à droite en descendant vers l'église, et sous le Champ de Foire, se trouvent le "garage Desourteaux" (fig. 47) ainsi que la "grange Milord" (figure 48). Or, il faut savoir que le garage en question ne ressemblait nullement à une grange ; il servait à ranger une voiture et se fermait par un rideau de fer.

Par conséquent, il nous paraît peu probable que les deux prévenus aient pu confondre, après coup, ces deux endroits. Voilà pourquoi nous restons persuadés que le groupe de Boos fut posté non au garage Desourteaux, mais dans la bâtisse ayant appartenu à M. Milord.

Un témoignage capital, d'ailleurs, vient confirmer notre hypothèse. Dans une brochure qu'il publia en 1992, R. Hébras écrivit :

Nous avons quitté le Champ de Foire les derniers pour emprunter la rue principale. Nous sommes passés devant le garage Desourteaux dans lequel plusieurs hommes avaient déjà pris place [...]. Nous venions tout juste de prendre le chemin du cimetière qu'un des soldats qui nous encadraient nous ordonna de rentrer dans la grange Laudy (10).

C'est clair: le dernier groupe d'hommes prit place dans la grange Laudy alors que le garage Desourteaux était déjà occupé. A notre connaissance, jamais ce détail n'a été contesté. Dès lors, comment expliquer que les juges (qui devaient certainement le connaître) n'aient pas questionné Busch plus longuement ?

Mais il y a plus grave encore.

Boos a-t-il exécuté deux femmes sur la place de l'église ?

Lors de son interrogatoire, Lohner prétendit avoir vu Boos exécuter deux femmes qui s'étaient cachées dans une grange. La scène se passait sur la place de

l'église alors qu'il venait chercher des fagots destinés à l'incendie du sanctuaire. Le prévenu déclara :

A deux reprises, j'ai donc dû me rendre, pour prendre de la paille, dans une grange qui se trouvait sur la place [de l'église]. Lorsque j'allais pénétrer pour la troisième fois, j'ai aperçu deux femmes qui s'étaient cachées là. Une minute de plus et j'aurais eu le temps de les avertir, de leur dire de disparaître ; mais c'était trop tard. Boos est arrivé, m'a dépassé et, sur le seuil de la grange, a exécuté les deux femmes à bout portant (11).

Le même jour, Busch raconta que, sur la place de l'église :

deux femmes [...] venaient chercher leurs enfants. Nous leur avons dit de rebrousser chemin, sans cela elles seraient fusillées. A ce moment, le sergent Boos est arrivé sur les lieux. Il était accompagné par un autre Allemand. Ils ont amené les deux femmes dans une grange ; presque aussitôt après, ils en sont ressortis seuls. A ce moment, on tirait partout, notamment dans l'église (12).

A priori, les deux événements sont différents. Le lendemain, pourtant, une altercation eut lieu entre Boos, qui prétendait ne jamais s'être trouvé sur la place de l'église, et Lohner et Busch, qui affirmaient l'y avoir vu de leurs propres yeux. Or, à cet instant, il était question du meurtre de "deux femmes sur la place de l'église" (13); deux femmes et non quatre ! Par conséquent, les deux accusateurs parlaient du même événement. Dès lors, comment expliquer que ni les juges ni Boos n'aient profité de l'occasion pour demander à Busch et à Lohner les raisons des divergences constatées dans leurs récits ?

Cette absence totale de curiosité est d'autant plus inexplicable que les déclarations antérieures d'A. Lohner et de J. Busch rendent bien fragiles leurs témoignages.

Interrogé une première fois le 2 août 1945, ce dernier ne parla pas du double meurtre de G. Boos. Il affirma qu'après l'explosion de l'église Kahn avait chargé son groupe de conduire Gnug, blessé, à l'hôpital de Limoges (14). Entendu de nouveau le 26 août 1947, il fit à peu près le même récit. Puis, subitement, en fin d'interrogatoire, il revint en arrière et déclara qu'avant de conduire Gnug à l'hôpital de Limoges il avait été "envoyé quelque temps monter la garde un peu en-dessous de l'église" ; c'est à ce moment-là qu'il aurait vu son camarade tuer les deux femmes (p. 3). Il avait donc fallu attendre deux ans et la fin de la deuxième audition pour que, soudain, la mémoire revienne à l'inculpé.

Quant à A. Lohner, son récit en cours d'instruction diffère sensiblement de celui qu'il fit lors des audiences. En effet, le 22 novembre 1945, il avait déclaré :

Au moment où je tenais moi-même ma faction, j'ai remarqué [...] Boos qui s'est précipité sur deux femmes, une jeune fille et probablement la mère de celle-ci qui sortaient d'une maison située face à l'église [...]. Boos a refoulé les deux personnes en question vers la grange et a ouvert le feu sur elles, les abattant et les tuant net avec sa mitrailleuse [p. 7].

On constate que dans ce récit :

— l'inculpé ne transportait pas des fagots mais se tenait en faction ;

— il n'a pas découvert ces deux femmes cachées dans une grange mais que celles-ci auraient été appréhendées par G. Boos alors qu'elles sortaient d'une maison.

Pourquoi n'a-t-on enregistré aucune réaction face à toutes ces bizarreries ?

L'affaire du tramway d'essai

Pour terminer, mentionnons une dernière invraisemblance que personne, à notre connaissance, n'a relevée jusqu'à présent. A Oradour, nous savons que, dans l'après-midi, un tramway d'essai arriva, piloté par une équipe de mécaniciens-réparateurs. D'après l'histoire officielle, celui-ci fut arrêté par les SS qui tuèrent l'un des membres de l'équipage avant de refouler l'engin sur Limoges. Voici, par exemple, ce qu'écrit P. Maysounave :

Entre-temps, vers 15 h 30-15 h 45, la locomotive d'essai n° 16 de la Compagnie départementale des tramways de la Haute-Vienne, venant de Limoges, se présente à l'entrée. Cet engin teste ses coussins de contact en bronze, qui étaient alors fabriqués à la main et nécessitaient des essais d'ajustage. Il est conduit par Martial Dauriat, accompagné de Tabaraud, graisseur, et de Chalard, monteur. La motrice est stoppée par les camions et véhicules blindés stationnés sur la voie, au milieu de nombreux Allemands [...]. Chalard, qui est descendu à terre, est obligé par les Allemands à se joindre à la colonne d'hommes et de femmes qu'ils conduisent vers Oradour. Se retournant vers la motrice au moment d'aborder le pont de la Glane, Chalard reçoit deux balles de fusil, s'appuie contre un pylône, et il est achevé de deux coups de feu dans la tête. Il tombe au milieu du pont, contre le parapet. Il sera plus tard jeté dans la Glane par les SS. Tabaraud et Dauriat, alors que la motrice est immobilisée par une coupure de courant, sont conduits par les Allemands au milieu du bourg, où ils sont présentés à un

officier qui les renvoie "au pas de gymnastique, sans regarder ni à droite ni à gauche", après avoir examiné leurs papiers, libellés en français et en allemand [...].

Les deux cheminots voient, le long des maisons, des SS qui placent des boîtes en bois ou en carton, d'environ 30 cm de long sur 25 de large et 25 de haut, à l'intérieur des maisons. Ils ne voient aucun corps dans la rue. A leur départ, le village commence à flamber (15).

Par la suite, vers 19 h 30, un second tramway, régulier celui-là, arriva. En provenance de Limoges, il ramenait les habitants des environs qui avaient passé la journée en ville. Parmi eux se trouvaient des habitants d'Oradour (16). L'engin fut de nouveau stoppé puis renvoyé à Limoges après que ces derniers eurent reçu l'ordre d'en descendre.

Cette histoire donne lieu à de multiples interrogations. Pourquoi, par exemple, les SS ont-ils tué M. Chalard et lui seul ? Pourquoi ont-ils permis aux autres membres de l'équipe de repartir vers Limoges alors que ceux-ci avaient vu le village flamber ?

Bien plus, l'arrivée d'un deuxième tramway quelques heures plus tard semble indiquer qu'à Limoges l'alerte n'avait pas été donnée et qu'ainsi un engin bondé de civils avait pu repartir vers un village où, manifestement, un drame se déroulait. Ce fait heurte la logique la plus élémentaire. MM. Tabaraud et Dauriat avaient vu leur collègue se faire assassiner par les SS ; d'après P. Maysounave, ils avaient également été témoins de l'incendie du bourg. Dès lors, comment croire qu'arrivés à Limoges ils se soient tus ou que, s'ils avaient donné l'alerte, les autorités aient cru devoir rester passives (17) ? De façon évidente, il y a ici quelque chose d'incompréhensible.

A Bordeaux, le président du tribunal avait promis la lumière. Par conséquent, il aurait dû, sur ce point, demander la comparution des cheminots et des autorités de Limoges. Or, seul Martial Dauriat comparut, et celui-ci fit face à un tribunal fort peu curieux. Sa déposition n'apporte aucune lumière. Son camarade Chalard, expliqua-t-il, avait été tué lorsque, arrivé sur le pont de la Glane, il avait "tourné la tête pour [lui] faire signe". Lui-même aurait été sauvé parce qu'il conduisait la motrice et qu'il "étai[t] tombé sur un bon officier" qui lui conseilla de s'éclipser (18). Aucune question pertinente ne lui fut posée et c'est ainsi que les causes exactes du meurtre de M. Chalard et les raisons pour lesquelles aucune alerte ne fut donnée restèrent inconnues.

Au terme de ces développements, nous pouvons affirmer qu'à Bordeaux le tribunal ne chercha pas à éclaircir les zones que l'instruction avait laissées dans l'ombre. Ce fait est révélateur ; il confirme que le tribunal présidé par Nussy Saint-Saëns n'avait pas pour mission de faire éclater la vérité.

Dès lors, on ne s'étonnera pas de l'orientation donnée au procès afin que de nombreux points obscurs restent en l'état, au mépris de l'Histoire.

IV - De graves lacunes

Aujourd'hui encore, l'affaire d'Oradour-sur-Glane suscite de nombreuses questions. Or, celles-ci auraient certainement pu trouver une réponse dans le cadre du procès de Bordeaux. Les juges possédaient alors un pouvoir suffisant pour interroger les témoins, les confronter et demander l'accès aux pièces nécessaires. Ils n'en ont pas usé, ainsi que nous allons le démontrer sur trois exemples.

L'affaire du convoi No 9644

Les conclusions d'une enquête allemande

Peu après le drame du 10 juin, les autorités militaires allemandes ouvrirent une enquête contre Diekmann. O. Weidinger rapporte ainsi les conclusions des enquêteurs :

Le commandant Diekmann aurait trouvé, entre autres, à la sortie d'Oradour-sur-Glane, les restes d'un échelon sanitaire dont tous les éléments, blessés, conducteurs, chefs de voiture, avaient été attachés aux volants de direction et avaient manifestement été brûlés vivants (1).

Ces propos d'O. Weidinger sont confirmés par le juge Okrent qui écrit dans son rapport du 4 janvier 1945 :

[...] selon un message du S.D., une équipe sanitaire de l'armée d'un effectif d'environ 10 hommes avait été attaquée par surprise et massacrée [à Oradour].

Sept ans plus tard, devant un notaire de Cologne, D.Okrent avait répété que, d'après les déclarations de Kahn:

[...] une ambulance de l'armée, chargée de blessés, aurait été attaquée [...] à Oradour-sur-Glane et tous les occupants auraient été tués [voy. p. 407 la "Déclaration sous la foi du serment" de D. Okrent, déjà citée].

Réfutation des autorités françaises

Naturellement, les autorités françaises nient farouchement la réalité de ce meurtre.

En 1990, V. Reynouard, alors qu'il discutait avec un rescapé du village, R. Hébras, évoqua cette sombre affaire. Immédiatement, son interlocuteur s'écria : "C'est faux ! J'étais là le vendredi [9 juin]" .

Deux ans auparavant, J. Sénamaud avait écrit :

[H. Barth] a en effet expliqué qu'avant de prendre à Saint-Junien la route d'Oradour ses chefs, pour "doper" les hommes, leur avaient fait part de l'attaque et la destruction d'un convoi sanitaire allemand par des maquisards qui avaient commis des atrocités abominables, notamment sur les chauffeurs du convoi ; cela venait de se passer près d'Oradour ; mais, là non plus, les restes des camions incendiés n'ont jamais été retrouvés. (Ce n'est pourtant pas facile à transporter, des carcasses de camions calcinés !) (2).

Un convoi porté officiellement disparu près de Bellac

De quel côté, allemand ou français, se trouve la vérité ? Deux indices troublants existent qui paraissent confirmer la thèse allemande.

Il y a quelques années, le correspondant pour la France du quotidien allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, le baron von Münchhausen, parvint à se procurer des documents que le général Gleiniger destinait au service interne. Dans un article, il cita un extrait du journal du général, extrait selon lequel, la veille du drame d'Oradour, un transport sanitaire allemand avait été attaqué par des partisans. Les véhicules et les cadavres auraient ensuite été enlevés et conduits à proximité d'Oradour-sur-Glane. Le général Gleiniger citait même le nom d'une des victimes : "l'officier payeur Plehwe" (3). Cet article confirmait les conclusions de l'enquête menée par H. Taeye. Aidé par le Service Allemand pour l'élucidation du sort des soldats allemands disparus, celui-ci avait en effet apporté la preuve que le transport n° 9 644, composé de dix hommes et d'au moins deux ambulances (Sanitätskraftwagen), avait disparu près de Bellac, à environ 15 km d'Oradour. Or, ce transport, qui était parti de l'hôpital de campagne de L'Isle-Jourdain et qui se dirigeait vers Limoges, était commandé par... l'officier payeur Plehwe (*Ibid.*).

Certains diront que si, vraiment, le 10 juin 1944, les SS avaient découvert un convoi sanitaire aux abords d'Oradour-sur-Glane, ils n'auraient pas hésité à en parler plus tard afin de justifier leur action. Pourtant, il n'en fut jamais question, ni pendant l'instruction du procès de Bordeaux, ni au cours des audiences.

Cet argument pourra impressionner le néophyte. Mais il n'ébranlera pas celui qui connaît les dessous du procès organisé en 1953. Nous avons démontré qu'à Bordeaux les prévenus jouèrent le jeu de l'accusation en évitant, notamment, de détruire la légende selon laquelle Oradour était un village tranquille. Dès lors, leur silence pendant l'instruction et au cours des audiences ne peut surprendre. Bien plus, il réduit à néant les allégations d'H. Barth selon lesquelles l'attentat contre les ambulances aurait été inventé par les gradés SS afin de "doper" les hommes au départ de Saint-Junien. Lors de l'instruction, en effet, les inculpés furent interrogés sur les causes réelles ou supposées du "massacre" d'Oradour. A supposer exactes les allégations d'H. Barth, L. Hoehlinger, qui prétendit que ses supérieurs avaient tenté de trouver un "prétexte" à l'opération d'Oradour, n'aurait pas omis de mentionner le discours des gradés SS.

Le silence observé par les autorités françaises

Sur cette affaire, les autorités françaises observent, elles aussi, un silence coupable. Dans les ouvrages "officiels" traitant du drame d'Oradour, jamais l'attentat contre le convoi sanitaire allemand n'est évoqué, même pour réfutation. Il en fut de même au procès de Bordeaux ; bien que plusieurs témoins aient été cités afin d'éclairer le tribunal sur les événements immédiatement antérieurs au drame, personne n'évoqua le sort du personnel médical allemand.

Cet étrange silence est révélateur, surtout lorsqu'on sait que les prétextes prétendument invoqués par les Allemands (4) sont couramment cités et réfutés par les auteurs français. Si, vraiment, les conclusions des enquêteurs allemands étaient erronées, gageons que les autorités françaises n'auraient pas manqué de les démentir.

Toutefois, il est vrai qu'officiellement aucune carcasse de camion n'a été retrouvée à proximité d'Oradour. De même, aucune preuve matérielle n'existe qui confirmerait la découverte du cadavre de l'officier Plehwe dans le village.

Par conséquent, la question du convoi sanitaire reste posée. A Bordeaux, les juges auraient pu y répondre. Il leur aurait suffi d'exiger un supplément d'information, d'envoyer chercher le compte rendu d'enquête allemand et de convoquer O. Weidinger comme témoin.

Le fait qu'ils s'en soient abstenus renforce la thèse du procès truqué.

Les SS ont-ils été victimes d'une embuscade à l'entrée d'Oradour ?

Les premiers coups de feu à Oradour

La grande majorité des versions du drame survenu le 10 juin s'accorde sur le fait que des tirs furent entendus dès 14 heures. Dès 1944, A. Senon avait déclaré :

De 14 heures à 15 h 30 environ, les fusillades crépitèrent de tous les côtés [...] (4a)

En 1953, au procès de Bordeaux, le rescapé C. Broussaudier déclara :

Il y a eu des coups de feu aussitôt, presque, qu'ils [les SS] ont été montés [dans le village] ; dix minutes après au maximum (5).

Quelques jours plus tard, un autre témoin du drame, Madame Maledent, vint déposer. Le journaliste du *Monde* écrit :

[Vers 14 h] Elle entendit encore des coups de feu, les cris des blessés touchés à mort. Elle vit les SS cerner le village (6).

Toujours à Bordeaux, R. Godfrin déclara :

Le 10 juin 1944, j'étais à l'école lorraine avec M. Goujon [...]. [L'école était bâtie avec des] matériaux très fins et cela ne pouvait pas nous protéger des balles. Notre instituteur, M. Goujon, nous a dit de nous mettre à plat ventre aussitôt, nous avons exécuté son ordre, mais cela ne nous protégeait pas des rafales de mitraillettes (car il n'y avait pas que des revolvers, il y avait des mitrailleuses, bien entendu) (7).

Il ressort de ces textes que des coups de feu furent tirés alors que les SS pénétraient dans le village.

Origine des premiers coups de feu selon les autorités françaises

Officiellement, on présente les premiers coups de feu comme des tirs qu'auraient effectués les SS au hasard, en l'air, sur les maisons, sur des animaux ou, même, sur ceux qui tentaient de fuir. Jens Kruuse, par exemple, écrit :

Au bout de la rue, les voitures [des SS] se sont arrêtées, et les hommes en ont bondi, tirant au hasard tout en s'éparpillant (8).

De son côté, J. Delarue prétend que :

vers 14 h 30, on s'aperçut que le village était encerclé et qu'il n'était plus possible d'en sortir. En même temps, on vit arriver les habitants des fermes d'alentour, poussés par les SS, cependant que les coups de feu claquaient de tous côtés.

Déjà les SS pénétraient dans le bourg et commençaient à fouiller les maisons pour en chasser les habitants. Bousculant ceux qui marchaient trop lentement, distribuant quelques coups de crosse, tirant de temps en temps en l'air pour activer l'évacuation [...] (9).

Au procès de Bordeaux, les rédacteurs de l'acte d'accusation écrivirent également que, pendant le rassemblement, les SS :

tiraient des coups de feu dans les fenêtres, pour [...] forcer [les habitants] à sortir [voy. l'acte d'accusation, p. 5].

A l'audience du 22 janvier, un rescapé, M. Borie, déclara avoir vu des soldats "enfonçant une porte à coups de crosse et à coups de feu" (10).

Voilà donc comment sont présentés, chez les officiels, les premiers tirs entendus dès l'arrivée des Allemands à Oradour.

Origine des premiers coups de feu selon la version allemande

La version des SS est cependant tout autre. Selon elle, des maquisards avaient organisé une embuscade à l'entrée du bourg. Se fondant sur les conclusions d'H. Taege, P. Zind écrit :

[Les SS] placèrent des postes d'observation à environ un kilomètre autour de la localité, tandis que trois groupes de blindés lourds prenaient position dans la campagne en guise de couverture.

C'était vers 14 heures et le temps était magnifique.

Soudain, une vive fusillade éclata : les maquisards installés du côté de l'église venaient d'ouvrir le feu sur les camions allemands qui ripostèrent. Dans toutes les directions sifflaient les balles (11).

Cette version n'est pas nouvelle. Dès 1945, dans son rapport déjà cité, le juge SS D. Okrent avait écrit :

Dès l'approche [d'Oradour], la compagnie essuya le feu de fusils et de mitrailleuses, [rapport du 4 janvier 1945].

Dans le procès-verbal d'interrogatoire d'H. Werner, on lit :

Tard dans la soirée [du 10 juin 1944], Diekmann rendit compte de l'expédition qu'il avait conduite sur Oradour, dans les termes suivants : Au cours de l'approche de la localité, il aurait reçu des coups de feu, à la suite desquels il a encerclé et attaqué le village de tous côtés (12).

Dans les années soixante, un jeune Français, Monsieur Pierre V..., fit la connaissance d'une Allemande dont le père, ancien Waffen-SS, s'était trouvé à Oradour le 10 juin tragique. Celui-ci lui confirma qu'à peine arrivés dans le village ils avaient essuyé des coups de feu venus notamment des toits (12a). Depuis, un autre ancien Waffen-SS allemand, M. Meyer, également présent à Oradour l'après-midi du drame, tint des propos semblables devant un témoin français (12b).

Cette première escarmouche entre maquisards et militaires permettrait d'expliquer pourquoi les SS auraient :

— pénétré dans le village de tous les côtés : aucun ennemi ne devait s'échapper ;

— tiré sur ceux qui voulaient s'enfuir : ceux-ci étaient certainement considérés comme des maquisards. Par exemple, en 1953, A. Renaud déclara qu'on lui avait tiré dessus alors qu'il tentait de s'enfuir (13). Dès 1944, un autre témoin, M. Joyeux, avait affirmé que :

les SS circulaient dans les champs et se cachaient dans les haies pour surprendre ceux qui tentaient de s'échapper. Les cultivateurs durent abandonner leurs travaux. Des coups de feu crépitaient. Plusieurs personnes furent abattues (14).

Elle expliquerait également pourquoi ils auraient :

— enfoncé des portes à coups de crosse (il fallait déloger tous ceux qui pouvaient se cacher dans les maisons fermées à clé).

Critique de la réfutation française

Dès 1944, P. Poitevin avait mentionné une rumeur selon laquelle :

A l'arrivée de cette même colonne de SS, des patriotes, en embuscade derrière le mur surplombant la route, devant l'église, auraient tiré sur le convoi allemand (15).

Toutefois, l'auteur s'empressait de lui dénier tout fondement en écrivant :

Il faudrait d'abord admettre qu'à ce moment précis, vers 14 heures, les patriotes, en nombre suffisant, aient connu le passage des Allemands, ce qui est invraisemblable, et [...] aussi ridicule de vouloir à coups de fusils tirer sur des hommes armés jusqu'aux dents [*Id.*].

Nous allons démontrer que cet argument ne tient pas.

Nous avons vu que, le matin du 10 juin, un "conseil de guerre" avait eu lieu à l'Hôtel de la Gare, à Saint-Junien, entre, notamment, des SS et des miliciens. Or, d'après certains, leur conversation fut "entendue par un des membres du personnel de l'Hôtel [...] et transmise séance tenante à un secrétaire de la sous-préfecture de Rochechouart (16)".

C'est ainsi que le maquis d'Oradour aurait été immédiatement averti "qu'une menace imminente p[esait] sur le village" (*Id.*).

On peut objecter que, alertés de la sorte, les résistants auraient dû fuir ou se cacher, et non pas préparer une embuscade vouée à l'échec et à une issue fatale. Ce n'est pas certain. En effet, de 1941 à 1944, l'histoire de France compte de multiples attentats inutiles qui furent commis par la Résistance et qui n'eurent d'autres effets que d'obliger l'occupant à exercer des représailles. Ainsi, le 5 février 1942, à Rouen, des coups de feu furent tirés sur une sentinelle allemande, la blessant grièvement. Peu après, le commandant en chef des forces d'occupation ordonna "la fusillade de personnes qui [avaient] prouvé une attitude antiallemande" (17).

Quelques semaines plus tard, le 16 avril 1942, à Moulton (Calvados), un rail de 12 mètres fut enlevé d'une voie ferrée. Un train de permissionnaires allemands qui revenaient d'outre-Rhin dérailla, provoquant la mort de plusieurs d'entre eux. Deux jours plus tard, l'occupant ordonna, outre la présence de civils français dans les trains de la Wehrmacht :

— la fusillade de "30 communistes, juifs ou d'autres personnes adhérant au milieu des malfaiteurs" ;

— "l'exécution de 80 et la déportation dans l'Est de 1 000 communistes, juifs ou d'autres sujets adhérant au milieu criminel" si les responsables de l'attentat n'étaient pas retrouvés dans les trois jours (18).

Avec la défaite de plus en plus probable de l'Axe, ce genre d'attentats, inutiles et meurtriers, redoubla. A chaque fois, le scénario était le même : les maquisards organisaient leur action afin de bénéficier de l'effet de surprise puis disparaissaient rapidement dans la nature, évitant ainsi d'affronter l'occupant dans un combat qui, certainement, leur aurait été fatal.

Par exemple, à Clermont au début de 1944, rue Montlosier, deux grenades furent lancées sur une colonne d'Allemands qui se rendaient tranquillement en chantant, le soir, au cinéma "Le Capitole". Ce fut un carnage effroyable : un civil français qui passait à vélo fut tué, ainsi que plusieurs soldats. D'autres gisaient au sol, mutilés ou blessés. Aussitôt, le quartier fut bouclé mais les assassins avaient déjà pris la fuite. Deux goupilles furent retrouvées devant un immeuble tout proche du lieu du drame. Les habitants de cette habitation et de celle qui la jouxtait furent emmenés dont certains restèrent prisonniers plusieurs semaines. Les deux maisons furent incendiées. Une femme qui était restée cachée à l'intérieur mourut brûlée vive (19). Cet attentat fut parfaitement inutile : l'occupant y perdit une vingtaine d'hommes, ce qui était sans effet sur le déroulement de la guerre.

Pire encore. A Murat, dans le Cantal, une colonne d'Allemands et de miliciens, qui faisait halte dans la ville, fut prise sous un déluge de feu tiré par les maquisards du haut d'une crête montagneuse qui surplombe la ville. Incapables de réagir, les assiégés eurent de nombreuses pertes. Des renforts allemands arrivant, les terroristes décampèrent dans les montagnes, laissant les civils se débrouiller avec les autorités d'occupation (20).

Le 8 juin, enfin, à Tulle, la section de SS commandée par W. Hoffmann avait été prise pour cible par des maquisards alors qu'elle traversait la ville pour aller bloquer la sortie nord en direction d'Uzerche. Les résistants avaient tiré du clocher dans lequel ils s'étaient cachés (21).

Lorsqu'on connaît tous ces faits, il n'est pas absurde de penser qu'à Oradour des maquisards, avertis de l'arrivée des SS, aient organisé une embuscade à l'entrée du village, non loin de l'église. L'effet de surprise dissipé, ils auront tenté de fuir par les jardins situés derrière le sanctuaire puis, pris dans la nasse par l'encerclement du village, se seraient réfugiés dans l'église.

Certains Français, d'ailleurs, en sont conscients. F. Delage par exemple, qui ne croit pas en la présence de résistants à Oradour, écrit :

S'il avait existé aux portes d'Oradour des groupes de maquis, ceux-ci seraient intervenus courageusement, auraient harcelé les SS sur toutes les lisières du bourg, et alors, sans doute, les choses auraient pris une autre tournure (22).

Quant à J. Sénamaud, il n'hésite pas à déclarer que :

S'il y avait eu des dépôts d'armes [à Oradour], il y aurait eu des résistants, qui n'auraient pas hésité à s'attaquer aux 120 SS du capitaine Kahn (23).

Par conséquent, nous pouvons écarter les arguments avancés par P. Poitevin. Naturellement, cela ne suffit pas pour affirmer que les premiers coups de feu entendus furent effectivement tirés par des maquisards embusqués et qu'un premier affrontement armé s'ensuivit. Cependant, l'étude de certains témoignages semble démontrer que, dès l'arrivée des SS, une première escarmouche eut bien lieu.

Des témoignages troublants

A Bordeaux, un autre témoin, Pierre Tarnaud, s'exprima en ces termes :

[Au moment où les SS ont investi le village,] J'étais chez moi, j'avais mal à la tête, aussi je me mets au lit. J'étais à peine monté dans ma chambre que ma femme m'appelle "Lève toi, vite, les Allemands sont partout". Aussitôt d'un saut je me lève, et je descends à la cuisine et j'entends les coups de fusil qui tiraient de tous les côtés (24).

En 1994, un rescapé, interrogé par V. Reynouard, affirma avoir perçu, vers 14 heures, des tirs qui provenaient "de tous les côtés" (25).

C'est clair : l'arrivée des Allemands fut marquée par une fusillade généralisée. D'après la version française, rappelons-le, les SS auraient tiré notamment sur les fuyards et sur les maisons. Par conséquent, il faudrait croire que les fuyards se comptèrent par dizaines et que les SS tirèrent sur presque chaque maison. Cela ne concorde nullement avec l'image d'une population paisible qui n'a rien à se reprocher. D'ailleurs, que lisons-nous dans les documents officiels ? "[...] la population se rendit, confiante, au centre du bourg" écrit P. Poitevin (26). De son côté, R. Hébras note :

Je tiens à préciser que, durant [la réunion de la population sur le Champ de Foire], je n'ai relevé aucune animosité de la part des SS. Le prétexte du simple contrôle d'identité rassura presque tout le monde, même les plus

méfiant. Le stratège allemand savait fort bien que l'ordre facilite les tâches et qu'il évite bien des débordements plus ou moins difficiles à maîtriser (27).

J. Darthout, pour sa part, déclare :

Les SS [...] pénétrèrent dans les maisons d'Oradour, se firent ouvrir toutes les portes et brutalement, sous la menace de leurs armes, obligèrent tout le monde, même les malades, à se rendre sur le lieu du rassemblement (28).

Nulle part il n'est question de fuyards en grand nombre et de SS tirant de tous les côtés. Certes, il paraît indéniable que certaines personnes, telles que MM. Redon, Darthout, Renaud, Machefer, Brissot et Desourteaux ont fui (ou tenté de fuir) hors du village et qu'elles ont, pour certaines d'entre elles, essuyé les tirs de SS. Toutefois, leur nombre reste faible (29) et ne peut expliquer une fusillade généralisée... Par conséquent, l'origine des coups de feu n'est probablement pas celle que l'on indique aujourd'hui.

Remarquons d'ailleurs que certains témoins rebaptisèrent "fuyards" des personnes qui, manifestement, appartenaient à la Résistance. En 1946, ainsi, l'inculpé Graff déclara que, le 10 juin 1944, il avait patrouillé autour du village en compagnie d'un Russe et d'un Allemand :

[Dans un pré non loin du cimetière, poursuivit-il], le Russe aperçut un homme couché à plat ventre. Il a tiré sur cet homme qui n'a pas bougé. Le Russe s'est avancé et nous a fait signe de venir le rejoindre. A ce moment, j'ai vu qu'il y avait deux femmes, également couchées à plat ventre auprès de l'homme, l'une devant, l'autre derrière. Le Russe et l'Allemand ont immédiatement fait feu sur elles. L'une d'elles s'est levée et s'est mise à crier en tenant ses bras sur sa poitrine. En voyant ce spectacle, j'ai été tellement affolé que j'ai à mon tour tiré un coup de fusil dans sa direction (30).

Ce récit n'est pas crédible. A supposer, en effet, que ces trois civils n'aient pas été armés, il aurait été facile de les capturer vivants. De plus, comment croire qu'un SS entraîné ait pu s'affoler à la simple vue d'une femme hurlant ?

En vérité, nous sommes enclins à penser que, le 10 juin 1944, Graff se heurta, dans un pré, à des maquisards et qu'une bataille s'ensuivit au cours de laquelle ces derniers furent tués.

Une déclaration primordiale

Heureusement pour l'Histoire, un témoignage capital permet d'entrevoir la vérité à ce sujet. Au procès de 1953, P. Tarnaud raconta son aventure. Le 10 juin 1944, deux SS l'avaient sommé de se rendre sur le lieu de rassemblement :

A ce moment-là, il y avait une mitrailleuse qui tirait du côté [du hameau] des Bordes dans un petit bois qui était à 400 mètres de chez nous. J'ai profité de l'occasion, ils se sont avancés pour voir ce qui se passait ; comme il y avait des haies, on s'est enfui derrière le tournant. Et ils nous ont perdus de vue (31).

Cette déposition, bien oubliée aujourd'hui, n'a guère retenu l'attention des juges. Or, huit jours plus tôt, le prévenu P. Graff avait déclaré que, le 10 juin 1944, les SS en faction autour du village avaient ordre de tirer sur les habitants qui n'auraient pas obéi à leurs injonctions (32). Sachant que les SS avaient l'ordre de tirer, les "deux gardiens" de M. Tarnaud n'auraient pas dû être surpris d'entendre une mitrailleuse crépiter.

En fait, s'ils décidèrent d'abandonner leur prisonnier en hâte et d'interrompre, sans ordre, leur mission de rabattage, c'est certainement qu'ils avaient jugé la situation suspecte et assez grave pour devoir intervenir en renfort (33). Selon nous, ces deux SS avaient perçu le début d'une bataille.

Deux événements, d'ailleurs, viennent appuyer cette idée : rappelons que, selon le rescapé, les tirs étaient venus "du côté des Bordes". Or, un autre témoin, Madame Thomas, déclara avoir vu, dans ce hameau, "des corps un peu partout" (34). Quand on sait que les SS avaient ordre non de tuer la population mais de la rabattre vers le Champ de Foire, on peut raisonnablement penser que des échauffourées ont effectivement eu lieu dans ce hameau, entraînant la mort de plusieurs civils. Notons enfin qu'un troisième témoin n'hésita pas à parler de "combat". Il s'agit de M. Borie qui, dans son récit rédigé quelques semaines après le drame, a écrit :

Des coups de feu claquent de partout. Je me dis : "Il y en a qui ne veulent pas suivre [les SS sur le Champ de Foire] et qui engagent le combat (34a)".

Or, on ne peut croire que des hommes surpris dans leurs occupations par des soldats armés aient tenté de résister au point d'engager un combat. Par conséquent, les détonations entendues par M. Borie eurent une autre cause...

Aujourd'hui, donc, la question d'une éventuelle embuscade tendue par des maquisards le 10 juin 1944 reste posée. A Bordeaux, les juges auraient dû se livrer à une enquête approfondie ; ils auraient dû confronter les témoins,

interroger beaucoup plus longuement M. Tarnaud ainsi que Mme Thomas, convoquer P. Poitevin et lui demander ses sources.

Une nouvelle fois, le fait qu'ils s'en soient abstenus renforce la thèse du procès truqué.

Les SS ont-ils découvert des maquisards cachés ?

La thèse française

D'après la version officielle de l'histoire, durant les perquisitions les SS auraient impitoyablement tué tous ceux qu'ils avaient découverts cachés dans leur maison. Dans l'ouvrage intitulé Oradour-sur-Glane, par exemple, on lit :

Au cours de ce pillage systématique, les Allemands tuaient tous ceux qu'ils découvraient encore. C'est alors que les rescapés de la première heure risquèrent le plus. La prospection des ruines devait révéler aux équipes de secours quantités d'assassinats isolés (35).

De son côté, R. Hébras écrit :

Le massacre terminé, une chasse à l'homme fut organisée. Tout témoin était systématiquement abattu sans procès. Il fut découvert des corps un peu partout dans le village : dans un puits de ferme, dans le four d'une boulangerie... (36)

Deux faits troublants

Deux faits renforcent nos soupçons.

Nous avons vu que des personnes, dont certaines (M. Litaud, les enfants Pinède...) étaient des témoins, avaient été épargnées par les SS. Par conséquent, le moins qu'on puisse dire est que R. Hébras s'écarte de la vérité lorsqu'il prétend que "tout témoin était systématiquement abattu".

D'autre part, selon certains, "un vieillard de plus de quatre-vingt ans" (M. Litaud certainement) affirma avoir entendu, dans le bourg, une "fusillade tout l'après-midi" du 10 juin (37). Il ne fut pas le seul. Le 28 novembre 1944, Armand Sénon, qui, le jour du massacre, s'était caché chez lui, déclara :

J'ai attendu sans bouger, la nuit, entouré des lieux de l'incendie et entendant toujours des coups de feu (38).

Quelques mois auparavant, MM. Besson et Garaud avaient affirmé que des fusillades s'étaient produites "de 14 h 30 à 21 h 30" (38a).

Neuf ans plus tard, au procès de Bordeaux, un témoin à charge, A. Renaud, confirma ces propos. A l'audience, il lança :

J'ai vu qu'ils ont mitraillé toute la soirée [...].

Ça a duré pendant trois heures de temps : des mitraillades, des fusillades. On ne pouvait pas distinguer ce que c'était ; ça a duré une partie de la nuit et, vers trois heures du matin, ça s'éteignait par intermittence. Il y a eu des coups de feu jusqu'à 4 heures du matin, quand on est sorti du bourg (39).

Les termes employés sont clairs : durant des heures (treize selon A. Renaud), des rafales retentirent (40). Tout cela ressemble plus à une série d'escarmouches (doublée de l'explosion des cartouches cachées dans les maisons incendiées) qu'à l'assassinat de quelques fuyards découverts dans les maisons.

Les résultats d'une enquête française

La lumière sur ces "assassinats isolés" semble avoir été faite par H. Taege. Dans la recension de son ouvrage, P. Zind écrit :

D'après les Services Secrets de Vichy, les Allemands auraient découvert à Oradour "partout des armes et des munitions [...] mais aussi des maquisards camouflés encore marqués par le récent combat et qui, après leur audition, étaient immédiatement abattus". De son côté, l'ancien chef de l'état-major de la 2 P[anzer] D[ivision] "Das Reich", Stückler, signalait dans son rapport de janvier 1949 que les recherches de la justice militaire allemande permettaient de dire que [...] au moment de la perquisition domiciliaire, à nouveau, les maquisards avaient tiré sur les soldats (Taege, p. 322) (41).

Notons qu'en 1953, à Bordeaux, A. Renaud déclara avoir entendu, pendant les perquisitions, "un coup de feu tiré dans la cour de la boulangerie Bouchoule" (42).

La thèse défendue, documents à l'appui, par H. Taege suffirait à expliquer la "fusillade" que certains rescapés prétendent avoir entendue tout l'après-midi.

Naturellement, on pourra s'étonner qu'aucun SS n'ait été touché par les tirs des résistants. Nous savons qu'au moins l'un d'entre eux, Albert Ochs, fut blessé durant l'après-midi du 10 juin 1944. En 1953, cependant, devant les juges de Bordeaux, il s'empressa d'affirmer que ses blessures avaient été causées par...

des balles allemandes. Résumant sa déposition, le correspondant du *Monde* écrit :

Ochs [...] se rappelle très bien que son chef de groupe, le sergent Steger, déclara à ses hommes avant même d'arriver au village : "On va faire sortir les femmes et les enfants des maisons [...]. Si vous y trouvez vieillards ou malades qui ne sont pas sortis, il faudra les tuer sur place dans leur lit !".

"Moi, dit Ochs, j'ai commencé à avoir la frousse".

Il l'eut bien davantage lorsqu'il vit dans une maison [...] un SS allemand houspiller une vieille femme qui marchait avec peine, appuyée sur deux cannes.

"Je lui ai dit : laisse-la donc, tu vois bien que c'est une infirme".

Mais le sergent Steger veillait, l'arme au poing. Il rabroua le soldat Ochs, le menaça de le faire fusiller et, furieux, tira à bout portant sur la vieille femme qui s'écroula. Deux balles ricochèrent contre un mur pour venir se loger dans un mollet et un genou d'Albert Ochs (43).

En 1994, Maître Mingès, avocat qui défendit les SS alsaciens à Bordeaux, révéla à V. Reynouard que cette histoire n'était pas vraie. Toutefois, il n'en dit pas davantage. Ochs fut-il blessé par des tirs ennemis ? C'est très possible...

Par conséquent, aujourd'hui, la question des maquisards qui auraient été découverts par les SS reste posée. A Bordeaux, les juges auraient dû interroger plus longuement A. Renaud. Ils auraient également dû demander l'accès aux archives des services secrets de Vichy.

Le fait qu'ils s'en soient abstenus renforce la thèse du procès truqué.

RÉCAPITULATION

Le procès de Bordeaux fut donc une vaste farce judiciaire. Les autorités françaises, qui connaissaient la vérité sur le drame, auraient certainement préféré l'éviter. Toutefois, certains anciens SS étaient détenus par la justice française depuis 1944-1945; d'autres (des "Malgré-nous" alsaciens) vivaient sans se cacher ; enfin, une instruction était en cours depuis neuf ans. Dès lors, il n'était plus possible de reculer. Un non-lieu accordé à tous les inculpés aurait provoqué un scandale ; les autorités furent donc obligées d'organiser ce procès.

De l'étude des documents, il ressort que, du début à la fin, les magistrats furent manipulés. Ordre leur avait été donné de ne pas faire éclater la vérité. L'instruction fut donc lacunaire, au point qu'à Bordeaux le président du tribunal s'en offusqua. Mais sans insister. Il disposait d'un mois pour dissiper les ténèbres. Or, durant les audiences, un temps considérable fut perdu en digressions inutiles : on disséqua la vie des accusés, le "martyre" de l'Alsace-Lorraine occupée ; on évoqua les crimes commis par la division *Das Reich* antérieurement au 10 juin tragique...

Lorsque le drame en lui-même vint à l'étude, le tribunal refusa d'étudier la matérialité du crime. Aucune reconstitution ne fut organisée. Bien plus, de flagrantes contradictions ou invraisemblances entendues lors de l'audition des témoins ou des prévenus ne furent pas relevées. De multiples questions capitales pour l'Histoire furent laissées en suspens. A plusieurs reprises, le président aurait pu user de ses pouvoirs pour convoquer d'autres témoins, demander un supplément d'information et organiser une reconstitution. Il ne l'a pas fait.

Des témoins allemands (tels que Gerlach, Werner, Weidinger) ne furent pas entendus, bien que certains d'entre eux eussent exprimé le souhait de venir déposer.

Plus grave, à Bordeaux, la plupart des prévenus présents sur le banc des accusés n'était, le jour du drame, que de simples soldats. Aucun haut gradé ne figurait parmi eux. Or, en 1953, Lammerding, Stadler, Kahn, Barth..., vivaient encore. Aujourd'hui, on affirme qu'il fut impossible d'obtenir leur extradition. En vérité, tout démontre qu'en 1953 les autorités françaises ne voulaient pas juger les gradés. Un tel état d'esprit ne doit pas surprendre ; en effet, à la différence des subalternes, avec eux intervenait une notion nouvelle : celle de l'honneur, qui rendait impossible leur complicité avec les autorités en échange de leur prompt libération après le procès. Si des hauts gradés avaient été présents sur le banc des accusés, il aurait fallu les condamner à mort et les exécuter. Or, personne n'était naïf au point de croire que Lammerding, Stadler ou Kahn auraient accepté la sentence de mort sans crier haut et fort la vérité. Il valait bien mieux que seuls les "seconds couteaux" fussent traînés devant la justice et condamnés avant d'être promptement relâchés suite à une loi d'amnistie votée à la hâte.

Le procès de Bordeaux tournait au fiasco, achevant de démontrer que ce qui fut qualifié de plus monstrueux crime de la guerre n'était, en réalité, qu'une fripouillerie.

Toutefois, il avait permis aux autorités d'obtenir des condamnés une promesse de silence éternel. Encore aujourd'hui, les anciens SS respectent leur promesse, rendant très difficile au libre chercheur la découverte de la vérité.

NOTES de la partie 6, III, Incohérences, invraisemblances...

1 "j'ai rebroussé chemin et j'ai trouvé M. Thomas, qui était le patron de mon père et boulanger de sa profession. Je suis allé me cacher derrière une haie. Il y avait Mme Octavie, sa nièce et moi [...]. Il doit s'en souvenir, n'est-ce pas M. Graff ? Graff aurait bien tiré sur moi, mais ma petite taille ne lui permettait pas beaucoup [...]. Alors, je suis parti ."

2 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire du 1er octobre 1946, p. 2.

3 Voy. *Le Monde*, 24 janvier 1953, p. 4, col. A.

4 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 16 janvier 1953, p. 19 : "M. LE PRESIDENT. - [...] Quels étaient les sous-officiers qui étaient [à l'église] ? GRAFF. - Genari. M. LE PRESIDENT. - Que faisait Genari ? GRAFF. - Il détruisait les confessionnaux. M. LE PRESIDENT. - Comment les détruisait-il ? GRAFF. - A coups de pied". Sept ans auparavant, au cours d'un interrogatoire, P. Graff avait déjà prétendu avoir vu, dans le sanctuaire, "Genari briser les statues à coups de crosse et arracher les portes du confessionnal" (voy. le procès-verbal de son interrogatoire en date du 10 octobre 1946, p. 2).

5 Voy. *Vision d'épouvante...*, p. 61.

6 Voy. *Le Monde*, 22 janvier 1953, p. 5, col. B : "Il semble bien établi en effet que c'est au garage Desourteaux que Boos commanda le feu. Son sous-ordre, Busch, qui fit partie de ce peloton d'exécution, l'a lui-même précisé".

7 Voy. *Ouest-France*, 21 janvier 1953, p. 3, col. A : "BOOS. - [...] J'ai pris le dernier groupe qui restait sur le Champ de Foire". Voy. aussi *Le Monde*, 22 janvier 1953, p. 5, col. B : "[G. Boos] fut chargé avec ses hommes d'encadrer le dernier des groupes".

8 Voy. les procès-verbaux d'interrogatoire du 21 avril 1947, p. 2 ("Kahn m'ordonna d'escorter avec mon peloton environ 25 hommes dans une grange") et du 8 août 1947, p. 2 ("J'avais été placé avec mon groupe devant une grange située dans la rue principale").

9 Voy. le procès-verbal de son interrogatoire du 26 août 1947, p. 2.

10 Voy. *Le drame...*, p. 20. Les passages soulignés l'ont été par nous.

11 Voy. *Le Monde*, 21 janvier 1953, p. 7, col. D.

12 Voy. *Ouest-France*, 21 janvier 1953, p. 3, col. A.

13 Voy. *Le Monde*, 22 janvier 1953, p. 5, col. C : "Mais Lohner [...] l'accable de nouveau. Il répète et confirme que Boos [...] poussa les deux femmes vers la grange pour les mitrailler [...]. Busch, autre Alsacien, l'a vu également et apporte de nouveaux détails".

14 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire de J. Busch en date du 2 août 1946 : "Nous sommes revenus ensuite près de l'église et, en arrivant, Kahn nous a dit de nous mettre à l'abri, car il allait faire sauter l'église [...]. [Gnug] a été blessé des suites de l'explosion. Kahn a alors chargé mon groupe de conduire le blessé à l'hôpital de Limoges" (p. 2).

15 Voy. *Plus près de la vérité...*, pp. 223-224. Voy., également, *Le drame...*, p. 27 : "Dans le courant de l'après-midi, un tramway d'essai en provenance de Limoges, est arrivé. Seuls quelques employés de la compagnie y avaient pris place. L'un d'eux, Monsieur Chalard, en descendit. En franchissant le pont qui enjambe la Glane, il fut abattu et son cadavre jeté dans la rivière. Les SS refoulèrent ensuite le tramway et ses occupants vers Limoges". Dans son rapport, le Dr Bapt confirma la découverte du "cadavre de M. Chalard, employé de la C.D.H.-V." dans la Glane (Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 148).

16 Id. : "Un second tramway (le régulier), toujours en provenance de Limoges, arriva vers 19 h 30, mais cette fois-ci bondé de passagers". Voy. également *Vision d'épouvante...*, pp. 82-86.

17 Dans son ouvrage, P. Maysounave écrit que le deuxième tramway est arrivé à Oradour "malgré les mises en garde du jeune Darthout [...] faites au hameau de Laplaud, à environ trois kilomètres du village qui brûle" (Voy. *Plus près de la vérité...*, p. 236).

18 Voy. *Le Monde*, 27 janvier 1953, p. 5, col. B.

NOTES de la partie 6, IV, De graves lacunes

1 *Tulle et Oradour...*, p. 36. A Nuremberg, Jodl confirma qu'une procédure judiciaire avait été ouverte contre Diekmann. Mais il déclara ignorer comment elle s'était terminée (voy. *TMI*, XV, pp. 434-435, audience du 5 juin 1946).

2 Voy. *Le Résistant Limousin*, No 74, déjà cité, p. 7, col. B.

3 Copie d'une lettre de H. Taege à un correspondant de Strasbourg en date du 27 juillet 1995. L'article du baron von Münchhausen a été confirmé en 1994 par un journaliste de *L'Humanité* qui, après avoir étudié les rapports de Gleiniger, écrit : "Le 16 juin, Gleiniger adresse à ses supérieurs un long rapport entièrement consacré aux "événements d'Oradour" [...]. Le général fait valoir la disparition d'un major payeur du nom de Plehwe, de l'hôpital de L'Isle-Jourdain, qui "aurait été abattu par une bande de maquisards"" (voy. *L'Humanité*, 8 juillet 1994, p. 10, col. C).

4 Voy., par exemple, *Dans l'Enfer...*, pp. 98 et suivantes, les chapitres intitulés : "Recherche des mobiles", "Autres hypothèses", "Version et opinion allemandes".

4a Voy. le rapport des Renseignements généraux en date du 4 juillet 1944 in *La mémoire d'Oradour...*, p. 98, col. A.

5 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 36.

6 Voy. *Le Monde*, 27 janvier 1953, p. 5, col. B.

7 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 28 janvier 1953, p. 5.

8 Voy. J. Kruise, *Oradour-sur-Glane*, Éditions Fayard, 1970, 184 p., p. 50.

9 Voy. *Oradour, Tulle...*, p. 1824, col. A et B.

10 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, p. 42.

11 Voy. *Nouvelle Voix*, No 64, p. 4, col. C.

12 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire d'H. Werner en date du 20 novembre 1947, p. 2.

12a Révélation faite à V. Reynouard par Pierre V... lui-même, le 16 décembre 1996 .

12b Révélation faite à Vincent Reynouard par C. B. dans une lettre en date du 16 décembre 1996 : "Je me rends compte que j'ai omis de vous signaler que ce Monsieur Meyer, Allemand de la division *Das Reich*, avait dit au Monsieur de Haguenau que les partisans ont tiré sur eux quand ils sont arrivés devant Oradour ; il y eut de nombreux coups de feu du côté des partisans.

13 "M. RENAUD. - Alors, arrivé au coin d'un mur, j'ai voulu sauter. En même temps que j'ai voulu sauter, ils m'ont tiré dessus une balle. M. LE PRESIDENT. -- Il vous ont tiré dessus ? [M. RENAUD]-- Une rafale de mitraillette" (*Ibid.*, p. 22).

14 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 29.

15 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 103.

16 Voy. *L'Affaire (réelle) d'Oradour-sur-Glane*, écrit anonyme (signé R.T.N.), non publié, sans date, 27 p., p. 8. En juin 1944, l'auteur de cette brochure habitait Limoges, non loin d'Oradour (p. 3). Voy. aussi *Nouvelle Voix*, No 63, p. 4, col. B.

17 Voy. *le Bonhomme Normand*, livraison du 27 février 1942, p. 1.

18 Voy. *le Bonhomme Normand*, livraison du 24 avril 1942, p. 1.

19 Voy. Mauloy, *Les Nouveaux Saigneurs* (Éditions de la Balance, 1948, 279 p.), p. 161-163.

20 *Ibid.*, pp. 165-167.

21 Renseignement livré par G.D.

22 Voy. *Ville Martyre...*, p. 53.

23 Voy. *Le Résistant Limousin*, No 74, déjà cité, p. 6, col. A.

24 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 26 janvier 1953, p. 15.

25 Nous ne révélerons pas le nom de ce témoin qui a refusé d'être enregistré.

26 Voy. *Dans l'Enfer...*, p. 23.

27 Voy. *Le drame...*, p. 13.

28 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 29.

29 D'après J. Darthout, seuls "quelques rares habitants, surtout des jeunes" "se sont cachés [...] puis se sont enfuis" (voy. la déposition de J. Darthout recueillie

par Guy Pauchou le 2 décembre 1944, p. 1). En réalité, comme nous le verrons plus loin, de multiples personnes se sont cachées dans les immeubles et n'ont pas fui.

30 Voy. le procès-verbal d'interrogatoire du 1er octobre 1946, p. 2.

31 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 26 janvier 1953, p. 16. Ce que le correspondant du *Monde* à Bordeaux résume comme suit : "les Allemands continuaient leur marche. Ils cernaient tout sur leur passage. M. Tarnaud devait donc tomber, lui aussi, entre leurs mains, mais une mitrailleuse se mit à tirer à ce moment du côté du hameau des Bordes, et ses deux gardiens se précipitèrent pour voir ce qui se passait. Il en profita pour leurrer fausser compagnie" (voy. *Le Monde*, 28 janvier 1953, p. 4, col. E).

32 Voy. *Le Monde*, 20 janvier 1953, p. 7, col. B. "Nous avons l'ordre d'empêcher quiconque d'entrer ou de sortir, et de tirer sur ceux qui n'obéiraient pas". Cet ordre paraît compréhensible car les gradés SS savaient qu'ils allaient en mission dans un haut lieu du maquis.

33 Certains répondront qu'une rafale de mitrailleuse n'est pas le signe d'un début de bataille. C'est exact. Toutefois, nous savons, grâce à une source que nous ne pouvons révéler, que M. Tarnaud altéra volontairement son témoignage au procès de Bordeaux.

34 Voy. *Le Monde*, 27 janvier 1953, p. 5, col. C.

34a Voy. *Paris-Match*, M 2533, 23 juin 1994, le témoignage inédit de Mathieu Borie, p. 60, col. A.

35 Voy. *Oradour-sur-Glane...*, p. 58.

36 Voy. *Le drame...*, p. 24.

37 Voy. "Compte rendu des événements d'Oradour-sur-Glane...", rapport de l'ingénieur de la SNCF, déjà cité, p. 4.

38 Voy. le témoignage d'A. Senon recueilli par G. Pauchou le 28 septembre 1944 (pièce présente dans le dossier de l'instruction du procès de Bordeaux).

38a Voy. leur témoignage consigné dans le rapport des Renseignements généraux en date du 4 juillet 1944 (in *La mémoire d'Oradour...*, p. 98, col. A).

39 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, pp. 24 (première phrase) et 27. En 1994, A. Renaud confirma devant V. Reynouard que des tirs avaient résonné partout dans le village de 15 heures à 3 heures du matin.

40 Certes, R. Hébras ne mentionne que "quelques coups de mitraillette". Toutefois, nous sommes persuadés que le témoin n'a pas tout dit. En effet, nous savons que, peu après la tragédie, il s'engagea dans les FTPF (renseignement donné par G.D.). Il connut donc les dessous de l'affaire, ce qui le convainquit de garder le silence sur certains faits gênants. Notons d'ailleurs que, dans son témoignage publié en 1992, toute mention à des rafales de mitraillette a disparu.

41 Voy. *Nouvelle Voix*, No 65, p. 7, col. C.

42 Voy. les sténotypies du procès de Bordeaux, audience du 22 janvier 1953, pp. 23-24.

43 Voy. *Le Monde*, 21 janvier 1953, p. 7, col. B. Au cours de l'instruction, MM. Lohner et Elsaesser avaient déjà formulé un récit semblable.

[Partie 14]

Septième partie

LA PAILLE ET LA POUTRE

"Il n'y a pas de hiérarchie dans l'horreur du crime,
dans l'atrocité de la souffrance,
dans la façon de faire saigner la viande humaine."
Raymond Rageau

ORADOUR-SUR-GLANE :

CENTRE DE PROPAGANDE ANTIALLEMANDE

Oradour-sur-Glane est aujourd'hui visité par des milliers de touristes chaque année.

Dans le village martyr, un des guides, M. Lamaud, termine régulièrement son exposé en déclarant que le drame du 10 juin 1944 doit constituer, pour la jeunesse, une mise en garde contre tout embrigadement idéologique. P. Maysounave évoque la "symbolique globale" du village martyr et clame qu'Oradour est devenu le "symbole du refus de la guerre totale" (1). Pour Sarah Farmer, enfin, la construction future d'un "musée de la mémoire pour Oradour", sera:

un espace destiné aux expositions temporaires [qui] visera à "élargir et actualiser la problématique posée par le drame d'Oradour" en évoquant des conflits dans lesquels souffrent des populations civiles (2).

Toutes ces déclarations peuvent laisser croire que le village martyr est devenu un centre européen de réconciliation et de condamnation de toutes les guerres. Or, il suffit de gratter le vernis pour s'apercevoir qu'en réalité Oradour-sur-Glane reste, comme tous les autres lieux de "Mémoire", un site de propagande antiallemande sous couvert de la lutte contre un régime politique disparu depuis plus d'un demi-siècle.

Oradour et la haine

Dans le "village-martyr", les stèles commémoratives évoquent "la barbarie nazie" ; il en est de même dans le cimetière où des dizaines de plaques ont été déposées par diverses associations et plusieurs villes. L'une d'entre elles, datant de 1975, porte la mention :

A la mémoire des Martyrs
d'Oradour-sur-Glane
Victimes de la Bestialité Nazie

A la mémoire de tous les Français
Assassinés par l'Envahisseur Honni
de la part d'un trop faible nombre
de citoyens du canton de Charny (89)

Honte à l'Allemagne Criminelle du Passé
Mise en garde solennelle à l'Allemagne
d'aujourd'hui qui hélas laisse revivre
les formations pro-nazies et protège
les Anciens Monstres Hitlériens

De son côté, P. Maysounave affirme que le général De Gaulle connaissait "le niveau de criminalisation de l'armée allemande depuis la fin du XIXe siècle" (3). Dans un chapitre intitulé "Oradour, crime unique?", l'auteur mentionne des meurtres de masse commis (ou prétendument commis) par les Allemands en URSS, en Belgique (affaires de Stavelot et de Malmédy), en Tchécoslovaquie (affaire de Lidice), en Italie (affaires de Boves et de Marzabotto)... Plus loin, au chapitre III, il cite à deux reprises le faussaire Hermann Rauschning afin de prétendre que Hitler désirait éliminer des populations entières (4). De même R. Hébras termine-t-il sa brochure en écrivant :

Je ne peux pas terminer ce livre sans rappeler les noms d'autres villages qui ont subi la sauvagerie des nazis :

Lidice : 476 victimes [...] ;

Marzabotto : 1836 victimes [...] ;

Dismoton : 239 victimes [...] ;

Maillé : 126 victimes [...] (5).

Ainsi que l'a écrit Marcel Iffrig :

ceux-là mêmes qui brandissent sempiternellement le cas d'Oradour veulent en faire le type même de la "barbarie nazie" qui se serait tout naturellement reproduit à des centaines, voire à des milliers d'exemplaires [...]. Tout se passe, en effet, comme si les événements d'Oradour n'avaient ni tenants ni aboutissants que la volonté, présentée comme conaturelle, des membres de la Waffen-SS, de ravager, d'incendier, de tuer [...].

S'il s'agit de juger le comportement des soldats allemands durant cette guerre, et particulièrement ceux de la Waffen-SS, le seul nom d'Oradour suffit à clore le débat (6).

On cherchera en vain, dans les livres (même récents) consacrés à Oradour, une seule mention des crimes commis par les Alliés pendant et après la guerre. Pourtant, et au risque de choquer certains, nous rappellerons que, à partir de 1945 et dans les territoires germaniques, d'innombrables meurtres de masse abominables et gratuits furent commis par ceux qui, aujourd'hui, se permettent de juger les SS.

Combien d'Oradours dans les territoires germaniques ?

Les femmes crucifiées à Nemmersdorf [par les alliés soviétiques]

Citons, par exemple, le cas de Nemmersdorf, petite ville prise par les Russes en 1945 puis reprise par les Allemands. Un membre du Volkssturm, qui participa au nettoyage de la ville, raconte :

Avant d'y parvenir [à Nemmersdorf], nous rencontrâmes des voitures de fugitifs renversées, et des bagages dispersés. La colonne, composée par des réfugiés des régions d'Ebenrode et de Gumbinnen, emplissait la localité. Tous les véhicules avaient été détruits par les chars et gisaient dans les rues ou dans les fossés. Les bagages avaient été pillés. Ce qu'il en restait fut rassemblé par nous dans l'église. Nous ne découvrîmes aucune trace de la population civile.

En bordure du village, dans la direction de Sodehnen, il existe une grande auberge, "Weisser Krug", à gauche de la route conduisant aux fermes environnantes. A la première de ces fermes, nous découvrîmes une charrette à laquelle quatre femmes nues étaient crucifiées les mains clouées. Derrière la "Weisser Krug" en direction de Gumbinnen, il y a une place avec le monument aux morts, et, plus loin, une autre auberge, la "Roter Krug", avec une grange. Cette grange a deux portes. Sur chacune d'elles une femme était également crucifiée, également clouée par les mains. Dans les maisons au-delà, nous trouvâmes 72 cadavres de femmes, d'enfants, plus celui d'un vieillard de 74 ans, qui avaient été tués bestialement, à l'exception de quelques-uns qui avaient reçu une balle dans la nuque. Plusieurs enfants étaient encore au maillot... (7)

Massacre à Striegau

En Silésie, la ville de Striegau fut également prise par les Russes avant d'être reprise. Les endroits où furent retrouvés des cadavres ainsi que l'état de ces derniers furent soigneusement consignés dans un rapport dont voici quelques extraits :

Le long de la grande route vers Järischau : Plusieurs corps de vieillards (hommes et femmes), certains d'entre eux ayant des blessures de balles de pistolet derrière le cou.

Gräbenstrasse, entrée par la Promenade : Le corps d'une femme, d'à peu près 30 à 35 ans, l'abdomen mis à nu et couvert de sang ; près d'elle une femme plus vieille, les bras entourant le tronc d'un arbre, morte par balles.

Dans le fossé de protection contre les shrapnels, près de la Promenade devant la nurserie Teicher : Trois hommes, deux femmes, et un enfant d'environ deux ans, tous morts par balle.

Dans la propriété du dentiste, Dr. R. : Le cadavre du Dr. R. a été découvert couché sur une banquette de l'antichambre. Le corps avait une blessure de pistolet dans la poitrine juste sous l'épaule gauche. Le mort pressait dans sa main droite un coussin qui était recouvert d'une sorte de compresse. Il est probable que le Dr. R. mourut de sa perte de sang, aucune aide médicale ne pouvant être trouvée. Sur les marches conduisant à la porte principale de la maison, le corps du Regierungsrat (un officiel de haut rang) était couché [...].

N° 2, Pilgramshainerstrasse : Au lavoir, le corps d'un homme, avec une jambe artificielle ; à côté de lui sa femme et un enfant, tous morts par balle ; la femme était nue.

N° 12, Pilgramshainerstrasse : Trois femmes mortes, un enfant mort, asphyxiés par gaz, suicide. Devant la maison, plusieurs corps d'hommes, morts par balle.

Coin de la Wilhelmstrasse et de la Ziganstrasse (épicerie) : Trois femmes assez vieilles, leurs abdomens mis à nu, indices de viol, tuées par balle ; dans le grenier, un homme assez vieux, suspendu tête en bas à l'aide d'une corde [...].

N° 5, Ziganstrasse : Dans la cave, un couple âgé, tué par balles, leurs yeux arrachés. Dans le grenier, les unes à côté des autres, deux femmes plus âgées, une jeune femme, une jeune fille d'à peu près 20 ans, une autre fille âgée de 10 à 12 ans, toutes présentant des signes de viol.

Dans la chapelle appartenant au monastère de la Sainte Hostie, Wilhelmstrasse : 10 à 12 réfugiés allemands de Pologne, tous tués par balle, hommes et femmes. Toutes les femmes, parmi elles une de 84 ans, ont été violées et leurs abdomens sont mis à nu.

Sous l'église du monastère, près de la porte de la cave : Le corps nu d'une jeune fille, d'à peu près 14 ans, apparemment morte de faim après avoir été enfermée là.

Wilhelmstrasse, dans la propriété de l'instituteur Saddler Kretschmer : Le couple Kretschmer, mort suicidé par pendaison à la traverse d'une fenêtre. Dans la cave, le corps du marchand de cigares, R., et les corps de deux filles d'âge différent, tous s'étant suicidés par pendaison.

N° 8, rue de la Gare : Dans l'appartement au premier étage, le corps d'une femme de 60 ans, pendue à la poignée d'une porte. Couchées au sol, les corps nus de deux femmes, âgées d'environ 30 et 50 ans, tuées par balles, présentant des signes de viol sadique ; sur le sofa, un garçon de 13 ans, tué par balle ; couché sur le lit, le corps nu d'une jeune fille de 16 ans, tuée par balles, violée avec sadisme, un manche à balai enfoncé dans son vagin.

Rue Haidauer, maison de repos de Conneil : Parsemés dans les chambres, des corps d'hommes et de femmes, tous tués par balle. Dans le passage de la cave, quatre vieilles femmes couchées sur leur lit, tuées par balles, leurs abdomens mis à nu. Un corps a une blessure béante à l'abdomen, apparemment causé par des coups de botte [...].

Kirchstrasse, église Sainte Barbara : Des corps de femmes de différents âges, traces de viols, toutes mortes par balles.

Rue de la gare : Dans l'appartement de Madame H. [...], les corps de Mme H. et de sa fille. Mme H. s'est coupé les veines des poignets mais a tué sa fille avant de mourir en l'étranglant avec une serviette dont elle a fait un noeud. Apparemment, Mme H. n'a pas pu supporter l'idée du viol de sa fille.

Rue Hohenfriedeberger (Maison Kolbe) : Deux corps de femmes, suicide au gaz.

Gräbenstrasse, la propriété n'a pas été nommée : Une femme assise à table avec sa fille, suicide au gaz.

N° 33, rue Schweidnitzer, propriété de Preuss : Dans le jardin, les corps de deux garçons âgés de 14 et 15 ans, tous les deux tués à la poitrine, les fils de Mme K. de la Wilhelmstrasse.

Découverte individuelle à Striegau (même source) :

N° 2, Thomasstrasse : Une vieille femme, tuée par balle.

Rue Hohenfriedeberger : Couché dans le caniveau, le corps d'un garçon âgé d'environ 14 ans, écrasé par des véhicules lourds, tué d'une balle dans la nuque [...].

Près de l'église évangélique : Le corps de SS, gorge tranchée.

Rue Pilgramshainer, la propriété n'a pas été nommée : Le corps d'une jeune fille nue, un bâton a été introduit dans son vagin.

Usine à gaz, dans l'appartement du responsable de pipeline : Etendue sur un sofa, une femme, en partie déshabillée, deux impacts de balles dans la bouche, son cerveau collé en partie au mur [...].

Usine à gaz, dans l'appartement du responsable du gaz, qui a été démoli par un obus : Sous les décombres est étendu le corps d'une femme à moitié nue, une blessure de balle dans la bouche. Ses seins et ses fesses ont été lacérés lors d'un assaut sexuel sadique [...].

Rue de la Gare, dans la propriété de Schultzik, propriétaire de la carrière : La tante du propriétaire, 72 ans, est étendue dans la cuisine, les yeux arrachés [...] (8).

Des Oradours par centaines

Des "Oradours" furent commis un peu partout dans ces territoires. A Gottesdorf-Glockenau (Silésie), par exemple, les Russes accusèrent les habitants d'avoir résisté à l'occupation de la ville. Une action punitive fut alors entreprise "d'une ampleur et d'une cruauté inimaginables, comme seules les nations slaves en sont capables" (*Ibid.*, p. 41). D'après un rapport :

environ 200 habitants des districts ruraux de Gottesdorf ont été tués par balle. Les Russes enrageaient surtout contre le village de Gottesdorf lui-même, où des familles entières furent liquidées jusqu'au plus jeune enfant. Les hommes qui étaient capables de travailler et aussi quelques femmes furent emmenés... en Russie [*Id.*].

Il en fut de même dans de multiples autres villes ou villages. Selon un témoin qui vivait à Eichtal (Silésie) :

Les Russes, parmi les atrocités et les crimes, ont tué, notamment dans les villages du voisinage, Rogau (environ 60 hommes), Gross-Schimmendorf (environ 10 personnes), et Boguschütz (section de Glockenau), où plus de

280 personnes, des hommes, des femmes, des filles, et des petits enfants ont été tués, souvent des familles entières, et, en tous les endroits, spécialement les prêtres catholiques avec une extrême cruauté, probablement sur ordres soviétiques venus de haut [*Ibid.*, p. 40].

En Yougoslavie :

Les liquidations massives eurent lieu presque toutes pendant la période anarchique qui précéda les lois du 21 novembre [1945] et furent le fait des organisations de la Résistance qui massacrèrent alors des villages entiers (9).

Dans le village de Sannad (région du Banat) :

Tous les hommes furent arrêtés le 20 octobre 1944, torturés par les partisans, puis tous fusillés le lendemain. Après les hommes, on s'empara ensuite des femmes. Un premier groupe fut fusillé sur-le-champ, après l'assassinat de leur mari ; le reste des femmes et des enfants fut transféré au mois de décembre 1944 au camp de Kikinda. Le 17 décembre 1944, 64 femmes du camp furent fusillées, seules cinq femmes de Sannad sont encore vivantes au camp de Kikinda [*Ibid.*, p. 39].

A Ruskodorf, où vivaient 120 familles allemandes, qui étaient presque tous journaliers agricoles, la population fut exterminée de la même manière ; les paysans de ce village furent particulièrement torturés. Au début de novembre 1944 un certain nombre d'entre eux furent pris par des partisans, mutilés avec des couteaux, et ensuite, pendant qu'ils étaient encore vivants, on leur coupa les bras et les pieds à coups de hache. Les femmes et les jeunes filles du village furent torturées, puis violées et massacrées sous les yeux de leurs parents [*Ibid.*, p. 42]

Visions de "fin du monde" à Neubrandenbourg

A Oradour, on a prononcé le mot "Enfer", on a imposé le terme de "vision d'épouvante". Mais alors, comment faut-il qualifier les atrocités commises par les alliés dans les territoires occupés par eux ? Francis Sampson, un Américain qui avait été enfermé dans un camp de prisonniers près de Neubrandenbourg pendant la guerre, visita cette ville quelques heures après sa "libération" par les Russes. Il écrit : "J'ai cru assister à la fin du monde ou au Jugement dernier" (10) :

A quelques mètres de notre camp, dans la forêt, nous sommes tombés sur un tableau que je n'oublierai jamais jusqu'à la fin de mes jours. Plusieurs jeunes filles allemandes avaient été violées, puis massacrées sur place. Quelques-

unes étaient pendues par les pieds, éventrées. Des camarades m'avaient déjà raconté des choses semblables, mais j'avais refusé de les croire [...].

[Dans la ville] La plupart des maisons brûlaient encore et les rues étaient bloquées par les ruines des murs écroulés. Des Allemands, hommes, femmes et enfants, déblayaient la rue principale sous la surveillance d'un soldat russe. On ne s'occupait des cadavres, qui jonchaient un peu partout le sol, que s'ils étaient une gêne pour le trafic [*Ibid.*, pp. 360-361].

Dans ses mémoires, un ancien SS français raconte la retraite allemande en Russie, dans des lieux que les Soviétiques avaient déjà conquis. Il écrit :

C'est un spectacle de désolation immense que nous traversons [...].

Un car entièrement brûlé, avec sa grande croix rouge encore en partie visible, nous cache un spectacle digne du passage d'Attila et des Huns.

Une trentaine de corps de jeunes femmes, dans des positions grotesques, et pornographiques, à moitié nues, du sang coagulé sur les fesses de la plupart, les visages tuméfiés, gisent là, devant nous. Elles ont toutes les seins coupés ! et certaines, une bouteille dans le vagin, qu'elles tiennent à pleines mains.

Quelle sinistre mise en scène ! Les sodomisations répétées les ont littéralement défoncées et déchirées.

Les lambeaux de vêtements montrent qu'il s'agissait d'infirmières [...].

Plus loin, un soldat allemand mort, assis, adossé à un poteau, ses parties viriles, coupées, dans la bouche, tient lui aussi une bouteille en guise de pénis, l'autre main, soutenue par un morceau de bois, indiquant la direction du car... [...].

Le comble, nous le verrons à la prochaine ferme :

Des femmes nues, crucifiées sur les portes des granges, jambes écartées, un objet quelconque dans le vagin ou l'anus, selon la position de face ou de dos de la suppliciée, et une carotte ou un navet dans la bouche ! (11)

Dans son livre, K. F. Grau dresse le bilan des atrocités soviétiques dans 4.199 districts de Silésie. Des cas de meurtre (souvent de masse) ont été répertoriés pour 2.553 d'entre eux ; des cas de viol pour 2.626, des cas de kidnapping ou de déportation pour 3.183, des cas de suicide pour 1.077, des cas de mort diverse pour 1.249 (12).

Mais on aurait tort de croire que les Soviétiques (et plus particulièrement leurs troupes composées de Mongols) furent les seuls à commettre des atrocités. Certes, l'individu qui arrache les yeux d'un vieillard ou qui coupe les seins d'une femme provoque la répulsion et l'horreur ; on imagine aisément le soldat portant l'étoile rouge sur son uniforme, sali par des semaines de combat, rendu fou par la haine, parfois ivre, se jetant sur sa victime en hurlant. Toutefois, cet homme vaut-il moins que le pilote frais et impeccablement rasé qui, après avoir pris son bain puis son petit déjeuner en écoutant du jazz ou les Star Sisters, monte dans sa forteresse volante et, une fois au-dessus de la ville ennemie, presse tranquillement un bouton qui va entraîner la chute de plusieurs centaines de kilogrammes de bombes incendiaires? N'oublions pas, en effet, que bien avant le déferlement des hordes soviétiques, les Allemands, notamment, avaient connu les sinistres "bombardements de terreur" anglo-américains.

Les "bombardements de terreur" alliés sur l'Allemagne et le Japon

Tornade de feu sur l'Allemagne

Le premier d'entre eux avait eu lieu dans la nuit du 28 au 29 mars 1942, lorsque 234 bombardiers larguèrent 144 tonnes de bombes incendiaires et 160 tonnes de bombes explosives sur la ville de Lübeck (13), transformant cette ville en "un champ de ruines fumantes" (*Ibid.*, p. 83). Le 30 mai suivant, celui qui les organisait, A. Harris, réitéra contre Cologne avec un raid auquel participèrent "près de 900 avions" (14), nombre jamais atteint dans l'histoire. Ceux-ci lancèrent "1.457 tonnes de bombes dont les deux tiers étaient des bombes incendiaires" (*Id.*). Ainsi, en une nuit, 240 hectares de Cologne furent dévastés (*Ibid.*, p. 84).

Au terme de ces deux "essais", les bombardements de terreur étaient au point; ils allaient désormais se suivre sans relâche. Le 2 décembre 1942, Francfort-sur-le-Main fut la cible de la RAF, puis ce fut au tour de Essen, de Dortmund, de Düsseldorf, de Hambourg, de Hanovre, de Cassel, de Schweinfurt, de Nuremberg, de Munich, de Stuttgart, de Darmstadt, de Berlin, de Mannheim, de Brunswick, de Kiel, puis, enfin, de Dresde. Hors de l'Allemagne, d'autres villes, telles que Gênes, Turin, Milan, pour l'Italie (15), Lorient, St-Nazaire (16), Marseille, Rouen, Caen, St-Lô, Le Havre (17), pour la France, Knaben, pour la Norvège, furent également bombardées. Nous ne reviendrons pas sur ces bombardements criminels auxquels plusieurs livres ont été consacrés (voy. notamment les ouvrages de D. Irving).

400 Oradours en quelques heures

Un rapport américain publié après la guerre affirme que 305.000 Allemands trouvèrent la mort dans ces bombardements (18). Toutefois, d'après F.J.P. Veale, ce chiffre est "loin au-dessous de l'estimation aujourd'hui acceptée d'une manière générale" 18a. L'auteur rappelle qu'en 1949, au procès du général von Manstein, le chiffre de 250.000 morts pour Dresde fut avancé (Id.) 19. Encore en 1992, les autorités de la ville estimaient "réaliste un nombre de 250.000 à 300.000" (lettre à une citoyenne allemande dont nous possédons une copie) : environ 400 Oradours ! En 1961, le général Hans Rumpf, après une minutieuse étude, conclut qu'en Allemagne, entre 1940 et 1945, 600.000 personnes avaient été tuées et 800.000 blessées par les bombes anglo-américaines (20).

Tornade de feu sur le Japon

Le Japon, lui aussi, fut la cible de ces "bombardements de terreur". Le premier d'entre eux eut lieu dans la nuit du 9 au 10 mars 1945. Depuis longtemps, déjà, la capitale nipponne était considérée comme un objectif non seulement militaire, mais aussi :

psychologique très important. Une attaque efficace contre la capitale, résidence de l'empereur et centre de la machine de guerre japonaise, aurait des répercussions énormes sur la population (20a).

Dans le crépuscule du 9 mars, les bombardiers décollèrent. Les premiers emportaient avec eux 180 kg de bombes au napalm réglées pour exploser à trente mètres et destinées à provoquer "des incendies préparatoires" (*Objectif Tokyo* p. 134). "Les suivants transportaient chacun 24 bombes de 200 kg. Les chapelets, à 150 mètres, libéraient une pluie de bombes incendiaires M-69 de 3 kg" (*Id.*).

Dans la ville :

La plupart des enfants fréquentant les écoles avaient été évacués, sur décision du gouvernement, vers les campagnes environnantes. Mais dans les bas quartiers, les habitants ne pouvaient se permettre d'envoyer leurs enfants, leurs femmes et les vieillards à l'extérieur de la ville. Une grande partie de la population demeurait ainsi exposée à une attaque incendiaire [p. 143].

Certaines mesures de précaution avaient pourtant été prises : aménagement d'abris, baignoire ou tonneau rempli d'eau dans chaque maison, passages coupe-feu de 10 à 35 mètres de large pratiqués dans la ville, présence de 8.000 pompiers (souvent mal entraînés et mal équipés) au lieu de 2.000 en temps de paix (pp. 144-148). Mais elles se révélèrent dérisoires lorsque les milliers de

bombes incendiaires eurent rapidement transformé la ville en un gigantesque brasier.

Les premières bombes tombèrent à minuit quinze (p. 184). Dans les rues, "la frayeur se mua en panique indescriptible" (p. 185). Très rapidement :

un mur de flammes balay[a] Tokyo. Ce n'[était] pas une colonne, ou une masse de feu, mais véritablement un raz-de-marée qui déferl[ait] sur la terre, dévorant tout sur son passage. Il laiss[ait] derrière lui des cendres, des ruines, la destruction totale et des corps calcinés et désintégrés par la chaleur délirante [p. 192].

La chaleur était telle que les bombardiers de soixante tonnes :

étaient balayés comme des allumettes ; à quinze cents mètres, des B-29 étaient soulevés en quelques secondes jusqu'à 2.500 et 3.000 mètres. Et ces forces thermiques firent autant de dégâts que la DCA [...].

Les pilotes de chasse japonais déclarèrent par la suite qu'il leur avait été impossible de conserver le contrôle de leurs légers appareils et qu'ils furent littéralement projetés dans le ciel sans pouvoir effectuer les évolutions qui leur eussent permis d'attaquer les B-29 [pp. 199-200].

Au sol :

Les abris dans lesquels des milliers de gens [avaient] pris place [étaient] en bois. La mort surgit en un éclair et la douleur [fut] brève. Les langues de feu, les boules de flammes jailliss[ai]ent dans les rues, les impasses, atteignant des groupes qui brûl[ai]ent en un instant, rôti[s]ai]ent comme des torches vivantes, dans des souffrances inouïes.

Le quartier de Asakuna compren[ait] un grand temple bouddhiste. Quand le sinistre commen[ça] à s'étendre dans les quartiers pauvres, des dizaines de milliers de personnes se souvi[nrent] qu'aux pires moments du tremblement de terre et des incendies de 1923 il [était resté] intact et [avait constitué] un refuge miraculeux pour ceux qui s'y [étaient réunis]. Ainsi, par milliers, les gens affolés se précipit[èrent] vers le temple et s'engouffr[èrent] dans l'immense construction. Au-dehors, une véritable marée humaine [vint] battre les murs. Des mères avec leurs enfants, des vieillards, tous ceux qui [pouvaient] se sauver, tent[èrent] d'en approcher.

Beaucoup de personnes port[ai]ent un manteau pour se protéger des flammes. Dès que leurs vêtements commen[ça]i]ent à fumer, ils s'en dé[faisaient]

rapidement, exposant ainsi directement leur peau à la chaleur et se faisant d'horribles brûlures. Nombreux [furent] ceux qui ne par[vinrent] même pas jusqu'à ce refuge et qui tom[bèrent] alors au hasard des rues, où la population, en pleine panique, les abandonn[ait] à leur sort.

Le miracle ne se reprodui[sit] pas cette nuit : le temple ne sau[va] personne.

Les B-29 déver[sèrent] leurs chapelets de bombes [...].

En quelques minutes, le grand temple flamb[a] de toutes parts ; les toitures crevées s'abatt[irent] sur la foule au milieu des éclairs blancs aveuglants.

La panique s'empar[a] de tous ceux qui [s'étaient] entassés dans l'enceinte du temple ; les bombes éclat[èrent] dans cette masse humaine. Les gens recul[èrent] terrorisés et hurl[èrent] comme des fous. Il fa[llait] fuir, s'échapper. Mais, en un clin d'oeil, le temple [était] devenu un enfer. La foule, comme un monstre insensé, bondit et se débat[tit]. Des enfants, des femmes et des hommes, jeunes et vieux, [furent] piétinés [...].

La foule écras[ait] de ses chaussures des yeux, des visages, des corps dont les os craqu[aient] comme des allumettes. En quelques secondes, plusieurs centaines d'êtres humains [furent] massacrés [pp. 213-215].

Tokyo : 400 Oradours

Le lendemain, on découvrit que des milliers de personnes avaient littéralement bouilli :

Cela venait du fait que l'eau des canaux peu profonds dans lesquels un grand nombre de personnes s'étaient réfugiées s'était mise à bouillir sous l'effet de la chaleur intense des incendies environnants [p. 241].

Certains survivants :

restaient assis par terre ; d'autres se tenaient immobiles sans un geste, pareils à des statues. Ils gardaient les yeux fixés sur la plus terrible et monstrueuse des ruines qui remplaçait ce qui avait été leur ville [p. 25].

Ce premier raid fit officiellement 130.000 victimes (p. 242). Mais les autorités, "qui connaissaient mieux les bas quartiers", avancèrent le chiffre de 250.000 (p. 20) : env. 400 Oradours !(21)

Un mois plus tard, le 13 avril, 327 B-29, transportant avec eux 250 kg de bombes incendiaires, frappèrent de nouveau la capitale, au nord-ouest cette fois. Bien que l'objectif eût été purement militaire (il s'agissait de l'arsenal), "quelques bombes tombèrent dans la zone urbaine voisine de l'objectif, et les flammes s'étendirent et brûlèrent 18 kilomètres carrés de la ville" (pp. 245-246). Trente-six heures après, 754 tonnes de bombes incendiaires furent déversées sur le sud de Tokyo, dévastant 8 kilomètres carrés ainsi que le centre industriel Kawasaki (p. 246). Le 24 mai, 520 B-29 larguèrent 3.646 tonnes de bombes sur le centre et le sud de la cité impériale et, quarante-huit heures plus tard, 3.252 tonnes de bombes "s'écrasèrent au coeur même de la capitale : le quartier commercial de Ginza, celui des bâtiments officiels et des ambassades et celui qui entoure le palais impérial" (p. 247). M. Caidin écrit :

Tout nouveau bombardement sur Tokyo était désormais inutile. Au cours des sept attaques incendiaires menées contre elle, 2.041 superforteresses avaient lancé 11.836 tonnes de bombes, 90 kilomètres carrés étaient totalement détruits, correspondant à plus de la moitié de la superficie totale de la capitale. Mais cette moitié était précisément celle qui contenait tous les objectifs industriels importants [Id.].

Tokyo ne fut pas la seule ville dévastée par les Américains.

Autres villes rasées

Le 12 mars 1945, 286 bombardiers effectuèrent un raid sur Nagoya (troisième ville industrielle) et détruisirent 5 kilomètres carrés de la ville (p. 242). Plusieurs autres attaques furent ensuite dirigées contre la cité, si bien qu'à la fin "il n'y restait plus rien à bombarder" (p. 246).

Le 14 mars, Osaka (1er port du Japon) reçut 2.240 tonnes de bombes qui "transformèrent le coeur de cette ville en un immense brasier" (p. 242). Jusqu'à la capitulation japonaise, cette cité portuaire reçut 6.110 tonnes de bombes qui la rasèrent à plus de 35% (p. 248).

Le 17 mars, 2.300 tonnes de bombes furent larguées sur Kobe, noeud de communication ferroviaire et routier (pp. 242-243). Plus tard, une nouvelle attaque conduite à l'aide de 3.000 tonnes de bombes détruisit 56 % de la cité (p. 248).

La ville portuaire de Yokohama fut détruite en une seule fois à 85% (p. 248), et le record fut atteint à Toyama que les bombardiers encerclèrent "d'un rideau de flammes" et dont ils bombardèrent ensuite le centre ; 97% de la cité furent ainsi détruits en une seule fois (p. 249).

Au total, les B-29 américains bombardèrent 69 villes nipponnes, larguant plusieurs dizaines de milliers de tonnes de bombes incendiaires, détruisant 290 km² et affectant 21 millions de Japonais (*Id.*).

D'après les autorités du pays, 42 villes furent détruites à plus de 50%.

Quant aux pertes humaines, M. Caidin déclare qu'à partir du 10 mars 1945, en six mois:

les pertes japonaises en population civile atteignirent le double des pertes militaires au cours des quarante-cinq mois de guerre [p. 250].

Les Américains ne se contentèrent pas, toutefois, de détruire les villes japonaises à l'aide de bombes dites "traditionnelles". Le point culminant de leur oeuvre de mort survint en août 1945, lorsque deux bombes atomiques furent larguées sur Hiroshima et Nagasaki, causant la mort immédiate d'environ 175.000 personnes (99.685 environ à Hiroshima, 75.000 à Nagasaki) et celle d'environ 340.000 personnes à moyen terme (selon un rapport publié en 1985 par l'Académie Nationale des Sciences américaine, le nombre de morts jusqu'en octobre 1950 fut de 200.000 pour Hiroshima et de 140.000 pour Nagasaki) (21a).

A Oradour-sur-Glane, on évoque (à juste raison) les souffrances de ces femmes, de ces enfants, de ces bébés, déchiquetés et brûlés dans l'église. Le guide déclare : "Tuer des femmes et des enfants, ce n'est pas la guerre". Peut-être, mais en fut-il autrement à Hiroshima et à Nagasaki, là où personne n'a été jugé pour crime de guerre ? Certes, non.

L'effet le plus cruel d'une bombe atomique n'est pas dû à la radioactivité, mais au souffle et à la chaleur dégagés par la formidable explosion. A Hiroshima, les effets mécaniques du bombardement atomique furent terribles. Le souffle, notamment, fit voler en éclats les vitres des maisons même éloignées de la verticale du point d'explosion. Beaucoup d'habitants furent ainsi criblés d'éclats de verre projetés dans les pièces. Keiji Nakazawa, qui avait six ans lors des faits, raconte :

Inconsciemment, je me dirige vers ma maison. J'ai l'impression de ne pas avancer. Soudain, entre deux bouffées de fumée hideuse, j'aperçois des gens, des ombres, cinq ou six femmes, en haillons. En m'approchant d'elles pour leur parler, je vois leurs corps criblés de morceaux de verre. L'une d'entre elles, comme torturée, a le côté droit hérissé de sortes de fléchettes. Elle devait se trouver près d'une fenêtre. Une autre, le visage couvert de ces

monstrueux projectiles, a les paupières clouées par des tessons tranchants. Aveugle, elle marche en tendant les bras devant elle.

Soudain, une femme aux cheveux possiéreux et défaits retient mon attention. Ses seins étrangement bleus émergent de ses vêtements déchirés. Je suis stupéfait. Je comprendrai plus tard que cette couleur épouvantable avait pour origine le verre qui avait pénétré sous la peau. Ces femmes perdent beaucoup de sang en marchant. A chacun de leur pas, j'entends le verre tinter [...].

A nouveau sur le boulevard du tramway, j'aperçois des formes humaines. Elles bougent. Une véritable procession de fantômes avance sans but ni raison. Tous sont nus, la peau en lambeaux lacérée par le verre. De chaque blessure suinte un sang grisâtre, desséché, cuit ! Quelques-uns avancent tels des animaux en tenant leur ventre d'où sortent leurs intestins, d'autres ont un oeil à demi arraché. Le globe blanchâtre pend sur la joue. Un à un, ils s'écroulent. J'en découvre d'autres accrochés aux arbres, transpercés par les branches cassées, pareils à des grenouilles ou des petits poissons capturés par des pies grièches. Voy. Keiji Nakazawa, *J'avais six ans à Hiroshima...*, pp. 45, 47-48.

Outre le souffle, l'explosion atomique dégagait une immense chaleur. A Hiroshima, la bombe projeta sur la ville "un rayonnement instantané dont la température [dépassa] les 5.000 degrés" (*Ibid.*, p. 49). Des milliers de personnes furent ainsi atrocement brûlées. K. Nakazawa déclare :

Ces brûlures mutilent les visages et les corps des gens. Leur peau couverte de cloques est boursoufflée. Des poches d'eau sous-cutanées éclatent. Des lambeaux de peau brûlés pendent, mélangés à des haillons ou aux cheveux. La peau d'une épaule séparée de la chair emporte celle du bras. Ecorchés vifs, des gens errent, la peau des bras, arrêtée par les ongles, ballant jusqu'au sol [*Ibid.*, p. 50].

Un autre habitant de la ville se souvient, lui aussi, des premières heures qui suivirent l'explosion :

Il était presque impossible de reconnaître un homme d'une femme tant les visages étaient tuméfiés, fripés. Les yeux amincis comme des fils, les lèvres, véritables plaies enflammées, le corps souffrant de partout, nus, tout respirait d'une respiration d'insecte, étendus sur le sol, agonisant. A mesure que nous avançons, que nous passons devant eux, ces gens à l'aspect inexplicable quémendaient d'une petite voix douce : "De l'eau, s'il vous plaît, de l'eau...",

ou encore nous suppliaient : "Faites quelque chose, sauvez-nous...". Presque partout ce n'étaient que plaintes (21b)

Plus loin, le témoin évoque de multiples visions tragiques : ce sont ces deux femmes dont les visages "enflés, tordus, horribles à voir" avaient "presque doublé de volume" et dont seuls les cheveux "emmêlés et brûlés indiquaient qu'il s'agissait de femmes" (*Ibid.*, p. 71) ; c'est cette jeune fille "brulée de partout [qui] se tordait de douleur sur le bord de la route" et à laquelle personne ne prêtait attention ; c'est cet homme de la protection civile "couché par terre, la tête horriblement enflée par les brûlures et posée sur une pierre, la bouche noircie, grande ouverte" qui appelait en vain à l'aide (*Ibid.*, p. 75) ; ce sont ces "cadavres [qui] fumaient encore" et sur lesquels on trébuchait à chaque pas (*Ibid.*, p. 74).

Les tentatives de justification alliées

Dans l'immédiat après-guerre, la propagande sur les "atrocités allemandes" rejeta dans l'ombre tous ces crimes. Peu à peu, cependant, certains documents furent publiés et, aujourd'hui, les crimes des Alliés ne sont plus contestables. Toutefois, ni à Dresde, ni à Tokyo, ni à Nemmersdorf des plaques ne mentionnent la "barbarie" anglaise, américaine ou soviétique. Lorsque, par hasard, ces noms sont cités avec Oradour, la réponse est toujours la même : "Ce n'est pas la même chose ; ne comparez pas ce qui n'est pas comparable". Suivent des contorsions intellectuelles et des raisonnements alambiqués destinés à prouver qu'un enfant d'Oradour brûlé dans l'église ne peut être comparé à l'enfant brûlé dans Dresde ou dans Tokyo ; qu'une femme d'Oradour écrasée par les pierres de l'église ne peut être comparée à une femme déchiquetée par les bombes dans Dresde ou Tokyo ou crucifiée sur une porte avec un manche à balai enfoncé dans le vagin.

Justification des atrocités soviétiques

Au sujet des atrocités soviétiques, on parle de vengeance naturelle suite aux crimes perpétrés par les Allemands en Ukraine et ailleurs après l'"agression" du 22 juin 1941.

Critique de la thèse justificative

Pourtant, une étude objective des faits démontre que jamais les troupes allemandes ne se sont comportées avec autant de sadisme que les troupes soviéto-mongoles. Ramon Gliewe, une réfugiée de Poméranie, raconte que, dans le train où elle avait pris place pour fuir, un soldat allemand blessé déclara aux femmes qui se trouvaient là :

Soyez heureuses d'en sortir. Près de Rummelsburg, nous sommes entrés dans un village qu'Ivan [le Russe] venait de quitter. Je fais la guerre depuis le début, en Russie également, et j'ai vu beaucoup de choses. Je ne veux pas dire que nous sommes meilleurs que nous ne sommes. J'ai lutté contre les partisans. Nous avons brûlé des villages et fusillé des gars parce qu'on n'en avait jamais fini avec eux et que c'était eux ou nous. Mais je voudrais bien voir un seul soldat de chez nous qui ait traité des gens désarmés, sans défense, comme eux. Qu'on m'en montre un qui ait une fois violé une femme. Et s'il y en a eu, on peut les compter, et ils n'ont pas attendu longtemps leur punition (22).

De son côté, un ancien soldat allemand, fait prisonnier par les Russes et "converti" au communisme, enrôlé dans l'armée soviétique, raconte comment une habile propagande avait suscité la haine chez le soldat rouge :

Pendant trois ans, les émetteurs soviétiques avaient répété jusqu'à satiété : "A mort, les occupants fascistes allemands !" Pendant trois ans, tous les journaux, toutes les publications, s'étaient emplis des mêmes devises : "Frappez à mort les envahisseurs fascistes allemands !" Pendant trois ans, Ilya Ehrenbourg avait ouvertement promis les femmes allemandes aux soldats de l'Armée rouge [*Ibid.*, p. 84].

Voici en quels termes s'exprimait Ilya Ehrenbourg :

Nous ne disons plus bonjour ou bonne nuit ! Le matin, nous disons : "Tue l'Allemand !" : et le soir : "Tue l'Allemand !".

Ce qui importe maintenant, ce ne sont pas les livres, l'amour, les étoiles ; ce qui importe maintenant, c'est cette seule et unique pensée : tuer les Allemands. Les tuer tous. Les enterrer... Il n'y a rien de plus beau pour nous que des cadavres allemands. Abats l'Allemand ! C'est la prière que t'adresse ta vieille mère. Abats l'Allemand ! C'est ce que te demande cet enfant suppliant. Les Allemands ne sont pas des humains, les Allemands sont des animaux à deux pattes, des êtres repoussants, des bêtes féroces. Ils n'ont pas d'âme. Ce sont des protozoaires, des microbes sans âme équipés de machines, d'armes et de mortiers.

Quand tu as abattu un Allemand, abats-en un autre : il n'y a rien de plus réjouissant pour nous que des cadavres allemands! (23)

Ou bien :

Tuez, tuez ! Chez les Allemands, il n'existe personne d'innocent, ni parmi les vivants, ni parmi ceux à naître ! Exécutez les instructions du camarade Staline en écrasant pour toujours la bête fasciste dans son antre. Brisez par la violence l'orgueil racial des femmes germaniques. Prenez-les en butin légitime. Tuez, tuez, vaillants soldats de l'Armée rouge, dans votre assaut irrésistible! (24)

Par conséquent, on ne peut, dans le cas des hordes soviéto-mongoles, parler d'une haine "légitime", d'un désir de vengeance "naturel" suite à de prétendues exactions allemandes. Notons, d'ailleurs, que les éléments asiatiques de l'Armée rouge vivaient dans des territoires qui n'avaient jamais été conquis par la Wehrmacht. En vérité, la haine contre le Germain a été suscitée par une propagande d'Etat et nous mettons au défi quiconque de prouver qu'une semblable propagande ait existé au sein des armées allemandes.

Justification des "bombardements de terreur" sur le Reich

Quant aux "bombardements de terreur" sur le Reich, on les justifie en prétendant qu'ils auraient été une réponse aux attaques aériennes allemandes sur l'Angleterre. Dans leur manuel intitulé *Histoire du Vingtième Siècle*, par exemple, Serge Bernstein et Pierre Milza écrivent :

Treize divisions d'élite allemandes sont massées dans les ports français de la Manche et les fonctionnaires SS ont déjà dressé la liste des personnalités à emprisonner ou à déporter après la conquête [de l'Angleterre] quand s'engage, le 13 août 1940, la "Bataille aérienne d'Angleterre", la plus grande de l'histoire ; mais, à la surprise générale, l'Angleterre fait face. Dispersant leurs efforts, les Allemands ne parviennent pas à venir à bout des défenses antiaériennes du sud du pays. Aux bombardiers du Reich, lents et vulnérables, les Anglais opposent leurs chasseurs modernes, plus rapides et mieux armés. Grâce au radar, innovation technique dont ils ont le monopole et qui permet de déceler l'arrivée des avions ennemis, ils peuvent plus aisément faire face aux attaques. Aussi, Göring, chef de l'aviation allemande, décide-t-il de lancer une "offensive de terreur". A partir du 7 septembre et pendant plusieurs semaines, Londres est bombardée toutes les nuits [...] (25).

Critique de la thèse justificative

Cette version des faits se révèle, à l'étude, totalement erronée. En vérité, l'idée de bombardements de terreur contre les populations civiles sortit non d'un cerveau allemand mais d'un cerveau anglais, celui du maréchal de l'Air Sir Hugh Trenchard. Au début des années vingt, celui-ci "recommanda la construction de

grands bombardiers à longue portée destinés aux attaques de la population civile ennemie" (26). Son slogan était : "L'objectif de l'armée est de défaire l'armée ennemie : notre objectif est de défaire la nation ennemie" (*Ibid.*, p. 193).

Après l'échec des négociations internationales sur le Désarmement (1932-1934), la course aux armements reprit. Le 19 août 1934, le gouvernement britannique annonça "son intention de créer 42 escadres aériennes nouvelles" (27). Un an plus tard, les thèses de Sir Trenchard, qui n'avaient certainement jamais été oubliées, furent reprises : une équipe d'experts britanniques débuta une étude sur les bombardements de masse. Ce fait fut révélé en 1944 par le Britannique J. M. Spaith qui était alors premier secrétaire du ministre de l'Air²⁸. J. M. Spaith affirma même que "la principale raison d'être du Bomber Command était de bombardier l'Allemagne si elle était notre ennemie" (*Id.*). L'homme qui, à partir de 1942, dirigea ces opérations meurtrières fut, nous l'avons vu, le maréchal de l'Air Sir Arthur Harris, surnommé "Bomber Harris". Dans son ouvrage intitulé *Bomber Offensive*, ce dernier confirme les affirmations de M. Spaith. Il écrit :

On a souvent dit et imprimé que je suis l'inventeur de cette tactique de bombardement par zone (*area bombing*) et que je l'imposais malgré la répugnance de la nation à approuver pareille méthode qui entraînait la mort de femmes et d'enfants. La réalité est différente. Des décisions de cet ordre ne sont pas le fait du commandant en chef, elles ressortissent au cabinet de guerre et aux commissions spéciales. La décision de construire une grande force aérienne de bombardement en vue d'attaques stratégiques contre les industries et les communications de l'ennemi [et surtout, mais Sir Harris omet de l'écrire : contre les populations civiles] fut prise bien avant la guerre ; le prototype du bombardier quadrimoteur que nous utilisâmes contre l'Allemagne fut conçu en 1935, ce qui donne une idée du temps qu'il faut pour construire une arme nouvelle. La décision d'attaquer de larges centres industriels au lieu de "fabriques-clés" fut prise avant que je fusse nommé commandant en chef (29).

On ne saurait être plus clair : plusieurs années avant que la guerre n'éclate, un collègue d'Anglais réfléchissait déjà sur les bombardements de terreur.

Contrastant avec cette attitude, l'Allemagne n'avait cessé de réclamer la suppression des bombardiers. Malgré tous les refus essuyés, Hitler, en 1939, restait encore fidèle à cet esprit. Le 1er septembre, dans un discours au Reichstag, il déclara :

[...] je ne veux pas mener la lutte contre des femmes et des enfants ! J'ai donné à mon aviation l'ordre de borner ses attaques aux objectifs militaires (30).

Le même jour, la "note verbale" suivante fut remise aux membres de l'Ambassade de Pologne qui s'apprêtaient à retourner dans leur pays :

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de communiquer à l'Ambassade de Pologne ce qui suit :

Les forces aériennes allemandes ont reçu l'ordre de limiter leurs actions de combat à des objectifs militaires. Il est naturellement entendu que cet ordre peut uniquement être maintenu si les forces aériennes polonaises observent la même règle. Au cas contraire, des mesures de représailles de la dernière rigueur seront immédiatement appliquées (31).

Le 6 octobre 1939, devant le Reichstag, Hitler plaida de nouveau pour que la guerre soit conduite de la manière la plus humaine possible. Il déclara notamment :

De même que la Convention de Genève est arrivée jadis, du moins dans les Etats civilisés, à prohiber la mise à mort des blessés, les mauvais traitements à l'égard des prisonniers, les actes de guerre contre les non-combattants, etc., et de même qu'on a réussi au cours des temps à obtenir l'observation universelle de cette prohibition, de même l'on doit pouvoir aboutir à définir l'emploi de l'arme de l'air, celui des gaz, etc., des sous-marins et également les concepts de la contrebande, de telle manière que la guerre dépouille son odieux caractère de lutte contre les femmes et les enfants et, de façon générale, contre les non-combattants (32).

Une fois de plus, cependant, ces propositions ne furent pas prises en compte.

Certains pourront répondre que le Chancelier bluffait et que déjà, dans son esprit, mûrissait l'idée de bombardements massifs sur des villes entières. Cette objection n'est cependant pas recevable. En effet, d'après A. Harris lui-même, lors du "Blitz" contre l'Angleterre, les Allemands :

n'avaient pas d'avions de bombardement stratégique ; le gros millier de bombardiers qu'ils possédaient était en effet destiné en premier lieu à appuyer les opérations terrestres des troupes. Ces avions étaient trop petits pour transporter de lourdes charges, et en plus ils n'étaient pas équipés pour voler de nuit (33).

Ce constat démontre qu'en Allemagne rien n'avait été prévu pour mener à bien des bombardements de terreur. Pour Hitler et ses généraux, le bombardement ne devait intervenir que sur le champ de bataille, afin d'épauler l'armée de terre.

Mais revenons à l'Angleterre.

Il serait faux de croire que, dès le début du conflit, la Grande-Bretagne ait pratiqué les bombardements de terreur. En 1939, les chefs militaires anglais interdisaient à la RAF d'effectuer des missions qui auraient pu causer des morts chez les civils (*Ibid.*, p. 21). Certes, vingt-quatre heures environ après la déclaration de guerre (le 4 septembre 1939), des bombardiers Blenheim et Wellington partirent en mission sur l'Allemagne et y attaquèrent Wilhelmshaven et Brunsbüttel. Toutefois, il s'agissait de deux bases navales où mouillaient notamment le cuirassé de poche "Amiral Scheer" et le croiseur "Emden" (34). Si quelques bombes tombèrent dans les villes, on peut l'imputer aux erreurs commises par les pilotes.

Au cours du mois d'octobre 1939, la RAF survola de nombreuses fois la Belgique, la Hollande et le Danemark pour effectuer des vols d'observation sur l'Allemagne, mais sans lancer de bombes. La Luftwaffe, pour sa part, s'abstint de bombarder le territoire français ; les 16 et 17 octobre, elle bombarda des navires de guerre britanniques dans le Firth of Forth ainsi que la base navale de Scapa Flow (*Ibid.*, p. 126). Mais ces attaques cessèrent rapidement ; Hitler, en effet, "ne désirait pas attaquer directement l'Angleterre et préférait garder la Luftwaffe en réserve pour épauler l'offensive terrestre, maintenant imminente, sur le front de l'Ouest" (*Id.*).

Durant la Campagne de Norvège, la RAF et la Luftwaffe se contentèrent d'opérer sur des objectifs purement militaires. Puis vint la Campagne de France, et c'est alors que, subitement, tout changea : dans la nuit du 10 au 11 mai 1940, l'aviation anglaise bombarda Mönchengladbach, en territoire allemand (35), ville qui ne pouvait en aucun cas être qualifiée d'objectif militaire (étant considérés comme tels des objectifs présentant un intérêt majeur dans la conduite des opérations).

Contrairement à la légende, c'est donc bien l'Angleterre et non l'Allemagne qui fut la première à pratiquer des bombardements contre des civils.

A l'origine de ce changement tactique, un homme : Churchill.

Churchill devint premier ministre le 10 mai 1940, soit quelques heures seulement avant le bombardement de Mönchengladbach. Naturellement, il affirma que le conflit avec le Reich ne s'étendrait pas aux femmes et aux enfants. Mais où et quand a-t-on vu l'Angleterre avoir pitié des femmes et des enfants ? Lorsque, en 1798, les paysans irlandais se soulevèrent, l'ordre fut rétabli par Pitt et :

partout où l'ordre s'entendit, s'étendit l'anarchie la plus terrible qu'ait jamais vue le soleil. La torture sortit des cryptes de l'Inquisition et se montra au plein soleil des rues et des champs [...]. L'enlèvement devint un mode de gouvernement. Le viol des vierges devint un ordre permanent de police. Marqué encore du même terrible symbolisme, l'oeuvre du gouvernement anglais et des colons anglais sembla se résoudre en atrocités bestiales contre les femmes et les filles d'une race distinguée par une pureté rare et détachée et d'une religion qui fait de l'Innocence la Mère de Dieu (36).

Entre 1914 et 1918, la guerre de l'embargo et du blocus continental fut une guerre étendue aux femmes et aux enfants, une guerre qui fit, selon les services anglais, environ 800 000 morts chez les Allemands (37). En outre, rappelons qu'entre 1901 et 1902, durant la guerre des Boers, environ 26 000 femmes et enfants, qui avaient été parqués par les Anglais dans des "camps de reconcentration", étaient morts de dépérissement (38).

Pour que les promesses de Churchill aient pu être crédibles, il aurait fallu que ce dernier rompe avec la longue tradition anglaise. Or, le futur premier ministre lui-même avait écrit en 1925 :

Peut-être s'agira-t-il, au cours de la prochaine guerre, de tuer des enfants, des femmes, des civils, et la déesse de la Victoire, épouvantée, couronnera finalement celui qui aura su le faire avec la plus grande ampleur [Irving, *op. cité*, p. 12].

Dix ans plus tard, selon Irving :

il alla encore plus loin, en demandant qu'en cas de conflit l'Allemagne fût bombardée dès l' "Heure 0", particulièrement les villes de la Ruhr [*Id.*].

Par conséquent, on ne peut croire que Churchill ait été sincère en formulant ses promesses d'épargner les femmes et les enfants. Un fait, d'ailleurs, confirme notre hypothèse : dès son arrivée au pouvoir, Churchill mit sa menace de 1935 à exécution : il décida que les bombardements aériens seraient dorénavant effectués sur des objectifs autres que ceux constitués par les "forces combattantes" (39). C'est ainsi que, dans la nuit du 10 au 11 mai 1940 fut bombardée la ville de Mönchengladbach.

Naturellement, le Gouvernement britannique d'alors redoutait la réaction de l'opinion publique apprenant que le pays avait adopté le terrorisme aveugle comme moyen de combat. C'est ainsi que, dans les journaux du lendemain, un simple entrefilet annonça que, dans la nuit du 10 mai : "dix-huit bombardiers

Whitley [avaient] attaqué des installations de chemin de fer en Allemagne" (*Ibid.*, p. 169). Rien ne filtra sur la décision de Churchill en date du 10 mai.

Ces précisions effectuées, voyons comment se développa le terrorisme aérien à partir du 11 mai.

Durant l'été 1940, deux sujets d'inquiétude assaillirent Churchill.

Le premier concernait l'état d'esprit du peuple anglais quant à la poursuite de la lutte armée. Le 3 septembre 1939, en effet, les dirigeants français et anglais avaient déclaré la guerre au Reich pour, disaient-ils, défendre le droit à l'existence des petites nations et, plus particulièrement, celui de la Pologne à vivre indépendante. Or, non seulement les Alliés n'avaient rien fait pour tenter de sauver cette dernière, mais lorsque, le 17 septembre suivant, l'URSS l'envahit à son tour, ni la France, ni l'Angleterre ne déclarèrent la guerre à Staline. Le même scénario se répéta en mars 1940 lorsque l'URSS envahit la Finlande ; une nouvelle fois, la France et l'Angleterre s'abstinrent de toute déclaration de guerre. Dès lors, on comprend que, dans le peuple, certaines voix se soient élevées pour dénoncer cette lutte dont on ne connaissait plus les motivations exactes et dont on soupçonnait l'hypocrisie. Pour Churchill, il était donc nécessaire de redonner aux masses la volonté de combattre.

Le deuxième sujet d'inquiétude concernait la RAF. Bien que celle-ci fût parvenue à résister aux assauts de la Luftwaffe, les pertes subies étaient sévères et "l'aviation de chasse britannique se rétrécissait sous les yeux de [son chef] Dowding, impuissant à maintenir sa capacité de combat" (40). Il fallait donc à tout prix détourner l'aviation allemande des aérodromes et des bases anglaises.

Pour cela, Churchill adopta le plan suivant : en août 1940, il ordonna à la RAF de bombarder des objectifs sur la Ruhr et d'effectuer une série de six raids sur Berlin. Il espérait qu'en représailles Hitler ordonnerait à son tour de bombarder Londres, détournant ainsi ses avions des objectifs militaires et causant une (légitime) révolte au sein du peuple britannique.

Pendant une semaine, à partir du 27 août, Berlin fut bombardée chaque nuit. Les premiers jours, Hitler ne réagit pas. Mais, le 4 septembre, dans un discours au Sportpalast, il s'écria :

Pendant trois mois, je me suis abstenu de riposter, pensant qu'ils [les Anglais] mettraient fin eux-mêmes à cette folie criminelle. M. Churchill y a vu un signe de faiblesse de notre part. Vous comprendrez que, maintenant, nous répondrons chaque nuit, et cela dans une mesure croissante. S'ils

déclarent qu'ils soumettront nos villes à des attaques massives, nous leur répondrons que nous, nous rayerons leurs villes de la carte (41).

L'allégation du Chancelier selon laquelle, pendant trois mois, il n'aurait pas réagi pensant que "cette folie criminelle" cesserait n'était pas mensongère. Dans son ouvrage déjà cité, J.M. Spaith reconnaît que Hitler adopta à contre-cœur le bombardement des populations civiles ; il émet en outre l'opinion selon laquelle, après avoir commencé, le Führer aurait accepté à n'importe quel moment d'arrêter le massacre: "de façon certaine, Hitler ne voulait pas que le bombardement mutuel se poursuive" (42).

Quoi qu'il en soit, le 7 septembre, 300 bombardiers larguèrent leurs chargements sur Londres, incendiant les quartiers des docks, les réservoirs d'essence de Thameshaven et des dizaines d'habitations dans l'East End (43). Bien que cette attaque fût couronnée de succès, le vrai vainqueur était Churchill : son stratagème avait réussi, la Luftwaffe s'était détournée des objectifs militaires et les services de propagande anglais pouvaient maintenant exciter le peuple britannique contre le Reich. Dans ses *Mémoires*, d'ailleurs, l'ancien premier ministre, écrit :

Pouvoir disposer de ces terrains [de chasse] importait beaucoup plus que de défendre Londres contre des attaques de terreur. Au cours de cette lutte, il ne s'agit jamais de défendre Londres [...] mais de savoir qui gagnerait la bataille aérienne [...].

Si l'ennemi avait continué à lancer de violentes attaques contre les secteurs voisins et endommagé leurs PC d'opération ou leurs lignes téléphoniques, toute l'organisation si complexe de l'aviation de chasse aurait pu être réduite à néant [...]. Cela aurait signifié la perte pour nous du contrôle absolu de notre propre espace aérien dans le secteur décisif [...]. Ce fut donc avec un sentiment de soulagement que l'aviation de chasse se rendit compte que, le 7 septembre, l'offensive allemande se déplaçait vers Londres (44).

Ce texte révèle le cynisme du premier ministre britannique et combien peu lui importait le sort des populations civiles, même anglaises. La suite, d'ailleurs, le démontrera plus encore. Le 12 novembre 1940, ainsi :

Churchill fut averti, par son service de renseignement, que l'aviation allemande préparait trois grands bombardements [...]. [Le premier] devait avoir lieu dans les deux jours, contre Coventry. Churchill le sut mais n'en fit rien, il ne renforça pas la DCA de Coventry [*Ibid.*, pp. 19-20].

Lorsque l'on connaît le plan adopté par le premier ministre britannique, sa passivité ne saurait surprendre.

Aujourd'hui encore, de nombreux historiens prétendent que le raid aérien sur Coventry fut dirigé uniquement contre les populations civiles. Pourtant, A. Harris lui-même reconnaît que cette ville :

était une importante cité dont la plupart des habitants s'occupaient d'industries de guerre. Les petites industries mécaniques de la ville étaient presque indispensables à la production de bon nombre d'armes et d'instruments (45).

En tout cas, la presse anglaise, qui était restée très discrète sur les bombardements en territoire allemand, put enfin se déchaîner contre Hitler, coupable, selon elle, d'assassiner les femmes et les enfants.

Au soir du 14 novembre 1940, ainsi, Churchill était parvenu à ses fins :

- 1-) La Luftwaffe avait cessé d'attaquer en priorité des objectifs strictement militaires (bases, aérodromes...) ;
- 2-) Le peuple anglais, persuadé que Hitler était l'unique responsable des bombardements de terreur, avait retrouvé son ardeur belliqueuse.

Ces quelques rappels permettent de réfuter la légende selon laquelle les Allemands auraient été les premiers à pratiquer les bombardements de terreur.

Mais l'histoire du terrorisme aérien ne s'arrête pas ici.

Jusqu'en 1942, aucun "grand" bombardement de terreur ne fut organisé. Le 16 décembre 1940, 134 bombardiers effectuèrent un raid sur Mannheim (46). En 1941, Aix-la-Chapelle, Coblenz, Kreuznach, Francfort-sur-le-Main, Limbourg, Darmstadt, Trêves, Worms, Nuremberg, Bamberg, Bayreuth, Ratisbonne et Chemnitz furent, à leur tour, bombardées (47). Mais à chaque fois les dégâts occasionnés avaient été minces et vite réparés. Très rapidement, les Britanniques comprirent que l'efficacité de tels raids nécessitait une concentration importante de bombardiers.

C'est alors qu'intervint M. Lindemann.

Lindemann était un professeur de physique qui, après avoir gagné la confiance de Churchill, était devenu son conseiller personnel sur les questions

scientifiques (48). En 1942, il soumit au premier ministre une étude dans laquelle :

étaient décrits, en termes quantitatifs, les effets sur l'Allemagne d'une offensive britannique de bombardements sur les dix-huit prochains mois (approximativement mars 1942-septembre 1943). Le document dictait une politique stratégique. Le bombardement devait être dirigé essentiellement contre les maisons de la classe ouvrière allemande. Les maisons des classes moyennes étaient trop espacées, ce qui entraînerait un gaspillage de bombes ; les usines et les "objectifs militaires" avaient depuis longtemps été oubliés, sauf dans les bulletins officiels, parce qu'ils étaient trop difficiles à trouver et à atteindre. Le document prétendait que -- à la condition de concentrer entièrement son effort sur la production et l'utilisation des avions de bombardement -- il serait possible, dans toutes les plus grandes villes d'Allemagne (c'est-à-dire celles de plus de 50.000 habitants) de détruire 50% des maisons (49).

Bien que deux autres scientifiques, Tizard et Blackett, eussent affirmé que les estimations de Lindemann étaient cinq ou six fois trop élevées (*Ibid.*, p. 49), Churchill adopta ce plan et "parvint alors à vaincre la répugnance des maréchaux de l'Air à bombarder des quartiers résidentiels" (50). "Désormais, écrivit-il à A. Harris qui venait de prendre ses fonctions, a-t-il été décidé que le moral de la population civile, particulièrement de la population ouvrière, constituera l'objectif primordial" (*Ibid.*, p. 24).

Ainsi purent débiter les "bombardements de terreur" sur l'Allemagne dont le point culminant fut celui de Dresde : 55 fois Oradour si l'on se borne à accepter les chiffres officiels (35.000 morts).

Dans le cadre de notre étude, une seule question importe : ces raids de terreur furent-ils moralement défendables ? Afin d'y répondre, tournons-nous vers le pays qui en fut l'initiateur, l'Angleterre.

Nous avons vu que, le 11 mai 1940, les autorités britanniques avaient caché au public leur décision d'étendre les attaques aériennes à des objectifs non militaires. Dans son livre déjà cité, cependant, J. M. Spaith écrit :

[...] nous avons reculé devant l'idée de donner à notre magnifique décision du 11 mai 1940 la publicité qu'elle méritait. Ce fut, certainement, une erreur. C'était là une splendide décision. Elle était aussi héroïque, aussi pleine d'abnégation que la décision russe d'adopter la politique de la terre brûlée. Elle nous donna Coventry et Birmingham, Sheffield et Southampton, le droit de regarder Kiev et Karkov, Stalingrad et Sébastopol en face. Nos alliés

soviétiques auraient été moins critiques vis-à-vis de notre inaction en 1942 s'ils avaient compris ce que nous avons fait (51).

Pour J. M. Spaith, donc, l'adoption du terrorisme aérien fut une "splendide décision", "héroïque" et "pleine d'abnégation", dont l'Angleterre n'a pas à rougir.

Sir A. Harris, pour sa part, écrit :

On m'a souvent reproché la barbarie de nos méthodes de bombardement. Cela appelle quelques commentaires [...].

[...] pour démontrer le caractère inhumain de la méthode des bombardements, on souligne surtout le fait que ce sont les civils qui en sont les victimes. C'est exact, mais qu'on veuille bien réfléchir au fait que toutes les guerres ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile. C'est ainsi qu'après la guerre de 1914-1918 des rapports officiels consignés dans le *Livre blanc* britannique établissent que le blocus de l'Allemagne a causé la mort d'environ 800 000 Allemands.

Ceux-ci étaient évidemment en majorité des enfants, des femmes et des vieillards, car les besoins des troupes bénéficiaient de toutes les priorités.

Il n'est pas facile d'évaluer les pertes civiles causées par nos bombardements en Allemagne, parce que les rapports allemands à ce sujet sont incomplets et peu sûrs. Les Américains ont proposé le chiffre de 305.000. Sur ce nombre, il est probable que les femmes et les enfants représentent une minorité car, dès les premiers bombardements, des évacuations massives des villes industrielles furent exécutées. Si d'autre part on se rapporte aux guerres du passé, on constatera que le siège des villes était particulièrement meurtrier pour la population civile, avec cette différence qu'une évacuation n'était même pas possible (52).

Plus loin, enfin, l'auteur ajoute :

Les combats entre grands navires de guerre modernes sont choses horribles, car souvent les navires atteints sont transformés en d'effroyables fournaises au milieu desquelles se débattent des centaines d'hommes ; quelques bombes sur les cuirassés allemands restés à quai mirent fin à pareille guerre [*Ibid.*, p. 234].

Portons tout d'abord notre attention sur les différentes "justifications" du sieur Harris.

L'ex-maréchal de l'Air ose invoquer le fait que les bombardements stratégiques auraient mis fin à une guerre horrible dans laquelle des "centaines d'hommes" mouraient au sein "d'effroyables fournaises". Comment ne pas être choqué par un tel cynisme ? Lorsqu'il écrivit cela, ce haut militaire ne pouvait ignorer que, dans la nuit du 14 février 1945, des dizaines de milliers de femmes et d'enfants (et non "des centaines"), avaient péri carbonisés dans la ville de Dresde, une ville transformée en "effroyable fournaise" par les bombes au phosphore de la RAF. Ainsi que l'a écrit F. J. P. Veale :

Ce qui s'est passé [à Hiroshima] peut paraître moins "inquiétant" que ce qui se passa quelques mois plus tôt à Dresde, quand des foules de femmes et d'enfants réfugiés coururent en tout sens pendant des heures dans une ville qu'ils ne connaissaient pas, au milieu des bombes qui explosaient, du phosphore qui brûlait et des immeubles qui s'effondraient (53).

Rappelons également le cas de Tokyo, ville sur laquelle, le 10 mars 1945, des bombardiers américains effectuèrent un effroyable raid. Les bombes incendiaires déversées provoquèrent un gigantesque mur de flammes qui atteignit plus de 1000 degrés C.

Selon Martin Caidin : "La chaleur — et non le feu — abattit comme une faux géante les gens à des centaines de mètres" (54).

Par conséquent, on ne peut que rejeter la première justification avancée par celui qui dirigea les opérations de bombardement massif.

A. Harris affirme en outre que les rapports allemands au sujet des morts victimes des raids aériens sont "incomplets et peu sûrs". C'est là un argument d'autorité et une façon bien légère d'écarter les documents gênants. Nous aurions aimé que l'auteur nous cite quelques-uns de ces rapports (puisqu'ils existent) et nous explique en quoi ils sont peu sûrs. Quant au "chiffre de 305.000" proposé par les Américains (lesquels ? dans quels documents ? sur quelles bases ?), nous avons vu qu'il était bien en dessous de la réalité (55).

D'après l'ouvrage de M. Kurowski intitulé *Luftkrieg über Deutschland* (Heyme-Verlag), les chiffres officiels alliés sont les suivants : de 1942 à 1945, les Américains ont lancé 971.762 tonnes de bombes sur l'Europe (sans compter les pourtours de la Méditerranée). De 1939 à 1945, la flotte aérienne britannique a lancé 955.044 tonnes de bombes et 47.307 mines. Sur ces 955.044 tonnes, 657.647 tombèrent sur l'Allemagne, 284.500 sur la France, la Belgique et les Pays-Bas, le reste étant tombé sur la Norvège, le Danemark ou des bateaux en mer. Du 1er janvier au 8 mai 1945, 180.000 tonnes de bombes (soit 20 % de la totalité) ont été lancées sur l'Allemagne. Dans les trente-six dernières heures de

la guerre, 14.000 tonnes furent employées. Officiellement, ces bombardements firent 410.000 morts auxquels il faut ajouter des centaines de milliers de disparus (rappelons que les bombardements allemands sur l'Angleterre coûtèrent la vie à 60.000 personnes dont 30.000 Londoniens). Du 1er février au 8 mai 1945, 119.000 personnes périrent sous les bombes.

Par conséquent, on ne peut que rejeter la "justification" de Sir Harris qui repose sur le (prétendu faible) nombre de victimes résultant des attaques aériennes. De plus, notons que même si on admettait le chiffre de 305.000 repris par l'auteur, sa "justification" n'en serait pas plus acceptable. En effet, aucun assassin ne saurait être absous au motif qu'il aurait pu faire davantage de victimes.

A présent, supposons que les bombardements de terreur aient tout de même été considérés comme moralement défendables. Dans ce cas, pourquoi a-t-il fallu attendre 1961, et la parution du livre de C.P. Snow, pour que l'existence et l'adoption du plan Lindemann soient enfin révélées au monde entier? Pourquoi, de 1945 au début des années soixante, les gouvernants anglais ont-ils impitoyablement censuré tout ce qui pouvait y faire référence ? Car il est indéniable que, durant toute la guerre et encore après, une consigne de silence absolu fut imposée par les autorités britanniques.

Ainsi, le 28 février 1943, Sir Archibald Sinclair, qui était alors secrétaire au ministère de l'Air, expliqua à Sir Charles Portal, chef du personnel de ce même ministère :

qu'il était nécessaire d'étouffer toute discussion publique sur le sujet parce que si, en réponse aux renseignements demandés par des politiciens ou des religieux influents, la vérité était révélée, elle serait inévitablement condamnée, ce qui pourrait porter atteinte au moral des équipages des bombardiers et, en conséquence, à leur aptitude à bombarder [*Ibid.*, p. 28].

La mise en garde d'A. Sinclair n'était pas inutile. Douze jours plus tard, en effet :

aux Communes, M. Montague, membre du parti travailliste, avait exprimé l'espoir que [les] raids sur l'Allemagne étaient toujours concentrés, comme il le croyait, sur des objectifs militaires et industriels. Le capitaine Harold Balfour, sous-secrétaire au ministère de l'Air, répondit qu'il pouvait donner aux Communes "l'assurance que nos objectifs dans les bombardements de l'ennemi étaient les industries, les transports et le potentiel de guerre. Nous n'avons pas bombardé des femmes et des enfants gratuitement, pour le plaisir de le faire. Nous ne devons pas faire marche arrière. Si des innocents, des femmes et des enfants souffrent de l'exécution de notre politique, le

remède appartient aux hommes et aux femmes allemandes eux-mêmes" (*Hansard*, 12 mars 1943).

Le 30 mars 1943, en réponse à Richard Stokes, membre du parti travailliste, le secrétaire au ministère de l'Air, Sir Archibald Sinclair, rétorqua d'un ton légèrement narquois que : "les objectifs du Bomber Command sont toujours militaires mais que les bombardements de nuit sur des objectifs militaires impliquent le bombardement des régions dans lesquelles ces derniers sont situés" (*Hansard*, 31 mars 1943).

Le 9 février 1944, à la Chambre des Lords, Monseigneur Bell, évêque de Chichester, dans un mémorable discours, réclama une déclaration sur la politique du gouvernement "concernant le bombardement des villes ennemies, avec une mention spéciale sur l'effet de ces bombardements sur la vie des civils". Le vicomte Cranbourne, secrétaire d'Etat aux Dominions, répondit pour le gouvernement qu'il était "particulièrement prêt à donner l'assurance que l'objectif de nos attaques intensives sur les villes allemandes était d'entraver et, si possible, de paralyser la production de guerre ennemie et pas du tout de jeter des bombes afin d'étendre le dommage à la population. La RAF ne s'est jamais livrée à de purs raids de terreur" (*Hansard*, 10 février 1944).

Le dernier mais plus édifiant débat sur les bombardements de terreur intervint aux Communes le 6 mars 1945, trois semaines seulement après l'horrible raid de masse sur Dresde du 13 février 1945.

Le débat fut engagé par l'irrépressible Richard Stokes, qui demanda la vérité sur un rapport autorisé du correspondant de l'Associated Press au QG allié de Paris, rapport qui décrivait, d'un ton jubilatoire, "l'assaut sans précédent au grand jour d'une capitale bondée de réfugiés, fuyant l'avance russe à l'Est" et qui déclarait que cet assaut démontrait qu' "une décision longtemps attendue avait été prise d'adopter des bombardements de terreur sur les centres allemands peuplés comme un cruel expédient pour hâter la défaite de Hitler".

M. Stokes commença en lisant ce rapport qui, rappela-t-il, avait été largement publié aux USA et diffusé sur Radio-Paris. En Angleterre, le matin du 17 février, la censure le laissa passer mais, le soir, il fut interdit de publication, certainement à cause des protestations indignées qu'il avait suscitées.

M. Stokes insista pour qu'on [réponde à ses questions] : "Le bombardement de terreur fait-il maintenant partie de notre politique ? Pourquoi le peuple de ce pays, qui est supposé être responsable de ce qui arrive, est-il le seul peuple qui devrait ignorer ce qui se fait en son nom ? D'autre part, si le bombardement de

terreur ne fait pas partie de notre politique, pourquoi ce rapport a-t-il été supprimé dans son intégralité ? Je crois que nous devons nous repentir du jour où nous avons commis cela, et que [ce raid sur Dresde] restera une tâche sur notre blason".

A cet instant, le vice-amiral Sir Murray Sueter, simple député, s'interposa en faisant l'observation stupide selon laquelle "toutes les cibles [étaient] très minutieusement planifiées par le Comité de bombardement. Le Comité examine chaque cible qui, étant d'importance militaire, nécessite un bombardement".

Puis le commandant Brabner, sous-secrétaire au ministère de l'Air, parla au nom du gouvernement. "Puis-je conclure avec un démenti ?" dit-il apologétiquement. "Ce rapport qui vient d'être lu affirme que les commandements alliés ont adopté une politique de bombardement de terreur. Ce n'est pas du tout vrai. Cela a été maintenant démenti par le GQG allié et j'aimerais saisir l'opportunité de le démentir ici. Nous ne gaspillons pas nos bombes ou notre temps en des tactiques de pure terreur. Notre métier est de détruire l'ennemi. Il est injuste que [M. Stokes] vienne dans cette Chambre tenter de suggérer qu'il y a ici de nombreux maréchaux de l'Air ou des pilotes ou quiconque qui essayent d'imaginer combien de femmes et d'enfants ils peuvent tuer. Nous nous concentrons sur des cibles de guerre et nous voulons rester concentrés sur elles jusqu'à ce que l'Allemagne jette l'éponge".

Nullement décontenancé par ce démenti officiel, M. Stokes posa deux questions supplémentaires : "Si le rapport publié sous l'autorité du QG allié à Paris était mensonger, pourquoi n'a-t-on pas annoncé immédiatement qu'une protestation avait été élevée contre lui, et pourquoi a-t-on tout d'abord dit qu'il était impossible de censurer un rapport du QG allié concernant cette politique officielle, bien qu'il ait été supprimé tout de suite après?"

Sir Archibald Sinclair [...] avait, de manière significative, quitté la Chambre quand M. Stokes avait commencé à lire ce rapport si imprudemment approuvé par le GQG à Paris. Certainement connaissait-il déjà par coeur le contenu de ce document compromettant. Se rendant compte que les dérobades décousues du commandant Brabner, au lieu de clore le débat, allaient aiguïser la curiosité et, donc, entraîner de nouvelles questions, il choisit finalement de clore lui-même la discussion. "Ce rapport, déclara-t-il, est sans aucun doute mensonger. [M. Stokes] peut me croire. Comment a-t-il été manipulé, quels journaux l'ont-ils publié, et sa publication était-elle autorisée, sont des sujets pour lesquels [M. Stokes] ferait mieux de s'adresser au ministère de l'Information" (*Hansard*, 7 mars 1945) [Ibid., pp. 19-22].

Après la capitulation allemande, il fallut attendre 1961 et la publication du livre de C.P. Snow pour que le mur du silence, enfin, se fissure. Dans notre étude, nous avons souvent cité l'ouvrage de celui qui mit en pratique les bombardements de terreur : Sir A. Harris. Mais il est important de noter que cet ouvrage, qui parut immédiatement après la fin de la guerre, respectait fidèlement les consignes de silence. On cherchera en vain, dans les 246 pages de ce livre, une seule mention explicite du plan Lindemann. En outre, s'il parle abondamment des raids allemands sur Londres, cet auteur omet de nous rappeler que ce sont les bombardements de Berlin (56) qui les ont provoqués. Il écrit que, durant le "Blitz" , "des bombardements de représailles furent tout naturellement réclamés par le public et la presse", mais qu'il s'agissait là d' "une entreprise difficile en raison de l'éloignement qui limitait l'action des avions de reconnaissance" (*Ibid.*, p. 45). C'est insinuer qu'aucun bombardement terroriste n'avait été pratiqué sur l'Allemagne avant le 7 septembre 1940. Par conséquent, il n'est pas malhonnête d'affirmer que, dans ses "mémoires", Sir A. Harris reprend la thèse officielle anglaise selon laquelle les Allemands auraient été les initiateurs des bombardements de terreur. Quant aux bombardements des quartiers populaires tels que les prévoyait le plan Lindemann, l'auteur observe à leur propos un mutisme total. Tout au long de son livre, il n'est question que de "ville(s) industrielle(s)" (p. 77, 213), de "sérieux dommages industriels" (p. 156) (57)... Au sujet de Dresde, enfin, l'ancien maréchal de l'Air dégage sa responsabilité en écrivant :

je ne puis que répéter que l'attaque de Dresde était considérée comme une nécessité militaire par des personnalités plus haut placées que moi [p. 214].

Pour terminer, notons qu'après la guerre Sir A. Harris fut considéré, par les autorités anglaises, comme une personne encombrante. Selon F. J. P. Veale :

[il] ne fut pas anobli au titre de chef de guerre ayant, avec d'autres, remporté le plus de succès ; on ne lui décerna pas non plus de médaille spéciale pour les services rendus ; on lui refusa même d'utiliser les rapports officiels pour écrire le récit de ses campagnes. Conscient de ce désaveu officiel, moins d'un an après la fin de la guerre, il quitta l'Angleterre pour prendre un poste commercial en Afrique du Sud (58).

Ce refus obstiné de dévoiler la vérité, ce mur du silence imposé jusqu'en 1961 et cette ingratitude vis-à-vis de l'homme qui commanda la flotte des bombardiers démontrent, sans contestation possible, que les bombardements de terreur furent considérés comme moralement indéfendables par les autorités anglaises.

Aujourd'hui, donc, nous pouvons affirmer que, de 1942 à 1945, les gouvernants et les militaires britanniques commirent, en toute conscience, une série de crimes de guerre, des crimes sans précédent dans l'histoire humaine.

Justification des bombardements sur le Japon

Il en est de même pour les bombardements américains sur le Japon. L'empire nippon n'ayant jamais largué une bombe sur les USA, la justification fondée sur une "riposte légitime" ne pouvait être invoquée. Après la guerre, les Américains justifiaient leur stratégie en affirmant que la destruction de l'industrie japonaise avait permis d'obtenir sans combat la reddition de l'Empire nippon, sauvant ainsi la vie de millions de soldats américains et japonais. Martin Caidin, par exemple, écrit :

En plein coeur de cette sombre époque, nos stratèges aériens reconnaissent que, faute de posséder [les B-29], la guerre contre le Japon supposerait des opérations longues, coûteuses et meurtrières -- ce qu'espéraient les Japonais. Mais s'il nous était possible de hâter la mise au point, la production, l'entraînement et le déploiement au-delà des mers [des B-29] alors l'issue de la guerre ne ferait plus de doute [...]. Nous ne serions pas contraints d'engager des millions de soldats dans de terribles opérations à terre contre le Japon [*op. cit.*, pp. 30-31].

[...] c'est parce que des hommes jouèrent leur sort et leur carrière sur ce projet [la mise au point des B-29], travaillèrent jour et nuit sans répit, et, pour certains d'entre eux, allèrent même jusqu'à donner leur vie, que ce rêve prit corps et que cette guerre, dont on prévoyait qu'elle durerait jusqu'en 1948, se termina trois ans plus tôt et permit d'épargner une quantité incalculable de vies humaines et des tonnages considérables de matériel [*Ibid.*, p. 48].

Critique de la thèse justificative

Cette justification n'est nullement acceptable. Certes, personne ne conteste que les bombardements massifs des villes aient contraint le Japon à capituler. Ainsi que le rappelle M. Caidin, l'Empire nippon, lorsqu'il déposa les armes :

possédait encore des millions de soldats bien équipés et entraînés et plus de dix mille avions prêts à se jeter dans une attaque suicide contre la flotte d'invasion. Aucun soldat ennemi n'avait foulé son sol [*Ibid.*, p. 27].

Toutefois, allons plus loin et opérons un retour en arrière, au VII^e siècle avant Jésus-Christ. A cette époque, le royaume d'Assyrie était très puissant. Les

armées du roi Assurbanipal s'emparèrent de Tyr, Memphis, Thèbes, incendièrent Babylone, saccagèrent Suse. Le sort des prisonniers tombés entre leurs mains était terrible. Certains étaient écorchés vifs, à d'autres on arrachait le nez, les oreilles, les lèvres, la langue, on crevait les yeux (59). Il est indéniable qu'aujourd'hui la "conscience universelle" condamnerait Assurbanipal pour de telles pratiques. Mais, imitant les Américains, il pourrait alors répondre : "Lorsque j'ai empalé, crevé les yeux, écorché vifs, brûlé et autrement torturé à mort mes prisonniers, la terreur provoquée par mon glorieux nom s'étendit à toutes les contrées environnantes. En conséquence, de précieuses vies humaines furent sauvées. Par la suite, lorsque je désirais prendre une cité, mes courageuses troupes n'avaient plus à l'emporter d'assaut, avec de nombreuses pertes, puisque les habitants venaient tout droit baiser la poussière sur mes pieds. C'est ainsi que les précieuses vies de mes braves soldats furent épargnées" (60).

Que dirait-on aujourd'hui si, le 10 mai 1940, Hitler, soucieux d'épargner la vie de milliers de soldats allemands, avait commandé la destruction des grandes villes industrielles et portuaires françaises telles que Lyon, Boulogne-Billancourt, Brest ou Marseille ?

Enfin, remarquons que cet argument justificatif, s'il reste accepté pour les Américains, fut refusé à Paul Touvier. Ce dernier, en effet, était accusé d'avoir, le 29 juin 1944, ordonné l'assassinat de sept juifs en représailles du meurtre commis la veille sur Philippe Henriot, ministre de la Propagande de Vichy. Devant ses juges, le prévenu affirma que les Allemands désiraient tout d'abord fusiller une centaine de juifs, que ce nombre avait été une première fois réduit à trente et que, par son action, il avait finalement été réduit à sept. Par conséquent, P. Touvier déclarait avoir, dans cette affaire, sauvé vingt-trois otages (61). Le 21 octobre 1993, cependant, les juges rejetèrent cet argument au motif qu'il n'était "pas possible de décider si les vies sauvegardées représentaient un intérêt supérieur (62)".

Lorsqu'ils rendirent cet arrêt, les juges, sans le savoir, condamnaient les militaires américains qui ordonnèrent les bombardements incendiaires sur le Japon afin de préserver la vie des soldats. Mais il est vrai que ces militaires n'étaient pas dans le box des accusés. Les vainqueurs échappent à la justice . Ainsi que l'a écrit J.-R. Naux :

En temps de guerre, on n'a pas le droit de tuer des civils, sauf d'une altitude de 5 000 mètres [...] (63).

En vérité, la "justification" avancée depuis cinquante ans par les Américains est une porte ouverte aux raids terroristes contre les populations civiles. Au Japon, la raison invoquée fut que de nombreuses maisons ou immeubles abritaient une

usine travaillant à la production de guerre (64); vingt ans plus tard, au Viêtnam, l'objectif fut de réduire les armées et les maquisards vietnamiens soutenus par la population en déversant 100.000 tonnes d'herbicides à destination militaire et 10.000 tonnes de substance toxique au CS sur 80.000 kilomètres carrés du pays (65). Depuis les années quatre-vingt, au Proche-Orient, il s'agit de détruire les "positions" des "terroristes" anti-israéliens.

L'atomisation du Japon

Mais l'impudence américaine ne s'arrête pas là. Le point culminant de l'offensive américaine sur le Japon survint en août 1945, lorsque deux bombes atomiques furent larguées, l'une sur Hiroshima et l'autre sur Nagasaki (66).

A cette époque, l'industrie nipponne était d'ores et déjà anéantie. Par conséquent, on ne saurait "justifier" ces deux bombardements en invoquant des nécessités militaro-industrielles. Mais on aurait tort de croire que les Alliés n'ont rien trouvé afin de se disculper. Dans un manuel d'histoire à l'usage des classes terminales, on lit :

Le 6 et le 9 août 1945, après que le Japon eut ignoré un dernier ultimatum lancé le 26 juillet, les deux villes d'Hiroshima et Nagasaki sont rayées de la carte (67).

Le message ici délivré est clair : la décision de larguer deux bombes atomiques aurait eu pour cause le refus obstiné du Japon de capituler.

M. Caidin soutient une thèse semblable lorsqu'il écrit que ces deux bombes "ne contribuèrent que pour 3% à la destruction des cités industrielles" mais :

donnèrent aux Japonais, si soucieux de sauver la face, une excuse et une justification pour en terminer avec une guerre longue et vaine, en sauvegardant leur honneur [*op. cit.*, pp. 37-38].

En irradiant une partie du territoire nippon, les Américains auraient donc rendu un immense service aux Japonais qui, trop fiers, ne savaient pas comment capituler. Le cynisme de M. Caidin dépasse toute mesure. En réalité, l'étude attentive des faits démontre que, dès le début 1945, le Japon avait accepté la capitulation.

Dès le 2 février 1945, Roosevelt avait reçu du général MacArthur "un message de quarante pages" qui transmettait :

une offre de capitulation japonaise, offre si large qu'elle comprenait la reddition des forces nippones, l'occupation de toutes les îles, l'abandon de la Mandchourie, de la Corée, de Formose, le contrôle de l'industrie et la livraison de ceux que les Américains pourraient considérer comme des criminels de guerre. Une seule demande était formulée : que l'empereur gardât son trône (68).

Pourtant, F. Roosevelt avait repoussé l'offre en disant simplement : "MacArthur est notre plus grand général et notre plus piètre politicien" (*Id.*).

Deux jours plus tard, la conférence de Yalta s'ouvrit. C'est alors que Roosevelt demanda à Staline de bien vouloir entrer en guerre contre le Japon. En échange, il accordait à l'URSS la Mandchourie (qu'il avait en même temps promise à Tchang Kaï-Chek), les Kouriles, la partie sud de Sakhaline, "l'internationalisation" du port de Dairen et la cession à bail de Port-Arthur (*Ibid.*, p. 228). Staline accepta d'autant plus facilement que les Américains lui avaient promis "l'essence, des moyens de transport, l'équipement de douze cent cinquante mille hommes, 3.000 chars et 5.000 avions" (*Id.*).

Le 14 février 1945, cependant :

l'empereur Hiro Hito [marqua] au prince Konoye sa détermination de mettre bas les armes, à la condition que le principe monarchique fût sauvegardé par le vainqueur. Peu après, le ministre des Affaires étrangères Hirota amor[ça] des conversations préliminaires avec Malik, ambassadeur de l'Union soviétique. Ce dernier reçut de Moscou des instructions très nettes : faire traîner les choses, demander en contre-partie des bons offices de l'URSS les Kouriles, Sakhaline, Dairen, Port-Arthur et les chemins de fer mandchous [...].

[...] l'empereur penchait vers un compromis. Il chargea Sato, l'ambassadeur du Japon à Moscou, d'entreprendre à son tour des démarches. Staline s'arrangea pour rester invisible. Quant à Molotov, il fut "de glace" (69).

Staline, qui envisageait les substantiels bénéfices territoriaux qu'une guerre contre le Japon allait lui apporter, ne désirait nullement servir de médiateur en vue d'une paix entre l'empire nippon et les Etats-Unis. Le 27 mai 1945, d'ailleurs, il se contentera de dire à Hopkins (conseiller du président Roosevelt) que des "ouvertures de paix étaient faites par certains éléments au Japon" (70), sans préciser que ces "éléments" étaient rien moins que l'ambassadeur nippon à Moscou et le ministre des Affaires étrangères.

En mars 1945, l'empereur du Japon décida de dissoudre son cabinet et mit "à la tête de son gouvernement un pacifiste notoire, l'amiral Suzuki" (71).

Herbert Hoover, ancien président des Etats-Unis et ami personnel de Suzuki, adressa un message non équivoque au président. Mais ni Roosevelt, mourant, ni plus tard son successeur Truman ne réagirent[*Id.*].

J. de Launay poursuit :

Le 7 juillet, l'Empereur décida d'en finir ; il demanda aux Russes de recevoir le prince Konoye dans la capitale soviétique. Celui-ci prendrait contact avec l'ambassadeur américain Averell Harriman ; il était autorisé à accepter même une reddition inconditionnelle et immédiate.

Ce message consterna le Kremlin. Allait-on, à la veille de la conférence de Potsdam, être privé de tous les bénéfices d'une intervention en Extrême-Orient ? Il n'y avait qu'une parade possible : gagner encore un peu de temps. Le 22 juillet, avec une candeur parfaitement jouée, une note de Molotov demanda au Japonais de "l'éclairer plus complètement sur les objectifs de la mission du prince Konoye" [*Ibid.*, p. 109].

Les jours suivants n'apportèrent rien de nouveau. Les offres de capitulation japonaise ne reçurent aucune réponse.

Le 6 et le 9 août, deux bombes atomiques, qui étaient prêtes depuis la fin juillet, furent larguées sur Hiroshima et sur Nagasaki. Quelques jours plus tard, le 14, l'offre de reddition inconditionnelle de l'empereur Hiro Hito fut, enfin, acceptée par les autorités américaines.

Ces quelques rappels suffisent pour démontrer la fausseté de la thèse selon laquelle l'atomisation du Japon aurait eu pour cause le refus obstiné de ce pays à capituler. En réalité, dès mars 1945, Américains et Russes n'ignoraient plus que l'Empereur Hiro Hito désirait déposer les armes. En juillet 1945, d'ailleurs, ce dernier avait, dans un suprême effort de paix, "jugé acceptable" "l'ultimatum inclus dans la déclaration de Potsdam" (*Ibid.*, p. 110).

Dès lors paraît insoutenable la justification fondée sur le prétendu refus japonais de capituler.

Une question, toutefois, se pose : pourquoi les Américains ont-ils lancé deux bombes atomiques sur un pays qui ne demandait qu'à capituler? Plusieurs réponses peuvent être apportées qui ne s'excluent nullement. Certains ont invoqué une "volonté de rentabiliser une recherche longue et coûteuse, deux

milliards de dollars" (71a). D'autres ont parlé d'"essai comparatif des effets des différents types de bombe (la première était à l'uranium, la seconde au plutonium)" (*Id.*). En 1954, devant une commission réunie pour enquêter sur les liens présumés d'Oppenheimer avec les communistes, un de ceux qui avaient mis au point cette arme terrifiante, M. Alvarez, déclara laconiquement : "Nous voulions une méthode pour tester l'efficacité de la bombe sur un territoire ennemi" (72). En 1965, enfin, un politicien américain, Gar Alperovitz, accusa Truman d'avoir pratiqué "la diplomatie atomique" :

Une diplomatie que Roosevelt à Yalta aurait refusée, préférant une négociation secrète avec Staline : l'URSS s'engageait à entrer en guerre contre le Japon trois mois après la capitulation de l'Allemagne, en échange de compensations territoriales en Extrême-Orient. Trois mois après, c'est-à-dire le 8 août 1945, un calendrier que Staline respectera à la lettre.

Truman aurait alors voulu à la fois stopper la progression soviétique et prouver à l'URSS la supériorité américaine en matière nucléaire. Loin d'abattre le Japon qui n'avait plus guère les moyens de résister, la bombe atomique lancée le 6 août aurait bien été le premier acte sanglant de la guerre froide [Voy. *Les Réalités de l'Ecologie*, déjà cité, p. 2, col. B-D].

Les atrocités alliées dont on ne parle pas

Nous terminerons cet exposé en signalant que les bombardements des populations civiles ne furent pas la seule "atrocité" commise par les Américains dans leur guerre contre le Japon. Dans son livre autobiographique, un ancien "chevalier du vent divin" (faussement appelé "kamikaze" par les Occidentaux) raconte deux crimes gratuits dont il a été le témoin : le premier lorsqu'un avion de chasse américain de type Grumann mitrailla à mort un vieux paysan qui travaillait paisiblement dans un champ (72); le second lorsqu'un autre chasseur américain mitrailla dans les airs un pilote japonais qui avait sauté en parachute hors de son engin en feu (72b).

Certains mettront en doute la parole d'un ancien "kamikaze" et soutiendront que deux crimes ne peuvent permettre de juger du comportement de toute une armée sur un champ de bataille. C'est vrai. Toutefois, au sujet des crimes commis par les Américains dans le Pacifique, nous possédons un témoignage capital.

Le grand aviateur américain Charles Lindbergh visita le camp de concentration allemand de Dora en juin 1945. Il écrit :

[...] un trouble subit m'envahit l'esprit. Où donc ai-je tressailli de la sorte ? Dans le Pacifique Sud ! Oui... devant les cadavres de Japonais en train de

pourrir dans les grottes de Biak. Oui, devant ce camion d'ordures déchargé sur des soldats morts jetés au bulldozer dans un cratère de bombe. Oui, devant ces crânes verdis dont les nôtres décorent leurs salles de garde et leurs tentes...

Avant cette guerre, il semblait impossible que des hommes, des hommes civilisés, pussent déchoir, s'abaisser à un tel degré d'ignominie. Mais ils l'ont fait. Ici, en Allemagne, au camp de Dora. Là-bas, dans les coraux de Biak. Mais là-bas, c'est nous qui étions en cause, nous, les Américains, qui prétendions défendre, représenter quelque chose de différent. Nous avons accusé les Allemands de souiller l'humanité par la manière dont ils traitaient les juifs, et nous n'avons pas agi autrement envers les Japonais. "Ils sont plus bas que des bêtes. On devrait tous les exterminer". Combien de fois n'ai-je pas entendu des officiers américains s'exprimer de la sorte ! "Hypocrite, ôte premièrement la poutre de ton oeil, et alors tu verras comment ôter la paille de l'oeil de ton frère."

Et je revois toute une longue série d'incidents : nos Marines tirant sur des Japonais désarmés qui regagnaient à la nage la plage de Midway ; le meurtre des prisonniers à la mitrailleuse sur le terrain d'aviation de Hollandia ; les tibias prélevés sur les Japonais qui venaient d'être tués à Noemfoor afin de les travailler au couteau et en faire des coupe-papier et des encriers ; le jeune pilote américain qui voulait "écrémer cet hôpital japonais un de ces jours" ; nos soldats défonceant les bouches des cadavres ennemis pour récupérer l'or de leurs dents ("l'occupation favorite de nos fantassins") ; les têtes japonaises enterrées dans des fourmilières "pour servir de souvenirs une fois bien nettoyées" ; leurs corps jetés au bulldozer, d'abord sur les bas-côtés de la route, puis dans les replis de terrain où on les a recouverts de terre, pêle-mêle, sans aucune indication ; et Mussolini et sa maîtresse suspendus aux crochets d'un étal de boucher par les pieds, dans une ville d'Italie ! Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, on trouve de telles atrocités, et cela non seulement dans l'Allemagne des Dachau, des Buchenwald et des Dora, mais en Russie, dans le Pacifique, dans nos émeutes et nos lynchages aux Etats-Unis, dans les révolutions dont on parle moins -- de l'Amérique du Sud et du Centre, dans les supplices de Chine, dans ce qui s'est passé il y a quelques centaines d'années en Espagne, dans les pogroms de jadis, dans les condamnations au bûcher des sorcières de la Nouvelle-Angleterre, pour la gloire du Christ et de Dieu !

Les yeux bas, je contemple cette fosse de cendres. Non, ce que je voyais là n'est pas le fait exclusif d'un certain pays ou d'un certain peuple. Ce que l'Allemand a fait au juif en Europe, nous le faisons au Japonais dans le Pacifique. Ce déshonneur que les Allemands se sont attiré à jamais en se débarrassant dans ce puits de ces cendres d'êtres humains, nous l'encourons en enfouissant au bulldozer ces cadavres d'autres hommes dans des trous perdus, sans nom, au

fond de la jungle tropicale. Car ce qui est barbare pour un camp l'est également pour l'autre. "Ne jugez pas et vous ne serez pas jugé". Ce n'est pas seulement aux Allemands et aux Japonais, mais à tous les peuples que cette guerre a apporté la honte et la dégradation (73).

Lorsqu'on prend conscience de l'ampleur des crimes commis par les vainqueurs de 1945, on ne peut qu'être révolté par l'exploitation actuelle du drame d'Oradour-sur-Glane.

CONCLUSION

Oradour fut-il un massacre voulu et perpétré par une horde de SS? Après avoir étudié les documents publiés, fouillé les archives, rencontré des témoins, examiné les ruines de l'église, interrogé des experts, nous répondons par la négative.

Le 10 juin 1944, les SS étaient à la recherche d'Helmut Kämpfe, officier de la division *Das Reich* enlevé, la veille, par le maquis de Jean Canou. Plusieurs informations concordantes, dont celle fournie par le lieutenant Gerlach, enlevé lui aussi par le maquis mais qui parvint à s'échapper, les convainquirent de se rendre à Oradour. Là, ils découvrirent non pas un village paisible mais une base arrière du maquis qui portait encore les traces de crimes récents commis contre des soldats allemands.

Après que la population eut été rassemblée, les femmes et les enfants furent conduits à l'église pour leur sécurité. Le chef du détachement SS, Diekmann, interrogea les hommes d'Oradour afin de découvrir le lieu où était séquestré le major H. Kämpfe ainsi que les endroits où étaient cachées des armes. Sans réponse satisfaisante et devant le refus du maire de désigner des otages, il ordonna que les hommes soient séparés en six groupes et parqués, sous bonne garde, dans six granges, garages ou chais. Pendant ce temps, d'autres soldats SS fouillaient les maisons. Il était environ 15 h 30. Ces fouilles permirent la découverte, outre de nombreux dépôts de munitions, de plusieurs cadavres allemands.

Vers 16 h, plusieurs détonations ébranlèrent l'église. Un dépôt de munitions qui se trouvait sous les combles venait d'être mis à feu probablement par des résistants réfugiés dans le clocher. Les gradés SS, croyant à une attaque

extérieure du maquis, donnèrent l'ordre d'abattre la population mâle d'Oradour. Dans l'église, des femmes et des enfants périrent, brûlés par les gaz enflammés et déchiquetés par les pierres de l'édifice transformées en projectiles. Les SS s'étant rués vers le sanctuaire, une bataille s'engagea avec les maquisards, dont certains tentaient de fuir par les vitraux de la façade est.

Officiellement, une seule femme, Mme Rouffanche, aurait survécu à la tragédie. Des années après le drame, cependant, un officier allemand déclara sous serment qu'en 1963 deux femmes s'étaient présentées à lui comme des rescapées de l'église sauvées par des Waffen-SS. Aujourd'hui encore, la peur plane sur le village martyr. Certains témoins ne veulent pas parler. L'un d'entre eux affirme avoir été menacé de mort par des habitants d'Oradour au cas où il parlerait.

Dans la nuit qui suivit le drame, des inconnus maquillèrent l'église afin d'accrédi-ter la version du massacre commis par l'occupant. Peu après, les réseaux résistancialistes subornèrent "l'unique" rescapée de l'église afin qu'elle raconte un témoignage en concordance avec la version des faits en cours d'élaboration. Cette subornation fut d'autant plus aisée que la famille Rouffanche était liée, par certains de ses membres, à la Résistance. Plus tard, cependant, le témoin providentiel se contredit lui-même en voulant apporter des précisions à son récit.

Du côté allemand, les autorités promirent immédiatement des sanctions. Ces promesses ne restèrent pas lettre morte puisque Diekmann, le chef de détachement responsable de l'opération, passa devant un Conseil de guerre. Toutefois, l'enquête s'acheva prématurément avec sa mort, quelques jours plus tard, sur le front de Normandie.

En 1953, 21 anciens SS d'Oradour comparurent devant un tribunal français. Mais le procès fut truqué : en échange de leur "collaboration" (c'est-à-dire l'acceptation de la thèse officielle française) et de leur silence, les inculpés furent rapidement relâchés. Quant aux officiers, ils ne furent ni jugés, ni entendus par la justice française.

Aujourd'hui, les anciens condamnés respectent leur promesse de silence et les archives sur l'affaire sont soigneusement tenues secrètes par les gouvernements français et allemand. D'où les difficultés rencontrées par le libre chercheur lorsqu'il choisit d'enquêter sur ce drame et, en conséquence, l'obligation pour lui d'exploiter le moindre indice, le moindre détail, le moindre signe suspect. Nous aurions préféré apporter aux lecteurs des preuves décisives mais les documents restent enfermés sous bonne garde. Parmi ceux-ci, longtemps soustrait à la recherche, citons le fameux rapport rédigé par le juge militaire allemand D. Okrent qui enquêta sur l'affaire immédiatement après le drame. Ce rapport, bien

qu'il ait été utilisé par l'accusation à Nuremberg en 1945-46, puis à Berlin-Est en 1983 (procès du SS H. Barth), fut longtemps frappé d'interdit. Nous devons à l'obligeance du professeur Robert Faurisson la copie que l'on trouvera en annexe (dossier Okrent p. 407). A noter l'énorme anomalie qu'il renferme, à savoir qu'il n'y est nulle part question du massacre de l'église. Or, on ne peut admettre l'ignorance du juge sur ce point capital !

Qu'il nous soit permis d'effectuer quelques remarques.

Bien que nous ayons dégagé la responsabilité des SS dans le drame d'Oradour, il ne saurait être question d'oublier la souffrance de toute cette population, arrachée à la vie dans des conditions terribles. Il ne saurait être question d'oublier ces hommes fauchés par les balles et dont certains durent longtemps agoniser. Il ne saurait être question d'oublier ces femmes et ces enfants dont la mort fut plus atroce encore. Grâce aux photographies, nous savons que certains d'entre eux périrent déchiquetés par les pierres projetées dans la nef et que d'autres furent brûlés par les gaz enflammés. On peut aujourd'hui imaginer les scènes d'enfer qui se déroulèrent dans le sanctuaire immédiatement après la destruction du clocher : baignant dans leur sang, des blessés, gravement mutilés, devaient se contorsionner ; d'autres, transformés en torches vivantes, devaient courir en tout sens. Au milieu des hurlements de terreur et de douleur, alors que crépitaient les armes des SS et des maquisards, une panique générale s'empara des survivants qui, aveuglés par la poussière, asphyxiés par les gaz, trébuchant sur les cadavres, les blessés, les membres épars, tentèrent de sortir. Combien d'enfants et de blessés tombés à terre moururent piétinés dans la bousculade ? Combien de mères durent vainement chercher leurs enfants ? L'issue principale étant obstruée par les décombres du clocher, beaucoup voulurent fuir par la sacristie. Mais déjà la bataille faisait rage entre maquisards et SS. Des femmes et des enfants furent, comme ce fut le cas de la fille de Madame Rouffanche, fauchés par des balles. Et soudain, une explosion se produisit dans le sous-sol, entraînant la chute du plancher et la culbute des rescapés de l'enfer de la nef.

Qui pourrait rester insensible à tant de souffrance ? Aujourd'hui, la simple évocation de ces scènes terribles fait monter en nous compassion et respect.

Mais ce que nous refusons, c'est l'utilisation de ce drame à des fins de propagande germanophobe visant à entretenir une haine perpétuelle de conception totalement opposée à l'essence de notre civilisation. A Oradour, seuls les crimes perpétrés (ou prétendument perpétrés) par les Allemands sont rappelés. Or, comme l'a écrit Louis Louvet (qui croyait en la culpabilité allemande à Oradour) :

que ce soit le catholique traquant l'Albigeois, le septembriseur égorgeant le prisonnier politique, le Versaillais fusillant le communard, le Russe enfouissant à Katyn l'officier polonais, le nazi (imitant à une plus grande échelle les autres pogromistes) asphyxiant ou brûlant le juif, l'aviateur atomisant le Japonais, le "protecteur" décimant l'indigène colonial, tous, quel que soit le motif invoqué, sont, sur le plan humain, des criminels. Et si je limite cette liste, c'est qu'elle suffit à démontrer que, dans l'horrible art de tuer, les peuples se font une affreuse concurrence (1).

Aujourd'hui, les documents publiés, notamment en Allemagne et aux Etats-Unis, démontrent qu'entre 1940 et 1945 les Alliés ne furent pas les moins bien pourvus en matière de crimes de guerre.

Alors, à défaut de symboliser la "barbarie nazie", le village d'Oradour-sur-Glane devrait-il incarner la barbarie commune à tous les peuples en guerre ? Malgré les apparences, deux raisons nous amènent à répondre par la négative.

Tout d'abord, remarquons qu'aucun village ne peut prétendre symboliser la barbarie, tant celle-ci a pu prendre des formes diverses au cours de l'Histoire. A Oradour-sur-Glane, il n'y a eu ni bombardements incendiaires, ni viols.

Mais il existe une deuxième raison, bien plus importante : à Oradour-sur-Glane, les femmes et les enfants furent des victimes indirectes de la "Résistance", et plus particulièrement de la Résistance communiste armée. En effet, sans les bandes de Guingouin, il n'y aurait eu ni enlèvement de Kämpfe, ni incursion des SS à Oradour. Et même, à supposer que les SS soient venus perquisitionner dans le village, il n'y aurait eu ni dépôt de munitions sous les combles de l'église, ni maquisard pour le mettre à feu.

En réalité, l'affaire d'Oradour reste intimement liée non à la guerre, mais aux violations des lois de la guerre. Jusqu'en 1918, en effet, les conflits (européens au moins) étaient régis par des lois très strictes qui, comme le fait remarquer Maurice Bardèche, avaient :

pour objet de créer un champ clos autour des combattants. Elles prot[égeaient] ceux qui regard[aient] parce qu'ils n'[avaient] pas pu être ailleurs, et ceux qui ramass[aient] les blessés (2).

Mais, poursuit l'auteur :

à partir du moment où l'un de ces spectateurs saisit un fusil et tire déloyalement par la fenêtre sur celui qui se bat loyalement sur le terrain, il se

met hors de la protection que les lois de la guerre accordent aux combattants et aux non-combattants [Ibid., p. 170].

M. Bardèche était cependant trop optimiste ; dès l'instant où, sur le sol national, des maquisards armés débutèrent une guérilla, les lois de la guerre cessèrent d'exister tant pour les résistants que pour les civils. En effet, il faut se rappeler que les maquisards, une fois leurs actions exécutées, disparaissaient le plus souvent dans les bois ou dans les montagnes, hors de portée de l'occupant qui, dès lors, était en droit, d'après les termes mêmes des traités internationaux, d'exercer des représailles sur les civils innocents. Dans l'un de ses derniers éditoriaux, Philippe Henriot avait stigmatisé ceux qui se livraient à des attentats inconsidérés :

Il n'est pas un jour où ils n'annoncent avec ivresse qu'à côté des traîtres qu'ils ont châtiés ils ont fait un carnage d'officiers et de soldats allemands ; qu'ils ont fait dérailler un train de militaires et que des centaines d'entre eux ont été tués...

Seulement, ces messieurs de Londres et d'Alger en parlent à leur aise. Ils n'ont pas à redouter les représailles. Ces représailles, elles sont réservées, non pas même, hélas, aux coupables, qui organisent bien leur affaire et sont parfois loin lorsque l'accident, la catastrophe ou l'attentat à retardement se produit. Elles atteignent une population qui n'a eu aucune part directe à la chose, qui en ignorait tout, mais sur laquelle, parce qu'elle est sur place, s'exercent parfois des vengeances sanglantes et navrantes.

Certaines de ces représailles, certaines de ces violences sont particulièrement tragiques et affreuses. Elles remplissent d'autant d'horreur que de désespoir. Elles sont décidées et exécutées par des hommes qui cèdent à un mouvement de colère et qui, venant de champs de bataille où trois ans de guerre farouche ont endurci leur cœur, appliquent chez nous les méthodes implacables qu'ils ont employées ailleurs et qu'on a employées contre eux. Mais, en vérité, si ces rigueurs sont imméritées, si ces représailles apparaissent révoltantes, qui niera qu'une part très lourde de responsabilité incombe à ceux qui les ont appelées sur leurs compatriotes, alors qu'ils savaient qu'eux-mêmes ne pouvaient être atteints.

C'est bien joli de déclarer de loin la guerre à l'occupant, d'énumérer complaisamment les Allemands tués dans les attentats et les guet-apens ; c'est bien joli de déclarer qu'on n'accepte pas l'Armistice, que la France est toujours en guerre avec l'Allemagne [...]. C'est bien joli de proclamer par les ondes que toute la France est avec la Résistance, avec les Alliés et avec Staline. Seulement, le revers de la médaille c'est qu'un jour il se trouve des Allemands pour accepter de se considérer comme en guerre avec des Français qui répètent à longueur de

journée qu'ils sont en guerre avec eux, et pour répondre aux attentats par des représailles (3).

Quelles que soient ses motivations et quelle que soit sa bravoure, le civil qui prend les armes ou qui appelle au soulèvement doit savoir qu'il met en danger toute la population.

Certes, nous n'ignorons pas que, avec ses bombardements aériens, ses vastes opérations de destruction et ses carnages effroyables, la guerre moderne (avec ou sans Résistance) reste "la criminalité en action" (4). Toutefois, et bien que nous soyons résolument opposés à la guerre, nous pensons que si, par malheur, un conflit éclate, tout doit être mis en oeuvre pour épargner les civils.

Aujourd'hui, personne ne peut contester que, sans la Résistance armée, la population d'Oradour et les quatre-vingt-dix-neuf pendus de Tulle auraient survécu à la guerre. Alors que Hiroshima et Auschwitz devraient symboliser les horreurs engendrées par la guerre moderne, Oradour-sur-Glane devrait rappeler les tragédies engendrées lorsque les lois de la guerre sont violées, notamment avec l'apparition de combattants illégaux.

Ces réflexions permettent de comprendre l'une des raisons qui, depuis cinquante ans, poussent les autorités à cacher la vérité sur Oradour.

Depuis la fin de la guerre, en effet, la Résistance s'est installée comme mythe fondateur du régime actuel. Historiens et politiques brevetés "corrects" la présentent comme un bloc de gloire désintéressée et bénéfique pour tous. Nous baignons en pleine imagerie d'Epinal, aujourd'hui encore. La vérité sur Oradour briserait ce mythe.

On répliquera sans doute que la faute première revient à Hitler sans lequel la France n'aurait connu ni guerre, ni occupation et, donc, nulle Résistance. En tant qu'historiens, nous devons rappeler une évidence que nos contemporains ont tendance à occulter, à savoir que l'Angleterre, et la France à sa remorque, déclarèrent bel et bien la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939, et non l'inverse. Certes, nous approuvons la démarche intellectuelle qui consiste à rechercher les responsabilités premières. Mais il est alors nécessaire d'aller jusqu'au bout. Hitler est arrivé au pouvoir poussé par un peuple que des traités de paix iniques avaient acculé à la ruine et au désespoir. Et si la seconde guerre mondiale a éclaté, sur le terrain, le 1er septembre 1939 lorsque la Wehrmacht a pénétré en Pologne, elle avait, dans les esprits, débuté vingt ans plus tôt, lorsque les vainqueurs de 1918 imposèrent aux vaincus les scandaleux Traités de Versailles et de Trianon. Rappelons, par exemple, les terribles propos lancés par le Britannique Robert Lansing lorsque, écoeuré par ce qu'il avait vu lors des pourparlers de paix, il quitta la conférence et écrivit : "Les traités de paix seront

source d'une nouvelle guerre. C'est là une chose aussi sûre que le retour du jour après la nuit" (5) . La volonté de conduire l'Europe à une nouvelle boucherie était donc dans l'air, dès cette époque.

Naturellement, il ne saurait être question, dans le cadre de cette étude, de porter un jugement sur les responsabilités des uns et des autres dans le déclenchement de la seconde guerre mondiale. Cependant, nous connaissons suffisamment le dossier pour qualifier de déshonnête le raisonnement qui consiste à charger Hitler de tous les drames humains survenus pendant la guerre au motif que lui seul aurait eu la responsabilité du conflit. Ce raisonnement simpliste contribue à l'élaboration d'une version manichéenne de l'Histoire, qui peut servir le politique mais ne satisfait pas l'historien dont la mission reste, avant tout, de donner un éclairage objectif du passé.

Telles sont les raisons qui nous ont convaincus de publier ce livre. Nous savons, par avance, que, s'il franchit le mur du silence il sera condamné. Cependant, nous acceptons les risques que comporte une telle publication car nous croyons encore en l'Histoire, c'est-à-dire en la vérité historique. Et nous estimons que cette vérité doit triompher de la raison d'Etat qui, le plus souvent, impose le mensonge et la haine.

On nous répondra qu' en Histoire, la vérité peut blesser parce qu'elle rouvre des plaies mal cicatrisées. C'est vrai mais a-t-on pensé aux traumatismes engendrés par le Mensonge institutionnalisé chez nos frères européens ? Peut-on construire l'Europe sur une telle iniquité ? Qu'en est-il de la justice ? Peut-on indéfiniment vivre du mensonge, même si le mensonge se fait enjeu économique? Que deviendrait Oradour sans le massacre ? Non seulement le nouveau village (avec ses hôtels, ses restaurants, ses magasins...) mais aussi la région avoisinante vivent du drame survenu en 1944. Il nous faut bien tenir compte des réalités matérielles.

C'est pourquoi notre objectif n'est pas la dévalorisation du site d'Oradour, la fermeture du musée souterrain et l'annulation du projet de construction d'un mémorial. La tragédie survenue dans ce bourg appartient à l'Histoire de France et même européenne. Il ne saurait être question de l'effacer. Toutefois, nous pensons que la vérité historique donnerait à Oradour un second souffle comme temple de la réconciliation entre les vaincus et les vainqueurs d'hier, dans l'Europe d'aujourd'hui. Que les habitants de la région, devenus nos amis, y songent ! Pour la première fois, en effet, il serait admis que les méthodes employées pour combattre les Allemands n'ont pas toujours été loyales (soldats tués dans le dos par des civils armés) et que, de leur côté, les Alliés ont aussi commis des crimes. Aux jeunes qui viendraient se recueillir à Oradour, on parlerait des hommes fauchés dans les granges par des balles allemandes, mais

également des femmes et des enfants brûlés et déchiquetés par la faute de quelques maquisards. On parlerait des morts d'Auschwitz et de Dachau mais aussi des morts de Dresde et de Hiroshima. On évoquerait la déportation des juifs d'Europe mais aussi des atrocités commises sur le sol allemand, par les libérateurs.

Débarrassée de son aspect blessant et déstabilisateur, la vérité historique deviendrait alors occasion de réflexion positive. Eteignant les haines et les rancunes accumulées, elle se ferait l'instrument d'un avenir apaisé, d'un avenir où, personne ne pouvant prétendre à l'innocence, le pardon et la compréhension mutuels deviendraient réalités.

Ceux qui ont vécu la dernière guerre mondiale ont le droit de s'enfermer dans leurs chimères, d'imaginer qu'ils ont remporté le bon combat contre le démon menaçant la dignité humaine. Ils ont le droit de contempler le national-socialisme à travers le filtre sélectif de la propagande pour ne voir en lui qu'un régime politique belliqueux et meurtrier par essence. Le même filtre déformant peut à loisir leur rappeler les doux agneaux qu'ils furent, contraints de prendre les armes pour la défense du Bien contre le Mal.

Rien ne pourra nous obliger à tomber dans le même travers manichéen. A Oradour-sur-Glane, les jeunes générations ont le devoir de respecter la mémoire des victimes. Mais ils ont également le devoir d'ouvrir les yeux et de revendiquer la vérité. Alors, comme l'écrivit Saint-Jean rapportant la parole du Maître :

"Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous libérera (6)."

NOTES de la partie 7, Oradour lieu de propagande...

1 Voy. *Plus près de la Vérité...*, p. 251.

2 Voy. *Arrêt sur Mémoire...* (Editions Calmann-Lévy, 1994, 283 p.), p. 208.

3 Voy. *Plus près de la Vérité...*, p. 254.

4 *Ibid.*, pp. 105 (n. 1) et 119 (n. 9). D'après H. Rauschning, Hitler lui aurait déclaré : "Ainsi s'impose à nous le devoir de dépeupler, comme nous avons celui de cultiver méthodiquement l'accroissement de la population allemande. Il faudra instituer une technique de dépeuplement. Vous allez me demander ce que signifie "dépeuplement", et si j'ai l'intention de supprimer des nations entières ? Eh bien ! Oui, c'est à peu près cela. La nature est cruelle, nous avons donc le

droit de l'être aussi" (voy. *Hitler m'a dit*, Editions Coopération, Paris, 1939, 320 p., p. 159). Rappelons qu'en 1983 l'historien suisse Wolfgang Hänel démontra que les "mémoires" de H. Rauschning n'étaient qu'un faux et que ce dernier n'avait jamais eu le moindre entretien privé avec Hitler (voy. *Nouvelle Vision*, No 27, p. 19, article de Mark Weber : "Les procès de Nuremberg et l'Holocauste").

5 Voy. *Le drame...*, p. 36.

6 Voy. *Elsa*, deuxième trimestre 1974, p. 4, col. A.

7 Voy. *Défense de l'Occident*, No 49-50, mai-juin 1965, "Crimes de guerre des Alliés ?", pp. 76-77.

8 Cité dans le livre de Karl Friedrich Grau, *Schlesisches Inferno* (1966), traduit en anglais sous le titre : *Silesia Inferno* (The Landpost Press, Pennsylvania, 1992, 210 p.), pp. 100-103.

9 Voy. *Défense de l'Occident*, déjà cité, p. 29.

10 Voy. Jürgen Thorwald, *La débâcle allemande. De l'agonie de l'Allemagne à la chute de Berlin* (édition française parue chez "J'ai lu", 501 p.), p. 360.

11 Voy. André Bayle, *De Marseille à Novossibirsk* (Edition particulière, janvier 1992, 270 p.), pp. 170-171.

12 Voy. *Silesian Inferno, op. cit.*, p. 149.

13 Voy. A. Harris, *Les bombardiers attaquent...*, p. 78.

14 Voy. A. Harris, *op. cit.*, p. 83.

15 A propos des raids sur l'Italie, A. Harris écrit : "[Les attaques] n'étaient pas comparables en puissance à celles que je lançais sur l'Allemagne: non seulement un plus petit nombre d'avions y participaient, mais encore, à cause de l'éloignement, les charges emportées étaient bien moindres. Cependant, l'effet sur le moral de la population fut considérable. Trois cent mille personnes, soit la moitié de la population, s'enfuirent de Turin après notre seconde attaque contre cette cité, et il y eut probablement une plus grande panique encore à Milan après notre attaque de jour menée par un plus petit nombre de "Lancaster"" (A. Harris, *op. cit.*, p. 108).

16 A Lorient et St-Nazaire, la RAF avait pour objectif (officiel) de détruire les bases de sous-marins que les Allemands avaient construites. "Mais, écrit A. Harris, les Allemands avaient pris leurs précautions et les abris des sous-marins étaient si solidement bétonnés que les plus lourdes bombes ne pouvaient les entamer [...]. Malgré mes protestations, il fallut se soumettre aux ordres" (*Ibid.*, p. 103) "Le seul résultat, conclut-il plus loin, fut de dévaster deux bonnes villes françaises et de retarder de deux mois la bataille de la Ruhr". Les habitants de Lorient et de St-Nazaire apprécieront la légèreté du commandement britannique.

17 A propos de la destruction des villes normandes durant l'été 1944, voy. *Nouvelle Vision*, No 32 (avril-mai-juin 1994), Editions de l'ANEC, pp. 7-58, l'article intitulé : "Les bombardements alliés meurtriers de 1944".

18 Voy. A. Harris, *op. cit.*, pp. 152-153 : "Il n'est pas facile d'évaluer les pertes civiles causées par nos bombardements en Allemagne, parce que les rapports allemands à ce sujet sont incomplets et peu sûrs. Les Américains ont proposé le chiffre de 305 000. Sur ce nombre, il est probable que les femmes et les enfants représentent une minorité car, dès les premiers bombardements, des évacuations massives des villes industrielles furent exécutées". Nous reviendrons plus loin sur ce plaidoyer rédigé après-coup.

18a Voy. F. J. P. Veale, *Advance to Barbarism. The Development of Total Warfare From Sarajevo to Hiroshima* (The Denvin-Adair Company, New York, 1968, 363 p.), p.175.

19 En 1995, la quasi-totalité des médiats ont ramené le nombre des morts à 35.000 environ. Jusqu'à cette date pourtant, les différents chiffres généralement avancés étaient beaucoup plus élevés. 135 000, par exemple, est un total que reprirent David Irving (voy. *La Destruction de Dresde*, J'ai lu, 1964, dernière de couverture ; *La Destruction des Villes Allemandes*, France-Empire, 1965, p. 309), Jacques de Launay (*La Grande Débâcle*, Albin Michel, 1985, p. 65), les auteurs du *Petit Larousse* (édition de 1992) et ceux du *Quid* (édition de 1986, p. 1160, col. A). En 1986, un auteur allemand parla de 480.000 victimes (*Eidgenoss*, livraison du premier trimestre 1986, article intitulé "Der ungesühnte Massenmord von Dresden", pp. 4-5.). Trente-trois ans plus tôt, Roland Delcour, journaliste au *Monde*, avait déclaré que les "évaluations les plus raisonnables se situ[ai]ent entre deux cent cinquante mille et trois cent cinquante mille morts" (*Le Monde*, 13 février 1953, p. 7). 250.000 victimes est un total repris par les auteurs du *Petit Robert* (édition de 1989, p. 544).

Afin, certainement, de donner plus de poids aux estimations avancées en 1995, les médiats déclarent qu'elles émanent d'une "nouvelle étude, réalisée par le musée Matthias Griebel" de Dresde (voy., par exemple, *Ouest-France*, 13

février 1995). Mais en vérité, des chiffres semblables furent avancés dès la fin de la guerre, notamment par ceux qui avaient intérêt à minimiser leurs crimes. En mars 1950, ainsi, la "*Revue mensuelle des questions allemandes*" Documents 3 avança le chiffre de 44.000 victimes (29.000 recensées au 1er avril 1945 et 15.000 qui, à cette date, restaient enterrées dans les caves et sous les décombres). Par conséquent, les chiffres de 1995 n'ont rien de nouveau.

Le 13 février 1995, Roman Herzog, actuel président allemand, a déclaré : "Il n'est pas question ici d'accuser qui que ce soit, d'exiger de quiconque un quelconque repentir, de comptabiliser les bombes lâchées sur Dresde avec les horreurs commises par les Allemands à l'époque nazie" (voy. *Ouest-France*, 14 février 1995, article intitulé : "Dresde, "flambeau contre les atrocités""). Tous les crimes de guerre ne se valent pas...

20 Voy. F. J. P. Veale, *op. cit.*, p. 175.

20a Voy. Martin Caidin, *Objectif Tokyo* (Editions Presses de la Cité, Paris, 1961, 251 p.), p. 100.

21 Les estimations modernes font état de 197 000 morts et disparus (voy. *Quid*, édition de 1986, p. 889, col. A.) : environ 300 Oradours.

21a Voy. *Les Réalités de l'Ecologie*, hors-série, août 1995, p. 2, encadré intitulé : "Combien de morts à Hiroshima et Nagasaki ?".

21b Voy. Tamiki Hara, *Hiroshima/Fleurs d'Eté...*, pp. 70-71.

22 Voy. J. Thorwald, *op. cit.*, p. 217.

23 Voy. Wilhelm Stäglich, *Le Mythe d'Auschwitz* (édition française parue aux Editions La Vieille Taupe, 1986, 518 p.), pp. 80-81.

24 Voy. Grand-Amiral Doenitz, *Dix Ans et Vingt Jours* (Editions Plon, 1959, 388 p.), pp. 343-344.

25 Voy. Serge Berstein et Pierre Milza, *Histoire du Vingtième Siècle, 1939-1945* (Editions Hatier, 1989), t. II, "La guerre et la reconstruction", p. 28.

26 Voy. F. J. P. Veale, *op. cit.*, p. 30 et p. 15 n.

27 Voy. Paul Rassinier, *Les Responsables de la Seconde Guerre mondiale* (Nouvelles Editions latines, 1967, 286 p.), pp. 85-86.

28 Voy. F. J. P. Veale, *op. cit.*, p. 172.

29 Voy. Sir Arthur Harris, *op. cit.*, p. 63. Dans tout son livre, Sir Harris parle des bombardements par zone comme s'il s'était agi de détruire de "larges centres industriels" ; c'est un grossier mensonge et nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin.

30 Voy. *100 Documents...*, document numéro 91, p. 230.

31 Voy. *Les Relations Polono-allemandes...*, document No 124, p. 161.

32 Voy., par exemple, "Paix entre les nations ou guerre à outrance ? Projet de paix, extrait du discours du Führer au Reichstag du 6 octobre 1939" (tract sans date, Editions Flaken-Verlag [Hambourg], diffusé en France sous l'Occupation par les autorités allemandes), verso, col. A.

33 Voy. A. Harris, *op. cit.*, p. 58.

34 Voy. John Killen, *La Luftwaffe* (Editions Robert Laffont, 1968, 349 p.), p. 125.

35 Voy. David J. Irving, *La Destruction des Villes Allemandes* (Editions France-Empire, Paris, 1965, 314 p.), p. 13.

36 Voy. G.K. Chesterton, *Les Crimes de l'Angleterre* (Editions Georges Crès & Cie, Paris, 1916, 274 p.), p. 111.

37 Voy. Sir Arthur Harris, *op. cit.*, p. 151. Il faut savoir qu'en 1918-1919 le blocus fut maintenu pendant huit mois après l'armistice pour contraindre les Allemands à ratifier le Traité de Versailles, ce qui était une évidente violation des conditions de l'armistice et de tout droit international (information donnée par Carlos Porter, auteur notamment de *Made in Russia : The Holocaust*, disponible chez Ernst Zündel, 206 Carlton St., Toronto, Ontario, Canada M5A 2L1).

38 Voy. "Tout un peuple dans un camp de concentration", tract édité par Heinrich Kessemeier (Falken-Verlag, Hambourg, sans date, recto).

39 Voy. F. J. P. Veale, *Advance to...*, pp. 168 et suivantes.

40 Voy. J. Killen, *op. cit.*, p. 169.

41 Transcription du discours du 4 septembre 1940, texte du document original en possession de l'ANEC.

42 Voy. F. J. P. Veale, *Advance to...*, p. 172.

43 Voy. J. Killen, *op. cit.*, p. 169.

44 Cité par D. Irving, in *La Destruction des Villes Allemandes*, *op. cit.*, pp. 17-18.

45 Voy. Sir A. Harris, *op. cit.*, p. 59.

46 Voy. F. J. P. Veale, *Advance to...*, pp. 22 et 182.

47 Voy. D. Irving, *La Destruction des Villes Allemandes*, p. 22.

48 Voy. F. J. P. Veale, *Advance to...*, p. 24.

49 Voy. C.P. Snow, *Science and Government* (Oxford University Press, Londres, 1961, 89 p.), p. 48.

50 Voy. D. Irving, *La Destruction des Villes Allemandes*, p. 23.

51 Cité par F. J. P. Veale in *Advance to...*, p. 169.

52 Voy. A. Harris, *op. cit.*, pp. 152-153.

53 Voy. F.J.P. Veale in *Advance to...*, p. 192.

54 Voy. Martin Caidin, *op.cit.*, p. 25.

55 Voy. F.J.P. Veale, *op. cit.*, p. 175.

56 Voy. Sir A. Harris, *op. cit.*, pp. 45 et suivantes.

57 Ces exemples ont été pris parmi beaucoup d'autres. Parfois, l'auteur mentionne rapidement que des quartiers résidentiels ou des faubourgs "avaient été atteints" (voy., par exemple, p. 156) ; mais c'est donner à croire que ces derniers n'étaient pas les objectifs principaux.

58 Voy. F. J. P. Veale, *Advance to...*, p. 200.

59 Voy. Docteur Jean Gauthier, *Freud a Menti* (Editions Céciv, 1977, 561 p.), p. 158.

60 Voy. F. J. P. Veale, *Advance to...*, p. 62.

61 Voy. Maître Jacques Trémolet de Villers, *Paul Touvier est Innocent* (Editions Dominique Martin Morin, 1990, 127 p.), p. 88.

62 Voy. l'arrêt du 21 octobre 1993 rendu par la Cour de cassation sous la présidence de M. Le Gunehec. Document coté : S 93-83.325 P FLASH.

63 Voy. *Au clocher de leur coeur, op. cit.*, p. 8.

64 M. Caidin raconte que, selon les experts américains, il "semblait que chaque maison japonaise était une minuscule usine consacrée à la production de guerre" (p. 126). A Tokyo, par exemple, "dans toutes les petites ruelles régnait, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, une activité fébrile. Là s'abritaient les petites fabriques, les tours, les fraiseuses, les perceuses, tout ce qui était nécessaire au fonctionnement d'une industrie étendue et invisible. Après douze heures de travail, les équipes étaient remplacées par d'autres travailleurs" (p. 143). Dès lors : "le bombardement de précision devenait inutile ; il aurait fallu d'abord identifier chaque maison particulière ou immeuble au milieu d'un océan de toits, et une telle précision était impossible" (p. 127).

65 Voy. collectif, *La Vérité sur la Guerre Chimique* (Editions de l'Agence de presse Novosti, Moscou, 1984), pp. 16 et 22.

66 Voy. *Quid*, édition de 1986, p. 889, col. A. Selon F. J. P. Veale, la bombe atomique larguée sur Hiroshima aurait fait 70 000 victimes environ (voy. *Advance to...*, p. 61).

67 Voy. Y. Trotignon, P. Wagret, M. Saliou, H. Neant, *Histoire, terminales* (Editions Scodel, 1983), p. 60.

68 Voy. Georges Ollivier, *Franklin Roosevelt. L'Homme de Yalta* (Auto-édité, 1955, 246 p.), p. 227.

69 Voy. Jacques de Launay, *Secrets Diplomatiques 1939-45* (Editions Brepols, Bruxelles, deuxième édition de 1963, 142 p.), p. 108.

70 Voy. R.E. Sherwood, *Roosevelt and Hopkins*, vol. II (Bantam Books, New York, 1950, 634 p.), p. 554.

71 Voy. J. de Launay, *op. cit.*, p. 108.

71a Voy. *Les Réalités de l'Ecologie*, hors-série déjà cité, p. 2, col. B.

72 Voy. F. J. P. Veale, p. 353, note.

72a Voy. Ryuji Nagatsuka, *J'étais un kamikaze...*, pp. 255-256 : "Près de nos baraques, un paysan travaillait dans son champ. Nous criâmes : "Attention ! Sauvez-vous !" Trop tard : un Grumann se mit en piqué [...]. Tac, tac, tac... Le vieux paysan s'écroule pour ne plus se relever".

72b *Ibid.*, p. 212 : "Le pilote [de l'avion touché] sauta en parachute [...]. Mais sous ce demi-cercle blanc, un être humain avait le souffle coupé. A cette pensée, mon coeur se serra : un chasseur ennemi tournoyait autour du parachute, lâchant des balles traçantes ! Il mitraillait l'adversaire qui n'avait plus aucun moyen de défense. Quelle lâcheté ! Etait-ce là la conduite chevaleresque des Américains ?"

73 Voy. Charles A. Lindbergh, *Journal du temps de Guerre* (Editions Albin Michel, 1973, 539 p.), pp. 520-521.

NOTES de la Conclusion

1 Voy. *Contre-Courant*, deuxième série, No 12, 27 janvier 1953, p. 1, col. B.

2 Voy. Maurice Bardèche, *Nuremberg ou la Terre Promise* (Editions des Sept Couleurs, 1948, 270 p.), pp. 169-170.

3 Voy. l'éditorial prononcé à la radio le 8 avril 1944 par Ph. Henriot (*Editoriaux prononcés par Philippe Henriot*, No 8, du 4 avril au 19 avril 1944, brochure consultable à la BDIC sous la cote : O 67962/8).

4 Voy. *Contre-Courant* déjà cité, p. 16, col. B.

5 Voy. Henri Pozzi, *Les Coupables*, Editions européennes..., p. 240.

6 Voy. *La Bible Nouveau Testament*, Bibliothèque de La Pléiade, Gallimard 1971, Jn VIII, 32.

Extrait de *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène*, par un Collectif de libres chercheurs animé par Vincent Reynouard, VHO-ANEC, Anvers, 1997, 446 p., ISBN 90-73111-21-08, © Vincent Reynouard.
Distribution: VHO, BP 60, B-2600 Berchem 2, Belgique. Nous conseillons très

vivement à nos lecteurs de se procurer le livre auprès de l'éditeur. Pour que les livres existent, il faut que les éditeurs puissent les vendre.

[Partie 15]

Table des Annexes

Essai de chronologie des événements du 10 juin 1944..pp.345-347

Calcul du diamètre et de la masse des deux cloches..p. 349

Liste des étrangers.. p. 351

Lettre adressée à l'une de nos correspondantes...p. 353

Télécopie d'Australie .pp. 403-405

Instruction du procès de Bordeaux de1953..pp.355-402

Doc 1.2.1 Mme Rouffanche

Doc 1.2.2 et 3 - id -

Doc 1.2.4 - id -

Doc 1.2.5 - id -

Doc 1.2.6 et 7 - id -

Doc 1.2.8 - id - / SS Pfeufer, Boos

Doc 1.2.9 SS Topfer, Chaïke, Pika, Gnug

Doc 1.2.10 SS Graaf

Doc 1.2.11 Mme Rouffanche

Doc 2.1.1 M. Desourteaux Jean-Hubert

Doc 2.1.2 - id -

Doc 2.1.3 - id -

Doc 2.1.4 - id -

Doc 2.1.5 - id -

Doc 2.1.6 - id -

Doc 2.1.7 - id -

Doc 2.1.8 - id -

Doc 2.1.9 : sergent G. Boos

Doc 2.2.1/ Doc 2.3.9 : SS Graff / Mme Renaud

Doc 2.2.2 Mme Renaud

Doc 2.3.1 M. Renaud

Doc 2.3.2 - id -

Doc 2.3.3 - id -

Doc 2.3.4 - id -

Doc 2.3.5 - id -

Doc 2.3.6 - id -

Doc 2.3.7 - id -

Doc 2.3.8 - id -

Doc 3.1.1 cdt Otto Weidinger

Doc 3.1.2 - id -

Doc 3.1.3 - id -

Doc 3.2.1 capitaine Heinz Werner

Doc 3.2.2 - id -

Doc 3.2.3 - id -

Doc 3.3.1 M. Jean Canou

Doc 3.3.2 - id -

Doc 3.4 sergent Georges Boos

Doc 4.1 SS Meyer, Steger, Kahn, Gnug, Boos

Doc 4.2 SS Weber et Lohner

Doc 5.1 M. Roger Godfrin

Doc 5.2 - id -

Doc 5.3 - id -

Doc 5.4 - id -

Doc 5.5 - id -

Doc 5.6 - id - / M. François Renaud

Doc 6 Mme Rouffanche Dossier Okrent...pp. 407- 415

Présentation

Doc 7.1.1 Rapport du juge D. Okrent du 4 janvier 1945

Doc 7.1.2- id -

Doc 7.2.1 Traduction du précédent rapport

Doc 7.2.2 - id -

Doc 7.3.1 Déposition de D. Okrent du 27 novembre 1952

Doc 7.3.2 - id -

Doc 7.3.3 - id - Le drame d'Oradour replacé dans son contexte....pp. 417- 423

Index des noms cités.....pp. 425- 434

Remerciements. pp. 435- 436

+++++

Liste des étrangers

des conjoints d'étrangers et des enfants ayant au moins un parent étranger, morts le 10 juin 1944 à Oradour-sur-Glane (d'après l'ouvrage de MM. Pauchou et Masfrand : *Vision d'épouvante..* p. 146 et suivantes).

Nota : les étrangers sont notés en caractères gras.

Remarque sur ce tableau: on constate que le mari de Madame Miozzo manque, ainsi que les parents des enfants Masachs. Que sont-ils devenus ? Nous l'ignorons.

Nom...Prénom ...Date de naissance ...Lieu de naissance

Aliotti ...Félix ...1er juillet 1915 ...Le Kef (Tunisie)

Aliotti ...Cléa ...28 oct. 1921 ...Abazzia (Ita)

Aliotti ...Christiane ...21 juillet 1940 ...Toulon (Fra)

Aliotti ...Michèle...14 avril 1944 ...Oradour/Glane

Aliotti ...Marie ...26 sept. 1942 ...Avignon (Fra)

Miozzo ...Lucia...4 juillet 1904 ...Campodesaico (Ita)

Miozzo ...Bruno ...29 oct. 1925 ...San-Georgio (Ita)

Miozzo ...Angèle...10 janvier 1929...Lesterps (Fra)

Miozzo...Armand...8 février 1930...Lesterps (Fra)

Miozzo...Louis...1er février 1932...Lesterps (Fra)

Miozzo...Anna...29 mars 1933...Lesterps (Fra)

Miozzo...Marcel...22 oct. 1934...Excideuil (Fra)

Miozzo... Jean...11 oct. 1940...Saint-Junien (Fra)

Telles...Dominguez...14 janv. 1899...Saragosse (Esp)

Telles...Maria...15 août 1913...Leobregat (Esp)

Telles...Armonia...19 oct. 1926...Barcelone (Esp)

Telles...Miquel...22 janv. 1933...Barcelone (Esp)

Telles...Philibert...24 juillet 1942...Limoges (Fra)

Joachin Gil-Egea...Françoise...16 oct. 1895...Alcaniz (Esp)

Gil-Espinoza...Pilar...5 sept. 1929...Alcaniz (Esp)

Gil-Espinoza...Francisca...5 sept. 1929...Alcaniz (Esp)

Espinoza-Juanos...Carmen...6 sept. 1914...Barcelone (Esp)

Serano-Robles...José...3 mai 1915...Purchera (Esp)

Serrand...Maria...12 déc. 1913...Murcia (Esp)

Serano-Pardo...Armonia...4 juin 1941...Limoges (Fra)

Serano-Pardo...Astor...8 août 1943...Limoges (Fra)

Serani-Pardo...Paquita...8 août 1943...Limoges (Fra)

Lorente-Pardo...Nuria...28 sept. 1935...Barcelone (Esp)

Masachs... Emilia...9 février 1933...Sabadell (Esp)

Masachs...Angéline...22 août 1936...Sabadell (Esp)

Pinède...Carmen...7 août 1904...Bilbao (Esp)

Bergmann...Joseph...6 février 1917...Kokern (All)

Bergmann...Maria...17 mai 1916...Erstein (Fra)

Bergmann...Serge...5 août 1935...Strasbourg (Fra)

Legros...Pierre...13 février 1923...Coblence (All)

Jakobowicz...Sarah...13 février 1929...Kalich (Pol)

Jakow...Jean...15 oct. 1905...Siedliska (Pol)

Kanzler...Joseph...11 oct. 1893...Budapest (Hon)

Kanzler...Maria...16 avril 1899...Marschau (Pol)

Kanzler...Simone...12 juillet 1934...Strasbourg (Fra)

Kanzler...Dora...14 janvier 1930...Strasbourg (Fra)

Mirablon...Albert...1er mars 1909...Paterson (USA)

+++++

PRESENTATION DU DOSSIER OKRENT

Pendant longtemps les libres chercheurs se sont focalisés sur le fameux rapport de 1945 du juge Okrent, censé résoudre les obscurités du drame d'Oradour, ce prestige lui venant, sans doute, de l'interdiction qui le frappait depuis la fin des hostilités.

Grâce à l'obligeance du professeur Robert Faurisson, nous en avons obtenu une copie, quasiment à la veille de publier ce livre. Nous la livrons ci-après en annexe, accompagnée de sa traduction et du texte de la déposition volontaire effectuée sous serment par D. Okrent en 1952.

Et c'est un véritable pavé dans la mare, moins par le fait qu'il omet de citer l'enlèvement, à la veille du drame, de l'officier de blindés Kämpfe, que parce qu'il n'a pas un seul mot du massacre des femmes et des enfants dans l'église, et ceci, pas plus en 1952 qu'en 1945 !

Qu'en penser ? Au minimum, éprouver une légitime défiance. ...Que le juge divisionnaire de la *Das Reich* ait ignoré l'épisode Kämpfe, même en se replaçant dans le contexte troublé de l'époque, est déjà difficilement crédible. Il y a, semble-t-il, une volonté délibérée de conserver à l'opération d'Oradour le caractère gratuit que lui affecte l'Histoire officielle et que la disparition du commandant Diekmann, opportunément tombé sur le front de Normandie, ne risquait plus de remettre en cause.

Quant à l'omission de la tragédie de l'église, beaucoup plus sournoise, l'intention paraît évidente. Le juge Okrent semble avoir voulu signifier que l'armée allemande n'avait aucune responsabilité dans ce crime infâme et qu'en conséquence, il refusait de s'immiscer dans les affaires françaises. Et comment se défendre lorsque, vaincu à la merci des puissances alliées, à la fois juges et parties, on ne peut espérer aucune justice ?

En posant une bombe à retardement dans le jeu truqué du vainqueur. Cette bombe qui, à son heure, viendra rappeler que toute Histoire, officiellement imposée par la force, sera passible de révision.

Note :

Dans une lettre que nous possédons, Herbert Taege raconte ses efforts infructueux pour rencontrer Detlev Okrent à Leverkusen, près de Cologne, où il vivait après la guerre. Par une attitude commune à tous les principaux protagonistes du drame, ce dernier refusait d'aborder le sujet...

Autre bizarrerie : il ne fut pas cité à comparaître au Tribunal de Bordeaux en 1953.

+++++

Le drame d'Oradour replacé dans son contexte.

On ne peut juger le drame d'Oradour-sur-Glane de façon objective sans en connaître les antécédents.

L'Allemand Herbert Taege, auteur de *Wo ist Kain? Enthüllungen und Dokumente zum Komplex Tulle + Oradour*, et de *Wo ist Abel ? Weitere Enthüllungen und Dokumente zum Komplex Tulle + Oradour* (Askania Verlagsgesellschaft, Lindhorst, 1981 et 1985) a étudié cet aspect des choses très en détail, avec la célèbre "Gründlichkeit" allemande. La lecture de ces deux ouvrages, fruits d'années de recherche, est d'ailleurs indispensable à qui lit l'allemand.

Les données de la présente annexe sont dès lors empruntées à ces ouvrages auxquels nous renvoyons une fois pour toutes, sans accumuler d'indigestes références.

Importantes au premier chef sont les dispositions de la Convention de La Haye de 1907 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, Convention dont la France et l'Allemagne étaient toutes deux signataires. En voici des extraits importants dans le cadre de notre exposé.

Article premier :

Les lois et les devoirs de la guerre ne s'appliquent pas seulement à l'armée, mais encore aux milices et aux corps de volontaires réunissant les conditions suivantes :

- 1· d'avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés ;
- 2· d'avoir un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance ;
- 3· de porter les armes ouvertement [...].

Article 2 :

La population d'un territoire non occupé qui, à l'approche de l'ennemi, prend spontanément les armes [...] sera considérée comme belligérante si elle porte les armes ouvertement [...].

Article 4 :

Les prisonniers de guerre sont au pouvoir du Gouvernement ennemi, mais non des individus ou des Corps qui les ont capturés. Ils doivent être traités avec humanité.

Article 23 :

[...] il est notamment interdit :

- a. d'employer du poison ou des armes empoisonnées ;
- b. du tuer ou de blesser par trahison des individus appartenant à la nation ou à l'armée ennemie ;

c. de tuer ou de blesser un ennemi qui, ayant mis bas les armes ou n'ayant plus les moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion ;

d. de déclarer qu'il ne sera pas fait de quartier [...].

Article 40 :

Toute violation grave de l'armistice, par l'une des parties, donne à l'autre le droit de le dénoncer et même, en cas d'urgence, de reprendre immédiatement les hostilités. Le haut commandement allemand n'a jamais considéré ou traité les résistants comme "partie belligérante" mais, conformément au traité d'armistice franco-allemand, comme des francs-tireurs.

Même quand le général Eisenhower déclara les groupes de résistance "partie des forces armées intérieures françaises", cette déclaration resta sans effet en droit international, puisqu'elle fut entièrement unilatérale et que les Allemands ne l'acceptèrent jamais.

De toute façon, même si la résistance s'était considérée comme "partie des forces armées intérieures françaises" et avait eu une direction homogène, elle n'a jamais porté un signe distinctif visible de loin. Elle n'a pas mené un "combat ouvert" et dans ses activités, n'a jamais "respecté les lois et coutumes de la guerre". Bien au contraire, comme le montrera ce qui suit, dans la plupart des cas, elle s'est comportée de façon inhumaine, ce que peuvent confirmer par expérience tous ceux qui ont connu cette période. Les soldats allemands qui tombaient aux mains du maquis n'étaient jamais traités comme "prisonniers de guerre" mais subissaient un sort atroce. Contrairement à la Convention de La Haye, ces soldats étaient soumis "à l'arbitraire des individus ou des corps qui les avaient capturés". Contrairement à l'article 23 susmentionné, les communistes ont "tué par trahison des individus appartenant à la nation et à l'armée allemande" (voy. Otto Weidinger, *Tulle et Oradour*).

Le point 10 du traité d'armistice du 22 juin 1940 entre la France et l'Allemagne dispose:

Le gouvernement français s'engage à n'entreprendre à l'avenir aucune action hostile contre le Reich allemand avec aucune partie des forces armées qui lui reste ni d'aucune manière [...].

Le gouvernement français interdira aux ressortissants français de combattre contre l'Allemagne au service d'Etats avec lesquels l'Allemagne se trouve encore en guerre. Les ressortissants français qui ne se conformeraient pas à cette prescription seront traités par les troupes allemandes comme francs-tireurs.

Donc, d'après la Convention de La Haye et le traité d'armistice, les résistants et les partisans étaient des criminels.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que toutes les unités de la Waffen-SS opéraient sous le commandement et dans le cadre de la Wehrmacht. De nombreux historiens ont tendance à faire endosser toutes les fautes à la SS, alors qu'en réalité, celle-ci ne faisait qu'exécuter les ordres de la Wehrmacht.

Le 16 septembre 1941, trois mois après le début de la guerre en Russie, le Feld-maréchal Keitel, commandant suprême de la Wehrmacht, promulgua l'ordre suivant:

Là où des groupes communistes opèrent, il faut employer les moyens les plus sévères : pour chaque soldat allemand tué, 50 à 100 communistes doivent en général être exécutés. Le procédé d'exécution doit ajouter à l'effet dissuasif.

Le commandant de la Wehrmacht pour la Belgique et le Nord de la France ordonna le 12 janvier 1943 :

Des personnes trouvées en possession d'explosifs ou d'armes de guerre sans autorisation... peuvent être désormais exécutées sans jugement militaire... Des personnes qui abritent les terroristes ou leur apportent quelque aide que ce soit doivent être traitées de même.

Le 3 février 1944, quatre mois avant le Débarquement, le haut commandement de l'Ouest ordonna:

Il ne faut pas exagérer l'indulgence envers la population civile... Nous ne sommes pas dans les territoires occupés de l'Ouest pour laisser les saboteurs mitrailler ou capturer impunément nos soldats. Les mesures actuelles de représailles, malgré des succès indéniables, n'ont pas amélioré substantiellement la situation... C'est pourquoi j'ordonne :

Si des troupes sont attaquées, de quelque façon que ce soit, le commandant est obligé de prendre de lui-même des contre-mesures, entre autres les suivantes :

- a) Tir de riposte immédiat. Si des innocents en sont victimes, c'est regrettable mais entièrement imputable aux terroristes ;
- b) Les environs doivent être bouclés et tous les habitants, sans distinction de personne, arrêtés ;
- c) Les maisons d'où on a tiré doivent être immédiatement réduites en cendres.

Dès que ces contre-mesures sont exécutées, un rapport est établi. Dans l'appréciation de la conduite du commandant, ce seront la fermeté et la rapidité de son intervention qui seront déterminantes. Seul le commandant faible et indécis sera gravement puni, parce qu'il met en danger la sécurité de ses subordonnés et le respect inspiré par l'armée allemande. Vu la situation actuelle, des mesures trop sévères ne donneront pas lieu à poursuites...

Cet ordre, connu comme le "Sperrle-Befehl", fut transmis le 7 mai 1944 à la deuxième division blindée *Das Reich*. Dieckmann, le chef de bataillon qui arrêta les habitants d'Oradour-sur-Glane, agissait de façon entièrement conforme à cet ordre.

Sur les activités de l'Armée secrète (A.S.), des F.T.P. (Francs-Tireurs et Partisans), de l'O.R.A. (Organisation de Résistance de l'Armée) et du maquis, le général de la Barre de Nanteuil, dans son ouvrage : *Historique des Unités Combattantes de la résistance en 4ème Région Militaire*, écrit que, dans les trois départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, 26.735 officiers et soldats (10.290 en Corrèze, 8.299 en Creuse, 8.146 en Haute-Vienne) accomplirent 4.918 actions, dont 4.023 en 1944, dans le domaine d'opérations de la division *Das Reich*.

Il est clair que les alliés, pendant les préparatifs et le début de leur pénétration, considéraient comme capital de retarder l'apport de renforts ou de munitions, ne fût-ce que de quelques heures ou de quelques jours.

Sous l'angle logistique, la proximité de la France de Vichy était importante et des villes comme Tulle et Guéret, notamment, tombèrent bientôt aux mains des partisans qui furent ensuite sur le point de prendre Brive et Limoges.

De janvier 1943 à mars 1944, les partisans exécutèrent les actions suivantes :

- 1.159 sabotages de câbles ;
- 4.983 attentats sur des liaisons ferroviaires ;

-- 2.966 autres actes divers de sabotage ;

-- 1.440 incendies ;

-- 1.251 attaques contre des installations allemandes ou des soldats allemands.

Dans les 3 derniers mois de 1943 seulement, les attentats contre des trains et des liaisons ferroviaires causèrent la mort de 525 soldats de la Wehrmacht, 107 ouvriers du rail français et 302 civils français.

Le haut commandement F.T.P. en zone sud donna le 6 juin 1944 l'ordre suivant :

L'heure des combats décisifs est arrivée... L'armée d'Hitler, battue et décimée à l'Est par la glorieuse Armée rouge, n'est plus que l'ombre de ce qu'elle fut en 1940...

C'est l'heure de la France : ... pour l'expulsion de tous les envahisseurs et l'exécution de tous les traîtres ; que tous les hommes valides, jeunes et vieux, prennent les armes ; que les femmes et les enfants se mobilisent pour les aider... Pour une victoire française aux côtés de nos grands alliés, soviétiques, anglais et américains... nous ordonnons... à tous officiers, sous-officiers et soldats des FTPF :

1) Sur chaque territoire, en liaison avec les forces armées intérieures, la mobilisation des hommes valides dans les milices patriotiques ; dans les usines, les villes, les villages...

2) Partout où le rapport des forces le permet -- c'est, depuis ce jour, le cas dans les provinces lointaines de la Savoie, des Alpes, du Massif Central et du Limousin -- de tout entreprendre pour la libération du territoire et faire, de ces actions, les bases de la résistance et de l'attaque.

Dans ces régions :

Destruction de toute garnison allemande et de toutes unités de la Waffen-SS et de la Milice de Darnand ; désarmement et arrestation des policiers, gendarmes et GMR qui refusent de se joindre aux patriotes ; déposition de l'administration vichyssoise et retour de tous les pouvoirs aux comités de libération ; ouverture des prisons et réarmement immédiat des patriotes en état de porter les armes...

3) Partout où, pour le moment, l'équilibre des forces n'est pas en faveur des patriotes armés, utilisation de la tactique de la guérilla et aide à la reconnaissance du renouveau national...

Destruction sans répit des petites garnisons allemandes, des postes de DCA, des unités isolées, tuer sans pitié les assassins et les crapules de la Milice, où qu'ils se trouvent...

4) Ouverture des rangs FTPF à des milliers de Français... En avant... Pas de pitié... Pas de pardon.

Rien d'étonnant, dès lors, si les Allemands donnèrent les directives que voici :

Le Commandement de la Wehrmacht entend que la lutte contre les partisans dans le sud de la France soit menée avec la plus grande sévérité et sans hésitations. L'insécurité persistante dans cette région doit définitivement disparaître. Le résultat de cette action est de la plus grande importance pour l'évolution de la situation à l'ouest. Des demi-mesures sont inutiles. Les nids de résistance doivent être détruits par des opérations rapides et amples. Pour rétablir le calme et la sécurité, il faut prendre des mesures dures, propres à dissuader les habitants de ces régions continuellement infestées, pour leur ôter le goût d'abriter la résistance ou de se laisser intimider par elle. En ces jours critiques, il est nécessaire d'avertir la population par une dureté impitoyable, pour écarter le danger qui menace dans le dos les soldats du front et pour empêcher une hécatombe encore plus grande de nos soldats et de la population civile.

Le haut commandement Ouest de la Wehrmacht ordonna donc à la 2e division blindée SS *Das Reich*, cantonnée comme réserve dans la région de Montauban et alors sous les ordres du 58e corps blindé de la Wehrmacht, d'engager la lutte contre les partisans.

Il devrait servir de leçon à l'histoire que toutes les actions du maquis n'ont pas retardé d'un jour l'avance de la division *Das Reich*. Elles ont seulement coûté la vie à d'innombrables innocents (allemands et français).

Dans le cadre de ces ordres, la lutte contre les partisans fut considérablement intensifiée dans les régions montagneuses de Corrèze et de Dordogne, entre le 30 mars et le 1er avril 1944, 53 camps de maquisards furent bouclés, 62 maisons incendiées, 55 terroristes exécutés et 388 personnes arrêtées.

Citons cet extrait du journal de guerre du 58e corps blindé allemand, dont la division Das Reich releva jusqu'au 11 juin :

Le développement des activités de partisans dans le Massif Central exige l'engagement immédiat et énergique de forces supplémentaire... La 2e division blindée doit se rendre immédiatement dans la région de Tulle-Limoges, où se sont formés de forts groupes de partisans. Des instructions plus précises seront données par les commandements locaux...

Le commandant de la division Lammerding a écrit sur la situation dans cette région:

Le secteur Figeac-Clermont-Ferrand-Limoges-Courdonis [*sic*] solidement aux mains des partisans. Les troupes et services allemands sont encerclés, le plus souvent assiégés et, parfois, toute une compagnie est détruite. Les autorités françaises sont paralysées par les terroristes. L'impuissance des Allemands est vraiment honteuse. Sans une intervention décidée et impitoyable, le danger représenté par cette région vaprendre une ampleur actuellement imprévisible. Il se constitue là une nouvelle république communiste, qui gouverne sans opposition et mène des actions planifiées. La neutralisation de ce danger est la tâche des divisions locales. En charger les divisions blindées pendant la cinquième année de guerre est une erreur.

Sur les événements survenus à Tulle le 7 juin 1944, quelques jours avant ceux d'Oradour, le juriste Hans Luther écrit dans *Der französische Widerstand gegen die deutsche Besatzungsmacht und seine Bekämpfung* (Tübingen, 1957):

Quand, le 7 juin 1944 au matin, des sections des FTP attaquèrent la garnison allemande de Tulle (après que la forte police locale fut passée dans le camp des résistants et que le reste eut été désarmé), il y avait parmi les terroristes des étrangers comme des Polonais, des Espagnols et quatre Russes en uniforme, qui semblaient avoir le commandement ; la garnison allemande fut attaquée à la mitrailleuse et au lance-grenades. Quand la ville fut reprise par les troupes allemandes, on trouva des corps de soldats allemands auxquels on avait défoncé le crâne et arraché les yeux ; les terroristes avaient fait rouler de lourds camions sur les soldats allemands encore vivants et les avaient mutilés de façon à les rendre méconnaissables. Selon certains témoins oculaires, quelques femmes, surtout, qui accompagnaient les partisans, avaient eu un comportement repoussant envers les corps des soldats allemands.

Quelques morts furent enterrés sans être identifiés parce que d'inimaginables mutilations au visage empêchaient de les reconnaître. J'ai trouvé un mort à qui on avait percé dans les chevilles des trous par lesquels on avait passé une corde ; manifestement, on l'avait ainsi traîné en rond; sur de nombreux cadavres, je pus compter jusqu'à 6 blessures de balles à la plante des pieds.

L'alsacien S. a raconté sous le pseudonyme de Sadi Schneid (voy. *SS-Beutedeutscher-Weg und Wandlung eines Elsässer*, Askania Verlag, Lindhorst, 1979) :

Très tôt le matin, l'officier de santé cherchait des volontaires pour enterrer le pauvre Marcel M. Il nous dit que quelques-uns des quarante soldats allemands étaient horriblement mutilés. Les volontaires ne manquèrent pas et nous arrivâmes ensemble à un certain endroit.

Le sol était imbibé de sang. Je ne sais plus si c'était devant la fabrique d'armes ou ailleurs, mais les corps sans vie et disloqués de soldats allemands gisaient à gauche et à droite. L'officier de santé nous dit que c'étaient les quarante, tous affreusement mutilés. Nous n'osions pas approcher, car la vue des cadavres nous inspirait encore de la crainte. L'officier de santé n'arrêtait pas de jurer à propos de "Scheinehunden", de communistes et de parties sexuelles qu'on avait coupées et mises dans la bouche des morts.

Schneid, qui était auparavant novice dans un internat catholique, poursuit ainsi :

En soulevant nos camarades morts... nous nous interdisions de regarder de près ces cadavres couverts de croûte de sang. Était-ce seulement le recul devant la mort, ou refusions-nous intérieurement d'admettre que des Français fussent capables d'une telle boucherie ?... Avant de faire emporter ces corps, l'officier de santé prit encore la peine de fermer ici une veste, là un pantalon, ou encore, avec notre aide, de remettre leur pantalon à certains à qui on l'avait ôté.

Plus d'une fois, il dit que ces "Schweinehunde" de partisans leur avait coupé les parties sexuelles et leur avaient mises dans la bouche, leur avaient défoncé le crâne avec des crosses de fusils et avaient même coupé les doigts de quelques-uns de ces pauvres vieux soldats de la Wehrmacht, des hommes de cinquante ans qui devaient garder la fabrique d'armes de Tulle.

Seul parmi eux un officier du SD semblait plus jeune ; mais son corps était littéralement coupé en deux à hauteur du ventre; la partie inférieure de son corps était dénudée...

Selon un rapport allemand :

Tous les morts avaient plusieurs blessures de balles, la plupart dans le dos ou dans la nuque. Il est donc clair qu'on a tiré sur eux alors qu'ils étaient déjà tombés. Ici et là, on a encore trouvé sur eux des objets de valeur, dans certains cas les uniformes étaient déchirés. Un sous-officier n'avait plus de bottes. Quelques soldats portaient leur masque à gaz.

Il semble que ces soldats aient été encerclés dans la caserne, puis enfumés à l'aide de bazookas et de grenades lacrymogènes, et qu'en quittant le bâtiment en feu, ils aient été abattus. Il ne peut être question d'un "combat", car les cadavres gisaient au même endroit et les uns sur les autres. Il est clair que les maquisards ne voulaient pas faire de prisonniers...

Selon le préfet Trouillé (à qui plus tard 25 Allemands blessés durent la vie alors que les partisans voulaient les achever) et le maire de Tulle, Bouty :

A 30 mètres de distance, nous vîmes un chaos de cadavres gisant les uns sur les autres dans les positions les plus baroques. Beaucoup n'avaient plus leurs bottes, qui avaient été prises par les FTP ; un peu partout, il y avait des portefeuilles dont étaient tombés les billets de banque, des photos et des lettres. Un lourd camion était venu s'arrêter en plein sur le monceau de cadavres. Un ancien combattant de la Première Guerre mondiale dit que même à Verdun, il n'a jamais vu une telle montagne de cadavres sur un si petit espace. J'appelle quelques infirmiers et j'essaie de faire emporter les cadavres le plus vite possible...

Légalement, ces soldats étaient sous la protection de la Convention de La Haye et ce bain de sang est une infraction aux articles 2, 4 et 23 de cette Convention.

En vue de représailles contre ce crime, les environs furent passés au peigne fin et tous les hommes furent amenés dans la fabrique de munitions. Dans le courant de la matinée, environ 1.200 hommes furent hors de soupçons et libérés. La sélection fut faite avec la collaboration des autorités françaises (notamment du maire et du directeur de la fabrique) ; il fut convenu que la ville serait épargnée et que seules seraient exécutées 120 personnes contre lesquelles il existait de fortes présomptions (essentiellement des suspects et des gens étrangers à la ville). Cette indulgence allemande provenait de ce que les habitants de Tulle s'étaient opposés énergiquement et efficacement aux partisans quand ceux-ci avaient voulu achever des soldats allemands blessés qui avaient été mis dans un hôpital français à Tulle (voyez à ce sujet le message de l'officier allemand

Stückler au préfet français de Tulle, Trouillé : "...le commandement allemand tiendra compte de votre intervention. dans les représailles inéluctables pour les crimes commis contre nos camarades de la garnison allemande de Tulle, ceci sera compté à l'avantage de la population de Tulle...").

Finalement, de ces 120 personnes (pour la plupart suspectes et n'habitant pas Tulle), 99 seulement furent exécutées.

Elles ne furent pas fusillées mais pendues ; c'était une décision du commandant de division Lammerding, qui estimait que les maquisards avaient agi contrairement à la Convention de La Haye, qu'ils ne pouvaient pas être considérés comme des soldats et que les fusiller aurait été les reconnaître indirectement comme tels.

Lorsque, le 10 juin, les Waffen-SS partirent pour Oradour, les événements de Tulle étaient connus de tous. Ceux-ci savaient qu'ils évoluaient au sein d'une région où, depuis des mois, des tueurs impitoyables massacraient sans pitié tous ceux qui n'étaient pas du côté des Alliés.

Dès lors, on ne peut plus être surpris par la fermeté avec laquelle Diekmann a agi dans le village.

En réactions aux protestations françaises après les événements de Tulle et d'Oradour, Blaskowitz, le commandant du corps d'armée G, répondit au préfet de Toulouse dès le 17 juin 1944 :

Le combat des terroristes contre l'armée allemande ... est un combat de francs-tireurs ; le gouvernement français l'a constaté et publié ... il est inacceptable que, dans un village apparemment paisible, des troupes allemandes soient prises sous le feu... le terroriste combat à l'aide d'embuscades et de sabotages sous le masque du citoyen paisible. Contre de telles méthodes, l'armée allemande doit se défendre et se défendra. Si dans cette lutte sont utilisées des méthodes qui sont quelque chose de nouveau en Europe de l'Ouest, il faut noter que le combat déloyal des partisans est lui aussi une donnée nouvelle selon les critères ouest-européens.

Le manuel de l'US Army dit à ce sujet :

Si la population d'un pays ou d'une région déjà occupés par l'armée se révolte, elle enfreint les lois de la guerre et se trouve dès lors hors de leur protection.

Citons également cet extrait du rapport du Haut Commandement de l'Ouest :

Lutte menée par la 2e division blindée SS, la 189e division de réserve, une unité de la 9e division blindée et les troupes de sécurité sous la direction du commandement du 66e corps de réserve. La 2e division blindée SS a libéré le secteur de Tulle et de Limoges par une action rapide et impitoyable... Entre le 6 et le 30 juin, les bandes de partisans ont perdu plus de 6.000 hommes... Cette intervention rapide et impitoyable d'unités allemandes a pacifié la région en profondeur. Par diverses sources se confirmant l'une l'autre, nous avons appris que la guérilla "avait démarré trop tôt" et avait été durement frappée par la riposte allemande. Dans les plus importants quartiers généraux des partisans, les hommes ont été renvoyés chez eux. Les unités restées actives ont plongé dans la clandestinité pour commettre des sabotages et des attentats... [Bundesarchiv-Militärarchiv, annexes 150-163 sur la lutte contre les partisans dans le midi de la France en 1944].

Tous les auteurs français décrivent avec fierté la révolte dans la région du Massif Central et de Limoges. Poitevin l'appelle même l'"Insurrection Nationale". Pourquoi deux poids et deux mesures ? Comment les troupes françaises agissaient-elles contre la guérilla en Algérie ?

+++++

INDEX DES NOMS CITES

Abetz (Otto) : 238.

Albis (Jean d') : 62, 64, 71, 107, 112, 233, 236.

Alperovitz (Gar) : 322.

Alvarez (Professeur) : 322.

Arnet (Commissaire) : 104, 105, 136, 141, 254.

Arthur (Général Mac) : 320, 321.

Assurbanipal (Roi d'Assyrie) : 319

Baier (Sergent) : 191.

Balfour (Capitaine): 316.

Bapt (Docteur) : 33, 157, 158, 161, 186, 208, 218, 233, 224, 244, 248, 275.

Barbie (Klaus) : 255.

Bardèche (Maurice) : 331, 334.

Bardet (Jean) : 212.

Bareiss (Charles) : 237.

Barth (Heinz) : 27, 110, 113, 136, 141, 144, 146, 166, 173, 243, 278, 291, 330.

Bauer (Sergent) : 104.

Bayle (André) : 324.

Beaubreuil (Maurice) : 32, 166, 178, 179, 180, 186, 193, 194, 199.

Beaulieu (Nom du propriétaire de la remise) : 163, 218, 257.

Bélivier (Marcel) : 154.

Bell (Monseigneur) : 317.

Benech (Docteur) : 161.

Bérard (Général) : 229.

Bernard ("Colonel") : 105.

Bernard (Marc) : 211.

Berstein (Serge) : 309, 325.

Besson (Robert) : 71, 198, 285.

Binder (SS) : 164.

Blackett (Professeur) : 314.

Blaeschke (Wilhelm) : 130, 191, 198, 245, 247, 256, 259.

Blois (Pierre) : 134.

Boehme (Wilhelm) : 222, 224, 245, 246, 247, 255, 259.

Bois (Ancien attaché aux Archives départementales de HauteVienne) : 198.

Boissou (Jacques) : 89.

Boos (GeorgesRené) : 76, 77, 92, 93, 98, 130, 131, 137, 144 à 146, 157, 165, 172, 190, 191, 193, 198, 220 à 224, 247, 257, 259, 260, 266, 270, 271, 273, 275.

Bord (Henri) : 64, 173, 223.

Borie (Mathieu) : 117, 133, 144, 179 à 181, 186, 188, 190, 192, 199, 280, 284, 288.

Bouby : 211, 213.

Bouchoule (Léopold) : 157 à 159, 162, 163, 171, 218.

Bourbon-Parme (Prince François-Xavier de) : 231, 237.

Brabner (Commandant) : 317, 318.

Brandy (Madame) : 181, 186.

Briand (Commandant G.) : 82, 85.

Bridoux (Général) : 204, 229.

Brinon (Fernand de) : 237.

Brissaud (Martial) : 164 à 166, 210, 283.

Brodowsky (Général von) : 75, 83, 109, 123, 124, 134, 156, 162.

Brouillaud (Ancien Président de l'Association nationale des Victimes d'Oradour-sur-Glane): 247.

Brouillet (Charles) : 201, 210.

Broussaudier (Clément) : 144, 162, 172, 188, 192, 197, 279.

Brown (Charles E.) : 228.

Burgardt (SS jugé par contumace à Bordeaux) : 104.

Busch (Joseph) : 78, 131, 165, 173, 191, 198, 221, 223, 245, 257, 258, 259, 270 à 272, 275. Cabanne (Commissaire) : 133.

Caidin (Martin): 304, 306, 316, 319, 320, 325, 327.

Canou (Jean) : 122, 125, 126, 127, 132, 135, 155, 329.

Chalard (Membre de l'équipe conduisant le tramway d'essai) : 273 à 275.

Chapelle (Abbé) : 238.

Chataignier (Robert): 182, 184.

Chem (A.) : 177.

Chesterton (G.K.) : 326.

Chorques-Navalon (Félix) : 177.

Churchill (Winston) : 311 à 314.

Claverie (née Pinède) : 150.

Clément (Georges) : 245, 246.

Coatparquet (Madame de) : 108, 109.

Compain (Louise) : 167.

Condamine (Colonel de la) : 108, 109.

Cooke (Graham) : 186.

Cotton (Len) : 182 à 184.

Courivaud (Jean) : 167.

Cranbourne (Vicomte) : 317.

Crémer (Emile) : 245. Daab (Herbert) : 189, 190; 198, 255, 259.

Dagenhardt (Erwin) : 256, 259, 264.

Dalstein (Octavie) : 252, 269, 274.

"Danielle" (Fille de Marguerite Rouffanche alias) : 182, 184.

Darnand (Joseph) : 230, 232, 233.

Darthout (Jean) : 133, 136, 151, 146, 152, 153, 162, 169, 172, 188, 189, 192, 196, 275, 283, 288.

Daul (Albert) : 97, 130, 136, 145, 147, 245, 246, 253, 257, 258, 259, 264, 266.

Dauriat (Martial) : 273, 274.

De Gaulle (Général) : 230, 232, 296.

Déat (Marcel) : 232.

Degliame-Fouché: 177.

Delage (Franck): 40, 45, 47, 59, 60, 78, 81, 85, 106, 108, 117, 120, 134, 157, 158, 217, 282.

Delarue (Jacques) : 64, 72, 132, 157, 162, 169, 172, 190, 279.

Delcour (Roland) : 325.

Delestrée (Commandant) : 109, 225, 227.

Denis (Nom du propriétaire du chai): 163, 218, 222, 224, 257.

Desourteaux (Habitant d'Oradour rencontré par V. Reynouard en 1990) : 122.

Desourteaux (Jacques) : 163, 190.

Desourteaux (Jean-Hubert) : 34, 47, 75, 79, 92, 93, 98, 218, 220, 222, 223, 256, 257, 270, 271, 272, 275, 283.

Desourteaux (Paul ancien maire d'Oradour) : 80, 153, 154, 162.

Dickmann (Otto) : 64, 785, 77, 90, 92, 103, 104, 117, 118, 125, 126, 128 à 131, 133, 136, 153, 154, 159, 161 à 163, 167, 173, 188, 201, 219, 222, 224, 226, 227, 229, 235, 236, 256, 262, 264, 265, 268, 277, 280, 286, 329.

Dintras (Pierre) : 123, 134.

Doenitz (Grand-Amiral) : 325.

Doire (Paul) : 179.

Dominguez (Maria) : 185.

Doriot (Jacques) : 105.

Doutre (Paul) : 81, 169.

Dowding (Hughes, Maréchal de l'Air) : 312.

Dubuisson (Bernard) : 55.

Dupic (Négociant en tissus d'Oradour-sur-Glane) : 164, 179, 217, 219, 220.

Dupic (Jeanne) : 68.

Duron (Chanoine) : 238. Ehrenbourg (Ilya) : 308.

Ehrlich (Peter) : 173.

Elsaesser (Jean-Pierre) : 32, 44, 64, 72, 84, 88, 92, 93, 97, 98, 130, 137, 145, 146, 165, 173, 257, 259, 266, 289.

Enrico (Robert) : 89

Farmer (Sarah) : 249, 295.

Faucher (Jean-André) : 195.

Faurisson (Robert) : 44, 121, 134, 173, 255, 264, 330.

Ferro (Marc) : 236, 238.

Figuéras (André) : 85, 108, 109, 149.

Fischbach (Bernard) : 27.

Freund-Valade (Marc) : 44, 45, 59 à 61, 64, 70, 71, 108, 109, 113, 117, 128, 152, 181, 206, 227, 229, 230, 235, 236.

Franco (Général) : 175 à 177.

Frenzel (Hermann) : 191, 198, 256, 259, 265;

Garraud (Jacques) : 71, 198, 285.

Gardon (Lieutenant-colonel) : 76, 243.

Gauthier (Maria) : 195.

Gautier (Jean) : 327.

Gay-Lussac (Louis-Joseph) : 32.

Gelech (SS cité par Paul Lutz) : 104 .

Gély (Abbé) : 149.

Genari (Sergent) : 145, 270, 274.

Genesch (correspondant de H. Barth) : 173.

Gerlach (Lieutenant) : 119 à 124, 129, 133, 134, 155, 156, 291, 329.

Giedinger (Fernand) : 75, 256, 265.

Gil-Espinoza (Famille de réfugiés espagnols à Oradour) : 176.

Gleiniger (Général) : 104, 105, 108, 109, 113, 162, 225, 227, 228, 233, 235, 236, 238, 278, 286.

Gliewe (Ramon) : 308.

Gnug (SS blessé à Oradour-sur-Glane lors de l'explosion du clocher) : 78, 256, 265, 272, 275.

Godfrin (Roger) : 251, 252, 269, 279.

Goering (Maréchal de l'Air): 309.

Goerke (Caporal SS) : 253.

Goujon (Instituteur à l'école des réfugiés lorrains d'Oradour-sur-Glane) : 279.

Graff (Paul) : 32, 44, 77, 84, 90, 97, 141, 144, 145, 147, 165, 173, 208, 210, 245, 252, 256 à 259, 266, 269, 270, 274, 283, 284.

Grapin (Pierre) : 32, 33, 44, 52, 55.

Grau (Karl-Friedrich) : 300, 324.

Grienenberger (Camille) : 256, 264.

Guichonnet (Paul) : 185.

Guingouin (Georges) : 128, 143, 228, 331.

Guiton (Jean, pseudonyme de P.Poitevin) : 63.

Gunder (SS cité par Paul Lutz) : 104.

Gunehec (Le, magistrat aynant jugé P. Touvier) : 327.

Hänel (Wolfgang) : 323.

Hara (Tamiki) : 307.

Harriman (Averell) : 321.

Harris (Maréchal de l'Air surnommé "Bomber Harris") : 301, 310, 311, 314 à 316, 318, 324 à 327.

Hébras (Robert) : 81, 88, 97, 105, 132, 133, 141, 153, 163, 166, 168, 169, 172, 188, 189, 192, 195, 197, 198, 217, 218, 236, 238, 271, 272, 277, 284, 285, 289, 296.

Henriot (Philippe) : 45, 231, 232, 319, 331, 334.

Héring (Général) : 248.

Herzog (Roman, maire de Dresde en 1995) : 325.

Heumeyer (Emile François-Xavier, séminariste présent à Oradour le 10 juin) : 233.

Hillgruber (Andreas) : 27.

Hiro-Hito (Empereur du Japon) : 321, 322.

Hirota (Ministre des Affaires étrangères du Japon en 1945) : 321.

Hitler (Adolf) : 107, 229, 255, 296, 310, 311, 313, 314, 317, 319, 323, 332, 333.

Hoelinger (Louis) : 32, 44, 118, 125, 130, 132, 133, 135 à 137, 141, 145 à 147, 165, 172, 245, 254, 256, 259, 264, 278.

Hoffmann (officier SS) : 282.

Honecker (Erich): 166.

Hoover (Herbert) : 321.

Hopkins (Richard, conseiller du président F.D. Roosevelt) : 321.

Hugomaud (Commissaire) : 126, 127, 135.

Hyllaire (Gaston) : 106, 107.

Hyvernaud (Albert) : 40, 73, 77 à 79, 120, 123, 144, 152, 153, 166, 168, 175, 188, 190, 260.

Hyvernaud (Henriette) : voir Joyeux (Henriette).

Hyvernaud (Yvonne) : 150, 151.

Iffrig (Marcel) : 27, 296.

Ingénieur de la SNCF : voir Pallier.

Irving (David) : 50, 302, 312, 325, 326, 327.

Jakobowicz (Jankel): 178, 185.

Jakobowicz (Sarah) : 178.

Jodl (Alfred Général) : 236, 286.

Joyeux (Henriette née Hyvernaud) : 206 à 209.

Joyeux (Pierre) : 31, 152, 280. È

Just (Paysan français tué par les SS) : 126.

Kahn (Otto, Capitaine) : 77, 90, 92, 131, 136, 137, 144, 165, 188 à 193, 196, 198, 243.

Kaltenbrunner (Ernst) : 261.

Kämpfe (Helmut) : 115 à 118, 125 à 132, 135 à 137, 154, 155, 159, 163, 171, 201, 213, 254, 329, 331.

Kaplan (Socialiste russe) : 110.

Keitel (Wilhelm, Maréchal) : 237.

Killen (John) : 326.

Klar (Sous-lieutenant) : 141.

Kluge (Général von) : 229, 236.

Knug : voir Gnug.

Konoye (Prince) : 321.

Kretschmer (Saddler) : 298.

Kruuse (Jens): 248, 279, 287.

Kurowsli (auteur d'un ouvrage sur les bombardements alliés) : 316.

Kuschke (Siegfried) : 156.

Lämbrecht (SS cité par Paul Lutz) : 104.

La Barre de Nanteuil (Général de) : 142.

Lacoste (Suzanne) : voir Vignerie (Suzanne).

Lagorce (Gendarme) : 105.

Lahoz-Latorre (Gregorio) : 177.

Lamaud (Jean) : 181.

Lamaud (Guide à Oradour) : 73, 172, 175, 190, 295.

Lammerding (Général) : 107, 108, 123, 226, 243, 261, 262, 267, 268, 291.

Lang (Mme) : 75, 79, 193, 194.

Langer (William L.) : 248.

Lannurien (Général de) : 237.

Lansing (Robert) : 332.

Laspa (Fernand) : 186.

Laubert (Sergent SS) : 92, 130, 146, 165.

Laudy (Nom du propriétaire de la grange) : 163, 189, 192, 218, 271, 272.

Launay (Jacques de) : 321, 325, 328.

Lavagne (André) : 230.

Laval (Pierre) : 232, 238.

Lecler (Chanoine) : 46.

Léger (Lucien) : 121.

Lénine : 110, 111.

Lenoir ("Capitaine") : voir Dintras (Pierre).

Lenz (Karl) : 145, 146, 150, 192, 193, 245 à 247, 253, 255, 256, 259.

"Léoni" : voir Hyllaire (Gaston).

Lesieur (Capitaine) : 133.

Lévignac (Alphonse) : 89.

Lewkowicz (Henri) : 44, 175, 178, 212.

Lhomme (Gustave) : 113.

Libertho (Philibert) : 178.

Linbergh (Charles A.) : 322, 328.

Lindemann (Frederick, Professeur) : 314, 316, 318.

Litaud (Retraité rescapé du drame) : 150, 285.

Lohner (Auguste) : 78, 84, 93, 97, 98, 145, 147, 152, 164, 165, 169, 172, 173, 190, 209, 210, 221, 222, 233, 238, 253, 255, 257, 259, 264, 266, 272, 273, 275, 289.

Longueau (Colonel de) : 229.

Lorente (Antonia) : 178.

Lorente (François) : 185.

Lorente-Pardo (Famille de réfugiés politiques vivant à Oradour avant le drame) : 176, 178, 185.

Lorente-Prior (Francisco) : 178, 185.

Lorich (Abbé) : 233, 238.

Louvet (Louis) : 331.

Luppich (Colonel von) : 109, 227.

Luthringer (Marcel) : 263.

Lutz (Paul) : 103, 104.

Lzipke (SS) : 156.

Lzupke :voir Lzipke.

Machefer (Martial) : 208, 283.

Malaguisse (Paysan français tué par les SS) : 126.

Maledent (Mme, témoin au procès de Bordeaux) : 279.

Malik (Ambassadeur d'URSS au Japon en 1945) : 321.

Manstein (Général von) : 302.

Martin (Richart et Albert) : 245, 246.

Masfrand (Pierre): 31, 33, 41, 52, 59, 60, 71, 80, 84, 109, 124, 154 à 158, 160, 165, 171, 177, 181, 185, 205, 217 à 219, 223, 234, 251.

Massachs (Angéline) : 178

Massaloux-Dumay (Henriette) : 45, 157, 161.

Massiera (Commissaire) : 105, 112.

Masson (Philippe) : 132.

Matthes (Eberhard) : 211, 212.

Mauloy (Auteur d'un livre sur l'Épuration sauvage) : 287.

Maurer (Sergent SS) : 92.

Mayran (Camille) : 206, 207, 210.

Maysounave (Pascal) : 70, 72, 73, 91 à 96, 98, 127 à 129, 135, 141 à 143, 172, 178, 179, 193, 194, 198, 199, 249, 273 à 275, 295, 296.

Mazachs (Famille de réfugiés politiques habitant Oradour avant le drame) : 178.

Mazachs-Prat (Juan): 178, 188.

Méchéri (Préfet) : 109.

Meierdres (Juge allemand): 120.

Meihoffer (SS cité par Paul Lutz) : 104.

Melgounov (S.P.): 113.

Mercier (Jeanine) : 117.

Michot (Paul): 164.

Milord (Nom du propriétaire de la grange) : 163, 218, 271.

Milord (François): 157, 272.

Milza (Pierre): 309, 325.

Mingès (Maître): 263, 286.

Miozzo (Réfugiés politiques habitant Oradour avant le drame) : 176.

Mitterrand (François) : 44.

Molotov (V.M. Scriabine, dit) : 321.

Montague (Membre du Part travailliste anglais en 1944) : 316.

Moreau (ancien maire d'Oradour) : 71, 217.

Moreau (Pierre) : 27, 71, 91, 92, 238.

Moser (Maître) : 230, 237, 267.

Müller (Médecin lieutenant) : 116.

Münchhausen (Baron von) : 278, 286.

Mussolini (Benito) : 176, 177.

Nagatsuka (Ryuji) : 328.

Nakazawa (Keiji) : 307.

Nans (FrançoisRené) : 239.

Naud (Maître Albert) : 121.

Naux (Jean-Roger) : 85, 144, 199, 320.

Neubronn (Général von) : 229, 236.

Niess (Jean) : 145, 256, 259, 265.

Nobbe (Waffen-SS jugé à Bordeaux) : 259.

Nussy-Saint-Saëns (Président du tribunal militaire de Bordeaux) : 193, 221, 244, 245, 247, 253, 258, 261, 264, 274. Ochs (Albert) : 256, 259, 285, 286.

Octavie (Mme) : voir Dalstein (Octavie).

Okrent (Detlev) : 27, 167, 173, 226, 277, 280, 330.

Ollivier (Georges) : 327.

Oppenheimer (Jacob-Robert) : 322.

Ouritki (Commissaire du Peuple) : 111.

Pakowski (Waffen-SS accusé du meurtre de Mme Joyeux et de son fils) : 208, 210.

Palan (MarieThérèse) : 121 à 123, 134.

Pallier (Ingénieur à la SNCF) : 82, 85, 150.

Paroutaud : voir Poutaraud (Pierre-Henri).

Pasquet (André) : 107, 112, 122.

Pauchou (Guy) : 31, 33, 41, 52, 59, 60, 71, 80, 124, 146, 154 à 158, 160, 165, 171, 177, 181, 185, 217 à 219, 223, 234, 251, 288.

Penaud (Guy) : 201.

Péri (Gabriel) : 231.

Pétain (Philippe) : 229 à 233, 236, _237, 248.

Petit (Commissaire) : 84, 87, 88, 158.

Peyrouthon (Marcel) : 268.

Pfeufer (Fritz) : 120, 130, 136, 190, 191, 198, 243, 246, 256, 259.

Picapier (Jean-Paul) : 28.

PierreBloch (Jean) : 268.

Pignol (Ancien attaché aux Archives départementales de Haute-Vienne) : 198.

Pinède (Famille de réfugiés juifs qui vivait à Oradour avant le drame) : 285.

Pitamitz (Antonio) : 134.

Pitt (William) : 311.

Plewhe (Officier payeur) : 162, 171, 227, 278, 279, 286.

Pleven (René) : 262, 267.

Poitevin (Pierre) : 34, 35, 37, 38, 40, 45, 53, 62 à 64, 66, 68, 70, 71 à 73, 84, 85, 96, 103 à 105, 107, 112, 131, 154, 157, 158, 160, 162, 163, 167, 169, 170, 175, 188, 198, 207, 208, 218, 225, 230, 233, 237, 238, 251, 267, 281 à 284.

Portal (Sir Charles) : 316.

Porter (Carlos) : 326.

Pozzi (Henri) : 334.

Poutaraud (Pierre-Henri) : 181, 256.

Pradaud (Mme) : voir Palan (Marie-Thérèse).

Président du tribunal militaire de Bordeaux : voir Nussy-Saint-Saëns.

Prestel (Louis) : 130, 145, 246, 256, 259.

Procureur général à Bordeaux: voir Gardon (Lieutenant-colonel).

Rageau (Raymond) : 295.

Rassinier (Paul): 325.

Rastouil (Monseigneur) : 84, 91, 225, 227, 233, 234, 238.

Rauschning (Hermann) : 295, 323.

Ray (Joseph) : 245.

Recht (SS cité par Paul Lutz) : 104.

Redon (Hippolyte) : 283.

Rémy : 238.

Renaud (Aimé) : 34, 76, 79, 84, 88, 92, 93, 98, 144, 173, 175, 179, 180, 182, 186, 204, 220, 280, 283, 285, 286 à 288.

Renaud (Madame Aimé) : 76, 79.

RentheFink (Cecil von) : 229, 230, 236.

Reynouard (Vincent) : 32, 39, 45, 47, 50, 77, 81, 88, 95, 97, 98, 117, 118, 122, 123, 150, 157, 161, 165 à 168, 171, 174, 175, 178, 179, 182, 184, 186, 189, 194, 204, 210, 212, 213, 263, 277, 283, 286 à 288.

Ribbentrop (Joachim von) : 237.

Richter (SS cité par Paul Lutz) : 104.

Rigout (Marcel) : 27.

Roby (Yvon) : 172, 188, 189, 192, 197.

Roosevelt (Franklin D.) : 320 à 322.

Rouffanche (Marguerite) : 31 44, 59 à 70, 72, 73, 75, 79, 83, 84, 87, 95, 96, 98, 194 à 196, 199, 204 à 208, 211, 212, 243, 247, 329, 330.

Rougi er (Louis) : 232, 238.

Rumpf (Hans) : 302.

Rundstedt (Gerd von Maréchal) : 236.

Sahm (officier) : 117, 225, 228, 230.

Saint-Paulien : voir Sicard (Maurice-Yvan).

Sampson (Francis): 299.

Sato (Ambassadeur du Japon à Moscou en 1945) : 321.

Schleining (SS cité par Paul Lutz) : 104.

Schmidt (Résistant lyonnais) : 179.

Schmitt (Capitaine) : 227.

Schneider (Abbé) : 45, 157, 161.

Schramb (SS cité par Paul Lutz) : 104.

Schrekenberg (Maître) : 261, 267.

Sénamaud (Jean) : 110, 127, 151, 277, 282.

Senon (Armand) : 219, 220, 223, 279, 285.

Senon (Mlle) : 167.

Serrano-Robles-Pardo (Famille de réfugiés politiques vivant à Oradour avant le drame) : 176.

Sherwood (R.E.) : 328.

Sicard (Maurice-Yvan) : 105, 106, 134, 236.

Sinclair (Sir Archibald) : 316, 317.

Snow (C.P.) : 316, 318.

Spaeth (Alfred) : 246, 256, 259, 265.

Spaith (J.M.) : 310, 313 à 315.

Sperrle (Militaire allemand ayant donné des consignes pour la lutte en France contre les partisans) : 106.

Stadler (Colonel) : 119, 125, 127, 163, 226, 227, 235, 243, 261, 267, 291.

Stäglich (Wilhelm) : 255, 325.

Staline : 312, 321, 322.

Staunton (Major G.M.) : 228.

Steger (Sergent) : 198, 257, 285, 286.

Stokes (Richard) : 317, 318.

Stucki (Walter) : 62, 71, 107, 112.

Stückler : 285.

Sueter (Sir Murray) : 317.

Suzuki (Amiral) : 321.

Tabaraud (Membre de l'équipe qui conduisait le tramway d'essai) : 273, 274.

Taege (Herbert) : 27, 127, 134, 135, 159, 166, 173, 175, 180, 280, 285, 286.

Taillandier (Parisienne qui habitait Oradour le jour du drame) : 150, 151.

Tarnaud (Pierre) : 85, 283 à 284, 288.

Tavernier (Paul) : 72.

Tchang-Kai-Chek : 321.

Tejedor-Della (Manuel) : 177.

Tellez (Famille de réfugiés politiques qui vivait à Oradour avant le drame) : 176.

Tellez (Maria) : 178.

Tellez-Dominguez (Juan) : 178, 185.

Thomas (Mme témoin au procès de Bordeaux) : 284.

Thomas (Marcelin) : 252, 269, 274.

Thorez (Maurice) : 232.

Thorwald (Jürgen) : 324, 325.

Tizard (Professeur) : 314.

Toepfer (Adjudant SS) : 193, 220.

Touvier (Paul) : 319.

Tracou (Jean) : 229, 231, 236, 237.

Trémollet de Villers (Maître) : 327.

Trenchard (Maréchal de l'Air) : 309.

Trochu (Charles) : 231, 237.

Truman (Harry S.) : 321, 322.

Vallée (Abbé) : 106.

Veale (J.F.P.) : 302, 315, 318, 324 à 328 .

Vergès (Maître) : 255.

Vignerie (Suzanne, née Lacoste) : 157, 158, 161, 170.

Villoutreix (Jean) : 154, 155.

Vogl (Général) : 229.

Wagner (Gauleiter d'Alsace-Lorraine) : 246.

Walters (Maître) : 120, 121.

Weber (Henri) : 75, 83, 145, 199, 208, 210, 256, 259, 264, 265, 267.

Weber (Mark) : 323.

Weidinger (Otto) : 27, 109, 112, 115, 116, 118, 120, 125 à 129, 132 à 137, 226, 235, 262, 263, 277, 279, 291.

Werner (Heinz) : 116, 117, 125, 128, 129, 132, 133, 135, 137, 173, 226, 235, 280, 287, 291.

Weyrauch (Lieutenant) : 116.

Wiess (Commandant) : 182.

Witte (Carl-Georg) : 260, 263.

Woltmann (WaffenSS jugé par contumace à Bordeaux) : 247.

Yrissou (Henri): 108, 109.

Zind (Pierri) : 42, 47, 126, 153, 154, 162, 280, 285.

Zundel (Ernst) : 326.

+++++

Remerciements

Les personnes qui ont permis la réalisation de ce travail peuvent se classer en deux catégories.1-) Celles qui ont collaboré à la rédaction de ce livre sachant qu'il était l'oeuvre d'un auteur non conformiste en désaccord avec la thèse officielle.

Je suis particulièrement reconnaissant aux personnes suivantes :

-- Monsieur J.J. Richard, qui a bénévolement corrigé, mis en pages et assuré le contrôle final ;

-- Maître Mingès, qui m'a permis de consulter le dossier d'instruction du procès de Bordeaux ;

-- Monsieur G. D., qui m'a fourni de précieux documents et renseignements inédits sur l'affaire d'Oradour ;

- Messieurs Herbert Taege et Pierre Moreau, qui m'ont fait profiter de leurs travaux sur l'affaire d'Oradour ;
- Monsieur Henri Lewkowicz, qui m'a fourni de nombreux documents et qui m'a constamment aidé dans mon travail ;
- Monsieur Robert Faurisson, qui m'a ouvert ses archives ;
- Monsieur Thierry B., qui m'a fait profiter de ses recherches et réflexions ;
- Madame J. G., qui m'a fourni de précieux documents et d'importantes traductions ;
- Madame M., qui a bénévolement traduit des dizaines de documents de langue allemande ;
- Monsieur S. Verbeke et son fils Arne, qui m'ont permis de reproduire leurs clichés du village martyr ;
- Monsieur J. B., qui m'a constamment aidé à entrer en relations avec certains protagonistes de l'affaire ;
- Monsieur et Madame Schleiter ainsi que Monsieur Fernand B., qui m'ont fourni d'importantes coupures de presse ;
- Monsieur Emmanuel Siméon, qui m'a accompagné et secondé dans mes nombreux déplacements ;
- Monsieur J. Boelaert, qui m'a fourni d'appréciables renseignements à propos des "bombardements de terreur" sur l'Allemagne.

2.) Les personnes interrogées qui m'ont donné des renseignements, ignorant ma qualité d'auteur non conformiste et, a fortiori, que notre enquête donnerait lieu à publication.

Je suis particulièrement reconnaissant aux personnes suivantes :

- les rescapés d'Oradour qui ont accepté de répondre à mes questions. Notamment Aimé Renaud, Pierre T., Maurice Beaubreuil, Paul D., Martial Brissaud, Robert Hébras, Madame Yvernaud (née Borie) ;

-- les guides d'Oradour, notamment Monsieur Lamaud qui a accepté que je pénètre dans certaines parties du village interdites au public afin de prendre des photographies ;

-- les anciens membres des équipes de secours qui sont venus à Oradour après la tragédie et qui ont accepté de répondre à mes questions : Abbé Schneider, Madame Henriette Massaloux Dumay, Madame Suzanne Vignerie (née Lacoste), Abbé Schmisser, Colonel (H) g. Poupard, Monsieur l'Abbé ;

-- Monsieur le capitaine des pompiers de la ville de Honfleur ; les pompiers et les artificiers de la ville de Caen qui ont accepté de répondre à mes questions techniques sur le feu et les explosifs ;

-- le personnel de la fonderie de cloches Cornille-Havard (Villedieu-les-Poëles) qui a accepté de répondre à mes questions concernant la fusion des cloches ;

-- Monsieur Len Cotton, qui a accepté de me raconter son séjour, en 1942, à Oradour, ainsi que : M. Christian Laloz qui a été mon interprète auprès de M. Cotton et M. Robert Chataignier qui nous a aimablement reçus et fourni l'adresse de M. Cotton ;

-- Monsieur le colonel B. Van der Meer, attaché de Défense à l'ambassade royale des Pays-Bas, qui m'a fourni la documentation sur la retraite allemande à travers son pays ;

-- Monsieur et Madame Biras, qui m'ont aimablement reçu et m'ont transmis d'intéressantes informations.

+++++

ERRATA

p. 33, supprimer : "Comme nous l'avons dit" et lire : "Il ne sera consultable ".

p. 70, lire " discrétion ".

p. 80, lire " combustion qui les aurait réduits en cendres³¹".

p. 94, lire " on n'en distingue ".

p. 118, lire " traîné ".

p. 119, lire " nous avaient faits prisonniers ".

p. 126, lire " le commissaire Hugomaud " .

p. 131, lire partout " Busch " .

p. 144, lire " L'historien digne de ce nom " .

p. 145, lire " Hoehlinger " .

p. 150, lire "La vérité est tout autre " .

p. 156, lire " fût " .

p. 165, lire " A quoi auraient pu nous servir " .

p. 172, note 47 : lire " Plus près de la vérité " .

p. 176, lire . Or, Franco prit le pouvoir en 1939 »

p. 180, lire " ne fût-ce " .

p. 182 , lire " entreprit " .

p. 193 , lire " séries d'événements " .

p. 195, lire " signal de l'exécution " .

p. 196, lire " des blockhaus avaient été " .

lire " l'occupant eut été " .

p. 226, supprimer " même " dans : " jamais l'occupant ne tenta même " .

p. 231, lire " Ph. Pétain ne désirait " .

lire " s_e produisît " .

p. 232, lire " antiallemand " .

p. 243, lire " Alsaciens " .

p. 245, lire " événements " .

p. 261, lire " Düsseldorf ".

lire Le 12 février 1953, » au lieu de 1945".

p. 278, lire " prétendument ".

p. 280, lire " Allemande ".

p. 284, lire " événements ".

p. 286, lire " L'Isle-Jourdain ".

p. 287, note 12b : lire " Allemand ".

p. 307, lire " leurs corps criblés ".

lire " emmêlés ".

lire " la tête horriblement enflée ".

p. 322, lire " le Pacifique ".

p. 326, lire " chez Ernst Zündel ".

p. 334, lire " par Ph. Henriot ".

Extrait de *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène*, par un Collectif de libres chercheurs animé par Vincent Reynouard, VHO-ANEC, Anvers, 1997, 446 p., ISBN 90-73111-21-08, © Vincent Reynouard.
Distribution: VHO, BP 60, B-2600 Berchem 2, Belgique. Nous conseillons très vivement à nos lecteurs de se procurer le livre auprès de l'éditeur. Pour que les livres existent, il faut que les éditeurs puissent les vendre.

+++++

notes provisoires ajoutées

Documents non publiés :

- Peu après le 10 juin 1944, un juge militaire allemand, Detlev Okrent, fut chargé d'enquêter sur la tragédie d'Oradour. Le 4 janvier 1945, il rendit son rapport qui n'a jamais été rendu public. En 1983, à Berlin-Est, il fut utilisé lors du procès d'un ancien SS d'Oradour, Heinz Barth. Bien plus, il n'en est pratiquement jamais question dans les livres ou articles "officiels" traitant du drame d'Oradour.

- En France, un dossier "Oradour" dort dans les archives de la Gendarmerie, au Blanc (Indre) mais, lorsque vous en demandez communication, on vous répond qu'il ne sera pas consultable avant l'année 2053. On comprend aussitôt que seules des consciences tourmentées ont des raisons de craindre l'ouverture des archives.